Paulo DE CARVALHO

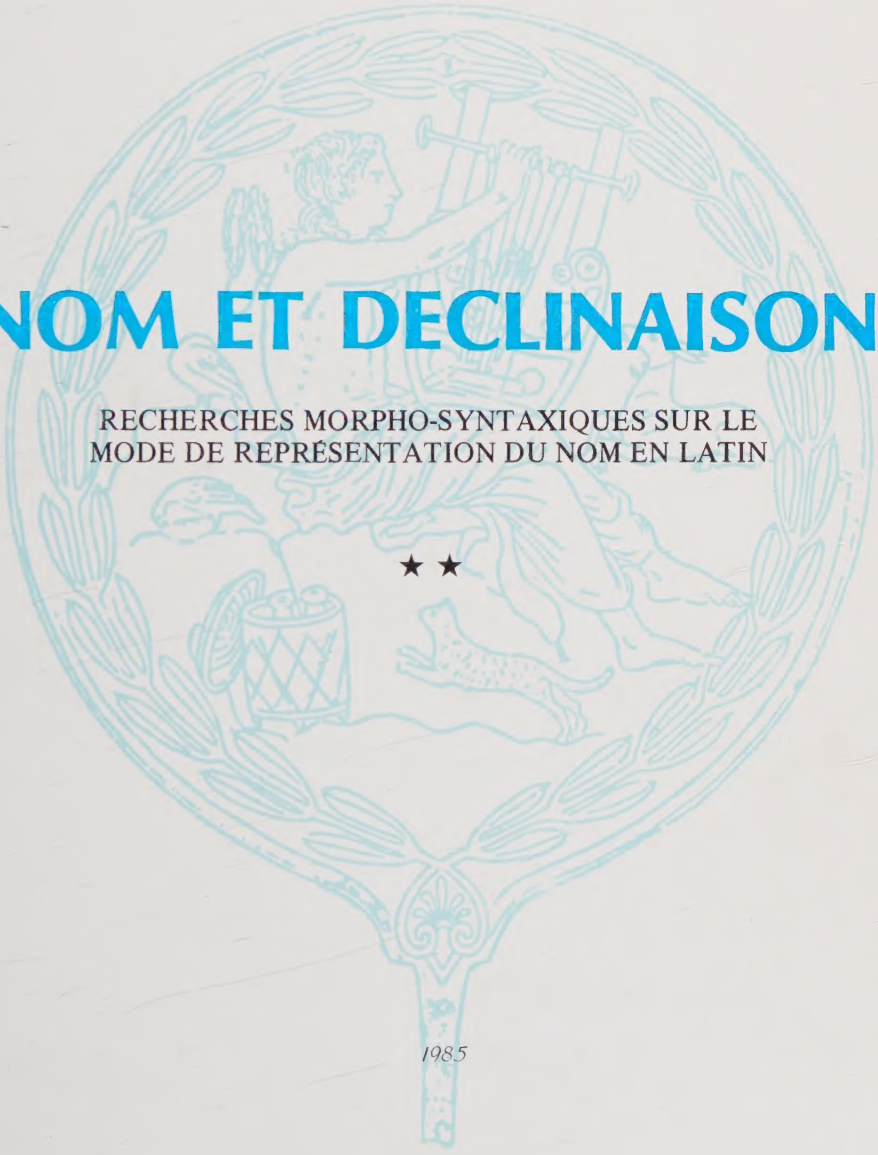

NOM ET DECLINAISON

RECHERCHES MORPHO-SYNTAXIQUES SUR LE MODE DE REPRÉSENTATION DU NOM EN LATIN

★ ★

1985

ATELIER NATIONAL DE REPRODUCTION DES THÈSES
Université de Lille III
59000 LILLE

DIFFUSION
PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX
Université de Bordeaux III
33405 TALENCE

1985

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41549628_0001

Paulo DE CARVALHO

NOM ET DECLINAISON

RECHERCHES MORPHO-SYNTAXIQUES SUR LE MODE DE REPRÉSENTATION DU NOM EN LATIN

★ ★

1985

ATELIER NATIONAL DE
REPRODUCTION DES THÈSES
Université de Lille III
59000 LILLE

DIFFUSION
PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX
Université de Bordeaux III
33405 TALENCE

© Presses Universitaires de Bordeaux
I.S.B.N. : 2 86781 - 034 - 5

DEUXIEME PARTIE

L A T H E O R I E D E S C A S

E T

L E S Y S T E M E C A S U E L L A T I N

CHAPITRE VIII

CAS , VALEURS ET FONCTIONS

Au moment d'aborder la description du système casuel latin, la première chose à faire est de fixer notre position au sujet de certaines démarches, d'un certain nombre de concepts habituellement utilisés dans l'analyse syntaxique. Commençons donc par ces "valeurs de sens" que la tradition grammaticale s'est employée, depuis des siècles, et avec une louable application, à identifier dans le jeu des différentes formes casuelles: "agent", "patient", "lieu", "temps", "cause", "instrument", "appartenance", "possession", "bénéficiaire", etc.

Une opinion profondément enracinée dans les esprits, même si elle n'est pas toujours clairement exprimée, suppose que ces concepts, et d'autres de la même veine, recouvriraient quelque chose comme des "réalités premières", c'est-à-dire des fonctions sémantiques stables, et en quelque sorte autonomes, déterminées qu'elles seraient par les seules exigences générales de l'expression linguistique, au-delà des langues particulières, à charge pour chacune de celles-ci de se donner les moyens appropriés à leur manifestation.

Cette conception affleure constamment, est-il besoin de le rappeler, dans la manière dont la grammaire comparée, avec la "syntaxe historique" qui en est issue, traite le problème des cas dans les langues indo-européennes, par exemple lorsque, pour rendre compte du fonctionnement de tel ou tel cas d'une langue donnée - ablatif latin, ou datif grec -, elle fait appel à l'idée d'un syncré-

tisme récupérant et groupant sous un même signifiant des signifiés autrefois distinctement pourvus d'une marque propre[1]; ou encore, inversement, lorsqu'une dualité de valeurs sémantiques d'emploi - acception "lative" de l'accusatif latin, opposée à sa fonction "abstraite", "grammaticale", d'accusatif "d'objet" - l'amène à supposer la "coïncidence", à date indo-européenne, de deux cas en principe distincts (HOFMANN-SZANTYR, 1965: 22; 30).

Mais on pourrait croire que c'est là une conception des choses déjà dépassée, périmée par les progrès de la pensée linguistique dite "moderne". Il n'en est rien, et d'autres approches, récentes, et résolument "synchroniques", des problèmes que pose la catégorie du cas nominal continuent à reposer, peu ou prou, sur cette idée qu'il y aurait, d'un côté, des "entités sémantiques" parfaitement constituées - "préformées", pour ainsi dire - et en attente d'expression, et, en face, assurant tant bien que mal cette expression, des "entités morpho- syntaxiques", c'est-à-dire des formes casuelles plus ou moins spécifiques à chaque langue et chargées de "recueillir", sans plus, les premières, sans en affecter, en aucune manière, l'essence. Nous verrons plus loin (cf. p. 725 ci-dessous) la place que tient cette idée dans la pensée d'un Ch.J.FILLMORE. Pour la grammaire particulière du latin, n'a-t-on pas, naguère encore, proposé d'interpréter l'ablatif comme l'expression formelle d'au moins six "morphèmes casuels" distincts - à savoir: "ablatif", "élatif", "délatif", "inessif", "instructif" et "comitatif" - qui ne sont, on a vite fait de s'en apercevoir, qu'autant d' "hypostases" de ces valeurs sémantiques d'emploi auxquelles nous nous référons ici (cf. Chr.

---

1 Voir la critique de cette notion dans L.HJELMSLEV, 1935: 58-60, et dans L.RUBIO, 1966: 55.

TOURATIER, 1978: 98-116, et notamment 111).

Il faut, d'ailleurs, reconnaître qu'une telle démar - che a, pour elle, les attraits d'une sorte d'évidence naturelle.Com ment pourrait-on, en effet, ne pas admettre, d'emblée, que, partout où des êtres humains pensent et parlent, ils ne peuvent pas ne pas savoir établir, entre les différents aspects de la réalité qui s'of fre à leur regard, des relations aussi élémentaires, aussi "natural les" , que celle d'un "agent" à l'effet que son action détermine,ou d'un "patient" au phénomène qui l'affecte, ou encore d'un objet au lieu "dans" lequel il se trouve, "d'où" il vient, ou sort, à l'être qui s'en"sert", ou qu'il "accompagne", dans le déroulement d'un pro cès, etc. D'ailleurs, le fait même que ces modalités de relations se laissent appréhender hors toute référence à une langue détermi - née, et que telle relation exprimée, ici, sous une forme trouve,ail leurs, une expression équivalente - quelle que soit la diversité des moyens spécifiques requis par cette traduction - n'est-il pas, déjà, un argument décisif à l'appui de cette façon traditionnelle de voir les choses?

C'est pourtant à un postulat contraire à ces croyances que prendra sa source notre réflexion sur les cas latins. Ce postu - lat nous enjoint, pour commencer, de renoncer une fois pour toutes à certain mirage, maintes fois dénoncé depuis les origines de la lin - guistique moderne mais jamais entièrement dissipé, et toujours prêt à renaître - celui qui fait considérer comme données d'avance des choses qui, bien au contraire, ont toutes chances d'être, déjà, le produit de la formalisation linguistique, c'est-à-dire de ces con - cepts et de ces catégories que la langue interpose entre le réel et celui qu'elle habite, rendu par elle, et par elle seule,capable d'ap préhender et d' " informer" ce qui, sans cela, fût resté matière dé-

pourvue de sens, "rudis indigestaque moles". Ce postulat n'a,au demeurant, rien d'arbitraire, puisqu'il s'inscrit dans le droit fil d'une louable constante de la pensée linguistique de ce siècle, depuis F. DE SAUSSURE, contestant l'idée que la langue puisse n' être qu'une nomenclature de concepts formés en dehors d'elle (1979 [=1915]: 97; 158; 161-162), jusqu'à L.HJELMSLEV, dénonçant ce "réalisme naïf" qui, dit-il, "a prédominé jusqu'ici dans la linguistique" (1971 [= 1959]: 31). Sans oublier, naturellement, E.BENVENISTE, qui s'insurgeait - pour ne retenir que cet exemple d'une position coutumière chez lui - contre certaine prétention à rendre compte de l'opposition morphologique "nom" vs. "verbe" sur la base du contraste, supposé "naturel", entre "objets" et "procès" (1966: 153; cf. aussi p. 35 ci-dessus). D'une certaine manière, c'est même à toute l'histoire du structuralisme moderne que nous aurions envie de renvoyer, à ce patient effort pour dégager la linguistique des perspectives des "grammaires générales" du XVIIIème. siècle - qui réduisaient la langue à n'être que le miroir d'une réalité logique ou, plus tard,psychologique - en affirmant, au contraire, l'autonomie de la langue comme structure; l'ennui est que, dans cet effort, "autonomie" soit devenu synonyme d' "indépendance", et que l'on en soit, trop souvent, venu à négliger ce dont parlent les langues, c'est-à-dire,à oublier le "dire" qui est la raison d'être de toute langue (cf.,à ce sujet, O.DUCROT,1968,"passim" mais, en particulier, p. 112).

Ces rappels, qui risquent de paraître banals, oiseux, déplacés peut-être, apparaissent, pourtant, pleinement justifiés à celui qui considère certaines constantes dans la manière dont a souvent été, et est encore de nos jours, posé le problème de la catégorie du cas.

Ce n'est pas, à dire le vrai, que l'on ait jamais cru

pouvoir donner, d'un système casuel tel que celui du grec ou du latin, une description cohérente dans laquelle chaque forme casuelle se serait vu assigner la charge de manifester une ou plusieurs des catégories sémantiques sus-visées; la chose eût paru, dès l'abord, hors de portée. Il n'empêche que l'on a toujours eu, plus ou moins, tendance, semble-t-il, à procéder comme si toute théorie du cas devait nécessairement se référer - fût-ce par négation (cf. p.609 sqq. ci-dessous) - à un inventaire préalable, et que certains eussent voulu, sans doute, de plus en plus détaillé [1], des "rôles" qu'une analyse "logique" du sens des phrases effectivement produites permet d'imputer aux êtres que l'on voit intervenir, tels qu'ils sont, dans les événements saisis par ces phrases.

Tout se passe, en somme, comme si, partant du principe, en soi difficilement contestable, que la forme casuelle du nom est pour quelque chose dans la signification complexe produite par la phrase, on se contentait d'isoler, dans cette signification, la part imputable au nom revêtu de cette forme, pour, ensuite, attribuer à celle-ci, et à elle seule, le crédit de l'expression de telle ou telle modalité de relation de l'être nommé à l'ensemble auquel il participe, c'est-à-dire telle ou telle "manière d'être" de la personne ou de la chose nommée dans l'événement délocuté. Sans s'aviser, apparemment, que la représentation de cette "manière d'être" pourrait bien devoir quelque chose à la notion qu'a le locuteur de l'être nommé, notion qui constitue le contenu local du nom appelé à le désigner. Qu'il y aurait, autrement dit, lieu de chercher à démêler, dans cet élément particulier de signification dont on avait bien

---

1 Cf., en ce sens, dans G.SERBAT, 1981b:200, une juste observation (à propos de l'hypothèse de FILLMORE) sur le trouble qu'apporte à l'analyse la multiplication de ces "étiquettes".

U.E.R. LINGUISTIQUE PARIS

voulu créditer le seul cas, quelque chose comme un noyau constant , son apport sémantique véritable, et un "reste" variable qui serait, lui, l'affaire de la substance sémantique du nom décliné,voire, en dernière instance, de l'être que l'on entend désigner par ce nom , tel que ce nom le représente, compte tenu de tout ce que l'on sait de lui.

Ainsi, par exemple, au vu d'un énoncé tel que (298), et sachant que la participation des objets nommés à l'ablatif dans l'événement délocuté ne peut être que celle, purement accessoire , d'un outil, on s'empressera de retenir cette information pour l'introduire, pour ainsi dire "à l'état brut", dans la définition générale du cas ablatif, en lui attribuant la propriété de produire une signification instrumentale. Tout comme, devant (299) et (300), on n'hésitera pas à élargir la définition du même cas, pour y englober les concepts de "lieu" et d'"origine", considérés comme autant de propriétés essentielles, constitutives, de sa signification:

298 Gladiis pugnatum est:
"On s'est battu à l'épée".

299 Natus est Athenis:
"Il est né à Athènes" → " Son lieu de naissance est Athènes" (cf. p. 542 ci-dessus, sur l' "ordre des mots").

300 Roma profecti sumus:
"Nous avons quitté Rome".

En procédant de la sorte, on arrive, cela n'est pas douteux, à dresser un inventaire assez complet des fonctions sémantiques de l'ablatif latin, c'est-à-dire des "valeurs de sens" à la production desquelles il est susceptible de concourir . Il paraît

par contre, beaucoup moins sûr que l'on puisse parvenir, par cette procédure, à cerner l'apport spécifique de ce cas, en tant que tel, à cette production. Car qui ne voit que, si je suis fondé à identifier de façon aussi péremptoire un "instrument" dans le gladiis de (298), cela tient précisément - autant, sinon plus qu'à la forme casuelle - à ce que je sais de la réalité dont ce nom me parle, et des relations que cette réalité m'apparaît pouvoir entretenir avec le procès signifié par le verbe pugnare; c'est ce que je sais être la vocation "instrumentale" de l'épée qui me conduit à tirer d'emblée du nom qui la désigne l'indication d'un "instrument", lorsque dans une phrase donnée ce nom se présente sous une certaine forme, associé au nom de l'opération qui est en principe la raison d'être de l'épée en tant qu'outil.

Remplaçons maintenant, dans (298), la mention de l'épée par d'autres notions nominales, toujours sous forme ablative, et l'on verra l'interprétation "instrumentale" apparaître de moins en moins plausible, jusqu'à devenir franchement inacceptable. Elle demeurerait encore fort possible avec des ablatifs tels que pomis ou poculis, cf. (298'), car, même si "des fruits" ou "des coupes" ne figurent pas dans la panoplie du parfait combattant, il n'y en a pas moins là des objets inertes que des êtres animés peuvent avoir envie d'employer dans un but utilitaire quelconque et même, pourquoi pas, de, "data uenia", "les envoyer à la figure" de leur voisin de table[1]:

298 ' Pomis (poculis) pugnatum est:
"A coup de fruits (de coupes) on s'est battu."

---

1 Comme dans le combat des Lapithes contre les Centaures décrit par Ovide, Mét. 12,242-243: Vina dabant animos et prima pocula pugnamis/

Toute interprétation "instrumentale" serait, en revanche, formellement exclue si l'on introduisait dans notre exemple un nom tel que Athenis, cf. (298''):

298 '' Athenis pugnatum est:
"On s'est battu à Athènes",

puisque l'on sait que l'être désigné par ce nom n'est pas un objet mobile, saisissable et utilisable, mais un espace immobile et proprement "insaisissable", dont le rapport à l'événement délocuté a toutes chances d'être celui d'un lieu à ce qui en lui "a lieu". A condition, naturellement, que la substance sémantique du verbe auquel le nom apparaît associé ne s'y oppose pas. Car, indiscutable avec pugnare, verbe représentatif d'une opération qui n'implique pas nécessairement l'abandon d'une position acquise, l'interprétation"locative" du nom à l'ablatif cesse d'être valable si l'événement relaté est une opération de déplacement, auquel cas l'effet de sens sera bien évidemment l'image d'un éloignement par rapport à ce lieu,comme c'était le cas dans (300) Roma profecti sumus.

Enfin, cette impression d'un "lieu dont on s'éloigne"à son tour s'estomperait si, dans (300) , on s'avisait de remplacer Roma, nom d'un lieu ponctuel, par celui d'un lieu étendu, conduisant quelque part, ou d'une suite d'unités de temps, et l'ablatif se trouverait alors "exprimer", comme dans (301), l'itinéraire d'un déplacement, ou la durée de son accomplissement:

/sa uolant: " il y avait le vin pour leur donner du courage,et au début du combat, ce sont les coupes que l'on s'envoie qui volent ".

301 (a) Via Appia profectus est:

"Il ⟨ a emprunté ⟩ la Voie Appienne pour partir"= "Il est parti par la Voie Apienne".

(b) Tribus horis uenit:

"Il ⟨ a mis ⟩ trois heures pour venir" = "Il est venu en trois heures".

Mais il y a mieux: l'ablatif poculis, dans (298'), ou gladiis, dans (298), livre indiscutablement l'image d'un "instrument". Que maintenant l'on fasse de ces noms des "sujets", au nominatif, comme dans le vers d'Ovide cité à l'instant (p.599 n.), et l'on sera bien en peine de déceler dans la phrase produite la moindre trace de ce "rôle sémantique", cf. (302):

302 (a) Pocula uolant(Ov. Mét.12,242-243):

"Les coupes volent".

(b) Gladii humi iacent:

"Les épées gisent sur le sol".

De même, Marcus, nominatif, désigne non moins indiscutablement, dans (303)-(a), un être qui apparaît comme un "agent", mais qui apparaîtra privé de toute activité si, comme dans (b),j'en fais un objet, désigné à l'accusatif:

303 (a) Marcus fortissime bellum gessit:

"Marcus ⟨ fit preuve ⟩ d'un immense courage en faisant la guerre" = "Marcus fit la guerre avec un immense courage".

(b) Marcum laudamus:

"Nous louons Marcus".

Ainsi, l'interprétation "instrumentale" d'une notion de type "instrumental" est liée à son emploi au cas "ablatif",elle

n'est pas transportable ailleurs. En d'autres termes, c'est l'ablatif qui fait voir dans l'épée ou dans les coupes l'instrument que réellement, matériellement ils sont. Et c'est sous la forme "nominative", que le nom désignant Marcus fait apparaître ce qu'est, matériellement, celui-ci, c'est-à-dire un être animé, capable d'agir. Ce genre de remarques n'est certes pas nouveau (cf., dans le même sens, G. SERBAT, 1981b:200), mais l'on ne saurait s'en tenir à ce simple constat; on verra, à la fin de ce chapitre, le parti que l'on peut, selon nous, en tirer dans l'analyse syntaxique.

Pour l'instant, relevons donc un premier point d'acquis: ces "rôles" sémantiques dans lesquels se déclarent, se manifestent les êtres identifiés dans les événements mis en phrase -c'est-à- dire: mis en forme - ne nous disent rien d'essentiel sur le cas des noms qui les désignent, ni, "a fortiori", sur la catégorie du cas en général. C'est la substance sémantique du nom, l'information notionnelle qu'il apporte sur l'être désigné qui, compte tenu de ce que l'on sait des rapports possibles de cet être avec l'événement auquel on le voit participer, détermine ce qu'il faut bien considérer comme un "effet de sens" de l'emploi de ce nom sous une certaine forme casuelle. Effet de sens virtuellement inscrit - nous le concédons volontiers - dans la compétence de la forme casuelle qui lui permet de se manifester, mais ne résumant en aucune façon, ni à aucun degré - ni partiellement ni totalement - cette compétence, puisqu'on ne saurait passer de celle-ci à celui-là sans faire invervenir la particularité d'un certain contenu lexical.

Loin de nous, cependant, l'idée de mettre en doute l'existence d'un apport sémantique du cas à la structuration et donc au sens des phrases effectivement produites. Le cas - chaque cas - a incontestablement une réalité sémantique, ou plutôt, morpho-sémanti -

que: voilà précisément l'une des thèses principales de cet ouvrage. Seulement, cette réalité sémantique n'est pas là où l'on s'obstine depuis toujours à la chercher, c'est-à-dire du côté des emplois de chaque cas. Il faut donc commencer par nous dégager d'une considération exclusive de ces emplois - sans pour autant, bien entendu, les perdre de vue; à force de vouloir identifier sommairement - comme s'il s'agissait de faits de même ordre - l'apport sémantique du cas à tel ou tel de ces effets de sens dans la production desquels il apparaît engagé, où à la somme de quelques-uns de ceux-ci, le risque est grand d'en laisser échapper l'essentiel.

Cet essentiel, nous verrons bientôt ce qu'il est. Disons, pour l'instant, qu'il tient tout entier dans les réponses que demandent certaines interrogations trop souvent éludées. Cette forme casuelle qui s'impose au locuteur lorsqu'il entend nommer des réalités d'ordre spatial ayant dans l'événement délocuté des statuts aussi disparates que ceux d'un "instrument", d'un "lieu", d'une "origine", et bien d'autres encore, au nom de quoi s'impose-t-elle? Quel paramètre autorise-t-il le locuteur à négliger ces singularités, à les tenir pour nulles et non avenues, et à poser, au delà d'elles, que les êtres représentés par ces noms entretiennent, tous, avec les différents cas d'événement auxquels ils prennent part, respectivement, un rapport constant, invariant, ne sortant pas de la compétence d'une seule et même forme linguistique ?

Difficile, ici, de se satisfaire de ce que propose le grammairien comparatiste, qui, renvoyant toujours à un état de langue révolu tel qu'il s'estime autorisé à le restituer, parlera d'une simplification progressive d'une flexion nominale plus exubérante (MEILLET-VENDRYES, 1968: 545 sqq.), tout en persistant, d'ailleurs, à ignorer superbement, dans sa pratique, l'acquis d'une tel-

le simplification, et à dédoubler, imperturbable, en "fonctions sémantiques" distinctes ce que l'état de langue actuel met, lui, autant d'obstination à indiscriminer sous un signifiant unique.Et,surtout, en restant muet, ou à peu près, sur le mécanisme de cette simplification supposée, ainsi que sur les chemins divers qu'elle peut emprunter, et les résultats inégaux par quoi, selon les langues, elle peut se solder.

Car il ne suffit pas, sur le premier point, de faire valoir des affinités "naturelles", des possibilités de "contact",voire de "confusion"aperçues entre certaines de ces fonctions sémantiques. Tel, par exemple, nous dira que, dans (304), l'ablatif bene - uolentia peut s'interpréter comme exprimant, soit une notion "séparative" ou "de point de départ", soit une notion "instrumentale" ou " sociative ", la "bienveillance" en question pouvant apparaître,respectivement, comme une "force motrice" et/ou comme une "circonstance concomitante" (F. BLATT, 1952: 88):

304 Beneuolentia fit:
" (C'est) grâce à (sa) bienveillance que (cela) se produit ".

On se trouverait là, autrement dit, en présence de deux fonctions sémantiques aux limites imprécises;de là que, après avoir, dans un temps originel, bénéficié, chacune, de son signifiant particulier, elles en soient venues à se trouver confondues sous une forme unique. Or on peut se demander si ces possibilités d'interpénétration que le grammairien s'efforce ainsi d'analyser ne sont pas, déjà, un résultat de leur commune appartenance, dans l'état de langue considéré, au domaine d'une même modalité de rapport syntaxique.

Il y aurait là, en somme,une illusion d'optique, qui fait écrire l'histoire à l'envers: sachant qu'en latin l'expression d'une "force motrice" et celle d'une "circonstance concomitante" ressortissent à la compétence du même cas, on se mettra en devoir de rechercher les affinités prétendument "naturelles" entre ces deux catégories. Mais penserait-on à déceler semblables imprécisions de limites entre, par exemple, la fonction "attributaire", ou "destinataire", et la fonction "instrument", que le latin distingue fermement, en les renvoyant, pour expression, à des cas différents?Elles sont, pourtant, "confondues" en grec, et le grammairien hellé - niste pourrait, lui, être tenté, en vertu du même raisonnement,d'établir entre elles le même type d'affinité.

Tel autre nous dira, de son côté, cherchant,toujours, à illustrer ces "confusions", que dans (305), "l'ablatif de point de départ avait la valeur d'un ablatif-locatif"(ERNOUT-THOMAS: 1953 : 101):

305 Ex equo pugnare:
"Combattre à cheval".

Ici c'est le raisonnement "par traduction" qui saute aux yeux, l'analyste projetant sur la construction analysée une valeur qu'il a dégagée de la solution proposée par sa propre langue pour parler de la même matière d'expérience.

Il convient, par conséquent, de renverser les termes du raisonnement habituel; plutôt que de nous livrer à cette "scission diachronique" qu'un L.HJELMSLEV (1935: 58) dénonçait dans la pratique des "néo-grammairiens", nous nous interrogerons sur la raison d'être de l'unité formelle imposée à l'expression de ces diverses fonctions sémantiques. Comment se fait-il, pour rester dans l'a

blatif, que les trois entités sémantiques en quoi l'on s'est accoutumé à le décomposer se trouvent, en latin, confiées à la compétence d'une forme casuelle unique, alors qu'à côté, en grec, on les voit aller, "en ordre dispersé", se joindre, mieux, s'identifier- . sous d'autres formes casuelles à la compétence par là-même élargie - à d'autres valeurs dont le latin tient, pour sa part, à les maintenir séparées? Bref, on n'est guère avancé lorsqu'on a identifié dans tel emploi de l'ablatif latin l'expression d'un "point de départ", d'un " lieu ", d'un "instrument", puisque reste à dire,précisément,ce que comporte de spécifiquement "ablatif" cette manière de se représenter un "point de départ", un "lieu" ou un "instrument".

Au reste, il est notoire que l'analyse des cas par décomposition en "fonctions"ou"valeurs sémantiques" - que l'on cherche ou non à la pluralité de celles-ci un fondement historique - s'avère impuissante à décrire de façon cohérente la totalité des emplois qui, à un moment donné, peuvent en être faits. Car, d'une part,les cons - tructions ne manquent pas, où tel ou tel cas apparaît engagé dans la production d'une valeur difficilement réductible à la ou aux fonc - tions sémantiques qu'on veut bien lui assigner. Quelques exemples , pris au hasard:

- de quoi, dans (306),"la conversation", "celui qui tue"(la personne en cause) ou"le loup" sont-ils, soit des "attributaires" ou "destinataires" d'un apport positif ou négatif, soit des personnes "interessées" , positivement ou négativement, par l'accomplissement d'une action, ou des "buts" proposés à cet accomplissement?

306 (a) ⟨ Comoedia ⟩ differt sermoni:

Hor.Sat. 1,4,43:" ⟨la comédie ⟩

se distingue de la conversation".

306 (b) Idem facit occidenti:

Hor.A.P. 467: "Il fait la même chose que celui qui tue (la personne en cause)."

(c) Canis nonne similis lupo ?

Cic.ND 1,97: "le chien n'est-il pas semblable au loup ?"

-quelle sorte d'"instrument", ou de "moyen", ou bien quelle "circonstance concomitante" reconnaître dans les ablatifs de (307), lesquels se réfèrent, tous, à des êtres qui ne sauraient,sans contre-sens ni abus d'interprétation, être assimilés à un "objet u - tilisable", et dont les liens avec l'événement délocuté sont visiblement plus "intimes" que ceux qui caractérisent un pur"circonstant"?

307 (a) Cicerone uti:

"fréquenter Cicéron,le compter parmi ses relations".

(b) Seueritate uti, silentio uti:

" faire preuve de sévérité", "garder le silence"

(c) Imperio potiri:

" se rendre maître du pouvoir".

(d) Libertate frui:

" jouir de la liberté".

(e) Mihi opus est opera tua:

"j'ai besoin de ton concours"

(f) Sanguine pluit:

" il pleut du sang"

(g) Iam puluere caelum stare uident:

Virg.En.4,407-408: "Déjà le ciel n'est plus,ils le voient,qu'une masse compacte de poussière".

Comment, enfin, rendre compte, dans l'optique des "valeurs sémantiques" du fait que bien souvent une de celles-ci apparaît associée, concurremment, à plusieurs cas, selon le contexte où elle se manifeste: "patient" pris en charge ici par l'accusatif,cf. (308)-(a),là par le datif,(308)-(b); . "agent" exprimé, dans les expressions passives, tantôt par l'ablatif, tantôt par le datif, sans oublier, naturellement, l'accusatif prépositionné,cf. (309):

308 (a) Te moneo

"Je t'avertis"

(b) Tibi noceo

"Je te fais du mal".

309 (a) Haec ab illo gesta sunt:

"Voilà ce qui par lui a été accompli".

(b) Qui tibi ad caedem constituti fuerunt:

Cic. Cat. 1,16: "Ceux qui,à ton initiative, avaient été désignés pour le massacre".

(α) Sacra per mulieres confici solent:

Cic. Verr. 4,99: "Ces rites sont habituellement accomplis par les femmes".

Ce dernier exemple est, d'ailleurs, particulièrement apte à faire éclater l'échec du type d'analyse ici considéré. En effet, à quoi peut bien me servir , pour l'analyse du système casuel latin, la notion d'"agent", si elle n'est pas capable de faire comprendre sous quel aspect chacune de ces constructions alternantes présente cet "agent" que l'analyse logique m'invite à identifier dans la matière structurée par la phrase, et pas davantage - ceci découlant de cela - de m'éclairer sur les conditions qui prési-

dent à leur alternance dans la pratique du discours?

DES CAS "NON-SEMANTIQUES"

Plus graves[1], cependant, par leurs conséquences méthodologiques, nous paraissent les démarches suscitées chez certains linguistes par l'idée persistante que la signification d'une forme déclinée du nom ne pourrait être que son aptitude à porter une ou plusieurs des "entités sémantiques" dont nous contestons la pertinence. Car, dès l'instant où il faut se résigner à admettre que certains cas peuvent figurer dans des expressions n'ayant, apparemment, aucun rapport immédiatement saisissable, "dicible", avec ce que l'on pense, par ailleurs, être sa ou ses fonctions sémantiques; dès lors, surtout, que certains cas - et des cas "essentiels" à la structure de la phrase: nominatif, accusatif - se sont toujours montrés rebelles à toute analyse leur assignant la charge d'exprimer des "valeurs" stables, la pente est forte - et c'est la démarche "négative" à quoi nous faisions allusion tout à l'heure (cf. p.597 ci-dessus) - qui conduit à refuser de reconnaître à ces cas, ou à d'autres, voire, en général, à la variation casuelle en tant que telle, la propriété d'apporter à la phrase une contribution autre que purement "formelle" , c'est-à-dire "non-sémantique".

Une telle conception nourrit, par exemple, les travaux consacrés par J. KURYŁOWICZ aux cas indo-européens, et elle s'y dé -

---

1 Il est bon de rappeler que nous n'entendons pas ici nous livrer à une analyse critique des théories modernes du cas. Ne seront retenues ici, d'une façon tout à fait arbitraire, qui ne présuppose aucun jugement de valeur, que celles qui, pour une raison ou pour une autre, nous ont paru fournir un point d'appui pour le développement de notre propre argumentation. Encore ne nous engageons-nous pas à en donner un compte-rendu exhaustif. Ce serait, d'ailleurs, largement

déploie sous deux aspects d'elle-même (cf. J.KURYŁOWICZ,1960[=1949], et [illegible]):

1° KURYŁOWICZ admet, comme d'autres[1], qu'il puisse exister, dans un état de langue donné, des emplois en quelque sorte " automatiques" de certains cas, c'est-à-dire indépendants de ce que l'on pense être leur fonction propre, "primaire", et déterminés, non point, "directement", par ce qu'il y a à dire, mais, "indirectement", par des exigences purement "formelles"d'un groupe limité de mots porteurs d'un contenu lexical particulier, auxquels la forme casuelle en question serait nécessairement associée. Ainsi le génitif auprès de potiri (potiri rerum), ou de meminisse, l'ablatif auprès de potiri ne seraient que des "variantes combinatoires", des "allomorphes", liés à certains contextes, de l'accusatif, lequel serait le cas requis en principe - soit: en dehors de toute limitation contextuelle - chaque fois qu'il s'agit simplement d'indiquer la subordination syntaxique du nom au verbe.

On devine aisément les réserves que nous paraît appeler une telle démarche; il ne paraît pas nécessaire d'y consacrer de longs développements. Relevons simplement que, dans l'optique du linguiste polonais, les emplois casuels dont il vient d'être question ne reçoivent pas de véritable justification synchronique; ces "allomorphes", qui ne constituent pas un système (1960[= 1949]: 143), résulteraient d'un processus de "désémantisation" ou de "grammaticali

---

superflu, compte tenu de l'existence d'ouvrages récents consacrés à une revue critique de ces théories, cf. notamment G.CALBOLI, 1975 [= 1972], et G.SERBAT, 1981 b .

1 Cf. par exemple A.W.DE GROOT, parlant des emplois "irréguliers", soumis à des restrictions lexicales, du génitif latin: 1956: 57-61; J.PERROT (1966: 217-227), définissant l'ablatif qui accompagne obligatoirement certains verbes comme...une "bavure" du verbe, résultant

cation":

"Les fonctions sémantiques sont rejetées à l'arrière-plan, et remplacées par les fonctions syntaxiques. Au lieu de se référer à la réalité extérieure[1], c'est-à-dire aux relations spatiales des objets, les terminaisons exprimant la subordination syntaxique du nom par rapport au verbe ou à un autre nom" (1964: 204).

Mais quelle est cette motivation sémantique qui, dans un état de langue désormais révolu, a introduit une forme casuelle donnée dans un certain contexte lexical où elle apparaît "actuellement" dépourvue de toute motivation sémantique? Comment, d' autre part, a-t-elle pu s'y maintenir durablement, réduite, une fois disparue cette motivation, à ne plus dire que la subordination syntaxique du nom par rapport au verbe dont il désigne l'un des actants?Il faut reconnaître que KURYŁOWICZ ne s'étend guère sur cet aspect des choses, si bien que nous en sommes réduit à essayer de restituer,par conjecture, sa vision des choses, et ce à partir du concept de "dissimilation sémantique", que, dans son article de 1949, l'auteur définissait en ces termes: "Le sens du verbe combiné avec celui du nom détermine avec une netteté suffisante le rapport entre les deux, de sorte que la désinence se vide de son contenu sémantique (dissimilation)" (1960 [=1949]: 138).

Soit donc une expression telle que urbe potiri " se rendre maître d'une ville, s'en emparer" , que J.KURYŁOWICZ met en

---

d'une "fixation de l'usage, sans qu'il y ait pour le sujet parlant autre chose qu'une servitude." (ibid.221).

1 Notons, au passage, cette expression tout à fait caractéristique de certain malentendu qui conduit à définir la signification d'une forme linguistique par sa référence à un élément de la réalité extra-linguistique.

parallèle avec urbem capere "prendre, enlever une ville"[1]. Or il se déduit de l'idée de "dissimilation sémantique" que, dans un temps primitif (disons: T . 1), l'emploi de l'ablatif urbe répondait à un trait sémique déjà présent dans le signifié de potiri,et correspondant, d'autre part, aux aptitudes proprement sémantiques de ce cas , c'est-à-dire à la modalité de relation spatiale entre objets à quoi il fait référence. Comme, d'après la théorie classique du syncrétisme, que KURYŁOWICZ ne remet pas en cause,l'ablatif latin fait référence, soit à un "instrument",soit à un "lieu",soit à une "origine", il s'ensuit que le trait sémique en question devait être la référence , ou à une relation "instrumentale", ou, à la rigueur, à une relation "locative", car on ne voit pas ce qu'il pourrait bien y avoir de relation d'"origine" dans le signifié de potiri; en d'autres termes, l'expression analysée devait s'interpréter, à cette époque révolue, comme signifiant, soit : "se donner la disposition, le libre usage de la chose appelée urbs", soit, pourquoi pas, "s'installer en maître dans le lieu appelé urbs". On aurait donc, pour le "temps primitif" T.1, l'addition de deux contenus comportant un trait "redondant", soit:

T.1 : "il y a une opération O (=potiri) entretenant un certain rapport R, "instrumental" ou "locatif", avec un certain objet" + "il y a un objet x entretenant, avec une certaine opération, un rapport R, "instrumental" ou "locatif".

Puis, la "dissimilation sémantique" ayant fait son oeuvre, on ne retrouve plus, dans T.2, le trait redondant, et l'expression s'interpréterait, alors, comme suit:

T.2: "il y a O,impliquant un rapport R,"instrumental" ou"locatif", avec un certain être et, donc, appelant l'identification de cet être ou objet" + "le nom de cet être est x."

1

Sans toutefois aller jusqu'à dire - comme semble le suggérer G. SERBAT, 1981b:139 - que ces deux énoncés signifient la même chose.

On voit l'impasse à quoi aboutit l'argumentation de J. KURYŁOWICZ sur le statut d'"allomorphe" dans lequel il voudrait enfermer certains cas lorsqu'ils sont employés dans la désignation de l'actant "subordonné", "complémentaire", impliqué dans certaines notions verbales: ou bien la forme casuelle considérée - ablatif dans urbe potiri, gladio (amico) uti, officio fungi, mais aussi datif dans alicui oboedire (parcere),etc. - ne répond, même à la date révolue à laquelle elle est supposée remonter, à aucune motivation sémantique, et on serait alors fondé à se demander d'où elle peut bien venir, et ce qu'elle fait là; ou bien cette motivation existe, mais alors elle résulte nécessairement des "valeurs sémantiques" imputables, par ailleurs, au même cas, dans l'état de langue actuel.Il serait, on en conviendra, assez paradoxal de soutenir,d'une part, que l'ablatif latin, en tant qu'héritier de l'instrumental et de l'ablatif indo-européens, est un cas "possédant un signifié adverbial" qui le rend habile à exprimer une relation "instrumentale" ou " ablative" (ou "locative"),et, de l'autre, que l'emploi obligé de ce cas auprès de verbes impliquant justement ce type de relation n'a rien à voir avec sa fonction sémantique propre[1].

Notons encore, d'autre part, avec G.SERBAT (1981b:139), et pour en finir avec ce premier aspect que nous venons de distinguer dans l'analyse casuelle proposée par J.KURYŁOWICZ, que l'idée d'une équivalence syntaxique entre l'ablatif de urbe potiri et l'accusatif de urbem capere ne résiste pas à l'examen: la "transformation passive" , dont on connaît l'importance dans son raisonnement,

---

1 Cf. une remarque qui va dans le même sens dans G.SERBAT,1981b:140.

tant qu'il s'agit de démontrer l'équivalence sémantique de l'accusatif et du nominatif en tant que cas "grammaticaux" (cf. p.699 ci-dessous), ne s'applique pas au premier cas.

2°Reprenant à son compte une distinction qui remonte au milieu du XIXème. siècle[1], J. KURYŁOWICZ oppose les cas "grammaticaux", "non-sémantiques", aux cas "concrets", "sémantiques". Les premiers - nominatif, accusatif, génitif - n'ont pas, en principe , de "fonction sémantique propre", en ce sens qu'ils ne se réfèrent pas à la "réalité extérieure", c'est-à-dire aux "relations spatiales" d'objet à objet que l'on peut y discerner (cf. le texte cité p. 611 ci-dessus); les seconds, par contre - soit: "instrumental", "ablatif", "locatif" et "datif", celui-ci étant traité, dans l'étude de 1964, comme une variété du "locatif" -, expriment ces relations, en tant qu'ils répondent, respectivement, aux questions "avec qui (quoi)?", "d'où?", "où ?" et "à qui (quoi)?" (1964: 193).Ceci en principe. Car, une opposition aussi radicale n'étant évidemment pas capable de justifier la pratique des langues indo-européennes - cf., par exemple, en latin, les acceptions "concrètes" de l'accusatif en tant qu'expression du but, ou "latif", et les emplois dits "syntaxiques", "non-concrets", de l'ablatif , du datif, du génitif - , il faut bien introduire ici un correctif. On posera donc que chaque cas a une "fonction primaire", qu'il exerce en dehors de tout conditionnement particulier, et une "fonction secondaire", autrement dit "celle qui apparaît dans des conditions spéciales, se laissant définir d'une manière positive " (1960[= 1949]: 136). Dès lors, les cas"grammaticaux" ne seront plus uniquement ce-

---

1 Elle apparaît déjà chez AHRENS,en 1852,sous la forme d'une opposition "cas "logiques"vs."topiques".Cf.L.HJELMSLEV,1935:55 sqq.

la, et, réciproquement, les cas "concrets" pourront n'être pas seulement "concrets".Et, tout comme ceux-ci peuvent, à l'occasion, nous venons de le voir, renoncer à leur contenu sémantique pour assumer , "secondairement", en tant que variantes combinatoires, un rôle purement "syntaxique" ou "grammatical", de même un cas "grammatical" par définition primaire, tel l'accusatif, se voit reconnaître en outre un certain nombre de fonctions sémantiques secondaires, en relation avec certains contextes (1964: 181):"accusatif de relation", dépendant de certains adjectifs; "accusatif d'extension spatiale ou tem - porelle", "accusatif du contenu" (type uitam uiuere), et "accusatif de direction ou de but", dépendant d'un verbe de mouvement, intransitif ou transitif, et "limité, en latin classique, aux noms de lieu (angl.place-names)"(ibid.). Cette dernière précision a, d'ailleurs, de quoi surprendre, vu l'existence de tournures tout à fait usuelles, "classiques", comprenant des accusatifs traditionnellement interprétés comme des "accusatifs de direction ou de but",cf. les exemples(310), empruntés à ERNOUT-THOMAS,1953: 32-33:[1]

310 (a) domum, rus ire:
"Aller chez quelqu'un, aller à la campagne".

(b) uenum dare (ire), nuptum dare,etc.:
"Mettre (aller) en vente,donen mariage",etc.

(c) ...rostra Cato aduolat:
Cic. Att. 1,14,5: "Caton se précipite vers la tribune ".

---

1 Il est vrai que KURYŁOWICZ venait de préciser,dans le paragraphe précédent: "Le contexte de cet accusatif est le verbe de mouvement uniquement, alors que le contenu sémantique du radical nominal pa - raît être sans importance (angl. "irrelevant"): noms communs et propres ("common and proper names") de personnes et localités, noms concrets comme les noms de parties du corps, et même des noms ver -

Mais J.KURYŁOWICZ va plus loin, et, dans son esprit, cette opposition "cas grammaticaux" vs. "cas sémantiques" est celle, quasiment, de deux véritables systèmes à la limite de l'autonomie. Dans l'article de 1949, en effet, les premiers étaient décrits comme "l'ossature du système", et même comme "le vrai système des cas indo-européens" (1960 [=1949]: 144; 145-146), tandis que les cas "concrets","sémantiques" (instrumental, datif, ablatif, locatif), ne se vovaient reconnaître dans le système qu'une place "assez subordonnée", puisqu'ils ne s'y rattacheraient que d'une façon "assez lâche" et qu'ils relèveraient plutôt du "système sémantique des dérivés adverbiaux" (ibid. 146). Cette position est reprise en 1964, puisque l'opposition "cas grammaticaux" vs. "sémantiques" est donnée, dans les "General Prerequisites", comme un exemple de l'opposition entre catégories "flexionnelles" et "dérivationnelles", à l'instar, par exemple, de celle qui existe entre le passif verbal, "flexionnel", et les verbes intransitifs dérivés, ou encore entre les participes, formes flexionnelles du verbe, et les dérivés nominaux du verbe (1964: 35).

Là aussi nos objections sont prévisibles; elles porteront, successivement, sur le contenu même de la dichotomie proposée, c'est-à-dire sur l'insuffisance des critères utilisés pour définir ces cas, et aussi, à un niveau plus général, sur la légitimité théorique d'une telle procédure.

---

baux (et en général abstraits)." Mais il parlait, alors, en termes tout à fait généraux, après avoir cité des exemples sanskrits ou homériques, et avant de noter le caractère "recessif" du phenomène en grec, et sa "limitation", en latin, aux noms de lieu.On a l'impression, du reste, que cette "récessivité" et cette étendue "limitée"du phénomène dans des états de langue relativement récents sont parallèles,dans la pensée du savant polonais,au caractère "secondaire" de l'accusatif dans cette fonction,et c'est pourquoi il nous a paru nécessaire de relever ce qui a bien l'air d'une "simplification" excessive des faits observables.

Plusieurs arguments peuvent être utilisés pour montrer qu'une opposition "cas grammaticaux" vs. "cas sémantiques" n'a pas beaucoup de sens en latin, ni sans doute ailleurs: la fonction "syntaxique" primaire attribuée aux cas dits "grammaticaux"[1] se laisse réduire à une définition "sémantique", et, inversement, les fonctions "sémantiques" des cas dits "concrets" se laissent enfermer dans l'unicité, pour chacun d'eux, d'une fonction proprement "syntaxique".

Sur le premier de ces deux points, on a fait valoir, récemment encore, qu'un cas "grammatical" comme l'accusatif et un cas "concret" comme l'ablatif sont susceptibles d'alterner dans un même contexte lexical, leur alternance entraînant des effets de sens qu'il est difficile de ne pas imputer au contenu sémantique positif de chacun des deux cas, ainsi par exemple dans (311)et (312),cf. C. SERBAT, 1981b:134:

311 (a) Aduenire Romam:
"Arriver à Rome".

vs.

(b) Aduenire Roma:
"Arriver de Rome".

312 (a) Currere in urbem:
"Arriver en courant dans la ville".

vs.

(b) Currere in urbe:
"Courir dans la ville".

L'observation nous paraît marquée au coin du bon sens,

---

1 Sur le critère"transformationnel" utilisé pour la définition des cas "grammaticaux", cf. p. 697 ci-dessous.

mais l'arsenal structuraliste a de quoi parer l'objection.Il suffirait de dire, par exemple, que dans les constructions avec l'accusatif, celui-ci, n'étant porteur d'aucun contenu sémantique positif, a néanmoins la propriété, en vertu de sa fonction "syntaxique", de "subordonner" l'être nommé au lexème verbal ,qui est la représentation d'un mouvement, si bien que ce mouvement apparaît alors dirigé sur le terme qui lui est, ainsi, subordonné, d'où le sens de "entrer dans un lieu", "passer d'un lieu de départ à un lieu d'arrivée"; au contraire, l'ablatif, cas "sémantique" exprimant un "lieu", mais " non-syntaxique ", ne subordonnerait pas l'être nommé au verbe,celui-ci étant alors, pour ainsi dire, livré à lui-même, et signifiant simplement un "mouvement non dirigé" , par suite de l'absence de l'image d'un "terme" qui, dans la tournure accusative, résultait de la seule subordination syntaxique opérée par le cas. On aurait alors réussi à justifier la différence de sens entre (a) et (b),dans (311)et (312), sans avoir besoin d'attribuer au cas"grammatical" accusatif un contenu sémantique positif - si du moins l'on persiste à définir le "sémantique" selon l'optique ici critiquée, c'est-à-dire comme étant l'aptitude , prêtée à une forme linguistique donnée, de "recueillir" une "entité sémantique" pré-formée. Il apparaîtra dans la suite de cet exposé que cette formulation n'a, à nos yeux, rien que de très valable, mais à condition que l'on veuille bien s'entendre sur des notions telles que "syntaxe" et "sémantique". Mais n'anticipons pas.

Une autre objection adressée par G.SERBAT à la doctrine des cas "grammaticaux" exposée par J.KURYŁOWICZ nous paraît, dans l'immédiat, plus décisive. Elle se présente comme une question,dont nous serions, on s'en doute, le dernier à contester la pertinence : "Comment se fait-il que la langue ait, entre tous les cas, choisi ce

lui dont la fonction primaire asémantique est d'être complément d'objet d'un verbe transitif pour figurer dans les contextes sémantiques tels que "durée", "but du mouvement"?" Pourquoi pas, en effet, pour"exprimer" la "durée", ou le "but du mouvement", un autre cas,et notamment pourquoi pas un autre "cas grammatical", le génitif ou le nominatif, dans l'exercice d'une fonction "secondaire"?

En d'autres termes, il faut bien qu'il y ait un rapport, qui ne peut être que sémantique, entre la fonction "primaire" de l'accusatif, qui l'habilite à désigner l'objet d'un verbe transitif, et sa fonction "secondaire" dans l'expression de ces modalités de relation spatiale, sans quoi cette analyse risque de paraître parfaitement gratuite. C'est, on le voit, mais renversée, la question posée tout à l'heure au sujet des "allomorphes" (cf. p.611 ci-dessus): ou bien l'accusatif dans l'expression d'une durée, d'un but, répond à une motivation sémantique, actuelle ou révolue, qui ne peut être que la même qui lui permet d'opérer, en fonction "primaire", comme objet, ou bien on ne voit pas comment justifier sa présence dans ces expressions.

Si bien que l'on est fondé à se poser la question de savoir ce qui définit, sémantiquement, la fonction "grammaticale" objet. Si l'on s'obstine à concevoir "sémantique" en termes de référence à des "valeurs sémantiques" pré-établies, on dira, comme KURYŁOWICZ (1964: 181), que "l'accusatif de l'objet direct est indépendant du contexte sémantique", et qu' "il n'y a aucun signifié commun, aucun dénominateur sémantique commun à tous les verbes transitifs, si ce n'est qu'ils ne sont que transitifs, c'est-à-dire régissent l'accusatif de l'objet direct". Quel "dénominateur commun", en effet, trouver, dans cette perspective, aux diverses modalités de re-

lations qu'entretiennent, dans les événements relatés par les exemples (313), les êtres nommés à l'accusatif avec les opérations signifiées par leurs verbes respectifs?

313 (a) Miles hostem occidit:

"Le soldat tue l'ennemi"

NB: hostem ="patient","siège" des effets de l'opération (O).

(b) Caesar...agrum Picenum percurrit:

Cés.BC 1,15,1: "César traverse à toute vitesse le territoire Picentin."

NB: agrum P. = "lieu" de O.

(c) ...aegro adhibere medicinam:

Cic.de Or. 2,186:"à un malade administrer un médicament".

NB: medicinam= "objet utilisé" par O, "instrument".

(d) nos patriam fugimus:

Virg. B. 1,4: "Nous autres, nous fuyons le pays de nos pères".

NB: patriam = "lieu quitté" par O, "point de départ", "origine" de O.

Si, par contre, on accepte de se placer du point de vue de la production d'un certain effet sémantique, comment ne pas voir que l'être nommé à l'accusatif - qu'il soit, "dans la réalité", " patient" ou"siège", "lieu", "instrument" ou "origine" - apparaît, dans tous ces énoncés, comme soumis identiquement à l'exercice,par un sujet, d'un certain comportement; c'est là, précisément,l'effet sémantique de la"subordination syntaxique" opérée par le cas. En d'autres termes, le "patient" est vu, non pas dans l'exercice propre de sa "passion", mais en tant que touché par ce qui émane d'un autre, et, pour le reste, il n'y a plus ni "lieu", ni "instrument"

ni "origine", mais, partout, "quelque chose" (quelle qu'elle soit en termes de relations logico-sémantiques, et avec, pour l'expression, les conséquences de ce qu'elle est) sur quoi un "sujet" exerce sa capacité opérative, l'intégrant progressivement à son mouvement-s'il s'agit d'une chose intégrable progressivement à un mouvement -c'est-à-dire un "lieu" -, la "manipulant" ou "utilisant" - s'il s'agit d'une chose utilisable ou manipulable, c'est-à-dire un "instrument" -, la "quittant", "abandonnant", "refusant",etc.- s'il s'agit d'une chose susceptible d'être vue "quittée","abandonnée",etc. - c'est-à-dire un lieu ou un objet "dont on s'éloigne".

Or il n'y a pas d'abus à supposer que c'est là précisément l'effet sémantique à produire qui détermine les emplois "secondaires" de l'accusatif: le "terme d'un mouvement"est le lieu visé par le comportement d'un sujet, et dans lequel viennent s'inscrire les effets de ce comportement, soit la présence qui en résulte (cf. P. DE CARVALHO, 1980a:55 sqq.); la"durée" d'un événement, ou son extension spatiale, se laissent aisément concevoir comme "produits", opérativement, d'instant en instant,par l'accomplissement d'une activité. Ceci, nous en convenons volontiers, n'est pas encore une démonstration,[1] mais l'hypothèse paraît très vraisemblable. Il resterait, naturellement, à la confirmer, et il n'y a qu'un moyen de le faire, c'est à-dire une observation, aussi fine que possible, de son alternance,dans le discours, avec des constructions concurrentes. Cf.,à titre de sim-

---

1

Cf., d'ailleurs, une démonstration de cet ordre, portant sur la syntaxe du verbe potiri, dans P.DE CARVALHO, 1980 c :265-269 , de quoi il résulte que potiri+accusatif donne comme"l'objet d'un effort d'appropriation" ce qui est, logiquement,dans la réalité aperçue, un instrument, et que l'expression usuelle,potiri+ablatif,présente comme tel.

ple illustration, l'opposition accusatif vs. ablatif dans (314),que nous interprétons comme étant celle d'une "durée opérativement accomplie, du dedans" (accusatif) à une "durée résultativement mesurée, du dehors":

314 (a) ...una cum gente tot annos
bella gero:

Virg.En. 1,47-48: "contre un seul peuple je passe tant d'années à guerroyer".

vs.

(b) Saturni stella ...triginta fere annis
cursum suum conficit:

Cic. ND 2,52 : "L'étoile de Saturne ... en trente années environ accomplit sa carrière".

NB: à noter la différence de sujets, "être animé" dans (a) vs. "objet inanimé" dans (b). Il faut donc prévoir des "interférences" de cet ordre dans le choix de l'une ou de l'autre de ces constructions.

L'emploi de l'accusatif a, donc, pour effet, d'intégrer l'être nommé à l'immanence d'une opération, d'où l' "effacement" de tout ce qui , dans cet être, serait"extériorité";ainsi,dans (313)-(c), l'accusatif "ne laisse pas voir" l'"instrument de...",subordonné à une fin extérieur à lui-même, qu'est un "médicament" (cf. en sens inverse p. 602 ci-dessus). On pourrait parler, à cet égard, d'une véritable "neutralisation" (cf. p. 721 sqq. ci-dessous).

Cette neutralisation est aussi le fait du nominatif, qui, comme l'accusatif, inclut l'être nommé dans l'immanence d'une opération; c'est d'ailleurs leur commune appartenance à un même plan qui permet, et que dénonce, la transformation "actif" / "passif"employée par KURYŁOWICZ et par bien d'autres pour démontrer que l'oppo

sition de ces deux cas est, à les en croire, purement "formelle" , c'est-à-dire"non-sémantique". Mais le nominatif fait mieux: à l'être qu'il inclut dans cette immanence opérative il confère, de sur - croît, le statut de "pôle non-subordonné" mais "subordonnant", si bien que, devenu "sujet", cet être - qu'il soit "agent", "patient", "instrument", "lieu", etc. - apparaîtra comme le "héros"[1] de l'his - toire, menant de façon autonome, hors toute détermination extérieure à lui-même,"son"existence d'"agent", de "patient",etc. Cette propriété sémantique du nominatif latin entraîne d'ailleurs des conséquences capitales, généralement inaperçues, car tous les êtres nommables ne peuvent pas également devenir "héros de l'histoire" dans toutes les"histoires"concevables, et certains ne le peuvent que dans une vision des choses tout à fait particulière. D'où des restric - tions importantes, que nous aurons à examiner, tant au niveau de l'exercice de la fonction "sujet" qu'à celui des emplois dits "asyntaxiques" du nominatif; nous pensons, en effet, pouvoir démontrer que l'idée d'une fonction (purement) "dénominative" de ce cas ne résiste pas à une observation attentive des faits d'emploi. Sur l'ensem - ble de ces questions, cf. Troisième Partie (chapitres XI et XII).

Reste, parmi les cas dits, dans l'optique dont se ré - clame KURYŁOWICZ, "grammaticaux", le génitif, auquel il attribue la fonction "primaire" d' "accompagner la réduction d'une phrase à un groupe syntaxique, dans lequel l'ancien prédicat apparaît comme le membre déterminé" (1964: 188). Ainsi, de même que l'accusatif "est motivé" par le nominatif, en tant qu'il est le "signe visible"(ibid. 180) de la transformation d'une phrase en un groupe prédicatif(intégré à une nouvelle phrase) - soit: hostis occiditur > (x) hostem occidit -, et qu'il transpose , dans ce "groupe prédicatif ", ce qui était préalablement un nominatif, de même le génitif "est motivé"par

[1] Cf.R.JAKOBSON,1966 [=1936]: 59-60, citant HUSSERL.

le nominatif et l'accusatif à la fois, puisqu'il transpose, dans le "groupe syntaxique" (non-prédicatif) résultant de la transformation qu'il signale, l'un ou l'autre de ces cas. Or là aussi il est possible de montrer que ces procédures transformationnelles au moyen desquelles on voudrait réduire le génitif à d'autres cas ne sont possibles, précisément, qu'en vertu de la dimension sémantique de l'opposition entre l'un et les autres, dimension que l'on peut d'ores et déjà caractériser par le contraste"inactuel" vs. "actuel": alors que le nominatif et l'accusatif - mais aussi l'ablatif et, en un certain sens, le datif - situent l'être nommé dans l'actualité du cas d'événement délocuté -, le génitif, lui, le rejette hors de cette actua - lité. Ce n'est pas sans raison que l'on a pu, déjà, parler de la "désactualisation" ou "virtualisation" résultant des processus de "no - minalisation" - soit: de "transformation" d'un entier prédicatif en syntagme nominal - auxquels le génitif se prête, et à la suite desquels "l'expression [ainsi engendrée], ayant perdu par elle-même toute capacité de référence à une situation localisable, se trouve dépourvue du statut d'énoncé." (J.VEYRENC,1974: 256).[1]

Cette nouvelle approche du problème a, on le remarquera, l'avantage de fournir un cadre plus souple à la réalité observable, évitant ainsi toute simplification abusive. Car, comme l'a déjà fait remarquer G.SERBAT (1981b:136), il est faux de prétendre que le génitif latin, dans ses emplois "adnominaux", doive toujours s'interpréter comme la transposition d'un nominatif ou d'un accusatif,cf.les

---

1 Ce n'est pas autre chose que dit R.JAKOBSON, lorsque, pour expliquer les expressions russes à "objet nié" au génitif -par ex. ne čitaju gazet "je ne lis pas de journaux" - il déclare que ce cas "signale dans ces cas la non-présence de la chose dans le contenu maté-

exemples exemples (315), en partie empruntés à C.SERBAT,ibid.:

315 (a) usus librorum ‹ uti libris:

"l'usage des livres" ("se servir , pratiquer des livres")

(b) confidentia scapularum ‹ confidimus scapulis:

Plt. As. 547 : "la confiance que nous avons en nos épaules" ("nous faisons confiance à nos épaules").

(c) non illi imperium pelagi/... datum ‹ non illi munus datum pelago imperandi:

Virg. En. 1,138: " ce n' est pas à lui qu'a été donné le pouvoir sur la mer" (."..la charge d'exercer un pouvoir sur la mer").

(d) Pelagine uenis erroribus actus ? ‹ ... per pelagus, ∿ pelago errando :

Virg.En. 6,532: "Est-ce pous sé par tes errances sur la mer que tu arri - ves ici? " ("est-ce à force d'errer d'un bout à l'autre de la mer", ou "à travers la mer, que ...?")

et même:

(e) ut pelagi rupes magno ueniente fragore ‹ ut rupes quae in pelago magno ueniente fragore stat :

Virg. En. 7,587: "Comme, sur la mer, le roc, au moment du grand fracas , tient bon..." ("comme le roc qui sur la mer... tient bon").

---

riel de l'énoncé (all."...das Nichtvorhandensein des Gegestandes im Sachverhalte der Aussage")"(1936: 257, reproduit dans HAMP-HOUSEHOLDER-AUSTERLITZ,1966: 65 (cf.aussi C.SERBAT,1981 b:116).Le génitif est employé ici, dit JAKOBSON, en vertu de sa définition comme "cas de l'extension", ou plutôt, comme "cas qui embrasse" (all. "UmfangsKa - sus"), chargé de l'expression d'une participation "non-totale" de la chose à l'événement délocuté.

Cette observation présente, au vrai - à condition, naturellement, de ne pas s'y tenir -, un intérêt majeur, dans la mesure où il se pourrait bien qu'elle fasse apparaître, notamment dans une perspective comparative, des possibilités ou, au contraire, des impossibilités qui seraient fort éclairantes sur le fonctionnement du système casuel.[1] On pourrait, par exemple, dans cette optique, se poser la question suivante: quels sont, du point de vue de leur "rôle" logico-sémantique, les constituants d'une phrase latine supposée "première", ou "basiale", qui se prêtent, ou non, à la "désactualisation phrastique" signifiée par le génitif, donnant lieu, par voie de conséquence, à la constitution, par "nominalisation", au sein d'une phrase plus complexe (du point de vue de la signification apportée), supposée "seconde" ou "dérivée"? Avec, comme contrepartie, cette question "subsidiaire" : étant donné un syntagme employant un génitif, et résultant d'une transposition, quelles sont les interprétations possibles, ou, au contraire, exclues quant à la relation "logique" qui, dans la phrase supposée "première", unissaient le nom désormais "désactualisé" à la représentation verbale de l'opération?

Quelques exemples accourent ici à l'esprit; en les mentionnant, nous n'entendons pas, bien évidemment, apporter une répon-

---

1

Cette observation est encore intéressante, accessoirement, à un double titre. Elle montre bien, d'abord, toute la part de "traduction" qu'il peut y avoir dans le raisonnement de ceux qui, comme J. KURYŁOWICZ, voudraient réduire le génitif à n'être qu'une "projection" d'un accusatif ou d'un nominatif; c'est, en effet, dans nos propres langues indo-européennes modernes, que l'on éprouve le plus grand mal à réduire à un "complément de nom" dérivé un "non-sujet " ou un "non-objet"; il serait impossible, par exemple, de traduire, en français, comme un "complément de nom" de la forme de+subst. le génitif scapularum de (315)-(b). Mais elle illustre également l'utilité descriptive de ces techniques "transformationnelles". De ce point de vue, on aurait tort de céder à une certaine irritation que l' on peut, non sans raison du reste, éprouver face aux prétentions de ceux qui voudraient les ériger en principe d'explication.

se exhaustive aux questions qui peuvent se poser, à cet égard, concernant les domaines dont ils relèvent respectivement, mais simplement rendre un peu moins "abstraites" les propositions qui précé - dent, en indiquant quelques voies concrètes d'une recherche d'ensemble qui reste à entreprendre.

Soit, pour commencer, une phrase française telle que (316)-(a):

316 (a) Il en connaît de belles, mon curé d'oncle.

Il est évident que cette phrase suppose que l'on puisse dire également (316)-(b),(c),etc., dans lesquelles le substantif curé , "noyau",dans (a),d'un "syntagme nominal", apparaît, au con - traire, comme une "dépendance" - quelle que soit la forme syntaxique de cette dépendance - du substantif oncle, désignant "une qualité de", "une propriété de" celui qui est "mon oncle"; en ce sens il peut être intéressant de considérer que mon curé d'oncle résulte,dans(316)-(a), d'une"transformation" opérée à partir de (b), ou (c),etc. - une transformation dont les voies ne nous regardent pas ici:

316 (b) Mon oncle est curé.
(c) J'ai un oncle qui est curé.

Ce qui revient à dire que, pour produire mon curé d'oncle , dans (a), j'ai dû procéder à une opération "abstractive", consistant à isoler , pour en parler, et de cela seul, ce qu'il y a de "curé" dans "mon oncle", quitte à rejeter l'image de la personne que je désigne ainsi hors de l'actualité phrastique.

Inutile de rappeler qu'une telle opération paraît, en latin, impraticable, et même dans d'autres langues romanes il serait, sauf erreur, difficile de relever une construction équivalente. En portugais, par exemple, une traduction littérale de(316)-(a) serait absolument irrecevable, sans doute parce qu'il eût paru inconcevable de séparer "mon oncle" de sa propriété essentielle, objective, qui est d'être "curé", et de parler de ce qu'il est sans parler, en même temps, de lui. On dit, par contre, couramment, (317) , car, ici, il n'est plus question d'une "propriété" de l'être, mais simplement d'une "qualité" qui lui est attribuée, "du dehors", en vertu d'une appréciation subjective:

* 316 a' O meu padre de tio.

vs.

317 O sem-vergonha do garoto nem me respondeu:

"Cet effronté de gosse n'a pas même pris la peine de me répondre".

NB: sem-vergonha,litt.="sans vergogne".

Il y a, par contre,une "règle"de syntaxe latine, bien connue, qui renvoie à des problèmes analogues de concevabilité.Ainsi, par exemple, "la ville qui est, par son nom, Rome" , "qui a nom Rome", peut difficilement "apparaître présente" dans une situation sans que "ce qu'elle est", c'est-à-dire, "Rome", n'y soit vu également présent, et voilà pourquoi l'on dira (318)-(a) plutôt que (318)-(b), où le nom de Rome est employé au génitif, et qui n'apparaît que sporadiquement:

318 (a) Vrbs Roma incolumis est:

"La ville de Rome est indemne".

NB: cf. Hor. Carm. 3, 5, 12 : incolumi Ioue et urbe Roma "étant indemnes Jupiter et la ville de Rome".

*? (b) Vrbs Romae incolumis est.

Certes, les grammairiens ne manquent pas,ici, de faire état d'assez nombreux contre-exemples, avec le génitif du nom du lieu, que certains, même, s'empressent d'interpréter comme une construction "moderne" - et pour cause: c'est celle qui "ressemble"à la construction romane correspondante ! - venant "concurrencer", comme l'on aime à dire,"le tour ancien et classique urbs Roma" (ERNOUT - THOMAS, 1953: 43). Mais une autre justification est possible,en termes purement synchroniques. A considérer, en effet, un peu attentivement, les exemples donnés par KUHNER-STEGMANN (1976: I 419),on a vite fait de s'apercevoir que la tournure "génitive" apparaît dans des contextes où le propos ne vise pas simplement à relater tel ou tel événement impliquant un certain lieu dont le nom est donné comme une spécification accessoire, mais, aussi et surtout, à "présenter", à "faire valoir" un nom considéré comme particulièrement significatif. La " désactualisation " opérée par le génitif traduit alors le fait que le"nom"du lieu est "abstrait" de"l'être"du lieu et de la situation où celui-ci se trouve, que ce "nom", autrement dit, existe, aux yeux du locuteur, sur un plan à part, indépendant de l'événement qui constitue l'actualité phrastique, cf. par exemple (319):

319 (a) Quis genus Aeneadum,quis Troiae nesciat / urbem?

Virg.En. 1,565: "Qui y a-t-il

qui,(mis en présence de (confronté à))la race des Enéades, du nom "Troie" qui est celui de leur ville, fasse preuve d'ignorance?"

319 (b) Hic tamen ille urbem Pataui sedesque locauit Teucrorum:

Virg. En. 1,247: "Là,pourtant, il a fondé une ville, celle de Padoue,et un établissement pour les fils de Teucer."

NB: Pataui= "présentation" du nom de Padoue, tendant,sans doute, à relier ce lieu impliqué dans l'action épique à une réalité contemporaine. J. PERRET, certainement sensible au caractère particulier de l'expression, cherche la solution dans une autre direction,en traduisant Pataui comme un locatif:"il a fondé une ville, lui, à Padoue."

(c) Legati interim ex oppido Thysdrae,in quod tritici modium milia CCC comportata fuerant...ad Caesarem uenire:

Cés.B.Afr. 36,2:"Pendant ce temps, des ambassadeurs venus d'une ville, (qui s'appelle) Thysdra, dans laquelle trois cent mille boisseaux de blé avaient été stockés...viennent trouver César".

NB: A noter que c'est la première mention du lieu en question dans l'oeuvre; lorsque, plus loin, il en sera à nouveau question, c'est la construction appositionnelle qui sera employée,cf.76,1 postero die ad oppidum Thysdram peruenit "le lendemain, il atteint la ville de Thysdra ".

Voici maintenant un autre exemple de "contrainte" entraînant une "désactualisation phrastique" signifiée par l' emploi du génitif, contrainte révélée par une procédure "transformationnelle". Tout un chacun sait, en effet, que le sujet actif d'un verbe transitif "devient", dans l'inversion passive, si du moins on tient à lui y faire un sort, un "complément d'agent", exprimé par ab+ablatif, soit miles hostem occidit) hostis a milite occiditur. Que se passe-t-il, maintenant, si, dans la situation dont parle la phrase

active, il y a l'intervention d'une "dépendance " de l'opérateur engagé dans cet événement - par exemple une partie de son corps,ou une de ses "facultés" ? Cette "dépendance" sera alors désignée,dans la phrase passive à l'ablatif sans préposition, selon ce que la tradition grammaticale qualifie d'acception "instrumentale" de ce cas, Or, dans la phrase passive supposée "dérivée", la "dépendance" nommée apparaîtra toujours sous sa forme d'"ablatif instrumental", mais le nom de l'opérateur - qui, en l'absence de le mention de cette "dépendance, fût devenu un "complément d'agent" ,de la forme ab+ ablatif - "devient", au contraire, un "complément de nom" au génitif, donnant lieu à des énoncés tels que (320):

320 (a) ...aliquos qui discerptum regem patrum manibus ... arguerent:

T.-L. 1,16,4:"...quelques personnes qui prétendaient que le roi avait été mis en pièces par les patriciens de leurs propres mains". (litt. "par les mains des patriciens").

(b) id...quod summorum hominum ingeniis expetitum esse uideatis:

Cic.Arch. 31: "ce ...qui a été, vous le voyez bien, recherché par les personnes les plus éminentes, avec leur talent" (litt. "par les talents des personnes les plus éminentes").

On voit le mécanisme qui engendre ces constructions - lesquelles,soit dit en passant, ne semblent pas avoir retenu l'attention des grammairiens, qui n'eussent certainement pas manqué de parler d'un ... " génitif d'agent". Si, en considérant un certain événement "à partir de" l'être qui en subit les effets, c'est-à-dire comme un épisode de l'existence de ce "patient", il me faut "remon-

ter" vers une réalité causatrice complexe, c'est, d'abord,ce qui,de l'opérateur, intervient "immédiatement" dans la production de cet effet particulier que j'apercevrai, c'est cela qui, vu en premier lieu, m'apparaîtra "présent", encore qu'à titre accessoire,dans l'événement délocuté. Quant à l'opérateur lui-même, il ne sera atteint que "secondairement", "indirectement", par le truchement de ces "mains " ou de ce "talent" qu'il applique à la production de l'effet; il se trouvera, autrement dit, rejeté hors du champ de l'actualité phrastique, c'est -à-dire à l'arrière-plan de cette actualité (cf. p. 634 ci-dessous), et ce n'est pas autre chose que signifie l'expression obligée de cet "agent" au génitif. Il ne semble pas, en effet, qu'on puisse avoir des phrases latines telles que (320'):

*? 320 (a')discerptum regem a patribus manibus...:
*? (b')id quod a summis hominibus ingeniis expetitum est.

De cette rapide confrontation de quelques constructions romanes et latines nous retirerons un postulat et une hypothèse à vérifier. Le postulat est que la "désactualisation phrastique" est une "fonction syntaxique" obligée, qui correspond à une nécessité probablement universelle; toute langue doit disposer d'un moyen permettant au locuteur de nommer, en quelque sorte "pour mémoire" , un être qui ne lui apparaît pas - ou: qui lui apparaît ne pas -intervenir directement dans l'événement délocuté. Quant à l'hypothèse, ce sera que cette "désactualisation phrastique" ne s'opérerait pas partout dans les mêmes conditions, le"profil"de cette "fonction syntaxique" , comme de toutes les autres d'ailleurs (cf. p. 664 ci-dessous), dépendant, dans chaque état de langue, des moyens de repré

sentation mis en oeuvre pour assurer.

Dans le cas particulier qui vient d'être évoqué, certains de nos exemples -cf.(316)à(319)- suggèreraient qu'une langue comme le latin est, sur ce chapitre, beaucoup plus "exigeante" que nos langues actuelles; d'autres, au contraire - cf. (320)-, sembleraient indiquer une certaine "souplesse". Or ces différences seraient, d'après notre hypothèse, à imputer à la manière dont cette langue "s'y prend" pour assurer cette fonction.

En français, par exemple, la "désactualisation syntaxique" est assurée, comme toutes les autres fonctions,par une procédure strictement "syntaxique", qui utilise une forme nominale devenue insensible à toute opposition casuelle - et signifiant,donc,"a priori", l'inactualité de l'être nommé - et un "moyen de transition" qui est la préposition (cf.P.DE CARVALHO,1980a:44 sqq.), en l'occurrence de, qui institue, par contenu lexical, la représentation d'un lieu mental quitté, dépassé - d'une antériorité, donc. Ce qui revient à dire que, par ce moyen, le nom de l'être est situé hors de l'actualité phrastique; le français annonce ainsi, d'entrée de jeu, que l'être nommé est à l'arrière-plan de l'actualité phrastique, et par conséquent qu'il n'est pas dans celle-ci. En d'autres termes encore: si cette analyse est exacte, le français produirait une représentation plus "abstraite" du contenu désactualisé; il "désactualiserait" en disant l'absence de l'être nommé dans l'actualité de l'événement dont la phrase parle. C'est sans doute pourquoi une phrase telle que (321), qu'un traducteur malhabile aurait pu utiliser pour rendre le contenu de l'infinitive de (320)-(a), paraîtrait au moins étrange et à la limite absurde; elle ferait voir"des mains" intervenant dans le "lynchage" de Romulus, sans que leurs "proprié -

taires", "les patriciens", y fussent pour rien:

321 Le roi a été mis en pièces par les mains des patriciens.

En latin, par contre, assurée par une forme casuelle du nom - qui ne signifie rien d'autre que l'inclusion de l'être nommé dans la particularité d'une situation temporelle -,la "désactualisation phrastique" ne véhiculerait pas, "a priori", le trait sémique "absence", d'autant qu'elle se fait sans intervention d' un quelconque moyen de transition prépositionnel. Ce qui revient à dire qu'en latin le nom de l'être est reconnu intervenir dans la représentation de l'événement délocuté, à charge pour le signifié casuel particulier (celui du génitif) de spécifier, ensuite, que cette participation est minimale, c'est-à-dire une présence "réduite" , une "présence à l'arrière-plan", mais une présence malgré tout. Ainsi , pour développer un contraste annoncé à l'instant, nous dirons qu'en français la"désactualisation phrastique" consiste à dire que l'être nommé n'apparaît pas présent à l'actualité de l'événement dont on parle, alors qu'en latin elle indique que l'être nommé apparaît repoussé vers le fond du tableau, sans cesser pour autant d'y participer. D'où la possibilité de tournures comme (320), d'où, aussi,celle d'employer ce cas dans des constituants nominaux qui, ailleurs , devraient se présenter sous les espèces de "compléments circonstanciels" ou d'un "tiers actant" appelé par la substance lexicale temporelle de certains "noms abstraits", cf. (315).

Voilà donc pour ce qui nous semble être l'apport sémantique des cas improprement dits "grammaticaux" ou "formels". La démonstration symétrique, concernant la fonction "syntaxique" à re-

connaître aux cas "sémantiques" ou "concrets", paraît plus facile à faire.

Là encore, le fondement, chez KURYŁOWICZ, d'une telle définition nous paraît être l'idée de la signification de la forme linguistique comme simple référence à des"valeurs" pré-linguistiques, à des "notions" logico-sémantiques données d'avance. Pour lui, en effet, ce qui fait la signification, la"fonction sémantique" de l'instrumental, du locatif, de l'"ablatif" - ces trois cas distincts réunis, en latin, sous le signifiant ablatif - , est d'apporter la réponse aux questions que l'on peut se poser quant à la situation d'un être ou d'un événement dans l'espace , à savoir: "par où?"ou "par quelle voie"?, "où?", "d'où?" (1964: 189). D'où,pour commencer, son hésitation quant au sort à réserver au datif: cas à part entière en 1949, exprimant la réponse à la question "pour qui?" ou "pour quoi (pour quelle chose)?" (1949: 146), il deviendra, plus tard , simple variété du locatif. "Génétiquement" - précise alors KURYŁOWICZ (1964: 191) - le datif "est un rejeton (angl." offshoot" du locatif employé avec des noms de personnes", et ce dans la mesure où "les personnes sont à la fois des objets et des centres d'une sphère de compétence ou d'intérêt";"synchroniquement"- ajoutait-il - "le datif est une sous-espèce du locatif",assumant "secondairement",dans un sens "figuré", certaines fonctions de celui-ci. Les arguments à l'appui d'une telle décision ne lui manquent du reste pas[1], mais on conviendra que cette redéfinition procure au système d'explication proposé une cohérence plus forte, en écartant, dans la description

---

1 Parmi ceux-ci il y a, notamment, l'identité des marques morphologiques - soit: -i(locatif) et -ei (datif), que KURYŁOWICZ explique comme des"variantes apophoniques" d'un même signe - et, d'autre part, le fait que dans certaines langues modernes "analytiques" on assiste à la création d'un "nouveau datif", à partir d'une expression à sens

de la "fonction sémantique" de ce groupe de cas tout ce qui ne serait pas référence aux "notions" sous-jacentes à ces fameuses questions, qui ne sont autres - G.SERBAT a raison de le souligner (1981b:138) - que les "questions de lieu" d'une certaine tradition scolaire.

Mais comment caractériser l'apport "syntaxique" des cas "concrets" en question? En fait, il suffit de bien lire le savant polonais - surtout dans son texte de 1949, qui nous paraît plus éclairant sur le mouvement même de sa pensée - pour surprendre certaines formulations qui eussent pu, n'étaient ses prémisses, le conduire dans une autre direction. Analysant, par exemple, une expression française telle que je reverrai mes collègues à l'école, il montre que "le locatif à l'école" a une position "plus marginale" par rapport au verbe, alors que "le régime direct mes collègues" est plus "central" (1949: 139). Et d'ajouter: "Autrement dit le locatif à l'école détermine le groupe je reverrai mes collègues, considéré comme une unité relative", avant de conclure sur "l'importance, pour la théorie des cas, de la distinction entre les positions centrales et les positions marginales". Ainsi, pour une fois, le cas, quel qu'il soit, paraît avoir, pour KURYŁOWICZ, une dimension proprement "syntaxique", puisque les uns comme les autres se voient reconnaître une contribution à la structuration de la phrase; ils ne se définissent plus par rapport à des "notions logico-sémantiques" que seuls certains d'entre eux "exprimeraient".

Si nous avons cru devoir insister si longuement sur ces citations, c'est parce que nous avons l'impression d'assister à une sorte de débat, moins perceptible par la suite (cf. cependant

---

locatif, soit, pour le français, à + substantif dérivé de ad+accus. KURYŁOWICZ précise que "toutes ces prépositions" -fr. à, angl. to, etc. - "ont à l'origine un sens local, la nuance sémantique de but apparaissant comme une variante contextuelle avec des verbes de mouvement".

1964: 193), entre deux principes théoriques, débat qui renvoie,finalement, à la part de "systématique" que l'on est disposé à reconnaître à la langue et, corrélativement, à l'idée que l'on se fait des rapports de celle-ci avec la réalité extra-linguistique.

Dans cette perspective, une idée qui aurait pu le retenir est que, si une langue est véritablement un système, il est impossible de définir, à l'intérieur d'une catégorie donnée, un ensemble de formes par une certaine propriété - ici, celle de constituer la " syntaxe " proprement dite, c'est-à-dire la structure interne de la phrase - sans, du même coup, définir les autres formes supposées appartenir à la même catégorie par la négation, d'une manière ou d'une autre, de cette propriété fondamentale; si je dis , par exemple, que tel cas exprime (propriété "grammaticale") la subordination du nom au verbe, je me sens obligé, si du moins je tiens au principe systématique, à dire en quoi les autres cas , n'exprimant pas, pour commencer, cette subordination-là, en expriment une autre modalité, ou alors expriment une non-subordination.En d'autres termes, une pensée fermement accrochée à l'idée que la langue est,dans toutes ses parties, un système, que c'est là la condition même de son fonctionnement,et qu'en tant que telle elle crée sa signification aurait sans doute ruiné, dès le départ, toute tentative d'opposer des cas "grammaticaux, formels, non-sémantiques" à des cas "concrets,sémantiques". Au lieu de quoi, la fidélité de J.KURYŁOWICZ à l'image d'un appareil linguistique asservi à la réalité pré-linguistique- ou plutôt: à une réalité formalisée avant l'intervention de la langue - a emprisonné sa pensée dans une théorie des cas foncièrement non-pertinente, à notre avis du moins. Avec, bien entendu, les conséquences prévisibles de la part d'une pensée profondément cohérente,à savoir cette"rupture" de la catégorie du cas nominal à quoi nous avons

déjà fait allusion (cf. p.614 ci-dessus). Cette rupture, affirmée dès 1949, est consacrée dans le texte de 1964, où elle apparaît à la lumière du contraste général entre catégories "flexionnelles", fondamentales, et "dérivationnelles", subordonnées aux premières, les cas "grammaticaux" étant pleinement, "primairement", "flexionnels", alors que les autres seraient, en principe, "encore des adverbes", c'est-à-dire des "dérivés dénominaux", et ne se rattacheraient aux catégories "flexionnelles" que secondairement, dans la mesure où,précisément, ils se verraient attribuer des fonctions "grammaticales" secondaires (1964: 193).[1]

Mais nous reviendrons dans un instant à cette rupture, pour nous interroger sur sa légitimité. Dans l'immédiat essayons de cerner de façon plus précise, pour faire avancer l'exposé de nos propres conceptions, ce que peut être l'apport syntaxique du cas ablatif latin, en d'autres termes de déterminer sa contribution, au titre de cet apport syntaxique, et par-delà les "entités sémantiques" dont on le charge d'ordinaire , à l'édification du signifié phrastique.

G. SERBAT, qui a été amené à procéder à l'analyse critique de la théorie des cas de J.KURYŁOWICZ (1981b:chap. VII)et qui, comme nous, la refuse, a donc cherché à lui opposer une définition "positive" de la fonction syntaxique des cas "sémantiques" . Pour G. SERBAT, l'ablatif latin, ce conglomérat, d'après la doctrine épousée

---

1 Cf. aussi 1949: 146: "Ces derniers [=les cas concrets] n'y appartiennent [=au système des cas indo-européens] que par leur fonction secondaire [souligné par l'auteur], à titre de variantes combinatoires de l'accusatif du régime direct. Par leurs fonctions primaires. ils appartiennent au contraire au système sémantique des dérivés adverbiaux (tirés de substantifs)."

par KURYŁOWICZ, de trois " cas concrets, ou sémantiques", se définirait syntaxiquement comme un"circonstant", c'est-à-dire qu'il exercerait, "dans l'ordonnance syntaxique de la phrase", une fonction " périphérique ". Et il ajoute: "Ce circonstant reçoit une interprétation sémantique dont le résultat est commandé par tout un faisceau de traits de sens: le sien et celui des autres unités du contexte." Ainsi, dans (322)-(a), le contenu lexical du nom à l'ablatif, soit la représentation d'un certain espace de temps, conjugué avec celui du "groupe prédicatif" par rapport auquel le cas le situe en position de circonstant, produit, au résultat, pour le syntagme à l'ablatif, le sens "temps de l'accomplissement de cette opération", soit: "CIRC (=abl.)+ TPS nécessaire à une opération = "circonstance de temps de l'opération dont on parle". De même, dans (b),l'ablatif regno, vu son propre contenu lexical et celui du verbe dont il est le circonstant - soit: une opération d'éloignement - produira "l'effet de sens"correspondant à l'"ablatif véritable" de la tradition grammaticale. Dans (c),enfin, "l'analyse sur deux lignes du syntagme magno periculo le définit: 1. comme circonstant (syntaxe):2. comme "circonstance concomitante" (expression bien révélatrice de la laxité, de la licentia sémantique de l'Ab" (SERBAT,1981b:141):

322 (a) Equitatus perbreui tempore uectigal aufert:

Cic. Imp.P. 16: "la cavalerie dans un temps extrêmement court emporte le produit de la redevance".

(b) regno est expulsus:

ibid. 12: "il a été chassé de son trône".

(c) publicani magno periculo familias in salinis habent:

ibid. 16: "les publicains,avec un grand risque maintiennent leurs troupes de serviteurs dans les salines".

Enfin, conclut G.SERBAT (ibid.141), la "plasticité sémantique" de l'ablatif, cette"licentia"qu'illustrait, au dire de l'auteur, (322)-(c), et "qui n'a pas d'autre cause que l'interférence de nombreux facteurs lexicaux", ne le met toutefois pas à l'abri de toute "ambigüité", et c'est pourquoi il faut, pour lever cette ambigüité - on aurait dit, dans l'enseignement traditionnel : "pour préciser le sens" - , faire appel, le cas échéant, à une préposition.

Il semble donc, si du moins nous comprenons bien, que G.SERBAT, tout en affirmant la fonction "syntaxique" des cas latins, n'en reste pas moins fidèle à l'opposition courante entre "syntaxe", entendue comme pure formalisation "non signifiante", et "sémanti - que": l'ablatif latin contribuerait, comme un "circonstant", à l'ordonnance "syntaxique" de la phrase,en conférant à l'être nommé une "position périphérique", mais l'interprétation "sémantique" serait déterminée, en dernier ressort, par le contenu lexical du nom,compte tenu du contexte, c'est-à-dire, pour simplifier, du verbe dont il est dit être le "circonstant". Encore qu'ici on puisse, à la rigueur, avoir l'impression d'un certain flottement, puisqu' après avoir parlé d'un "faisceau de traits de sens" qui inclurait celui du cas -"le sien" (ibid.141)- "et celui des autres unités du contexte", on nous dit , comme il vient d'être rappelé, que la seule "cause"de la plasticité sémantique du cas est"l'interférence de nombreux facteurs lexicaux".

Enfin, quoi qu'il en soit, que dans la conception esquissée par G.SERBAT l'ablatif latin soit pure"forme syntaxique"sémantiquement vide, telle une "coquille plastique" offerte aux con - tenus sémantiques les plus divers qui lui confèreraient tel ou tel aspect , ou qu'au contraire cette "forme syntaxique" ait,en tant que

telle, une signification - qui serait, en fait, "tout un éventail de significations possibles" (SERBAT,ibid. 140) -, le résultat ne paraît pas bien différent, et l'on serait tenté de parler d'une sorte de "transparence sémantique" d'un cas défini en de tels termes . Nous ne voyons, en tout cas, pas quel est son apport spécifique , déterminé, et déterminant, au sens institué par la phrase.

A ces vues il y aurait, pensons-nous, deux séries d'objections à opposer.

D'abord, il est manifeste que la définition de l'ablatif comme un "circonstant" fait l'impasse sur certains emplois,pourtant banals, de ce cas pour désigner l'actant "second", "complémentaire", qu'obligent à concevoir - qu'impliquent, donc, dans leur contenu sémantique - tout un groupe de verbes et "expressions verbales" (uti, potiri, carere, indigere, alicui alicua re opus est,alicui aqua et igni interdicere, etc.). Notons , au passage, qu'à notre avis, il n'y a aucune raison[1] de ne pas considérer l'actant nommé à l'ablatif auprès de ces verbes - ou au génitif auprès d'autres verbes, ex. Graeciae obliuiscitur - comme un "objet" ; sur ce point particulier, et pour une fois, nous ne voyons pas comment donner tort à H.HAPP lorsqu'il parle d'un "objet ablatif" (1976: 199; 1978: 62). Quitte à ajouter aussitôt que l'on ne saurait parler d'"objet ablatif", ou d'"objet génitif", ou encore d'"objet datif", sans du même coup en tirer la conclusion qu'une langue comme le latin a plus d'une manière de "se représenter"un"objet" et, par voie de conséquence, s'obliger à dire ce qu'est chacune de ces "représentations". Ce qui,

---

1 Sauf peut-être la persistance d'un raisonnement "par traduction", compliqué par l'utilisation d'une dénomination - celle d'"objet"- qui continue à connoter l'image d'un terme proposé à on ne sait quel mouvement, image qui paraît incompatible avec l'idée que l'on se fait de l'ablatif latin.

naturellement, n'entrait point dans les cogitations de H.HAPP, qui le premier affirme qu'il n'attribue pas à la désinence casuelle "une'signification' fixe" (1978: 62).

Pour revenir aux analyses de G.SERBAT, on voit bien dans quelle direction il chercherait la réponse à cette objection. Il aura, du reste, dans le cours du même ouvrage, l'occasion de s'expliquer sur ce point. A ses yeux la "prédominance massive", en termes statistiques, de l'expression accusative de l'"objet" suffirait à démontrer (1981b:164) que c'est là la seule réalité à prendre en compte dans une description "synchronique", puisqu'à son avis il n'est pas question de "reconnaître les mêmes droits" à "la catégorie dynamique de l'accusatif d'objet" et à "des catégories en voie d'extinction" telles que le génitif ou l'ablatif d'objet. Cette dernière serait, donc, à refouler parmi cet ensemble de faits qui, dans tout état de langue, seraient "contemporains" sans pour autant être "synchroniquement pertinents" (1981b:204-205).

Il serait relativement facile de retourner contre une telle façon de voir le célèbre mot d'A.MEILLET que rappelait volontiers G.GUILLAUME: "les faits linguistiques sont qualitatifs". Mais, il faut le reconnaître, cette affirmation a la valeur d'une déclaration de principes, elle ne fait pas preuve pour autant. On pourrait aussi, sans le rejeter "a priori" - car rien n'est à rejeter comme moyen de connaissance, il faut simplement que chaque chose reste à son rang - , s'interroger sur l'utilisation même du critère statistique: quel est le seuil numérique qui détermine le "dynamisme", le caractère "librement productif" d'une forme linguistique? Certes, les verbes impliquant un objet relevant du cas accusatif sont incomparablement plus nombreux que les autres - et voilà déjà quelque cho

se qui demanderait explication -, mais ceux qui réclament l'ablatif représentent, tout de même, "un certain nombre" - et d'ailleurs le fait même de leur persistance, comme de leur fréquence d'emploi, certainement beaucoup plus haute que celle de beaucoup de verbes à "complément" accusatif, ne sont-ils pas des faits statistiques aussi dignes d'intérêt qu'un autre? Enfin, on sait qu'un verbe comme potiri admet, sporadiquement, une construction "accusative" (cf §21 n.1 ci-dessus), qui, dans les limites de ce verbe en particulier, devrait être considérée comme statistiquement insignifiante; va-t-on, pour cette raison, la déclarer nulle et non-avenue? Si on le faisait, sur quoi pourrait-on bien se fonder pour évoquer "la tendance du latin ...dès la pré-histoire, au remplacement des "objets" au génitif, au datif, à l'ablatif par des objets à l'accusatif(ou par des compléments prépositionnels)" (G.SERBAT, 1981b: 164). Sinon, de quel droit refuser, ici, un critère dont on proclamera, là, haut et fort, la validité?

Mais il est peut-être plus important de faire observer que l'idée d'une forme casuelle non motivée synchroniquement, dans certaines constructions, risque de conduire à une impasse logique qui ne serait pas sans rappeler ce qui a été critiqué, par nous-même et par G.SERBAT, dans les vues de J.KURYŁOWICZ (cf. p.618 ci-dessus). Nous voulons bien reconnaître à l'ablatif de potior urbe le caractère d'un fait "non-synchronique", mais comment se fait-il, alors, que cet emploi relevant d'une catégorie "en extinction" se laisse, comme la plupart des autres, ramener à telle des possibilités sémantiques incluses dans la catégorie "circonstant ablatif ", qui, elle, paraît incontestablement "dynamique"? Dans plusieurs cas, en effet, la relation entre actant "second" et lexème verbal relè -

ve, de toute évidence, de ce que les comparatistes appellent l'"instrumental-sociatif", c'est-à-dire celle qui est vue exister entre un certain être et la chose, ou la personne, qui lui apparaît associée (cf. par exemple J.HAUDRY, 1977: 89 sqq.) - ou, préciserions-nous, qui apparaît comme une dépendance de l'existence de cet être; cf., outre potiri, uti, fungi, frui, uesci; dans d'autres cas, un grammairien traditionnel décelerait une relation de séparation, d'éloignement - d'"ablatif", donc -, mais là aussi il paraît plus raisonnable de parler d'un "instrumental-sociatif", cf. par exemple les verbes "de privation et de disette" (ERNOUT-THOMAS, 1953: 83): carere pane " manquer de pain" egere amico " n'avoir pas d'ami", c'est être dans un état de manque par rapport à tel objet réputé faire partie, normalement, de l'existence d'un être - celui dont on dispose, précisément, lorsqu'on dit uescor pane "je me nourris de pain", utor amico " j'ai (telle personne) pour ami, je la compte parmi mes amis". Or, l'"instrumental - sociatif" et l'"ablatif" sont, justement, du ressort du "circonstant ablatif", G.SERBAT ne le conteste pas. Décidément, on n'en sort pas. Mais il n'y a pas, que l'on sache, des verbes à objet ablatif où celui-ci se laisserait, si peu que ce soit, interpréter comme un "destinataire", ou comme un "tiers actant"; on ne concoit pas, par exemple, quelque chose qui ressemblerait à *inui deo Caesare (au lieu de inuideo Caesari "j'en veux à César"), *persuadeo Caesare (au lieu de persuadeo Caesari "persuader César")... On notera, en tout cas, qu'à tout prendre les vues de G.SERBAT sur ces questions ne sont pas tellement éloignées de celles de KURYŁOWICZ; il ne dirait certainement pas, comme celui-ci, que dans potiri urbe, l'ablatif est un "allomorphe" de l'accusatif - ce qui serait, tout de même, lui reconnaître un statut synchronique -, mais, comme le linguiste polonais, G.SERBAT considère que cet ablatif-là ne signifie

rien, ne "veut rien dire" (cf. p. 711 ci-dessous).

Ces dernières remarques feront transition vers le deuxième volet des réserves que nous paraissent appeler les vues de G. SERBAT sur la fonction syntaxique de l'ablatif latin. Cette "plasticité sémantique" reconnue à ce "circonstant", cette "licentia" qui nous a fait parler de "transparence", qu'est-ce à dire en vérité? L'ablatif est-il vraiment capable de recueillir, pour les exprimer, cette diversité, quasiment illimitée, de relations logico-sémantiques que lui suppose SERBAT? Il y a quelques raisons d'en douter. On pense trop, en général, lorsqu'il s'agit de définir les propriétés d'une forme linguistique, à ce dont elle apparaît être capable, et qui se manifeste dans les énoncés où figure cette forme; réfléchit-on assez à tout ce à quoi elle ne se prête pas? En voici, rapidement, quelques exemples:

-une réalité spatiale qui se présente, dans une situation donnée, comme un "but" à atteindre peut ressortir à la compétence soit de l'accusatif - ad bellum conficiendum " pour en finir avec la guerre" -, soit du datif - castris idoneum locum delegit "il choisit un emplacement appropriée pour un camp" (Cés. BG ,1,49,1) -, soit même du génitif - pacis petendae oratores miserunt "ils envoyérent des délégués pour demander la paix" (T.-L. 36,27,2).

Or existe-t-il, même comme une "catégorie en extinction", un ... "ablatif de but? "

- on sait que, dans les tournures passives, l'expression de l'"agent" n'est pas nécessairement confiée à l'ablatif (introduit par ab). Il y a, assurément, quelque schématisme dans l'enseignement traditionnel qui veut que l'"agent" dépendant d'un "adjectif verbal en -ndŏ/a-" ou d'un "participe passé passif (adj. verbal

en - to-) s'exprime au datif (ERNOUT-THOMAS, 1953: 74), et les contre-exemples ne manquent pas; dans l'ensemble, toutefois, cela reflète assez bien l'aspect général de l'usage. Cela fût-il moins exact, la répartition des deux expressions possibles fût-elle plus équilibrée en termes statistiques, le seul fait de leur alternance possible n'invite-t-il pas à supposer que certains cas de la relation du circonstant "agent" à l'opération conçue sous forme "passive" , à définir, échappent aux pouvoirs de l'ablatif?

-un autre cas bien connu d'alternance de deux formes casuelles est celui de la "valeur d'échange" d'un objet. Certes, les grammairiens opposent en général un "ablatif de prix" à un "génitif d'estimation" (ERNOUT-THOMAS, 1953: 52), faisant donc comme s'il y avait, au départ, deux "notions relationnelles" à exprimer. Mais qui ne voit que ces deux "notions" sont elles-mêmes réductibles,sur la base du trait "valeur" qui leur est commun, à un axe d'oppositions, dont l'une constituerait le pôle "positif", "présent" - soit: le "prix" proprement dit, payé ou à payer - et l'autre le pôle "négatif", "absent" - soit: "ce que l'on serait disposé à donner comme pris" = une "virtualité de prix" ? Que cette analyse est exacte est ce que démontre l'alternance - dans les limites de la seule "notion de prix" - , en fonction du contenu lexical utilisé, des deux cas en question: un "prix" que l'on ne connaît pas reste un "prix",mais un " prix absent ", d'où le génitif; de même un"prix" qui est vu dans son rapport à d'autres"prix"possibles n'appartient plus à l'actualité, puisqu'il est conçu selon un mouvement généralisant, et c'est sans doute la raison du non-emploi, dans cette expression également, de l'ablatif, cf. Cf. ce remarquable exemple d'alternance, (323), cité par ERNOUT-THOMAS, 1953: 54:

323 -Agedum,sume hoc tisanarium orizae.
-Quanti emptae?-Paruo.-Quanti ergo?-Octussi-
/bus:
Hor.Sat.2,3,155-156:"-Allons,
prends cette tisane de riz.-Achetée combien?
-Peu de chose? -Combien,dis-je?-Huit as."

Ainsi,dans le contexte d'un même verbe,une altération du contenu lexical entraîne une altération parallèle du cas, alors que l'hypothèse de G.SERBAT faisait attendre qu'une forme casuelle unique,l'ablatif, fût capable d'exprimer, moyennant une altération de contenus lexicaux,les deux "valeurs" circonstancielles distinctes de "prix" et d'"estimation".Mais on peut aller plus loin,et noter,avec ERNOUT - THOMAS (1953: 55) que, si la "valeur d'échange" est représentée par un substantif , plutôt que, comme dans les expressions déjà mentionnées, par un"pronom de quantité", déterminée ou indéterminée (multo,paruo,tanti,quanti,pluris,maioris,minoris),c'est l'ablatif qui paraît avoir l'emploi le plus général, même dans le contexte représenté par des verbes signifiant une simple "estimation"ou " évaluation " (aestimare,pendere,ducere,esse).Autrement dit: dans un contexte verbal globalement constant, une altération sémantique "généralisée", celle qui correspond à un changement de classe de mots, infléchit le mécanisme casuel dans une certaine direction; en effet, une"valeur"représentée par une somme d'argent déterminée, désignée par un syntagme substantif, a plus de chances d'apparaître comme"du positif", "du concret",qu'une somme indéterminée, dont on ne possède que l'ordre de grandeur, et c'est pourquoi l'on dira plus volontiers ternis denariis aestimare "estimer (quelque chose) à trois deniers pièce" (Cic.Verr.3,220). Tout ceci, bien entendu, sous réserve d'une observation fine de l'usage,susceptible de faire apparaître le fonctionnement du système dans toute sa "fluidité",selon les condi-

tions particulières d'expressivité de la parole. Mais les grandes lignes du tableau sont assez nettes, et elles ne vont pas dans le sens de ce que propose G.SERBAT;

-l'emploi, banal, de l'ablatif se référant à une réalité spatiale qui, dans la situation délocutée, se présente comme une "propriété", une "qualité" de tel ou tel actant appellerait une analyse tout à fait analogue; il paraît, d'ailleurs, difficile de ramener cet ablatif "adnominal" à la fonction "circonstant" [1]. La tradition grammaticale signale, ici, des affinités, ou des résistances, de la part de certains contenus lexicaux, qui ne s'expliquent véritablement que si l'on admet, pour l'un et l'autre cas concernés, une "non-transparence", une"épaisseur" sémantique dans son apport à la structure de la phrase: si la"qualité" concerne le "corps",c'est-à-dire l'être physique, visible,"objectif" d'une personne, c'est l'ablatif corpore que l'on trouve, presque toujours, et les références à l'aspect extérieur, à l'apparence d'un être se font invariablement à l'ablatif -facie, specie -,cf.ERNOUT-THOMAS,1953:90); par contre relèvent du génitif les "qualités" qui sont,avant tout,le résultat d'une appréciation subjective, une mensuration -fossa pedum quindecim "un fossé de quinze pieds" (Cés.BG 5,42,1), ou d'une catégorisation préalable -race,classe,espèce,cf. generis Graeci est "il est de race grecque" (Plt.Merc.525). Sont aussi du ressort du génitif,et

---

1

Certes, on a pu parler, à propos de ces usages de l'ablatif, de "circonstances concomitantes" (EDWARDS-WOLFFLIN,1900:469-490, cité d'après G.CALBOLI, 1975: 154-156), mais cela a l'inconvénient de masquer l'"inhérence" de la réalité nommée à l'actant qui en est le support; la "qualité" désignée est ce que l'être apporte avec lui à l'accomplissement de l'opération à laquelle il participe, elle n'est pas une donnée extérieure, une circonstance, coïncidant avec cet accomplissement.

non de l'ablatif, les qualifications "virtuelles" - non multi cibi hospitem "un hôte qui n'est pas tel qu'il lui faille beaucoup de nourriture" (Cic.Fam. 9,26,4), rem...plurimi oti "une affaire qui réclame beaucoup de loisir" (Cic.Att. 4,16,2), cf. ERNOUT - THOMAS, 1953: 43, des expressions telles que multo cibo hospes, ou plurimo otio res paraissant inconcevables, du moins dans ce sens-là -,et,de même, les qualifications"approximatives", par référence à un paradigme, cf.aliquid huius modi "quelque chose de cette sorte, de cet ordre de grandeur", eiusdem modi,etc., cf.ERNOUT-THOMAS,ibid. On relève, d'autre part, de fréquents exemples d'alternance, sous la dépendance d'un même support, des deux cas véhiculant des contenus lexicaux de même ordre, ce qui oblige à postuler qu'aux yeux du locuteur il y a, dans la situation délocutée, deux"qualités" appartenant à deux plans "fonctionnels" distincts,cf. par exemple (324)-(a), où l'alternance des deux cas traduit vraisemblablement l'opposition d'une "qualité" interne, c'est-à-dire "congénitale" en quelque sorte, à une qualité "seconde", conditionnée par la première, mais siégeant, à la différence de celle-ci, au niveau du rapport de l'être au monde, à savoir la prudentia, qui n'est qu'une certaine aptitude à, si l'on nous le permet,"voir un peu plus loin que le bout de son nez" (de pro-uidere):

324 (a) Quo uerius in causa nostra uir magni ingenii summaque prudentia,L.Cotta , dicebat...:

Cic.Leg.3,45:"Ce n'en était que plus vrai, ce que, dans mon affaire,un homme ⟨ qui possédait ⟩ un grand talent , ⟨ faisant, en l'occurrence, preuve ⟩ d'une extrême clairvoyance, L. Cotta, disait..."

Dans (324)-(b), le contraste est analogue, bien que l'énoncé se développe en sens inverse, allant, selon une progression subtilement ménagée, du plan "de la présence au monde", où se manifestent,d'abord une qualité d'un rang inférieur,que,pour cette raison précisément, on tient à enfermer dans la particularité d'un moment - de façon à ne pas compromettre le portrait de l'être "en lui-même"-,puis une qualité d'"application" à la réalité extérieure, au plan de l'être "substanciel", tel qu'il apparaît être dans ses aptitudes générales et permanentes,au-delà de toute particularité temporelle:

324 (b) P.Murena mediocri ingenio, sed magno studio rerum ueterum, litterarum et studiosus et non imperitus,multae industriae et magni laboris fuit:

Cic.Brut.237: "P.Murena, (que l'on a vu faire preuve) d'un talent pas bien grand, mais aussi d' une grande passion pour l'antiquité,et qui,en fait de littérature était un passionné, et d'ailleurs pas du tout ignorant, était un homme capable d'une grande activité,et de se donner beaucoup de mal".

NB: le jugement de Cicéron sur Murena était, on le voit, très..."nuancé",comme on dit.A noter aussi l'"intériorisation" d'une qualité que traduit le passage du substantif studio à l'adjectif studiosus.

Et même du côté du support de la qualification il devrait être possible de cerner certaines affinités tout à fait conformes à ce qui vient d'être proposé. Voici par exemple, en (324)-(c), une autre remarquable alternance des deux cas , que nous faisons suivre d'un non moins remarquable commentaire tout à fait in-

dépendant, est-il besoin de le préciser, de nos propres analyses:

> 324 (c) Neque monere te audeo, praestanti prudentia uirum, nec confirmare maximi animi hominem unumque fortissimum,consolari uero nullo modo:
>
> Cic.Fam. 4,8,1: "Te conseiller, je n'ose - toi,avec l'exceptionnelle clairvoyance dont tu fais preuve en tant qu'homme ["au plein sens du terme"];t'encourager, toi cet être capable de la plus haute grandeur d'âme,et, de tous,le plus courageux, (pas davantage); mais quant à t'apporter une consolation, cela, d'aucune façon".

"Cet ablatif" -commente E.PASOLI (1966:25 sqq.,cité d'après G.CALBOLI, 1975: 156) -" qualifie uirum, alors que le génitif, accompagné de unumque fortissimum, détermine hominem; uir, en effet, est un concept spécifié en soi, auquel la mention de la prudentia ne peut ajouter qu'une qualification qui était déjà, en un certain sens, comprise et prévue dans le terme uir; homo,au contraire, est un concept générique ("être humain"), qui a besoin d'être spécifié pour sortir de l'ambiguité; le premier se contente de l'ablatif, le second réclame le génitif". En d'autres termes, cela revient à dire que de homo à uir on change de plan; homo, en effet, situe l'être désigné au niveau des catégories générales, "a priori", dans la mesure où l'on est, ou où l'on n'est pas, homo "par définition"; uir, par contre, installe l'être dans l'actualité d'une situation où il doit faire preuve de certains attributs pour mériter cette appellation. Si bien que l'on peut dire que l'on "naît" homo, mais que l'on "se montre" , ou pas, uir; tout être catalogué, " a priori", homo, ne se révèle pas,"a posteriori", un uir; le foetus, qui, dès la vie intra-utérine, est incontestablement un "être hu-

main", se révèlera, peut-être, à la naissance, être "une fille", et tel individu qui a pu, à la naissance, au vu de certain attribut, être crédité, "sous bénéfice d'inventaire", de l'appellation de uir, ne saura pas, le moment venu, s'en montrer digne, être un uir pleinement "uir" [1]. Dès lors, la prudentia peut être vue comme la qualité qui définit le uir en tant que tel, là où il apparaît tel, soit dans son rapport au monde, alors que l'animus, ce "souffle de signe positif" (cf. le "masculin", par quoi ce terme se définit comme une réalité "animée" en même temps qu'il s'oppose, dans l'"animé", au "souffle de signe négatif" que représente le "féminin" anima) qu'il porte en lui en tant qu'"être humain" sera renvoyé au plan des définitions générales où il "est" homo.

Voilà, il nous semble, un certain nombre de faits, reconnus pour tels par une longue tradition grammaticale, qui s'opposent absolument à l'idée, défendue par G.SERBAT, d'un ablatif "circonstant", et n'apportant, en tant que tel, pour toute contribution au sens produit - si tant est qu'il en apporte une - que ce qu'il retire lui-même, comme un contenant d'une "plasticité" extrême, des contenus lexicaux, d'une diversité quasiment infinie, qu'il serait capable d'accueillir. Nous avons, au contraire, essayé de montrer que tous ces faits, et bien d'autres, s'éclairent très simplement -et, ce qui "ne gâte rien", avec un profit certain pour notre propre lecture des énoncés latins qu'ils concernent - dans le cadre d'une autre hypothèse, attribuant à l'ablatif latin, comme à tous les autres cas,

---

1 Chacun pense ici, évidemment, au début d'une des "Odes Romaines" d'Horace, à ce vers célébrant quelqu'un qui est un "uir" dans toute la plénitude du terme - iustum et tenacem propositi uirum (Hor. 3,1 - et qui ne se comprend, justement, qu'à partir d'une correcte analyse du signifié de uir, telle que l'a proposée PASOLI: "celui qui observe la règle, qui s'accroche à ce qu'il s'est fixé comme but
⟨voir ref⟩

une "épaisseur" sémantique, c'est-à-dire un signifié positif qui est ce grâce à quoi il a une fonction dans la phrase, apportant à celle-ci , au titre de cette fonction, une contribution significative invariante, et déterminante; le sens de la phrase apparaît,dans cette perspective , comme le résultat, non de l'addition,à un cas "transparent", d'un contenu lexical, mais de la forme imposée à celui -ci par le signifié casuel; c'est le cas, autrement dit, qui fait participer le signifié nominal, à un rang donné, à l'édification du sens de la phrase.

S'agissant en particulier de l'ablatif, l'observation attentive et suffisamment fine d'un certain nombre de faits d' emploi jugés particulièrement favorables - observation conduite, certes, en fonction de certains principes théoriques, mais antérieure, en pensée, à la mise en place d'un modèle théorique déterminé,fini, lequel, au vrai, résultera, en fin de compte de cette observation- nous autorise déjà à en produire, dès maintenant, une première caractérisation, qui est celle-ci:

- eu égard à la résistance que ce cas paraît opposer à toute modalité de relation relevant de l'ultériorité de l'événement délocuté -cf. notamment p. 645 ci-dessus) -, eu égard,aussi, à sa résistance, non moindre, à tout ce qui évoquerait l'antériorité existentielle, l'arrière-plan absolu du dit événement délocuté,l'ablatif latin se définit, à l'intérieur du système qu'il constitue avec les autres cas du paradigme nominal latin, par sa fonction d'assigner à l'être nommé, tel qu'est cet être, un certain rang dans le plan existentiel de présence qu'un locuteur latin sait discerner en toute situation dont il peut avoir à parler. En d'autres termes,l'ablatif est un cas, parmi d'autres, de la présence de l'être;il fait

apparaître l'être comme "existant présentement"; nous dirons en son temps quel est le rang particulier de cette présence, par quoi l'ablatif, en se posant, s'oppose aux deux autres cas concevables, en pensée latine, de l'être"existant présentement", que sont l'accusatif et le nominatif.

On notera, enfin, que nous venons de définir, du même coup que celui que représente l'ablatif - il ne saurait en être autrement, dans la description de tout ce qui est supposé être essentiellement un système -, un cas de l'ultériorité, ou de la présence ultérieure, "future" - c'est le datif - et un cas de l'antériorité, ou de la présence antérieure, préalable, "passée" (le passé de l'existence de l'événement délocuté comme tel)[1] - c'est le génitif.

L'UNITE DU SYSTEME CASUEL

Attaché à discuter certaines propositions que G.SERBAT a été amené à esquisser, en faisant la critique de la théorie casuelle de J.KURYŁOWICZ, nous avions quelque peu perdu de vue les conceptions du savant polonais. Nous y revenons maintenant,à fin de

---

1 C'est-à-dire ce qui est vu exister préalablement à la "présence au monde aperçu par le locuteur" de l'état de choses délocuté - et non à l'existence réelle de cet état de choses. Ceci n'a, donc,évidemment, rien à voir, en première instance du moins, avec la représentation verbo-temporelle d'un certain moment antérieur à l'existence actuelle du locuteur.Mais il y a, peu-être, des rapports, à découvrir,entre le "passé notionnel" que signifie, dans le système casuel, le génitif et le "passé comme représentation temporelle" On pense aussitôt,ici,à la forme de "perfectum" (représentative de ce qui est une certaine modalité de passé temporel) de l'un des verbes à objet génitif, memini:l'opération qui consiste à saisir, par la pensée, un objet, pour le retenir, l'empêcher de disparaître de la conscience, implique la préexistence notionnelle de cet objet , mais en même temps cet objet appartient nécessairement au passé temporel du locuteur.Qu'on se reporte,d'autre part,à ce qui a été dit,

soumettre à examen un aspect particulier de la doctrine qui [illegible] pas, d'ailleurs, avoir retenu l'attention de C.SERBAT mais qui, nous autre, nous paraît capital.

On a vu comment KURYŁOWICZ en est venu à remettre en cause l'unité du système casuel, en opposant à un système décrit comme "le vrai système des cas indo-européens" - celui formé par les cas "grammaticaux" un système - ou plutôt: "des fragments de système" (1949: 143) - de rang subordonné, ne se rattachant au premier que de façon "assez lâche" et occupant, entre les cas"grammaticaux " et les adverbes "une position à part" (1949: 146), soit: les "cas sémantiques ou concrets".Cette idée, qui s'enracine dans une certaine conception de la signification linguistique, est, nous l'avons vu,extrêmement peu rentable, et entraîne plusieurs difficultés. Il nous reste maintenant, après la question "de facto", à nous poser celle "de iure" : quelle nécessité interne au latin rend-elle légitime cette décision? Mis à part, justement, ce postulat d'une opposition entre "syntaxe", considérée comme pur arrangement formel, et "sémantique" , conçue en termes de référence à des notions logico-sémantiques "pré-linguistiques", existe-t-il, en latin,"quelque chose",notamment dans l'appareil morphologique, qui vienne étayer cette opinion? Il semble bien que non, et, d'ailleurs, que peut-on voir d'autre qu'une reconnaissance implicite de ce fait, dans ce jeu de fonctions primaires et secondaires? Cette sorte de "passerelle" jetée entre ces deux groupes de cas ressemble fort à un artifice -qui ne manque certes pas d'élégance - tendant à récupérer une unité bien [illegible]

---

au début de cet ouvrage (cf. p. 38), sur les interférences existant, dans certaines langues, entre le fonctionnement du système casuel et les catégories verbales.

prudemment écartée au départ, en vertu de certaines prémisses.

Le fait est que, pour tenté qu'il soit de rapprocher les cas "sémantiques" de l'adverbe, KURYŁOWICZ hésite, et le résultat de cette hésitation nous semble être que les dits cas sémantiques ne sont, finalement, nulle part: faisant partie,"secondairement", du système casuel, puisque c'est par leurs fonctions "secondaires" qu'ils s'y rattachent, ils ne sont pas vraiment des "adverbes" tout en l'étant un peu. Mais quelque chose d'essentiel s'oppose à cette scission, et KURYŁOWICZ est le premier à le reconnaître. Il observe, en effet (1949: 146):

"... il est permis de se demander pourquoi une forme casuelle comme l'instrumental ou le locatif est un substantif(souligné par l'auteur) et non pas un adverbe, bien que sa fonction primaire soit adverbiale. La réponse est que c'est uniquement la zone d'emploi du morphème qui décide. Du moment où un suffixe adverbial est applicable à tous les substantifs (avec des variantes formelles ou non), il devient une désinence casuelle."

Ce qui revient à dire: une forme casuelle, même "sémantique" ou "concrète",a beau infléchir la notion nominale vers des valeurs - des "effets de sens" - que l'on peut, si l'on veut , rapprocher des indications fournies par ce qu'il est d'usage d'appeler des "adverbes", elle ne laisse pas pour autant d'être "une forme casuelle d'une notion nominale", c'est-à-dire un cas particulier de "quelque chose" qui ne se laisse point réduire, "une fois pour toutes" à cette particularité. Comme n'importe quelle autre forme casuelle, "sémantique" ou "grammaticale" - et c'est ce qui les unit- elle conjugue, dans son signifié, la définition permanente, notionnelle, d'un certain être - l'idée qu'on s'en fait, "a priori" - et celle d'un des aspects particuliers, variables, fugaces - ni plus

ni moins particulier ou variable ou fugace qu'un autre - sous lesquels cet être peut être conçu dans la momentanéité que représente et qu'est la phrase. Employer une forme casuelle d'un nom, même dans une phrase où cette forme ne fera que fournir une indication accessoire, "circonstancielle", sur la situation spatiale d'un événement intéressant principalement d'autres êtres que celui qu'elle nomme, c'est donc, malgré tout, intégrer à la dite phrase la représentation de ce dernier, c'est-à-dire d'une réalité spatiale que l'on reste capable de concevoir dans d'autres"cas existentiels", sous d'autres "figures" momentanées d'elle-même. Ce faisant, on confère à la phrase, pour la part qui revient à ce nom, une généralité, c'est-à-dire une autonomie,à l'endroit de l'instance de discours, qu'un "adverbe" employé à la place de ce nom eût été bien incapable d'assurer. Que l'on compare, par exemple, (325)-(a) et (b):

325 (a) Caedes ibi facta est:
"le meurtre fut perpétré là(à cet endroit dont j'ai parlé)"

vs.

(b) Caedes in Appia uia facta est(cf.Cic.Mil.15):
"le meurtre fut commis sur la voie Appienne".

Il est évident que, dans (325)-(a), le "lieu du crime" n'a pas de définition objective, permanente, indépendante du locuteur; un tel énoncé n'a rigoureusement un "sens" - c'est-à-dire:n'existe pleinement comme phrase - que par rapport à tel locuteur dans une situation donnée de parole; dans (b), au contraire, le "lieu du crime" a une existence concevable objectivement, ce qui confère à la

phrase un sens tout à fait indépendant de la situation dans laquelle le locuteur produit son discours, et en fait une forme linguistique tout aussi autonome que pourraient l'être des phrases où le syntagme Appia uia ressortirait fonctionnellement à l'un des cas dits "grammaticaux" (par ex. Via Appia in Campaniam ducit "la voie Appienne mène en Campanie", consul uiam Appiam strauit "le consul fit paver la voie Appienne",etc.).

En résumé: un cas, fût-il susceptible de porter des indications "concrètes", n'existe, ne fonctionne - mais c'est l'évidence même - que dans l'identité préservée de la notion nominale.Il faut donc renverser les termes de l'argumentation, en posant au départ cette unité de la catégorie qui a l'air, dans l'analyse de J. KURYŁOWICZ, d'un fait second, non vu au départ, puis reconnu, chemin faisant, comme un obstacle incontournable, et finalement récupéré " in extremis ", vaille que vaille.

Cette exigence s'impose d'autant plus fortement que certains faits, concernant, les uns, le lexique du latin, les autres, son appareil "morphologique" ou, pour mieux dire, "sémiologique", ne deviennent intelligibles que dans le cadre de cette unité de la catégorie nominale qui exprime la variabilité d'un être à travers différents états concevables de lui-même, correspondant à des "plans existentiels" différents.

Dans le premier cas, nous pensons à la déclinaison"défective" de certaines notions qui ne se laissent concevoir, en latin, que sous la forme casuelle unique d'un nominatif/accusatif: nihil, fas, et, plus généralement, les substantifs verbaux représentatifs du procès conçu "objectivement", abstraction faite de son incidence à une personne de rang variable, c'est-à-dire: les infinitifs.

Notre hypothèse sur le système casuel latin nous incline, en effet, à penser que la "défectivité" de ces notions exprime leur "défaut de généralité", c'est-à-dire leur liaison trop étroite, indissoluble, avec ce que nous avons appelé le "présent existentiel"; elles ne sont pas transportables ailleurs. En d'autres termes, le latin est incapable de concevoir la réalité spatiale qu'il place sous ces noms en dehors de la particularité d'un moment étroitement actuel, et unique par définition; les êtres que le latin se représente ainsi ne peuvent qu' "être présents", ou n'être point.

Le nom fas, et son contraire nefas, signifient, on le sait, une réalité (un "état de fait") d'origine transcendante, " surhumaine " - c'est-à-dire un "posé"(qu'on le conçoive ou non comme matérialisant une "parole" divine: cf.P.DE CARVALHO, 1971: 319 - 326) dont on est réduit, à un moment donné, à constater l'existence (fas) ou l'inexistence (nefas), comme condition permissive jugée indispensable à l'accomplissement envisagé d'une certaine entreprise: "il y a , ou il n'y a pas, fas dans (ou, plutôt, "c'est,ou ce n'est pas fas") la situation délocutée telle qu'elle est envisagée par le locuteur, c'est-à-dire dans la perspective de l'action qui y est suspendue. Autant dire que ce que désigne fas, ou nefas, n'apparaît pas exister "a priori"; cela est toujours lié à une situation momentanée où quelqu'un envisage de faire quelque chose. D'autre part, celui qui déclare que ceci, ou cela, est ou n'est pas fas ne se réfère pas à des critères "objectifs", existant en dehors de lui- par exemple un "code", préalablement et prévisionnellement établi en vue d'une série illimitée de situations prévisibles, un code sur lequel il se fonderait pour motiver sa décision, et les autres,pour la discuter; ce qui est dit être fas, ou nefas, est indiscutable (cf.

M. MESLIN, 1978: 23). Cela est, ou cela n'est pas, et le seul critère du verdict est l'observation de "l'état du monde" à un instant donné, toujours unique, et l'appréciation, tout aussi "instantanée", des rapports positifs ou négatifs, de compatibilité ou d'incompatibilité,entre, justement, l'entreprise envisagée et tel phénomène,jugé significatif - la direction,le nombre, l'espèce, la couleur des oiseaux qui passent dans le ciel, l'état des entrailles d'une victime. En résumé, fas, et nefas, sont, d'entrée de jeu, spécifiés comme "existentiellement présents" - et, mieux, comme relevant d'une présence non accessoire, non marginale, ce qui exclut aussi qu' ils puissent se concevoir à l'ablatif (cf. p.835 ci-dessous).

On notera, en faveur de ces vues, le contraste, saisissant, avec ius, l'autre "nom-racine" (P.MONTEIL,1970: 174) qui "fait couple" avec fas parmi les concepts socio-politiques fondamentaux de la pensée latine, mais qui a,lui, une déclinaison complète. C'est que les deux choses appartiennent à deux ordres distincts de réalité. D'abord, fas est fondamental, et déterminant à l'endroit de ius, dérivé et subordonné, dès lors qu'"il tient compte de l' ordre du monde défini par le fas " (M.MESLIN,1978: 23)[1]. Aussi bien le fas existe ou n'existe pas, alors que le ius "se pose", c'est-à-dire résulte d'une "institution", et même "s'octroie" (dare iura "poser un code de droit à l'intention d'une communauté"); c'est un ensemble de règles, conçu en prévision d'une série extensive de situations particulières "typiques", à quoi chacun peut se référer pour motiver ou pour discuter une décision. Si bien que ius est concevable à n'im -

---

1

Cet auteur montre, fort opportunément, qu'il n'y a pas "symétrie" entre ces deux notions, c'est-à-dire qu'elles ne font pas référence à deux "droits" parallèles, l'un "divin" et l'autre "humain", mais qu'au contraire l'une -fas- renvoie à un"pré-droit" sacré,invisible, qui est l'assise nécessaire du droit social visible (ibid.).

porte lequel des "plans existentiels"; n'ayant pas partie liée avec le présent de premier plan, il peut,indifféremment, apparaître comme un "présent marginal", comme un "présent d'arrière-plan",ou comme un "présent ultérieur", à instituer. Une dernière observation,enfin, qui n'est certainement pas la moins importante: il n' existe pas, dans le lexique latin, de représentation prévisionnelle d' un "ius absent, nié": *neius est inconcevable. C'est bien la preuve définitive:à l' opposé de fas, ius est indifférent, "neutre" vis-à-vis du "présent existentiel"; il n'y a qu'au niveau "de fait" qui est celui de la phrase que l'on dira si, dans telle situation délocutée , le ius est ou n'est pas.

Nihil ne parle pas, lui non plus, d'un "a priori".Mais débarrassons-nous, avant de poursuivre, d'une difficulté qui pourrait surgir d'une certaine pratique pédagogique, qui a peut-être son utilité dans son domaine spécifique mais qui n'appartient pas à l'ordre des faits ici analysés. N'importe quel manuel nous dira,en effet, qu'au génitif nihil "fait nullius rei",etc. Or l'ordre de réalité de nullius rei, etc., n'est pas celui, qui seul nous intéresse ici en première instance, de la langue, tel qu'il se manifeste dans l'ensemble des unités lexicales constituées, prévisionnellement,en application des mécanismes morpho-sémantiques en vigueur dans cette langue; il est celui du discours, où s'assemblent les unités lexicales pour ce en vue de quoi elles sont prévues, c'est-à-dire saisir, et dire, les différents moments, en nombre infini, de l'expérience d'un locuteur particulier. On peut même, sans grand risque, supposer que nullius rei est le moyen trouvé,"a posteriori", en "syntaxe effective", pour résoudre le problème posé, en"syntaxe virtuelle" - c'est-à-dire au moment où le locuteur se dispose à produire

une phrase - par le "défaut de concevabilité" sanctionné, au niveau morpho-sémantique, par l'impossibilité de "décliner" nihil au génitif. En ce sens, nullius rei est, bien entendu, motivé par ce qui "a lieu" en "morphologie profonde", mais c'est une motivation indirecte, résultative, et il serait, certes, de mauvaise méthode d'introduire, directement, ce "syntagme" dans la description du système casuel du latin.

En quoi consiste, maintenant, la "liaison indissoluble " de nihil au "présent existentiel"? En ceci, simplement,que ce nom signifie l'absence de toute réalité spatiale à une situation où l'on pouvait s'attendre à trouver "quelque chose". Absence prévue dès la langue, parce que prévisible: pour tout cas d'événement concevable , il y a un "cas zéro" qui doit nénessairement se produire un jour, celui où aucun n'être ne viendra occuper un des rangs "constitutifs" de la "présence" de cet événement, c'est-à-dire celui d'actant"primordial" ou celui d'actant second, subordonné", cf. (326):

326 (a) nihil est melius:

Cic.Off. 1,151: "rien n'existe en tant que chose meilleure"="rien n'est meilleur".

(b) nihilne praeterea diximus?

Cic.Acad. 2,79: "n'y a-t-il rien de plus que j'aie dit?"= "n'ai-je rien dit de plus?"

Cela revient à dire que nihil se conçoit, par définition, comme la négation d'une présence attendue, mais qui, finalement, vérification faite, n'est pas là; tant il est vrai que "rien", en soi, n'existe pas. On entrevoit, du reste, comment cette notion a

pu se constituer, et la sémiologie est ici - comme bien souvent,pour peu que l'on se donne la peine de l'écouter - extrêmement parlante. L'étymologie nous apprend, en effet, que nihil, mot de langue,s'est institué à partir d'un syntagme, constitué lui-même par la négation ne appliquée au substantif hilum-i "petite adhérence sur une fève " (Paul.Fest. 90,7,cité par ERNOUT-MEILLET,1959,s.u.: hilum putant esse quod grano fabae adhaeret, ex quo nihil et nihilum), pris comme paradigme d'une réalité absolument insignifiante et employé,à ce titre, dans des expressions signifiant que,dans une situation donnée, le locuteur n'apercevait pas même un objet aussi insignifiant qu'"un petit point noir au bout d'une fève". Mais qui ne voit pas ce qu'il s'attendait à voir, c'est-à-dire une chose dans la série des choses pouvant être vues dans une situation donnée - la dernière de ces choses "visibles" étant un hilum -, qui ne voit pas, donc, (ne serait-ce qu') un hilum, ne voit rien. Autrement dit, à partir du moment où, sous l'objet particulier absent , et définissant,par son absence , une situation mêmement particulière,on a aperçu, et dégagé, l'absence de toute chose, même la plus insignifiante, s'est trouvé institué le nom de langue nihil, spécifié comme nous l'avons dit,et exprimé,physiquement, par l'effacement, dans hilum, de la voyelle thématique o, dont, justement, E.BENVENISTE soulignait, jadis, " le rôle avant tout individualisant" (1975 [=1948]: 168).

Mais il y a mieux: à partir de nihil, qui porte la toute première image du "rien" en latin - spécifié comme"nullité présente de toute chose" -, il est possible d'engendrer, par généralisation, l'image d'un "rien second", qui n'est plus spécifié par référence au "présent existentiel" et qui a droit, par conséquent, à une déclinaison en bonne et due forme (ou presque, cf. ci-après) .

On est alors en présence de la représentation positive et générale d'une unité d'espace comme une autre - une "unité d'être" -, à ce détail près qu'elle est nulle, ce par quoi elle s'oppose à toutes les autres "unités d'être" concevables, soit: "un rien", "le rien","le néant". C'est très précisément ce que viendra exprimer au niveau sémiologique le retour de la voyelle thématique abandonnée précédemment, dans le passage du "dernier objet dans l'ordre de la visibilité" à la "nullité d'objet". Tout ceci, on nous l'accordera, est rigoureusement conforme à ce que l'on sait des conditions d'emploi de nihilum -i, qui apparaît surtout dans les expressions disant la "valeur d'échange" d'un objet (homo nihili "un homme qui ne vaut rien", au "génitif d'estimation",cf.Fr.BLATT, 1952:152), la " valeur " de la différence aperçue entre deux objets (avec des comparatifs (nihilo minor fama Scipionis erat quam ..." elle était de la valeur d'un rien, la petitesse relative de la réputation de Scipion, par rapport à ..." :T.-L.26,20,5), ou le "degré zéro d'être" aperçue au départ ou à l'expiration du devenir (e nihilo oriri, ad nihilum uenire). On notera aussi, pour finir, que la forme nihilum n'apparaît jamais comme "sujet": "un rien" ou "le degré zéro d'être" peut bien apparaître comme un objet constituant,en tant que tel, la présence de l'événement délocuté, mais en aucun cas il ne saurait être vu constituer cette présence comme son "actant primordial". Ceci annonce un des thèmes qui vont être développés dans les chapitres suivants, à savoir : le"profil" particulier (cf. aussi p. 632 ci-dessus) de cette fonction en latin, qui se traduit par des exigences spécifiques quant aux propriétés formelles des notions appelées à l'exercer.

Il reste,enfin, pour consolider notre analyse, à jus-

tifier la déclinaison (réduite) de nemo-neminis, par opposition à la défectivité de nihil. Cela découle tout naturellement des raisonnements tenus jusqu'ici, mais en passant par le trait "personne humaine"qui caractérise nemo (⟨ ne+ homo). Car c'est en cela précisément que réside la différence.

Le nom nihil, en effet, représente l'absent, la nullité d'être la plus totale qui se puisse concevoir, puisque, embrassant jusqu'à la plus petite d'entre elles, à la limite de la visibilité - le hilum -, elle comprend les personnes humaines; cela est si vrai que nihil peut être utilisé pour parler de ce qui ne peut être qu'une personne humaine et qui doit être désigné pour tel -sous peine de "faux-sens" - dans une traduction française, par exemple, de ces énoncés, cf.(327):

327 (a) Vt perdocte cuncta callet!nil hac docta/ doctius:

Plt.Most. 279: "Quelle instruction ⟨ elle montre ⟩, sur toute chose elle est vraiment "calée"! Nul n'est plus savant que cette savante-là! "

(b) Nihil ego uidi tam...auersum a suis:

Cic. Att. 10,10,6: "Nul,à ma connaissance, n'est aussi hostile aux siens".

Il en résulte que l'absence de toute chose,jusqu'à la dernière concevable, constitue un "présent existentiel", c'est-à-dire un cas d'événement tout à fait singulier, qui retient, comme quelque chose qui n'est pas banale, l'attention "présente" du locuteur . En termes plus concrets: ce n'est pas tous les jours que,dans une situation occupable par la série infinie des choses, on ne trouve "absolument rien"; cela fait véritablement "un événement". Par comparaison - tout est relatif dans la langue - la nullité spécifiée comme à

tant celle d'une personne humaine n'a, dans une telle vision des choses, rien de particulier; ce n'est qu'une nullité, ce n'est pas la nullité. En d'autres termes, nemo signifie une nullité relative: "il y a là un vide (=ne) , mais, attention, un vide non-total, un vide d'être humain, ce qui n'exclut pas la présence d'êtres non-humains ". Il n'y a, ici, pour apercevoir le bien-fondé de cette analyse,qu'à se rappeler certains emplois de nemo, qui ne se comprennent qu'à partir de l'idée que, dans nemo, il y a homo, c'est-à-dire un être humain, cf. (328): dans (a), c'est homo (contenu dans nemo) le support de la détermination catégorielle qui suit - aut miles aut eques -, tandis que dans (b) c'est, pareillement, homo qui dit ce qu'est, dans le jugement de l'allocutaire, un certain individu, cette dernière phrase ne signifiant,évidemment, pas que, dans la situation délocutée,il n'y a personne, mais, au contraire, qu'il y a quelqu'un, soit " une personne humaine au degré zéro":

328 (a) Nam ante id tempus nemo aut miles aut eques a Caesare ad Pompeium transie - rat:

Cés.BC 3,61,2: "Car,avant cette époque, nul, fût-il fantassin ou cavalier, n'avait déserté le camp de César pour rallier celui de Pompée".

(b) Concedent non procuratorem P.Quincti neminem fuisse, sed gratiosum fuisse:

Cic.Quinct. 68: "Ils seront forcés de le reconnaître: non, le fondé de pouvoir n'était pas un personnage insignifiant, c'était quelqu'un qui comptait".

NB: cf. le contraste, fortement souligné par la reprise du verbe d'e - xistence (cf. p. 403 ci-dessus), entre neminem et gratiosum.

Ainsi nemo, dans la mesure où il comprend l'image d'un

être positif, d'un être humain, qui limite la portée de la négation, n'est pas, par définition, tel qu'il constitue un "présent existentiel"; il n'est pas fait pour constituer un "cas d'événement" absolument singulier, unique, qui retiendrait particulièrement le regard " présent " du locuteur."Mutatis mutandis" le rapport entre nihil et nemo est du même ordre que celui qui s'établit, nous le disions tout à l'heure (cf. p.660 ci-dessus), entre fas, notion liée à la présence d'une situation toujours unique, et ius, qui se réfère à une série extensive de situations; de même,ici, à nihil, qui renvoie nécessairement à un événement toujours unique - celui où se déclare l'absence du tout - s'oppose nemo, qui fait penser à un événement qui,relativement, n'apparaît guère - naturellement, aux yeux de quiconque garde les yeux fixés sur le tout dont la personne humaine fait partie - exceptionnel. Parallélisme des situations, parallélisme des conséquences: comme fas, nihil est défectif, "indéclinable", cet adjectif exprimant ici l'impossibilité de transporter la notion hors de la "présence pleine", définie par le couple accusatif/nominatif (on comprendra plus loin la raison d'être de cet ordre peu habituel); au contraire, comme ius, nemo accède à la déclinaison - à un détail près, toutefois, qui n'est pas mince.

On sait, en effet, que nemo n'apparaît que rarement au génitif et à l'ablatif; sans être à proprement parler "inusitées", comme le prétend E.BERGER (1938[=1912]: 3), ces formes casuelles de ladite notion ne semblent pas d'un emploi courant (cf.pourtant quelques exemples dans OLD,s.u.). Sans entrer - on voudra bien nous y autoriser - dans l'examen des emplois, peu banals, de neminis et de nemine, nous parlerons ici, pour caractériser la situation morphologique de nemo, d'une déclinaison possible mais réduite, la généralisation qui s'exprime dans la déclinaison étant soumise à la nécessité

de préserver la positivité de l'homo dont nemo porte nécessairement l'image; en d'autres termes, une nullité réduite à une nullité d'être humain n'est tout de même pas une nullité quelconque, elle n'apparaît donc pas aussi généralisable que le fait attendre son statut de nullité réduite. On conçoit, en effet, dans la ligne de tout ce qui a été exposé jusqu'ici, qu'une nullité d'être humain puisse être vue comme une "présence ultérieure", autrement dit qu'elle puisse être versée au datif - cas, ne l'oublions pas, qui accueille,entre choses, ce que nous appelons le "sujet second" (cf. p. 654 ci-dessus).Par contre , une nullité d'être humain n'est pas,en soi, quelque chose d'insignifiant; elle pourra, donc, dans une situation délocutée, être vue "pleinement, positivement, fondamentalement présente" - neminem/nemo -, mais on aura du mal, en principe, à la voir "accessoirement présente" (nemine)ou , "a fortiori", "présente à l'arrière-plan" (neminis). Cela dit, il peut y avoir des cas d'expression susceptibles d'abolir ces résistances, et l'idée d'une "déclinaison possible (virtuelle) mais effectivement réduite" vise,justement, à prédire un statut aux contre-exemples (de nemine,neminis) relevés, que la place nous manque pour examiner ici.

Une observation, enfin, qui vaut d'être faite: si l'analyse des rapports morpho-sémantiques reliant,en latin, nihil et nemo, est exacte, il s'en dégage un fait majeur concernant la concevabilité de la personne humaine en pensée latine. Il apparaît,en effet, que pour celle-ci la personne humaine n'est jamais qu' une partie, "non quelconque" certes (on vient de le voir), mais réduite, d'un tout foncièrement inanimé, qui lui est pré-existant(comme un contenant préexiste, en chronologie de raison, à son contenu),et au centre duquel elle se distingue, précisément, par la "présence"

que lui confère,au sein d'un monde inerte et permanent, sa condition d'être provisoire, animé et, de surcroît, d'une animation pas comme les autres. On n'en est pas encore, en pensée latine, à se figurer le monde comme constitué par une série homogène d'objets, au fondement de laquelle il y a cet objet d'une espèce particulière qu'est la personne humaine. Il devrait être possible,dans cette perspective,d'envisager sereinement, "sans complexes", et profitablement, la problématique du genre grammatical dans l'évolution des langues indo-européennes, problématique sur laquelle la linguistique donne parfois,de nos jours, l'impression d'avoir fait l'impasse.

Voici maintenant le troisième fait "morphologique"(sémiologique) d'origine (morpho-) sémantique qui ne devient intelligible qu'à partir du moment où l'on admet, contre les conceptions de J. KURYŁOWICZ, l'unité profonde du système casuel. Il s'agit des problèmes qui se posent à la pensée latine quant à la "déclinabilité" , soit , conformément à ce qui vient d'être dit, quant à l'aptitude à la généralisation, des notions nominales "objectivant" des substances lexicales qui se présentent aussi,alternativement, sous forme proprement verbale: les infinitifs. Mais, là encore, un problème particulier se pose, qu'il convient de régler préliminairement. La pratique pédagogique la plus courante parle volontiers d'une "déclinaison" de l'infinitif, dont les cas "obliques" , en même temps qu'un accusatif "second" -assumant des tâches dont l'infinitif ne paraît pas capable -, seraient fournis par le substantif verbal appelé "gérondif", soit, par exemple: amare (accus./nom.) - (ad)amandum - a - mando (abl./dat.) - amandi.

Il faut reconnaître que la solution préconisée,tout à l'heure, à propos de nihil, pour nullius rei,etc., n'est guère défendable ici: amandum,amando,amandi sont incontestablement des mots

"de langue", dont l'ensemble, auquel "manque" un accusatif/nominatif, se situe, face à amare, dans un rapport d'évidente complémentarité; on ne saurait les écarter ici, sans, du même coup, se condamner à écarter, ailleurs, d'autres formes "obliques", par exemple dans opus -eris, iter -itineris, etc. Il n'y a donc pas moyen de faire comme si amare et amandum,etc.,n'appartenaient pas au même paradigme, c'est-à-dire ne "fonctionnaient" pas à l'intérieur d'un même ensemble; en ce sens, amare est parfaitement "déclinable" , ni plus ni moins que opus ou iter.

Une différence,pourtant, saute littéralement aux yeux lorsqu'on compare la structure sémiologique de ces deux sortes de formes nominales du verbe. En effet, l'"analyse morphologique" de amandum, par exemple, livre des sous-unités qui ne sont certes pas des "mots de langue", mais qui bénéficient d'une espèce d'autonomie, interne au niveau de la "langue", qui traduit une fonction significative précise, et qui leur permet de"fonctionner" ailleurs: ama-est , tout simplement, le "thème" de l'" infectum " du verbe que amandum "nominalise"; autrement dit, il signifie l'appartenance du procès à un certain "niveau" du système des représentations verbo-temporelles du latin. Quant à -nd-, il se retrouve, bien entendu, dans la formation d'un "adjectif verbal", qui apparaît,d'ailleurs, on le sait, dans des expressions susceptibles d'alterner avec celles que le"gérondif", de son côté, permet d'obtenir (cupidus uidendi urbem vs. cupidus urbis uidendae). Ce qui revient à dire que, dans amandum,il y a deux "morphèmes", soit: ama-, signifiant la formalisation d' un lexème verbal sous les espèces d'un "cas de temps", et -nd-, signifiant la formalisation, comme un nom - soit: la "nominalisation"-de ce qui, exprimé physiquement par ama-, était un "cas de temps", le

tout parachevé, "bouclé", par l'adjonction de la voyelle thématique, dont nous avons rappelé la fonction significative d' "individualisation"[1] (cf. p. 663 ci-dessus) et qui est, ici, chargée de dire que, dans la situation délocutée, il y a , à un rang fonctionnel différent du "présent existentiel" (que l'ensemble de notre hypothèse incline à attribuer aux infinitifs), un "objet" non-unique, appartenant à la série infinie des "objets" concevables; voilà, déjà, qui, si l'on sait faire attention à la sémiologie, invite à penser que amandum, amando, amandi portent la représentation d'un cas particulier, opposable à d'autres cas particuliers, de "quelque chose" qui, étant ainsi particularisable, n'a donc d'existence que générale, et n'entretient, avec le"présent existentiel", aucune relation nécessaire.

Rien de tel, en revanche, dans opus -eris, iter-itineris,etc.; op-, it- n'expriment, manifestement, que des lexèmes,et on ne les voit pas fonctionner ailleurs,comme thème - soit: comme lexème formalisé -, à l'intérieur d'un autre paradigme "morphologique" . Quant à -er- de operis,-in-er- de itineris, ces éléments n'assument pas, apparemment , de fonction "grammaticale" détachable de ce paradigme et appliquable - comme -nd- par rapport à ama-, systématiquement, à plusieurs séries de lexèmes, avec une signification formelle précise. Un grammairien comparatiste, se souvenant que,dans certains cas,-er- (de -*es, par rhotacisme) est la forme alternante d'un "suffixe", -$^{e}/_{o}$ s -, qui a produit, historiquement, des "noms d'action de genre inanimé" à partir de racine verbales (cf.

---

1 Eventuellement "effaçable", cf. amandi, ce qui n'est guère étonnant, compte tenu de ce qui a été énoncé précédemment (cf. p. 654) sur la "présence d'arrière-plan" que signifie ce cas.

foedus -eris / fidere, genus -eris/ geno,gigno), serait,peut- être, tenté d'imputer à -er- une fonction grammaticale. Cela ne résisterait pas à l'analyse: le regard de l'historien comparatiste, qui lui permet d'établir des rapports diachroniques entre des unités de langue ne suffit pas à garantir à tel ou tel élément, qui lui révèle ces rapports, une fonction dans l'actualité d'un état de langue donné; synchroniquement, c'est-à-dire systématiquement,-er-, de operis, ne sert pas, du point de vue d'un locuteur latin,à former des "noms d'action de genre inanimé".

De tout cela il se dégage que le rapport de amare à amandum,etc., et celui de opus à operis,etc., ne sont pas le moins du monde identiques. Nous parlerons, dans le premier cas, d'une déclinaison "hétérogène", "complexe", comprenant en son sein deux plans, à chacun desquels appartient une certaine modalité d'"objectivation"d'un contenu fondamentalement verbal, la transition de l'un à l'autre, exprimée sémiologiquement par un traitement suffixal appliqué à un thème verbal constant, étant celle d'un "objet" à contenu verbal strictement "présent" au sein d'une certaine situation délocutée, et à ce titre fondamental, à un "objet" à contenu verbal "dérivé" étranger à la "pleine actualité" de ladite situation délocutée. Dans opus -eris, au contraire, on se trouve en présence d'une déclinaison (relativement)[1] "homogène" , "simple", dans laquelle les cas "obliques" s'engendrent au moyen d'une flexion "élargie".Voilà, par conséquent, un exemple d'opposition entre une ca

---

1 Ceci réserve la possibilité d'un "affinage" ,qui conduirait à discerner, à un niveau encore plus"interne", et dans le cas de certains contenus lexicaux supposés, par le fait même, "non quelconques", deux plans "flexionnels", justiciables,toujours, mais "mutatis mutandis", de notre hypothèse descriptive. Il y a peut-être là le moyen d'intégrer à l'analyse synchronique, en lui donnant un sens précis, la notion d'"élargissement" utilisée en grammaire comparée.

tégorie "dérivationnelle" - permettant d'obtenir, par dérivation à partir d'un thème verbal, deux substantifs à contenu verbal, chacun deux mobilisant un suffixe spécifique - et un paradigme (purement) "flexionnel" qui aurait sans doute intéressé J.KURYŁOWICZ.[1]

Reste, enfin, à dire quelles sont ces attaches essentielles - inscrites dans son signifiant, et d'abord dans le fait qu'il n'est pas déclinable, si ce n'est...par démission - qui prédestinent les substantifs verbaux dits "infinitifs", ou bien à intervenir dans la constitution interne du "présent existentiel",c'est-à-dire du "noyau vif" de la situation délocutée, ou, sinon, à ne pas y intervenir du tout[2].

---

1 Et il est vrai que cet auteur mentionne, parmi les catégories "dérivationnelles" les "adjectifs verbaux", mais c'est, malheureusement, pour les opposer au participe, considéré comme catégorie "flexionelle" (1964: 35). Cette position nous paraît insoutenable: les participes sont aussi des formes nominales obtenues par dérivation,et signifiant d'autres modalités d'"objectivation" d'une substance lexicale typiquement, c'est-à-dire primairement verbale.

2 En effet, les formes linguistiques sont toujours, par définition, strictement "irremplaçables", dans la mesure où elles ne sont pas interchangeables; ayant, chacune, son "épaisseur" sémantique, elle ne peut qu'être retenue dans la phrase, ou ne pas l'être. En ce sens, la seule vraie alternative de toute forme est sa propre absence.Dans le cas qui nous occupe, il ne saurait être question de dire, par exemple (cf.ERNOUT-THOMAS,1953: 269) que, comme complément d'un adjectif déverbal (cupidus uidendi), le gérondif "remplace" l'infinitif complément du verbe de base (cupio uidere); une telle formulation recèle la possibilité des malentendus les plus graves, et notamment celui qui inspire certaines procédures dites "transformationnelles". Une manière de dire probablement plus exacte montrerait que, dans la situation relatée par uidendi la substance notionnelle qui est celle du verbe uidere, intervient, "nominalisée" morphologiquement, comme un objet subordonné au comportement d'un sujet, dans la constitution du "présent existentiel" discernable dans la situation identifiée par le verbe personnel cupio. Si, de cupio, je retire, par dérivation, cupidus, cela ôte à la notion temporelle véhiculée par ce verbe, et sa forme verbale, et sa vocation à identifier un entier phrastique; portée par cupidus, elle n'est plus qu'une propriété abstraite d'un certain être, intégrée, en tant que telle, à la représentation d'un événement délocuté plus complexe, dont l'être "présent" comprend d'autres êtres d'espace. Cette substance le-

Nous commencerons donc par faire observer que les deux infinitifs du latin - p.ex. amare, amauisse - entretiennent un rapport sémiologique évident avec deux formes de la conjugaison personnelle,l'"imparfait" et le "plus-que-parfait" du subjonctif . Ce rapport est si étroit qu'il est permis de déceler dans ces quatre formes le même élément formateur, le même "morphème", soit le suffixe -se-, et ce, quels que soient les problèmes que pose à l'historien comparatiste l'analyse diachronique de ces formes (cf. P. MONTEIL 1970: 324-326 et 358). On comprend d'ailleurs la perplexité que peut susciter une telle ressemblance, car, si l'on s'en tient à la surface des choses, c'est-à-dire aux valeurs qui se dégagent des énoncés où sont employées les unes et les autres,le moins que l'on puisse dire est qu'"aucune relation syntaxique ne se laisse reconnaître entre elles" (M.LEUMANN,1977: 576). Mais le fait est que, synchroniquement, amare et amauisse sont les formes verbales qui restent des formes subjonctives en question, amarem et amauissem, une fois privées de leurs désinences personnelles; pour toute notion verbale latine, il suffit de posséder celles-ci pour obtenir , "systématique-

---

xicale verbale se trouve donc, dans cupidus, "désactualisée"par rapport à toute phrase à produire, et ce qui, auparavant, en dépendait dans la constitution d'un "présent existentiel", doit, du même coup, renoncer à cette " présence ", et accepter d'être refoulé à l'"arrière-plan" que signifie, comme déjà indiqué, le cas génitif. Et s' il arrive que, dans certains cas d'expression, l'infinitif demeure, auprès de cupidus, au lieu du gérondif attendu (cupidus uidere), cela est à interpréter - du moins si l'on tient à son postulat synchronique - comme le signe de la persistance, sous une apparence de "désactualisation", d'un "présent existentiel". S'il en est ainsi, lorsque l'on verra un César "se permettre" d'écrire (BG 7,26,1): Galli...consilium ceperunt ex oppido profugere "les Gaulois ont pris la décision de se sauver de la ville", il faudra admettre que cela veut dire "quelque chose"; il apparaît,en effet, que dans le contexte de cette phrase, tout indique que César ne parle pas d'une "prise de décision abstraite", mais d'une "prise de décision avec passage immédiat à l'acte"; en d'autres termes, cet énoncé signifierait, non pas que les Gaulois ont pris telle décision (celle de fuir),mais plutôt que " après prise de décision, ils en ont mis en oeuvre le contenu, ils ont entrepris de se sauver"; c'est cette "présence actuelle" du "fuir ",

rent", celles-l .

Ce fait sémiologique a, selon nous, une signification morphologique (c'est-à-dire: morpho-sémanto-syntaxique) profonde,et capitale. Mais pour comprendre ce point il faut avoir présent à l'esprit que ce qui définit essentiellement, primairement, le verbe, et ce qui en détermine les aptitudes syntaxiques, est la référence,opérée par le locuteur à un moment donné, d'une substance de l'ordre du devenir, de la variabilité - soit: la notion qu'a le locuteur de "quelque chose qui se passe" à ce moment donné - , à un support spatial de rang même variable, qui répond, au sein du verbe constitué, à ce qui, dans la structure spatio-temporelle de l'événement délocuté - pré-existante,en latin, comme nous l'avons abondamment montré, au mot verbal -, est, ou bien une notion nominale en position "primordiale", "non subordonnée", de sujet (cf. p. 712 ci-dessous), ou bien l'absence d'une telle notion. Ce que nous voulons mettre en pleine évidence est, autrement dit, ceci: le verbe est, d'abord et avant toute autre chose, un mot qui permet à un locuteur de saisir et dire un certain état variable, d'un être variable, qui lui apparaît "exister présentement" (comme matière de son activité linguistique présente) à un moment donné, et, en tout premier lieu, à ce "moment donné" privilégié dont il se voit être le centre - c'est-à-dire son

---

comme l'objet d'un comportement personnel qui constitue le "plan de présence" de la situation délocutée que signifie l'infinitif persistant.

En résumé: de cupio uidere à cupio uidendi il y a,non pas, "remplacement" (direct) de l'infinitif par le gérondif, mais , "en deux temps", d'abord "démission" de l'infinitif, dont le signifié ne répond plus aux données nouvelles, puis choix, par le locuteur, d'une autre forme jugée convenir à celles-ci; dans cupio uidere, au contraire, le locuteur littéralement "s' accroche" au signifié de l'infinitif - ou, ce qui revient au même, refuse absolument celui, "désactualisant", du gérondif - , et le résultat est une expression, non pas "aberrante", mais "moins banale",peut- être "trop chargé de sens",parce que s'efforçant de répondre à des visées expressives quelque peu contradictoires.

propre"présent temporel". En d'autres termes encore: le verbe existe, d'abord, pour dire la "présence", dans la vision d'un locuteur, d'un état variable des choses, à commencer par celle qui lui est contemporaine; il a donc partie liée avec ce qui y est ici appelé le "présent existentiel", mieux il s'y identifie; il est fait, primairement, pour lui être "équipollent", plutôt que pour en faire partie. C'est pourquoi sa vocation première est de constituer une phrase autonome, et ce n'est que par "dérivations" successives, de plus en plus"poussées" qu'il accepte de s'éloigner de cette "présence immédiate" et de renoncer, dans le même temps et d'un même mouvement, à son autonomie syntaxique. En un mot: de se nominaliser, d'abord "syntaxiquement" ("noms de discours"= "propositions subordonnées"), puis "morphologiquement" ("noms de langue"= "formes nominales du verbe").

C'est dire - notons-le en passant, avant de poursuivre - s'il y a lieu de rompre avec certaine tendance, absolument répandue, au point qu'on en peut déceler la trace au coeur même des analyses les plus lucides, et les plus profondes, du fonctionnement de la catégorie verbale. Cette tendance, qui est probablement soutenue par une longue pratique pédagogique mais qui doit sans doute au moins quelque chose aux mécanismes morpho-syntaxiques propres aux langues indo-européennes modernes, consiste à s'imaginer le verbe comme une"notion abstraite", existant "a priori", et à conjuguer, cette conjugaison livrant, ensuite, différentes images particulières convenant aux différentes situations auxquelles cette " notion" est jugée "appliquable". C'est en procédant de la sorte que l'on a pu, dans ce qui reste à nos yeux une des plus éclatantes réussites de la pensée linguistique moderne, décrire le système verbal comme

enregistrant, dans les sous-ensembles de formes qu'il comprend -les modes -, les étapes d'un processus de formation de l'image-temps , soit, d'une "chronogenèse" qui, partant d'un temps purement notionnel, interne à la notion verbale et donc nullement "réalisé" (le temps "in posse", signifié par les formes du mode dit "quasi - nominal"), engendre ensuite un temps défini comme "en voie de réalisation", suspendu avant la pleine"réalité" (le temps "in fieri", signifié par les formes du mode "subjonctif"), et va, finalement,produire l'image d'un temps pleinement "actuel", "réalisé" et, en tant que tel, divisé en trois lieux temporels définis par rapport à la position temporelle du locuteur (le temps "in esse", signifié par les formes de l'indicatif) (G.GUILLAUME,1965[=1929], et 1965[=1945]).

Une telle démarche a produit, cela n'est guère douteux, la description la plus fine, la plus cohérente, la plus élégante qui soit, des faits relatifs à l'emploi des formes verbales, et aux valeurs de sens obtenues moyennant ces emplois. Cette construction, "qui a fait ses preuves", n'est certes pas à révoquer , mais peut-être conviendrait-il de chercher, si l'on peut, à la dépasser, à l'épurer de ce qui, en elle, paraît théoriquement peu satisfaisant, et pratiquement moins rentable. Peu satisfaisante, en effet, et à la limite quelque peu paradoxale, peut paraître cette vue d'un "mot de temps" qui ne va rencontrer le temps qu'"in extremis", du moins le temps sous son aspect le plus immédiatement accessible, au niveau duquel le locuteur se voit exister et exercer sa faculté de langage. Et n'est-ce pas, précisément, faute d'enraciner le verbe dans la "présent" où s'exerce la parole qu'une telle vue des choses paraît peu propice à la fondation d'une "syntaxe " verbale proprement dite, qui dirait en fonction de quelles exigences, au moment de la production de la phrase, le locuteur choisit ,

selon des critères à coup sûr spécifiques à chaque état de langue, de donner à la notion verbale requise pour une saisie adéquate de la situation à dire, telle forme temporelle en particulier, avec l'interprétation sémantique que ce choix détermine? Bref, il y a lieu de craindre qu'une telle approche du verbe ne manque véritablement à faire voir la "fonction syntaxique" du verbe, et qu'elle ne soit pas d'un grand secours pour avancer dans la compréhension des procédures , "syntaxiques" ou "morphologiques", de nominalisation du verbe.

Nous proposerions, par conséquent, de prendre le verbe "par l'autre bout", de le regarder "dans l'autre sens", soit: de le voir "se construire" à partir du "présent" du discours, qui est véritablement sa source . Formulation, d'ailleurs, qui -la remarque n'est peut-être pas tout à fait inutile -indique d'emblée que ce que nous avons en vue n'a rien à voir avec une simple chronologie "résultative", qui serait pure "application" d'un "itinéraire" simplement parcouru en sens inverse.

Opérativement, donc, le verbe est d'abord, dans cette perspective, la partie de langue qui permet au locuteur de dire le "présent existentiel" qui coïncide avec sa propre "présence" dans le temps. La sémiologie du verbe latin le montre d'ailleurs avec une clarté aveuglante, qui oppose une forme verbale de "présent" ,qui ne présente rien d'autre que la relation d'un lexème verbal à un support personnel, à des formes "secondes", "dérivées", diversement suffixées; en d'autres termes, elle oppose la forme du temps "qui va de soi", et qui n'a donc pas besoin d'être marqué, à diverses formes de "non-présent",lequel a, lui besoin d'être expressément dit,car le temps est, d'abord, une "présence".

Quant aux formes "secondes", "dérivées", du verbe,el -

les porteront représentation de "non-présents" de plus en plus "abstraits", c'est-à-dire de "présents existentiels" de plus en plus éloignés, par extension généralisante, du "présent temporel" du locuteur, soit, pour le latin et les langues romanes qui en sont les héritières:

-ce qui "existe présentement" ailleurs que dans le "présent" de locution, avant ou après (formes du mode "indicatif", distribuées sur trois époques: "présent", "passé", "futur");

-ce qui "existe présentement" hors de tout lieu temporel, autrement dit ce qui n'"existe présentement" nulle part ailleurs que dans la "pensée regardante" du locuteur, comme un événement imaginaire ou "déréalisé" (par exemple, en latin, parce que le locuteur ne le voit que par le regard d'un autre: subjonctif dit "du discours indirect"); ces formes, celles du mode "subjonctif", ne sont, donc, rigoureusement, ainsi que G.GUILLAUME l'avait montré, ni de "présent", ni de "passé", ni de "futur". Mais, la "pensée regardante" du locuteur s'exerçant dans le temps, vers le futur ou vers le passé, les représentations d'un "présent imaginaire" qu'elle porte sont également orientées, vers une "réalisation possible, non exclue" (" subjonctifs ascendants" : "présent" et "parfait"), ou "tournant le dos" à toute "possibilité de réalisation" ("subjonctifs descendants": "imparfait" et "plus-que-parfait");

-ce qui n'est plus vu du tout comme un "présent existentiel", autrement dit ce que le locuteur ne voit plus comme un événement "existant présentement", ni dans la "réalité visible" ni dans l'"imaginaire" de sa "pensée regardante". C'est ce que signifient, chacune à sa façon, les différents "substantifs" infinitifs, gérondif et supin, ainsi que les "adjectifs" verbaux appartenant au

mode "quasi-nominal" du latin, qui ont, toutes en commun -à charge, pour chacune, d'en spécifier les modalités et les cas -,la propriété de signifier, non plus un événement "réel" ou "imaginaire","vu" ou "conçu", mais un "objet de pensée": la notion qu'a le locuteur - ou plutôt, qu'il retient de son expérience vive - d'un "présent existentiel".

Mais l'essentiel, pour notre propos actuel, est de noter que ce processus de"déréalisation" morpho-sémantique du verbe se traduit - ou, pour mieux dire: se solde - par une altération sensible, de palier en palier - de mode en mode - de ses capacités syntaxiques. Pleinement habile à fonctionner, à l'indicatif, en toute autonomie , il ne se prête plus, au subjonctif,qu'à former soit des"entiers phrastiques" dépourvus d'autonomie (nominalisation syntaxique), soit des phrases caractérisés par ce que nous aurions envie de nommer une "autonomie relative", à savoir les "injonctions","souhaits",etc. au subjonctif. Le propre de ces phrases est de signifier des "présents existentiels subordonnés", comme des "objets" visés, au comportement du locuteur: un énoncé tel que faciat signifie un événement qu'un locuteur voit"exister présentement" (orienté vers une possible réalisation) comme l'objet visé par son comportement actuel de locution. Enfin,les formes du mode "quasi-nominal" n'ont plus aucune sorte d'autonomie syntaxique, ni "absolue" ni "relative"; elles n'existent, syntaxiquement, que comme des "parties", "substantives" ou "adjectives", contenues dans la structure spatio-temporelle d'un événement délocuté. Ici, on serait peut-être tenté de nous objecter l'emploi de l'infinitif en phrase autonome,dans la construction dite "infinitif de narration" ou "historique",cf. (329):

329 Ille demens ruere:

Cic.Att.4,3,2:"quant à lui, hors de lui, (c'est) le déchaînement".

Mais la réponse à cette possible objection avait déjà été donnée par la grammaire traditionnelle (Fr.BLATT,1952: 198-199; ERNOUT-THOMAS, 1953: 270-271): il n'y a rien d'autre, dans (329) , qu'une "phrase nominale", constituée par l'apport, à un support nominal, d'un apport mêmement nominal ("apport d'apport":cf. p.475 ci-dessus), exactement comme aurait pu le faire un autre nom quelconque, en vertu des propriétés prédicatives que lui procure sa morphologie, et que partage le substantif infinitif. Une telle phrase signifie, comme nous l'avons montré d'abondance tout au long de la première partie de cet ouvrage, un cas d'événement qui n'a pas accès au temps représenté par les formes personnelles du verbe et qui reste, donc, enfermé dans ce que nous avons appelé "le présent de conscience immédiate" du locuteur; elle renvoie donc à la prise de conscience, par le locuteur, d'un certain état de choses qui n'a pas encore, pour lui, l'existence positive d'un événement "re-présenté". Des énoncés tels que (329) peuvent être interprétés comme la réponse apportée par le locuteur à une question que la forme même de la phrase suppose, et qui porterait sur le nom du comportement aperçu chez une certaine personne: "-Et lui ⟨,quel comportement? quoi? ⟩ - ⟨Ce fut ⟩ le déchaînement". Le "présent existentiel" reste donc,ici,en fonction "subordonnée"; il ne coïncide pas davantage - mais "par défaut" - avec le "présent temporel" du locuteur.

Nous retrouvons à présent les substantifs infinitifs et, par la même occasion, nous avons la réponse à l'interrogation sur les attaches essentielles qui les vouent, en tant que noms, à ne pas pouvoir s'abstraire du "présent existentiel" de l'événement délocuté à l'édification phrastique duquel ils sont appelés à contribuer - c'est-à-dire à ne pas pouvoir "se décliner", si ce n'est "par démission", aux cas dits "obliques". La raison d'être n'en

n'est autre que le caractère "périphérique" du signifié nominal qu'ils portent par rapport au système des formes personnelles du verbe: il est encore "trop proche" de l'existence vive, en pensée, de la relation "temps" - "personne" pour être, en tant que nom, pleinement, absolument généralisable.

Nous avions montré que, sémiologiquement, les infinitifs "présent" et "parfait" sont ce qui reste de deux formes subjonctives - l'"imparfait" et le "plus-que-parfait" - auxquelles on a supprimé leurs marques personnelles. Or c'est là une traduction rigoureuse du fait morpho-sémantique: en "morphologie profonde",les substantifs infinitifs sont, très exactement, des "restes notionnels de verbe", auxquels ils adhérent encore; ils signifient les notions que l'on a retenu d'un "présent existentiel" qui n'est plus perçu comme tel - soit: comme une "relation vive d'un cas de devenir à une unité d'espace, à une personne" - mais comme un objet de pensée. En vertu de quoi ils sont le "souvenir" d'une"relation vive" conçue mais non retenue comme matière d'une phrase autonome. Et c'est parce qu' ils représentent ce souvenir que les infinitifs latins reproduisent encore - tout en étant des substantifs - le contraste temporel fondamental en pensée latin, celui de l'"infectum" au "perfectum".

Le signifié que nous venons de dégager se retrouve entièrement dans le fait d'emploi le plus caractéristique concernant les infinitifs latins, soit: leur aptitude à s'adjoindre à un objet nominal - représentant, lui, de son côté, et identiquement, un "actant primordial" privé de la prééminence qui était la sienne dans la "relation vive" - pour constituer la construction dite "accusatiuus cum infinitiuo", qu'il serait, désormais, inexact de définir comme une "proposition infinitive". Le propre de cette "construction" est, en effet, d'incorporer à la phrase, en en faisant l'ob-

jet d'une activité mentale - l'exercice de la perception, de la pensée, de la parole -, le contenu "déréalisé" d'un "présent existentiel" conçu préalablement , mais non retenu comme constituant à lui seul la phrase, et, de ce fait, renvoyé au rôle d'élément subordonné, au sein d'une phrase qui désormais le contient ,cf. par exemple (330):

330 (a) Caesar bellum parat:
"César prépare la guerre".
↓
(b) Scimus Caesarem bellum parare:
"Nous savons que César prépare la guerre".

On notera que la relation de type " transformationnel" que nous apercevons entre (a) et (b) n'a, dans notre esprit,rien de gratuit; ce n'est pas une commodité descriptive, mais, bel et bien , la traduction du mouvement de pensée qui engendre (b): pour que l'on puisse dire que"quelqu'un sait que César prépare la guerre", il faut avoir, au préalable, conçu - même sans en avoir fait une phrase -que "César prépare la guerre". Ainsi le contenu de l'"accusatiuus cum infinitiuo" renvoie, rétrospectivement, à une phrase autonome virtuelle. De cette rétrospectivité essentielle dérive le fait que cette construction n'est pas faite pour constituer un objet prospectif, c'est-à-dire pour fonctionner sous la dépendance d'un "verbe de volonté"; si, néanmoins, elle le fait quelquefois, c'est auprès de certains "verbes de volonté" d'une espèce particulière, qui, loin de se borner à énoncer le désir qu'a quelqu'un d'un certain objet virtuel, affirment,plutôt, positivement, ce vouloir et, par là, imposent la présence de son contenu,avec toute la force d'un état de choses quasiment acquis, par le seul fait de ce vouloir,cf. (331):

331 quod ...suis quoque rebus eos timere uoluit ⟨ Caesar ⟩:

Cés.BG 4,16, 1: "car...ce qu'il voulait ⟨=César⟩ est qu'ils [= les Germains] craignent pour leurs propres biens".

Si César a retenu, ici, la solution infinitive,plutôt que la construction subjonctive (ut...timerent), c'est, sans doute, le contexte le montre assez, qu'il n'a pas en vue la "distance" qui sépare un "vouloir" de l'état de choses "voulu"; son propos actuel ne porte pas sur l'effort à fournir pour la réalisation effective de cet objectif, mais sur la définition, l'identification notionnelle de celui-ci. Seulement, s'il peut le faire, c'est que le signifié verbal l'y autorise: uolo, en effet, signifiant un "vouloir fort", susceptible de déterminer un effet immédiat,ne refuse pas de "pré - sentifier" son objet, et c'est ce que signifie l'infinitif. Dans cet ordre d'idées, il est significatif que presque tous les verbes "de volonté" mentionnés par ERNOUT-THOMAS,1953: 328-329, comme com patibles avec l'"accusatiuus cum infinitiuo" soient des verbes de "vouloir fort", c'est-à-dire des verbes (ou des "locutions verbales") exprimant l'affirmation péremptoire d'une volonté (uolo,nolo,malo) , l'envie (cupio), l'intérêt passionné(studeo),une réclamation parti - culièrement insistante (postulo), ou l'affirmation d'une exigence mo rale indiscutable (decet), d'un "bon plaisir" (placet),d'une néces- sité qui s'impose (oportet, necesse est),etc. Seuls, dans la liste d'ERNOUT-THOMAS, deux verbes sont signalés comme préférant nette - ment la construction subjonctive: or il s'agit, dans un cas,de la représentation de l'exercice d'un choix personnel, opto (cf.ERNOUT-MEILLET, DEKL , s.u.), dans l'autre, de l'exercice d'une action

contraignante d'un être sur un autre, soit d'un "commandement" (impero < in + paro "je prends des mesures pour que quelque chose se fasse",cf.ERNOUT-MEILLET,DELL, s.u.). Dans ce dernier cas, le contraste est saisissant avec iubeo, qui,signifiant, plus qu'un "commandement" (qui n'est pas nécessairement suivi d'effet), une"causation de résultat" (cf.OLD,s.u.,qui fait le rapprochement avec skt. yōdhayati "faire combattre",cf.aussi ERNOUT-MEILLET,DELL,s.u.),s'emploie de préférence avec la construction infinitive.

Tel est, nous semble-t-il, le fait morpho-sémantique " profond " qui rend compte des aptitudes syntaxiques des infinitifs latins, et en particulier de la construction dite "acc.c.inf.",dont nous venons d'esquisser l'analyse. On peut, certes, ne pas en tenir compte, et choisir, pour décrire celle-ci, d'en observer le fonctionnement "superficiel", les jeux transformationnels à quoi elle se prête, les "contraintes" qui lui sont imposées. Mais le risque, alors, est grand d'éluder l'essentiel, en s'enfermant dans des débats confus et stériles. On ne saurait certes pas, par exemple, assimiler à un "complément d'objet direct" d'un verbe "transitif" l' accusatif support d'infinitif, et il serait vain, par conséquent, de chercher à le décrire comme le résultat de la "montée à la surface" d'un objet dépendant, dans une "structure profonde" supposée, d'un syntagme verbal (soit: comme un "raised Object",selon la concention critiquée par A.-M.BOLKESTEIN, 1976 et 1979). Mais on ne saurait davantage séparer cet emploi de l'accusatif de tous les autres emplois de ce cas, leur commune source étant la représentation, signifiée par le cas en question, d'un être qui, appartenant, dans une situation délocutée , au "présent existentiel", ou"plan de la présence vive", y apparaît , néanmoins, privé de toute autonomie, et "subordonné", plutôt que

"subordonnant", à l'endroit d'un cas quelconque du devenir,lequel , au lieu d'être vu en être l'émanation existentielle, apparaîtra,plutôt, comme "venant le saisir, s'exercer sur lui". Or un "objet" défini en ces termes, et ainsi soustrait à l'emprise de toute notion verbale en particulier - c'est là, au demeurant, un aspect de l'autonomie formelle de la phrase latine par rapport au mot verbal, qui a été le thème central de la première partie de cet ouvrage -,n'est pas condamné, "a priori", à la passivité absolue; il préserve, en quelque sorte, la "personnalité" propre de l'être dont la représentation lui est confiée. Il pourra donc y avoir, en latin, des "objets" qui, dans la situation délocutée, sont vus déployer une existence active ou passive, celle-ci apparaissant comme une"dépendance"d'un événement qui l'intègre, et qui est, soit le comportement d'un " actant primordiql" qui saisit cet "actant second" -cet "objet" - dans l'exercice de son existence propre, soit un état de choses comportant, comme son apport spécifique, cette existence "dépendante" (constat caedem in uia Appia factam esse " c'est un fait bien établi qu' un meurtre a été commis sur la voie Appienne").Ce n'est que cela,l'"accusatiuus cum infinitiuo". Et il n'y a aucune raison, alors, de rejeter l'opinion traditionnelle qui voit dans l'infinitif de cette construction une "expansion" ("nominale", "substantive", convient-il seulement de préciser) de l'objet accusatif(opinion résumée et critiquée par A.M.BOLKESTEIN,1979: 15-34).

Une dernière remarque touchant à la sémiologie des infinitifs latins. Ils s'identifient presque, comme cela a été rappelé, aux formes du subjonctif "descendant" -"imparfait" et "plus-que-parfait" -, c'est-à-dire celles qui représentent - en s'intégrant au contraste "infectum" vs. "perfectum" - le "présent existentiel" le

plus éloigné qui se puisse concevoir par rapport au "présent temporel" du locuteur, ou, si l'on préfère, le "non-présent" le plus marqué comme tel qui soit; ce qu'elles représentent est une expérience temporelle absolument, doublement virtuelle, puisque, n'étant vue que comme pure conception de la "pensée regardante" du locuteur, elle se voit, de plus, marquée comme contraire à toute réalisation possible, d'où l'utilisation de l'une et l'autre de ces formes, chacune dans son plan propre, dans l'expression de l'"irréel". Il y a là, donc, l'ultime manifestation, la plus "abstraite" et, en un certain sens, la plus "puissante" du verbe latin, et il n'est guère étonnant que les mêmes signifiants soient, leurs marques personnelles en moins, affectés à l'expression physique des représentations infinitives. Le latin réalise là, au vrai, une assez remarquable "synapse" entre le dernier degré du verbe personnel parvenu à l'irréalité et le premier d'un verbe "déréalisé", nominalisé. Pour être complet, il y a lieu d'ajouter que le signifiant d'infinitif ainsi produit a toute l'apparence d'un accusatif neutre (amare, comme mare), mais tout autant celle d'un ablatif (amare comme duce). Cette observation prendra tout son sens lorsque nous aurons fait voir la place qu'occupe , au coeur du système casuel, l'articulation de ces deux cas, mais il est permis d'indiquer, d'ores et déjà, que cette ressemblance ne disconvient pas - c'est bien le moins qu'on en puisse dire - à ce "substantif "post-verbal qui tient à la fois de l'accusatif, en tant qu'objet, et de l'ablatif, en tant que cet objet, "reste adhérant" au verbe, se caractérise par son statut "périphérique" (cf. p. 682 ci-dessus et 835 ci-dessous).

Quant au gérondif, qui constitue l'autre volet de la déclinaison "hétérogène" fondée par les infinitifs, s'il se construit encore sur la base du thème verbal d'"infectum", le suffixe

qui intervient dans sa formation par dérivation, -nd-,n'est pas,comme -se/re, "à cheval" entre verbe et nom, et, d'ailleurs,les deux éléments en quoi on a pu l'analyser ne renvoient guère qu'à des significatifs nominaux, soit, d'une part, -n-,dans lequel se laisse reconnaître le degré zéro d'un suffixe identifiable dans certains noms d'"agent" ou d'"action" (par exemple, en grec,ὁ ποιμήν "celui qui mène le troupeau"="le berger", ou les infinitifs du type λέγειν < -e-s-ĕn , ou εἰδέναι (-en-),et,en latin, mens (mntis) et les participes "présents" en -nt-), et que l'on a pu rapprocher, à juste titre, de l'"élargissement" -n- qui intervient dans la déclinaison "hétéroclitique" de certains substantifs, comme par hasard aux cas généralisants, extérieurs, plus ou moins, au "présent existentiel" de l'événement délocuté (cf. iter - itinere,-i,-is)[1] - sans oublier la participation de -n-, au sein même du vocable verbal, à la représentation de l'assise spatiale la plus large concevable,soit de la 3ème. personne plurielle (dés.-nt); d'autre part, -d-, qui se retrouve dans des adjectifs aux propriétés sémantiques généralisantes bien connues (par exemple timidus "celui qui a virtuellement peur,qui est tel qu'il a toujours peur" vs. tacitus "celui qui, à un moment donné, garde le silence, se tait"). Il y a, de plus, dans le signifiant du gérondif, cette thématisation par -o- ,typiquement nominalisante, individualisante.

Bref, autant d'indices signalant qu'avec le gérondif on se trouve, dans la déclinaison du substantif portant la notion abstraite d'un certain cas d'événement, au plus loin de la réalité

---

1 A noter, du reste, le parallélisme évident avec la déclinaison de l'infinitif/gérondif: iter vs. itinere,etc.,comme amare vs. amando,etc. Sur l'ensemble des faits concernant la "morphologie" du gérondif,cf.E.BENVENISTE,1973[1935]:135-146,et P.MONTEIL,1970:344-7, ainsi que 175-177 (oppositio -r-/-n- dans la flexion "hétéroclitique").

existentielle du verbe. Aussi bien le substantif gérondif est-il autre chose que le simple transfert du substantif infinitif -soit: la représentation de l'existence abolie, en pensée, d'un certain événement - à d'autres rangs casuels, comme aurait pu le faire croire une vue superficielle des choses; les exigences dont résulte son existence dans le système linguistique ne sont pas de l'ordre de l'expression, mais de l'ordre de la représentation, c'est-à-dire de la manière de concevoir les choses, préalable à tout acte d'expression. En réalité, l'apport significatif d'un tel substantif dépourvu des cas de la"présence" (nominatif/accusatif) - et s'articulant, au sein d'une déclinaison hétérogène, à un substantif qui,de son côté, reste enfermé dans cette "présence" - est la notion du procès signifié par le verbe comme capacité opérative d'un sujet (soit: ridend- ="le rire d'une personne donnée"), cette capacité étant, en phrase, ou bien celle que l'on voit se manifester effectivement,comme un "accessoire", au niveau de la présence effective de l'événement délocuté (ridendo castigat mores "par la mise en oeuvre de son rire il s'applique à redresser leurs moeurs"), ou bien demeure en-dehors de cette présence, comme une donnée d'arrière-plan -soit: comme une capacité opérative que l'on ne voit pas s'exercer (auidus pugnandi " brûlant de l'envie d' (exercer) 'son' combattre ") - ou comme une donnée de l'ultériorité - soit: comme une capacité opérative que l'on voit s'exercer dans une subséquence immédiate (cum ipse ad imperandum uocaretur "comme il se voyait appelé à exercer le pouvoir", Sall.Iug.62,2) ou différée,indéterminée (soluendo esse " être tel que l'on soit capable d'exercer 'son' payer" ="être à même de payer").

Enfin, une dernière généralisation, mais interne à la notion, privera celle-ci de son "incidence interne", faisant,par con

séquent, de ce qui était, d'abord, un substantif, un adjectif en -nd°/ a - , pourvu, naturellement, en tant que tel, d'une déclinai - son complète; elle ne sera plus la capacité que possède tel ou tel être d'accomplir une certaine opération, mais, plus généralement , l'aptitude,qui peut être attribuée à toute chose (tel est le sens de l'incidence "externe" qui définit l'adjectif),à être touché,comme un support passif d'incidence, par les effets d'un comportement virtuel; pour la notion ridere, par exemple, tout être ou chose ne peut pas e xercer le comportement "rire", mais tout être ou chose peut être sup posé susceptible de se trouver exposé, soumis, un jour ou l'autre,au "rire" de quelqu'un.

Cette analyse a, on le voit, l'avantage de faire appa raître l'unité morphologique profonde, en synchronie, du substantif gérondif et de l'adjectif verbal de même formation - unité qu ' une tradition obnubilée par les "valeurs de sens" a toujours eu le plus grand mal à concevoir. Mais elle rend compte également de la "dis - symétrie" qui caractérise leur alternance dans le discours; s'agis- sant d'une notion verbale transitive, on le sait, le gérondif pa - raît "être fait" pour s'employer presque uniquement au génitif et à l'ablatif, mais beaucoup moins à l'accusatif (prépositionné) et au datif: on dira,tantôt cupidus uidendi urbem ou urbis uidendae, historiam scribendo tempus consumit ou historia scribenda tempus con sumit, mais des tournures telles que ad uidendum urbem, ou praeesse colendo agrum paraissent difficilement, sinon absolument pas conceva bles (ERNOUT-THOMAS, 1953: 264-266). On conçoit, en effet, que le substantif verbal gérondif, signifiant, comme nous l'avons dit,la no tion d'une capacité opératoire, soit jugé peu compatible avec l'exis tence, dans le champ de la situation délocutée, d'un effet visé,im - médiat ou s'étendant sur une étendue de temps indéterminée. Si tel

est le cas d'expression, ce qui s'impose alors au locuteur est, presque nécessairement, la vision de l'objet de cette capacité, celle-ci se réduisant alors à une dépendance adjectivale du nom de cet objet: praeesse agro colendo "être en position prééminente, de direction, en vue d'un champ qui se présente comme le support d'incidence d'effet du "colere" dont quelqu'un détient (encore) en lui la capacité"="être à la tête de l'exploitation, à entreprendre ou à poursuivre, d'un champ".

Les trois exemples, assez remarquables, d'"indéclinabilité" d'une notion nominale que nous venons d'analyser par le menu - l'indéclinabilité absolue et définitive de fas et de nihil, notions "défectives" du point de vue du cas, et celle, relative et en quelque sorte "rattrapable", des substantifs infinitifs, dont la déclinaison se poursuit, au-dehors d'eux-mêmes, par celle, identiquement mais symétriquement incomplète, du substantif gérondif suggèrent qu'il y a, effectivement, tout intérêt à distinguer, au sein de la déclinaison latine, sinon deux sortes de cas, du moins une "hiérarchie" de cas, selon leurs positions respectives au sein du système, conçu, alors, en termes (psycho-) mécaniques, comme un programme de positions mentales. Sans pour autant, d'ailleurs, empressons-nous de préciser, réduire le système à cette hiérarchie-là, qui n'est, on va le voir, qu'une des dispositions qu'il peut présenter au regard, selon l'angle sous lequel on l'observe - à la manière d'un kaléïdoscope, dont les "figures " changent en fonction des rotations qu' on fait subir à l'objet. Il est vrai, cependant - et en ce sens la métaphore utilisée n'est pas absolument adéquate -, que la hiérarchie casuelle que nous venons de mettre en évidence, et qui s'établit entre les cas de la "présence" (accusatif et nominatif) et ceux qui sont

(de plus en plus) extérieurs à cette présence, paraît être la toute première, la plus fondamentale, puisqu'aussi bien elle intervient au niveau même de la constitution de la déclinaison, et pas uniquement à celui de l'expression sémiologique d'une déclinaison déjà, menta - lement, constituée.

Si, en effet, l'on s'arrête à considérer l' ensemble des signes constituant les paradigmes nominaux du latin, plusieurs indices sautent aux yeux d'une discrimination entre cas de la présence et ceux de la non-présence; cependant, ne manquent pas non plus ceux d'une discrimination selon un autre critère hiérarchique, opposant le cas de la "présence pleine,forte, subordonnante" (nominatif) à tous les autres, compris donc,parmi ceux-ci, l'accusatif. Qu'on en juge:

I'. indices d'un contraste sémiologique "présence" vs. "non-présence":

1° diverses alternances ayant pour effet d'oppo- ser, au singulier:-un thème "court", à voyelle radicale accentuée , à un thème "élargi": iter vs. itinere-i-is, iecur vs. iecinore-i-is; -deux "degrés" de la voyelle prédésinentielle: nomen vs. nomine-i - is, genus vs. genere-i-is,corpus vs. corpore-i-is; -une forme à finale sifflante vs, formes "rhotacisées" : ius vs. iure-i-is. Les deux premiers de ces exemples renvoient, naturellement, à l'opposition indo-européenne bien connue entre formes "fortes" (iter) et "faibles" (itinere), opposition dont on entrevoit sans doute ici le principe déterminant, alors que J.KURYŁOWICZ était le premier à reconnaître (1964: 194) qu'elle ne confirme guère une discrimination entre cas "grammaticaux" et "concrets", puisque le génitif, classé parmi les premiers, apparaît partout sous la forme "faible" qui ca-

ractérise les prétendus "cas sémantiques" ou "concrets". On aper - çoit ici, d'autre part, ce qui pourrait être la fonction morpholo - gique, d'expression d'un contraste morpho-sémantique, de phénomènes tels que l'apophonie ou le rhotacisme, qui sont le plus souvent traités en termes "phonétiques" ou "phonologiques". Enfin, qu'il s'agisse, dans ce cas, de substantifs neutres n'amoindrit pas, bien au contraire, l'intérêt de cette observation; le genre neutre, ex - pression morphologique de l'inanimé - ou plutôt: de ce qui ne se si gnale pas à l'attention par une "animation" particulière - n'est pas, par définition, le domaine des êtres susceptibles de manifes - ter une "présence forte, pleine", mais celui des êtres qui n' ont que la "présence minimale" d'objets, autrement dit, "qui ne font que se laisser voir présents". Ceci soutient l'opinion que les formes dites de "nominatif-accusatif neutre" seraient, en fait, à considé- rer comme des formes minimales, à marque désinentielle zéro, d'ac - cusatif (employées,certes,en phrase, en fonction d'"objet" ou de"su- jet"), la langue n'ayant pas retenu comme nécessaire, dans le cas de ces notions, la discrimination morphologique d'une forme marquée com me "nominatif". Il y a là, on le remarquera, mais enfermé, enveloppé "au coeur" du système casuel, le principe du cas unique, qui finira par se généraliser en roman.

2° des "coïncidences" de signes qui aboutissent à u ne forme unique pour les cas de la présence, face à la diversité plus ou moins accusée des autres cas. Au neutre, bien entendu,en ver tu de ce qui vient d'être exposé (templum vs. templo-templi; mare vs. mari-maris)[1], mais aussi au pluriel du type morphologique qui

---

1 Dans le neutre en -u-,la"synapse" va plus loin,puisqu'elle en - globe l'ablatif (cornu),et tend à s'intégrer le datif (alternance

ne discrimine jamais "masculin" et "féminin": leges vs. legibus-um; manus vs. manibus-manuum; dies vs.diebus-rum, ainsi que dans la déclinaison en -i- : ciues vs, ciuibus-um, à la suite du processus analogique bien connu qui a abouti - mais après un long débat -à l'élimination de l'accusatif pluriel ciuis. De ce processus nous surprenons ici, très certainement, la raison d'être. Mais le fait majeur reste la "synapse" accusatif/nominatif dans toute une partie du pluriel. Car le pluriel n'est pas plus propice que le neutre à la création d'une forme spécifiquement marquée comme "nominatif"; dans le nombre, il y a toutes chances que la "présence pleine, forte" soit perdue de vue. En d'autres termes,tous ces pluriels sont, sémiologiquement, traités comme des neutres;

3° dans le paradigme des adjectifs qui ne comporte qu'une discrimination minimale de genre ("animé"vs."inanimé"),celle-ci se réalise uniquement aux cas de la présence: fortis -e et fortem -e vs. forti, fortis; cf.aussi, parmi les noms de nombre , tres et tria vs. trium -bus;

4° Dans la déclinaison des démonstratifs, la discrimination maximale des genres("masculin" -"féminin"-"neutre"),celle-ci se réalise uniquement aux cas de la présence : hic-haec-hoc et hunc-hanc-hoc vs. hoc-hac ("non-féminin"vs."féminin"), huic (genre indiscriminé), huius (genre indiscriminé). La seule exception est constituée par ipse-ipsa-ipsum vs. ipsum-ipsam (genre indiscriminé), ipso-ipsa (genre indiscriminé), etc.;

---

cornui ≠ cornu (MONTEIL,1970: 200; M.LEUMANN,1977: 442-443,avec exemples), ne laissant en dehors d'elle que le génitif, c'est-à-dire le cas représentatif du "non-présent" spatial le plus absolu.

5° dans le paradigme des pronoms représentatifs des "personnes doubles", la forme unique, monosyllabique, des cas de la présence s'oppose aux diverses formes dissylabiques des autres cas: nos vs. nobis,nostrum(-i) ; uos vs. uobis, uestrum (-i)

II. indices d'un contraste sémiologique entre le cas de la présence "forte" et les autres:

1° différents types d'alternances dans les substantifs non-neutres: uir, monosyl. vs. uirum-uiro-i; puer,dissyl.vs. puerum,etc.; dux vs.ducem-e-i-is;natio vs.nationem,etc.Inversement : Iuppiter vs. Iouem-Ø-i-is.

2° dans la déclinaison des adjectifs comportant une discrimination maximale de genres, celle-ci ne se réalise pleinement, au singulier, qu'au nominatif (et aussi au vocatif, qui représente une autre modalité de présence "forte" : cf. p. 829 ci-dessous): iustus-a-um (iuste-a-um) vs. iustum-am,iusto-a,iusto-ae,iusti-ae;

3° dans la déclinaison du pronom personnel, le nominatif s'oppose, plus ou moins franchement, au singulier: ego vs. me (accus.-abl.)-mihi-mei (alternance radicale); tu vs. te -tibi - tui (alternance de timbre vocalique et/ou de nombre de syllabes). Le contraste est remarquable avec les "personnes doubles", qui relèvent du modèle I .

Tels sont les deux principaux critères qui s'affrontent dans l'organisation sémiologique de la déclinaison latine, et dont résulte, dans l'édifice achevé, une sorte de "rythme". Cette tension est très nettement liée aux attributs formels des notions

nominales ou pronominales concernées.Alors que le modèle I (cas de la présence vs. cas de la non-présence) caractérise fortement, nous l'avons rappelé, la déclinaison "neutre", et toute une partie de la déclinaison "plurielle", le modèle II est en général l'apanage de la déclinaison de l'"animé". La déclinaison des adjectifs met en évidence, de son côté, l'importance de catégorisation "générique":à une discrimination minimale ("animé"vs."inanimé") répond le modèle I, tandis que la discrimination maximale, à trois genres,va de pair avec le modèle II. Parmi les pronoms, enfin, on assiste comme à un débat: ceux qui parlent directement, "substantivement", de la per - sonne -les pronoms "personnels" -, relèvent tantôt du modèle II tantôt du modèle I, selon qu'il s'agit,respectivement, des personnes simples -"moi","toi": ego vs. me,etc., tu vs. te,etc. , c'est-à-dire celles qui sont le plus immédiatement présentes- ou des personnes doubles, dont la "pluralité interne" n'est pas nécessairement présente ("nous","vous": nos vs. nobis,etc.; uos vs. uobis,etc.); quant aux pronoms démonstratifs, qui n'évoquent qu'indirectement, "adjectivement",la personne - dans la mesure où ils représentent la position d'une personne -, ils ressortissent, du point de vue de la catégorisation générique, au modèle I (opposition m /f/ n au nominatif et à l'accusatif,ainsi mis sur le même plan),mais on voit,dans la désignation de la position des personnes "animées", une opposition de l'accusatif au nominatif qui, pour la personne "masculine" - proche du "moi", relève tout à fait du modèle II, soit: nominatif hic, sans aucune trace d'une voyelle thématique vs. hunc, hoc, huic, huius.

Il n'est pas question, bien entendu, de chercher une véritable organisation, c'est-à-dire pleinement cohérente, dans l'expression sémiologique d'un système linguistique. Ainsi que l'enseignait G.GUILLAUME (cf. notamment 1974 : 131 sqq.), une cohé -

rence systématique absolue n'existe, et continuellement,que du côté du signifié, dans la construction du système des représentations générales de la langue; du côté du signifiant, il n'y a jamais qu'"obtention et recherche de suffisance expressive à l'endroit du signifié " - "encore que",précisait-il par la même occasion,"la tendance soit d'accorder la suffisance jusqu'à un degré de convenance qui ne sera jamais excessif" (ibid.133). Or il se trouve que, dans le cas de la déclinaison latine, cette suffisance expressive nous paraît assurée; quel qu'en soit l'apparent et luxuriant désordre, elle fait clairement apparaître les problèmes qui se posent à la pensée commune "incarnée" dans le système de la langue latine quant à la manière de concevoir les rapports entre les êtres nommables et le temps où elle les voit plongés et d'où elle ne sait pas les abstraire.

CAS ET TRANSFORMATIONS

Nous ne nous attarderons que peu - pour l'avoir déjà fait ailleurs (P. De CARVALHO ,1980a : 3-11) - à considérer un autre aspect important de l'hypothèse casuelle de J.KURYŁOWICZ, à savoir le critère"transformationnel" employé pour définir les prétendus"cas grammaticaux": nominatif, accusatif, génitif. D'après ce critère,dans (332)-(b), l'accusatif hostem serait l'indice de la transformation de (a), phrase pleine et entière, en "groupe prédicatif", et le génitif rappellerait, dans (c), la transformation de l'entier prédicatif en "groupe nominal":

332 (a) Hostis occiditur
↓
(b) Miles hostem occidit.
↓
(c) Occisio hostis ...

Ceci, il faut le préciser, est la position exprimée en 1964: 179-180, car, en 1949, c'est l'accusatif qui apparaissait bénéficier du statut de cas de fondation. Or en procédant à cet aménagement, J.KURYŁOWICZ rejoint l'antique tradition, qui remonte à Aristote (L.RUBIO,1966:77 sqq. et G.CALBOLI,1975: 86 sqq.), faisant du nominatif un cas "hors-système" - tradition réhabilitée par le structuralisme moderne, qui voit dans le nominatif un "cas-zéro". Nous verrons plus loin(p. 864 ci-dessous) que cette opinion, que contredisent, d'emblée, toutes les données de la sémiologie du nom latin, où c'est le nominatif qui, le cas échéant, se voit attribuer une forme positivement marquée, est, en outre, tout à fait incompatible avec l'observation des faits d'emploi, en ce qui concerne tant la prétendue fonction "de pure référence", "a-syntaxique", attribuée à ce cas, que l'exercice de la fonction "sujet" dont il est, en latin, le dépositaire attitré. La position antérieure de KURYŁOWICZ était donc, à notre avis, infiniment plus juste; tout laisse à penser, en effet, que le statut de cas de fondation - à condition d'entendre par là, non un quelconque "cas-zéro", hors-système, mais un cas premier, représentant la solution première qui s'offre au locuteur - revient de droit à l'accusatif, ce que, du reste, avaient compris certains grammairiens au siècle dernier.

Quant aux deux autres cas concernés, chez le linguiste polonais, par ces transformations, d'autres, avant nous, ont montré l'important résidu d'emplois inexpliqués que laisse l'application au génitif d'un tel principe d'explication, et les véritables

"tours de force" auxquels il faut se livrer pour surmonter ces difficultés (cf.,en particulier, J.PERRET,1965,446-482, et, tout récemment, G.SERBAT,1981,136,dénonçant le "fantastique processus analogique [à mettre en oeuvre] pour arriver à rendre compte d'un emploi 'secondaire' comme nauis hostium"). Nous avons nous-même rappelé, un peu plus haut (p.624),à la suite de G.SERBAT, que même auprès d'un substantif déverbal abstrait le génitif "adnominal" ne représente pas toujours, loin s'en faut, le "sujet" ou l'"objet de la même notion conçue sous forme verbale, cf. les exemples (315).

Les difficultés ne seraient certainement pas moindres dans le cas de l'accusatif ; plusieurs emplois de ce cas en fonction de "complément direct" sont absolument rebelles à toute explication qui les ferait remonter à un "sujet passif". Citons pour mémoire:

1° phrases transitives à forme verbale passive ("déponent" ou "moyen"), donc non réversibles en phrases passives intransitives, par exemple: miles hostem persequitur "le soldat poursuit l'ennemi", copulantur dexteras (Plt.Aul.116) "on se livre à des poignées de main", loricam induitur (Virg.En.7,640) "il se passe sa cotte de maille";

2° phrases à accusatif "complément" d'un verbe " actif impersonnel " , donc non réversible en passif: me pudet"j'ai honte" (cf. p.804 ci-dessous), facis ut te decet (Tér.Andr. 421) " tu agis comme c'est ton devoir";

3° phrases à verbe "intransitif" accompagné d'un "complément"accusatif: me aliud fatum manet (Cic.Phil.13,45:"moi,un autre sort m'est réservé, m'attend"), me causa latebat (Ov.F.5,361) "la raison (de ce fait) m'échappait"; on ne saurait, évidemment , dire :*maneor a fato, * lateor a causa;

4° phrases transitives à deux "compléments directs" ("double accusatif"), dont l'un subsiste même en cas d'inversion passive faisant de l'autre un sujet: doceo pueros grammaticam ⟩ pueri grammaticam docentur; consul Ciceronem sententiam rogat ⟩ Cicero sententiam rogatur; Caesar legionem flumen traducit ⟩ legio flumen traducitur.

Toutes ces constructions, que ne prend pas en charge l'hypothèse transformationnelle de KURYŁOWICZ, se laissent,au contraire, intégrer, très aisément,par notre propre analyse. A propos du génitif, par exemple, nous avons eu l'occasion d'indiquer que le signifié que l'on est amené à attribuer à ce cas, son "épaisseur" sémantique propre, fait qu'il est capable de conférer à la fonction syntaxique qui est de son ressort, celle de la "désactualisation phrastique", un "profil" spécifique, en vertu duquel elle acceptera d'assumer certaines relations dont elle apparaît incapable dans nos langues romanes modernes, et, inversement,en refusera certaines autres qui, du point de vue de celles-ci, paraissent "naturellement"de type "génitif". Ce"profil" spécifique, nous l'avions ramené au trait de signifié "présence positive": le génitif latin signifierait,donc, la présence positive, dans le champ de l'événement délocuté, d'un être qui, pourtant, à l'intérieur de ce champ, est renvoyé à l'"arrière-plan"; en d'autres termes, le génitif latin signifierait la "présence positive d'une inactualité" plutôt que "l'inactualité d' une présence positive"(cf. p. 633-634 ci-dessus).

Le même raisonnement peut être appliqué à l'accusatif: la fonction qui est de son ressort étant celle de la subordination immédiate d'un être au "procès"en quoi apparaît consister

l'existence présente, aux yeux du locuteur, de la situation délocutée, l'accusatif dira donc la "présence" d'un certain être, mais en position subordonnée, au dit "présent existentiel". En d'autres termes, l'accusatif latin affirme la présence d'un être subordonné à un présent existentiel, plutôt que sa subordination, en tant qu'être, à ce présent.

Il en résulte, pour la fonction "objet"(="subordination d'un être à un procès vu exister présentement dans la perception actuelle du locuteur") telle que l'accusatif la définit,des aptitudes tout à fait particulières, qui sont la cause des difficultés que la pensée "moderne" a toujours éprouvées à la saisir. Pour commencer, elle n'est pas, d'elle-même, "apassivante". Comme nous l'avons déjà noté à propos de l'"acc.c.inf."(p.685-686 ci-dessus), elle préserve la " personnalité " de l'être qui apparaît en relever - c'est-à-dire, l'autonomie de son être, quelle qu'elle soit;elle n'en fait pas, "a priori", un "objet inerte", soumis au comportement d'un autre être, L'"objet passif" n'est, en latin, qu'un cas tout à fait particulier d'"objet", déterminé par les contenus lexicaux mobilisés: dans miles hostem occidit, la passivité de l' objet hostem - et ce qui le rend susceptible d'apparaître, dans une autre phrase, comme le sujet du même verbe au passif - est celle qu'implique le contenu lexical du verbe, elle n'est pas, "a priori", impliquée dans le "profil" de la fonction "objet" déterminé par le signifié casuel.

D'autre part, n'opérant pas, par elle-même, la subordination de l'être nommé à l'image d'un"procès"particulier, elle ne l'y intégre donc pas, ou, si l'on veut, elle ne le "mêle" pas directement au déroulement de cette modalité particulière de devenir. Si

rien qu'il peut y avoir, en latin, ce que nous appellerons ici des "objets seconds", fonctionnant, soit auprès de verbes qui n'impliquent pas en eux-mêmes l'image d'un actant complémentaire passif et qui sont, donc, " intransitifs " , soit auprès de verbes "transitifs" dont l'"objet passif" est déjà identifié par un autre nom, également à l'accusatif. On pourrait parler aussi, à ce sujet, d'"objets contigus" ou "contingents", puisque le nom versé à l' accusatif désigne, alors, un être qui, sans être "pris" dans la mécanique interne d'un événement donné, est néanmoins touché, immédiatement , instantanément, par l'existence de cet événement.

Ceci rend aisément compte, nous semble-t-il, des emplois cités, respectivement, en 1°-2°-3° et en 4°. Un verbe "déponent", par exemple, est essentiellement un verbe "non-transitif", même si l'on s'est habitué à le traduire par un verbe "transitif", à la faveur précisément de ce type d'emploi de l'accusatif. Nous entendons par là qu'un tel verbe, même lorsqu'il appelle l'identification d'un actant "complémentaire", n'est pas "transitif" au sens où il représenterait la "transition" d'une opération d'un être y à un autre être, x, constituant son pôle terminal, comme par exemple dans uidere. S'agissant d'un verbe "déponent", la transition, si transition il y a, ne transcende pas les limites de l'être de départ; elle n'est pas de y à x, elle est, disons, de y^1 à y^2, ce qui revient à dire que l'opération, émanant de y, trouve dans le même y le lieu d'incidence de ses effets. Un verbe comme persequi, par exemple, signifie d'abord une opération qui est telle que celui qui l'exerce se trouve, par le fait même, placé dans une certaine situation, celle du "poursuivant" dont les mouvements sont réglés par ceux du "poursuivi"; quant à celui-ci, s' il est, évidemment, concerné par l'opération en question, il n'intervient pas, "en premiè-

re ligne", dans son exercice - étant, cependant, touché, immédiatement, instantanément - dans l'instant même où elle s'accomplit -par le fait que quelqu'un l'exerce sur lui-même, en tant que le "poursuivi" est le "lieu" par rapport auquel le"poursuivant" se met lui- même dans une certaine situation, qui est une "recherche de contact". Une traduction de persequi hostem qui tiendrait compte de la forme "passive" du verbe et de la position de l'objet "contigu","second" qu'est, dans cette phrase, hostem, serait donc quelque chose comme: "faire en sorte de se trouver lancé, à fond (=per),à la poursuite de..."

Un "objet contigu" est aussi celui de me aliud fatum manet, ou de me causa latebat, cités, ci-dessus, en 3° (p. 699). En effet, manere, latere sont des verbes "intransitifs", en ce sens que leur "composition actantielle" n'implique pas un actant "complémentaire"; l'un et l'autre parlent d'un seul être, vu se trouver, en toute "passivité", dans une certaine situation, de "permanence" ou de "non-visibilité". Mais il peut y avoir des situations où la"permanence" de quelque chose ("un destin inexorable"), ou sa " latence", "font", résultativement, une victime, celui qui ne saurait échapper à ce sort fatal, ou qui ne voit pas ce qu'il aurait voulu être capable de voir; c'est cette "victime" immédiate d'un état "de chose" dans lequel elle n'intervient pas directement (parce qu' il n'est, précisément, que l'état d'une chose) que désignera le nom à l'accusatif, au titre de l'aptitude de ce cas à se saisir d'un objet second, contigu. De même certains états"d' âme" de la personne humaine apparaissent-ils, à la pensée latine, tels qu'elle ne se résout généralement pas à les voir comme des manifestations positives de cette personne, considérée comme l'actant primordial, subordonnant, à l'endroit de ces événements (cf. p. 830 ci-dessous). Mais

une personne aperçue dans la situation délocutée instituée par un événement de cette sorte ne peut pas non plus être considérée comme un "objet impliqué passivement" dans cet événement; la personne qui "a honte" (pudet), qui "a du regret" (paenitet),etc., "contient" ce qui "se passe", elle n'y intervient pas; c'est "l'existence de honte" qui "a lieu" dans la personne, ce n'est pas celle-ci qui "prend place" dans le déroulement d'un phénomène qui lui serait tant soit peu extérieur. Aussi bien cette personne pourra-t-elle avoir rang d'objet contigu (accusatif) auprès d'un tel verbe - me pudet,etc.-, mais, précisément parce qu'il (n') est (que) contigu, cet objet ne donnera-t-il pas lieu à une "transformation passive":*pudeor ne se conçoit pas [1]. Enfin, "objet contigu" est aussi flumen dans legio - nem flumen traducit (cité ci-dessus en 4°, p.700), puisque c'est "la légion" qui est affectée par l'opération de déplacement; c' est elle qui "bouge", et non pas "le fleuve", qui"ne fait" qu'"être intégré", résultativement, à l'existence de l'obj passif, du fait du mouvement imprimé à celui-ci; c'est la même chose dans pueros grammaticam doceo: un "enseignement" n'affecte, rigoureusement,que ce qui peut en être affecté, son contenu n'intervenant que subsi - diairement, comme l'objet qui est supposé devoir se trouver acquis au terme du processus, par l'objet passif [2].

---

1 On dit, certes, misereor, mais le sujet, ici, n'est pas seule - ment passif, il est plutôt, "en lui-même" actif puis passif (dépo - nent); misereor ne signifie pas simplement "je suis le siège d' un sentiment de pitié" mais "j'éprouve de la pitié pour ...","je prends pitié de...",cf.Virg.B. 2,7 nil nostri miserere?"n'as-tu pas pitié de moi?"C'est parce qu'il implique relation d'une personne à u- ne autre que ce verbe est susceptible d'un tel traitement .

2 Il convient de préciser qu'il y a des "objets contigus" relevant d'un autre cas que l'accusatif. Ainsi, nous employons, ailleurs (P. DE CARVALHO,1980c:265 -9), pour rendre compte de potior urbe,utor a- mico, fungor officio,etc., le même raisonnement développé,ci-dessus,

Enfin, un cas-limite de cette autonomie préservée, dans l'exercice de la fonction "objet" telle que la signifie l'accusatif, est qu'un tel objet peut n'être pas un "objet matériel", "une chose"- soit: une unité discontinue d'espace, susceptible d'être intégrée ; cela peut-être aussi un espace étendu, contenant, bref un "lieu". En d'autres termes, le "lieu où l'on va" est aussi, pour la pensée commune latine, un "objet" (contigu, second). Ici, toutefois, des résistances se manifestent, pour peu que le lieu particulier à nommer ne se laisse pas concevoir comme une portion limitée d'espace, immédiatement intégrable à l'existence d'une personne au terme d'un déplacement. Ces résistances se manifestent, alors, dans l'emploi d'une préposition, in, qui à la fois dénonce et comble la discontinuité, la rupture aperçue entre le contenu lexical du nom et la fonction "objet" dont il apparaît relever dans la situation délocutée (exactement de la même manière, ni plus ni moins, qu'en espagnol la préposition a consacre l'hiatus aperçu entre un être animé et la passivité de la fonction "objet" dans cette langue: Nuestras tropas destruyeran al enemigo "nos troupes ont mis en pi -

---

à propos de persequor hostem. Dans potior urbe, par exemple, il y a aussi "transitivité interne", de y_1 à y_2, puisque potior = "se mettre en situation de maîtrise par rapport à ..."="se rendre maître de". La différence est que, dans ce dernier cas, l'objet contigu n'apparaît pas être atteint, résultativement, par cette "transitivité interne"; il n'en est qu'un accessoire. On sait, du reste, qu'il y a des emplois "marginaux" de potior urbem "faire effort en direction de ...pour s'en rendre maître". Un objet contigu accessoire est, aussi, ce qu'exprime l'ablatif qui accompagne un verbe comme carere "se trouver en état de manque par rapport à..." Enfin, il y a objet contigu "d'arrière-plan" dans le "génitif du grief" -pecuniae publicae est condemnatus "il a été condamné au titre de l'argent du peuple"= "pour détournement de fonds publics" - et "de la peine" - damnare aliquem capitis " condamner quelqu'un (la peine portant sur)sa tête". Tout cela rejoint, naturellement, ce qui était dit précédemment (p. 641 ci-dessus) sur les différentes concevabilités d'un "objet" en latin.

ces l'ennemi")[1]. On dira donc eo Romam "je vais à Rome", parce que Roma, nom d'une ville, donc d'un lieu qui apparaît à la pensée antique comme étant "à portée d'homme", n'outrepasse pas les dimensions d'un objet intégrable résultativement, mais il faudra dire, en principe, eo in Italiam, dans la mesure où l'"Italie", lieu large,"contenant", est quasiment irréductible à l'image d'un objet saisissable. A moins que, sous des conditions particulières d'expressivité, ce lieu ne soit conçu comme un "objet" proposé à une conquête,à une "appropriation "(P. DE CARVALHO, 1980b:23-105).

Du côté des incapacités de la fonction "objet" constituée par l'accusatif latin, telles qu'elles se dégagent de la comparaison avec la syntaxe romane moderne, il en est une, au moins,du plus grand intérêt, mais que l'on aura sans doute un certain mal à admettre, ou du moins à "réaliser", si grande est la force de certaines habitudes qu'a créées une analyse "logique" inspirée, de surcroît, par le modèle de la syntaxe latine.

Il n'y a, en effet, aucune autre raison que la persistance de ces habitudes à la pratique qui consiste, dans l'analyse de la phrase française, à définir une fonction "attribut du sujet" distincte de la fonction "objet". En réalité, l' "attribut du sujet" a beau désigner une propriété ou un état passager du "sujet", il n'en relève pas moins de la fonction "objet", et H.FREI voyait juste,qui réunissait l'"objet direct" et l'"attribut" sous ce qu'il définissait

---

1 Cf. M.MOLHO,1980:213-225,et en particulier 217 sqq.,où l'auteur montre que ce phénomène ne concerne pas uniquement la classe des noms d'êtres animés: tout ce qui,dans le discours, vient susciter l'impression d'une modalité ou d'un degré quelconque d'"opérativité" dans le "site" de l'opération, désigné par l'objet, entraîne l'emploi de la préposition a.

comme une "dése incusative",irréductible à l'accusatif latin(1954: 33n.10). Il n'est besoin, pour se persuader tout à fait de cette évidence, que de se rappeler que ce soi-disant "attribut", lorsqu'il doit être exprimé par le pronom personnel de 3ème. personne, impose à celui-ci le cas "objet": Est-il français?-Oui, il l'est. Ce qui revient à dire que pour la pensée commune qui s'exprime en français l'attribution d'une qualification à un sujet constitue, déjà, un cas de transitivité; c'est,déjà, aller de l'être à "autre chose" que lui, c'est-à-dire une qualité ou un état"imparticulier" qui, pour cette raison même, lui est "extérieure" et ne saurait,donc,s'identifier à son être singulier, "en-soi". Il en découle que le verbe"être" est, en français, le premier des verbes "transitifs", qui ne se distingue des autres que parce que, dans son cas, la "transition" apparaît réduite à elle-même,puisqu'elle n'est le support d'aucune modalité matérielle de devenir s'exerçant d'un être à un autre être (cf. p. 402 ci-dessus).

Or c'est à la lumière de cette mise au point qu'il convient d'apprécier le fait qu'en latin la relation "attributive" échappe absolument à l'accusatif (sauf,évidemment, lorsqu'elle s'applique à un support déjà nommé à ce cas). Le rappel de ce fait peut paraître un truisme, mais la chose n'est peut-être pas aussi "évidente" qu'elle en a l'air. On sait,en effet, que dans plusieurs langues pourvues d'une flexion casuelle - le latin y compris - la relation "attributive" n'est pas du seul ressort du nominatif. En russe, par exemple, l'attribut s'exprimera au cas "instrumental", si l'attribution est celle d'une "manière d'être temporaire" - comme dans il était alors officier - ou d'une "manière d'être nouvelle", résultant d'un changement de situation -cf. il deviendra commissaire du peuple (A.MAZON,1963: 127). En allemand, l'attribut "résulta-

tif" fait intervenir un syntagme prépositionnel au datif: Paris ist mir zur zweiten Heimat geworden "Paris est devenu pour moi une seconde patrie" (M.BOUCHEZ, 1960: 28).[1] Quant au latin, la relation attributive comportera l'emploi du génitif, de l'ablatif ou du datif, selon que l'attribution portera, respectivement, sur la classe ou catégorie à quoi le sujet est vu appartenir (génitif=représentation d'une réalité vue "présente à l'arrière-plan de l'événement délocuté"), sur une caractéristique de son être visible (ablatif = représentation d'une "présence accessoire"), ou sur un effet qu'il apparaît devoir déterminer (datif: représentation d'une "présence ultérieure"), cf. (333):

333 (a) Ars earum rerum est quae sciuntur:

Cic. de Or. 2,30: " l' art relève des choses qui sont l'objet d'un savoir précis".

(b) Britanni capillo sunt promisso:

Cés. BG 5,14: "les Brètons ont des cheveux longs".

(c) Catonis opes et ingenium praesidio multis, exitio uix cuiquam esse debet:

Cic.Mur.56: "les ressources de Caton, et son talent, constituent pour beaucoup une (promesse de) garantie,et il en est bien peu dont elles doivent causer la perte".

NB: cf. p.844-845 ci-dessous.

Si bien que la non-utilisation de l'accusatif, seul exclu, de tous les cas latins, de la relation attributive, est quelque

---

1 D'autres traitements syntaxiques particuliers de la relation attributive selon les langues sont signalés par O.JESPERSEN,1971:252.

chose qui ne va pas "de soi", et appelle justification. Elle met, vrai, en évidence un aspect essentiel du signifié de ce cas,et c'est l'" autonomie existentielle" de l'être nommé, même si cet être (en principe, par définition) autonome apparaît, dans l'événement dé- cuté, comme "présentement subordonné". En d'autres termes, ce que signifie l'accusatif, et qu'il "projette" dans la fonction " objet" telle qu'il la prévoit et constitue, est la représentation de l'Autre,que le locuteur voit exister dans le présent immédiat de sa parole comme soumis à son regard, ou, dans le présent délocuté, comme soumis à un état de choses dont le principe est ailleurs, ou nulle part.

Une illustration saisissante de cette "autonomie existentielle" qu'implique l'accusatif est fournie par les conditions requises pour son emploi dans les expressions signifiant "parler sa - voir une langue": on ne peut pas dire, par exemple, * latinum loqui, ni même, sauf erreur, linguam latinam loqui, alors que l'on dit lin- guam latinam scire (discere) "savoir (apprendre)la langue latine".Or le principe de cette alternance apparaît clairement, à la lumière de ce qui vient d'être exposé: aussi longtemps que le concept " latin " ne se sera pas "incarné" en un objet défini par cette propriété, il ne peut être vu comme un "objet existentiellement autonome", et il faut recourir au "substantif d'effet accessoire" (cf. p. 293 ci-dessus): latine loqui; mais même lorsque cette première condition a été satisfaite, c'est-à-dire que le concept "latin" apparaît comme une propriété d'une "chose", "la langue latine", celle-ci ne peut apparaître comme un "objet existentiellement autonome" qu'en dehors de l'acte qui consiste à "parler cette langue", tant il est vrai que, dans cette opération, la langue parlée n'est jamais - du moins dans

une vision plus "immédiate" des choses - ou'une dépendance, un prolongement de l'existence de celui qui l'emploie. Mais que disparaisse l'image d'une "parole effective", c'est-à-dire que "la langue latine" n'apparaisse plus engagée dans une opération dans laquelle elle n'existe qu'à titre accessoire, et elle sera vue comme un "objet doué d'existence autonome", présent, encore qu'en position subordonnée,face à celui qui "se contente" de la savoir, ou de l'apprendre, sans avoir encore l'occasion de "s'en servir" (linguam latinam scire, discere).

CONCLUSION

Il est temps de clore ce long chapitre, au cours duquel nous avons pu, par le biais d'une discussion critique approfondie de la théorie casuelle de J.KURYŁOWICZ, avancer certaines de nos propres vues sur la catégorie du cas en général et sur son fonctionnement en latin.

De l'hypothèse de l'éminent savant polonais nous nous garderons bien de dire, comme d'autres (G.SERBAT,1981b:137 et 143), que, "entachée d'esprit de système", elle présente le défaut "de simplifier les faits pour mieux les ordonner". A notre avis, l'"esprit de système" est l'essence même de l'activité scientifique, et celle-ci n'est jamais autre chose qu'un effort de simplification -le tout étant, bien entendu, de parvenir, comme quelqu'un l'a déjà dit, à la "bonne" simplification. Ce qui, par contre, nous paraît contestable dans l'entreprise de J.KURYŁOWICZ est, d'une part, qu'elle repose, finalement, sur une sorte de vulgate assez "scolaire" de la grammaire casuelle latine, ainsi réduite à ce qu'elle a de plus élémentai-

re - mais il faut reconnaître que KURYŁOWICZ n'est pas seul dans ce cas, parmi la recherche consacrée au latin, ou utilisant le latin , de ces dernières décennies - , et, d'autre part, qu'elle s'en tient à une systématisation insuffisante, peu soucieuse d'intégrer véritablement ce qui, dans les faits, paraît contrarier ses premisses.Ainsi, constatant que les cas posés, au départ, comme"grammaticaux",manifestent, dans l'emploi, des aptitudes qui les rapprochent des autres, il se bornera à juxtaposer ces deux données contradictoires, sans produire une hypothèse unificatrice, qui chercherait à dire ce que peut être, dans le fonctionnement actuel de la langue, le rapport entre la fonction "primaire" d'un cas "grammatical" et son emploi, "secondaire", dans une acception "concrète".

Au résultat, on se trouve en présence, nous semble-t-il, d'une théorie à très bas pouvoir explicatif, qui ne prend pas en charge les aspects les plus caractéristiques de la syntaxe casuelle du latin. Théorie, au demeurant, parfaitement représentative de certaine "réduction" constamment présente dans la pensée linguistique de ce siècle, celle qui fait croire qu'il pourrait y avoir, dans la langue, des signes qui ne seraient que de purs "indices", dépourvus de tout "vouloir dire"[1].

Quant à ce que nous estimons acquis à l'issue de cette discussion, cela peut être résumé par les propositions suivantes:

1° le cas nominal n'est pas à définir en termes de référence (de "ré-férence") à des "notions logico-sémantiques"

---

1 Voir sur ce point J.KRISTEVA,1981[=1969]: 218-221 (rattachant cette conception à la théorie du signe dans la phénoménologie de HUSSERL) et 259 (démontrant la présence de cette "réduction" dans la théorie transformationnelle).

supposées exister préalablement, et identifiées par l'observation de leurs "valeurs d'emploi" dans la phrase achevée. Son signifié n'est ni une de ces notions, arbitrairement choisie comme étant sa "signification fondamentale"("Grundbedeutung"),ni une signification abstraite représentant un dénominateur commun à l'ensemble de ces valeurs ("Gesamtbedeuntung").

2° Ce que signifie le cas nominal est d'ordre morpho-sémanto-syntaxique: c'est la représentation prévisionnelle d'un des cas concevables, dans la "morphologie profonde" de la langue, de la présence de l'être nommé, à un certain rang ou degré, à l'événement qui suscite la phrase, et dont elle parle.

3° Les rangs de cette présence prévue correspondent au " présent existentiel ", ou "plan de la présence vive" de l'événement délocuté (contenant une "présence faible, subordonnée"à l'endroit de "ce qui se passe", et une "présence forte, pleine , subordonnante" à l'endroit de ce qui se passe : accusatif et nominatif , respectivement), à la "périphérie" ou "limite extérne" de ce présent existentiel (ablatif), à son ultériorité, ou"plan de la présence ultérieure, ou subséquente" (datif), et, enfin, à son "antériorité",ou "arrière-plan" (génitif).

4° La fonction syntaxique d'un nom peut être définie comme la réalisation,au niveau de la genèse de la phrase, de la prévision signifiée par le cas. L'"épaisseur" morpho-sémantique de celui-ci confère à la fonction en quoi il se réalise un "profil" spécifique, fait d'aptitudes et d'inaptitudes,que révèle la comparaison des relations résultativement instituées dans la phrase achevée avec ce qui leur correspond dans un autre état de langue.

C'est le territoire défini par cette dernière proposition que nous entendons explorer ,à l'aide d'exemples précis, dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IX

CAS ET RELATIONS SYNTAXIQUES

Il s'agira, en effet, dans le chapitre qui commence ici, de faire voir comment se manifeste, dans la genèse d'une phrase, le jeu des oppositions inscrites dans le système morpho-sémantique du cas nominal, c'est-à-dire les exigences que ce système détermine quant à la fonction à accorder, dans la représentation phrastique d'un événement donné, à telle notion nominale dont cet événement, tel qu'il se présente au locuteur, suscite la mise en oeuvre, cette fonction se traduisant, au niveau de la phrase achevée, par l'existence, ou non, de telle ou telle modalité de relation, avec une contribution spécifique, et proprement "syntaxique", au sens produit.

Ceci requiert, au préalable, une précision terminologique; nous distinguerons fermement, désormais, "fonction" et "relation" syntaxique. Par "fonction" nous entendons désigner -comme cela avait été suggéré à la fin du chapitre précédent (p.712 ci-dessus)- la "réalisation", lors de la genèse d'une phrase, d'un signifié casuel, sous la forme du rang accordé à une notion donnée dans la représentation d'un certain événement; l'emploi de ce terme renvoie, par conséquent, à l'opération même de construction d'une représentation phrastique; la fonction syntaxique d'un nom est, selon cette perspective, le rapport de l'apport notionnel de ce nom, au rang qui lui est assigné, à l'ensemble en voie de construction. La "relation syntaxique" est, elle, de l'ordre de la conséquence; elle matérialise, dans la phrase constituée, le résultat du jeu d'une

fonction syntaxique telle qu'elle est prévue par le cas, et ce ré - sultat est un certain rapport de terme à terme.

Deux exemples simples suffiront à préciser le sens de cette distinction et, peut-être, à en faire admettre la pertinence:

1° Il avait été question, dans le chapitre précé - dent(p. 623 sqq.) de la fonction de "désactualisation", consistant à situer l'être nommé dans l'antériorité notionnelle de la "présence vive" de l'événement délocuté. La prévision de cette fonction constitue, en latin, le signifié du cas génitif; opérer cette fonction sera donc "réaliser" la prévision en quoi consiste le signifié casuel, et cette prévision - qui est, comme nous l'avons indi - qué, celle d'une "présence d'arrière-plan" (en tant qu'elle s'oppose à d'autres cas de présence, et en particulier à une présence "périphérique", marginale)- confèrera à l'exercice de ladite fonction certaines propriétés spécifiques, qui se manifesteront dans l'existence observable, dans la phrase latine, de certaines relations de terme à terme qui, dans une autre langue - le français, par exem - ple-, ne se rattacheraient pas à la fonction de "désactualisation". Que l'on se rappelle, à ce propos, le"génitif adnominal" des exem - ples (315), ou le "génitif adverbal" du prix "indéterminé",cf. ex. (323), ou "relatif"; il existe, autrement dit, possibilité de relation adnominale, mettant en oeuvre le génitif, entre un substantif "abstrait" représentant une opération et un autre substantif dési - gnant le lieu contenant l'accomplissement de cette opération, cf. (315)-(d) pelagi erroribus actus "poussé par ses errances sur la mer"; il y a aussi possibilité de relation adverbale "génitive" entre un verbe signifiant l'opération d'"achat" et la représentation

nominale d'une quantité indéterminée ou relative.

2° Comme nous l'avons indiqué à la fin du chapitre précédent (p.709 ci-dessus), le signifié du cas accusatif est la prévision d'un être "existentiellement autonome" comme intervenant, en rang "subordonné", dans la "présence vive" d'un événement délocuté.C'est donc au titre de réalisation de cette prévision qu'un être donné fonctionnera dans la phrase en voie de construction en position de subordination "interne", c'est-à-dire comme son lieu d'échéance effective - soit, comme un "objet". De l'exercice de cette fonction selon l'exigence d'"autonomie existentielle" inscrite dans le signifié casuel découle l'existence, en latin, de certaines relations de type "objectal" tout à fait inconcevables en syntaxe romane (me causa latebat "j'étais incapable d'en apercevoir la raison", me pudet "j'ai honte").

Cette mise au point faite, la première partie du présent chapitre roulera sur deux approches récentes - respectivement en grammaire générale et en grammaire comparative indo-européenne- de la question qui nous occupe, et qui nous semblent intéressantes par la façon dont elles posent le rapport entre cas et relations syntaxiques - encore qu'elles le fassent en des termes selon nous tout à fait inadéquats, l'une en réduisant les relations syntaxi -: à l'insignifiance la plus totale, l'autre, au contraire,en y asservissant les cas, privés dès lors, à leur tour, de toute significa - tion positive. Dans la deuxième partie, enfin, l'intérêt se portera sur deux types d'énoncés qui nous ont paru tout à fait revélateurs des"problèmes" qui se posent à la pensée latine en matière de constitution de la relation de "sujet" à verbe, à savoir l'expression de

l'"appartenance" ou "possession personnelle" et celle de certains états affectifs de la personne humaine.

SURFACES ET PROFONDEURS

Il paraît, en effet, utile à notre propos de nous arrêter à considérer la théorie du cas proposée, il y a une quinzaine d'années, par Charles J.FILLMORE (1968; 1975 [=1971]; cf. aussi F. DUBOIS-CHARLIER, 1975, et G. SERBATb,1981: 184-202). Elle s'inscrit tout à fait, nous semble-t-il, dans la conception traditionnelle de l'opposition "sémantique" vs. "syntaxe", dont nous avons fait la critique dans le chapitre précédent; mais elle a aussi le mérite incontestable d'attirer l'attention sur la nécessité de prendre en compte, dans l'étude du cas, certaines propriétés relationnelles des contenus lexicaux dont sont faites les phrases.

L'analyse de FILLMORE prend son départ, on le sait, à l'idée que la relation syntaxique où un constituant nominal apparaît impliqué, visiblement, n'est pas, en soi, pertinente pour la détermination du sens de la phrase, dans la mesure où elle ne porte aucune information sur les relations sémantiques que l'être ainsi désigné entretient avec la structure qui le contient, autrement dit sur son "rôle" dans cette structure. De ce point de vue, la "grammaire des cas" se présente comme une critique de la "centralité de la syntaxe" généralement admise; elle affirme,au contraire, l'importance des "catégories secrètes", ou "voilées" (angl."covert categories": FILLMORE,1968: 3).

Cette conviction s'appuie, chez l'auteur, sur un certain nombre d'observations comme les suivantes:

1° un même mode de relation syntaxique peut renvoyer aux "rôles" les plus divers. Il en est ainsi notamment de la relation "sujet" - verbe, ou "nominatif" - qui, fait-il remarquer avec raison (1968: 6), a été "largement ignorée" dans la plupart des études consacrées au cas. Ainsi un même "sujet" recouvre des "rôles" très différents dans (334), respectivement "agent personnel", " patient", "bénéficiaire", "personne affectée" et "personne intéressée" ou, peut-être, "nominatif éthique":

334 (a) Il frappe le ballon.
(b) Il a reçu un coup.
(c) Il a reçu un cadeau.
(d) Il l'aime.
(e) Il a des cheveux noirs.

FILLMORE a alors beau jeu de noter que, si l'on s'en tient à la conception "syntaxique" traditionnelle, il n'y a aucune raison de ne pas introduire dans la description du nominatif, ou relation de "sujet", des langues indo-européennes un classement par rôles sémantiques analogue à celui dont on se sert pour décrire d'autres cas, par exemple l'ablatif latin. Dans le même ordre d'idées, la relation d'"objet direct" peut accueillir indifféremment - et sans contribuer le moins du monde à leur caractérisation en tant que tels - tantôt un objet préexistant à l'action exprimée par le verbe ("affectum"= all. "affiziertes Objekt"), tantôt un objet dont l'existence, au contraire, résulte de cette action ("effectum"=all. "effiziertes Objekt"), cf. (335):

335 (a) Jean a démoli la table.

(b) Jean a fabriqué la table.

La relation "objet" peut aussi véhiculer la "catégo - rie secrète" "lieu", comme dans (336),cf.FILLMORE,1968: 48:

336 (a) Jean a barbouillé le mur de peinture.

(b) Jean a planté son potager en petits-pois et en maïs.

On notera, au passage, l'importance accordée, dans la mise en place du dispositif théorique de FILLMORE, aux relations qui correspondent, justement, aux"cas grammaticaux" de l'ancienne tradition remise à l'honneur par J.KURYŁOWICZ.

2° Inversement, un même constituant nominal définissable comme représentant un certain "rôle" peut apparaître impliqué , alternativement, dans des relations syntaxiques distinctes. Ainsi , dans (337), le "lieu" exprimé par un complément prépositionnel dans (a) fournit l'"objet" de (b), alors que l'"instrument" exprimé par le complément prépositionnel de (c) apparaît comme "sujet"dans (d):

337 (a) Jean a tartiné du beurre sur son pain.

vs.

(b) Jean a tartiné son pain de beurre :

NB: exemples français empruntés à F.DUBOIS-CHARLIER, 1975: 14, laquelle, d'ailleurs, signale les difficultés que soulève la traduction des exemples proposés par FILLMORE, et qui, à notre avis, pourraient n'être pas seulement le fait du hasard.

337 (c) Jean a ouvert la porte avec la clé.

vs.

(d) La clé a ouvert la porte.

3° Enfin, il y a des phrases où l'expression d' un rôle sémantique unique donne lieu à l'apparition de deux relations syntaxiques distinctes. Ce serait le cas, par exemple, de (338)-(a), énoncé dans lequel FILLMORE voit l'expression "superficielle" d'une structure "profonde" comportant un "instrument" représentable par un syntagme nominal complexe ("le pare-chocs de la voiture"),"instrument" qui aurait pu, d'ailleurs, sans répercussion aucune sue le sens de la phrase, être "promu",tout entier,au poste de "sujet",cf. (338)-(b), d'après FILLMORE, 1968: 23:

338 (a) La voiture a cassé la vitrine avec son pare-chocs.

(b) Le pare-chocs de la voiture a cassé la vitrine.

De ces observations, donc, FILLMORE tire la conclu - sion que "relation syntaxique" et "rôle sémantique" sont des enti - tés ressortissant à deux ordres distincts de réalité, et d'inégale importance, d'ailleurs, pour la constitution du sens de la phrase ; l'opposition "sémantique" vs. "syntaxe" est ici, on le voit, poussée jusqu'à ses dernières conséquences, le "sens",toujours conçu comme la référence à des "notions logico-sémantiques" pré-établies, étant refoulé vers des "profondeurs" qui, soit dit en passant, risquent de se révéler bien vite insondables; on sait, en effet, que le grand problème qui s'est aussitôt posé à la "gramaire des cas" a été celui

de la détermination des "rôles" (cf. FILLMORE, 1975[=1971] : 67sqq., ainsi que la critique, justifiée, de G.SERBAT, 1981b:201, mettant en évidence la part qui, dans tout cela, revient aux contenus lexicaux mobilisés).

Quoi qu'il en soit, l'hypothèse de FILLMORE, qui consacre ce partage, est que toute structure syntaxique directement observable doit s'analyser comme une manifestation "superficielle",en elle-même "non sémantique", d'un "contenu propositionnel" profond , qui serait seul responsable, pour l'essentiel,de la signification de la phrase, et qui s'inscrit dans un "cadre casuel" (angl."case -frame") conditionnant le choix du verbe. C'est, autrement dit,à ce niveau profond que siège le "cas" proprement dit (angl."case"), "catégorie grammaticale secrète" exprimant le"rôle" de l'être désigné dans la situation dont la phrase parle,[1] "rôle" qui se trouvera,en-

---

1

Voici, dans la traduction de F.DUBOIS-CHARLIER, 1975: 23, les cas qui, d'après FILLMORE (1968: 24-25), devraient nécessairement figurer dans l'inventaire, supposé universel, des "cas" conceva - bles: "Agentif" (A), le cas de l'instigateur perçu, typiquement a - nimé, de l'action décrite par le verbe; " Instrumental " (I),le cas de la force ou de l'objet inanimés qui interviennent causalement dans l'action ou l'état décrits par le verbe; "Datif"(D),le cas de l'être animé affecté par l'état ou l'action décrits par le verbe ; "Factitif" (F),le cas de l'objet de ou l'être qui résultent de l'ac tion ou l'état identifiés par le verbe, ou qui sont compris comme u ne partie du sens du verbe; "Locatif" (L),le cas qui identifie le lieu ou l'orientation spatiale de l'état ou de l'action décrits par le verbe; "Objectif" (O),le cas le plus neutre sémantiquement, celui de tout ce qui est représentable par un nom dont le rôle dans l'a - tion ou l'état décrits par le verbe est donné par l'interprétation sémantique du verbe lui-même.En 1968, FILLMORE évoquait encore un "Bénéfactif"(B) (ibid. 32), qui sera finalement rejeté (1975[=1971]: 70), et un "Comitatif" (C) (1968: 32).

Il convient d'ajouter que, pour FILLMORE, ces "notions casuel - les", dont la liste ci-dessus n'était par exhaustive, "renferment un ensemble de concepts universels, que l'on peut présumer innés,et qui identifient certains types de jugements que des êtres humains sont capables de formuler au sujet des événements qui se déroulent autour d'eux, jugement portant sur des questions telles que: qui l'a fait, à qui cela est-il arrivé, qu'est-ce qui s'en est trouvé changé".(cf. 1968:24-25).On n'est pas bien loin, on le voit,des "questions sco - laires"auxquelles,chez KURYLOWICZ,les cas "sémantiques" étaient con-

suite - c'est-à-dire dans la structure superficielle de la phrase, à la suite de diverses opérations transformationnelles - soit "réalisé" soit "neutralisé", et c'est, dans ce dernier cas, l'opération de "subjectivisation" ou d'"objectivisation" consistant à "effacer" le trait casuel profond (noté K) de façon à établir, en surface, une association "plus étroite" entre l'élément nominal considéré et le verbe (1968: 47).

Ainsi, dans (337), (c) et (d) seraient à décrire comme deux réalisations distinctes du "contenu propositionnel" remplissant le "cadre casuel" que suppose un certain "élément prédicateur" (FILLMORE, 1975 [=1971]: 65) qui est, en l'occurence, le verbe "ouvrir", soit: +[— O (I)(A)], les parenthèses indiquant, dans cette notation, que I et A sont éventuels, alors que O est obligatoire. La forme finale, superficielle, de la phrase résultera de l'application à cette "base" de règles transformationnelles: si le rôle A est occupé, c'est lui qui "deviendra" le "sujet" superficiel (c); sinon, et si I est occupé, il y aura "promotion" de I au poste de "sujet" (d); enfin, à défaut d'un I, ce sera à O de devenir "sujet", le résultat étant (338)-(e):

338 (e) La porte ouvre:

N.B.: Là encore, l'exemple anglais paraît difficile à traduire tel quel en français, soit The door opened → la porte a ouvert.

De nombreuses critiques se sont exprimées, au sein même de la linguistique générative transformationnelle, à l'encontre

---

gés apporter une réponse (cf. p. 614 ci-dessus).

de la "grammaire des cas" proposée par Ch.J.FILLMORE; elles n' ont cessé d'alimenter, pendant quelques années, le débat ouvert par ce qu'il est convenu d'appeler la "sémantique générative", dont, précisément, les thèses fillmoriennes avaient largement contribué à préparer l'avènement. Sans entrer vraiment dans le débat "interne"à la théorie - par exemple sur la détermination des rôles, ou le contenu des règles de transformation -, ce qui du reste supposerait une adhésion à son principe, et aux techniques descriptives qu'elle met en oeuvre, nous voudrions néanmoins formuler, à son sujet, quelques observations d'ordre général, dont certaines - mais, certes, pas toutes - recoupent des arguments déjà avancés par d'autres.

Nous commencerons par nous inquiéter des critères même qui amènent, chez FILLMORE, la définition des "rôles casuels". Des "choix intuitifs", assure-t-il (1975[=1971] : 79), mais il y a quelques raisons de craindre que ces "intuitions" n'obéissent,déjà, à des motivations qui ne s'avouent pas, parce que parfaitement inconscientes.

Considérons d'abord le cas d'un verbe anglais comme give, défini comme correspondant à un "cadre casuel" +[—OD], c'est-à-dire comprenant un "Objectif" (la "chose donnée") et un "Datif"(la personne qui la reçoit, qui est "affectée" par le "don"). Or, explique FILLMORE, ce verbe a la particularité de permettre l'"objecti - visation" de D, et,corrélativement, sa "subjectivisation" (dans la tournure passive), d'où les réalisations superficielles de (339)

339 (a) John gave the books to my brother:
"Jean a donné les livres à mon frère"

(b) John gave my brother the books (D "obj.dir.)

(c) My brother was given the books by John.

La question qui se pose, alors, est la suivante:en vertu de quoi se croira-t-on fondé à poser que, dans (339),"my brother" représente toujours, sous différentes réalisations, le rôle D, c'est-à-dire "l'être animé affecté par l'état ou l'action décrits par le verbe"? En vertu, ferait-on valoir probablement, de l'"intuition" que, là où l'on voit quelqu' un se livrer à une certaine opération, consistant à imposer à quelque chose un "déplacement" à l'issue duquel quelqu'un d'autre va se trouver la posséder, ce"quelqu'un d'autre" n'intervient pas immédiatement dans l'existence même de ladite opération, et n'est concerné par le déroulement de celle-ci que "secondairement", en tant que sa propre existence s'en trouve"affectée".

Or il est bien dommage que FILLMORE n'ait pas cru devoir utiliser, dans son argumentation, le cas des verbes signifiant "demander". En effet, quel serait, là , le"cadre casuel"? L'"intuition" risque fort, ici, de varier selon les langues,cf. (340):

340 (a) fr. Demander quelque chose à quelqu'un.
vs.
(b) angl.to ask someone for something.
vs.
(c) lat. aliquid ab aliquo petere.
ou
(d) lat. aliquem aliquid rogare.

Un linguiste francophone aurait tout lieu, ici,d' " - voir l'intuition" que, dans (340)-(a), le nom de celui a qui la demande est faite représente un datif profond. Mais il est peu probable que son confrère anglophone ratifiât cette "intuition"; [illegible] -

1 "So strange a construction to English, German or Scandinavian

ser, néanmoins, qu'il l'eût fait, sur quoi d'autre qu'une décision arbitraire, rapprochant ask de give, ou qu'un raisonnement"par traduction", pourrait-il se fonder pour faire de someone,dans (b), un D "objectivisé"? Et, pour peu qu'il consentît à se tourner vers le latin, comment ferait-il pour justifier, non seulement, (d),mais,aussi et surtout, (c) aliquid ab aliquo petere, énoncé dans lequel, si du moins l'on s'en tient aux propositions de FILLMORE, ab aliquo représenterait, non pas un D "objectivisé", c'est-à-dire "neutralisé", mais un D carrément métamorphosé, en surface, sous les dehors d'un autre "cas profond" (un Locatif, sans doute, d'après les définitions rappelées p.720 n.1 ci-dessus)?

Les exemples abondent de ces différents comportements selon les langues, dans la construction d'une certaine relation syntaxique. Francophones et anglophones auraient sans doute du mal à admettre que, dans (341)-(a,b),l'"objet direct" superficiel représenterait un D profond, car, en vérité, on ne voit pas en quoi celui que l'on suit serait nécessairement, par définition, assimilable à une "personne affectée" - et pourtant c'est au datif qu' il devra être désigné dans l'énoncé allemand correspondant,cf.(341) - (c):

341 (a) fr. Suivre quelqu'un.

(b) angl. Follow someone.

vs.

(c) all. Ich folge ihm:
"Je le suis".

---

ears", au dire de E.LÖFSTEDT, 1959 :131.

Tout cela inclinerait à penser que ces " rôles " auxquels FILLMORE identifie ses "cas".(profonds) et qu'il conçoit comme des "notions" données d'avance, innées, et universelles, n'existent, linguistiquement, que comme des résultats, divers selon les langues, d'une certaine "vision des choses" propre à un "état de langue", et inscrite dans les moyens notionnels dont elle se sert pour appréhender les différents moments de l'expérience humaine.

Tout être humain doit être, assurément, supposé apte à concevoir qu'entre une opération et un être il peut y avoir, parmi d'autres concevables, une relation de type "datif",faisant apparaître l'être en question comme une "personne affectée",au-delà de l'instant qui porte l'existence de l'opération, par un résultat durable, plus ou moins, de celle-ci. En revanche, toutes les langues ne s'accordent visiblement pas sur la définition des cas d'expérience dont la saisie doit donner lieu à la réalisation d'une telle relation "dative". En latin, par exemple, il est prévu, au départ,que tout être nommable peut être "présent" à des degrés divers à la réalité présente d'une situation donnée; un des degrés de cette "présence" - celui que signifie le cas morphologique "datif" - correspond à ce que nous avons caractérisé comme une "présence ultérieure", "seconde" (cf. p.712 ci-dessus), autrement dit celle de l'être qui apparaît situé au-delà de l'instant de "présence vive",actuelle, de l'événement délocuté, là où siègent, s'il y en a,les acquis, positifs ou négatifs de celui-ci. En d'autres termes encore, le signifié du cas "datif" se définit, dans le système casuel latin, comme éminemment résultatif; il n'est mobilisable que là où le locuteur a l'impression que "ce qui se passe" "secrète",pour ainsi dire, un apport saisissable qui va se trouver intégré,au-delà de cet instant particulier, à l'existence d'un certain être. On ne

saurait, étant donné une telle définition préalable des rapports concevables entre l'être à nommer et le moment particulier dans l'expression duquel il doit l'être, voir comme appartenant au " présent ultérieur" d'une opération qui est, en elle-même, recherche plutôt que production effective d'un résultat, l'être dont il dépend, précisément, que ce résultat soit ou ne soit pas obtenu. Il n'y aura donc pas, dans l'expression de ce type de situation telle que la pensée latine s'oblige à la voir - et pour surprenant que cela puisse paraître à nos étudiants - de constitution d'une relation "dative",ou"de personne affectée", en tout cas pour ce qui concerne l'être qui, du point de vue français, est celui à qui "s'adresse" la demande. Ainsi, ce que l'on aurait pu être tenté de considérer, selon l' optique de FILLMORE, comme une donnée nécessaire, inhérente à la nature même de toute situation appelant, en français, l'emploi du verbe "demander" n'existe tout simplement pas du point de vue de la langue latine(cf. encore, sur cette question, p.844 ci-dessous).

On pourrait, certes, essayer de tourner l'obstacle en posant que la "base" des phrases exprimant, en latin, ce type de situations n'est pas la même, et que des verbes tels que latin petere, etc., ont la propriété spécifique de s'associer à un autre "cadre casuel", contenant, au lieu d'un D, un L (ou autre "cas profond" à découvrir). Mais on voit tout de suite la conséquence théorique d'une telle solution: elle obligerait à admettre que les différences entre langues ne concerneraient pas uniquement, comme semble le suggérer Ch.J.FILLMORE (1968: 51-52), les "processus superficiels",et qu'elles affecteraient aussi les "contenus propositionnels" sous-jacents.

Une difficulté du même ordre a, du reste, été signa -

lée par C. CALBOLI (1979: 235-237), à propos, justement, de l'expression, en latin, de l'idée qui, en français, se formule sous la forme "y donne x à z"; il ne paraît pas inutile d'y consacrer quelques instants d'attention, car la manière même dont cette observation critique est formulée est déjà, en elle-même, parfaitement significative quant à l'inadéquation profonde de la "grammaire casuelle".

Ainsi donc, dit CALBOLI (ibid. 234), à l'exemple anglais proposé par FILLMORE, et cité, ici, en (339)-(a), correspond, en latin, (342)-(a):

342 (a) Ioanes donauit libros fratri meo.

Or on observera que le choix même du verbe latin est, en lui-même, plutôt curieux, et déjà passablement "orienté" pour les besoins de la démonstration; donare, dérivé de donum, signifie,en latin, bien autre chose qu'angl. give ou même fr. donner, et la différence se laisse, du reste, assez aisément appréhender et dire. Elle consiste en ceci que donare représente, non pas à vrai dire le transfert, opéré par un "donneur" (y), qui le détenait, au profit d'un "receveur" (z), qui va le détenir désormais, d'un certain objet (x), mais plutôt l'intégration durable, à l'être du "receveur" (z),d'un x (=donum), et ce par le fait d'un y qui n'était pas forcément un "détenteur" de x et qui, pour cette raison même, apparaît moins comme un "donneur" proprement dit que comme un "dispensateur".En d'autres termes, nous dirons que le signifié de dare est éminemment "opératif" par rapport à celui de donare, plutôt "résultatif", puisque le premier parle de l'exercice, par y, d'une opération qui ne

atteindre, au terme de sa course, z, alors que le second, donare, met immédiatement au premier plan l'incorporation x, déjà défini comme un "donum", à l'être de z, qui aura désormais x "en lui", comme une posssion inaliénable, cf. (343):

343 (a) donare aliquem ciuitate:

"accorder à quelqu'un la ci - toyenneté, faire qu'il soit, désormais, un 'ciuis' ".

(b) diuinare...magnus mihi donat Apollo:

Hor. Sat. 2,5,60: "la divination ... tel est le don que m'accorde le puissant Apollon".

En résumé, pour dire, en latin, John gave the books to my brother, la traduction correcte serait, certainement, Ioannes meo fratri libros dedit. Seulement, l'inconvénient avec dare est que le parallélisme avec l'exemple anglais est, d'entrée de jeu, impossible, et il n'est pas question de dire qu'en latin dare peut - comme, d'après FILLMORE, give en anglais - sélectionner comme son sujet de surface le D du "cadre casuel", une phrase telle que (345) étant de toute évidence inconcevable:

* 345 Frater meus libris datus est a Ioanne.

cf.

339 (c) My brother was given the books by John.

Il y a là, donc, une de ces simplifications abusives auxquelles on se laisse aller parfois, dans son louable effort d'appliquer au latin les techniques de l'analyse linguistique moderne (cf. p.615 ci-dessus). Mais passons, et admettons, avec G.CALBOLI,

que (342 - a) puisse être la traduction latine de (339 - a) ; les difficultés ne s'évanouissent pas pour autant. Comme le fait remarquer CHOMSKY, pour dériver, en anglais, (339 - c) d'un "contenu propositionnel" supposé contenir un I ("my brother") et un O ("the books"), en faisant "monter" I pour occuper, en surface, le poste de "sujet", il suffit d'"effacer" le Y (=I) correspondant à "my brother" dans la base et "enregistrer" dans le verbe, en le mettant au passif, ce choix d'un sujet "anormal", l'O ne subissant aucune transformation, alors qu'en latin pour "dériver" (342 - b) d'une base supposée identique il faut, encore, ajouter une transformation accessoire de cet O, qui s'exprimera, en surface, à ablatif. Soit:

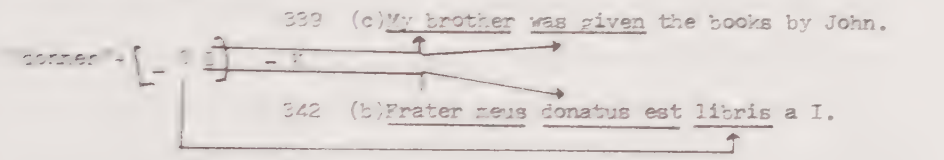

Ainsi, outre la complication même qu'introduit cet effet accessoire, on se trouverait à nouveau, comme à l'instant avec VETERE, en présence d'une transformation qui, au lieu de"neutraliser" le Y profond, le transmuerait, plutôt, en un autre Y.

On ne saurait mieux illustrer l'impasse à quoi aboutissent les thèses fillmoriennes, pour peu qu'on les envisage à la lumière des différences entre les langues. Seulement, il ne faut pas s'en tenir là: ce constat induit une conséquence méthodologique de taille, qui perd sans objet toute tentative de chercher, comme le fait CHOMSKY, une solution de remplacement dans le même cadre théorique. Car, à partir du moment où l'on reconnaît l'existence de ces différences "en profondeur", on se condamne aussi à avouer que les " contenus propositionnels " de la base ne sont jamais décrits qu'en fonction des indications fournies par ...la structure superficiel-

le". Ceci rejoint, on le voit, la critique formulée par G. SERBAT (1981 b:196) sur un certain "va-et-vient", à vrai dire assez inquiétant, entre des "profondeurs" que l'on dit fondamentales et explicatrices et des "surfaces" prétendument "dérivées", mais dont on s'aperçoit qu'elles déterminent, finalement, dans une large mesure, la description que l'on donne des premières.

Tant et si bien que l'on en vient à se demander si ces " contenus propositionnels " (P) "de base" , que FILLMORE définit comme constitués par l'association, à un "cadre casuel" supposé préalable, d'un verbe ayant les propriétés requises pour s'y "insérer" (ainsi que telle autre propriété "idiosyncrasique" quant à la manière dont il assurera le transport de ce contenu à la surface),sont,en fin de compte, autre chose que le fruit d'une vaste projection de ce que livrent - telles qu'elles sont en vertu d'une catégorisation encore plus "profonde", que la"grammaire des cas" ne prend pas en compte - les unités notionnelles , et en particulier les verbes,utilisées dans une langue donnée - l'anglais et, à un moindre degré,tel les autres langues indo-européennes occidentales modernes familières à l'analyste - pour constituer les phrases prétendument "dérivées". Ceci nous paraît absolument évident à plus d'un indice. On nous dit par exemple que les verbes diffèrent entre eux non seulement quant à leurs "cadres casuels" respectifs, mais aussi quant à leurs propriétés transformationnelles "idiosyncrasiques" (FILLMORE,1968: 28-29), deux verbes ayant le même "cadre" ,donc le même sens, pouvant se séparer quant à la sélection du sujet. Ce serait le cas, par exemple, en anglais, de <u>like</u> ("aimer") et <u>please</u> ("plaire"): "Ces mots peuvent être décrits comme étant synonymes. Chacun possède le cadre casuel $+[_\ O D]$; ils ne diffèrent que par leurs traits de sélection du sujet" (ibid. 30), puisque <u>like</u> peut avoir D comme sujet de sur-

face, alors que please (comme fr. "plaire") ne le peut pas, cf. (346):

346 I like Ike:

"J'aime Ike".

Mais en quoi l' explication diffère-t-elle, ici, du fait à expliquer, c'est-à-dire la différence de comportement syntaxique observable entre ces deux verbes déclarés, pourtant, synonymes? Quelle autre raison de dire qu'ils se comportent différemment que la constatation de cette différence?

Il y a un point, cependant, où la projection, directe ou indirecte, sur la définition des catégories "profondes", "secrètes" des données de la surface - d'une certaine surface - nous paraît proprement criante:c'est la décision de FILLMORE d'exprimer,au niveau de la base, l'information sémantique correspondant à chaque cas (K) sous la forme d'un syntagme prépositionnel (1968: 32-33),la préposition supposée exister positivement dans le contenu propositionnel étant ensuite, au cours des processus transformationnels qui engendrent la structure syntaxique superficielle, soit réalisée comme telle, soit "effacée" à l'occasion d'une "subjectivisation" ou d'une "objectivisation". Là encore C.CALBOLI (1975 : 294-295), en latiniste averti, a flairé la difficulté, mais il n'a pas pu,ou voulu,en tirer les conséquences. Chacun sait, en effet, le rôle comparativement réduit de la préposition dans la structuration de la phrase latine. Le datif, par exemple, n'est jamais accompagné d'une préposition, si bien que l'on se trouverait à nouveau dans le cas de devoir expliquer comment la réalisation, en surface, d'un cas de la base se solderait par l'effacement de ce qui l'exprimait dans ladi-

te base. D'autre part, une forme casuelle peut produire des repré - sentations de "rôles" sémantiques tout à fait opposés selon la pré- position employée (cf. cum aliquo "avec quelqu'un" vs. ab aliquo "par quelqu'un": cf.CALBOLI,ibid.295),et il faudrait alors expli- quer comment, à partir d'une base contenant deux cas distincts, ex- primables par deux prépositions distinctes, s'engendrerait une sur- face où le nom porterait la même marque casuelle - à moins,bien en- tendu, d'introduire dans la base - comme le voudrait le même CALBOLI pour toutes les langues à déclinaison (ibid. 234 et 295)- la mar - que casuelle, ce qui ne ferait, à notre avis, qu'accentuer la dépen dance des catégories "profondes" par rapport à la structure syn - taxique superficielle.

Or c'est dans certaines langues indo-européennes occi - dentales modernes que la préposition s'est trouvée chargée d'une responsabilité syntaxique majeure, celle de saisir et exprimer la "non-centralité" de l'être nommé, c'est-à-dire de le montrer déga - gé de toute implication directe en ce que représente un signifié ver bal donné. Il y a là la contrepartie de la réduction, de l'identifi cation, propre à ces langues, de la structure de l'événement dont on parle à un signifié verbal, c'est-à-dire temporel, donné et à ce qu'il peut en principe contenir, soit un point à partir duquel il est vu exister comme durée et un point au-delà duquel il est vu n'e xister plus; tel est le sens de la consécration du verbe, dans ces langues, comme opérateur exclusif de phrase. Dans ces langues,donc, tout être qui, dans une situation donnée à dire, apparaîtra n'être ni ce point d'origine ni ce point d'expiration, se trouvera forcé- ment rejeté hors du "noyau étroit" ainsi défini, et ne sera plus qu'une dépendance extérieure, une "circonstance" d'une " histoire"

qui n'est plus "la sienne". Cette relation - d'extériorité, mais la précision peut paraître superflue, toute "relation" supposant nécessairement l'extériorité réciproque des choses entre lesquelles elle est aperçue -, alors aperçue, et dès lors nommable, sera nommée par la préposition comme une "catégorie logique" - très précisément ces "labels" ou "étiquettes de rôles" que FILLMORE inscrit dans son "contenu propositionnel" (D). Autrement dit, l'être qui, dans (347) et (348) respectivement, est vu - sous les traits de l'Agent, ou de l'Instrument, ou du Lieu, ou de la Personne Affectée, etc., que l'on sait (cf. p. 736 ci-dessous) qu'il peut être dans la situation considérée - impliqué dans un "petit drame" qui est le sien, d'une manière ou d'une autre - qu'il y apparaisse comme le "héros" d'un certain "comportement" ou "état", ou comme le partenaire supportant la part de passivité qui se dégage du comportement dont un autre est le "héros" -, sera vu, au contraire, dans (349), comme n'étant plus que l'"Agent de", ou l'"Instrument de", ou le "Lieu de" quel - que chose dans quoi il n'intervient pas directement, ou comme une "Personne Affectée" qui n'existe, précisément, que comme relevant d'un événement auquel elle reste extérieure; en d'autres termes, tout est dans ce "de", plutôt que dans ces "catégories logiques de relations" dont on encombre généralement l'analyse syntaxique:

347 (a) Jean a donné les livres à mon frère.

(b) Cette clé a ouvert la porte.

(c) Ce studio est assez chaud.

(d) Jean croyait qu'il gagnerait

(e) Jean l'aime.

ainsi que:

348 (a) J'envoie Jean ouvrir la porte.

348 (b) Jean utilisera cette clé pour ouvrir la porte.

(c) Jean a tapissé le mur de photos.

(d) Nous avions convaincu J. qu'il gagnerait.

(e) Elle a séduit Jean.

vs.

349 (a) Les livres ont été donnés...par Jean.

(b) Il a ouvert la porte avec cette clé.

(c) Il fait chaud,on a chaud dans ce studio.

(d) Il semblait à Jean qu'il gagnerait.

(e) Elle a plu à Jean.

Voilà, donc, ce qui, à notre avis, se trouve projeté dans la base de la "grammaire casuelle" de Ch.J.FILLMORE, comme une réalité qui aurait une existence propre, donnée d'avance; ses "labels", ou "étiquettes de rôles", ne sont rien d'autre, à vrai dire, qu'une "hypostase" des résultats produits par le mécanisme prépositionnel opérant en anglais, en français, et quelques autres langues européennes. On ne s'étonne plus, dès lors,ni de la définition purement "négative" du K Objectif, qui paraît parfaitement contradictoire avec les prémisses adoptées - voici en effet un K qui, lui au moins, ne pré-existe pas au verbe, puisque le rôle auquel il correspond "est identifié par l'interprétation sémantique du verbe lui-même" (FILLMORE, 1968: 25) - , ni du fait que ce K soit systématiquement "réécrit", dans les "arbres" fillmoriens (représentant les bases),sous la forme d'un syntagme nominal introduit par une pré - position qui est ...Ø. Et l'on comprend l'avertissement formel d'avoir à ne pas confondre un tel "cas profond" avec "la notion d' objet direct, ni avec le nom du cas de surface synonyme d'accusatif";

on pourrait, en effet, être tenté de le faire...

Il importe, en tout cas, de réaliser pleinement ce qu'une telle analyse implique de"préconçu" et de "déformant" - un " préconçu " et une "déformation" qui ne sont évidemment pas imputables à FILLMORE, mais à toute une tradition qu'en quelque sorte il a formalisée à l'extrême.C'est d'ailleurs ce que nous souhaitions faire apparaître, en critiquant, un peu plus haut (p.641sqq.),l'idée que l'ablatif latin serait l'expression d'un "circonstant".C'est-à-dire: ce que certains locuteurs, conditionnés, au plus profond d'eux-mêmes, par une certaine morpho-syntaxe, concevront, à coup sûr, comme un "circonstant", dans la représentation d'un certain événement, peut fort bien ne pas apparaître tel à d'autres locuteurs "formés" autrement, qui,eux, seront tentés, à l'occasion, d'y voir une donné interne au déroulement dudit événement. Le temps que dure le parcours orbital d'une planète - temps qui, du point de vue d'une pensée indo-européenne moderne, n'est précisément que "le temps de cet événement , aussi longtemps, en tout cas, qu'elle "tient à voir"le déroulement même de ce parcours - se laisse aussi concevoir comme la somme de temps qui se dégage de ce déroulement, c'est-à-dire la somme de temps "dépensée" par cette planète à boucler son orbite, d'où, selon nous, l'ablatif non prépositionné de (314)-(b), cf. ci-dessous:

314 (b) Saturni stella...triginta fere annis cursum suum conficit (Cic.ND 2,52).

Quant au "Lieu" où se tient ("a lieu") un certain événement, cela peut être aussi l'espace intégré par le déroulement opératif de cet événement, et l'on aura alors, en latin, l'ablatif non prépositionné dit "du lieu de passage",cf. (350)-(a). Enfin,il

nous a été donné de montrer (P.DE CARVALHO,1980b:25-106) que le "Lieu où l'on va", peut apparaître aussi comme étant, pour celui qui "y va", comme un objet impliqué dans sa venue, et la déterminant "de l'intérieur", par exemple s'il s'agit du lieu propre à cet être, ou qu'il "s'approprie" en y arrivant, ou bien d'un objectif à conquérir, cf. (350)-(b,c):

350 (a) Aurelia uia profectus est:

Cic.Cat.2,6:"il a emprunté la voie Aurélienne pour s'en aller".

(b) domum, Romam redire:

"Rentrer chez soi, rentrer à Rome".

(c) ...uirum... qui ...
Italiam ... Lauiniaque uenit
litora:

Virg. En. 1,1-3: "...le héros qui vint gagner l'Italie et Lavinium et son rivage".

L'ensemble des réflexions qui précèdent peut donc être résumé par la proposition suivante, qui va à l'encontre de la "grammaire casuelle" telle que la conçoit FILLMORE: le " rôle " d'un être dans un cas d'événement donné ne préexiste pas à la phrase appelée à parler de cet événement; il en est plutôt le résultat, induit par la relation qu'il entretient avec un autre élément constitutif de cette phrase, en vertu de la "fonction" reconnue à cet être dans l'ensemble de la représentation du cas d'événement en question, et compte tenu des contenus notionnels que cette représentation fait mettre en oeuvre, et aussi de tout ce que l'on sait des êtres représentés par ces notions. Voilà qui nous entraîne à évoquer l'autre aspect des thèses de FILLMORE qui nous paraît intéresser notre propos, à savoir

la synonymie qu'il postule entre des phrases qu'il suppose dérivées d'un même contenu propositionnel.

LE SENS DE LA RELATION SYNTAXIQUE

Or même si l'on pouvait admettre l'hypothèse d'une base sous-jacente, où siègeraient les différents "cas",entendus comme des "rôles casuels", on serait bien vite forcé de concéder, car les exemples n'en manquent pas, que les "transformations" conduisant à la"surface" sont porteuses d'une signification positive,qui ne se laisse pas justifier en termes de simple effacement de l'information casuelle. FILLMORE est, d'ailleurs, le premier à le reconnaître, dans une note qui trahit son embarras (1968: 48,n. 49):

"Il y a des difficultés sémantiques à traiter le sujet et l'objet en termes transformationnels, en ce sens que des choix différents sont souvent accompagnés de différences sémantiques d'une espèce ou d'une autre. Ces différences sont plus de l'ordre de la "mise en focus" (angl."focusing") - pour être aussi vague que possible - que de toute autre chose, et ne semblent pas exiger que l'on pose des "sujets" et des "objets" dans la structure profonde. La différence de "mise en focus" peut être extrêmement légère , ..., ou avoir un peu plus de contenu cognitif..."[1] Et de conclure : "Puisque l'"effet sémantique" de ces transformations est si différent, par sa nature, du rôle sémantique des relations casuelles elles-mêmes, et puisque ces dernières ne sont pas affectées par ces

---

1 L'auteur cite ici quelques exemples, dont certains seront analysés un peu plus loin (p. 741 sqq.)

processus, je suis porté à tolérer la réintroduction dans la théo - rie grammaticale de transformations ayant une teneur sémantique(de cette nature extrêmement limitée)."

Cette façon de contourner l'obstacle n'est, on en con viendra, guère satisfaisante, du moment que l'on n'a pas fixé le seuil à partir duquel une différence de "contenu cognitif" cesse - rait d'être "tolérable". Cette sorte de "timidité"devant l'obstacle est, au fond, d'autant plus regrettable qu'il ne paraît pas excessi vement difficile de cerner, même en partant d'une définition "en pro fondeur" du "rôle ", la "teneur" sémantique du sort relationnel qui lui est fait dans la structure réputée "superficielle". Il est vrai que cela risque de faire éclater les cadres mêmes de la "gram - maire casuelle" telle que la voit Ch.J.FILLMORE. En guise d'illus - tration, nous considèrerons rapidement, dans la suite, quelques e - xemples évidents, en syntaxe française, d'une "subjectivisation" dé terminant un effet sémantique net, c'est-à-dire un infléchissement certain, dans un certain sens, de la vision d'un certain cas d'événement.

Soit,pour commencer, la paire d'énoncés cités en(351), et qui avaient été entendus, il y a quelques années, dans la bouche d'un commentateur sportif radiophonique, à quelques secondes d'intervalle:

351 (a) En demi-finale du tournoi X, Vasselin a battu Higueras avec sa raquette à double cordage.

puis

(b) La raquette à double cordage de Vasselin a battu Higueras.

Il est clair que, si la situation dont parlent les énoncés (351) est la même, la vision que chacun d'eux en produit est tout à fait singulière: (a) annonce un résultat sportif comme un épisode de l'existence d'un joueur, ce qui, dans le contexte de cet énoncé, où l'on s'attend précisément à entendre évoquer les performances de certaines personnes dont on sait qu'elles sont en compétition, paraît parfaitement "neutre", et même banal; beaucoup moins banal et neutre, et même assez "méchant", est (b), qui apporte la déclaration expresse que, dans l'événement dont il s'agit, la part de"la raquette à double cordage " fut si considérable qu'il n'y a pas lieu de faire état de l'intervention du joueur. En d'autres termes: en faisant "monter" le nom de l' Instrument au poste de"sujet"- c'est-à-dire d'actant directement impliqué, en position "dominante", "subordonnante", à son endroit, dans l'existence de l'événement signifié par le verbe -, l'auteur de cet énoncé, (351)-(b), n'a pas voulu, le moins du monde, signifier une quelconque altération du"rôle" de l'objet; dans tout cela, "la raquette", "double cordage" ou pas, n'a pas cessé d'être un I, et d'apparaître comme telle, soit comme un objet inanimé entièrement dépendant de l'action d'un agent opérateur, et il ne viendrait à la pensée d'aucune personne parlant français qu'il pourrait s'agir, en l'occurrence, d'une raquette miraculeusement dotée d'animation. Seulement, la"subjectivisation" de cet I a eu pour effet de lui conférer une autonomie formelle,en"effaçant"l'image de sa subordination matérielle. C'est d'ailleurs la persistance de la représentation d'un Instrument - mais d'un I dont la subordination ne s'impose plus au regard - que résulte la connotation "méchante" que nous avions relevée: le locuteur qui conçoit (351)-(b) ne"voit" certainement pas une raquette réellement autonome; ce qu'il voit est que cette raquette-là, si peu autonome qu'el-

le soit dans la réalité matérielle des choses, n'a pas moins pour autant"le beau rôle" de cette "histoire", celui du "héros". En résumé: la "subjectivisation" de l'Instrument n'a pas aboli ce"rôle" au profit d'un autre, elle ne l'a pas même "neutralisé", au sens, du moins, où ce dernier terme équivaudrait à "effacer"; elle n'a fait que conférer à ce qu'il est une position centrale, prééminente.

Naturellement, la connotation de "méchanceté" signalée n'est, rigoureusement, que cela, c'est-à-dire un effet secondaire, strictement liée à la nature de cet I particulier et du contexte de l'énoncé; rien, dans la réalité matérielle d'une raquette, n'invite à se représenter une autonomie de comportement, et encore moins dans une situation de parole dominée, en principe, par l'image du joueur. Au contraire, dans le contexte d'une annonce publicitaire vantant les mérites d'une marque de raquette, loin de toute référence à un joueur déterminé, cette connotation disparaîtra entièrement, cf. (352):

352 La raquette a double cordage Y
a triomphé à Roland Garros.

D'autre part, la "subjectivisation" est d'autant plus aisée, et "naturelle", que l'Instrument considéré paraît capable d'un minimum de mouvement autonome, cf. (353):

353 Un missile français a coulé un croiseur britannique.

Dans le même ordre d'idées, la "subjectivisation" de l'I "la clé" dans (354) ne détruit pas ce qu'il y d'instrument dans cet objet, elle fait simplement comprendre qu'il se suffit à lui -

même, en vertu de sa qualité intrinsèque, comme actant "primordial" de l'existence représentée d'une certaine opération:

354 (a) Ce n'est pas la peine de faire venir un serrurier: cette clé ouvre la porte.

(b) Les clés Z ouvrent toutes les serrures.

Dans les exemples commentés jusqu'ici, la "subjectivisation" du nom de l'Instrument entraînait un apport sémantique qui, sans être négligeable, restait néanmoins dans les limites de ce qu'il est convenu d'appeler une "nuance". Au contraire, dans (355), l'effet concerne ce que FILLMORE appelle le " contenu cognitif ",et il paraît évident que ces deux paires d'énoncés se réfèrent, respectivement, à deux types d'"états de choses" assez sensiblement différents:

355 (a) Le jardin grouille de fourmis.

vs.

(b) Les fourmis grouillent dans le jardin.

et

(c) Jean a planté le potager en arbres fruitiers.

vs.

(d) Jean a planté des arbres fruitiers dans le potager.

En effet, (a) représente un jardin envahi par les fourmis, contrairement à (b), qui laisse clairement entendre que ce grouillement de fourmis n'affecte qu'une partie, plus ou moins grande, de ce même jardin; de même, le potager dont parle (c) est un potager

entièrement occupé par des arbres fruitiers, "fait" d'arbres frui - tiers, ce que ne fait pas voir (d). Ainsi, la vision d'un même Lieu est sensiblement différente, selon qu'il apparaît comme "sujet" (ou comme "objet") du verbe ou bien comme un "complément circonstan - ciel" introduit par une préposition; on a pu opposer, à cet égard, une interprétation "holistique" (a,c) à une interprétation "partitive" (b,d) (S.ANDERSON, cité d'après J.ANDERSON,1975: 35).[1] On voit à quoi tient cette non-synonymie, et ce qu'elle doit aux relations syntaxiques instituées dans chaque cas: dans (a,c), le Lieu est traité comme un unité d'espace constitutive, essentielle, dans la vision que l'on a de l'événement; c'est un "constituant majeur", comme le dit FILLMORE lui-même (1968: 23), et cela a pour effet de le faire apparaître comme contenu, enfermé, de tout son être dans l'existence de l'événement, si bien que rien de ce que recouvrent, respectivement, les notions "le jardin" et "le potager" ne paraît échapper à l'emprise de l'apport sémantique du verbe. Tout autre apparaît la situation du Lieu dans (b,d): ici "le jardin" et "le potager" ne participent que "du dehors" à l'existence de l'événement, à un moment où cette existence est déjà constituée; il n'y a plus là que des compléments de la définition de cette existence, dont la validité - qui eût pu être présentée comme illimitée - apparaît, au contraire, limitée à une portion d'espace, contenue dans cet espace, et n'occupant donc, par définition, qu'une partie, petite ou grande, peu importe, mais une partie de cet espace. De là l'effet de sens "parti

---

1 Cf. aussi N.CHOMSKY, 1975 [=1972], affirmant, à propos de ces constructions, et contre FILLMORE, le "rôle primordial dans la détermination du sens" des "relations grammaticales de la structure profonde" (199).

tif" de (b,d), lequel dépend, toutefois, il faut le préciser,et selon une juste observation de P.BURGUIERE (communication orale), du Lieu lui-même, c'est-à-dire de son étendue; elle paraîtra, sans doute, beaucoup moins évidente dans (356), où la petitesse du Lieu contenant ne rend pas vraisemblable qu'il soit beaucoup plus grand que la partie de lui-même occupée par l'existence de l'événement:

356 (a) Les vers grouillaient dans la plaie.

(b) Il a planté un piquet en plein milieu de son jardin.

Encore une fois on voit l'effet sémantique de la subjectivisation, ou de l'objectivisation, sur la définition du "rôle"; cela ne consiste pas à l'abolir, mais à l'impliquer, tel qu'il est, dans "l'intimité" de l'existence de l'événement.Dans (355)-(c)," le potager" est l'effet engendré par l'opération "planter"; c'est,comme nous l'avons dit, un "potager fait d'arbres fruitiers"[1]. Inversement, (355)-(a) fait apparaître"le grouillement des fourmis" comme une "dépendance" de l'être "le jardin", comme le Lieu qu'il est,soit comme une manifestation, comme un moment, comme un cas particulier de l'existence de ce Lieu qu'est"la jardin" ; cet énoncé signifie,autrement dit, que le locuteur, considérant l'existence de ce jardin, le voit être tel, être dans un tel état, qu'en lui grouillent les fourmis.

L'apport sémantique inhérent à la relation "sujet" - verbe se manifeste, du reste, dans les propriétés proprement "gram

---

1 Entendu, toujours à la radio, le matin même où sont écrites ces lignes: "...ces apports étrangers qui font, non pas l'originalité de la Provence,mais la Provence elle-même".

maticales", "syntaxiques", du verbe.

Considérons, en effet, le cas de verbes comme mourir, voir, savoir. Selon FILLMORE, de tels verbes correspondent, chacun, à un "cadre casuel" comprenant un D, soit le cas de la "Personne Affectée", et c'est ce D qui apparaît comme leur"sujet" dans leurs respectives réalisations syntaxiques superficielles: il meurt, il voit, il sait. Ce"choix" est le résultat d'un processus transformationnel consistant à "placer devant" le syntagme nominal qui représente ce cas dans la base, et à effacer la préposition correspondante("subject-preposition deletion rule": 1968: 33-34), et ce processus n'a pu avoir lieu que parce qu'il manquait, dans chaque cas, un A obligatoire. C'est pourquoi un verbe comme tuer, par exemple, ne choisit que "par exception", pour le poste de "sujet", le D qui figure dans "son""cadre casuel", ce choix "anormal" étant en quelque sorte "sanctionné" par la transformation passive imposée au verbe; c'est que le "cadre casuel" de ce verbe (ou dans lequel il doit venir s'insérer: l'ambiguité, sur ce point, est constante) il y a un A obligatoire, et celui-ci bénéficie toujours d'une priorité à cet égard. Il y a là, d'ailleurs, la remarque vaut d'être faite,une marque tout à fait singulière d'incohérence; ainsi donc cette relation de surface , "syntaxique", "non sémantique", semble faite, tout de même, pour accueillir un certain "rôle" de préférence à tout autre...

Mais pour revenir à mourir - voir - savoir,etc., une question se trouve aussitôt posée: si la "Personne Affectée" qui a été "promue" au poste de "sujet" ne retire rien, sémantiquement, de cette promotion, si elle n'est là que comme le support, entièrement passif, d'une situation dans laquelle elle n'a aucune sorte de res-

ponsabilité, n'exerce aucune sorte d'initiative, comment se fait-il, alors, qu'il soit possible de concevoir ce "sujet" comme capable d'adopter délibérément cette situation, par suite d'une injonction-comment se fait-t-il, en d'autres termes, que ces verbes acceptent une formulation "impérative", comme dans (357)?

357 (a) -Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?
-Qu'il mourût!

(b) Puisque tu ne te rends pas, meurs donc!

(c) Voyez comme il est grand!

(d) Voyez ci-dessous.

(e) Sachez prendre vos responsabilités.

Ce seul fait[1] indique à l'évidence que la "Personne Affectée", qu'une analyse "intuitive" peut, effectivement, reconnaître dans la situation réelle dont parle chacun de ces verbes, est, en fait, beaucoup plus que cela, dans la vision de cette situation produite par la conjugaison de ces verbes à un cas de personne. Mais cela ne signifie évidemment pas que, dans cette vision, le "sujet" soit à interpréter comme un Agent qui accomplirait, réellement, matériellement, quelque "action"; cela veut dire simplement que tout être vivant apparaît, par le fait même, "capable" de "mourir", et que tout être doué de certaines facultés est "capable" de "voir" ou de "savoir", de telle sorte que l'existence d'événements de cette espèce se laisse parfaitement concevoir - ni plus ni moins, pour la

---

1 Nous développons ici une remarque de C.SERBAT (1981: 195, à propos de l'emploi "impératif" du verbe anglais hear "entendre"), dont il ne semble pas avoir aperçu la portée grammaticale, c'est-à-dire morpho-syntaxique.

pensée française, que des événements tout à fait matériels, productifs d'effets visibles comme sait en produire un Agent - comme dé - terminée par l'existence de certains êtres, comme une manifestation ou un cas particulier de cette existence. En d'autres termes,des énoncés tels que il meurt-il voit-il sait font voir une personne e - xerçant, en toute indépendance, "réalisant",la "passion", la "sensation" ou la "puissance intellectuelle" dont on la sait capable.

On notera cependant qu'il y a certaines différences , quant à la formulation "impérative", entre ces trois verbes; tous n'y "réagissent" pas exactement de la même manière. Ainsi,pour "mourir", qui est un événement biologique inhérent à tout être vivant , il suffit d'être et, à la limite, "se laisser faire"; un locuteur peut donc concevoir de "viser positivement" - comme un fait devant nécessairement exister, et "indiqué" à l'intéressé pour accomplissement effectif: telle est la formulation proprement "impérative"-que telle personne accepte, en elle, la réalisation de sa propre mort , cf. (357)-(a,b). Ce n'est déjà plus tout à fait la même chose avec voir, qui signifie un événement ayant trait au rapport de l'être au monde qui l'entoure: "voir" c'est, en principe, "voir quelque chose", d'où, dans l'analyse "intuitive" de FILLMORE, l' inscription d'un O dans le "cadre casuel" assigné à ce verbe (cf.1968: 31, pour angl. see). Cela revient à dire que l'exercice du "voir" va apparaître, de ce fait, comme tant soit peu moins "naturel", et impliquant déjà un minimum d'initiative; pour que quelqu'un "voie", il faut,non seulement qu'il y ait un objet visible, mais aussi que ce quelqu'un veuille bien, au moins, "ouvrir les yeux" et appliquer sa capacité visuelle à cet objet. Aussi ne saurait-on, rigoureusement, commander à quelqu'un de "voir" , au sens, simplement, de recevoir, passivement, une impression visuelle - tout comme on ne saurait lui com-

mander"d'avoir froid" ou "d'avoir chaud"; la seule chose que l'on puisse vraiment viser positivement,"indicativement", "impérative - ment", en la matière, est la part qui, dans le "voir", revient à l'initiative d'une personne, soit: qu'elle porte son regard sur un certain objet, qu'elle le prenne en considération . Tel est le sens d'énoncés comme (357)-(c,d);ce dont il y est question n'est plus un "voir extérieur, de pure sensation", mais un "voir intérieur,d'attention et de réflexion"; cf. aussi, dans le même ordre d'idées,l'exemple (358):

358 Voyez ce que vous pouvez faire pour lui.

Dans le cas de savoir, enfin, la formulation "impérative" pose,pour ainsi dire, encore plus de problèmes, vu la part encore plus grande d'initiative propre que ce verbe suppose dans son "sujet": pour "mourir", il suffit d'être, pour "voir", il faut le vouloir tant soit peu, mais pour "savoir" il faut le pouvoir, dans la mesure où il y a des 0 que tous les êtres n'ont pas les moyens intellectuels de comprendre et savoir. La conséquence est qu' il est possible de concevoir l'exercice actuel d'un "savoir" acquis par un certain être - il sait - , mais, pour ce qui est d'un "savoir"qui n'existe pas encore, il est si "aléatoire" qu'il ne peut, rigoureusement parlant, faire l'objet d'aucune visée positive, d'aucun commandement; on ne peut, au mieux, que le souhaiter - c'est-à-dire en supposer, et non pas en poser l'existence à un moment à venir.D'où le fait que, comme on dit dans les grammaires scolaires, l'"impératif" de ce verbe soit fourni par le subjonctif,cf.(357)-(e).

Ainsi, il est permis d'espérer que ce rapide examen de la syntaxe de ces trois verbes aura fait apparaître l'apport séman-

tique de la relation "sujet"-verbe en tant que telle. Le " sujet " d'un verbe est l'être en fonction duquel le locuteur conçoit l'existence de l'événement signifié par ce verbe; à ce titre, il apparaît déterminer l'existence de cet événement, celui-ci fût-il un certain état passif d'une "Personne Affectée". Tel est le rôle - "superficiel", peut-être, mais décisif pour le sens de la phrase -que confère à cette "Personne Affectée" sa "sélection" pour le poste de "sujet", et cela rend compte aussi de certaines "difficultés" rencontrées dans la formulation "impérative" de deux de ces verbes, avec les effets de sens particuliers et, dans un cas,la forme même du verbe, qui en résultent. Il apparaît, une fois encore, qu'une forme linguistique s'emploie -c'est-à-dire: se construit dans l'acte de langage -, ou ne s'emploie pas, selon ce qu'elle signifie: des formes "indicatives" d' "impératif" telles que * sais, * savez,n'existent pas dans la langue parce que ce qu'elles eussent signifié ne se conçoit guère.[1]

---

1 Au contraire, connaître a une forme "indicative" d'"impératif". C'est qu'il suppose, de la part de son "sujet",des propriétés moins "aléatoires" que savoir. Celui-ci se réfère à un acquis intériorisé comme puissance de l'être, lui donnant emprise sur le monde:"Savoir c'est pouvoir" (Bacon). Ou, comme dit très justement le "Petit Robert": "savoir c'est pouvoir affirmer l'existence de..." Connaître, en revanche, ne parle que d'un acquis présent de la personne: c'est, dirions-nous, "avoir présent à l'esprit que quelque chose existe, cf. par exemple connaître une langue vs. savoir une langue , et aussi connaître une personne vs.* savoir une personne, inconcevable. Ce"savoir" non intériorisé, non- puissanciel, et plutôt "passif" qu'est "connaître" apparaît donc à la portée de tout un chacun; aussi conçoit-on que tout le monde doive connaître. Encore faut-il, pour que cet "indicatif impératif" soit viable,qu'il s'applique à une situation comportant un O connaissable par le"sujet": Connais-toi toi-même. On ne dira pas, par contre: *Connais cette affaire, mais Prends connaissance de cette affaire.

On nous permettra de faire remarquer, incidemment, avant de poursuivre, que la signification spécifique de la relation "sujet"-verbe, telle que nous venons de la définir, rend parfaitement compte, en faisant l'économie de l'hypothèse d'une "base propositionnelle" seule responsable du sens de la phrase, de certains cas de phrases "agrammaticales" qui jouent un rôle crucial dans la théorie casuelle de Ch. J. FILLMORE. Celui-ci assure, en effet, que la cause de inacceptabilité d'un énoncé tel que (359) est la coordination, au poste de " sujet ", de syntagmes nominaux représentant , dans le contenu propositionnel profond, deux "rôles casuels" distincts, soit un A et un I (1968: 22); ce serait donc la preuve de l'existence"préalable" de ces deux rôles,et, par conséquent, du caractère non sémantique de la transformation de création d'un "sujet de surface":

* 359 Jean et un marteau ont brisé la vitrine.

On pourrait, à vrai dire, se demander si l' argument n'est pas à double tranchant, par la contradiction qu'il semble impliquer; si l'on définit, comme FILLMORE (1968: 49), la "subjectivisation" comme un processus de "neutralisation des distinctions casuelles sous-jacentes", ne serait-ce pas là une raison suffisante pour autoriser de telles constructions? Quoi qu'il en soit, il semble que notre analyse fournisse, de ce cas d'"agrammaticalité", une explication d'autant plus convaincante qu'elle sera plus "souple", c'est-à-dire plus "ouverte" à certaines exceptions qui n' ont apparemment pas retenu l'attention de FILLMORE (à moins que la syntaxe anglaise n'en connaisse pas d'équivalentes, ce qui serait tout

de même assez étonnant). Nous dirons donc que ce qui fait que (359) n'est pas acceptable c'est une exploitation contradictoire, diver - gente, du cadre sémantique institué par la relation "sujet"-verbe : comment concevoir, en effet, qu'une opération puisse être, dans le même temps, une manifestation de l'existence conjointe de deux ê - tres aux propriétés existentielles contradictoires que sont, d'une part, un être animé, capable d'initiative, et un objet inanimé,dont on sait qu'il est fait pour être utilisé? En d'autres termes, si "Jean" et "le marteau" paraissent également suffisants, chacun de leur côté, à déterminer l'existence de l'opération "briser une vitri ne"- l'un comme un Agent, au titre de sa propre puissance opérative, l'autre comme un Instrument dont l'opérateur a pu n'être pas vu- , soit, respectivement, Jean a brisé la vitrine et Le marteau a bri- sé la vitrine, il est, par contre, impossible de les voir associés,à égalité de rang, dans l'exercice de cette opération.Si donc, dans u ne représentation phrastique de ce type de situation, l'on "tient à voir" et l'Agent "briseur" et l'Instrument "brisant", il faudra se résoudre à "subordonner" l'un des deux, soit en affirmant la préémi- nence de l'A, cf. (360)-(a), soit en le "désactualisant",cf. (360)- (b):

360 (a) Jean a brisé la vitrine avec un marteau.

(b) Le marteau de Jean a brisé la vitrine.

Mais il suffit, comme nous l'a fait remarquer P.BUR - GUIERE (communication orale), que l'I ne soit plus un objet exté - rieur à l'A,mais une dépendance, un prolongement, une émanation de sa personne - rétablissant, ainsi, l'unité "de personne" requise

pour qu'il y ait "sujet"- pour que de tels énoncés deviennent tout à fait acceptables, et même courants,cf. (361):

361 (a) Le diable et son train ont tout brouillé.

(b) César et ses légions ont conquis la Gaule.

(c) Ch.J. Fillmore et sa grammaire casuelle ont exercé une grande influence.

(d) Mendès-France et sa politique ont profondément marqué toute une génération.

LE SENS DU SUJET

Bien entendu, l'impuissance évidente de la "grammaire des cas" fillmorienne à définir en termes convaincants les relations entre la structure syntaxique et l'interprétation sémantique des phrases n'avait pas échappé à la perspicacité de ceux qui, au sein de la linguistique générative-transformationnelle, restaient fidèles au postulat initial affirmant le primat du syntaxique sur le sémantique. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer(p.742n.1 ci-dessus) le refus opposé par N. CHOMSKY à l'idée que deux phrases décrites , d'après la théorie de FILLMORE, comme dérivées d'un même "contenu propositionnel", puissent être véritablement synonymes. En France,un chomskyen"de stricte obédience" a su critiquer en des termes tout à fait pertinents les thèses de la "grammaire des cas", ce qui ne l'a pas empêché de souligner le flou certain des propositions avancées par N.CHOMSKY quant au rôle dans l'interprétation sémantique des relations grammaticales telles que sujet -prédicat et verbe- objet. C'est donc à dissiper ce flou qu'il va appliquer sa réflexion, et il n'est pas inutile de rappeler, ici, l'essentiel de son argumen -

tation, car elle fait, selon nous, avancer la compréhension des choses, dans un sens qui ne semble guère incompatible avec ce qui est proposé ici d'un tout autre point de vue(cf. N.RUWET, 1972: 36-37 ; 111-112 et 147sqq.).

Un apport important de la démonstration de N. RUWET est, par exemple, d'avoir bien mis en évidence que l'interprétation "instrumentale" d'un syntagme nominal représentant une réalité inanimée dépend strictement du type de relation, "directe" ou "indirecte", que ce SN entretient avec le prédicat verbal, et ce, compte tenu des propriétés spécifiques de la notion nominale concernée[1], autrement dit, préciserions-nous, de l'idée que l'on se fait, à un moment donné, ou que l'on peut être amené à se faire, dans un contexte donné. Ainsi, "le vent" ressemble fort, dans la représentation livrée par (362)-(a), à un Agent, alors que dans (362)-(b) il s'agit indiscutablement d'un Instrument(N.RUWET,ibid.111-112):

362 (a) Le vent a renversé la barrière.

(b) Zeus a détruit la flotte d'Ulysse par le vent et la tempête.

Naturellement, ajoute RUWET, (b) n'est possible que dans la mesure où l'on est capable de se figurer l'existence d'un être capable d'"utiliser le vent" [2]. Mais, cette condition étant remplie -qui, notons-le au passage, n'a rien de bien particulier, car on ne parle jamais que sur un fond de conceptions et croyances plus ou moins généralement admises -, un énoncé tel que (362)-(b) est

---

1 A rapprocher de l'affirmation de FILLMORE selon quoi "la notion de cas n'a rien à voir avec 'les propriétés des noms'."(1975[1971]:79).

2 Il pourrait s'agir aussi d'un "vent mécanique",produit par une soufflerie,cf.J.ANDERSON,1975: 30.

absolument normal.

Il découle, donc, de l'argumentation de N.RUWET que l'important, pour l'interprétation sémantique de (362)-(a vs.b), ce n'est pas du tout que " le vent " soit, en lui-même, ou ne soit pas un I, mais bien plutôt la place qui lui est dévolue dans la structure syntaxique.Affecté au poste de "sujet", le SN qui désigne "le vent" n'est relié, c'est-à-dire n'est "subordonné", dans l'"indicateur syntagmatique" qui exprime la "structure profonde" de la phrase, qu'au "noeud" le plus élevé, à la "racine" de l'"arbre" (S ou P="phrase"); "le vent" apparaîtra, donc, comme un participant "autonome" à l'action signifiée par le verbe. Comme celui-ci, de son côté, est un verbe transitif de changement d'état (1972: 149) et que, d'autre part, l'on sait que "le vent" est une chose capable d'intervenir dans cette sorte d'événements "abstraction faite de toute cause extérieure" (ibid. 150), le SN sujet "le vent"sera nécessairement interprété comme l'expression d'un Agent. Inversement, désigné par un SN prépositionné, inscrit dans l'"indicateur syntagmatique " comme un "adverbial", subordonné au noeud verbal, "le vent" sera privé de cette autonomie et, un certain "contexte" aidant, apparaîtra alors, et alors seulement, comme un Instrument.

On voit comment, dans la conception proposée par N. RUWET, les relations grammaticales contribuent à la formation du sens de la phrase: elles posent une sorte de cadre sémantique général, "abstrait", informé par l'autonomie ou la non-autonomie du SN au sein de la structure syntaxique, et ce cadre est, ensuite, "rempli" d'un contenu particulier, moyennant la réalisation de certaines conditions supplémentaires (cf.1972: 148). Au fond, nous ne disons pas autre chose. Mais il est bien dommage que RUWET, quelque peu obnubilé sans doute par la question de l'"agentivité" qui,à en

croire N.CHOMSKY (1975 [=1972]: 198-199), peut être associée à la position de sujet, se soit surtout attaché à définir les conditions déterminant l'interprétation du sujet comme Agent, et ait finalement perdu de vue le signifié de cette relation en tant que telle, indépendamment de tout contenu spécifique. Il n'a pu, de ce fait, tirer tout le parti possible et souhaitable de l'opposition "autonome" vs." non autonome" qu'il venait, à bon escient, d'introduire dans le débat.

Ainsi, N.RUWET ne semble pas avoir nettement aperçu que le coeur du problème n'est pas la réalité matérielle de l' être désigné, sa capacité d'action réelle autonome, mais bien le rang reconnu à la notion que l'on a de cet être dans la représentation de l'événement devenu phrase. C'est d'ailleurs pourquoi il a préféré utiliser un exemple tel que (362)-(a), alors que n'importe quel autre sujet, fût-il constitué par le nom d'un être le plus inanimé qui soit, eût pu soutenir sa démonstration. Car, si l'on pose le problème en termes de représentation, et non de réalité représentée[1] , on ne tarde guère à s'apercevoir que l'attribut formel d'autonomie ne définit pas seulement le "sujet agent". Comme nous l'avons déjà indiqué (p.739 ci-dessus), le sujet d'un verbe est la notion nominale qui suffit, par elle-même, c'est-à-dire au seul titre de ce qu'elle représente, à fonder, à déterminer l'existence, en représentation, de l'événement signifié par ce verbe - celle, autrement dit, à partir de quoi on peut concevoir l'existence dudit événement. De ce point de vue, rien - hormis les propriétés sémantiques particulières des noms mis en oeuvre, ne distingue les sujets de (360), (362)-(a)et (363):

---

1 "Une phrase n'est qu'une visée et une vision des phénomènes. Elle parle des phénomènes; elle n'est pas ces phénomènes et tout ce que j'en sais": J.-Cl.CHEVALIER, 1978:88.

360 (a) Jean a brisé la vitrine avec un marteau.

(b) Le marteau (de Jean) a brisé la vitrine.

362 (a) Le vent a renversé la barrière.

363 (a) Julie dort.

(b) Fritz frappe Raoul par sa maîtrise.

(c) Le spectacle m'a séduit par sa qualité.

(d) La barrière a été renversée.

(e) Le sucre a fondu.

(f) Cette porte ouvre mal.

En effet, quelles que soient les différences de com - portement dont on sait, intuitivement, capables les êtres désignés, dans chacune de ces phrases, par le syntagme nominal sujet, elles se trouvent, ici, absorbées, transcendées, au sein d'une unité formelle, qui n'en est pas moins génératrice de sens. Ce sens consiste tout simplement en la déclaration expresse que, dans chaque cas, l'existence de chacun de ces êtres est ce à partir de quoi le locu - teur voit exister tel ou tel événement. L'existence de l'outil "le marteau" ne suffit pas moins que celle de l'Agent "Jean" pour que l'on puisse se représenter qu'il se passe, à un moment donné, un cas de "briser" ; en d'autres termes, l'existence du phénomène " briser" n'est pas moins inscrite, virtuellement, dans l'objet qui permet de le produire que dans celle de l'être animé qui a la puissance de le faire. D'autre part, attribuer au "vent" , (362)-(a), le "renversement" de "la barrière", ou à "Fritz" telle impression provo - quée sur "Raoul", (363)-(b), ne signifie pas, en soi, que l' un ou l'autre aient la moindre part d'initiative ou de responsabilité active dans l'existence de ces événements, mais simplement que celle-ci apparaît "provenir", "découler", de la leur, et y être, donc, "sub-

ordonnée". Enfin, en dormant, "Julie" ne fait, apparemment, rien - et encore faudrait-il connaître l'avis du neurophysiologue,qui sait ce qu'est l'activité du cerveau d'un dormeur - , et pourtant il est impossible de concevoir l'existence d'un cas de "sommeil"sans la rapporter à l'image d'un être vivant, sans la voir comme une manifestation de l'existence de cet être.

Quelques-uns des exemples qui viennent d'être cités méritent, d'ailleurs, à notre avis, une attention particulière. Ainsi, dans (363)-(d), l'existence de l'opération "renversement" est vue comme un cas de l'existence de "la barrière"; en effet, toute opération productrice d'effet suppose, au moins, la vision de la chose dans quoi cet effet s'inscrit - du "site", selon la terminologie de J.-Cl.CHEVALIER, 1978:78) -, mais il n'en faut pas davantage pour se représenter l'existence de cette opération, Or ce "site" peut être n'importe quoi, car n'importe quoi peut exister comme soumis à une opération dont le moteur lui est extérieur. Seulement, il n'est permis de concevoir à partir d'un "site" - en l'occurrence, "la barrière" - une opération qui ne "provient" pas de lui qu'à condition de réduire, dans le verbe, toute part d'activité, autrement dit de "faire abstraction" de son "gène" (J.-Cl.CHEVALIER,ibid.) - ce que l'on fera en privant le verbe de sa forme proprement verbale,personnelle, et en lui donnant la forme nominale, adynamique, d'un acquis subordonné à l'existence, à l'"être" du site: la barrière est, a été renversée. Tel est, nous semble-t-il, le mécanisme, rarement démonté , du "passif analytique" de la syntaxe indo-européenne moderne, telle est, aussi, la contrepartie sémantique de la notion fillmorienne d'"enregistrement", dans le verbe, du choix "anormal" d'un Objectif profond pour occuper, en surface, le poste de sujet (FILLMORE,1968: 37).

L'intérêt particulier de (363)-(b) réside en ce qu'elle montre à l'évidence que l'apport sémantique de la relation sujet - verbe se situe, dans une langue comme le français, bien au-delà d'une quelconque "agentivité" de la réalité désignée. Ainsi il apparaît que cette relation "fait"bien plus qu'accueillir une notion représentative d'un être inanimé, et ce sans lui attribuer la moindre part, la moindre modalité d'opérativité; elle "se permet" même de "faire abstraction" de l'opérativité propre à une personne humaine. En d'autres termes, le sujet de (363)-(b), "Fritz", est traité comme un objet, et l'opération exprimée n'est pas une action accomplie par l'être nommé "Jean"; ce n'est qu'une impression causée par l'"objet personnel" qui porte ce nom, la responsabilité de l'être animé qui habite cet objet n'étant pas engagée dans l'affaire. Si l'on veut aller au fond des choses, cela n'est guère étonnant, dans un état de langue où la relation sujet-verbe est assurée, comme toutes les autres, par un cas nominal unique, héritier de ce qui, dans un état de langue précédent, est le cas objet, soit l'accusatif. Il est plus que douteux que de telles constructions soient admissibles en latin, où la relation équivalente met en oeuvre un cas morphologique qui s'oppose à d'autres cas morphologiques par la représentation prévisionnelle, qu'il apporte, d'une "manière d'être" pleinement positive et autonome.

La syntaxe des verbes dits "symétriques", à quoi renvoient (363)-(e,f), est aussi une bonne illustration des propriétés sémantiques de la relation "subjectale" dans une langue comme le français. On a pu, naguère(J.-Cl. CHEVALIER, 1978: 83 sqq.),rapporter l'existence de ces constructions à une propriété particulière à une certaine classe de verbes transitifs. Ainsi, ouvrir comporterait, dans la définition notionnelle résultant de sa lexigenèse,qui

est celle de tous les verbes transitifs,une suite ordonnée de trois éléments, soit un être x, ou "site" -soit:le support de la réalisation de l'opération signifiée -, une relation O - soit: ladite opération -, et un être y, ou "gène" - soit: l'origine de la réalisation de O. Donc: x O y. La singularité de certains verbes transitifs, dont ouvrir et fondre, serait de pouvoir suspendre leur lexigénèse avant qu'elle ait engendré l'image du "gène" y . En d'autres termes, certaines propriétés formelles de O autoriseraient,dans le cas de ces verbes, une lexigénèse "interrompue", faisant abstraction du "gène" ou "facteur" de l'opération, soit: x O ... D'où,dans la "morphogénèse", l'"élection" de x comme support personnel de la représentation de l'opération, puisque la lexigénèse ne propose rien d'autre: x (="le sucre") fond, x (="la porte") ouvre,etc.

La description est incontestablement fine, et heureuse, mais il semble que l'on puisse la soupçonner de prendre un effet pour la cause. D'ailleurs, n'y perçoit-on pas un certain parfum fillmorien? N'invite-t-elle pas, en effet, à penser que ce qui est, par définition lexigénétique préalable à la "morphogénèse", un "site"reste un "site" dans la réalisation("superficielle"?) morpho-syntaxique du verbe? Cela ne revient-il pas à faire comme si la relation sujet-verbe, expression syntaxique de la relation morphologique support- verbe,ne signifiait rien de plus que ce que lui apporte un contenu prédéterminé dès la lexigénèse verbale?

Un détail qui semble avoir échappé à la perspicacité de J.-Cl. CHEVALIER est qu'un verbe "symétrique" n'offre pas sa "faculté de symétrie" à n'importe quelle notion nominale. Ainsi on peut avoir, outre (363)-(e,f), des énoncés tels que (364):

364 (a) Cette porte ouvre sur le jardin.

(b) La banque ouvre à neuf heures.

364 (c) Le fer fond à 1510 degrés.

(d) Elle a fondu en larmes.

En revanche, les énoncés (365) ne semblent pas acceptables:

* 365 (a) Sa bouche a ouvert

cf.

(a')Sa bouche s'est ouverte.

* (b) Sa bourse ouvrait facilement

cf.

(b')Sa bourse s'ouvrait facilement (Balzac)

* (c) Les fleurs du mimosa ouvrent en février.

cf.

(c') Les fleurs du mimosa s'ouvrent ...

* ? (d) La silhouette a fondu dans la brume.

cf.

(d')La silhouette s'est fondue ...

* ? (e) Les différences sociales...fondent dans l'uniformité d'une époque.

cf.

(e')Les différences sociales,voire individuelles, se fondent à distance dans l'uniformité d'une époque (M.Proust).

Or les résistances attestées par (365) tiennent précisément à certaine exigence qui découle du contenu sémantique de la relation sujet-verbe, et qui peut s'exprimer comme ceci: pour qu'une notion nominale puisse, en syntaxe française, être acceptée comme sujet d'un verbe donné, en première instance - c'est-à-dire sans répercussion aucune sur la diathèse du verbe-, il faut au moins que l'image de l'opération signifiée par ce verbe soit inscrite virtuellement, autrement dit prévue, dans ladite notion nominale.

Ainsi, le nom porte désigne un objet qui n'existe que pour être ouvert ou fermé, et aussi pour donner accès à un lieu, et il en va de même d'une "banque", d'une "boutique", autrement dit de tout lieu destiné à "être ouvert, accessible" à un public.La pers - pective d'une "fusion", c'est-à-dire d'une dissolution de l'être,est également inscrite dans toute chose, métal, neige ou même personne . Au contraire, ce que désigne le nom bouche n'existe pas uniquement, comme "la porte", pour être ouvert ou fermé, et c'est encore moins le cas de "la bourse", dont la fonction virtuelle est de "contenir", plutôt que de ..."laisser passer". Dans ces deux cas, comme d' ailleurs dans celui de "la fleur", l'ouverture n'est qu'un moment parmi d'autres dans la série infinie de ceux qui peuvent"arriver"à ces êtres; elle ne leur est pas consubstantielle.

Quelque peu différentes sont les choses dans (365)-(d, e). L'image d'une dissolution finale, d'une "fusion", est pré - vue dans ce que désignent les syntagmes nominaux la silhouette ou les différences sociales, comme d'ailleurs dans toute chose concevable ; en ce sens seulement, des phrases telles que (d) et (e) paraissent, en fin de compte, concevables, s'il s'agit d'évoquer la disparition de "la silhouette" ou des "différences sociales". Mais la " fusion " d'un être peut, éventuellement, se solder, non par sa disparition , mais par son intégration à un entier contenant, et cela n'est pas consubstantiel aux réalités en question: une "silhouette", ou " des différences", sont des réalités vouées, comme toute chose, à "fondre", au sens de "disparaître", mais il n'est pas dit qu'elles disparaîtront toujours en s'intégrant à un tout.

Ainsi, on voit bien ce qui est en cause dans l'emploi comme sujet d'un verbe signifiant une opération du nom désignant le

"site" de cette opération: ce n'est rien d'autre que la possibilité de concevoir celle-ci comme une "réalisation" du mode d'existence inhérent à cet être, autrement dit comme une manifestation de son "être essentiel". L'observation des effets de sens liés à l'alternance de la construction "active" et de la construction "pronominale " d'un verbe "symétrique" confirme,d'ailleurs, cette analyse. Soit,en effet, casser. Toute chose solide étant, en principe, telle qu' elle doit, un jour ou l'autre, "casser", il n'est donc pas facile de trouver un nom désignant une réalité de cet ordre qui ne se laisse pas concevoir comme sujet de ce verbe,cf. (366):

366 (a) La branche a cassé.

(b) Le verre a cassé en tombant.

(c) On a tellement tiré sur la corde qu'elle a cassé.

(d) Notre amitié a cassé.

(e) Tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle casse.

(f) Tout passe, tout lasse, tout casse.

Encore y a-t-il lieu de préciser que de tels emplois engendrent toujours l'impression d'un événement "naturel",découlant "spontanément" de l'être même du "site", de sa "réaction prévisible" à certaines conditions dans lesquelles il s'est trouvé placé: une branche dont on dit qu'"elle a cassé" est une branche qui, ayant atteint un certain point de développement, un certain poids, ou se trouvant sous le poids d'une masse qu'elle ne peut pas supporter, a fini par atteindre l'instant prévisible et prévu où elle devait se rompre; de même, une corde ou une cruche "qui cassent" sont des ob-

jets que l'on voit parvenir au terme de leur existence fonctionnelle. S'il s'agit, par contre, de dire un événement accidentel, imprévu, c'est le "pronominal" qui sera utilisé, comme dans (367):

367 (a) Heurté par le pare-chocs du camion, le portail s'est cassé.

(b) L'oeuf est allé se casser contre le mur.

Bref: un "site" élu comme support personnel du verbe, c'est-à-dire retenu comme son "sujet", "devient" plus qu'un "site", puisqu'il est déclaré, pour ainsi dire, "responsable" de ce qui lui arrive. Ceci montre bien que, pas plus que l'hypothèse d'une "sémantique des profondeurs", celle d'une lexigénèse fondamentale, prédéterminant la forme personnelle du verbe, ne rend compte de sa syntaxe; le principe de la "faculté de symétrie" de verbes comme ouvrir, fondre, casser, et bien d'autres, ne réside pas en eux-mêmes, mais dans certaines aptitudes sémantiques de la relation sujet-verbe dans une langue indo-européenne moderne, telles qu'elles résultent d'une "morphologie profonde" exprimant une certaine idée que l'on se fait des rapports entre les êtres nommables et le temps dans lequel ils sont vus exister.

UNE "GRAMMAIRE DES CAS" POST-FILLMORIENNE?

Tout cela dit, qui implique le rejet de la "grammaire des cas", il ne saurait être question, ici, de nier l'importance de l'apport à la théorie du cas nominal des vues de Ch. J. FILLMORE. Elles ont le mérite incontestable d'amener au premier plan de la réflexion certains aspects du sens des énoncés produits que l'on n'é-

tait pas tellement habitué à prendre en considération. Ainsi , il n'est certes pas indifférent de noter que, dans, par exemple,(351)-(b) La raquette à double cordage de Vasselin a battu Higueras, ou dans (355)-(a) Le jardin grouille de fourmis, "la raquette" et "le jardin" sont, respectivement, du point de vue d'une analyse logique élémentaire, un Instrument et un Lieu; nous avons vu, d'ailleurs,comment la perception intuitive de ces "rôles" intervient dans la constitution du sens de ces énoncés. Toutes ces remarques gardent,donc, leur pertinence, et, même si elles ne sont pas vraiment, c'est-à-dire directement et pleinement explicatives, une théorie du cas nominal qui se veut explicatrice ne peut pas ne pas les intégrer.

D'autre part, nous paraît aussi capitale, dans la réflexion de Ch.J.FILLMORE, la suggestion,et même plus, l'affirmation que les relations constituant la structure de la phrase achevée ne sont pas des données premières, qu'au contraire elles résultent de certains processus "transformationnels" - mais nous aimerions mieux dire: "constructifs" - soumis à certaines "règles" et se réalisant selon une certaine hiérarchie. En particulier, FILLMORE a su remettre au premier plan la problématique du "sujet": "il a montré que grammairiens traditionnels et grammairiens génératives avaient accepté la notion de sujet comme une donnée première, sans vraiment la définir ni expliquer ses propriétés"(S.STAROSTA, 1975[=1973]:117).[1] Quant à la règle "majeure" de création d'un sujet (énoncée en 1968: 33), d'après laquelle "S'il y a un A, il devient le sujet;autrement, s'il y a un I, celui-ci devient le sujet; autrement, le sujet est le O", elle nous paraît traduire une juste perception des choses. Au

---

1 On trouvera d'ailleurs dans cet article l'expression de certaines préoccupations, relatives à la manière dont diverses langues se rapprochent,ou se séparent,dans la réalisation "superficielle" des cas fillmoriens,qui ne semblent pas sans rapport avec certaines des

vrai, nous ne disions pas autre chose en commentant (351)-(b) le choix de l'I "la raquette" comme sujet traduit le fait que, dans la situation délocutée, le locuteur n'a pas vu, ou n'a pas voulu voir, l'A dont cet I présupposait nécessairement l'existence; il en a fait abstraction. Mais on remarquera que, là où FILLMORE disait "S'il y a un A , s'il y a un I, etc.", il nous semble préférable de dire: "là où le locuteur ne voit pas, n'a pas voulu voir...", ce qui préserve la liberté du locuteur face à la réalité matérielle dont il parle, et ce en accord avec ce qui avait été rappelé plus haut (cf. p. 754). On notera aussi, toujours à propos de (351)-(b) qu'en "ne voyant pas", à l'instant précis de la sélection du sujet, l'A "Vasselin", le locuteur ne s'est pas condamné à ne pas nommer celui - ci dans la même représentation phrastique; ce qui revient à dire que cet A lui apparaît aussi comme un élément de la même situation, encore qu'à un autre rang, c'est-à-dire "désactualisé". On montrera , plus loin (p. 982 sqq.) que ceci ne paraît pas possible en latin. Mais l'essentiel reste, pour l'heure, l'idée, avancée par FILLMORE, qu'un sujet, cela se construit.

En résumé, on entrevoit, à l'issue de cette discussion critique, la possibilité d'une "grammaire des cas" bâtie sur d'autres prémisses que celles de FILLMORE, c'est-à-dire assise sur une donnée morpho-sémantique qui, bien évidemment, n'entre pas un seul instant dans les cogitations du linguiste américain, à savoir le contraste espace vs. temps, tel qu'il résulte de l'opposition grammaticale nom vs. verbe. De cette "grammaire des cas" nouvelle manière les principaux éléments pourraient être les suivants:

1° le "contenu propositionnel", antérieur au sens

---

idées avancées dans le présent ouvrage.

que va lui conférer la structure syntaxique achevée, serait tout simplement le produit d'une analyse élémentaire, intuitive, de la situation à dire, selon une "logique" que l'on peut supposer commune à tous les êtres humains. Il n'y a pas, en effet, de risque démesuré à postuler que chacun de ceux-ci, quelle que soit sa langue,est capable de concevoir qu' "une raquette", "une clé" ou "un marteau"n'ont pas la même "manière d'être" que les personnes, "Vasselin" ou "Jean", qui s'en servent à des fins plus ou moins recommandables, et que les premières n'ont pour raison d'exister que de servir à des activités dont seuls les seconds peuvent avoir l'initiative. Ou que "Jean",qui dans la situation dont parle (360)-(a) Jean a brisé la vitrine a un comportement "actif" qui n'est pas celui, "passif", de "Julie" dans (362)- (a) Julie dort, ou de "Fritz" dans (363)-(b) Fritz frappe Raoul par sa maîtrise;

2° dans ce "contenu propositionnel empirique", qui ne serait pas une forme (= un sens) à "transformer" voire à "masquer", mais une matière à"informer", en attente d'un sens, il n'y aurait,évidemment, pas de cas "non marqué" - comme l'Objectif de FILLMORE,qui n'est, nous l'avons dit, qu'une projection inconsciente de l'objet de la structure syntaxique -,puisqu'aussi bien il n'est point d'être qui n'ait sa manière d'être, fût-ce celle d'un "site";

3° dans cette perspective, point de "transformations" à proprement parler, mais plutôt des opérations "constructrices" , donnant un sens à la matière d'expérience précédemment discriminée et intuitivement analysée;

4° la première, et la plus fondamentale, de ces opérations génératrices de sens serait celle qui, dans le contenu empirique, cherche, et trouve, ou ne trouve pas, un support à quoi rap -

porter, c'est-à-dire "sub-ordonner" tout le reste, c'est-à-dire les autres êtres et la modalité de relation identifiables dans la matière d'expérience préalablement définie. Le "geste fondateur" de toute phrase serait donc le choix, parmi les êtres permanents identifiables dans la situation à dire, de cet être "primordial", toutes les autres relations syntaxiques étant déterminées, secondairement, résultativement, et selon un certain ordre, par le fait que, ce geste fondateur accompli, il reste encore, à nommer, un ou plusieurs êtres jugés indispensables à une saisie adéquate de la matière d'expérience. En d'autres termes: produire une phrase, ce serait, d'abord, face à un certain contenu empirique avec tout ce que l'on y aperçoit intuitivement, y reconnaître un "sujet", puis, pour chaque être restant à nommer, un "objet" constituant le pôle terminal du "présent existentiel" déterminé par le sujet, puis encore un élément extérieur à ce "présent existentiel", et ainsi de suite;

5° enfin, l'opération fondamentale de discrimination d'un sujet - et, à sa suite, toutes celles qui déterminent l'existence des relations restantes - serait conditionnée par la "manière d'être" intuitivement associée à chaque être à nommer: selon les états de langue considérés, et en fonction des critères morpho-sémantiques en vigueur, l'idée que l'on se fait d'un être "primordial" ferait que toutes les "manières d'être" reconnues ne se laissent pas également "subjectiviser" par rapport à une modalité donnée de procès, la trace de ces résistances se retrouvant aussi bien dans les variations de "construction" de langue à langue que dans le signifié de chaque "construction" retenue ici ou là.Nous retrouvons,donc, ici l'hypothèse, avancée à la fin du chapitre précédent (p. 712),d'une spécificité de chaque état de langue dans l'élabo-

ration de sa propre hiérarchie de relations syntaxiques. Dans une langue comme le français l'idée que l'on se fait d'un être "primordial" est si large, si abstraite, qu'elle donne l'impression de ne pouvoir rencontrer aucune résistance du côté du contenu empirique, si bien que toutes les phrases françaises ont un sujet, même lorsque la matière d'expérience ne propose aucun être particulier à nommer (il pleut). Mais nous avons pu relever au passage un cas net de résistance à la promotion du nom d'un "site" au poste de sujet(cf. p.758 ci-dessus : syntaxe des verbes "symétriques"), ainsi que des indices d'une discussion pour le moins "serrée" quant à la possibilité de sélectionner comme sujet, en formulation "impérative",le nom d'une "Personne Affectée"; d'autre part une comparaison attentive avec la syntaxe anglaise montrerait certaines limites de la relation sujet-verbe en français[1]. Nous verrons bientôt qu'en latin de telles résistances sont encore beaucoup plus marquées, et c'est à cet aspect des choses, annoncé dès la fin du chapitre précédent,que nous entendons nous attacher,non seulement dans la deuxième partie de ce chapitre, mais aussi dans les derniers chapitres du présent ouvrage.

1

Cf. p. 722 ci-dessus . Mais que l'on pense aussi, dans le même ordre d'idées, à rapprocher angl. I miss you de son équivalent obligé en français: Vous me manquez, ce qui semble suggérer un refus de "subjectiviser" une "Personne Affectée" par l'absence d'un être déterminé animé,cf. Marie m'a manqué vs. *J'ai manqué de Marie, pace à Le temps m'a manqué vs.J'ai manqué de temps (exs.empruntés à M. RUWET,1972:102, la responsabilité de l'interprétation nous incombant). Il faut aussi mentionner les fortes restrictions limitant,en français,ce qui serait décrit en grammaire générative transformationnelle comme une "montée du sujet" d'une phrase enchâssée,cf.angl. He is thought to come tomorrow vs. On pense qu'il arrive demain, ou He is likely to come tomorrow vs. Il est vraisemblable qu'il arrivera demain.

D'UNE "EVOLUTION" DE LA STRUCTURE SYNTAXIQUE INDO-EUROPEENNE

L'idée qu'il pourrait exister, même à l'intérieur d'une famille linguistique, des différences quant à la manière de concevoir, c'est-à-dire de construire la structure syntaxique, ne semble d'ailleurs pas absolument inédite. La voici qui affleure, par exemple, dans l'étude consacrée récemment par J.HAUDRY à "l'emploi des cas en védique", qui est en même temps un essai de reconstruction de la structure de la phrase indo-européenne primitive, à partir de ce qu'en laissent entrevoir, selon l'auteur, les différents systèmes attestés sur l'ensemble du domaine indo-européen (1977; cf.aussi 1968: 141-159, et 1970: 44-84).

Ce n'est pas, à vrai dire, que la démarche de J.HAUDRY représente une avancée théorique comparable à l'entreprise de Ch. J. FILLMORE. A bien des égards, au contraire, elle se situe dans le droit fil des conceptions évoquées dans le chapitre précédent. Pour lui aussi, le sens d'un cas, s'il doit en avoir un, ne saurait être que son aptitude à recueillir et véhiculer certaines notions relationnelles conçues comme douées d'une espèce d'"existence en soi". Or constatant, après bien d'autres, l'impossibilité de réduire les emplois de chaque cas à une telle unité de "référence conceptuelle" (1977: 11), HAUDRY en prend - un peu trop aisément, à notre goût - son parti, et renonce d'entrée de jeu à "ramener à l'unité le contenu des cas" (ibid.13), allant jusqu'à se déclarer prêt à accepter même des "contradictions" dans leurs emplois respectifs, et rejetant comme "illusoire, chimérique" (1970: 64) toute entreprise visant à attribuer au cas une signification fondamentale.

Le terrain ainsi déblayé, il ne reste plus à l'auteur

qu'à affirmer le primat de la fonction - c'est-à-dire, selon nous, la relation - syntaxique, et à y subordonner sa description des "emplois" des cas indo-européens, lesquels n'existent plus dès lors que comme manifestation, expression de ces "fonctions" ou "relations" (1977: 10; 1968: 141). Après une définition de ces "fonctions" que l'on peut estimer plutôt sommaire - elles ne seraient, en effet, que des "positions remarquables" (1977:9) dans la structure syntaxique: sujet, prédicat, attribut, copule, compléments divers -, et sans se poser la question de la raison d'être de ces "positions remarquables", HAUDRY s'efforce ensuite à relever, à classer les emplois casuels ressortissant à chacune d'elles, à décrire le contenu sémantique lié à chaque cas à l'intérieur de la fonction qu'on lui voit assumer, à départager, enfin, s'il y a lieu, les compétences de deux ou plusieurs cas engagés concurremment dans l'expression d'une même fonction.

On voit, dès lors, quel rang tout à fait secondaire J. HAUDRY accorde, dans sa description des cas indo-européens, aux considérations sur ce qu'ils pourraient signifier. Car le fait est qu'il finira bien par y consentir, presque à contre-coeur: "De fait, s'il est de mauvaise méthode de partir du sens, il faut bien y arriver à la fin" (1968: 158). Certes, HAUDRY est prêt à admettre que des cas puissent avoir un "sens plein", ou une "valeur centrale", qui serait à l'origine de certains contrastes significatifs dans l'expression d'une "fonction" donnée. Ainsi, en védique et dans d'autres langues, il existerait un sujet et un objet "partitifs" exprimés par le génitif, en vertu de la "valeur centrale d'appartenance" attribuée à ce cas, et opposés à des expressions "non partitives" de la même fonction, obtenues par l'emploi, respectivement, du nominatif et

de l'accusatif (1977: 14,32,35,377; cf. sur ce point ci-après).Mais cette "valeur centrale", ou "sens plein", d'un cas donné est loin d'épuiser toutes ses possibilités d'emploi. Car à partir du moment où l'on admet: qu'un emploi d'un cas peut être "en contradiction totale" avec sa"valeur centrale" (par exemple l'instrumental védique exprimant l'agent du passif:1977:414; 1979: 79); qu'un cas peut avoir deux "valeurs" irréductibles l'une à l'autre, en synchronie du moins (instrumental "perlatif" vs. instrumental "sociatif-possessif":1977:142-143, accusatif "sémantique" ou "concret" vs. accusatif "grammatical", cas-régime:1977: 156); qu'un cas donné peut participer à l'expression de deux "fonctions n'ayant entre elles aucun rapport sémantique" (génitif "adnominal" vs. génitif "adverbal"ibid. 10); qu'un cas peut être privé de son contenu sémantique par un phénomène de "rection" (ibid.14), que le contenu sémantique d' un cas ne se manifeste que dans ses "emplois libres" (ibid.14), bref que la "valeur" d'un cas peut être "déformée", voire "éclipsée" par le contexte syntaxique où il apparaît , force est de conclure que le cas, dans la conception de J.HAUDRY, ne se voit reconnaître aucune signification véritable. Il ne signifie point, à proprement parler, et quand il "a un sens" c'est presque ... par hasard; tributaire de la "fonction", fait pour la servir, il n'apparaît porteur d'une certaine "valeur de sens" que pour autant qu'elle le lui permet.

Naturellement, nous n'avons pas ici à critiquer, dans leur détail, les analyses proposées par J.HAUDRY, d'autant qu'elles portent en général sur un domaine tout à fait étranger à nos compétences. Nous nous bornerons donc à en considérer l'aspect le plus intéressant pour notre propos, qui est la mise en évidence d' une spécificité, selon les langues, de la définition des relations syntaxiques, et pas seulement des procédés chargés de les réaliser:"Les

fonctions ne valent que pour une langue donnée, parfois pour un ensemble de langues génétiquement parentes ou non. Mais elles ne sont ni universelles ni, dans une langue donnée, éternelles" (1977: 10). C'est d'ailleurs sur cette prémisse que repose l'hypothèse, avancée par HAUDRY (1970:44-84; 1977: 175 sqq., 426-428, 447 sqq.; cf.aussi: 1980:166), d'une "évolution" menant d'une structure syntaxique primitive, utilisant un état préflexionnel du nom, soit un "thème nu" valant forme casuelle à désinence zéro,et fonctionnant comme cas "central" (l'"instrumental" primitif, ou "pré-instrumental", d'après 1980: 166), à une structure secondaire, de type "moderne", constituée par deux cas "directs", "grammaticaux", le nominatif et l'accusatif; au cours de cette évolution, le sujet "sémantique" et "marginal" de l'état primitif, signifiant l'"origine extérieure"du procès, et en tant que tel propre aux noms de genre animé (" casus actiuus": 1977: 448), serait devenu un sujet "central", intégré au noyau prédicatif de la phrase et susceptible, en tant que fonction désormais purement "grammaticale", de recueillir des contenus sémantiques nouveaux, par exemple des notions typiquement inanimées et "instrumentales" (sagitta hostem uulnerat "la flèche blesse l'ennemi"), ou celles représentant des "bénéficiaires"(uideor"je crois"des "possesseurs" (equus micat auribus "le cheval a de brusques mouvements d'oreilles"), des "lieux" (crebris micat ignibus aether "l'air étincelle d'éclairs multipliés"); parallèlement,l'accusatif "sémantique et marginal",signifiant du terme extérieur visé par le procès,aurait fait place à un accusatif "central","grammatical",soit le cas-régime "moderne"; enfin, cette évolution se serait faite en quelque sorte "au détriment" de l'instrumental primitif qui,privé de son privilège de cas"central", convenant, à l'exclusion de toute autre

forme casuelle, à tout ce qui apparaissait intervenir directement dans le procès, comme "siège" de sa réalisation, en serait venu à se"marginaliser" dans un rôle tout à fait circonstanciel.

De cette vision des choses, dont nous concédons volontiers que pour l'essentiel elle ne paraît pas invraisemblable, il y aurait néanmoins quelques choses à dire.

D'abord, nous ne voyons pas très bien ce qui autoriserait HAUDRY à définir comme un actant "marginal" par rapport à l'événement dit par la phrase l'être qui, dans l'état latin,est nommé à l'ablatif, dans l'acception dite "instrumentale" de ce cas.Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut (p.735), il faut prendre garde à certain raisonnement "par traduction" qui fait imputer à ce cas - ou plutôt, à cet emploi particulier d'un cas latin - des propriétés sémantiques qui sont, en fait, celles des syntagmes nominaux prépositionnels qu'une syntaxe indo-européenne moderne invite à employer pour rendre - d'une manière sans doute assez plate et conventionnelle - ces expressions.Nous pensons avoir démontré, au contraire - et la suite de cet exposé ne fera que le confirmer-,que l'ablatif latin n'a, en lui-même, rien d'un "circonstant"; c'est l'emploi d'une préposition qui confère, éventuellement, ce caractère à l'être nommé à ce cas.

Mais cette observation porte plus loin qu'il n'y paraît à première vue, car elle va faire apparaître en même temps, et dans leur conjonction même, deux aspects moins satisfaisants de l'analyse casuelle proposée par J.HAUDRY, qui sont, d'une part, l'absence d'une vision véritablement systématique, cohérente, de chaque état de langue historiquement attesté - comme si la seule synchronie pleinement systématique était l'état original à restituer (on recon

naît là une attitude traditionnelle en linguistique comparative indo-européenne)-, et, d'autre part, une tendance, beaucoup plus universellement partagée à faire passer pour une analyse formelle, grammaticale, ce qui a tout l'air de n'être qu'une analyse de la réalité matérielle dont parle la forme linguistique.

Ainsi, un exemple, en même temps qu'une trace, de l'évolution de la structure syntaxique indo-européenne serait, en latin, la double construction d'un verbe comme circumdare (J. HAUDRY: 1970: 80, et 1977:175-177), cf. (368):

368 (a) circumdare muro urbem
(b) circumdare murum urbi.

Cette alternance, soutient HAUDRY, traduit la coexistence, dans la synchronie latine, de deux modèles historiquement successifs, "bien que le premier ne disparaisse pas matériellement lorsque le second s'impose" (1977:175), à savoir:

-un modèle I, conservé, représenté par (a), pleinement conforme à la "valeur pleine" (et originelle) des deux cas employés, puisque l'"objet en contact" avec l'opération signifiée par le verbe - le mur que l'on bâtit pour en entourer la ville - est exprimé à l'"instrumental" (cas primitivement "central", "direct"), et l'"objet visé" ou "objet prospectif" qu'est la ville est confié à l'accusatif, cas primitivement extérieur;

-un modèle II, innové, représenté par (b), où l'"objet en contact" ("le mur") se nomme à l'accusatif, en vertu de l'évolution qui aurait fait pénétrer ce cas dans le noyau prédicatif de la phrase, et l'"objet prospectif" , au datif.

Comme, d'autre part, l'évolution a fini par imposer le modèle II, le modèle I sera "réinterprété" à la lumière de II, l'instrumental primitif que véhiculait muro "se lisant", à partir d'un certain moment, comme un "complément circonstanciel de moyen", ce qui entraîne une conséquence majeure, soit une scission du sémantisme du verbe, soit "d'une part un verbe signifiant 'entourer' [dans (a)], d'autre part un verbe signifiant 'mettre autour' [dans (b)] - le premier à classer avec les verbes "enfermer, protéger, couvrir", et le second, avec les verbes "construire, faire, placer..."

Or on voit bien comment intervient dans le raisonnement l'attention, quasiment exclusive, portée à la réalité matérielle dont parle la phrase: là où quelqu'un s'avise de bâtir une muraille aux fins d'assurer la protection d'une ville, c'est, bien évidemment, la muraille qui est directement en contact avec l'opération, et c'est, non moins évidemment, la ville l'objet prospectivement visé. Et s'il se trouve, quelque part, une expression où l'objet "en contact" apparaît nommé à l'accusatif, c'est celui-ci qui, pourrait-on dire, "n'est pas dans son droit", et un tel emploi, "sans relation avec un sens" (1977: 175), ne peut s'expliquer que comme une altération d'un état antérieur, où chaque forme gardait sa "valeur pleine". D'autre part, un tel raisonnement amène à poser que ces deux expressions alternantes, ou bien livrent le même contenu sémantique, signifient la même chose - II n'étant qu'un "renouvellement formel" de I -, ou bien livrent deux signifiés distincts qui, par conséquent, ne peuvent que correspondre à deux contenus de réalité distincts, si bien que l'on n'a plus moyen de comprendre leur alternance même: en vertu de quoi un locuteur emploierait-il, ici, "entourer d'une muraille une ville" - (a)= I "réinterprété" -, là, "mettre une muraille autour

de la ville"-(b)= II?

On aura, sans doute, une vision plus cohérente, vraiment synchronique, et plus économique des choses - faisant,pour commencer,l'économie de deux hypothèses indémontrables, celle d' une "réinterprétation" d'une forme demeurée inchangée et celle d' une scission du contenu sémantique de certains verbes - si l'on parvient à se libérer de l'idée d'un ablatif "circonstanciel". On saisira, alors, le principe même de l'alternance entre ces deux manières de voir, et de faire voir, un même contenu d'expérience:

-dans (a), la relation qu'entretient l'être désigné à l'ablatif muro avec le procès signifié par le verbe est - conformément au signifié ablatif, qui est la prévision d'une présence associée, en position périphérique, à l'existence vive de l'événement (cf. n.712 ci-dessus)- celle d'un "objet accessoire", intervenant dans la situation relatée comme une dépendance d'un comportement visant un autre objet. La forme casuelle de muro ne résulte , donc, pas, du fait qu'il s'agit, matériellement, d'un "objet en contact", mais d'une certaine vision que l'on a de cet objet matériel;

-dans (b), au contraire,c'est l'"objet en contact"qui est visé par le comportement décrit, d'où l'accusatif murum, conformément à la prévision, que signifie ce cas, d'une présence constitutive de l'événement, puisqu'aussi bien elle en détermine, "a fine", l'existence; l'"objet en contact" apparaît alors comme "saisi" et "destiné", par le sujet du comportement, à l'exercice durable d' une fonction, comme une "propriété" d'un "objet ultérieur" (urbi).

Ainsi, il apparaît que chacune de ces deux "constructions" se laisse justifier synchroniquement, l'une par rapport à l'autre, mais en toute indépendance de l'une à l'endroit de l'au -

tre; chacune ne dépend que de certaines données systématiques,morphologiques, préalables à l'édification de toute phrase. Le contraste qui, grâce à elles, s'exprime est, en d'autres termes, celui d'une vision "opérative" à une vision "résultative" d'un certain état de choses: (a) circumdare muro urbem voit les choses d'une façon en quelque sorte plus "immédiate", au moment même où quelqu'un, ayant en vue une ville dont il faut assurer la défense,s'applique à l'exécution d'un ouvrage subordonné à cette fin - un ouvrage, donc, qui est, si l'on veut, un "moyen", mais un moyen vu dans l'acte même de son utilisation ; (b) circumdare murum urbi,au contraire,adopte le point de vue, plus "lointain", du résultat, visé ou atteint , qu'est l'existence de cet ouvrage assurant la fonction à quoi le destinait l'opération fondatrice; d'autre part, l'"objet en contact" qui, dans (a), apparaissait, pour ainsi dire, "deux fois"subordonné - en tant que "présent non initiateur" et en tant qu'"accessoire" - , sera, au contraire, "valorisé" dans (b), en tant qu'"objet final" du comportement en question. Les exemples (369) illustreront cette alternance: il s'agit clairement, dans (a), du processus d'expansion de Rome, dont l'amplitude est définie par le nombre,hautement symbolique, des"arces" qu'elle embrassera à elle seule en faisant toujours reculer ses limites,alors que dans(b,c,d) l'objet "final", "valorisé", est l'objet "en contact" lui-même, aperçu dans son être autonome et dans sa présence au"lieu ultérieur" qui lui est assigné:

-"modèle I" (a):

369 (a) septemque una sibi muro circumdabit arces:

Virg.En.6,783:"et sept seront les citadelles qu'à elle seule, de ses murailles, elle embrassera".

NB:cf.aussi G.2,535

vs.

-"modèle II" (b):

369 (b) Arma diu senior desueta trementibus aeuo circumdat nequiquam umeris:

Virg.En.2,509-510:"l'armure dont,vieil homme,il n'a plus l'habitude, sur ses épaules tremblantes -c'est l'âge- il la jette, en pure perte."

(c) Ipse dehinc auro squalentem alboque orichal-/co circumdat loricam umeris:

Virg.En.12,87-88:"Lui-même,ensuite ⟨prend⟩ sa cuirasse hérissée d'or et d'orichalque blanc et la jette sur ses épaules."

(d) Et cum fossam latam cubiculari lecto circum dedisset eiusque fossae transitum ponticulo ligneo coniunxisset, eum ipsum,cum forem cubiculi clauserat, detorquebat:

Cic.Tusc. 5,59: "Et bien qu'il y eût un large fossé qu'il avait fait mettre autour du bâtiment où il couchait, et qu'il eût fait installer,pour le passage de ce fossé, une passerelle de bois,il ne négligeait pas même cette passerelle, qu'après avoir fermé la porte de la chambre à coucher il faisait tourner."

La conclusion qui se dégage de cette première observation est qu'il y a sans doute beaucoup de vrai dans l'évolution de la structure syntaxique indo-européenne telle que la conçoit HAUDRY, mais aussi qu'il paraît illusoire de chercher à l'appréhender en se bornant à l'interprétation, plus ou moins réussie, des structures observables dans les différentes synchronies historiques - c'est-à-dire en faisant l'économie d'une réflexion, par les moyens appropriés, sur la nature, la nécessité profonde du phénomène de la déclinaison nominale.

Il faut noter, d'autre part - mais ceci rejoint,finalement, la remarque précédente - que, si J.HAUDRY fait ainsi ressortir, à juste titre, ce qu'a de relatif la notion de "fonction" syntaxique, on ne voit pas bien, à le lire, ce qui fonderait véritablement dans les synchronies successives les différences dont il suggère l'existence. Soit, il est plus que vraisemblable qu'à une date indo-européenne très ancienne, la constitution d'un sujet nominal était soumise à des contraintes si fortes qu'elle ne pouvait avoir lieu qu'au profit de la désignation d'un agent personnel,c'est-à-dire d'un être jugé capable de provoquer spontanément, hors toute détermination extérieur visible, la survenance du procès dans lequel on le voit intervenir: "l'existence d'un 'cas actif' , n' assurant qu'une partie des emplois du nominatif historique, est inscrite dans les formes" (1977:448). Une conséquence de cet état de choses devait être, par exemple, l'incapacité, pour une telle langue, de produire une structure analogue à celle du latin sagitta hostem uulnerat,conférant rang d'actant "primordial" au nom d'un objet absolument inerte. Mais quel pouvait bien être, dans cette synchronie "primitive", le principe de semblable restriction? Et l'extension ultérieure de la relation subjectale, qui a pu la conduire à "pénétrer" dans le noyau prédicatif pour en déloger le cas "central" originel, le"préinstrumental" - quel a pu en être le facteur déterminant?

Il va de soi que la nécessité de cet approfondissement n'a pas échappé à HAUDRY. Aussi suggérait-il, dès son article consacré à l'"instrumental primitif", de voir dans cette évolution le résultat de certaines "habitudes stylistiques", d'une "recherche d'expressivité" conduisant à "personnifier" des notions typiquement " instrumentales " et à leur prêter, de la sorte, à l'occasion, une

aptitude à la"fonction" sujet, dans la définition "primitive" de celle-ci, qu'en principe elles n'avaient pas; par la suite la généralisation du procédé aurait abouti à l'évanouissement du contenu sémantique originel de la relation (cf.1970:77-78,non repris, sauf erreur, dans 1977). L'explication paraît, à vrai dire, un peu courte, vu la disproportion entre la cause invoquée et l'ampleur des effets qu'on lui prête. De toute façon l'essentiel est manqué, car n'est-ce pas sur la possibilité même de cette "personnification"que l'on devrait s'interroger? De deux choses l'une, en effet: ou bien cette possibilité a toujours existé - c'est-à-dire, de tout temps les locuteurs auraient eu la liberté de conférer, par traitement stylistique, à l'objet inerte désigné une capacité d'initiative dont il apparaissait généralement dépourvu -, mais il faudrait alors dire pour quelle raison à partir d'un certain moment un phénomène resté jusque-là individuel aurait acquis assez de généralité pour infléchir la définition de la forme linguistique, en l'occurrence la relation subjectale; ou bien cette liberté ne s'est trouvée acquise qu'à partir d'un certain moment, et il faudrait alors expliquer, naturellement, ce qui l'aurait rendue possible.

En résumé, nous retirons de tout cela la conviction qu'avec son hypothèse sur la structure de la phrase indo-européenne primitive, J.HAUDRY touche du doigt un aspect effectivement capital de l'histoire de cette famille linguistique. Et cependant il est difficile de se défaire de l'impression que des choses restent à dire - l'essentiel, peut-être? -,dont les faits d'emploi observés ne seraient que des effets. Il est vrai qu'à vouloir confiner son regard dans l'observation de la phrase déjà constituée on peut difficilement aller plus loin.

LA RELATION SYNTAXIQUE:UN REFLET DU CAS

A l'opposé de cette attitude,qui conduit à traiter le cas nominal comme le reflet de la fonction (J.HAUDRY,1968 : 158)[1], nous proposons de renverser les termes du raisonnement: ces différences qui se laissent observer entre deux états plus ou moins anciens de l'indo-européen, quant à l'institution de la relation la plus fondamentale, ou celles qui, sur ce même chapitre, distinguent, on va le voir, l'état latin de l'état roman, sont à rapporter à certaines propriétés formelles du nom appelé à l'exercer, des propriétés qui se traduisent, là, par l'existence d'une déclinaison nominale plus ou moins nombreuse, et ici, par une déclinaison outrepassée, "résorbée" en un cas unique. Dans cette perspective, notons-le aussitôt, le cas nominal d'une langue à déclinaison cesse d'être un phénomène "superficiel", "syntaxique", simple habillage d'une relation qu'il n'aurait pour mission que de manifester; il accède au statut de catégorie morpho-sémantique correspondant à une réponse spécifique faite à un problème général de représentation, la nature de cette réponse déterminant les propriétés particulières des relations syntaxiques dans chaque langue considérée. C'est donc la relation syntaxique qui est le reflet du cas.

Le principe d'un tel raisonnement est, du reste, assez simple: "plus on prévoit, plus on exclut". En d'autres termes , la discussion qui conduit le locuteur à élire, au sein d'une matière appréhendée intuitivement (cf. p.766 ci-dessus), une "personne primordiale" à quoi subordonner tout ce qui, dans ladite matière n'est pas cette personne ne peut qu'aboutir à des décisions différentes, selon que l'état de langue considéré dispose, pour assurer

---

[1] Cf. aussi 1977: 10

l'exercice de cette relation dans la phrase:

I - d'un "cas primordial" inscrit dans un paradigme comprenant:

(a) un nombre N de formes casuelles

ou

(b) un nombre N-q de formes casuelles.

II- d'un "cas unique", rejetant hors de lui et, par là, transcendant toutes les oppositions qui formaient, jadis, le paradigme morphologique aboli.

Il paraît, en effet, "a priori" évident, si du moins l'on est prêt à admettre qu'une langue est un système de positions qui s'opposent, à l'intérieur duquel chaque élément se définit par une valeur formelle positive et exclusive:

-que le "cas primordial" de Ia est porteur d'un signifié positif plus étroitement déterminé que son homologue de Ib;

-que le contenu du cas unique de II est négatif, indéterminé: rien d'autre qu'un refus de tenir compte, au niveau du mot nominal, de toutes les oppositions qui constituaient les paradigmes de I.

En d'autres termes, le locuteur qui est tenu d'opérer avec le "cas primordial" de Ia/b se voit imposer "une certaine idée" , plus (a) ou moins (b) stricte, de ce que "doit" être une "personne primordiale", et donc de ce qu'elle "ne doit pas" être; dans les phrases qu'il sera amené à produire seuls pourront avoir rang de sujet les noms des êtres répondant,dans la situation délocutée,à cette "prévision" de "personne primordiale". Plus grande est la liberté laissée au locuteur de II: le nom dont il dispose,devenu nettement moins "regardant", le dispense de toute considération sur ce

que doit être, "a priori", une "personne primordiale". Dès lors,les seules restrictions limitant l'exercice de la relation subjectale seront, dans un tel état de langue, occasionnelles, contingentes:le nom d'un être qui, dans une situation donnée, apparaît matérielle - ment subordonné à tel autre élément ne deviendra sujet de la représentation phrastique de cette situation que si l'on fait abstraction de ce lien, et cela n'est pas toujours possible (cf.plus haut, commentaire de (351)-(b), (357) et (359),ainsi que P.DE CARVALHO , 1980 a:10).

Ce n'est pas, bien entendu, la comparaison de Ia et de Ib qui occupe le premier plan du présent ouvrage, mais celle de I, dans sa modalité latine, et de II, modèle consacré en syntaxe indo-européenne moderne. Dans la perspective de cette comparaison,l'idée que l'on se fait, en pensée commune latine, de ce que "doit être" une "personne primordiale" se dégage assez nettement de l'observation de deux cas particuliers d'expression, celle d'une possession ou appartenance personnelle, et celle de certains états psychiques de la personne humaine. C'est à l'examen de ces faits que sera consacrée la deuxième partie de ce chapitre.

L'EXPRESSION DE LA POSSESSION PERSONNELLE

Considérons d'abord une situation qui s'exprimerait , en français, au moyen d'un énoncé tel que (370),soit une situation faite, non de l'accomplissement d'une opération, mais de la simple coexistence de deux êtres,x ("une grande maison", "deux enfants") et y ("il"), dont l'un, x, apparaît échoir à l'autre, y, comme une propriété, une dépendance de celui-ci:

370 (a) Il a une grande maison

(b) Il a deux enfants

(c) Il a faim.

L'effet sémantique qui s'attache à une telle représentation est celui d'une subordination de l'existence de x à celle de y, lequel apparaît dans l'exercice de ce qui a pu être caractérisé comme une "existence active" (G.MOIGNET,1973a: 374; 1975: 258). Or, comme chacun sait, le latin dispose, pour parler de ce type de situation d'une construction qui ne semble pas avoir d'équivalent dans la plupart[1] des langues romanes modernes, et dont le trait le plus frappant est que le rôle de sujet, refusé au nom du "possesseur" (y), y revient à celui de "la chose possédée" (x),cf. (371):

371 (a) Sunt nobis mitia poma:

Virg. B. 1,80: "Nous avons des fruits mûrs".

(b) Ei filius est:

Plt.Cas. 35: "Il a un fils..."

Bien entendu, il existe aussi en latin, alternant avec l'expression "dative" de (371) dans bien des cas,une autre tournure que de prime abord l'on serait tenté d'assimiler purement et simplement à la construction française de (370), puisqu'elle fait intervenir le nom de y comme sujet du verbe habere,cf. (372):

---

1 Il faut, en effet, réserver le cas du roumain - comme par hasard une langue romane qui conserve une déclinaison nominale relativement importante-, où l'on peut dire *Mi-e foame* "j'ai faim", *Mariei îi e frig* "Marie a froid" (avec datif du nom et du pronom personnel).Quant à l'expression romane du type "x est à y" (fr."ces fruits sont à nous"),elle ne s'emploie pas dans les mêmes circonstances que le la-

372 (a) Habes tantam pecuniam ...:

Cic. Agr. 2,66: "tu as tellement d'argent".

(b) Filium unicum adulescentulum habeo:

Tér. Heaut. 94: "J'ai un fils unique, un tout jeune garçon."

Les grammairiens du latin ont depuis longtemps cherché à délimiter avec précision les contextes sémantiques favorables à chacune de ces deux tournures. Pour certains, la construction avec le datif du possesseur conviendrait à exprimer la possession de caractéristiques permanentes, plutôt que celle d'états ou dispositions d'esprit transitoires(cf.KREBS, 1905-1907: 470). D ' autres croient apercevoir dans la prose classique une tendance à réserver la construction dative aux cas où l'objet possédé est désigné par un substantif "abstrait" représentant un attribut immatériel, un état d'âme,etc., et à préférer l'emploi de habere pour exprimer la possession d'objets matériels; certains, cependant, ont remarqué que, même dans ce dernier cas, la construction dative semble s'imposer pour les collectifs: par exemple, on dirait plutôt opes (diuitiae) mihi sunt "j'ai des ressources (des richesses)" que opes (diuitias) habeo (cf. KUHNER-STEGMANN, 1976: I 307-308;HOFMANN-SZANTYR,1965: 90-91; BASSOLS,1956: 105; JURET, 1933: 212 sqq.; description utile de l'usage dans B.LÖFSTEDT, 1963: 64-83).

Il va de soi que toutes ces distinctions sont à manier avec beaucoup de précaution, ne serait-ce que parce qu'en général elles ne font l'objet, chez ceux qui les formulent,d'aucune jus

---

tin sunt nobis mitia poma, et n'a donc pas à être évoquée ici (cf. BENVENISTE, 1966: 196-197.)Cf. du reste la différence existant, en roumain, entre Mariei îi e fric et Cartea aceasta este a Mariei"ce livre est à Marie."

[illegible]ation proprement linguistique. Il s'est agi, le [illegible] terminer statistiquement - une statistique parfois bien [illegible] - la distribution des deux tournures selon la notion qui [illegible] étant implicitement admise étant qu'à telle catégorie [illegible] répondre, de façon quasi automatique, telle constr[illegible]. Mais ra plus loin que la réalité de l'usage est beaucoup plus "fluide",et l'explication à proposer doit être assez souple pour rendre compte de cette fluidité. En se gardant, pour commencer,de confondre réalité délocutée et manière d'en parler, c'est-à-dire de la voir. Dans le cas qui nous occupe, le latin dispose de deux façons de voir et dire le fait de possession - soit: l'existence d'un être comme propriété d'un autre être - , et chacune d'elles semble convenir mieux, de par les propriétés des moyens qui l'informent, à tel ou tel type de contenu réel; mais il peut arriver, et il arrive bien souvent,que la pression d'une intention expressive particulière -que l'hypothèse d'explication doit prévoir - ait finalement raison de ces affinités, imposant une vision des choses qui, pour être moins ordinaire dans le contexte considéré, n'en est pas moins parfaitement régulière,normale, du point de vue du fonctionnement du système linguistique.

Il reste que d'une manière générale les distinctions établies par les philologues sont loin d'être négligeables.Elles font

---

1 Ainsi J.SCHUNCK,1900,distingue, du côté du "possesseur",des "personnes" et des "choses", et du côté du "possédé", des "personnes", des "objets concrets individuels" ou "collectifs",des "notions abstraites" de différentes espèces.En particulier,J.SCHUNCK insiste(i[illegible] 29 sqq.)sur le fait que l'emploi de la tournure dative avec un sujet "substantif concret", désignant un bien matériel, est beaucoup plus usuelle chez Plaute que chez Cicéron.Nous pensons qu'il faut [illegible] tenu de la différence d'attitude locutive liée à la situation de parole. Il n'est pas évident qu'un Cicéron ait eu,à travers les diverses modalités de discours qu'il a pratiquées,autant d'occasions relativement,d'évoquer la possession d'un bien matériel qu'un Plaute dans l'univers finalement assez limité de ses comédies.Cf. [illegible] point notre Introduction, p23sq. ci-dessus.

apparaître des tendances singulièrement éclairantes quant aux conditions de la constitution d'une relation sujet-verbe en latin. Et le seul fait de leur alternance est déjà, en soi, révélateur: là où la syntaxe française autorise, ou plutôt, oblige à prendre comme "personne primordiale" le"possesseur", y, la syntaxe latine met en discussion l'aptitude de y à jouer ce rôle.

L'exemple suivant, (373), fournira un point de départ commode pour la démonstration, puisque les deux expressions y sont employées, à proximité immédiate:

373 Clamare ille, cum raperetur, nihil se miserum fecisse, nihil commisisse, pecuniam sibi esse in nominibus, numeratam in praesentia non habere:

Cic. Verr. 2,5,17:"Cris de l'autre, pendant qu'on l'entraînait:'il n'avait rien fait, il était bien à plaindre; il ne s'était livré à aucune entreprise; de l'argent, il en avait, (mais) dans des créances; des espèces, pour l'immédiat, il n' en avait point".

NB: un des abus de pouvoir de Verrès en Sicile:n'ayant pu extorquer de l'argent à un riche Sicilien, Apollonius,il le fait jeter en prison.

On voit immédiatement ce qui est en jeu: Apollonius a bien de l'argent, mais il ne peut en disposer dans l'immédiat, car ses avoirs sont immobilisés chez des débiteurs.Ainsi, pour que la représentation de l'état de possession puisse être subordonnée à l'image de y, il a fallu que celui-ci soit considéré sous l' angle de sa capacité à exercer activement sa possession, soit à mobiliser en vue d'un but déterminé cet argent qu'il reconnaît avoir; là, par contre, où cette capacité n'est pas en cause, n'est pas encore vue

par le locuteur, la construction adoptée est celle qui se borne à déclarer l'existence du "possédé"vu comme un apport à un contenant absolument "passif", sans "prise" effective sur ce qui est dit lui échoir. En d'autres termes, de l'événement "possessif" le latin n' a pas une vision unique, générale et abstraite, mais deux visions particulières, successives et complémentaires,restituant les deux "moments" nécessaires de toute possession: un moment d'avant, où l' on voit l'existence du contenu x comme un apport fait à un contenant y passif, et un moment d'après, où l'on voit le contenant y "tenant" x en son pouvoir. Soit, schématiquement:

AVANT	APRES
$x^{nom.}$ est $(y^{dat.})$	$(y^{nom.}$ habet x)
=x " est " en incidence à y	= y "est", tenant x dans les limites de son être.

FIG. XV

C'est donc le caractère plus ou moins saisissable de x qui se trouve au coeur de cette affaire, et cela rend compte,déjà, de la tendance,relevée par les philologues, à l'emploi préférentiel de la tournure dative lorsque x est un attribut immatériel, un état d'esprit, c'est-à-dire des choses qui arrivent, s'imposent, à l'être, sans qu'il puisse véritablement les tenir, exercer sur elles sa maîtrise. Par contre, un objet, une chose , lorsque elle existe "en incidence" à un être contenant, ne saurait en principe échapper à son contrôle, tenir en échec le pouvoir qui est le sien d'en disposer. Mais, comme l'avait remarqué, fort opportunément, B. LÖFSTEDT (1963:67), toutes les réalités matérielles ne sont pas de

même nature. Toutes, ajoutons-nous, n'apparaissent pas toujours comme nécessairement saisissables, intégrables. Par exemple, si ce qui apparaît échoir à y est une collection d'objets, un amas de matériaux, cette simple impression quantitative peut rendre moins évidente l'emprise actuelle de y sur x : opes mihi sunt. De même, un "objet animé" - une personne -, même si y est persuadé que cet x relève de lui, dépend de lui - "son fils", "sa femme" -, a au moins quelques chances de pouvoir se soustraire à cette emprise: ei filius est. D'autre part,sur quoi paraît-elle moins évidente, plus "discutable", l'emprise de y, que sur le nom qu'on lui donne, le motif qui le fait agir, ou l'occasion qui lui est donnée de faire telle ou telle chose - ou d'autres"conceptions abstraites" de cet ordre? D' où la haute fréquence, pendant toute la latinité, et dans tous les genres littéraires, d'expressions telles que nomen est alicui, mos est alicui, aliquid est alicui cum aliquo, causa(locus) alicui est cur, etc. (cf. B.LÖFSTEDT,1963: 71).

Mais il n'y a là que des tendances très générales,qui ne traduisent aucune contrainte irrévocable; des affinités ou des résistances, rendant plus probable l'occurrence de l'une ou l'autre de ces deux constructions dans tel ou tel contexte, mais n' excluant pas le moins du monde l'emploi de l'expression concurrente sous certaines conditions particulières d'expressivité. Nous essaierons, ci-après, de donner un aperçu de ce que peuvent être ces conditions,

Soit, pour commencer, l'expression de l'idée que "y a un fils." S'agit-il simplement de présenter y, en se référant à la composition de sa famille? Ou veut-on, au contraire, pénétrer dans la réalité concrète des rapports de y "père" avec x "son fils"?Dans le premier cas, on aura la construction "dative", qui présente y com

le lieu, passif, de l'incidence de l'existence de x, alors que dans le second apparaîtra la tournure avec habere, "subjectivisant" y,cf. (374); on notera que, dans (b), c'est le père lui-même qui parle, à un moment où, désespéré, il envisage cette relation de "paternité " de son propre point de vue, comme un moment de sa propre existence: l'a-t-il encore, sous son autorité de père, ce fils qui lui est venu, peut-il encore le traiter comme son fils, compter sur lui ?

374 (a) -Hunc Menedemum nostin nostrum uicinum?
-Probe.
-Huic filium scis esse?

Tér.Heaut.179-181:" Ce Ménédème, le connais-tu, celui qui est notre voisin? -Parfaitement. -Il a un fils,le sais-tu?"

vs.

(b) Filium unicum adulescentulum habeo - at quid dixi habere me? Immo habui, /Chreme:
nunc habeam nec incertumst:

Tér.Heaut.93-95:"J'ai un fils unique, un tout jeune garçon...Mais qu'ai-je dit là? L'avoir, moi? Disons plutôt que j'en avais un,Chrémès. A présent,si je l'ai toujours, ou non, je n'arrive pas à le savoir ."

NB: à remarquer le jeu des temps: ce que M.se représente comme passé, et nullement sûr pour le le présent, ce n'est évidemment pas sa qualité de père -il a (il "lui est") toujours un fils,qu ' il croit ailleurs (cf.117: in Asiam...abiit)-, mais l'exercice effectif de cette qualité.

Considérons à présent un autre cas d'expression,où x est un objet matériel, un "bien"; c'est, paraît-il, le domaine le moins favorable qui soit à la construction dative. Et, en effet,l'usage d'un auteur comme Cicéron révèle, dans ses discours,une pro -

portion infime de notions de cette espèce dans l'ensemble des occurrences du "datif de possession" (1,7% du total,d'après les relevés de R.SCHENK,1892,cité d'après J.SCHUNK,1900, et B.LØFSTEDT,1963)[1] . Or on constate que dans un texte à peu près contemporain,les Bucoliques de Virgile, cette proportion atteint presque 50%[2]. "Licence poétique" , goût de l'archaïsme, comme le croit B.LØFSTEDT (ibid.76-77)? Essayons plutôt de comprendre, en analysant un de ces exemples, cf. (375):

375 Est mihi disparibus septem compacta cicutis fistula, Damoetas dono mihi quam dedit olim:

Virg.B.2,36-37:"J'ai une flûte, composée de tuyaux inégaux, sept:(c'est) Damoetas , un cadeau de lui, il me l' avait offerte un jour".

Le contexte de l'énoncé montre que le berger Corydon n'a pas du tout en vue sa propre existence d'être animé détenant un objet inerte. C'est plutôt "la flûte" qui est l'objet du propos,dans son être propre: comment elle est faite, ce qu'elle représente pour lui. C'est une raison suffisante pour que le possessur, y, qui n'est pas vu dans l'exercice de sa possession, s'efface littéralement au profit du possédé, x. C'est le même type d'emploi qu'illustre (376):

---

1 Il est vrai que ces relevés seraient plus probants s'ils comportaient aussi des indications quant à la fréquence relative des deux tournures concurrentes pour chaque espèce de notion considérée, ce qui ne semble pas avoir été fait.

2 Soit huit exemples sur un total de 17, soit: 1,26;32;80; 2,36; 53;70; 3,25-26;33;100;102;5,74; 6,25-26; 8,89; 9,33; 10,37;46.

376 Sunt nobis mitia poma,
castaneae molles et pressi copia lactis:

Virg.B.1,80-81:"Nous avons des fruits mûrs, des châtaignes moelleuses, et pas mal de frommage, ⟨il vient d'être⟩ fait."

NB: cf. encore En. 10,526 est domus alta ..."j'ai une haute demeure,etc." (un guerrier demande la vie sauve,en échange des biens énumérés); 11,316 Est antiquos ager Tusco mihi proximus amni "je possède un domaine,depuis longtemps,tout près du fleuve toscan " (le roi Latinus présente ces propositions de paix),etc.

Il n'est pas indifférent de noter que (375) et (376) apparaissent dans le contexte d'une offre: y, plutôt que d'affirmer sa possession sur x, se déclare, au contraire, disposé à s'en séparer. Ailleurs, c'est dans l'expression d'un voeu, d'une promesse,que survient la tournure dative; en d'autres termes, le locuteur n'aperçoit pas encore la possession effective de y, lequel,pour l'instant, n'est qu'un "bénéficiaire",cf.(377):

377 (a) Haec tibi semper erunt:

Virg.B.5,74-75:"Voilà ce que tu auras toujours ⟨de ma part⟩".

(b) Honos erit huic quoque pomo:

Virg.B.2,53:"ce fruit aura aussi son hommage".

(c) ... carmina uobis,
huic aliud mercedis erit:

Virg.B.6,25-26:" des chants, ⟨c'est ce que⟩vous aurez; mais elle, elle aura quelque chose d'autre,comme récompense".

De même, dans (378), le contexte indique clairement que le locuteur ne vise pas la maîtrise, la jouissance, qu'a y,mais son aptitude à se faire attribuer x:

378 Cantando tu illum?aut umquam tibi fistula/
/cera
iuncta fuit? Non tu in triuiis,indocte,sole/
/bas
stridenti miserum stipula disperdere carmen?

Virg. B.3,25-27:"Au chant,toi, (tu l'aurais vaincu),lui? As-tu jamais eu une flûte soudée à la cire? N'est-ce pas toi, ignorant, qui dans les carrefours massacrais, en faisant crier ton pipeau,un chant pitoyable?"

Il suffit, d'autre part, que le regard du locuteur se porte sur l'état de x pour que s'évanouisse l'image de l'emprise de y sur cet objet, d'où la construction dative de (379):

379 (a) Heu heu,quam pingui macer est mihi taurus/
in eruo:

Virg.B.3,100:"Hélas! dans une herbe aussi grasse, qu'il est maigre,mon taureau [=le taureau que j'ai]."

(b) A !Corydon,Corydon,quae te dementia cepit?
Semiputata tibi frondosa uitis in ulmo est:

B. 2,70:"Ah Corydon,Corydon, quelle démence t'a saisi? Elle n'est encore qu'à demi taillée, sur un ormeau trop feuillu, la vigne que tu possèdes".

Et, pour finir, voici, en (380), un énoncé où alternent les deux constructions; dans le premier cas, le berger Lycidas invite son compagnon Moeris à produire une composition poétique, si du moins il en a actuellement une, "sous la main" : si quid habes ; un instant plus tard,parlant de lui-même et de la compétence poétique que l'on s'accorde à lui reconnaître, il s'interdit,par modestie, d'affirmer sa possession, et se borne à évoquer l'existence de x (= carmina), en s'attribuant le rang passif d'un bénéficiaire:

390 Incipe,si quid habes.Et me fecere poetam Pierides. Sunt et mihi carmina,me quoque/ /dicunt uatem pastores. Sed non ego credulus illis:

Virg.E.6,32-34:"Commence, si tu as quelque ⟨ poème à dire ⟩.Moi aussi , j'ai reçu le don de composer, de la part des Piérides. J'ai, moi aussi, des chants à di - re; moi aussi, on me dit "uates", ce sont les bergers ⟨qui le disent⟩. Mais moi, nul crédit à ceux-là ⟨je n'accorde⟩.

Venons-en, maintenant, à la possession d'une réalité abstraite, domaine privilégié, s'il en est, de la construction dati ve,pour la raison déjà dite (p.727 ci-dessus). Mais voici,en (391), une alternance tout à fait révélatrice; elle exprime manifestement une transition du virtuel à l'actuel: on a d'abord affaire à un"pos sesseur multiple", non individualisé, l'objet du procès étant, à ce niveau, la définition d'une propriété attribuée en général à une ca tégorie de gens, et c'est seulement au moment où est évoqué un cas particulier de cette propriété, sa "réalisation" par un y singulier, que celui-ci est autorisé à devenir sujet,dans la construction avec habere:

391 Scribus hoc uitium est cantoribus...

... Sardus habebat

ille Tigellius hoc:

Hor.Sat.1,3,1-4:"Tout le monde a ce défaut,quand ils se mettent à chanter..⟨Il y avait⟩ un Sarde⟨qui l'avait, ce défaut [=qui le "représentait"], c'est T. "

Au vu de tout ce qui a été exposé, la préférence ac - cordée au tour datif est d'autant plus naturelle que x à désigner ap paraît être une virtualité: une puissance, une faculté d'action,etc.;

aussi n'est-ce pas par hasard que l'on a pu constater, parmi les exemples cicéroniens, une large prédominance des énoncés avec causa, locus (au sens de "occasion, opportunité de..."), potestas (cf. J. SCHUNCK,1900: 15). Ce qui, bien entendu, n'empêche pas Cicéron de dire, et même assez souvent (dans les discours, 21 exs., contre 19 de la tournure dative: B.LÖFSTEDT,1963: 78),potestatem habere, dans des conditions dont l'exemple (382), qui fait alterner les deux expressions, donnera une idée suffisante:

382 Nam si umquam de bonis et fortibus uiris, si umquam de bene meritis ciuibus potestas uobis iudicandi fuit..., hoc profecto tempore eam potestatem omnem uos habetis ut statuatis utrum nos, qui semper uestrae auctoritati dediti fuimus, semper miseri lugeamus, an ...:

Cic. Mil. 4: "Car si jamais de juger des hommes de qualité et de coeur, si jamais de juger de bons serviteurs de la patrie le pouvoir vous fut donné, c'est à coup sûr aujourd'hui que vous avez ce pouvoir dans sa plénitude, pour décider si nous autres, qui nous sommes toujours offerts à votre autorité, devons vivre toujours dans le malheur et l'affliction..."

Le contraste est du même type que celui observé dans (381): à l'évocation, implicite, de la série des cas dont ces juges ont eu à connaître fait suite la mention d'une situation tout à fait particulière, dans laquelle ils ont à exercer le pouvoir en question dans toute sa plénitude, dans la perspective d'un résultat déterminé (ut).

D'autre part, il y a "abstrait" et "abstrait". On a remarqué (B.LÖFSTEDT,1963: 78) que dans les discours de Cicéron l'e

xistence d'un espoir chez une personne se dit le plus souvent spem habere (13 exs. contre 2 de spem esse alicui), ce qui à première vue semble contredire l'affinité signalée plus haut. C'est qu'une notion comme spes se prête à plus d'une interprétation; il y a plus d'une manière de se représenter l'espoir. Cela peut être un état d'esprit "subjectif", donc "actif", celui de l'être tendu vers la réalisation d'un objectif, ainsi l'espoir, peut-être vain, qu'on "place" dans quelqu'un sur qui l'on compte,(383)-(a), celui qu' on nourrit en soi comme une raison de vivre,(383)-(b,c),ou encore le sentiment qu'il convient de manifester aux témoins de la partie adverse, (383)-(d). Mais l'espoir peut être aussi, plus "concrètement", tel projet en cours de réalisation,(383)-(e), cela peut être même "votre" espoir, que quelqu'un d'autre "détient" en son pouvoir, (383)-(f):

383 (a) Putant si quam spem in Cn.Pompeio exercitus habeat aut agrorum aut aliorum commodorum , hanc non habiturum cum uiderit...:

Cic.Agr. 2,54: "A leur avis, si l'armée place son espoir en Pompée,pour ce qui est des terres ou d'autres avantages, elle abandonnera cet espoir quand elle aura vu ..."

NB:cf.encore Verr.1,42 an iste umquam de se bonam spem habuisset nisi.. "aurait-il conçu sur son propre compte un espoir favorable si ..."; Imp.Pomp.59 in quo spem essetis habituri " en qui vous auriez placé votre espoir"; ibid. omnes... in eo ipso uos spem habituros esse dixistis "tous vous avez dit que vous placeriez en lui-même votre espoir";Sen.11 quis ullam ullius boni spem haberet in eo "qui aurait placé en lui le moindre espoir du moindre bien?" Clu.64 qui spem salutis in alia ratione non habuerit "qui n'a pas placé son espoir de salut dans une autre solution"; Pis.12 spem habere in tribuno plebis" placer son espoir dans un tribun de la plèbe."

383 (b) postea uero quam tecum Lanuui nostros tantum spei habere ad uiuendum quantum accepissent ab Antonio,desperaui:

Cic.Att.15,20,2: "Mais après avoir vu, en ta compagnie, à Lanuuium, que les nôtres n'ont pour tout espoir de préserver leur vie que ce que leur a accordé Antoine, j'ai perdu mon espoir".

(c) Saepe autem ne utile quidem est scire quid futurum sit: miserum est enim nihil proficiente angi nec habere ne spei quidem extremum et tamen commune solacium:

Cic.ND 3,6,14: "Mais souvent il n'y a même pas avantage à connaître ce qui doit arriver. Car il est malheureux de se tourmenter en pure perte, sans avoir pas même cette consolation dernière,mais universelle, qu'est l'espoir".

(d) Non eo dico,C.Aquili,quo mihi ueniat in dubium tua fides et constantia,aut quo non[in] his, quos tibi aduocasti,uiris lectissimis ciuitatis, spem summam habere P.Quinctius debeat:

Cic.Quinct. 5:"Je ne dis pas cela,C.Aquilius, parce que je douterais de ta parole et de ta fermeté,ou parce que P. Quinctius ne devrait pas nourrir le plus haut des espoirs à l'égard de ceux que tu as fait citer à comparaître à tes côtés,et qui sont l'élite des hommes de notre cité."

NB: in, add.de certains éditeurs, qui ne s'impose peut-être pas:si notre analyse est correcte, his se lirait très bien comme un datif.

(e) quam spem nunc habeat in manibus et quid moliatur breuiter iam,iudices, uobis exponam:

Cic.Verr. 1,16:"quel espoir il a entre ses mains [=fr."en chantier"], quelle est l'entreprise qu'il met en route,en peu de mots, juges, je vais maintenant vous l'exposer".

(f) A nobis multos obsides habet populus Romanus...Habet honorem quem petimus,habet spem

quam propositam habemus:

Cic.in Caec.72:"De moi le peuple Romain tient en son pouvoir de nombreux gages...Il détient l'honneur à quoi je vise, il détient l'espérance dont j'ai formé le projet".

Mais à la représentation "opérative" de l'espoir illustrée par (383) - un espoir qui est, en somme, un comportement intérieur de l'être évaluant ses chances ou formant des projets - le latin oppose celle,"objective", d'un espoir "résultatif", c'est-à-dire, en fin de compte, la "chance" de réussite, de salut,etc., que le locuteur reconnaît à un y qui n'est plus, alors, qu'un objet bénéficiaire, passif: c'est le cas dans les deux exemples, cités en (384), de la tournure dative spem alicui esse relevés dans les discours de Cicéron:

384 (a) Certe huic homini spes nulla salutis esset si publicani, hoc est, si equites Romani iudicarent:

Cic.Verr.2,3,168-169:"Il est certain que cet homme n'aurait aucun espoir [="aucune chance"] de salut, si ⟨c'étaient⟩ les publicains, je veux dire, des chevaliers Romains,⟨qui⟩le jugeaient".

(b) Tria tenet oppida toto in orbe terrarum, habet inimicissimam Galliam...Erat ei spes una in C.Antonio:

Cic.Phil. 10,10: "Trois sont les villes qu'il tient dans l'univers entier; il peut compter sur la plus franche hostilité de la part de l'ensemble des Gaulois...Il n'avait qu'un seul espoir [="une seule chance"], en la personne de C.Antonius..."

NB:le contexte montre clairement qu'il n'est pas question,ici, de l'espoir conçu comme un état d'esprit d'Antoine: la phrase précédente laissait entrevoir que celui-ci n'était nullement abattu, qu'il n'avait rien d'un y qui ne nourrit plus,en lui,

qu'un seul espoir: Equidem cupio haec quam primum Antonium audire, ut intellegat non D.Brutum, quem uallo circumsedeat, sed se ipsum obsideri"pour ma part je souhaite que le plus tôt possible Antoine apprenne ceci, pour qu'il comprenne que ce n'est pas D. Brutus,qu'il tient encerclé par un retranchement, mais lui-même qui est assiégé."

Si l'on se tourne maintenant vers la pratique d'un Virgile, on s'apercevra qu'elle ne contredit point les termes de la description précédente. En effet, sur les cinq exemples que l'on y relève d'expression de l'idée que "y a x",avec x = spes, le contraste est net entre l'"espoir opératif", c'est-à-dire l'espoir "comportement intérieur, mental" d'un être, de (385)-(a), et l'"espoir résultatif", objectif, de (385)-(b,c,d,e), c'est-à-dire les chances de réussite-nulles,en l'occurrence-que l'examen d'une situation donnée autorise à reconnaître à y; on notera que, dans trois de ces quatre derniers exemples, l'expression "possessive" suit immédiatement l'énoncé des conditions objectives qui interdisent l'espoir:

385 (a) Spem si quam adscitis Aetolum habuistis in/ /armis,
ponite: spes sibi quisque:

Virg.En. 11,308-309:"Quant à l'espoir, si vous en nourrissiez pour avoir appelé à votre secours les Etoliens avec leurs forces, abandonnez-le; chacun ne peut plus espérer qu'en lui-même".

vs.

(b) Namque,fatebor enim,dum me Galatea tenebat,
nec spes libertatis erat nec cura peculi:

Virg.B.1,32:"Car,autant l'avouer,tant que j'étais au pouvoir de Galatée,je n'avais aucune chance d'être affranchi, et je n'avais guère à me soucier d'un pécule".

385 (c) Ergo maria inuia Teucris
nec spes ulla fugae:

Virg. En. 9,130-131:"Ainsi la mer est fermée aux Troyens,et ils n'ont plus aucune chance de fuir".

(d) At legio Aeneadum uallis obsessa tenetur
nec spes ulla fugae:

Virg. En.10,120-121:"Mais l'armée des Enéades se tient, assiégée, derrière ses retranchements, et n'a aucune chance de s'échapper".

NB: dans (c) et (d), référence implicite au possesseur.

(e) Nec mihi iam patriam antiquam spes ulla ui-/dendi
nec dulcis natos exoptatumque parentem:

Virg. En. 2,137-138:"Je n' ai plus aucune chance de revoir mon antique patrie,ni mes chers enfants et ce père que j'aurais tant voulu retrouver."

Les quelques faits d'emploi que nous venons d'examiner semblent offrir une caution suffisante à l'hypothèse suggérée par la réflexion théorique et qui est que l'alternance de ces deux tournures dans l'expression de l'événement possessif est le résultat d' un débat que la syntaxe latine oblige à instaurer autour de l'aptitude d'un certain être à constituer le fondement de la représentation linguistique de l'état de choses auquel il apparaît participer. Certes, comme nous le rappelions au début, le degré de dynamisme, d'activité, d'initiative du "candidat" n'est pas, en lui-même, un élément de la décision; en latin, pas plus qu'en français, l'attribution de la fonction "sujet" ne requiert pas, "a priori",de l'être appelé à la remplir, qu'il ait la moindre responsabilité directe dans la production matérielle de l'événement.A une condition, toutefois, et c'est ce qui singularise le latin par rapport à son devenir roman: si,dans la réalité matérielle de l'événement, l'être en question, y, se trou

ve confronté à un autre être, x, y ne pourra prétendre au rôle de "personne primordiale" que s'il est vu dominer x d'une manière ou d'une autre, c'est-à-dire lui imposer sa présence; ce n'est évidemment pas le cas lorsque y apparaît sous les traits, absolument "passifs",d'un simple lieu d'incidence de x. Il faut, autrement dit,que dans la situation à dire le locuteur voie y comme un "être" dans l'exercice d'un comportement et, dans cet exercice, saisissant x. Ce comportement peut être celui, tout "extérieur" et visible, de qui manipule, tient, maîtrise un objet qu'il détient; mais cela peut être aussi le comportement "intérieur", pas nécessairement visible , de celui qui "vit" opérativement, qui assume concrètement une certaine manière d'être impliquant un objet: celui en qui existe un "défaut", un "espoir", qui "a" ce défaut ou cet espoir, n'accomplit aucun acte, ne produit aucun effet matériel sur aucun patient réel, et cependant il se laisse concevoir comme apportant avec lui, engendrant en lui-même, en vertu du devenir dont on le voit habité, quelque chose qui a nom "défaut" ou "espoir". C'est cette forme minimalement opérative - mais opérative tout de même - de comportement que signifie le verbe latin habere, et il faut, ici, se souvenir des rapports étymologiques qui se laissent apercevoir entre habere et capere (A.ERNOUT - A.MEILLET, DELL, s.u. capio et habeo). Et s' il se trouve que y, dans la situation considérée, ne manifeste pas,face à x, ce minimum de comportement, il ne lui reste plus alors - si toutefois on tient à le mentionner explicitement [1] - qu'à occuper

---

1 Car il peut arriver que l'image du "possesseur" reste implicite, sans que l'intégrité formelle ni même sémantique de la phrase en soit le moins du monde affectée,cf.(385)-(c,d).Ce n'est pas le cas, on le remarquera,lorsque le " possesseur" devient sujet:il est toujours,alors,explicitement mentionné,au moins sous la forme de l'indice personnel de la forme verbale.

la place d'un lieu passif recevant l'apport de l'existence de x.

Quelques remarques maintenant, pour clore la discus - sion sur ce point particulier.

La première sera que tout ce qui vient d'être exposé fournit, comme on l'aura compris, une explication tout à fait simple de la construction dite "dative d'agent" ("datiuus auctoris"), ainsi qu'une justification aisée des conditions de son emploi (cf . ERNOUT-THOMAS,1953:74-75; KUHNER,II: 1976:324; HOFMANN - SZANTYR, 1965: 96-97): des énoncés tels que consilium mihi captum est "j'ai pris ma décision" ou Caesari omnia uno tempore erant agenda "César devait s'occuper de tout en même temps" font voir la présence,chez un possesseur (y), de quelque chose (x) qui, par définition, excède les limites de son comportement actuel, dans la mesure où cela n'en fait plus ou n'en fait pas encore l'objet; la décision que j'ai prise (qui est, prise, en moi)en mon for intérieur ne dépend plus,rigoureusement parlant, de mon comportement actuel; c'est elle plutôt qui, désormais, s'impose à moi et conditionne mon comportement. De même s'impose à "César", déterminant également sa conduite, ce qui est vu exister en lui à l'état virtuel, comme exigence d'une opération à accomplir.[1] Cela n'est pas sans rappeler,dans une certaine mesure, certaines interférences, relevées dans d'autres langues, entre le temps verbal et le fonctionnement du système casuel (cf. p. 38-40 ci-dessus).

On notera, d'autre part, que l'analyse proposée pour le signifié de la tournure avec habere n'a vraiment pas de quoi sur

---

[1] Sur les rapports entre le "datif possessif" et le "datif d'agent", généralement inaperçus,cf.les justes remarques de P.LOFSTEDT, 1963: 78 n.4.

prendre le latiniste, familiarisé qu'il est avec certains effets de sens que ce verbe est notoirement habile à produire et qui manifestent clairement cette opérativité minimale que, d'après nous, il requiert de son sujet. Cf., pour mémoire:

1° avec un sujet y ="inanimé abstrait" et un objet x="nom d'un comportement", un énoncé avec habere signifie que y inanimé apporte avec lui (="suscite", "provoque","détermine", " donne lieu à", etc.) la réalisation, par un sujet autre que y, du comportement x, cf.(386):

386 (a) auaritia pecuniae studium habet:

Sall.Cat.11,3:"l'ambition entraîne l'amour de l'argent".

(b) quas amor curas habet:

Hor.Epo.2,37: "les soucis que cause l'amour", "que l'amour porte en lui".

(c) quae corporis sunt ea cognitionem habent faciliorem:

Cic. Fin. 5,34: "Ce qui relève du corps donne lieu à une connaissance plus facile" → "est plus facile à connaître".

NB: d'autres exemples dans E. BERGER,1939[=1912]: 45-46 et 169: OLD,s.u. habeo n° 14.

2° avec un sujet y= "être animé", habere figure dans différentes expressions relatant une modalité d'activité, par exemple une opération intellectuelle, un jugement porté sur quelqu'un ou quelque chose: aliquem habere sapientem "considérer quelqu'un comme un sage"; une conduite à l'égard d'une autre personne: aliquem molliter habere "traiter quelqu'un avec douceur"; la manifestation d'un sentiment, d'une disposition d'esprit: gratias alicui habere"ma

nifester à quelqu'un sa reconnaissance", honorem alicui habere "rendre hommage, manifester à quelqu'un la considération qui lui est due", fidem alicui habere "placer sa confiance en quelqu'un, lui accorder crédit" [1]; la conduite d'une activité sociale: habere senatum, comitia " réunir le Sénat, une assemblée", habere dilectum"procéder à une levée de troupes",etc.; l'action coercitive exercée sur un objet, pour le maintenir sous contrôle, le retenir quelque part, cf. (387)-(a,b), ou pour l'employer dans un sens déterminé,(387)-(c):

1

On se rappellera ici les fines observations de E.BENVENISTE sur le sens de l'expression mihi fides est apud aliquem "quelqu'un a confiance en moi" (1969:115 sqq.).Il nous semble cependant qu'il y a lieu de les préciser et compléter, en faisant voir comment naissent les effets de sens décrits, mais aussi en réduisant les difficultés qui, visiblement, l'avaient embarrassé. Car ce n'est pas uniquement le contenu lexical de fides qui est en jeu ici, mais, aussi et surtout, le traitement syntaxique auquel ce nom est soumis. Nous dirons donc que, fides signifiant une certaine forme de relation entre un être y et un tiers, z- relation qui implique une certaine attitude mentale de l'un envers l'autre -, deux sont les possibilités d'orientation de cette relation, selon le rang accordé à y dans sa représentation, à savoir:

1° si elle est vue exister à partir de y,traité comme "personne primordiale" (avec ce que cela implique en latin), on aura y habet fidem, signifiant:
(a) si y= "personne humaine" ou similaire (capable de comportement "intérieur" ou "extérieur"), que y réalise en lui, opérativement, cette attitude - "y nourrit le sentiment qu'il peut se fier à z" - ou encore que y fait en sorte que z a cette attitude à son égard,cf. Quint. 4,2,93 non est habiturus in negando fidem "il ne trouvera pas crédit dans ses dénégations";
(b)si y= "être inerte", dépourvu de comportement, que y "donne lieu à ce que cette relation de confiance existe chez z", cf. Hor. AP 52 nova fictaque nuper habebunt fidem si..."ces termes inouis et de création récente trouveront crédit si ..."

2° si y n'est que le lieu passif de l'existence de la fides,on aura y(dat.)est fides, signifiant l'existence, chez quelqu'un, de confiance à l'égard de y ,cf. mihi fides est apud aliquem "quelqu'un a confiance en moi", et Virg.En.3,69 ubi prima fides pelago "dès que l'on put se fier à la mer".

Pour le reste, il va de soi que lat.habere fidem et fr. avoir confiance ne véhiculent pas le même signifié, et que l'on ne peut

387 (a) uideo cui sit Apulia attributa, quis habeat Etruriam, quis agrum Picenum, quis Gallicum...:

Cic.Cat. 2,6:"Je vois à qui l'Apulie est échue en partage, qui doit tenir l'Etrurie, qui le Picenum, qui le pays gaulois..."

(b) Quae nemora aut qui uos saltus habuere,/ puellae,
Naides, indigno cum Gallus amore peribat?

Virg.B. 10,9-10: "Quels bocages, quelles clairières vous retenaient, jeunes Naiades, quand, d'un amour qu'il ne méritait pas, Gallus se mourait?"

(c) ...eique alueos nauium inuersos pro tuguriis habuere:

Sall. Iug. 18, 6: "et ils utilisaient les coques de leurs barques retournées comme cabanes".

LES VERBES "IMPERSONNELS" D' "ETAT D'AME"

Il existe, d'autre part, en latin, toute une série de verbes qui n'acceptent pas d'être rapportés, dans la genèse de la phrase, à la représentation de la personne humaine que, pourtant,ils obligent à concevoir; en cela ils nous ont paru particulièrement éclairants quant aux exigences à satisfaire, dans cette langue, pour que puisse s'engager la construction d'une "personne primordiale"ou "sujet". Ces verbes sont, comme on l'aura deviné, ceux qui signifient certains états affectifs de l'être humain: pudere, pigere,paenitere, taedere; ils se présentent généralement sous une forme dite " impersonnelle ", accompagnée le cas échéant de l'accusatif de la

---

que s'égarer à vouloir expliquer l'une de ces expressions par l'autre, comme le fait BENVENISTE, lorsqu'il prétend (ibid.117) que "l'expression 'avoir confiance'n'est compréhensible que comme traduction de l'expression latine fidem habere".Toute la différence réside en ce que, justement, avoir n'est pas habere; il ne suppose

personne affectée et du génitif de la cause de l'état d'âme évoqué,[1] comme dans (388):

388 (a) taedet ipsum Pompeium uehementerque paenitet:

Cic.Att.2,22,6:"Pompée lui-même en a assez, et s'en repent amèrement".

(b) ut me non solum pigeat stultitiae meae sed etiam pudeat:

Cic.Dom. 29: "au point que moi j'en éprouve non seulement du chagrin, mais aussi de la honte".

(c) tui me, uxor, pudet:

Plt.As.933: "c'est à cause de toi, ma femme, que j'ai honte."

Ainsi donc il paraît, sinon absolument impossible(cf. p. 805 ci-dessous), du moins extrêmement difficile de présenter un cas d'événement comme celui que signifient, respectivement, taedere, pigere, paenitere, pudere, comme une manifestation de l'existence autonome de la personne chez qui cet événement a lieu. Comme on le fait, en français, lorsqu'on dit, par exemple, "Pompée est dégoûté", "Pompée a du chagrin", "Pompée se repent" - expressions qui,toutes, reviennent, de par leur structure, à subordonner au nom de"Pompée" la vision d'événements dans le déroulement matériel desquels cet être n'intervient aucunement, vu que ce sont ces événements qui "ont lieu" en lui.

---

pas, comme celui-ci, le moindre degré de "comportement" dans son sujet; il se contente d'en poser l'existence comme un lieu contenant : dire, en français, que "y a confiance" signifie simplement que y existe comme lieu contenant en lui l'existence de "la confiance".

1 Sur l'emploi de ces deux cas dans ces constructions, cf. respectivement pp.699 et 715 ci-dessus, 820-821 ci-dessous.

Il ne paraît guère suffisant de déclarer, à propos de ces constructions, qu'en latin "les sentiments désignés par les verbes de ce groupe semblent s'imposer à l'individu comme des forces étrangères et inconnues" (ERNOUT-THOMAS,1953: 209); c'est là, assurément, une excellente description de l'effet de sens produit par la construction la plus usuelle de ces verbes, mais cette construction reste à justifier. On ne peut, d'autre part, suivre ici le raisonnement appliqué par G.MOIGNET aux verbes "météorologiques"(1974 : 59 sqq. et notamment 63), car, contrairement à ceux-ci, les verbes qui nous intéressent supposent nécessairement une personne humaine impliquée dans ce qu'ils signifient.

Au vrai, si l'on veut comprendre ce qui se passe dans la genèse de ces expressions, il faut commencer par se demander en quoi la personne que ces notions verbales obligent à construire en pensée ne satisfait pas aux exigences conditionnant, en latin,la définition d'une "personne primordiale". Or on s'aperçoit que tous les verbes de cette série ont quelque chose en commun, au plan sémantique, qui est d'inscrire ladite personne dans une sorte de relation "négative" vis-à-vis d'un certain état de choses; celui qui est habité par un sentiment de dégoût, de honte, de chagrin, de remords , etc., non seulement n'agit point, mais, en outre, a une manière toute négative d'être, qui consiste à refuser d'assumer tel ou tel aspect de la réalité qui s'impose à lui.

L'existence de ce trait négatif dans le signifié de ces verbes, aisément reconnaissable dans leurs emplois, semble d'ailleurs confirmée par les rapprochements étymologiques que suggèrent leurs signifiants respectifs, soit:

-paenitere, litt. représentation d'un état de fait ca-

ractérisé par un "manque", une "insatisfaction", cf.ERNOUT-MEILLET, DELL, s.u., citant,parmi d'autres, les exemples (389):

389 (a) "Immo duas dabo"inquit ille adulescens"una/ si parumst.
Et si duarum paenitebit"inquit"addentur du-/ ae:

Plt.Stich. 550-551 :"J'irai même jusqu'à t'en donner deux" dit le jeune homme,"si ce n'est pas assez d'une. Et si tu ne te satisfais pas de deux, il y en aura deux de plus."

(b) Quam ob rem disces tu quidem a principe huius aetatis philosophorum, et disces quam diu uoles; tam diu autem uelle debebis quoad te quantum proficias non paenitebit:

Cic. Off. 1,6:"C'est pourquoi tu suivras, toi, l'enseignement dispensé par celui qui est le premier des philosophes de notre temps, et tu le feras aussi longtemps que tu le voudras; mais tu devras le vouloir aussi longtemps que tu ne t'estimeras pas insatisfait des progrès accomplis."

NB: cf. encore Plt.Mil.740; Cic. Att. 1,20,3; 12,28,2; Cés. BC 2,32,12; T.-L. 4,58,10.

-pigere, litt. représentation d'un mouvement de "répugnance", cf. piger "qui agit à contre-coeur, indolent",cf. ERNOUT-MEILLET,s.u.

-pudere, litt. représentation d'un mouvement de "répulsion",cf.ERNOUT-MEILLET,s.u.; rattaché par les Anciens à repudium,cf. FESTUS,350,3,cité par ERNOUT-MEILLET,DELL,s.u.: repudium Verrius ait dictum quod fit ob rem pudendam "Verrius explique que repudium désigne ce qui a lieu en raison d'une chose honteuse". Le mot a pu être rapproché du groupe de pavio "je bats (la terre)"/ paueo " je suis dans un état de prostration causé par un choc" . Il est vrai que ce

dernier rapprochement n'est pas mentionné par ERNOUT-MEILLET. Mais on notera que du point de vue phonologique le couple pudet / paueo, pauio s'inscrit sans difficulté dans toute une série de correspondances opposant, selon une suggestion proposée naguère par P.BURCUIE (conférence à Bordeaux III,le 23.11.1977), une voyelle $\breve{I}$ ou $\breve{u}$,dérivée de i.e. *yH, *wH) à ay, aw ("degré zéro compensé"),cf. fui < *bhuH - vs. fauus "excroissance"→"rayon à miel"; clunes "fesses" vs. claudus "qui se déhanche"; cunae "berceau tressé" vs. cauea " entrelacs", "treillage", "cage";

-taedere, litt. représentation d'un mouvement de recul devant une réalité déplaisante, cf. taeter "repoussant, hideux", en dépit des réserves d'ERNOUT-MEILLET,DELL,s.u.taeter.

Si l'on veut bien, à présent, se souvenir, avec A.RONCONI (1968: 16), que tous ces verbes ont une forme qui les rapproche aussi bien des "causatifs" que des "verbes d'état", on disposera peut-être d'une définition assez précise de leur signifié, permettant de comprendre leur syntaxe: il représentent, tous, selon nous, l'existence, sous différents aspects d'un phénomène de répulsion,ou, pour être plus précis, d'un "état d'abattement", d'"adynamie" causé, chez un être humain, y, par une réalité x dont il refuse l'existence mais qu'en même temps il est impuissant à abolir. Et c'est vraisemblablement cet aspect négatif de la manière d'être de la personne y impliquédans cette modalité d'événements qui la rend incapable d'assumer la fonction sujet; on aurait là, autrement dit, l'expression linguistique - dans un état de langue encore sensible à cet aspect de la réalité - de ce que les psychologues décrivent comme un état "dépressif", caractérisé par des réactions de retrait et de fuite de l'être en proie à cette sorte d'affect (cf.H.PIERON, 1960:

46 sqq.).

On est, par là, conduit à penser, "a contrario", que la fonction "sujet", dans sa définition latine, suppose, chez l'être appelé à s'en trouver investi, une "manière d'être" sinon active, du moins "positive", consistant en une"affirmation d'être".Mais ce n'est pas tout. Si notre analyse est correcte, elle devrait aussi permettre de dire dans quelles circonstances particulières les verbes de ce groupe, ou certains d'entre eux du moins, peuvent être amenés, exceptionnellement, à prendre pour "sujet" la représentation de la personne affectée. Non pas, certes, pour disqualifier des exemples "gênants", mais pour montrer que ce qui est en jeu dans ces "circonstances particulières", ce sont toujours les mêmes mécanismes formels qui déterminent les emplois les plus usuels. On verrait alors clairement que les emplois "marginaux", bien loin de constituer des aberrations, résultent en fait d'une exploitation "à la limite" de la donnée systématique. Qu'ils sont, en somme, l'exception qui confirme - mais "du dedans" - la règle.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les exemples d'emploi d'un de ces verbes avec un sujet "personne affectée" sont extrêmement rares: sauf omission, pas plus de trois pour toute la période antérieure au IIème siècle a.C., dont deux[1] sont cités,ici,en (390):

---

1 Quant au troisième, le texte est trop court, et la lecture,douteuse,ce qui interdit toute analyse. Il s'agit d'un court fragment de Pacuuius (IIème.siècle a.C.) conservé par Nonius,475,18:'Paenitebunt'.Pacuuius in Armorum Iudicio prologo 'Nunc paenitebant (-bat codd.,-bunt Guich.) liberi grato ex loco, cf.E.H.WARMINGTON, ROL, II,172-173. A.ERNOUT,de son côté, lit, selon une conjecture de G.Hermann: Proloqui non paenitebunt liberi ingrato ex loco (1957 : 197).

390 (a) Neque quo fugiam neque ubi lateam,neque hoc/
/dedecus quo modo celem
scio; tantum erus atque ego flagitio superā/
/uimus nuptiis nostris.
Ita nunc pudeo atque ita nunc paueo atque /
/ita in ridiculo sumus ambo.
Sed ego insipiens noua nunc facio:pudet quem/
/prius non puditumst umquam :

Plt. Cas. 875-878:"Où fuir?Où me cacher? comment cacher ma honte? Je ne sais...Que nous sommes allés loin, mon maître et moi,dans la turpitude, avec ce mariage que nous avions monté. A présent, j'ai honte, à présent j'en tremble d'effroi;nous sommes plongés dans le ridicule, tous les deux. Mais je suis bien sot, je me mets à avoir un comportement inoui: il a honte, celui qui, jusqu'ici, n'avait eu honte de rien."

(b) Dicere dum conor curam tibi,Pamphile,cordis,
quid mi abs te quaeram, uerba labris abeunt,
per pectus manat subito subido mihi sudor:
sic tacitus,subidus dum pudeo,pereo:

Valerius Aedituus apud A.G.19, 9, 11: "Alors que je m'efforce de te dire , Pamphile, l'angoisse de mon coeur, et ce que de toi je veux obtenir, les mots font défaut à mes lèvres; dans ma poitrine coule tout à coup une sueur de désir; mais je garde le silence, je brûle de passion mais en même temps j'ai honte, et je me meurs."

NB: sur Valerius Aedituus(fin du IIème siècle a.C.),cf.BARDON, 1952: 131.

On notera que dans ces deux emplois, certes peu banals, se trouve engagée la personne du "moi" (cf.cependant l'exemple cité p.809 n.1, ci-dessus). C'est comme si la positivité maximale, le degré maximal de présence inhérent à la personne première venait compenser et annuler la "présence négative" qui est celle qui caractérise,pour un locuteur latin, une personne qui a honte de quelque chose. En d'autres termes, c'est avant tout dans le spectacle de sa pro

pre honte qu'un tel locuteur peut, à la rigueur, apercevoir quelque chose d'un comportement, d'une attitude. Ainsi, il suffit, dans (390)-(a), qu'un instant après le "moi" soit désigné, non plus comme l'être singulier, unique, qu'il est "hic et nunc", mais comme un cas parmi d'autres d'une personne plus générale, indéterminée(quem, au v.878), pour que la construction "impersonnelle" reprenne ses droits; d'autre part, l'assertion du v.879 - sed ego insipiens noua nunc facio - confirme qu'au vers précédent pudeo était bien l'énoncé d'une attitude que le locuteur se voyait adopter, soit: quelque chose qu'il se voyait "faire", lorsqu'il se demandait comment échapper à l'opprobre; c'est cette attitude de qui a honte qui lui apparaît désormais déplacée: cela ne sert à rien d'agir comme quelqu'un qui a honte, une fois la faute commise.Enfin, le contexte de (390)-(b) atteste également que l'on est en présence de la description , non pas à proprement parler du sentiment de "refus" causé chez un être par une cause extérieure à lui, mais bien plutôt d'un comportement mental, dont le locuteur se complaît, du reste, à détailler les signes extérieurs; ce n'est pas de "honte" qu'il s'agit, à dire le vrai, mais de la"pudeur"naturelle du personnage, qui l'empêche, amoureux transi, de déclarer sa flamme...

Ces exemples isolés mis à part, la construction de ces verbes d' "état dépressif" avec un sujet "personne humaine"n'est pas attestée avant le IIème siècle apr.Chr., ce qui ne laisse pas d'être significatif. Et si elle commence à apparaître à partir de cette date tardive, il ne s'agit pas, comme le pense à tort A.RONCONI (1968: 17), d'une simple résurgence; nous y verrions volontiers, pour notre part, un indice de l'émergence d'une nouvelle interprétation,"positive", du statut de la personne impliquée dans la situation délocutée. Celle qui, déjà, s'exprime dans le texte suivant, attribué par Aulu-

celle à un stoïcien du Ier.siècle (Musonius), où celui-ci expose ce que doit être à son avis l'attitude de l'étudiant en philosophie , cf. (391):

391 Quisquis ille est qui audit, nisi ille est plane deperditus, inter ipsam philosophi orationem et perhorrescat necesse est et pudeat tacitus et paeniteat et gaudeat et admiretur, uarios a deo uultus disparilesque sensus gerat, proinde ut eum ... adfecerit ... philosophi pertractatio:

A.-G.5,1,3-4: "Qui qu'il soit, l'étudiant, à moins d'être tout à fait irrécupérable,doit, au moment même où le philosophe tient son discours, frémir, se laisser gagner par la honte sans mot dire, faire contrition , se réjouir, s'étonner, il doit même varier ses expressions, ses émotions, au fur et à mesure que le "traitement" du philosophe agira sur lui."

C'est notamment le cas pour paenitere, qui apparaît employé avec un sujet "personne affectée" par exemple chez Cyprien (IIIème. siècle) et dans la Vulgate; il est vrai que, plus qu'un "état d'âme dépressif", le repentir chrétien est acte, prise de conscience et adoption d'une attitude nouvelle.[1]

De cette nouvelle interprétation on entrevoit, à date ancienne, comme des signes annonciateurs dans certaines tournures où la notion verbale apparaît, mais sous une forme quasi-nominale,en incidence à la personne affectée, explicitement nommée ou non. Cf.,pour paenitere, (392):

---

1 Cf.HOFMANN-SZANTYR, 1965: 417 (exemples et bibl.),ainsi que A. RONCONI,1968: 17.

392 (a) Optimus est portus paenitenti mutatio consili:

Cic.Phil. 12,7:"le meilleur port,pour qui se repent,consiste à changer de dessein."

(b) ...Lepidum paenitentem consilii:

Sall.Hist.frg. I 68 M,conservé par Charisius: "...Lepidus,au moment où il se repentait de son dessein..."

(c) signa paenitentis de matrimonio dederat:

Suet. Claud. 43: "il avait donné des signes qu'il se repentait de son mariage."

(d) Aetolos quoque, quamquam non secuti sint regem sed arcessierint, et duces belli,non socii fuerint, si paenitere possint posse et incolumes esse:

T.-L. 36,22,3:"même les Etoliens, bien qu'ils ne se soient pas contentés de suivre le roi mais l'aient, au contraire, appelé, et bien que, dans cette guerre, ils aient agi en leaders plutôt qu'en simples alliés, s'ils pouvaient faire pénitence ils pourraient aussi demeurer sains et saufs."

(e) ... etiam nunc paenitere sua sponte Aequos quam pati hostilia malle:

T.-L. 3,2,4: " ..(déclarer que) maintenant encore il préférait voir les Eques faire spontanément acte de repentance que d'avoir à subir de sa part des actions de guerre."

NB: cf.,dans la phrase suivante, la construction "impersonnelle" avec une forme conjuguée: Si paeniteat "s'ils se repentaient" litt."s'il leur arrivait repentir" .

Tout se passe, donc, comme si le latin d'un Cicéron , d'un Tite-Live, d'un Salluste, d'un Suétone autorisait, déjà, à concevoir la notion signifiée par paenitere comme subordonnée à l'ima-

ge de la personne affectée, mais à la seule condition que le rapport de l'une à l'autre restât sur un plan tout à fait théorique, c'est-à-dire qu'il ne s'actualisât pas sous la forme d'un verbe conjugué. En d'autres termes: tout "repentir" étant, par définition, "repentir" d'une personne, le nom, qu'il soit adjectif (participe) ou substantif (infinitif) de cet "état d'âme" se prête en principe à déterminer cette personne, aussi longtemps que cette détermination ne constitue pas à elle seule la matière d'un cas particulier d'événement, ressortissant à l'un des deux modes personnels du verbe. Car, dès que se précise l'image de la durée vive où se produit comme événement un cas de cette notion, il devient impossible de faire abstraction de la manière d'être "négative", absolument "passive", de la personne impliquée dans un tel état de choses.

Dans la série des verbes latins signifiant la causation d'un "état d'âme" pénible une place à part doit être réservée à miserere (-ri), lequel admet, lui, de longue date, la construction "personnelle", en concurrence avec la construction "impersonnelle". Ce comportement particulier se laisse justifier par l'analyse du signifié. En effet, comparé aux verbes précédemment traités, miserere (-ri) présente ceci de particulier que l'événement qu'il signifie n'engage qu' indirectement la personne affectée. En d'autres termes: dans l'état de choses décrit par paenitere - pigere - pudere - taedere, ce qu'éprouve la personne affectée est toujours, par définition, le sentiment d'un certain rapport, inacceptable, entre elle-même et telle situation, telle action, tel attribut; au contraire, ce qui suscite l'emploi de miserere (-ri) est la vue d'un "malheureux" (miser) qui peut être n'importe qui - la personne affectée y compri

se éventuellement, mais non nécessairement, cf. ex. (394)-(a)ci-dessous. Aussi n'existe-t-il aucune raison "a priori" pour que le spectacle d'une telle situation produise automatiquement sur la personne affectée le même état "dépressif" que, par exemple, le sentiment d'avoir elle-même commis une faute. Ce qui revient à dire que, dans ce cas précis, le débat portant sur l'aptitude de l'être affecté à se constituer en sujet ne se clôt pas précocement, par une décision aprioristique et négative; il reste ouvert jusqu'au moment de l'emploi du verbe dans un énoncé particulier, et tout dépendra, alors, des conditions d'expressivité déterminant cet emploi.

Ainsi le recours à la tournure "impersonnelle" résulte de ce que le locuteur a en vue avant tout l'existence même, aperçue par la personne affectée, du malheur d'un certain être; c'est, pour ainsi dire, la vision première, la vision d'avant du phénomène, celle de la causation de la pitié chez un être qui à ce stade se présente comme un pur lieu d'effection d'un processus dont le principe ne réside pas en lui-même, dans sa capacité d'action ou de passion, cf. (393):

393 (a) me quidem miseret parietum insorum atque tectorum:

Cic.Phil.2,69:"quant à moi, je suis pris de pitié pour ces murs et pour ce bâtiment".

NB: il s'agit de la maison appartenant à M.Pupius Piso, dont Marc-Antoine s'était emparé et qu'au dire de Cicéron il aurait affectée à un emploi "malhonnête". Le contexte montre que ce qui est en cause est l'état actuel de ces lieux, comme l'a bien compris P.WUILLEUMIER,qui traduit:"Les murs eux-mêmes et les toits m'inspirent de la pitié."

393 (b) Hic Nisus"Si tanta"inquit"sunt praemia uic-/
/tis
et te lapsorum miseret, quae munera Niso
digna dabis...?"

Virg. En.5,352-354: "Si telles sont les récompenses⟨qui vont⟩aux vaincus,si le malheur de ceux qui sont tombés te touche, quels présents réserves-tu à Nisus qui soient dignes de lui...?"

(c) Miserebat non poenae magis homines quam sceleris quo poenam meriti essent:

T.-L. 2,5,6: " Ce qui inspirait pitié aux gens était moins leur châtiment que le crime par quoi ils l'avaient mérité".

Au contraire, c'est une vision seconde, une vision d'après, que livre, du même état de choses, la tournure "personnelle" , puisqu'elle parle du comportement miséricordieux d'une personne affectée par le malheur d'autrui, cf. (394):

394 (a) Viuos enim sibi cum proponit futurum
corpus uti uolucres lacerent in morte fe-/
/raeque,
ipse sui miseret:

Lucr.3,879-881:"Le vivant,en effet, qui se représente ce que va devenir son corps, et comment des oiseaux viendront, après la mort, le déchiqueter, et les bêtes de proie, ⟨il ne fait que⟩s'apitoyer sur sa propre personne".

(b) Miseremini familiae, iudices,miseremini fortissimi patris, miseremini filii: nomen clarissimum et fortissimum ... rei publicae reseruate:

Cic.Flac. 106: "Ayez pitié,juges, de cette maison, ayez pitié de ce père entre tous valeureux, ayez pitié de ce fils. Ce nom très illustre, symbole de vaillance, conservez-le pour notre patrie".

394 (c) Turne, in te suprema salus, miserere tuorum:

Virg. En. 12,653:"Turnus, c'est en toi que réside notre dernière chance de salut; aie pitié des tiens".

Mais la distribution de ces deux éditions de l'événement signifié par la notion verbale miserere (-ri) en fonction des différentes formes du paradigme n'est rien moins qu'homogène. On remarque, en effet, que la construction "personnelle" apparaît surtout dans les énoncés signifiant un appel à un comportement miséricordieux - "impératif", comme dans (394)-(b,c), ou subjonctif "subordonné"; il en est ainsi, par exemple, dans 3 des 5 exemples relevés dans les discours de Cicéron[1] et, de même, dans 14 des 16 que présente l'oeuvre de Virgile[2]. Encore faut-il ajouter que, dans ce dernier cas, les deux exemples restants se réfèrent, à l'indicatif, à des cas virtuels de comportement miséricordieux, cf. (395):

395 (a) "O crudelis Alexi, nihil mea carmina curas? nil nostri miserere?"

Virg. B. 2,7:"O cruel Alexis, n'accordes-tu aucune attention à mon chant? N'as-tu aucune pitié de moi?"

(b) Ipse manu mortem inueniam: miserebitur hostis exuuiasque petet:

Virg. En. 2,645-6:"Je saurai bien me servir de mon bras pour trouver la mort; il aura pitié de moi, l'ennemi, et viendra prendre ma dépouille."

---

1 Soit: Balb.64; Flac.106; Lig. 16; Mur. 62; 63.

2 Soit: B. 2,7; En.2,143-144 (bis); 645-6; 4,318; 435; 6,116-7; 9,495-6; 10,598; 11,365; 12,43-44; 653; 777; 934.

La construction "personnelle" de miserere(-ri) est aussi bien attestée à l'infinitif , cf. (396), et l'on en trouve également quelques exemples au "perfectum" passif, ou au participe "passé",cf. (397):

396 (a) ...aiunt...uiri boni esse misereri...:

Cic.Mur.63: "ils déclarent ... qu'une qualité de l'homme de bien est de se laisser gagner par la compassion".

NB: cf. ibid. 62 misereri flagitium "se laisser gagner par la compassion ‹est› une honte."

(b) ...illos qui etiam tum cum misereri mei debent non desinunt inuidere:

Cic.Att.4,5,2: "...ceux qui,même lorsqu'ils doivent avoir pitié de moi , ne renoncent pas à me vouloir du mal."

397 (a) ...ceterum deos immortales, miseritos nominis Romani, pepercisse innoxiis exercitibus, temeritatem consulum ipsorum capitibus damnasse:

T.-L. 27,33,11:"Mais - disait-on - les dieux immortels, prenant pitié du nom romain, avaient épargné les armées, qui n'étaient pas coupables, et avaient puni la témérité des consuls en frappant leurs propres personnes."

(b) Ego certe cum Attalum audirem in uitia, in errores, in mala uitae perorantem,saepe miseritus sum generis humani:

Sén. Lucil. 108,13: "Quant à moi, une chose est sûre: quand j'entendais Attale terminer ses discours en flétrissant les désordres, les errements,les maux de l'existence, j'ai souvent été pris de pitié pour l'espèce humaine..."

Par contre, un exemple tel que (398) paraît plutôt ra

re, et d'autre part nous n'avons trouvé aucun exemple tel que (393 '):

398 adclinem scopulo inueniunt miserentque fo-/ uentque:

Val.Fl.2,92: "(Le trouvant) appuyé à un rocher, ils lui manifestent leur compassion et le réconfortent".

* ? 393 (a') Misereo parietum ipsorum...

* ? (b') Lapsorum miseres (-eris) ...

* ? (c') Miserebant (-ntur) poenae homines...

Bref, on retrouve ici, à un degré moindre, le même type d'affinités et de résistances déjà signalé à propos de paenitere (cf. p.814 ci-dessus): l'événement signifié par miserere (-ri) se laisse d'autant plus aisément concevoir comme un comportement personnel qu'il apparaît au locuteur tant soit peu "inactuel", dépourvu de "durée vive", renvoyé à un temps virtuel ou à la complétude temporelle; mais dès qu'il s'agit d'un cas strictement "actuel" de cet évenement (indicatif infectum "présent" ou "passé"="imparfait"), il est sans doute très difficile, pour un locuteur latin, de "faire abstraction" de la situation de"passivité absolue" qui est celle d'une personne affectée par le sentiment du malheur d'autrui.

Enfin, il n'est pas sans intérêt, pour la définition des conditions d'existence d'un sujet dans une phrase latine, d'envisager le sort fait dans la structure syntaxique à l'autre actant identifiable dans le type de situation que représentent les verbes

de cette série, à savoir la réalité qui motive l'état d'âme en question. Là encore on constate une vive résistance à la constitution d'une "personne primordiale", si bien que nous ne pouvons faire état que de trois ou quatre exemples indiscutables[1] de la construction "personnelle". Et là encore il nous semble que les raisons de ce refus se laissent assez bien voir, dans le cadre de notre analyse, pour peu que l'on s'arrête à réfléchir sur ce que peuvent être, en pensée commune, les rapports entre les actants impliqués dans l'état de choses représenté par chacun de ces verbes.

En effet, si je vois y plongé dans un état d'abattement lié à tel aspect de sa propre conduite, ou de son existence,une certaine analyse logique de la situation m'inviterait sans doute à voir dans cette réalité, x, la raison d'être de l'état "dépressif" de y, et à déclarer que "x cause, provoque, détermine,etc.,l'état de y", ou que "x fait que y soit dans cet état",etc.Et pourtant un observateur plus "réaliste", moins "logicien" - c'est-à-dire: moins attentif aux rapports qu'il sait établir entre les êtres qu'aux propriétés intrinsèques, ou qu'il croit telles, de ces êtres - serait vraisemblablement enclin à rejeter ces affirmations ,

---

1

Ces exemples seront évoqués ci-dessous. Nous pensons devoir tenir à l'écart de cette discussion les énoncés, assez nombreux,où la désignation de la réalité (logiquement) causatrice est assurée par une forme pronominale neutre - p.ex. Plt.Epid. 107 idne pudet te? "Est-ce bien de cela que tu as honte?" - ou par un "nom de discours" (infinitif ou"proposition infinitive", "subordonnée relative" ou "conjonctive") - p. ex. Cic. Sen. 84 neque me uixisse paenitet "et je ne regrette pas d'avoir vécu", Plt. Bacch.1007 pudet prodire me ad te in conspectum "j'ai honte, père, de paraître devant tes yeux", Cic.Off.1,2 te quantum proficias non paenitebit "tu ne seras pas mécontent du profit que tu en tireras", Plt.Capt. 203 nos pudet quia in catenis sumus "nous avons honte de nous voir enchaînés". On ne voit pas, en effet, quel critère formel permettrait d'affirmer, de façon incontestable, que chacun de ces énoncés comporte la représentation nominale d'un sujet.

ou à n'y voir qu'une manière toute approximative de décrire ces situations; rigoureusement parlant, aurait-il le droit de penser, la réalité x n'est pour rien dans ce qui arrive à y; cette honte,ou ce repentir,etc., se jouent entièrement dans y, n'existent qu'en vertu de l'appréciation que y est capable de porter sur sa propre conduite, ou sur les moments de son existence; or pour que cette appréciation ait lieu, x ne"fait" rigoureusement rien, n'a aucune sorte d'"actuation" - si l'on veut bien nous permettre de risquer cet emprunt de source ibérique. En somme, se dirait notre observateur, x, dans tout cela, se contente d'exister, autrement dit de se laisser reconnaître comme une partie de l'observable.C'est là, croyons-nous, ce qui se passe en latin; c'est ce "défaut de comportement", et même d'"actuation" qui motive la quasi-impossibilité d'accorder au nom de x rang de sujet. Comme, d'autre part, ce "non-sujet" qu'est x pré-existe, dans la réalité matérielle des choses, à l'état "dépressif" dont il est vu "être cause", il ne peut, en toute logique-la logique qui s'exprime dans l'organisation du système casuel latin-, qu'appartenir à l'arrière-plan du "présent délocuté", représenté par le cas génitif (cf. p. 712 ci-dessus).

Si ces vues sont fondées, on devrait pouvoir déceler, dans les rares exemples où le nom de x apparaît comme sujet, quelque chose d'une "actuation", d'un "comportement"; cela semble,en effet, se vérifier, sans aucun abus d'interprétation. Voici, en (399), les deux attestations sûres de la construction étudiée:

399 (a) -Ei mihi!
Non te haec pudent?
Tér. Ad. 753-754:"Ah malheur!
Est-ce que cela ne te fait pas honte?"

399 (b) Exeat aula
Qui uolt esse pius! Virtus et summa potestas
non coeunt, semper metuet quem saeua pude- /
bunt:

Luc. 8,493-495: "Qu'il quitte son palais, celui qui veut être juste! Vertu et pouvoir suprême ne vont pas ensemble, et vivra toujours dans la peur celui qu' un acte de cruauté fera reculer."

Il est clair que le personnage de Térence qui, dans (399)-(a), pose à son frère cette question indignée, n'a pas tellement en vue l'état affectif de son interlocuteur; le véritable objet de son propos est la réalité d'une conduite scandaleuse (x= haec) qui lui paraît suffisamment scandaleuse pour inspirer un sentiment de honte et, par là, déterminer une attitude plus raisonnable. On voit que l'attribution de la fonction "sujet" au nom désignant x signifie que le locuteur voit dans celui-ci une réalité véritablement causatrice; plus que l'état causé (chez y) par rapport à x , c'est la causation, par x, de cet état qu'elle met en évidence.Nous proposerons la même analyse pour (399)-(b), où se laisse reconnaître le même mouvement de pensée. Ces paroles (quem saeua pudebunt ...) sont prononcées par Pothinus, conseiller du roi Ptolémée, cherchant à convaincre celui-ci de la nécessité de faire mettre à mort Pompée, qui venait alors chercher refuge en Egypte. Il paraît une fois encore évident que le locuteur n'envisage pas au premier chef l'état affectif d'une certaine personne, laquelle reste, d'ailleurs, parfaitement indéterminée (quem, et verbe au futur). Assez perfidement, ce que vise à représenter Pothinus est l'existence d'une certaine réalité capable de déterminer, chez des êtres "médiocres", par la honte qu'elle leur inspirerait une fois admise, une réaction de recul: saeua "un acte de cruauté, un comportement cruel"; en d'autres termes ,

en faisant de ce que signifie saeua la "personne primordiale" de l'événement à dire, Pothinus propose au regard du roi l'image de ce qu'il ne doit pas être, c'est-à-dire une personne qui se laisserait déterminer par ce que la morale commune réprouve.

Il semble donc qu'un verbe comme pudere - et sans doute les autres de la série étudiée, bien que les exemples manquent - admette, à l'occasion, d'avoir pour sujet un substantif ou pronom désignant x, soit la réalité motivant l'état affectif représenté, cette construction signifiant alors que le locuteur voit avant tout, dans la situation délocutée, la production, par x, de l'état de y. Mais on aura remarqué que dans les deux exemples cités en (399) x est tel qu'il mobilise pour sa désignation des formes étroitement particularisantes, représentatives d'êtres perçus comme appartenant à la réalité la plus immédiatement saisissable, la plus "concrète"; pluriel "interne", singularisant (cf. P. DE CARVALHO, 1970, notamment chap. II), dans les deux cas - haec "tout ce que je te vois faire", dans (a), saeua "un cas particulier de cruauté, un acte de cruauté, un comportement cruel" - , et, dans (a), spécification locative opérée par le démonstratif de la proximité absolue, haec. Aussi bien ce qui apparaît, ici et là, comme "facteur de honte" n'est pas une conception générale, permanente, de l'esprit, saisissable au moyen d'une notion substantive, mais plutôt "quelque chose" que le locuteur voit inscrite dans son présent: la conduite scandaleuse dont il est le témoin, le projet qu'il suggère à son allocutaire. Ce qui nous amène à supposer que, comme tout à l'heure pour l'emploi de ces verbes avec un sujet "personne affectée" (cf. p. 810 ci-dessus), l'impression d'une "présence intense, positive" qui s'attache à la réalité causatrice (x) doit être pour quelque chose dans le traitement syntaxique particulier qui lui est dispensé ici, à la limite de ce qu'auto-

rise le signifié verbal.[1]

Ainsi nous espérons avoir démontré que l'existence , dans une phrase latine, d'une relation de sujet à verbe dépend de critères sensiblement plus contraignants que ceux qui ont cours en syntaxe indo-européenne moderne. Si ces critères n'exigent pas, de l'être à nommer, qu'il déploie une activité matérielle, visible, encore lui est-il demandé de ne pas se contenter de "figurer", avec la passivité absolue d'un objet, dans l'événement délocuté, d'y manifester, au contraire, assez de "présence" pour ne pas paraître y dé-

---

1

On ne peut pas utiliser dans la discussion un autre exemple habituellement cité de la construction étudiée, car il figure dans un passage que les éditeurs semblent s'accorder à considérer comme interpolé: Plt. Stich. 51 et me quidem haec condicio nunc non paeni tet "Et aujourd'hui encore je ne regrette pas cette union" (trad.A. ERNOUT, éd. Belles-Lettres; les vers 48-57 ne figurent pas dans le palimpseste ambrosien). Il est néanmoins permis de faire observer que l'on retrouve ici le même mouvement particularisant décelé dans (399), cf. haec condicio. En outre, l'interprétation de ce texte gagnerait,peut-être, en précision, si on acceptait de le lire selon les termes de notre analyse. A bien y réfléchir, en effet, on s'apercoit que le personnage qui tient ce discours se garde bien de déclarer qu'il ne regrette pas sa situation actuelle, comme tend à le suggérer la traduction d'A.ERNOUT; tout ce qu'il dit est que cette situation n'est pas telle qu'elle la lui fasse regretter .:. ce qui à la limite ne nie pas absolument la réalité du regret...La nuance pourrait n'être pas négligeable, surtout si l'on pense que le personnage en question n'est autre que Panégyris, c'est-à-dire celle des deux soeurs qui, au fond, ne répugnerait pas à se faire la "douce violence" que lui suggère son père: oublier une fois pour toutes un mari depuis longtemps absent. Ainsi la construction syntaxique peu banale pourrait bien trahir un certain embarras chez Panégyris: soupçonnée par sa soeur, l'intransigeante Pamphile, de vouloir oublier son devoir, elle lui répond pour ainsi dire "à côté", en parlant, certes, de sa situation, mais sans rien dire d'explicite au sujet de son propre état d'esprit. Mais alors, s'il fallait adopter cette interprétation, il y aurait lieu de reconsidérer la question de l'authenticité de tout ce passage (vv. 48 - 57), puisqu'il porterait, alors, une notation non négligeable sur le caractère d'un des personnages. On s'y résoudrait d'autant plus aisément que le palimpseste ambrosien n'a rien d'infaillible (cf.G.PASQUALI, 1962: 33 sqq.).

Enfin, un dernier exemple habituellement cité de la construc -

prendre de quoi que ce soit d'autre que lui-même, assez d' "être" pour, au moins, assumer, c'est-à-dire subordonner effectivement à sa propre existence, ce que le devenir a pu lui apporter. Car telle est l'idée que se fait, "a priori", la pensée latine d'une "personne primordiale", et qu'elle exprime au moyen de la forme casuelle de "nominatif". Rien d'autre, en somme, comme on va le voir, qu'une projection, sur la "personne troisième" du substantif, de la "personne première", soit: celle que le moi qui parle conçoit comme fondamentale et autonome, celle qu'il se voit être.

Nous reviendrons, dans la dernière partie de cet ouvrage, à l'analyse du statut du sujet en latin, pour en faire voir certaines conséquences significatives au niveau de la structure et du sens des phrases latines , conséquences qui sont inscrites dans cette représentation d'une "présence forte, dominante" que nous pensons devoir assigner, comme son signifié spécifique et constant, au cas nominatif. Pour l'instant, il est temps de dire, pour clore notre réflexion sur la théorie du cas en général, ce qu'est, selon nous, dans son unité psycho-mécanique, le système des cas latins.

---

tion d'un de ces verbes avec un sujet "cause" est beaucoup trop court pour autoriser ne serait-ce qu'une tentative d'analyse.C'est un bref fragment de Caecilius conservé par Nonius: Pudebat credo commemoramentum stupri "Lui faisait honte (le? ce? tout?) rappel de son déshonneur" (cf. O.RIBBECK,Comicorum Romanorum Fragmenta , 3ème.édition,1898, n° 166 = E.H.WARMINGTON, Remains of Old Latin, 1956, I, n° 162).

CHAPITRE X

L E S Y S T E M E C A S U E L L A T I N

La discussion critique entreprise précédemment nous avait déjà conduit à proposer, pour chacun, ou presque, des cas latins (le vocatif excepté), une définition générale, abstraite , qui, sans s'identifier à aucune des valeurs particulières de sens que le cas en question concourt à produire, les justifie toutes(cf. notamment p.712 ci-dessus). Il s'agit maintenant de montrer ce qu'est, dans son ensemble, le système ordonné que forment ces représentations, ou mieux, pour être exact, le mécanisme psycho-systématique qui, dans la langue, à la manière d'un "programme"[1], les contient toutes, engendrées virtuellement, et existant en puissance,avant que l'acte de discours ne vienne les actualiser, en "réalisant", au profit et sous les espèces d'une notion nominale donnée, le rang fonctionnel dont chacune d'elles est la "pré-vision".

Comme chacun sait, ce"programme" comprend six postes, ou positions. Ce qui signifie, pour commencer, que le vocatif aussi en fait partie, au même titre que les cinq cas restants. Nous récusons, donc,certaine pratique courante qui fait allègrement l'impasse sur ce cas. Encore une manifestation, nous semble-t-il, de la

---

1 "Ensemble ordonné (et formalisé) des opérations nécessaires et suffisantes pour obtenir un résultat; dispositif permettant à un mécanisme d'effectuer ces opérations": Paul ROBERT, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.

conception identifiant sommairement cas et relation syntaxique:sous le prétexte que le vocatif serait "étranger à l'énoncé et,donc,dénué de fonction" (P.MONTEIL, 1970: 139), on en vient à le déclarer "hors système" (J.KURYŁOWICZ,1964: 179). Nous tenons, au contraire, que le vocatif est un cas nominal au même titre que les autres, et que, comme les autres, il est porteur d'un signifié positif, résultant du jeu du même mécanisme. Ce signifié positif du vocatif est la représentation prévisionnelle d'une certaine modalité de rapport entre l'événement dont la vue motive la phrase et un certain être que cette vue oblige à nommer. Si, donc, le nom décliné au vocatif reste en dehors du réseau relationnel qui informe la phrase achevée, il n'intervient pas moins pour autant, à un certain rang fonctionnel, dans l'édification de celle-ci.

Ce qui, en réalité, singularise le vocatif, face aux autres cas du système, est qu'il impose au signifié nominal un changement de plan, de "dimension". Alors, en effet, que ceux - ci font référence à la situation de l'être nommé dans un temps "reconstruit", "fictif", distinct par définition du présent réel où siège et opère le locuteur, le vocatif, lui, installe l'être nommé dans ce présent réel où s'effectue la parole. Ce faisant, le vocatif porte atteinte, pour ainsi dire, à une propriété morpho-sémantique essentielle du nom substantif; ce n'est sans doute pas par hasard que là où il dispose d'un signifiant spécifique, celui-ci s'obtient non pas au moyen d'une variation désinentielle mais par une altération de la voyelle dite "thématique" (cf. domino- , voc. domine, et filio-, voc. fili). Le propre du substantif, on le sait, est de ressortir à la personne grammaticale troisième, délocutée, absente du rapport d'interlocution; parler de quelqu'un ou de quelque chose

en le ou en la nommant, c'est, "ipso facto", en faire un "non-moi" en même temps qu'un "non-toi"; c'est aussi, par conséquent, traiter l'être nommé comme un objet de la parole (délocuté). Or en désignant l'être au vocatif le locuteur le convie à prendre place dans le temps d'accomplissement de la parole, comme son partenaire,soit: comme l'objet animé visé par cette parole; il lui confère,donc, une "présence vraie", la présence vraie d'un "toi".

Il semble donc légitime d'affirmer que la première articulation sous-tendant le système casuel latin est celle qui oppose un cas de la "présence vraie" - le vocatif - à un ensemble de cas relevant de la "représentation de l'absent", c'est-à-dire ayant en commun de faire référence à un moment qui, reconstruit par la phrase, se déclare par là-même, extérieur,et postérieur, au "présent réel" du locuteur. Soit, schématiquement:

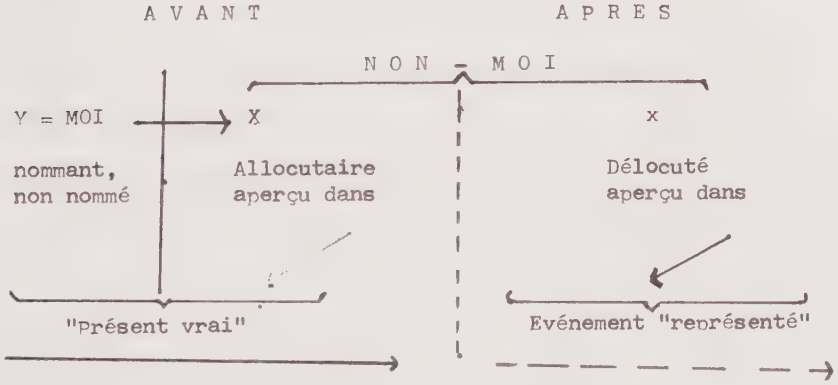

FIG. XVI

Mais le principe qui détermine l'existence d'un cas " vocatif " est le même qui va engendrer, subséquemment, les autres positions que comprend le système. Ce n'est rien d'autre, au vrai,

qu'une projection, sur la matière d'expérience à ériger en phrase, de l'affrontement basial entre le MOI qui nomme et le NON-MOI qu'il sait nommer dans les événements dont il peut avoir à parler. En somme, le système des cas nominaux commence à exister, et à fonctionner, en pensée dès l'instant où le MOI "réalise" que les figures du NON-MOI sont multiples, selon la situation à laquelle il est vu participer. Le vocatif signifie, précisément, la première de ces figures, le premier cas de NON-MOI, de "personne délocutée" que le MOI pensant et parlant rencontre et intègre à son univers, puisqu'aussi bien il voit en lui un TOI, c'est-à-dire un MOI virtuel (G.MOIGNET, 1974: 93), à qui l'on peut"adresser la parole".

LES CAS DE LA PERSONNE DELOCUTEE

La deuxième position comprise dans le psycho-mécanisme casuel inaugure le défilé des "figures" du NON-MOI "absent", délocuté. Elle livre, signifiée par le cas nominatif, la représentation d'un être investi, dans l'événement délocuté, de la "présence forte", "centrale", "autonome", que le MOI s'attribue dans le temps réel de son existence. C'est, autrement dit, l'image d'un être qui apparait, au coeur du "petit drame" (L. TESNIERE, 1976: 102) que la phrase "met en scène", comme le "protagoniste", assumant, en toute autonomie, son devenir, c'est-à-dire exerçant un comportement, plus ou moins "actif", ou affrontant sa "passion".

Ainsi, accorder au nom d'un certain être, dans l'expression d'un état de choses donné, la fonction sujet, en le mettant au cas nominatif, reviendrait, d'après notre hypothèse, à faire de cet être un homologue, dans son plan propre, du MOI locuteur,

celui-ci transférant, généralisant, au plan du délocuté certains attributs formels dont il se voit porteur - ou, du moins, ceux de ces attributs qui, dans l'état de langue considéré, paraissent généralisables. S'agissant du latin, tout se passe comme si échappait à ce transfert généralisant l' "animation" qui est une des propriétés du MOI, c'est-à-dire sa capacité d'agir spontanément, voire de déterminer certains effets sur le monde qui l'entoure . Ce qui se conçoit : cette"animation" n'est, en effet, indiscutable, essentielle,que dans la personne réellement présente du MOI, soit du MOI parlant qui se voit parler et, plus généralement, capable d'agir; une fois engagé , avec le nom, le plan de la délocution, qui est aussi celui de l'absence, on peut penser qu'il n'y a aucune raison de décider " a priori", de prévoir, que tous les êtres susceptibles d'en faire partie seront capables de cette " animation ". Ils l'auront ou ne l'auront pas, selon ce que chacun d'eux sera individuellement, mais elle ne saurait leur être imputée en principe; c'est, autrement dit,pour un locuteur latin, affaire de définition sémantique, notionnelle, du nom, cela n'intéresse plus sa forme générale, donc sa syntaxe. Ce qui revient à dire que le nominatif latin ne "personnifie" pas, au sens strict, l'être qu'il désigne; il n'a (plus?) rien d'un ergatif. [1]

1

Peut-être, justement, ce qui vient d'être exposé autorise-t-il une conjecture - rien d'autre, pour l'heure - sur le concept d'ergatif. Il se pourrait, en effet, que la réalité que ce terme cherche à appréhender ne soit rien d'autre que la représentation, propre à certaines langues, ou à certains "états de langue", d'un être délocuté primordial conçu comme la réplique exacte de la personne humaine, c'est-à-dire avec l'opérativité propre à celle-ci , et habile à assumer, seule ou en concurrence voire en co-occurrence avec celle d'une personne primordiale "inactive" livrée par un cas dit "nominatif" (cas du basque entre autres), la fonction sujet. C'est là une solution à laquelle le latin comme les langues indo-européennes classiques ont de toute évidence refusé de s'arrê-

Plus aisé, par contre, à projeter, par généralisation, sur le délocuté est le statut de centralité et autonomie dont jouit le MOI au sein de l'univers pensable. En effet, de chacun, ou presque, des êtres que l'on sait nommer , on peut prévoir qu'il existe, du fait même qu'il se laisse nommer, au moins une circonstance où il se présentera comme la personne de fondation d'un cas d'événement, à laquelle doit être rapporté , subordonné, l'apport constitutif de la représentation de cet événement: c'est celle où il s'agira de l'identifier, de le définir, au moyen d'une phrase nominale ou à verbe d'existence. En d'autres termes, cela signifie simplement que, si tous les êtres nommables ne peuvent "a priori" être crédités de l'opérativité qui anime singulièrement le MOI, de tous, en revanche, on peut "a priori" supposer qu'ils partagent, à un moment ou à un autre , l'aptitude du MOI à imposer sa présence comme protagoniste d'un cas d'événement.

Or c'est encore à l'image et ressemblance du présent de parole - lorsqu'il engage, par-delà le MOI parlant, un NON - MOI conclusif, en la personne d'un allocutaire - que le présent délocuté est susceptible d'outrepasser dans sa construction sa donnée initiale, pour aboutir à un être second, un NON-SUJET marquant la limite assignée à l'extension de la substance temporelle de ce pré - sent, et au-delà de laquelle celle-ci cesse d'exister au regard du locuteur. Tel nous semble être, pour adopter une formulation strictement formelle, mécanique, aussi éloignée que possible des spéculations logiciennes usuelles en la matière, le signifié que la pensée

---

ter. Qu'elles l'aient connue ou pas, à un moment ou à un autre de leur passé, l'opposition ergatif (cas d'avant: + actif) vs. no - minatif (cas d'après: -actif) apparaît, dans celles-ci, neutralisée, au profit d'un nominatif plus général - le "progrès en généralité cher à MEILLET-,qui n'est pas sensible à la modalité particulière -active ou inactive - de la manière d'être de la personne primordiale.

latine associe aux formes signifiant le cas accusatif. Ce n'est, en définitive, rien d'autre, que la première image que l'on puisse se donner d'un NON-SUJET, ou NON-PROTAGONISTE, exactement comme, dans le présent réel de la parole, l'allocutaire est, comme le rappelait C.MOIGNET (1974 : 93), "la première personne que le MOI pensant et parlant intègre à son univers". Dès l'instant, en effet, où il apparaît que la construction du présent délocuté ne peut s'arrêter aux frontières d'une personne primordiale mais doit, au contraire, se poursuivre jusqu'à rencontre et intégration d'une personne seconde, il est inévitable que celle-ci se présente comme le point d'aboutissement d'un mouvement institué avant elle-même, et qu'il ne reste plus qu'à conclure. Ainsi l'accusatif fait voir, dans chacun de ses emplois, un être intervenant en position d'apport conclusif, subordonné, à la représentation, engagée à partir d'un autre être, d'un certain cas d'événement. Mais cette personne seconde, conclusive, est un NON-SUJET ou NON-PROTAGONISTE "privilégié", puisqu'il se trouve à proximité immédiate du SUJET ou PROTAGONISTE, et qu'il constitue avec celui-ci, comme son partenaire, la "présence vive" de l'événement délocuté. Enfin, tout comme le TOI est, dans l'instant de la parole, un MOI virtuel, ce NON-PROTAGONISTE "présent", "essentiel", "constitutif" signifié par l'accusatif se laisse lui aussi caractériser comme un "protagoniste" virtuel, voire, si l'on veut, comme un "quasi-protagoniste", ou "protagoniste en second".Il est à peine besoin de rappeler ici: 1° que l'être désigné à l'accusatif dans une phrase transitive donnée peut, sous certaines conditions, apparaître comme le sujet, désigné au nominatif, de la phrase "passive" relatant le même événement délocuté, et, 2° que le substantif accusatif peut représenter, dans une prédication intégrée, obtenue par "nominalisation morphologique", un être qui se

laisserait également concevoir comme le PROTAGONISTE de la phrase autonome correspondante("accusatiuus cum infinitiuo": cf. p. 685-6 ci-dessus).

La figure suivante montre le parallélisme existant entre le "présent réel de la parole" et le plan de la "présence vive" au sein de l'événement délocuté:

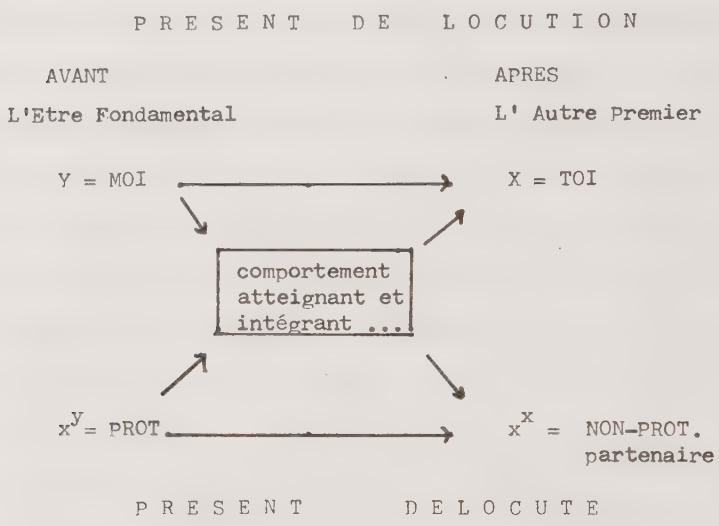

FIG. XVII

Mais là ne s'achève point la construction, en pensée latine, de la structure spatiale de l'événement délocuté. Une fois de plus il y a intérêt à partir de la structure du présent de parole, qui ne se réduit point au rapport d'interlocution. Car si MOI parle, si, le cas échéant, il trouve devant lui TOI pour accueillir sa parole, ce n'est pas "dans le vide", mais en vue de saisir,et éventuellement communiquer, un"objet de parole", plus précisément,un

objet absolument passif de la parole, véhiculé par la parole, ou en présence duquel, à propos duquel il y a parole. Ce qui revient à poser que le présent de locution comprend encore une personne de rang troisième, soit un NON-MOI absent de l'interlocution (cf.C.MOIGNET, 1974 : 94), un NON-MOI qui, n'intervenant pas positivement dans l'activité qui institue ce rapport, y reste tout de même attenant .

Or c'est un mouvement de pensée tout à fait analogue qui, dans le présent délocuté, engendre le cas ablatif, qui apporte la représentation de tout être participant, mais de façon marginale, périphérique, à la constitution de ce présent. Décrivant le rapport interpersonnel qui structure l'acte de parole, B. POTTIER définit, à bon droit, la troisième personne comme "le reste" (1974 : 188). Nous en dirons autant de l'ablatif latin: ressortit à la compétence de ce cas tout ce qui "reste" comme espace aperçu dans la "présence vive" de l'événement délocuté, une fois que l'on y a procédé à l'élection d'un PROTAGONISTE et d'un NON-PROTAGONISTE privilégié, immanent, conclusif - ou que l'on a définitivement renoncé à le faire [1]. Une autre définition de ce cas, non moins exacte,et tout aussi utile pour la description de ses emplois, notamment "circonstantiels", consisterait à dire qu'il est ce que l'on obtient lorsqu'on s'intéresse, après coup, aux conditions spatiales qui déterminent, de l'extérieur, l'existence d'un événement dont la constitution interne est donnée pour acquise.

Il ne reste plus désormais qu'à parfaire l'édifice mental dont l'assise vient d'être posée, en explicitant les conséquen -

---

1 L'analogie est, du reste, frappante entre ce présent délocuté "à reste" et la structure de la phrase latine telle qu'elle a été décrite précédemment (cf. p. 540), avec un plan d'immanence clôturé par le mot verbal et un plan de transcendance virtuelle.

ces de cet acte fondateur. Car le seul fait de déterminer un "pré - sent délocuté" revient nécessairement à instaurer, du même coup, un "non-présent". On obtient alors, successivement, au-delà de cet "en-dedans" fondamental, un "en-dehors" de plus en plus général, de plus en plus inactuel, c'est-à-dire de moins en moins dépendant de ce qui se passe au niveau de la "présence vive" de l'événement délocuté, à savoir:

-la représentation, portée par le cas datif, d'un NON-PROTAGONISTE "inactuel ultérieur", supposant, "derrière lui", l'e - xistence d'un présent délocuté, et en recueillant durablement les apports positifs ou négatifs - dépendant, par conséquent, dudit présent délocuté; le datif est, en quelque sorte, l'homologue,dans le plan nominal, du futur;

-la représentation, portée par le cas génitif, d' un NON-PROTAGONISTE "inactuel antérieur". C'est le cas de toute unité d'espace exclue du présent délocuté, de ses "marges" et de sa subséquence résultative. Ce qui revient à dire que relève de la compétence du génitif tout ce qui "reste" à nommer comme indispensable à la construction mentale de l'événement délocuté, une fois que l'on en a décrit et le déroulement opératif et les résultats. C'est,de tous, le cas le plus "négatif", dans la mesure où il traduit le refus de toutes les autres positions systématiques; en tant que tel, il renvoie le non-moi délocuté à l'arrière-plan, au passé du présent délocuté.[1]

Le schéma de la page suivante résumera l'ensemble de notre description:

---

1 A rapprocher du concept de "détermination lâche" utilisé par J. PERRET(1966: 474), et, surtout, de la définition de ce cas proposée par J.VEYRENC: "génitif = nominalisation = désactualisation, virtualisation" (1974: 256). On pourrait, d'autre part, s'étonner de ce que nous assignions la dernière position systématique à un cas pro-

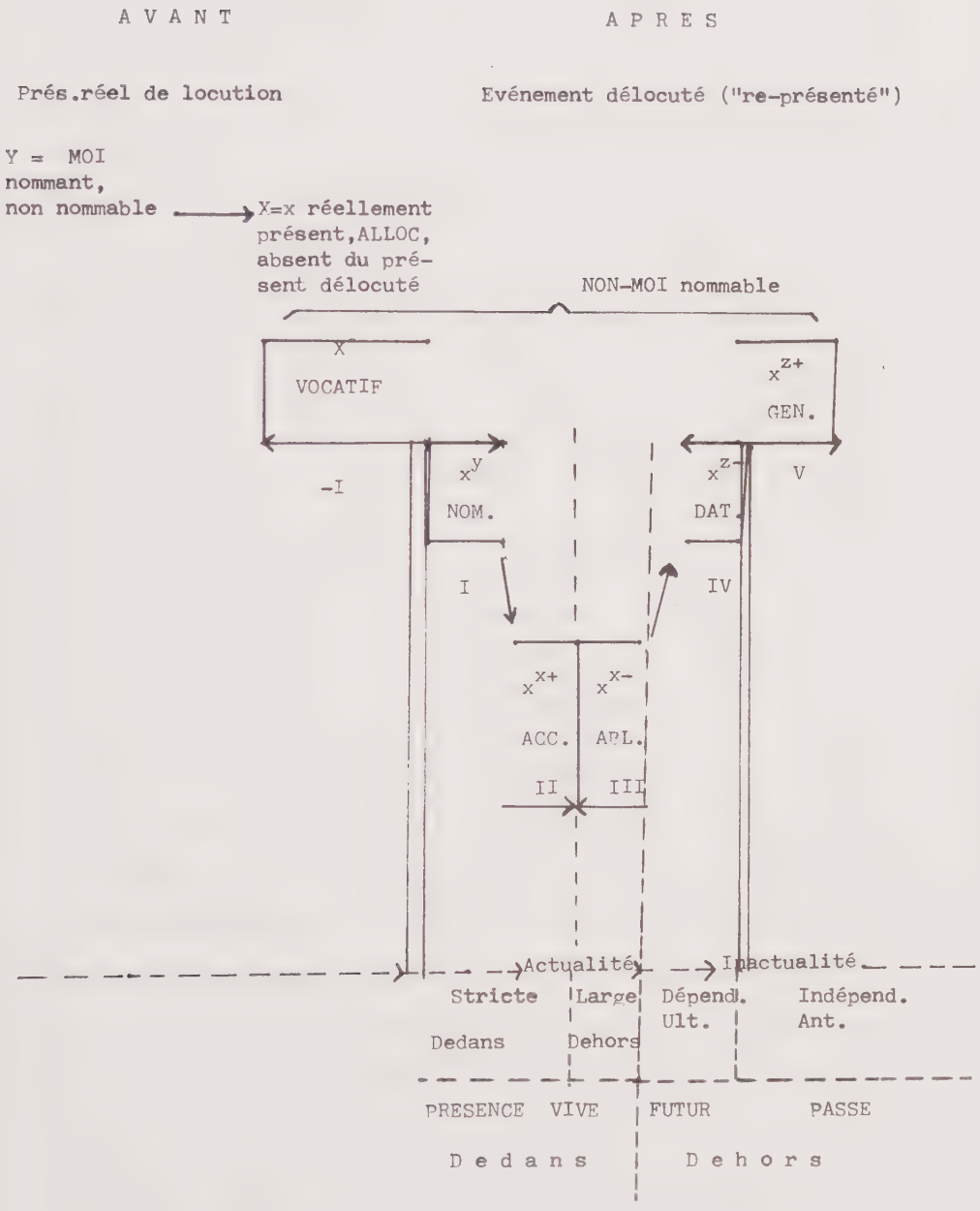

F I G. XVIII

LE SYSTEME DES CAS LATINS: une série ordonnée d'actes de position,livrant successivement différents cas du NON-MOI que MOI trouve devant soi comme OBJET de son discours

---

duisant manifestement la représentation d'un avant notionnel(cf.d'ail - leurs la représentation donnée dans P.DE CARVALHO, 1980b:50,et 1980c:253 qui trahit encore une hésitation sur ce point).Ce serait sans doute oublier l'aspect généralisant du mouvement de pensée qui l'engendre,et qui

Tel est, en définitive, le programme de positions,l'itinéraire virtuel en quoi nous paraît consister le système casuel latin. Reste à dire,au risque de paraître manier le paradoxe, qu' à nos yeux le cas central de ce système, le pivot en fonction et autour duquel il est construit, et fonctionne, n'est autre, comme l'avait bien vu N.MADVIG (1885: 236), que le cas accusatif, tous les autres - nominatif et vocatif compris - étant à définir comme des "modulations" de cette représentation fondamentale, produites " en amont" ou "en aval" de ce point central,et constituant, chacune d'elles, une spécification, dans une certaine direction, de ce que signifie l'accusatif.

Celui-ci apparaît bien, par conséquent,comme un cas "minimal", celui par lequel le locuteur accède au système - ce qu'il fait chaque fois qu'il nomme; un "cas zéro", si l'on y tient, mais un "zéro positif". On met, autrement dit, à l'accusatif le nom de tout être dont on ne sait dire que ceci quant à sa relation à l'événement délocuté: "x(= NON-MOI) est là, devant moi, soumis à mon regard , comme un objet que je me représente". D'où, par exemple,l'emploi prédominant de ce cas dans les énoncés uninominaux exclamatifs (cf. p.414 ci-dessus). Dès lors, "décliner" une notion nominale revient à engendrer des visions particulières, "positivantes" ou "négativantes", de ce minimum de présence dont parle l'accusatif.Ainsi, en amont, le nominatif x ajoute le trait + , et signifie,donc,que dans la situation que je me représente x apparaît doté d'une présence autonome, forte, prédominante; quant au vocatif, il fait voir un x qui, ayant été reconnu présent dans l'ensemble de la situation motivant la phrase - en tant que ladite situation est supposée le concerner, de quelque façon que ce soit -, est convoqué pour

---

est l'expression d'une intuition élémentaire:tout événement peut comprendre -outre ces "acteurs",directement ou indirectement impliqués dans "ce qui se passe" -une "frange" de simples "figurants",qui ne

occuper, dans le présent réel du locuteur, la place d'allocutaire . De l'autre côté, en aval, s'engendrent, successivement, des visions de plus en plus négatives de la présence de x, soit: x présent accessoirement, sur les marges de la présence vive de l'événement délocuté (en quelque sorte, "l'en-dehors du dedans", cf.fig.XVIII)= ablatif; x inactuel ultérieur, c'est-à-dire exclu de la présence vive, mais présent à sa subséquence résultative = datif ; enfin, x inactuel antérieur, exclu de la présence vive et, de plus, non affectée par ce qui s'ensuit, donc non subordonné à cette présence = génitif. Si bien que l'on peut représenter schématiquement comme suit (fig.XIX)le système des cas latins, vu, cette fois, sous l'angle du locuteur qui, en l'utilisant, le (ré-)actualise:

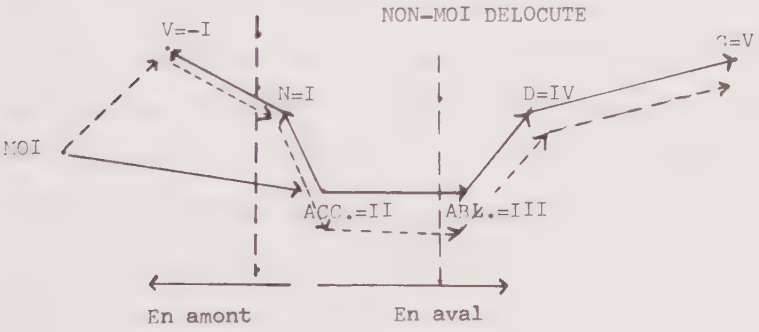

FIG. XIX

SCHEMA D'UTILISATION-ACTUALISATION
DU SYSTEME DES CAS DU LATIN

La place nous manque, dans le cadre du présent ouvrage, pour montrer l'utilité de cette approche pour la description de la syntaxe de chacun des cas latins. Quelques indications à ce sujet avaient, d'ailleurs, déjà été données, au fil de la discussion

se trouvent là que parce qu'ils existent, mais d'une existence antérieure, par conséquent, à "ce qui se passe"

critique qui a précédé. Nous pouvons,par conséquent, nous limiter ici à rappeler quelques-uns de ces emplois, dont certains, que l' on veuille bien s'en souvenir, constituaient de redoutables écueils , sur lesquels sont venus se briser les efforts les plus sérieux de théorisation. A savoir:

1° Romam uidi~ueni, decem annos regnauit,etc.: autant de réalisations particulières de la représentation d'un x présent " sans plus ", c'est-à-dire d'un NON-MOI qui ne fait qu' " être là", mais qui "est là" positivement, comme un objet soumis (subordonné) au regard du MOI locuteur, ou, plus généralement, à l'activité,quelle qu'elle soit, de la personne primordiale qui, dans le plan délocutif, assume le rang du MOI - comme un objet, autrement dit, auquel vient échoir ce regard ou cette activité, lesquels, le saisissant,le "comprenant", y trouvent du même coup la fin de leur développement dans l'espace.Cf. P.DE CARVALHO, 1980b, 55 sqq.

2° me pudet, illum paenitet, etc.: là encore, le pronom (ou le nom) à l'accusatif parle d'un être qui, indiscutablement, " est là ", compris dans l'état de choses délocuté (soit:"présent "), mais qui, en même temps, n'apparaît pas comme le pôle dominant,"subordonnant", de cet état de choses, et ne peut être vu, par conséquent, que comme le pôle dominé, "subordonné". En d'autres termes, l'être qui a honte, se repent, etc.,n'a, généralement, pour la pensée latine, que la présence minimale de l'objet saisi par un devenir qu'il ne maîtrise pas. Cf. p. 808 ci - dessus, ainsi que P. DE CARVALHO, 1980a : 11.

3° dicunt (constat) caedem in uia Appia factam esse "on dit (c'est un fait bien établi) qu'un meurtre a eu lieu sur la

voie Appienne": comme cela a été dit précédemment (cf. pp.685-686 ci-dessus), l'accusatif improprement dit "sujet d'infinitif" n'est, finalement, rien d'autre que la représentation d'une "personne primordiale" privée, dans une version "déréalisée", "objectivée", "nominalisée", d'un certain événement, de la prééminence ou "présence forte" qui eût été la sienne dans la phrase autonome qui ferait voir le même contenu d'expérience comme constituant, à lui seul, un "présent existentiel". En d'autres termes, l'être désigné à l'accusatif (soit caedem, dans notre exemple) est donné, dans une telle phrase, comme subordonné à un certain comportement (dicunt) ou à un certain état de choses (constat), et c'est dans le cadre de cette subordination que se déclare, ensuite, son rang de protagoniste (virtuel) de l'événement signifié par l'infinitif.

4° urbem capio vs. urbe potior vs. rerum potior: dans urbem capio, le verbe fait voir une opération allant d'un actant initiateur à un actant terminal, avec le nom de ce dernier à l'accusatif, conformément à notre définition de ce cas. Dans urbe potior, au contraire, le statut de l'actant complémentaire est radicalement différent, et il faut commencer, pour comprendre ce qui se passe, par prendre au sérieux, "à la lettre", la forme passive, dite "déponente", du verbe; elle dit clairement que l'opération signifiée se déroule entièrement dans les limites d'une même et seule personne, qui est l'actant initiateur: en effet, "se rendre maître" de quelque chose c'est, à la fois, accomplir une action portant sur un objet, mais aussi, du même coup, "se placer" dans un certain type de rapport face à cet objet. Dans ces conditions, l'actant complémentaire se trouve exclu du présent délocuté "stricto sensu", il n'apparaît plus comme son pôle conclusif; comme, cependant, il est indiscutablement pré

sent dans "ce qui se passe", il lui reste la position accessoire, marginale, signifiée par l'ablatif. Enfin, dans l'état de choses évoqué par rerum potior, l'actant complémentaire n'est pas strictement actuel, en ce sens qu'il ne s'agit point d'un objet singulier, déterminé, saisissable, mais plutôt d'une réalité plurielle, non limitative, et qui, de ce fait même, " ne tient pas", littéralement, dans les limites étroites d'un présent délocuté: quelque chose, approximativement, comme "l'ensemble des choses constituant la réalité "; l'abandon de l'ablatif dans ce contexte va donc de pair avec l'extrême généralité notionnelle et numérique du lexème nominal appelé à désigner l'actant complémentaire impliqué dans le lexème verbal. Mais celui-ci, d'autre part, interdit toute vision d'un résultat extérieur à l'actant primordial, si bien que la seule position disponible pour l'actant complémentaire est celle correspondant au génitif. Aussi bien, potiri rerum ne signifie pas tant "prendre effectivement possession d'un objet déterminé, actuel" (urbe potiri) que "s'installer en personne dominante dans le cadre, supposé pré-existant, d'une certaine réalité, avec tout ce qu'elle peut comporter", soit : "s'arroger le contrôle de l'ensemble des choses", "prendre le contrôle de la situation".

5° les alternances, étudiées précédemment (cf. pp. 646sqq. ci-dessus), entre un ablatif "de prix" (="valeur réalisée") et un génitif "de la valeur estimée", ou "de la valeur relative" (= "prix comparé ou indéterminé") fournissent une autre excellente illustration de l'opposition, inscrite dans le système, entre une représentation d'un NON-MOI "présent à titre accessoire" (ablatif) à celle d'un NON-MOI inactuel, existant à l'arrière-plan de l'événement délocuté (génitif).

6° uiuorum memini "je pense aux vivants, je n' oublie pas les vivants", eius noctis memini "je me souviens de cette nuit-là", Epicuri obliuiscor "j'oublie Epicure": dans ces tournures, qu'il n'y a aucune raison sérieuse de considérer comme résiduelles, le génitif s'explique on ne peut plus aisément comme l' expression d'un NON-MOI dont le lexème verbal déclare expressément qu'il existe mais qu'il n'est pas, ou n'est plus là: "se souvenir de quelque chose", "penser à quelqu'un ou quelque chose", c'est, nécessaire - ment, se tourner vers un existant préalable, tout comme " oublier " c'est perdre la trace de ce qui est passé. On pense également au complément génitif désignant un objet manquant, notamment auprès de egere, par exemple auxilii egere "manquer de secours, n'avoir pas à qui recourir". Il est vrai que l'objet manquant peut aussi être désigné à l'ablatif, cette dernière construction étant d'ailleurs largement prédominante avec les verbes de privation autres que egere (cf. ERNOUT-THOMAS, 1953: 51 et 83). Sans pouvoir nous engager ici dans une analyse détaillée des emplois, il est permis de suggérer qu'il y a plus d'une manière de concevoir une situation de manque ou privation: une chose, en effet, est de constater l'absence de x dans une situation donnée, c'est-à-dire le fait que quelqu'un s'en trouve à un moment donné dépourvu, et une autre est de voir se "réaliser" cette absence au niveau du comportement de celui qui n'en dispose pas. Ainsi l'affirmation contenue dans (400)-(a) ne signifie évidemment pas que son auteur, Cicéron, souffre de voir que la Cité n'est pas privée des ressources qu'il aurait pu mettre à son service; son angoisse a plutôt pour objet le fait qu'elle ne réalise pas ce manque dans son comportement, qu'elle ne donne pas des signes de manquer des compétences de Cicéron, pour l'heure écarté de toute

activité politique; d'où l'ablatif armis, représentation d'un NON-MOI présent, à titre accessoire, à l'événement délocuté, mais au degré zéro de sa présence: présent"par défaut", en quelque sorte.De même, il est question, dans (400)-(b), d'un personnage, C.Macer,qui n'a jamais pu, ou su, "exercer" la moindre influence, qui, pour ce qui est de l'"auctoritas" que l'on est en droit d'attendre d'un orateur, n'en a jamais eu aucune:

400 (a) Equidem angor animo,non consili, non ingeni, non auctoritatis armis egere rem publicam, quae didiceram tractare:

Cic. Brut. 7: "Pour moi, j'ai le coeur serré, en voyant que la Cité ne ressent pas le besoin de ces armes que sont la lucidité, le talent, l'influence - armes que, pour les avoir apprises, je savais manier..."

(b) C.Macer auctoritate semper eguit, sed fuit patronus propemodum diligentissimus:

Cic.Brut. 238: "C.Macer n' a jamais eu d'influence, mais c'était un avocat quasiment sans pareil pour l'activité."

7° Comme déjà indiqué (cf. pp.787 et 801 ci-dessus),notre définition du datif comme cas représentant un x "inactuel ultérieur" rend aisément compte de son emploi dans la désignation d' un possesseur ou d'un agent; nous avons vu aussi (p.725-726 ci-dessus) qu'elle permet de comprendre l'absence de ce cas dans certains contextes où un raisonnement sommaire, par traduction, le ferait attendre (auprès des verbes "de demande").D'autre part, il ne serait guère plus difficile de justifier, dans le cadre de notre théorie,certains emplois du datif qui ont toujours paru plus ou moins "sus -

pects" à la grammaire traditionnelle - et il est vrai qu'ils sont incompatibles avec la définition classique de ce cas comme celui qui "exprime l'attribution". Nous pensons notamment aux expressions comportant un datif "de terme de mouvement" (ERNOUT-THOMAS, 1953: 69), dont le principe paraît assez évident: à la vision "opérative" du mouvement, ne retenant de celui-ci que son "déroulement" jusqu'à une limite finale atteinte ou approchée (désignée à l'accusatif),l' expression utilisant le datif oppose une vision "résultative",qui met au premier plan du propos la présence subséquente de l'apport du mouvement dans le lieu terminal, qui du même coup n'apparaît plus comme tel. Ainsi le datif de l'exemple bien connu cité en (401) n'a,quoi qu'en disent ERNOUT et THOMAS (1953: 70), rien de "factice"; il traduit plutôt une certaine vision d'un mouvement dans laquelle " le ciel" n'est pas le simple point terminal d'une opération qui se déroulerait en-dehors de lui, mais un lieu infiniment étendu qu'emplit de proche en proche cette "clameur" qui monte du sol et qui, par là même, prend des proportions véritablement "cosmiques":

401 Consurgunt studiis Teucri ...
it clamor caelo...:
Virg. En.5,450-451: "D' un seul élan se lèvent, dans leur émotion , les Troyens ...Une clameur monte, et va emplissant le ciel ..."

Dans le rapide aperçu qui vient d'être donné des apports de la théorie proposée à l'explication des emplois des cas latins, aucune mention n'est faite ni du nominatif ni du vocatif.Mais nous avions déjà pu indiquer l'utilité, pour l'analyse du statut du sujet en latin, d'une définition "positive" du signifié du nomina -

tif, considéré comme cas représentatif d'une "présence forte,domi - nante, subordonnante"; et c'est à l'exploration de certaines autres manifestations de ce signifié que sera consacrée la dernière partie de cet ouvrage.

Quant au vocatif, ce "parent pauvre" de la théorie syntaxique, il apparaît désormais définitivement intégré, de plein droit, au système casuel - non pas comme un figurant, auquel on aurait consenti à accorder la place quelque peu marginale réservée à tout élément perçu comme "étranger"[1], mais, bel et bien, comme une pièce engagée activement, au même titre que toutes les autres , dans le fonctionnement du système. Ainsi qu'il ressort de l'analyse précédente, telle que la résument les figuresXVIII et XIX,le vocatif s'obtient, s'engendre par une remontée vers l'avant systémati - que absolu, remontée en vertu de laquelle ce qui est en principe une troisième personne, un objet délocuté, apparaît en fait investi du degré le plus haut de présence que le MOI puisse reconnaître à l'être qu'il nomme, soit la "présence vraie" d'un TOI, à la fois objet "animé" de sa parole et MOI virtuel, son partenaire dans l'ac - complissement de la parole. En d'autres termes, produire la représentation qui s'attache au vocatif c'est, au fond, mener à son degré ultime le mouvement de "personnalisation" de l'objet délocuté qui,partant de la position centrale, accusative, livre, d'abord, l'image signifiée par le nominatif. Cela une fois compris, il est possible de cerner , et rendre intelligibles, certains faits, petits ou grands, qui le plus souvent ne retiennent guère l'attention des linguistes.

---

1 Cf. par exemple la démarche d'un L.RUBIO (1966: 110-111 et 129-130), qui, tout en faisant - à juste titre, mais contre la pratique des structuralistes modernes - une place au vocatif dans sa description du système casuel latin (à l'intérieur d'un sous-ensemble dit "des cas nominaux", et comprenant également le nominatif et l'accu-

Le premier de ces faits est l'emploi, assez bien at - testé, du nominatif désignant, aux lieu et place du vocatif attendu, une personne à qui, dans la réalité des choses, s'adresse un dis- cours. Or ce phénomène ne paraît pas très difficile à expliquer. Une condition nécessaire de l'emploi du vocatif est, en effet, que rien ne vienne compenser, annuler, dans l'esprit du locuteur, la vision de la "présence vraie" de la personne à désigner; car en l'absence d'une telle vision, la notion nominale n'est pas autorisée à quit- ter le plan, qui est le sien par définition, du délocuté, et l' on aura alors l'emploi du nominatif, signifiant qu'il y a bien là un "objet personnalisé", mais pas vraiment une "personne". Cela se pro duit, par exemple, lorsque la notion substantive est pensée "à quel que distance" de l'être à désigner, comme une qualification apportée à celui-ci par le locuteur, plutôt que comme le nom au moyen duquel l'être en question peut être appelé. C'est le cas, par exemple, dans (402): dire à quelqu'un à qui l'on adresse la parole thesaurus, o- culus, cibus, ce n'est plus, à proprement parler, l'appeler, ce n'est que le définir, le décrire, lui donner un titre, etc.:

402 (a) Di te seruassint semper,
custos erilis, decus popli, thensaurus copia/
/rum :

Plt. Asin. 655: "Puissent les dieux te garder à jamais, (toi qui es) le sau- veur de ton maître, l'honneur de notre peu - ple, le trésor où sont déposés nos riches - ses."

---

satif), n'en continue pas moins à le traiter comme "un caso muy es- pecial", appartenant à une "zone distincte du langage" : le vocatif fonctionnerait en "syntaxe expressive-impressive", alors que le nomi natif et l'accusatif opèreraient en "syntaxe déclarative". Comme ces concepts ne sont définis nulle part, cela paraît bien "court" pour rendre compte des phénomènes que nous allons évoquer.

NB: cf. encore: Amph. 857 *abin ... a me, dignus domino seruos!* Bacch. 22-23 *mel meum, suauitudo, cibus, gaudium;* Poen. 394 *oculus huius*: exemples empruntés à F.BLATT, 1952: 75, et HOFMANN-S ANTYR , 1965: 24-25.

Dans certains cas, d'ailleurs, l'emploi du nominatif pourrait fort bien traduire précisément une distance que le locuteur aperçoit entre son allocutaire et telle dénomination dont il se pare, ou dont on le pare, indûment, cf. (404):

403 (a) ... tu uapula, uir *strenuus*:

Plt. *Truc.* 945: "Quant à toi, va te faire rosser, ô homme actif" [s. e.: "que tu dis"].

(b) Tu *urbanus* scurra, deliciae popli,
rus tu mihi obiectas?

Plt. *Most.* 15-16: "Est-ce toi, le citadin [que tu es], le guignol, le mignon de tout le monde, est-ce toi qui me jettes mes champs à la figure?"

Mais il y a également des exemples de cette construction avec des "noms propres"; dans celui que mentionnent invariablement les manuels courants, l'emploi du nominatif - "abusif", selon ERNOUT-THOMAS (1953: 14-15) - s'éclaire parfaitement à la lumière de nos analyses: l'allocutaire, c'est-à-dire la personne"réellement présente", n'est pas le guerrier Messapus, mais le groupe qu'il forme avec les deux autres guerriers mentionnés,cf. (404):

404 "Tu, Voluse, ...
duc" ait "et Rutulos.Equitem *Messapus* in ar/
/mis
et cum fratre Coras latis diffundite campis".

Virg.*En.* 11,463-465: "Toi, Vo-

lusus, ...emmène aussi les Rutules. Quant à la cavalerie,⟨toi,⟩ Messapus, et⟨toi,⟩Coras, avec ton frère, déployez-la, en armes, sur toute l'étendue de la plaine".

Inversement, on relève, non sans quelque perplexité, des emplois d'un adjectif ou d'un participe au vocatif, se rapportant, certes, à une personne précédemment nommée en position d'allocutaire, mais évoquant une "qualité" dont cette personne apparaît porteuse dans l'exercice même du comportement exprimé par le verbe. On assiste, autrement dit, à une sorte de pénétration du vocatif dans l'espace du délocuté; comme dit F.BLATT (1952: 72),le " vocatif entre dans la construction de la phrase",[1] à la place du nominatif attendu. Or ce phénomène illustre parfaitement le statut pleinement systématique du vocatif. Il a lieu chaque fois que le locuteur veut suggérer que la qualité ou l'état exprimés sont à entendre en rapport avec sa propre personne. Ainsi, dans (405)-(a), la qualité signifiée par hodierne -soit: "l'appartenance au jour d'aujourd'hui" - est celle que le locuteur souhaite voir se réaliser dans la personne du sujet du verbe; elle est donc un élément du voeu formulé par le poète. Nous proposerons la même interprétation pour les autres exemples de la série, en cherchant à la rendre explicite dans la traduction:

405 (a) Sic uenias hodierne,tibi dem turis honores:
Tib. 1,7,53:"Daigne venir, aujourd'hui, que je t'offre l'hommage de l'encens..."

---

1 Cf.,dans le même sens,H.FUGIER,1983 (à paraître):"Contrairement à des affirmations courantes,le vocatif est donc "en phrase";et il existe, au moins comme rôle syntaxique".

405 (b) ... quibus Hector ab oris
exspectate uenis?

Virg. En.2,282-283:"de quels rivages , Hector, nous arrives-tu,après nous avoir tant fait attendre?"

(c) Quo moriture ruis ...?

Virg. En. 10, 811: "Où te précipites-tu, pour la mort à laquelle je te vois promis ?"

NB: c'est Enée qui parle (à Lausus): dans sa bouche, et par la référence qu'implique la forme casuelle à la personne du locuteur, moriture sonne comme une menace.

Au plan sémiologique, nos propositions fournissent une explication tout à fait simple à deux faits majeurs.

D'abord, il n'était pas évident "a priori" que le vocatif ne doive pas avoir de signifiant spécifique au pluriel; cela appelait,donc, une explication, qui se dégage immédiatement de ce qui est ici avancé: rigoureusement parlant, la position de "délocuté allocutaire" est, par définition, liée essentiellement au nombre singulier ; n'est personne vraiment présente, c'est-à-dire impliquée dans le présent du locuteur comme son partenaire et MOI virtuel,que l'allocutaire unique, et tout délocuté pluriel se déclare, par là-même, irréductible à cette position [1].

On comprend aussi, d'autre part, pourquoi seule une partie limitée du paradigme nominal dispose, au singulier, d'un signifiant spécifique de vocatif, la "synapse" nominatif / vocatif étant la loi partout ailleurs. Seuls, en effet, on le sait, des noms

---

1

Cf. M.PLENAT,1979: 54 n.2, qui rapproche, fort opportunément,de ce fait, l'inexistence d'un vocatif de populus (cf. ci-après,dans le texte). Au demeurant,cet article est une intéressante tentative de montrer que "le vocatif est un nominatif au niveau sous- jacent".Malheureusement, l'auteur se borne à considérer l'aspect mor-

formellement caractérisés comme ressortissant du genre "animé majeur, fort" (= "masculin") possèdent ce signifiant spécifique:dominus vs. domine, filius vs. fili, meus vs. mi. Pour le comprendre, il faut se rappeler ceci, que la position de l'allocutaire,dans le "présent vrai", est celle d'un objet, d'un patient; il est,rigoureusement, la personne animée que le MOI locuteur "tient" dans son présent, soumise à sa puissance opérative de locuteur, à sa parole . On conçoit, dès lors, que le latin puisse apercevoir une incompatibilité radicale, insurmontable, entre deux images contradictoires d'une personne délocutée marquée par une puissance générique maximale: un même signe ne saurait convenir également à faire voir une telle personne tantôt comme un "protagoniste" indépendant de toute détermination (dans le "présent délocuté") et comme un "objet déterminé" (dans le "présent vrai"). D'où la nécessité d'une discrimination sémiologique nominatif vs. vocatif.

L'observation du signe spécifiquement chargé d'exprimer la représentation vocative est, d'ailleurs, en elle-même fort instructive. Ce signe est, en effet, obtenu par un double traitement consistant, d'une part, à refuser la désinence positivante -s, qui, dans l'animé, permet d'opposer le nominatif, cas de la "présence forte, subordonnante", à l'accusatif, cas de la "présence" sans plus , donc subordonnée (soit: la subordination de tout objet délocuté en tant que tel), mais qui est aussi, ne l'oublions pas, un signe généralement utilisé, dans les langues indo-européennes, pour exprimer le pluriel; d'autre part, à altérer, d'une manière ou d'une autre,la

---

pho-phonologique du problème, reléguant ainsi au second plan toute considération sur le sens et l'emploi de la forme étudiée. Ainsi, après avoir eu la juste intuition de ce qui rapproche le nominatif et le vocatif, il échoue à faire voir ce qui les sépare, et en vertu de quoi ils s'opposent. Ou plutôt, pour être juste:il arrête sa réflexion au moment précis où elle rencontre les vrais problèmes.

voyelle dite "thématique", porteuse de l'indication du genre, soit en lui substituant son degré alternant (domino-) -e-), soit en l'effaçant purement et simplement (filio-) filiØ-).

Mais on remarquera encore que la première de ces deux dernières procédures - le traitement alternant par -e- - est utilisée ailleurs, en latin, dans des conditions qui, réflexion faite,ne sont pas tellement différentes. Ainsi que le fait remarquer PLENAT (1979: 61),mais sans autre commentaire, la finale[1] -e apparaît également dans des signifiants de nominatif singulier: iste , ille, ipse.Les raisons de cette analogie ne sont pas inaccessibles. En effet, ce que nomme chacun de ces "démonstratifs" - et ipse non moins que les deux autres - est, certes, un "objet délocuté à présence dominante, forte", mais il est aussi un délocuté qui appartient au " présent vrai " du locuteur, en tant qu'il est la "cible" d'un geste déictique accompli par celui-ci. Ainsi, la finale -e de iste,ille, ipse dénonce la même contradiction aperçue lorsqu'il s'agissait de signifier le vocatif de certains noms, et elle résulte du même traitement sémiologique: refus du signe de "puissance" -s + effacement, par alternance, de la voyelle thématique portant indication du genre.

Enfin, pour revenir au vocatif, il est connu que même certaines notions nominales relevant de la déclinaison thématique typiquement "masculine" ne semblent pas disposer d'une forme signifiant distinctement leur vocatif. On cite généralement, à ce propos, deus et populus, mais à vrai dire les choses ne sont pas absolument iden-

---

1

Et non la "désinence -e", comme le dit, à tort, M.PLENAT (ibid. 61): dans domine, la désinence est Ø , dont nous venons de dire le rôle dans l'expression du signifié.

tiques dans les deux cas: deus, semble-t-il, n'est jamais utilisé, avant les auteurs chrétiens, pour désigner un allocutaire, mais il y a quelques exemples d'un emploi typiquement "vocatif" de la forme de nominatif populus, cf.(406):

406 (a) Audi, inquit, Iuppiter, audi, pater patrate populi Albani, audi tu, populus Albanus:

T.-L. 1,24,7: "Ecoute",dit-il, "Jupiter, écoute, 'pater patratus' du peuple d'Albe; écoute, toi, peuple d'Albe".

(b) i, pete uirginea, populus, suffimen ab ara:

Ov.F. 4,731: "Allez-y , peuple (de Rome), allez prendre sur l'autel de la Vierge (= Vesta) de quoi faire une fumigation."

Mais peu importe, et l'explication, dans les deux cas, se déduit du contraste "présence vraie, immédiate" (dans la locution) vs. "présence représentée, délocutée, médiatisée" qui s'exprime dans l'opposition morphologique vocatif vs. nominatif.

En pensée latine, deus représente une personne indéterminée, qui ne se laisse point concevoir, en tant que telle, comme un allocutaire, c'est-à-dire comme un délocuté "réellement présent", et accessible à la parole du locuteur. En d'autres termes, un "dieu" à qui l'on pense pouvoir s'adresser est nécessairement un dieu déterminé, qui a, donc, un nom, et c'est par ce nom qu'il faut l'appeler;au contraire, un dieu qui n'a pas de nom est, par le fait même, un dieu "absent"; on peut en parler, mais en aucun cas lui parler. Extrêmement significative devient, alors,l'apparition d'un vocatif dee chez les auteurs chrétiens.On peut supposer, avec vraisemblance,que l'instauration d'une telle forme, d'ailleurs plutôt rare (cf.HOFMANN-SZAN-

TYR, 1965: 24, citant Tert. adu.Marc. 1,19,8,et Prud. Hamart.931), est liée à l'émergence du concept d'un dieu personnel unique, à qui il est jugé possible de s'adresser comme à une personne réellement présente.

On objecte parfois à cette l'explication de l'absence d'un vocatif de deus à date ancienne (cf. par exemple HOFMANN-SZANTYR, ibid.,et A.SCHERER,1975: 43) qu'elle ne tient pas compte du fait qu'un substantif comme dea apparaît, lui, en emploi "vocatif", alors, suggère-t-on, que les déesses ont, elles aussi, des noms,sans que cela interdise de s'adresser à l'une d'elles au moyen de ce terme générique. C'est, peut-être, oublier que l'opposition deus vs. dea - comme, plus généralement, celle du genre dit "masculin"au genre dit "féminin" - n'est pas celle de deux termes symétriques,qu'au contraire elle implique une dimension "mécanique" en vertu de laquelle dea se définit comme une détermination de deus. En effet, ce dernier substantif, "masculin", produit, en fait, la représentation d'un être caractérisé, par opposition à tout ce que le regard aperçoit d'"inanimé" dans l'univers délocuté, comme indiscutablement,affirmativement "animé", sans autre spécification. Au contraire, le genre "féminin" de dea résulte d'une discrimination, c'est-à- dire d'une détermination supplémentaire - d'une "surdétermination" -puisqu'il signifie un cas particulier de la notion dont deus livrait le cas général; ce cas particulier est celui où l'"animation" dont est créditée cette notion, et que deus donne comme affirmée, indiscutable, illimitée, apparaît, en fait, discutée, limitée, minorée. En d'autres termes, dea signifie un cas singulier,"non quelconque", de ce que représente le thème deo-; c'est cette "surdétermination" qui lui confère l'aspect d'une personne à qui l'on peut éventuellement

s'adresser: savoir d'une divinité qu'elle n'est pas "quelconque", qu'elle est dea, c'est déjà, quasiment, en savoir assez pour être en mesure de l'identifier ...

Quant à l'inexistence d'un signifiant spécifique du vocatif de populus, elle est vraisemblablement motivée par l'aspect étendu, collectif et abstrait de la notion signifiée. En effet, ce substantif n'évoque pas simplement une pluralité matérielle de personnes, mais une collectivité organisée selon certains principes. C'est ce qui ressort, par exemple, de la définition donnée par Cic. Rep. 1, 39 populus autem non omnis hominum coetus quoquo modo congregatus, sed coetus multitudinis iuris consensu et utilitatis communione sociatus "mais 'populus', ce n'est pas tout rassemblement de personnes réunies n'importe comment, mais un rassemblement d'un grand nombre de gens unis par l'acceptation unanime du droit et par une communauté d'intérêts." Populus ne représente donc pas une personne physique, mais plutôt une entité, difficilement assimilable à un TOI. Aussi n'a-t-on pas souvent l'occasion de s'adresser à une entité; comme le fait remarquer A.SCHERER (1975: 43), lorsqu'on a, en latin, à parler à la collectivité, on le fait au moyen de substantifs désignant, au pluriel, des personnes physiques: ciues, homines. Et si, exceptionnellement, c'est à l'entité abstraite que l'on entend parler, il faut se contenter de la forme exprimant le nominatif, car le tout abstrait que représente populus ne se laisse décidément pas réduire à une forme, *populе, qui l'eût présenté comme une personne "présentement" soumise à la parole d'un locuteur.

Ainsi, il semble que l'on puisse porter au crédit de notre théorie des cas latins le fait qu'elle permet de cerner, et de justifier, bon nombre de faits d'emploi qui avaient, jusqu'ici, fait

difficulté. Mais elle a aussi l'avantage supplémentaire d'intégrer à la théorie syntaxique quelques faits - syntaxiques, sémantiques, voire sémiologiques ou "morphologiques" - qui, sans être, et pour cause, "nouveaux", n'avaient jamais mérité l'attention des linguistes - même de ceux, soit dit en passant, qui font valoir "le respect des faits" pour justifier leur refus de toute théorisation "hardie", et cohérente, portant sur le fonctionnement du système linguistique.

Mais, au-delà des emplois de chaque cas en particulier, c'est l'ensemble de l'édifice sémiologique assurant l'expression de l' "ouvrage construit en pensée" (selon l'expression de G.GUILLAUME) qui reçoit, du modèle proposé, un éclairage nouveau, propre à en faire apparaître la cohérence, plus grande qu'on ne pourrait le croire à première vue; on comprend alors, immédiatement, les "synapses"[1] qui caractérisent la déclinaison latine.

Ces synapses confirment, en général, les grandes articulations du système telles qu'elles ressortent de notre description: on trouve, en effet, des regroupements sémiologiques portant, d'une part, sur les cas de la "présence vive stricte" (cf.fig.XVIII) de l'événement délocuté - soit, nominatif/ accusatif,cf. le paradigme "neutre" en général, ainsi que pl. ducēs (et, secondairement, ciuēs), manūs, diēs -, d'autre part, sur les cas plus ou moins "extérieurs" - soit 1° ablatif/datif (cas général, dominant): dominō (bonō),fortī (et, secondairement, manu), pl. bonīs (m.f.n.),fortibus,manibus, diebus, ou 2° datif/génitif (cas particulier): bonae, diei.[2] On notera, en outre, que la déclinaison du pluriel - favorable, "a priori",

---

1 On sait que ce terme désigne, en psycho-mécanique du langage, la réunion de deux ou plusieurs signifiés grammaticaux sous un même signifiant.

2 Les lois qui déterminent le choix de l'un ou l'autre type -abla-

aux généralisations simplificatrices - donne, avec toutes les synapses qui la caractérisent - une image tout à fait transparente de la charpente de l'édifice mental, cf. par exemple: duces (nom.acc.) = représentations du "présent vif strict"; ducibus (abl.dat.) = représentations de son"après",soit: de ce qui est vu exister "en fonction" de ce "présent strict" ; ducum (génitif) = représentation de son "avant", soit de ce qui est vu exister préalablement au "présent vif strict".

Trois dernières remarques s'imposent encore, à l'appui de la théorie casuelle proposée.D'abord, elle fait immédiatement apparaître, la singularité que constitue l'ablatif,ce " **casus proprius Latinus** " dont parlait Varron (LL 10,62), avant même l'introduction du terme "ablatiuus" - due, semble-t-il, à Pline l' Ancien, suivi en cela par Quintilien (1,4,26; 1,5,59: cf. G. CALBOLI: 1975: 105) -, et l'on s'explique pourquoi le grec, par exemple, a pu faire l'économie de ce cas si "contradictoire", qui est, littéralement, la représentation du "dehors" d'un "dedans", c'est-à-dire de ce qui, appartenant au "présent" de l'événement délocuté, se situe, néanmoins, "en marge" de ce "présent"(cf.fig.XVIII). Mais notre modèle met aussi en pleine évidence la position cruciale de l'opposition accusatif vs. ablatif, ce qui jette un jour nouveau sur l'évolution romane de la déclinaison nominale, réduite, comme on sait, à un accusatif-ablatif véritablement envahissant, devenu cas-régime universel (cf.G.SERBAT,1975: 69); le vocable nominal se déclare,par là, définitivement expurgé de tout ce qui, en lui, n'était pas sim -

---

tif-datif ou datif-génitif - restent à déterminer.Tout au plus est-il permis de faire observer, à propos du deuxième type (datif-génitif bonae, rei),qu'il n'y a pas, bien au contraire, disconvenance entre une solution sémiologique qui,en préservant l'identité de l'ablatif,donne une image particularisée, "fouillée",du "présent vif"(cf. bonă vs. bonam vs. bonā),et la"surdétermination" qui,selon nous,engendre, en latin, le genre dit "féminin" (cf. p.854 ci-dessus).

ple référence à une "présence subordonnée" - la "présence subordonnée" d'un objet délocuté, c'est-à-dire d'un objet de la pensée parlante. Ceci, soit dit en passant, devrait contribuer à dissiper, une fois pour toutes, certaine illusion encore fort répandue - on la trouve, en effet, sous la plume des romanistes les plus avertis - , et qui amène à se figurer le cas unique des langues romanes comme "une équivalence approchée d'un nominatif et d'un accusatif, d'un cas sujet et d'un cas objet..." (M.MOLHO, 1982: 108). Il apparaît,en vérité, que le nom indéclinable de ces langues, n'a rien, n'a jamais rien eu d'un nominatif[1]; c'est, en fait, un objet, c'est-à-dire un cas-régime, c'est-à-dire encore une forme faite pour "compléter" le vocable verbal auquel elle doit nécessairement s'associer dans la genèse de la phrase, et c'est avec ce "complément" que ces langues assurent les diverses fonctions syntaxiques, y compris celle dont résulte l'existence d'un "sujet" dans la phrase achevée. Il y a sans doute, on le voit, une part de vérité dans l'affirmation, à première vue surprenante, de L.TESNIERE (1976[=1966]: 109) selon laquelle "le sujet est un complément comme les autres"; il est, ajoute - rions-nous, le complément d'un verbe à venir, qu'il prévoit et appelle. Il resterait à en tirer les conséquences au niveau des pro-

---

1 Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler ces quelques notions qui, pendant un temps plus ou moins long, ont conservé, à côté d'un accusatif "dominant", et appelé à se généraliser, un nominatif "résistant", et, assez souvent, finalement éliminé,cf. par exemple: neveu < nepotem vs. a.fr. niès < nepos, seigneur < seniorem(sieur < *seiorem) vs. sire< senior, comte < comitem vs. a.fr. cuens < comes, etc. (exemples empruntés à C.SERBAT, 1975: 75). On pense aussi aux formes actuelles manifestement dérivées de nominatifs: gars(vs. garçon), fils, etc. De tels phénomènes se seraient-ils produits si la forme étymologiquement issue de l'accusatif portait en elle si peu que ce soit d'un nominatif? Ne peut-on pas penser que ces "restes de nominatif" doivent leur persistance à un refus opposé par certaines notions à ce qu'il peut y avoir de trop "objectif" dans le cas unique issu de l'accusatif?

priétés spécifiques du "sujet" dans un tel état de langue.

Enfin, si l'on veut bien considérer que notre théorie des cas latins permet de poser sur nouveaux frais et, croyons-nous, de résoudre le problème des rapports entre préposition et forme casuelle - rapports qui sont de complémentarité, et point de contradiction (cf. P. DE CARVALHO, 1980 b : 23-106); si, de plus, on est prêt à admettre qu'elle aboutit , sur un nombre considérable de faits ressortissant au domaine étudié, à des propositions tout à fait précises, contrôlables, et susceptibles d'être mises à l'épreuve - c'est-à-dire "réfutables", au sens de K.POPPER, 1978 [= 1972]-, on nous accordera peut-être - sous réserve, naturellement, des "tentatives ingénieuses et sévères" (K.POPPER,ibid. 92) qui ne manqueront pas d'être faites pour la réfuter - qu' "a priori" elle ne paraît pas perdante, qu'au contraire elle pourrait s'avérer une meilleure approximation de la vérité que celles qui l'ont précédée...

Il nous reste, à présent, à parachever notre démonstration, en étudiant par le menu un certain nombre de faits, généralement inaperçus, ou négligés, concernant les emplois du nominatif. Ce sera l'objet de la troisième et dernière partie du présent ouvrage.

TROISIEME PARTIE

S Y N T A X E D U N O M I N A T I F

E T

P R O P R I E T E S D U S U J E T E N L A T I N

CHAPITRE XI

LE NOMINATIF DIT "ASYNTAXIQUE"

"Le nominatif et le vocatif posent plus de problèmes que ne le laissent supposer nos grammairiens": on ne peut pas dire que cet avertissement, lancé il y a plus d'un siècle par F.SKUTSCH (cité par E.LOFSTEDT, 1928: 69), ait eu beaucoup d'écho. Car il en va, au plan des catégories nominales, du nominatif et du vocatif, exactement comme, dans le verbe, du présent. Ici et là, en effet, tout se passe comme si les formes portant ces signifiés correspondaient à des catégories si absolument élementaires, si indiscutables, si immuables qu'il n'y aurait véritablement rien à en dire.

En ce qui concerne le vocatif, nous avons déjà pu indiquer, en exposant notre théorie des cas dans son ensemble (chapitre X, p.846 ci-dessus), ce que peut apporter à la compréhension de ses emplois et de la forme même de son signifiant une conception moins sommaire des choses. Quant au nominatif, l'étude, entreprise à la fin du chapitre IX (p.782 sqq. ci-dessus), des verbes "d'état d'âme" et de l'expression de l'appartenance ou possession personnelle faisait assez bien voir, en quelque sorte "a contrario", en quoi consiste cette "présence forte, dominante" que nous imputons, comme son signifié, à ce cas - signifié qui détermine certaines exigences à satisfaire pour la constitution, dans l'expression d'un événement donné, d'une "personne primordiale" ou sujet. D'autres contraintes

du même ordre seront appelées, dans le chapitre suivant ,à témoigner de la pertinence de notre analyse; il s'agit, d'ailleurs , on s'en rendra compte, de faits familiers à tous les latinistes,encore que ceux-ci n'aient guère été habitués à y prêter attention , la connaissance qu'ils en ont restant éminemment pratique.Mais il nous faut, avant d'y procéder, combattre et, si possible, éliminer certain préjugé persistant sur les emplois prétendument "hors construction", ou "asyntaxiques" de ce cas, préjugé qui est source des plus graves malentendus.

Ce préjugé veut, en effet, que l'on conçoive en général le nominatif latin comme un "cas zéro", dont la vocation serait, pour ainsi dire, d'"exposer" le signifié nominal, en le présentant comme l'idée d'un "être en soi", soustrait à toute forme de relation - ou bien encore, pour adopter la formulation d'un A. JURET (1933: 16), "comme un concept pur et simple". De cette conception quasiment générale dérive, par exemple, la définition, popularisée par J.COLLART (1969: 68), qui fait du nominatif un "cas-pancarte", dont on se servirait pour "présenter l'individu, objet ou idée dont on va dire quelque chose"; de la même veine est l'idée que ce cas aurait, outre sa fonction "principale" de "sujet" , d'autres fonctions, " asyntaxiques ", "dénominatives" (J. HAUDRY : 1977: 32).

Point n'est besoin de s'attarder encore, après ce qui a été exposé plus haut (p .510 , et notamment commentaire des exemples (260)), à la prétendue vocation "thématique" du nominatif. Quant à l'illusion d'un nominatif "cas zéro", deux faits majeurs auraient dû, depuis longtemps, en avoir raison - si, d' une part,on avait pris au sérieux la forme de son signifiant, et si;

d'autre part, la réflexion théorique s'était appuyée sur une observation tant soit peu attentive des faits d'emploi.

D'abord, on voit mal comment un cas si nettement marqué, au niveau sémiologique, que le nominatif latin pourrait avoir un contenu casuel nul. C'est là, du reste, une difficulté de la théorie syntaxique qui n'échappait pas à la perspicacité d'un A.MARTINET, lorsque, voici un quart de siècle, il relevait ce qui lui semblait être une "contradiction " entre le contenu casuel léger,nul, qu'il pensait devoir attribuer au nominatif, déclaré "cas de la nomination sans plus", et la marque "lourde", positive, qui le caractérise le plus souvent, c'est-à-dire -s, désinence héritée d'un ancien "cas actif", ou "ergatif" (A.MARTINET,1956: 13, 15; cf. aussi 1970: 189, où les formes sans -s, p.ex. orator, sont données comme représentant le signifiant "idéal" du nominatif).Seulement, faute d'un outil d'analyse approprié, MARTINET ne pouvait guère,alors,dépasser ce constat négatif, qui l'amenait à considérer le nominatif latin comme un exemple privilégié d'un prétendu "désaccord entre le sens et la forme".Singulier exemple, en vérité, de cette "soumission aux faits" prônée, par ailleurs, par l'auteur (1970: 3); y a-t-il, en linguistique, des "faits" plus impérieux, plus incontournables, que ces formes apparentes au moyen desquelles se manifestent, et opèrent, les oppositions constitutives d'un système linguistique? Quoi qu'il en soit, l'apparente contradiction relevée par MARTINET s'évanouit si l'on accepte de considérer le nominatif latin comme un cas "dérivé" - selon le mécanisme décrit précédemment, cf. pp.838-9 et fig.XIX - , et porteur d'un signifié casuel positif, celui que nous nous attachons à décrire.

L'autre argument à opposer aux tenants d'un nomina -

tif "cas zéro", ou "cas de la nomination", procède de l'examen des faits d'emploi. On allègue traditionnellement, en effet, à l'appui de l'idée que nous combattons, l'utilisation de ce cas dans certaines situations de discours où il paraît extérieur à toute "syntaxe" proprement dite, voire, selon certains, à "toute règle de grammaire" (F. BLATT, 1952: 74): citations, présentation du nom d'un être, ou dénomination, titres . Or le moins qu'on puisse dire est qu'il y a là une vue tout à fait approximative des choses, car, si le nominatif peut effectivement apparaître dans ces sortes de situations, il est loin d'en avoir le monopole, et l'on peut même dire qu'il n'y intervient que sous certaines conditions particulières, à définir.[1]

NOMINATIF DANS LES CITATIONS

Considérons, pour commencer, l'emploi du substantif en citation, autrement dit "pour lui-même", hors toute référence à un objet extralinguistique, comme par exemple dans (407):

407 Je dis "Pyrrhus".

Or tout latiniste sait, d'expérience - même s'il lui arrive, à l'occasion, de l'oublier [2] - que le nominatif ne bénéfi-

---

1 On notera, à cet égard, la prudence de la formulation d'ERNOUT-THOMAS (1953: 13): "Un nom (généralement nom propre) servant de dénomination et cité pour lui-même est parfois laissé au nominatif, alors que la construction grammaticale stricte exigerait un autre cas..."

2 L'exposé de J.COLLART (1969: 68) est, ici, parfaitement significatif du pouvoir de certains parti-pris sur les connaissances les plus solidement établies: "Quoique les Latins préfèrent incorporer

cie, dans ce cas d'expression, d'aucune sorte de préférence,et même qu'il y est, somme toute, relativement marginal. En réalité, la tournure la plus usuelle est celle illustrée par les exemples (408):[1]

408 (a) Quin ego ... loquebar sic ut "pulcros", "Cetegos", "triumpos", "Cartaginem" dicerem:

Cic.Or.160: "Mieux encore, moi-même ... ma façon de parler était telle que je prononçais 'pulcros', 'Cetegos', 'triumpos', 'Cartaginem'.

(b) "Burrum" semper Ennius, numquam "Pyrrhum":

Cic. Or. 160: "Ennius disait toujours 'Burrus', jamais 'Pyrrhus'."

NB: exemple de phrase nominale "opérative", cf. chapitre IV,p.224.

(c) Haec enim quae Graeci πάθη appellant, ego poteram "morbos":

Cic. Tusc. 3,7: "Car ce que les Grecs appellent πάθη [=acc. pl. n.], moi je pourrais ‹les appeler› 'morbos'."

(d) Appellata est enim ex uiro uirtus:

Cic. Tusc. 2,43: "Car c'est de 'uir' qu'est tiré le nom 'uirtus'. "

(e) Scripta'soror'fuerat:uisum est delere/ /'sororem':

Ov.Mét. 9, 528: "C'était écrit 'soror'; elle se décida à effacer 'soror'.."

---

grammaticalement la citation à l'énoncé (ignem clamare "crier au feu"), le nominatif est parfois[souligné par nous] aussi le cas du mot cité ou présenté pour lui-même,comme une enseigne:indoctus dicimus breui prima littera (Cic.Or.159:"nous disons'indoctus'avec la première lettre brève";."Ainsi,la croyance en un nominatif "asyntaxique" a suffi à fausser gravement la description de l'usage,en mettant indûment au premier plan un exemple plutôt exceptionnel, cf. ci-après.

[1] Pour une exemplification abondante de la norme, cf.TLL II 1267, 11 sqq., 20 sqq.; VII 1,802, 63 sqq.,et KUHNER-STEGMANN, I, 1976: 254-255.

Cet usage n'a, du reste, rien d'illogique,si du moins l'on est prêt à admettre que le signifié nominal n'est pas la réalité matérielle de l'être qu'il représente, mais cette représentation même, c'est-à-dire la notion que l'on en a, et qui comprend nécessairement, en latin, la prévision, exprimée par la marque casuelle, de la situation de l'objet représenté par rapport au cas d'expérience temporelle que la phrase saisit et dit. Ce qui revient à dire que cette prévision est une propriété inaliénable du signifié nominal, que le nom se réfère effectivement à un objet délocuté,ou que sa référence soit, au contraire, suspendue, virtualisée,comme dans le cas qui nous occupe. Le fait est que, pour la pensée latine, un nom n'est pas une abstraction, une simple entité formelle qu'il serait possible de dissocier de ce qu'il signifie. Etant toujours,par définition, "le nom de quelque chose", il n'est pas moins ancré dans le temps que la représentation d'être qu'il porte; le produire, c'est toujours, plus ou moins, évoquer l'image de la chose; il ne se laisse donc, pas plus que celle-ci, concevoir "hors construction".

C'est, au demeurant, cette continuité, cette solidarité aperçue entre la réalité nommée et son nom qui confère tout leur sens à des énoncés tels que (408)-(d) et (e). Dire, comme Cicéron, dans (408)-(d), que uirtus est issu de uir, c'est établir une relation de filiation, non pas simplement, à la manière d'un linguiste moderne , entre deux formes linguistiques, deux mots, mais, au-delà des mots, entre les éléments de réalité, ou conçus comme tels, que chacun d'eux représente; c'est, en d'autres termes, déclarer que la chose qui a nom uirtus dérive de celle qui a nom uir. Cela étant,on comprend la valeur de vérité qui s'attache à une étymologie ainsi conçue, et qui justifie son utilisation dans un raisonnement philo-

sophique: si la "uirtus" est le propre d'un "uir", c'est parce que le mot uirtus dérive du mot uir[1]. De la même manière,pour le personnage dont parle Ovide dans (408)-(e) - il s'agit de Byblis,amoureuse de son frère Caunus -, effacer un nom, soror, n'est pas moins qu'abolir la réalité insupportable qu'il évoque.

Que penser, dans ces conditions, des quelques emplois traditionnellement allégués en faveur de l'idée d'un "nominatif de citation", étranger à la "construction" syntaxique?

Il faut, ici, commencer par faire le tri. Dans certains de ces exemples, en effet, il n'est pas du tout évident que l'on se trouve en présence d'une forme de nominatif. Ainsi il n'y a rien qui interdise de comprendre, dans (409), les noms Cynthia, d'une part, frater et pater, de l'autre, comme des vocatifs. Bien au contraire, cette interprétation paraît nettement préférable pour la compréhension de chacun de ces textes. En effet, dans (a),le con

---

1 Il peut être utile de citer tout le passage introduit par (408)-(d):

Appellata est enim ex uiro uirtus; uiri autem propria maxime est fortitudo, cuius munera duo sunt maxima, mortis dolorisque contemptio. Vtendum est igitur his, si uirtutis compotes, uel potius si uiri uolumus esse, quoniam a uiris uirtus nomen est mutuata : "Car c'est de uir qu'est tiré uirtus; or d'un uir le propre est,par dessus tout, le courage, et celui-ci a deux attributs principaux: le mépris de la mort et le mépris de la souffrance.Il faut donc faire preuve de ces deux qualités, si nous voulons posséder la valeur,ou plutôt si nous voulons être des "uiri", puisqu'aussi bien c' est ⟨du nom⟩des "uiri" que la "uirtus" a tiré,par emprunt,son propre nom."

texte est dominé par l'idée de l'absence de l'aimée, il résonne,littéralement, des appels que lui lance l'amant délaissé; il y a,d'ailleurs, quelque chose d'incantatoire dans la simple réitération du nom de Cynthia tout le long du poème (vv. 5,6,22 et 31). Nous en dirons autant de (b), où il est question de la meilleures manière de s'adresser aux gens lorsqu'on veut devenir populaire: c'est en leur donnant du "frater" et du "pater". Nous en conclurons donc que dans ces deux exemples, ce ne sont pas les noms mentionnés qui font l'objet de la citation, mais des phrases uninominales au vocatif:

409 (a) Sed qualiscumque es resonent mihi/
/"Cynthia"siluae
nec deserta tuo nomine saxa uacent:

Prop. 1,18,31-32: "Mais telle que tu es, que grâce à moi résonnent les bois à l'appel de "Cynthia", et que ne restent pas désertés par ton nom les rochers, et vides."

NB: L'idée d'un appel semble confirmée par les vers 11-12: Sic mihi te referas leuis, ut non altera nostro / limine formosos intulit ulla pedes "Puisses-tu t'en revenir vers moi, aussi vrai que nulle autre n'a de ses pieds charmants franchi mon seuil."[1]

(b) "Frater", "Pater" adde;
ut cuique est aetas,ita quemque facetus /
/ adopta:

Hor. Epist. 1,6,54-55: "Ajou-

---

1 On rapproche parfois de ce passage les deux vers bien connus de Virgile dans Buc. 1,4-5: ...tu, Tityre, lentus in umbra / formosam resonare doces Amaryllida siluas "toi, Tityre, nonchalant sous l'ombrage, tu apprends aux bois à répéter en écho qu'elle est belle, Amaryllis." Ce rapprochement paraît bien hâtif. Il n'y a, dans le texte virgilien, nulle trace d'un appel: Tityre,le bienheureux, tout à la joie du "ludus" poétique, ne s'adresse pas à Amaryllis,il

tes-y le titre de "frère", de "père";chacun selon son âge, avec esprit, adopte-le."

Cela dit, il reste quelques exemples incontestables d'un nominatif "hors construction", mais ils sont beaucoup trop isolés pour que l'on puisse parler ne serait-ce que d'une tendance à préférer cette forme casuelle dans ce type de situation. Ce qui ne nous dispense pas d'avoir à les intégrer à notre principe d'explication.

Considérons, à cet effet, l'ensemble du système casuel tel que nous l'avons représenté schématiquement, figs.XVIII et XIX , et la singularité de la position du nominatif parmi les cas de pure représentation: il s'oppose à tous les autres cas, dans la mesure où à chacun de ceux-ci s'attache l'impression d'un degré plus ou moins fort de subordination, de dépendance; le nominatif, au contraire, apporte la représentation d'un être délocuté nullement subordonné, et pleinement subordonnant à l'endroit de tout ce qu'apparaît contenir l'événement motivant la phrase. Il s'ensuit que ce cas est susceptible d'une double interprétation, soit:

I. par interprétation positive, il est le cas de tout objet délocuté qui apparaît comme la "personne primordiale", ou "sujet";

II.par interprétation négative, il est le cas de tout objet délocuté qui n'apparaît pas comme la "personne primordiale" , mais que le locuteur peut et veut soustraire à l'image d'un rang non primordial, plus ou moins dépendant, que véhicule chacune des autres représentations casuelles (accusatif,ablatif,datif,génitif).

---

ne fait que communiquer à l'univers environnant le jugement qu'il porte sur celle qui a créé les conditions de son bonheur présent.

Analysons maintenant, à la lumière de cette dernière observation, quelques exemples d'emploi du nominatif en citation. Soit, pour commencer, (410), extrait d'une lettre de Pline:

410 Arrianus Maturus Altinatium est princeps. Cum dico "princeps", non de facultatibus loquor, quae illi large suppersunt, sed de castitate, iustitia, grauitate, prudentia:

Pl. Ep. 3,2,2: "Arrianus Maturus est, à Altinum, un personnage de tout premier plan. Et lorsque je dis "de tout premier plan", ce n'est pas de ses moyens que je parle - il en a en abondance - ,mais de son intégrité, de son sens de la justice, de sa gravité, de son bon sens".

Il s'agit, on le voit, d'un billet de recommandation, particulièrement chaleureux, et cela est sans doute pour quelque chose dans le phénomène qui nous intéresse. Il nous semble,en effet, que le choix du nominatif princeps, au lieu de l'accusatif réclamé par la "construction", s'explique fort bien par une certaine insistance du locuteur sur le caractère tout à fait singulier du terme qu'il vient d'employer dans la phrase précédente. Dire de quelqu'un qu'il est "princeps" chez lui n'est certes pas une expression banale, cela risque même de paraître quelque peu excessif.Aussi bien le locuteur s'emploiera-t-il à la justifier assez longuement. Il aurait pu, sans doute, en reprenant le qualificatif,le décliner à la forme casuelle correspondant à la fonction de l'être à désigner dans la structure en instance d'édification:- principem .- Mais c'eût été accepter, pour la notion la désignant, un rang "second", "subordonné", c'eût été aussi se résigner à produire la vi-

sion d'un événement dominé par l'image d'une "personne primordiale"; une telle phrase n'aurait rien exprimé d'autre qu'un moment de l'existence du sujet ("moi", en l'occurrence). C'est, à notre avis, le refus de ce rang "second" pour la notion "princeps" que traduit le choix, pour celle-ci, du nominatif, par une interprétation "négative" du signifié de ce cas. On remarquera, d'ailleurs, que le terme en question se présente, dans l'ordre linéaire de la phrase, après le verbe, c'est-à-dire, conformément à ce qui a été exposé dans notre chapitre VII (cf. pp.537 sqq.ci-dessus), comme un supplément survenant après la clôture du premier instant de la genèse phrastique. Et s'il nous était permis de concrétiser dans une traduction cette hypothèse explicative, voici ce que nous proposerions: "Et quand je le dis - oui, "de tout premier plan" -,etc."

On pourrait donc, à la rigueur, parler, à propos d'exemples comme (410), d'une sorte de "rupture de construction", mais à condition qu'il fût bien clair, d'abord, qu'une telle "rupture" ne consiste pas à soustraire le nom à la "syntaxe"proprement dite, et, ensuite, qu'elle est, en tant que telle, porteuse de sens. Si bien que, pour éviter toute ambiguïté, il semble préférable de parler, ici, d'un conflit entre deux principes constructifs, l'un engageant la phrase"en fonction" d'un certain être conçu comme "personne primordiale", l'autre venant, après coup, " in extremis" , compenser cette première décision au profit d'un être qui s'impose, par l'impression de singularité qui s'y attache,comme un élément non moins fondamental de la situation délocutée.

Certes, cette utilisation "négative" du nominatif n'est concevable que pour les noms dont la capacité de référence à la réalité extra-linguistique se trouve "suspendue": dans (410) ,

par exemple, princeps, dans la deuxième phrase (cum dico "princeps"), ne se réfère plus, comme dans la première, à une certaine personne. On imagine mal, au vrai, qu'il puisse exister deux "personnes primordiales" dans une situation donnée. En ce sens, par conséquent, on n'a pas tort d'établir un lien entre l'emploi du nominatif et ce mode d'utilisation du nom. Ce n'est là, toutefois, qu'une condition nécessaire, mais nullement suffisante: tout nom employé hors référence ne va pas automatiquement, de beaucoup s'en faut, au cas nominatif.

Voici encore, en (411), un exemple d'emploi du nominatif dans une citation. C'est le seul, notons-le, relevé dans l'Orator de Cicéron[1], texte qui ne manque pourtant pas de citations nominales. Cet exemple isolé survient dans un contexte qu'il n'est pas inutile de citer assez largement, car il illustre également la pratique la plus usuelle en cette matière:

411 Quid, in uerbis iunctis quam scite "insipientem" non "insapientem", "iniquum" non "inaequum", "tricipitem" non "tricapitem", "concisum" non "concaesum" ! Ex quo quidam "pertisum" etiam uolunt, quod eadem consuetudo non probauit. Quid uero hoc elegantius, quod non fit natura, sed quodam instituto? "Indoctus" dicimus breui littera, "insanus" producta, "inhumanus" breui, "infelix" longa, et, ne multis, quibus in uerbis eae primae litterae sunt quae in "sapiente" atque

---

1 Si l'on excepte § 161, où, de toute évidence, ce qui est en cause n'est pas la notion nominale, mais la séquence phonique qui exprime une de ses formes casuelles: duae litterae quae sunt in " optimus":"les deux lettres qui figurent dans 'optimus'."

"felice",producte dicitur "in", in ceteris omnibus breuiter:

> Cic.Or. 159: " Et dans les composés? Quelle ingéniosité, dans le fait que nous disons 'insipiens' et non 'insa - piens', 'iniquum' et non 'inaequum', 'tri- cipitem' et non ' tricapitem ', 'concisum' et non 'concaesum'! A partir de là certains veulent ⟨que l'on dise même⟩'pertisum', ce que l'usage, toujours lui, n' a pas admis. Mais qu'y a-t-il de plus raffiné que ceci, qui ne provient pas d'un fait naturel, mais d'une sorte de convention ? 'Indoctus', nous le prononçons avec une brève, 'insanus' avec une longue, 'inhuma- nus'avec une brève, 'infelix' avec une lon gue; enfin, pour résumer, dans les mots dont les premières lettres sont les mêmes que dans 'sapiens', et 'felix', 'in' se pro nonce avec une longue, et dans tous les au- tres,avec une brève."

Dans le texte cité en (411), Cicéron compare deux séries de phénomènes phonétiques observables dans les composés nominaux. Le premier de ces phénomènes - ce que nous appelons aujourd ' hui l'apophonie - paraît faire l'objet d'un simple rappel, comme quelque chose , disons, de "normal", alors que le deuxième se présente comme un fait particulièrement remarquable, cette gradation s'exprimant aussi bien dans la forme des adverbes - du degré "normal" de scite à l'"intensif-comparatif" de elegantius - que dans le contenu lexical du deuxième: elegans "qui dénote un choix, peu ordinaire, singulier". Aussi bien chacune des formes mentionnées à propos du premier cas n'a-t-elle rien que de très banal: les unes correctes, les autres non, elles sont toutes, cependant, également indiscutables, et aucune d'entre elles ne paraît bénéficier de cette sorte de valorisation impressive qui nous semblait déterminer la "rupture de construction" observée dans (410). Les choses sont déjà quelque peu différentes dans la deuxième partie du texte analysé, relative aux traitements contradictoires de la quantité voca

lique du préfixe in: indoctus, avec ĭ, mais insanus, avec ī, etc.[1] Voilà, en effet, laisse entendre Cicéron, un fait bien curieux, qui semble tout à fait arbitraire, inattendu. Si cette interprétation est correcte, nous sommes fondé à conjecturer que chacune des formes citées dans la deuxième partie de (411) apparaît au locuteur comme une singularité, du fait même de la contradiction existant entre elles; et que c'est le sentiment de cette singularité qui l'amène finalement à refuser à chacun de ces termes le rang "secondaire" prévisible d'après la structure syntaxique.

Nous sommes, certes, parfaitement conscient de la part d'"interprétation"que contiennent ces dernières analyses. Aussi bien l'essentiel n'est-il pas là, mais bien plutôt dans l'affirmation, aisément contrôlable du reste, que le nominatif n'apparaît pas nécessairement, loin de là, chaque fois que le nom est employé hors référence, et que s'il lui arrive, parfois, d'être appelé à ce type d'emploi, cela est dû à des facteurs particuliers - ceux que nous avons cru pouvoir déceler, ou d'autres - qui n'ont, en tout cas, rien à voir avec un quelconque statut de "cas zéro" qui n'est certainement pas le sien dans le système casuel latin. Mais signalons tout de même, à l'appui de nos propositions, que l'hypothèse d'un "nominatif de citation" motivé par l'impression d'une singularité attachée, dans un contexte donné, à la forme nominale citée rend assez bien compte de la grande majorité des occurrences habituellement relevées de ce type de construction, cf. (412):

---

1 Il s'agit, bien entendu, de la quantité vocalique, et non de la quantité syllabique. Cf. M. NIEDERMANN, 1953: 68, exploitant l'information contenue dans ce texte.

412 (a) Quare proinde ac simile conferri non oportet ac dicere ut sit ab "Roma" "Romanus", sic ex "Capua" dici oportere "Capuanus", quod in consuetudine uehemenʃter natat:

Var. LL 10,16:"Voilà pourquoi il ne faut pas, comme si c'était la même chose, établir de comparaison, et dire que tout comme de 'Rome' vient 'Romanus', ainsi à partir de 'Capua' il faudrait dire 'Capuanus': sur ce point il y a dans l'usage un flottement considérable."

NB: l'emploi du nominatif Capuanus résulte sans doute du caractère tout à fait exceptionnel de cet adjectif,que Varron n'admet pas et qui n'est, peut-être, qu'une forme forgée pour illustrer un raisonnement analogique inapplicable en l'occurrence.

(b) Ab eo quod alii dicunt "ceruices" et id Hortensius in poematis "ceruix":

Var. LL 8,14: "... du fait que certains disent 'ceruices' et que,de son côté, Hortensius dans ses poèmes met cela au singulier 'ceruix'."

NB: texte controversé,certains,conjecturant une lacune, lisent: Ab eo ⟨abeo⟩... "Je me désintéresse du fait que.." Quoi qu'il en soit, l'idée générale paraît claire: Varron entend sans doute souligner le caractère peu ordinaire du singulier ceruix, signalé aussi par d'autres témoignages,cf. Quint.8,3,35.

(c) Eidem regioni adtributa Subura, quod sub Muro Terreo Carinarum... Subura Iunius scribit ab eo quod fuerit sub antiqua urbe; cui testimonium potest esse quod sub est ei loco qui Terreus Murus uocatur.Sed ego a pago potius Succusano dictam puto Succusam:

Var. LL 5,48,1-3: "Au même secteur a été attribué le quartier de Subure, situé au-dessous du Mur de Terre des Carènes. "Subura", écrit Iunius,⟨tire son nom⟩du fait qu'elle se trouve située au pied de la ville ancienne ['sub urbe

antiqua']. Un témoignage en faveur de cela peut être le fait que ce quartier se trouve au pied du lieudit 'Mur de Terre'. Mais moi, c'est plutôt du faubourg Succusanus que ce quartier tire, je crois, son nom ‹ ancien?› de Succusa."

NB:Manifestement, Varron ne partage pas l'opinion de Iunius quant à la dénomination de ce quartier de Rome. On a l'impression que l'emploi du nominatif Subura dénonce, encore une fois, un conflit entre deux visions, comme si, sous la re - présentation de l'événement dont Iunius est la personne primordiale (Iunius scribit) , s'insinuait celle d'un événement où ce rôle reviendrait à Subura (p.ex.Subura dicta ab eo quod...). 1

412 (d) In his uerbis quae contraria non habent ut "loquor" et "uenor", tamen dicimus "loquens" et "uenans", "locuturus" ...,quod secundum analogias non est:

Var.LL 8,59: "Dans les verbes qui n'ont pas leurs contraires [=qui n'ont pas l'opposition de voix] , comme 'loquor' et 'uenor',nous n'en disons pas moins 'loquens' et 'uenans', 'locuturus' ... ce qui n'est pas conforme au principe d'analogie.

NB: Les éditeurs soupçonnent l'existence d'une lacune après locuturus, qu'ils ont du reste essayé de combler.Cela est sans incidence pour l'interprétation de l'exemple: dans l'événement dont la "person primordiale" affichée est la personne "nous", s'imposent comme "non secondes",autrement dit comme "non moins primordiales" les formes citées, de par la singularité de leur présence à l'intérieur d'un paradigme "passif".Après tout, c'est à ces formes, et non à "nous",que s'intéresse le philologue.

1

Cet exemple, (412)-(c), est le seul indiscutable d'un nominatif de citation dans le livre V du De lingua latina. Dans 5,98,1 Aries, quod eum [leçon retenue par J.COLLART] "ares" ueteres, nostri "aruiga", hinc "ariugas": "Aries, parce que les Anciens l'appelaient 'ares', et nos contemporains, 'aruiga', d'où 'ariugas," on pourrait avoir, avec ares et aruiga,deux emplois du type étudié,qui s'expliqueraient de la même manière; cependant, l'état du texte transmis empêche toute conclusion sûre. Dans 5,173,2 ita ut "semis tertius"

Enfin, il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que, parfois, une citation qui aurait dû faire intervenir le nominatif - dans la mesure où le nom cité constitue le sujet de la phrase - emploie, en réalité, l'accusatif. On trouve quelques exemples d'une telle construction dans Varron, LL, V, cf. (413):

413 (a) Ideo haec cum corona et palma, quod corona uinclum capitis et ipsa a uinctura dicitur uieri, id est uinciri ... Palmam, quod ex utraque parte natura uincta habet paria folia:

Var.LL 5,62,4-5: "Pour cette raison elle [= la Victoire] est représentée avec une couronne et une palme, car la couronne est un lien pour la tête, et on dit souvent, d'après 'uinctura', qu'elle est tressée, c'est-à-dire liée ...Quant à la palme, il vient de ce que la palme se trouve liée à droite et à gauche, et qu'elle a des feuilles symétriques".

(b) Tubicines a tuba et canendo, similiter liticines. Classicos a classe, qui item cornu aut lituo canunt, ut tum cum classes comitiis ad comitiatum uocant:

Var.LL 5,91, 4-5:'Tubicines' vient de 'tuba' et 'canere', et semblablement 'liticines'. Quant aux 'classici', cela vient de 'classis', ceux qui sonnent du cor ou du clairon, par exemple lorsque ils convoquent les classes au rassemblement pour les comices".

" semis quartus " "semis quintus" pronuntiarent. Ab semis tertius sestertius dictus", ce qui est en cause est, de toute évidence, le signifiant du nominatif: on ne saurait dériver sestertius de semissem tertium ni de semisse tertio. On relève, enfin, deux emplois inattendus du nominatif d'un mot grec: 5,175,3 hoc uerbum [=arrabo] item a Graeco ἀρραβών, et 5,182,2 Stips ab στοιβή, fortasse, uerbo Graeco : hésitation du locuteur à traduire à l'ablatif, en situation de non-référence, des datifs grecs? Cf., pour un exemple de la construction attendue, 5,183,3 Ab aere Aerarium appellatum.

Pour expliquer l'emploi, surprenant, de l' accusatif dans ces énoncés, J. COLLART invoquait l'ellipse d'un verbe transitif tel que dicunt (cf. 1954: 168). Mais est-ce bien suffisant? Car c'est précisément cela qui demande justification: comment se fait-il qu'un Varron, dans l'organisation de ces phrases - nominales, en l'occurrence - décrivant l'étymologie d'un terme, préfère, par moments, verser le nom à expliquer à l'accusatif - l'assimilant, ainsi, à l'"objet" d'une phrase transitive, plutôt qu'au nominatif, comme il le fait presque toujours[1], et comme il n'hésite pas à le faire aussi, nous venons de le voir en commentant (412), même là où ce cas n'est pas requis par la structure de la phrase?

Or il est un détail qui semble avoir échappé à l'attention de J.COLLART: dans chacun des énoncés de ce type relevés dans le livre 5 du De lingua latina, le terme nommé à l'accusatif fait partie d'un groupe de notions données comme appartenant à un même ensemble, et il n'est mentionné qu'après un autre élément dudit ensemble, c'est-à-dire comme un complément d'information. Ainsi, dans (413)-(a), l'explication du terme palma fait suite à une phrase consacrée aux insignes de la Victoire, à savoir corona et palma. C'est aussi le cas pour l'étymologie de classicus, qui, dans (413)-(b), est "appelée", en quelque sorte, par la référence précédente à une autre notion du même registre sémantique (tubicines). D'autres exemples présentent les mêmes caractéristiques, cf.(414):

414 (a) Vineta ac uineae a uite multa. Vitis a uino, id a ui... Seges ab satu, id est semine. Semen quod non plane id quod

---

1 Cf.p.ex.5,21,1: Terra dicta ab eo,ut Aelius scribit,quod teritur " 'Terra' est ainsi appelée,comme Aelius l'écrit,du fait que 'teritur' [=on la foule]."

inde; hinc seminaria, sementem, item alia:

Var.LL 5,37,3-5:"Vineta' et 'uineae'⟨viennent⟩de 'uitis',dans la mesure où elle est abondante .'Vitis⟨vient⟩de'ui - num',celui-ci de'uis'.'Seges' tire son nom de ce que cela n'est pas tout à fait ce qui à son tour en⟨sortira⟩; de là 'seminaria', 'sementis',et d'autres mots encore".

NB; à noter le caractère tout à fait "complémentaire" de la phrase où figure sementem.

414 (b) Huic Cermalum et Velias coniunxerunt... Germalum a germanis Romulo et Remo...Veliae unde essent plures accepi causas...:

Var.LL 5,54,1-3: "A celui-ci l'on relia le Cermalus et les Veliae... 'Germalus', cela⟨vient⟩des"germani"Romulus et Remus...Quant aux Veliae, sur leur origine j'ai recueilli plusieurs explications".

NB: l'information sur Germalus, forme alternante (forgée, pour les besoins, justement, de l'explication étymologique?) de Cermalus , prolonge ce qui est dit dans la première phrase. A noter, dans la dernière phrase, la réapparition du nominatif, Veliae: le simple fait de la multi - plication des étymologies possibles a pu suffire à faire pencher la balance,en faisant apparaître la singularité de ce nouveau terme; ce qui en sera dit ne peut plus dès lors être donné comme une simple addition.

(c) Cohors, quod ut in uilla ex pluribus tectis coniungitur ac quiddam fit unum, sic hic ex manipulis pluribus copulatur. Cohors quae in uilla quod circa eum locum pecus coore-retur...Manipulos exercitus minimas manus quae unum sequuntur signum. Centuria qui sub uno centurione sunt, quorum centenarius iustus numerus:

Var.LL 5,88, 1-3: " 'Cohors' est ce qui, comme dans une ferme, est fait du rapprochement de plusieurs bâtiments,avec au résultat une sorte d'unité, de même, ici, c'est ce qui résulte de l'union de plusieurs manipules. La 'cohors' qui se trouve dans une ferme, c'est parce qu'autour de ce lieu

se rassemblait le bétail..Quant aux manipules, ce sont les plus petites unités militaires, qui vont derrière un emblème particulier. 'Centuria' ce sont ceux qui sont placés sous l'autorité d'un seul centurion; leur nombre réglementaire est de cent."

NB : l'information sur manipulos répond à la mention de ce terme dans la phrase précédente. A noter le nominatif centuria dans la suite, désignant une notion, qui fait, certes, partie de la série de termes militaires à expliquer, mais n'était pas explicitement "annoncée", "appelée", par la phrase précédente.

414 (d) Quo moenitius esset quod exaggerabant, ageres dicti, et qui aggerem contineret, moerum:

Var. LL 5,141,5: "Les parties qu'on remblayait pour assurer une défense renforcée furent appelées 'aggeres', et ce qui était bâti pour maintenir l''agger', on l'appela 'moerus'."

NB: aggeres dicti: on attendait donc moerus ⟨dictus⟩, mais l'information relative au moerus vient nettement comme un complément,"appelé" par moenitius, de ce qui vient d'être dit sur aggeres.

(e) Turres a toruis, quod eae proiciunt ante alios. Qua uiam relinquebant in muro, qua in oppidum portarent, portas:

Var. LL 5,142,2-3: " 'Turres' ⟨vient⟩de 'toruae' [=qui regardent de travers] car les tours font saillie devant le reste. L'endroit où l'on laissait ouvert un passage dans la muraille, par où transporter les marchandises dans la ville, on l'appela 'portae'."

NB: là encore, il s'agit d'un couple d'éléments d'une muraille, les tours et les portes d'accès. Ayant parlé des premières, l'auteur est amené à compléter l'information. relative à la muraille, en donnant, "pour être complet", l'étymologie de porta.

Tout se passe, donc, comme si le simple fait que la

mention d'un certain nom apparaisse, pour ainsi dire, "motivée de l'extérieur",c'est-à-dire par l'"attente" créée par une phrase précédente, suffisait à placer le terme en question sous une visée subordonnante sentie comme incompatible avec la représentation propre au nominatif.

Voilà, en tout cas, toute une série de phénomènes qui resteraient incompréhensibles si l'on restait fidèle à l'hypothèse d'un nominatif qui serait un "cas zéro", dépourvu de signifié casuel positif.

NOMINATIF EN ATTRIBUTION D'IDENTITE

Un autre cas d'expression parfois invoqué (cf. par exemple ERNOUT-THOMAS, 1953: 13) à l'appui de cette hypothèse est l'emploi qui peut être fait de ce cas dans certaines tournures"dénominatives" de la forme " y a nom, s'appelle x ", p.ex. mihi nomen est Marcus, nomen habeo Marcus, etc., comme dans (415):

415 (a) Sic tribunus ... ducem hostium ferocissimum uicit interfecitque atque ob hanc causam cognomen habuit "Coruinus":

A.Gel. 9,11,8, citant un ancien annaliste, Cl.Quadrigarius: "C'est ainsi que le tribun ... vainquit et tua le général ennemi,en dépit de toute sa férocité, et c'est pour cette raison qu'il s'est acquis un surnom, 'Corvinus'."

NB: C'est l'un des exemples cités dans ERNOUT-THOMAS,loc.cit.

(b) Nam cum est concupita pecunia...permanat uenas et inhaeret in uisceribus illud malum, exsistitque morbus et aegrotatio, quae euelli inueterata non pos-

sunt, eique morbo nomen est auaritia:

Cic. Tusc. 4,24:"lorsque l'amour de l'argent vous a saisi...le mal circule dans vos veines, prend racine dans les chairs; apparaît alors une maladie, un mal chronique que l'on ne peut plus extirper, tant il est devenu invétéré: cette maladie se nomme l'avarice."

Le principe d'un tel raisonnement est,d'ailleurs, parfaitement clair, même s'il reste en général implicite: dans cette sorte d'emploi, le nom chargé de la "dénomination" serait saisi comme étant encore hors référence, puisque c'est la phrase elle - même qui opère cette référence, dans la mesure où son apport informatif consiste précisément à attribuer ce nom, jusque-là "pur concept", à un certain être ou objet. Dès lors, il n'y aurait rien que de très logique dans l'utilisation du nominatif au titre de son statut supposé de "cas zéro". Sans doute, mais,si le raisonnement était juste, c'est le nominatif qui eût dû s'employer toujours en la circonstance, ce qui est loin d'être le cas. On sait bien, en effet, que dans ce type d'expressions le terme dénominatif peut être mis aussi au cas du nom désignant l'être identifié (datif ou accusatif, cf. (415)), et ce, même par-delà une frontière de phrase, ainsi par exemple dans la réponse faite à une question, cf. (416):

416 -Quid erat nomen nostrae matri?

-Teuximarchae:

Plt.Men.1131: "-Quel était le nom de notre mère? - Teuximarque".

Ce qui, d'ailleurs, se conçoit aisément: le nom que l'on donne à la chose étant une caractéristique, une "propriété",de cette chose, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il apparaisse devoir,

en principe, avoir le même rang casuel que la chose désignée. Ce qui revient à dire, empressons-nous d'ajouter, que le "manquement à l'accord" suppose une sorte d'indépendance formelle du terme dénominatif, celui-ci étant tenu, momentanément, et fictivement, hors de la solidarité qui l'unit "réellement" à la chose désignée. Cela suffit à expliquer la tendance plus ou moins accusée à préférer l'expression pratiquant l'accord.

Certes, la recherche philologique n'a pas manqué, ici comme ailleurs, de faire valoir certaines données statistiques qui, utilisées sans précaution et, surtout, non subordonnées à une analyse d'ensemble du système casuel, pourraient donner l'impression de soutenir l'opinion que nous combattons. Ainsi, de ce que la construction utilisant le datif "en accord" serait la plus fréquente dans l'usage d'un Plaute, alors que celle employant le nominatif prédomine chez Cicéron (HOFMANN-SZANTYR, 1965: 90-91), il ne serait que trop facile de conclure à une généralisation, à l'époque classique, du nominatif "dénominatif". Certains ont même cru surprendre le cheminement d'un tel processus à l'intérieur de l'oeuvre d'un Cicéron (HOFMANN-SZANTYR, loc.cit., et F.BLATT, 1952: 51, s'appuyant sur une observation de LANDGRAF), et un F.BLATT (loc.cit.) va même jusqu'à affirmer, contre toute vraisemblance, que l'emploi du nominatif "est à considérer comme obligatoire dans le latin classique".

Le phénomène que sembleraient attester des observations de ce genre serait, à n'en pas douter, du plus haut intérêt, d'autant qu'il irait à l'encontre de tout ce qu'on croyait savoir sur l'évolution du système casuel. Malheureusement, toutes sortes de raisons de principe nous inspirent la plus vive méfiance vis-à-vis de ce type de raisonnement statistique, à commencer, comme nous

l'avons déjà dit dès l'ouverture de cet ouvrage (p. 23 ci-dessus), par cet excès de simplification qui consiste à réduire la singularité des oeuvres littéraires latines qui nous sont parvenues à une simple affaire de chronologie; d'un Plaute à un Cicéron bien d'autres différences existent - tenant essentiellement à la diversité des formes littéraires pratiquées, aux attitudes discursives qu'elles déterminent et, conséquemment, aux choses à dire - qui pourraient rendre compte tout aussi bien des disparités relevées dans la fréquence relative de ces constructions.

Il se trouve d'autre part que si des observations statistiques peuvent effectivement faire apercevoir des faits, des tendances à expliquer, jamais elles ne sauraient fournir le commencement d'une explication. Que dans un état de langue donné une préférence paraisse se dessiner envers une tournure plutôt qu'envers une autre, que dans l'état de langue subséquent ces rapports de fréquence semblent s'inverser, voilà qui ne saurait faire oublier que dans l'un et l'autre cas les deux tournures restent également possibles, et c'est à rendre compte de cette double possibilité que l' analyste doit d'abord s'attacher.

Dans le cas particulier qui nous intéresse, le fait indiscutable à ne pas perdre de vue est bien celui-ci: l'emploi du nominatif dit "dénominatif" n'est pas plus automatique à l'époque dite "classique" qu'à celle de Plaute et Térence; il suffit, pour en être persuadé, d'observer l'usage d'un Salluste, d'un Tite-Live, d'un Quinte-Curce (cf.HOFMANN-SZANTYR,1965: 90-91). Mais est- il possible de justifier cet emploi en faisant l'économie de l'hypothèse qui fait du nominatif un "cas zéro"? Il nous semble que oui, et nous allons nous efforcer de le démontrer en partant de certains exemples que leur contexte rend plus accessibles à l'analyse.

Une première remarque qui s'impose est que le recours au nominatif "dénominatif" en "rupture de construction" n'est pas également attesté dans tous les types de contexte syntaxique. Ainsi il paraît alterner à peu près librement[1] avec la construction "à accord" dans les phrases à verbe d'existence, cf. (417):

417 (a) Scipio cui postea Africano cognomen ex uirtute fuit:

Sall.Iug. 5,4: "Scipion, qui eut, par la suite, le surnom d'Africain, en raison de sa valeur".

vs.

(b) Troia et huic loco nomen est:

T.-L. 1,1,5: "Troie est le nom de ce lieu aussi".

Par contre, si la"dénomination" est donnée, explicitement, comme l'effet d'une certaine opération - type "y nomen x a licuit dat (indit, addit,dicit,indicit,etc.), ou "y nomen x habet" [2] -, l'emploi du nominatif paraît beaucoup plus malaisé.Mais la situation n'est pas tout à fait la même dans les deux cas que nous venons de distinguer.

Dans le premier cas, en effet - soit: expression de l'attribution d'un nom à un "bénéficiaire" -, le terme dénominatif sera versé tantôt au datif, par accord avec le nom de l'être désigné, cf. (418), tantôt à l'accusatif, désignant le complément implicite dans le vocable verbal et, parallèlement, repris par nomen

---

1 Cf. KUHNER-STEGMANN, 1976: I 420-421,pour d'autres exemples.

2 Pour le sens des expressions possessives avec habere, cf. p. 787 ci-dessus.

(cognomen), cf. (419), tantôt, enfin, au génitif, cf. (420) :

- datif:

418 (a) Celasimo mihi nomen indidit pater:

Plt. Stich. 174: "Célasime est le nom que m'a donné mon père".

(b) Tarquinius, cui Superbo cognomen facta indiderunt:

T.-L. 1,49,1: "Tarquinius,à qui ses actions ont valu le surnom de Superbe."

(c) Puero ab inopia Egerio inditum nomen:

T.-L. 1,34,3: "A l'enfant,du fait de son dénuement, fut donné le nom d'Egérius".

- accusatif:

419 (a) Breui stirpis quoque uirilis ex nouo matrimonio fuit, cui Ascanium parentes dixere nomen:

T.-L.1,1,11:"Bientôt il eut un descendant mâle de ce second mariage , à qui ses parents donnèrent le nom d'Ascagne".

(b) ...quidam Caesonem, alii Caium praenomen Quinctio adiciunt:

T.-L.7,22,3: "Certains donnent le prénom de Caeso, d'autres celui de Caius à Quinctius."

(c) qua ex similitudine etiam nomen ei rei, quod ante non fuerat, κατάληψιν impo - suit:

Cic.Ac.2,145:"En vertu de cette analogie il alla même jusqu'à donner à ce phenomène le nom ,qu'il n'avait pas encore, de κατάληψις."

-génitif:

420 (a) ... interemit ... Mettium Pompusianum, ...quod seruis nomina Magonis et Hanni balis indidisset:

Suét.Dom.10,3: "Il fit supprimer...Mettius Pompusianus,...parce qu'il avait donné à des esclaves siens le nom d'un Magon et d'un Hannibal."

NB: la traduction cherche à rendre compte de l'aspect inactuel que le génitif confère à ces dénominations(cf. p. 634 ci-dessus): en effet, aux yeux du pouvoir impérial,le crime de Pompusianus est d'avoir manifesté sa fronde en donnant à ses esclaves des noms qui, dans le passé,avaient été ceux de farouches ennemis de Rome.

(b) Q.Metellus, cui ex uirtute Macedonici nomen inditum :

Vel.11,2: "Q.Metellus,à qui, en raison de sa valeur, fut donné le nom de Macédonien".

Quant à l'emploi du nominatif, il semble,ici, tout à fait exceptionnel, et (421) est le seul exemple habituellement mentionné:

421 At uetus illa aetas,cui fecimus aurea/ /nomen, fetibus arboreis et ... herbis fortunata fuit nec polluit ora cruore:

Ov.Mét.15,96-98:"Mais cette époque primitive,à laquelle nous avons donné le nom d'"âge d'or", fit son bonheur des fruits des arbres, et des herbes, et n'eut pas besoin de se souiller de sang la bouche".

NB: cf. aussi,pour la latinité tardive,Vulg.Marc.3,16: imposuit Simoni nomen Petrus.

Dans le deuxième cas, celui des expressions avec habere, l'emploi du nominatif du terme dénominatif est un peu mieux attesté, mais reste tout de même assez rare (KUHNER-STEGMANN ,1976: I 421: "sehr selten"). A l'exemple d'Aulu-Gelle cité en (415)-(a)on peut ajouter (422):

422 (a) Est uia sublimis,caelo manifesta sereno,
lactea nomen habet,candore notabilis ipso:

Ov.Mét. 1,168-169: "Il est, là-haut, un chemin, visible par temps clair; "Voie Lactée" est le nom qu'elle porte,et sa blancheur suffit à la faire remarquer."

(b) Inde petens rapidum ripis decliuibus aequor
Marsya nomen habet,Phrygiae liquidissimus/
/amnis:

Ov. Mét. 6,399-400: " Le fleuve s'en va, cherchant à gagner, entre ses rives en pente, la mer qui emporte tout;Marsya est le nom qu'il porte, ce sont de la Phrygie les eaux les plus limpides."

Ainsi, il aura suffi - les exemples cités le montrent abondamment - que soit aperçue, dans l'événement à dire, une "personne primordiale" à l'existence active de laquelle la dénomination apparaît subordonnée pour que s'accuse une vive résistance à l'emploi du nominatif du terme exprimant cette dénomination. Cela se comprendrait mal si le nominatif latin était vraiment ce qu'on prétend qu'il est, soit un cas habile à présenter le signifié nominal comme un pur concept, soustrait à toute relation syntaxique;il n'y aurait alors aucune raison qu'il refusât un certain type de relation, comme il le fait, ici, manifestement.

Que dire, maintenant, de la préférence exceptionnellement accordée à ce cas dans certains de nos exemples? Nous se -

rions tenté de parler, comme tout à l'heure (cf. p. 873 ci-dessus), d'une "rupture" de construction déterminée par l'interférence de deux principes contradictoires dans la genèse d'une même phrase: d'un côté, celui qui se traduit, au niveau de la structure syntaxique apparente, par la référence du terme dénominatif à un support de dénomination qui n'est pas une "personne primordiale" au sein de cette structure; de l'autre, contrecarrant cette référence et en suspendant l'effet - qui eût été l'accord, en cas, du terme dénominatif et de son support de dénomination -, l'impression irrésistible que, dans la situation délocutée, c'est l'existence même du terme dénominatif qui, finalement, retient l'attention du locuteur, indépendamment de celle du support de dénomination. En d'autres termes, au cours de l'édification d'une phrase conçue, initialement, pour exprimer le fait que "y attribue un "nomen" à z", ou que "y porte tel 'nomen", finit par prévaloir, au moment d'identifier ce "nomen", l'impression que celui-ci n'existe pas moins "fortement", dans l'événement, que ce qui a été retenu comme "personne primordiale".

Soit, par exemple, (421) aetas cui fecimus aurea nomen. Le propos est, ici, constitué par la relation établie entre le contenu notionnel de l'adjectif aurea, avec tout ce qu'il suggère, et la totale innocence de cette époque bénie, qui ignorait toute nourriture carnée. Pour convaincre ses auditeurs, Pythagore, à qui Ovide donne la parole, invoque le précédent de l'Age d'Or: nous sommes tous d'accord pour lui donner ce nom; c'est donc que nous reconnaissons son excellence, en dépit des apparences; tâchons, par conséquent, de suivre son exemple. Dans cette perspective, deux niveaux de sens se laissent reconnaître dans l'apport sémantique de la relative: elle dit, d'abord, la responsabilité de "nous" dans

le "nomen" qui définit l'époque en question, un "nomen " dont il est suggéré - sens "sous-jacent" - que, n'étant pas quelconque, il n'a pas un rang "secondaire", "subordonné", dans la situation délocutée. Ainsi, on peut dire que la "rupture" qui motive l'emploi du nominatif aurea contribue à souligner la valeur paradigmatique de la référence à l'Age d'Or.

La même analyse, qui revient en fin de compte à supposer une valorisation particulière de toute dénomination exprimée, par rupture syntaxique, au nominatif, convient également aux autres exemples mentionnés. Dans (422)-(a) lactea nomen habet, on a l'impression que la présentation du nom du support (uia sublimis) s'anticipe,dans la pensée du locuteur, à l'expression du fait, logiquement antérieur, que ce support porte un nom; nous comprenons, par conséquent, "c'est la Voie Lactée, de par le nom qu'elle porte", plutôt que "elle porte un nom, celui de Voie Lactée". Dans l'énoncé attribué à Claudius Quadrigarius par Aulu-Gelle cité en (415)-(a) cognomen habuit Coruinus, on peut encore parler d'une sorte d'interférence entre deux mouvements de pensée: la structure apparente parle de l'acquisition, par une"personne primordiale" (tribunus),d'un certain objet résultatif, à savoir son surnom de "Corvinus"; mais, au-dessous pour ainsi dire, persiste et finit par s'imposer l' impression que le véritable "protagoniste", dans tout cela, est bien le nom Coruinus, dont l'écrivain s'était proposé de rechercher l'origine (cf.le titre du chapitre: De Valerio Coruino, et unde Coruinus) ; l'attitude du locuteur ici n'est pas vraiment celle d'un historien qui se serait proposé de relater l'événement "comment Valerius s'est acquis son surnom", c'est plutôt celle de l'érudit qui s'intéresse à l'histoire d'un mot: "Et c' est

là la raison du surnom que gagna le tribun, celui de Corvinus". Un autre exemple de la même tournure apparaît, d'ailleurs, un peu plus loin dans le texte d'Aulu-Gelle, cf. (423)-(a), qu'il est utile de comparer à (423)-(b), emprunté au même auteur, et où la construction "normale", avec le dénominatif accordé au datif du support de dénomination, traduit la prédominance du point de vue de l'historien qui s'intéresse aux faits et gestes d'un certain nombre d'individus, dont Alexandre:

423 (a) Ei Manlio cognomentum factum est Torquatus. Causam cognomenti fuisse accepimus..:

A.-Gel.9,13,2: "C'est ce Manlius qui s'est vu accorder un surnom, celui de Torquatus. La raison de ce surnom, nous le savons, fut que..."

vs.

(b) Alter autem Alexander, cui cognomentum Molosso fuit, in Italiam uenit:

A.-Gel.17,21,33: "Mais un deuxième Alexandre, celui qui fut surnommé le Molosse, vint in Italie."

De même, dans le récit ovidien du supplice de Marsyas, la dernière phrase -(422)-(b) Marsya nomen habet - apporte la révélation du nom, jusque-là non prononcé, du héros malheureux, dont le souvenir se perpétuera dans le nom de ce fleuve que les larmes des nymphes ont fait naître.

Encore convient-il d'ajouter, pour conclure sur ce point, que ce n'est peut-être pas par hasard que dans quatre des cinq exemples que nous venons d'analyser - exs.(415)-(a), (421), (422)-(a) et (423)- la dénomination est assurée par des adjectifs.

Cela doit avoir son importance comme condition permissive d'une telle "rupture de construction", car il n'est pas du tout sûr que l'on aurait pu avoir une expression transitive non possessive comme (424), dont nous n'avons pu trouver le moindre exemple:

* ? 423 Ascanius parentes dixere nomen.

NB: cf. (419)-(a). Par contre l'emploi d'un nom propre au nominatif dans une phrase transitive "possessive" (avec habere) est attesté au moins par (422)-(b)

C'est qu'un adjectif n'a pas partie liée avec un être déterminé; il est, comme disait G.GUILLAUME, un"nom à incidence sémantique externe", ce par quoi il faut entendre qu'il n'annonce pas, "a priori", la nature du support auquel devra se référer son apport sémantique (G.GUILLAUME, 1971b: 137); ce support, autrement dit, se trouve "en-dehors" de ce qu'il signifie. Aussi, alors que uir ou, à plus forte raison, Ascanius, noms substantifs, ne se laissent pas dire, indifféremment, de n'importe quel être, lacteus ou aureus sont des noms que le locuteur peut appliquer, à sa guise, à tout être qu'il voudra, au seul gré de son imagination; de n'importe quoi, en effet, on est libre d'imaginer qu'il soit " en or" ou "de lait". Or ce défaut de support sémantique interne fait de l'adjectif un nom peu apte à se présenter seul dans la phrase; ce support qui lui manque, il doit généralement le trouver hors de lui-même, dans une notion substantive à laquelle il apparaîtra sémantiquement subordonné - la traduction de cette subordination étant l'accord grammatical auquel tout adjectif est en principe astreint. Mais l'incidence sémantique externe de l'adjectif, qui se traduit, en syntaxe indo-européenne moderne, par sa totale subordi

nation, non seulement sémantique, mais aussi syntaxique, au subs - tantif, auquel il est nécessairement conjoint dans la constitution d'un "syntagme nominal", lui procure, au contraire, dans une langue comme le latin - où le mot nominal, quel qu'il soit, porte en lui son propre support morpho-syntaxique - , une certaine marge d'autonomie syntaxique, qui se manifeste par exemple dans ses larges possibilités de disjonction par rapport au substantif. Si bien que l'on peut se demander si ce n'est pas précisément cette relative autonomie syntaxique de l'adjectif latin qui, dans les cas extrêmes que nous sommes en train d'analyser, lui permet de "se dégager" du rang casuel de l'être auquel il se réfère momentanément et le rend tant soit peu moins résistant à ces facteurs de "rupture".

Venons-en maintenant à celui des deux cas d'expression précédemment distingués (p. 887 ci-dessus) qui paraît être le moins défavorable à l'emploi du nominatif dénominatif en "rupture de construction", c'est-à-dire celui où la phrase renonce à mentionner explicitement l'opération dont résulte la dénomination, ou par laquelle elle se manifeste, pour ne retenir que l'existence de cette dénomination, comme dans (417)-(b) Troia et huic loco nomen est. Tout se tient, en effet. Si l'événement délocuté n'est pas vu comprendre une "personne primordiale" opérative, dont la dénomination serait le fait, la subordination de l'être qui doit en être le support est tant soit peu moins nette, moins visible. Comme cela a été indiqué (p. 570 ci-dessus), dans mihi nomen est, le rang casuel signifié par le datif se définit par rapport à une opération qui n'est plus actuelle, qui n'est plus vue, si bien que mihi peut

être analysé, dans cette phrase, moins comme un "complément" que comme un "sujet second". Or si l'image de la subordination, c'est-à-dire de la "non primordialité" du support de la dénomination est moins nette, s'il se trouve ainsi, autrement dit, rapproché du statut d'une "personne primordiale", d'autant moins forte doit être aussi, on le conçoit, la résistance opposée au mouvement de pensée qui, à l'occasion, conduit le locuteur à voir dans le terme dénominatif un élément "non subordonné" de la situation à dire.

Quant aux raisons de cette rupture éventuelle, plus aisée dans le cas qui nous occupe, elles doivent être les mêmes déjà invoquées à propos des exemples déjà étudiés: un regard analytique porté sur l'ensemble de la situation à dire amène à dissocier la "dénomination" de la "chose dénommée", si bien qu'une phrase ainsi constituée parle autant de "ce qui se passe", et dans quoi la chose dénommée a un certain rang casuel, que de la présence,dans cette situation,d'un terme dénominatif auquel le locuteur attache une signification particulière, parce qu'il révèle quelque chose d'important, parce qu'il appelle un commentaire ou une explication, ou pour toute autre raison. On pourrait dire, en simplifiant, que la tournure avec le nominatif équivaut toujours, plus ou moins,à une "présentation de la dénomination proprement dite", au détriment de la "présentation de l'être dénommé", considérée comme n'étant plus d'actualité. Ainsi, dire, par exemple, Troiae huic loco nomen est, c'est, selon nous, se borner à identifier un lieu, alors qu'en employant le nominatif on attire l'attention sur le nom "non banal"que porte ce lieu. Cela paraît tout à fait évident dans (417)-(b), que nous rappelons ci-dessous, en le replaçant dans son contexte, qui montre bien que l'attention du narrateur va, principale

ment, à la présence du nom "Troie" dans les deux situations qu'il relate, car elle exprime la fidélité de ces deux groupes d'émigrés troyens à leur patrie perdue:

417 (b) Et in quem primo egressi sunt locum Troia uocatur pagoque inde Troiano nomen est, gens uniuersa Veneti appellati. Aeneam ab simili clade domo profugum ... primo in Macedoniam uenisse, inde in Siciliam quaerentem sedes delatum, ab Sicilia classe ad Laurentem agrum tenuisse. Troia et huic loco nomen est:

T.-L. 1,1,5: "Et le premier site où ils débarquèrent [le groupe commandé par Anténor] se nomme Troie, et c'est de là que cette localité tire son nom de Troie, alors que la nation dans son ensemble a été appelée "les Vénètes". Quant à Enée, (il est établi que) chassé de sa patrie à la suite de ce même désastre, il alla d'abord en Macédoine; puis, toujours en quête d'un lieu où s'installer, il fut conduit en Sicile, d'où il gagna, avec sa flotte, le territoire des Laurentes. Troie est aussi le nom de ce lieu.

Une attitude analogue semble avoir dicté le choix du nominatif Ardea dans la deuxième phrase de (424), où le support de la dénomination n'est pas même nommé explicitement, car, en fait, ce qui s'impose au locuteur n'est plus, à ce niveau, l'existence du lieu qui porte le nom, mais celle du nom qu'il porte et qui perdure dans la mémoire des gens, alors que le lieu lui-même n'a plus d'existence politique:

424 Locus Ardea quondam
dictus auis,et nunc magnum manet Ardea no-/
men,
sed fortuna fuit:

Virg.En.7,411-413:"Ce lieu, Ardée était le nom que lui donnaient nos ancêtres,et de nosjours encore lui reste ce grand nom, Ardée, mais sa fortune n'est plus."

Bon nombre des exemples habituellement cités de la tournure qui nous occupe acceptent sans aucune difficulté cette interprétation, et il nous semble même qu'ils gagnent à être lus selon les termes de celle-ci. Il s'agit en général d'assigner à une chose dont l'existence a déjà été vue et dite - qui n'a donc plus à être présentée - le nom qui lui revient, et qui permet de la reconnaître. A cet égard, deux traits attirent l'attention dans ces énoncés, cités en (425): le plus souvent le support de la dénomination n'y est mentionné que par rappel (pronom anaphorique , relatif); d'autre part, chacun d'eux survient dans un contexte dominé par une visée sensiblement généralisante,où le locuteur s'emploie à décrire un groupe ou une série d'êtres ou choses de même classe:

425 (a) Principio enim terra sita in media parte mundi circumfusa undique est hac animali spirabilique natura cui nomen est aer . Graecum illud quidem sed perceptum iam tamen usu a nostris; tritus est enim pro Latino. Hunc rursus amplectitur immensus aether... Ex aethere igitur innumerabiles flammae siderum exsistunt ...:

Cic.ND 2,91:"Car, en tout premier lieu il y a la terre, placée au centre de l'univers,et de toute part enveloppée par cette substance naturelle qui est l'air qui nous est donné pour

respirer, et dont le nom est "air". Le nom est grec, sans doute,mais il a déjà été adopté chez nous, et est passé dans l'usage; en fait, il est devenu aussi courant qu'un mot latin. L'entoure, à son tour,l'éther immense... Or à partir de l'éther se forment ces feux que sont les astres.."

425 (b) In hac insula extrema est fons aquae dulcis, cui nomen Arethusa est. Altera autem est urbs Syracusis cui nomen Achradina est. ... Tertia est urbs quae ... Tycha nominata est...Quarta autem est quae...Neapolis nominatur...:

Cic.Ver.4,118-119: "C'est au bout de l'Ile dont je viens de parler que se trouve la source d'eau douce dont le nom est Aréthuse...Mais il y a une deuxième ville dans Syracuse,celle qui a nom l'Achradine...La troisième ville est celle qui...a été appelée Tycha...Mais il y a une quatrième, celle qui s'appelle Néapolis..."

NB: Description des différentes parties de Syracuse, qui tanta est urbs ut ex quattuor urbibus maximis constare dicatur "est une ville si vaste qu'on la dirait composée de quatre villes très importantes".

(c) Demarati Corinthii filius erat, qui uxore ibi ducta duos filios genuit. Nomina his Lucumo atque Arruns fuerunt. Lucumo superfuit patri bonorum omnium heres. Arruns prior quam pater moritur:

T.-L.1,34,2: "De Démarate de Corinthe il était le fils, celui qui s'y était marié [=à Tarquinies]et avait engendré deux fils. Les noms de ceux-ci étaient Lucumon et Arruns. Lucumon survécut à son père et hérita de tous ses biens.Quant à Arruns, il mourut avant son père."

(d) Postero die praetores creati ...C.Liuius et L. Oppius, utrique eorum Salinator cog nomen erat:

T.-L.35,24,6: "Le lendemain furent nommés préteurs C.Liuius et L.Oppius, l'un et l'autre desquels avaient le surnom de Salinator."

425 (e) ...perpulere eos ut secum praefectos Epicydis Polyclitum et Philistionem et Epicyden, cui Sindon cognomen erat, adgrederentur:

T.-L.25,28,5: "...ils les amenèrent à se joindre à eux pour attaquer les lieutenants d'Epicyde,⟨qui étaient⟩Polyclite, Philistion et l'Epicyde dont le surnom était Sindon."

(f) Haec duo praeterea disiectis oppida muris,
reliquias ueterumque uides monimenta uiro-/
/rum.
Hanc Ianus pater, hanc Saturnus condidit/
/arcem:
Ianiculum huic,illi fuerat Saturnia nomen:

Virg.En.355-358:"Il y a encore ces deux places aux murailles en ruines; c'est ce qui nous reste des hommes d'antan que tu as sous les yeux, et qui en perpétue la mémoire. Celle-ci c'est Janus le vénérable qui l'a fondée, cette autre-ci c'est Saturne; la première se nommait Ianiculum, l'autre Saturnia."

Dans certains exemples, il manque au contexte cette référence à une série extensive d'êtres, mais la fonction purement "distinctive" du terme dénominatif - toujours en proposition relative - n'est pas moins évidente, et il est clair, là encore, que dans la situation délocutée ce n'est pas tant l'être nommé que son nom qui apparaît devoir occuper le premier plan du propos,cf.(426):

426 (a) Quos Sextus Titius consecutus est, homo loquax sane et satis acutus, sed tam solutus et mollis in gestu, ut saltatio quaedam nasceretur, cui saltationi Titius nomen esset:

Cic. Brut. 225: " Après eux vint Sextus Titius,un beau parleur, assurément, et qui ne manquait pas de finesse ; mais il avait si peu de tenue dans ses at

titudes, et tant de laisser aller,que cela donna naissance à une sorte de danse, qui s'appela 'le Titius'."

426 (b) ...argentarius Sex.Clodius, cui cognomen est Phormio:

Cic. Caec. 27: "le banquier Sextus Clodius, celui qui est surnommé Phormion."

(c) Haec omnia posteaquam contracta in unum locum quae ad uictum pertinebant et aedificatus locus, appellatum Macellum, ut quidam scribunt, quod ibi fuerit ortus,alii quod ibi domus furis, cui cognomen fuit Macellus:

Var.LL 5,147,1: "Une fois que toutes ces choses, qui ont trait à l'alimentation, eurent été groupées en un seul lieu et que ce lieu fut bâti, on l'appela Macellum [=la halle], selon certains parce qu'il y avait là un jardin, selon d'autres parce qu'il y avait là la demeure d'un voleur surnommé Macellus."

Ce qui vient d'être exposé rend compte aisément du nominatif auaritia dans (415)-(b)eique morbo nomen est auaritia,où l'on retrouve les deux traits contextuels observés dans (425),à savoir: support de la dénomination mentionné par rappel(ei morbo) et référence extensive à une série d'objets. Cet énoncé survient, en effet, au cours d'un exposé philosophique consacré à l'analyse des différentes maladies de l'âme; à l'évidence, le locuteur n' entend pas dire qu'"il y a une maladie qui s'appelle l'avarice", mais plutôt illustrer la façon dont ces maladies prennent naissance par l'exemple de "celle de ces maladies qui a nom avarice".

Pour ce qui est,maintenant, de l'usage des auteurs plus anciens - essentiellement Plaute et Térence -,il n'est guère

étonnant, au vu de ce qui vient d'être dit, que la fréquence du nominatif du terme dénominatif en "rupture de construction" y soit beaucoup plus faible, et point n'est besoin d'en appeler au raisonnement de type "diachronique" ayant cours en ces matières (cf. p. 885 ci-dessus).En effet, lorsqu'un de ces auteurs dramatiques a à évoquer le nom ou le surnom d'un personnage, c'est presque toujours pour présenter ce personnage, en l'identifiant par son nom. Ce qui revient à dire que, dans de telles phrases, le terme porteur de la dénomination reste syntaxiquement subordonné à la désignation de l'être dénommé, et il en adopte le rang casuel. Cf. par exemple les énoncés (427):

427 (a) Nomen Mercuriost mihi:

Plt.Amph.19: "Je me nomme Mercure".

NB: le dieu Mercure se présente aux spectateurs.

(b) Mihi est Menaechmo nomen:

Plt.Men. 1068.

NB: cf.encore Men.1096;1107; 1122-1123;1126;etc.

Cela dit, on trouve aussi, chez Plaute comme chez Térence, quelques exemples de nominatif "dénominatif" tout à fait conforme aux termes de l'analyse précédente. Particulièrement nets nous semblent les exemples (428): dans (a), l'apport de la phrase consiste, à l'évidence, non pas à présenter un personnage existant au moyen du nom qu'on lui attribue, mais à affirmer l'adéquation d'un certain nom à un être du reste tout à fait virtuel;quant à (b), c'est un énoncé appartenant au prologue de la pièce:on n'en est pas encore à la "présentation d'existence" d'un personnage con

sidéré dans sa particularité,et il s'agit plutôt d'identifier les éléments essentiels de l'intrigue (le lieu et le personnage princi pal):

428 (a) Post mediam aetatem qui media ducit uxorem/
/domum,
Si eam senex anum praegnatem fortuito fece/
/rit,
Quid dubitas quin sit paratum nomen puero/
/Postumus?

Plt.Aul.162-164: "Celui qui,après avoir dépassé le milieu de son existence,épouse une femme qui est elle-même entre deux âges, s' il arrive que,malgré son âge, il lui fasse, à la vieille,un enfant, peux-tu douter qu'il y a un nom tout trouvé pour l'enfant, celui de Postume?"

(b) Athenis +tracto ita ut hoc est proscaenium,
tantisper dum transigimus hanc comoediam.
Hic habitat mulier nomen cui est Phronesium:

Plt. Truc.10-12: " Nous sommes à Athènes: c'est le nom que je donne à cette scène, pour tout le temps que nous jouerons cette comédie. Là, c'est la demeure d'une femme nommée Phronésie."

NB: +tracto: on ne voit pas la structure de la phrase, si bien que le texte a paru incertain,cf.apparat et note d' A.ERNOUT(éd.Belles-Lettres,ad l.),mais l'idée générale n'est pas douteuse.

Dans trois autres exemples, (429), le terme dénominatif répond à une question. Dans (a), l'énoncé auquel il appartient fournit la confirmation demandée pour un nom qui, a juste titre, paraissait bien étrange; (b) vient en conclusion d'un long dialogue, comme le dernier signe distinctif réclamé à un messager,qui est là depuis longtemps et n'a donc plus à se présenter; le commentaire qui suit montre, d'ailleurs, que c'est, encore une fois, le nom, indépendamment de la personne de celui qui le porte, qui pré-

occupe l'interlocuteur de celui-ci; quant à (c),le terme dénominatif se réfère à un personnage absent, et il ne sert pas à présenter l'existence de celui-ci, la léna Mélénis, mais à établir l'identité, par référence à son appartenance, de celle à qui la question est posée, c'est-à-dire la servante Halisca:

429 (a) -Sed quid est tibi nomen?
-Seruus est huic lenoni Surus,
Eum esse me dicam. Surus sum.
-Surus?
-Id est nomen mihi:

Plt.Ps.636-637: -"Mais quel est ton nom? -[à part]Il y a un esclave de mon léno [nommé] Syrus;je vais dire que c'est moi. [haut]. Je suis Syrus . - Syrus? -Tel est bien mon nom."

(b) -Sed quid est tibi nomen?
-Harpax.
-Apage te,Harpax,hau pla-/
/ces.
Huc quidem hercle haud ibis intro,ne quid/
/ feceris.
-Hostis uiuos rapere soleo ex acie;eo hoc/
/ nomen mihist:

Plt.Ps.653-655: "-Mais quel est ton nom? -Harpax - Arrière,Harpax, tu ne me plais pas. Ici, en tout cas, tu n'entreras pas, pas question que tu viennes "harponner" quelque chose chez nous. -J'ai l'habitude d'arracher mes ennemis,tout vivants, du champ de bataille; de là ce nom que je porte."

(c) -Tene tu cistellam tibi.
Abeamus intro. Sed quid est nomen tuae dominae?
-Melaenis:

Plt.Cist. 772-774: "-Toi, prends ta cassette,et entrons.Mais quel est le nom de ta maîtresse? -Mélénis."

On peut d'ailleurs comparer ce dernier exemple,(429)-

(c), avec (416)-Quid erat nomen nostrae matri?-Teuximarchae,énoncé produit dans un contexte fort différent. Dans l'exemple extrait de la Cistellaria, en effet, l'auteur de la question,Phanostrate, n'avait aucune raison particulière de s'arrêter à la personne même de la léna Mélénis, ni à la présence de celle-ci à l'action dramatique - présence qui, d'ailleurs, n'était pas,pour Phanostrate, une nouveauté, puisqu' elle venait d'en être informée par son esclave Lampadion [1]. Au contraire, le contexte de (416) indique clairement une toute autre attitude chez les personnages qui dialoguent. Il s'agit de la grande scène finale des Menaechmi, au cours de laquelle les deux jumeaux, après maintes péripéties, finissent par se retrouver face à face et se reconnaître,le détail décisif de cette reconnaissance étant justement l'identification de leur mère. Aussi la question de Ménechme I, et la réponse de Ménechme II, ne portent-elles pas sur le nom d'une personne dont la présence à la situation dramatique serait une donnée déjà acquise, ou peu significative; elles concernent bel et bien cette présence même,qui est l'élément essentiel de l'action à ce moment-là. En d' autres termes, les deux jumeaux réalisent alors, non point que "leur mère a tel nom", mais plutôt que "leur mère est la même personne, qui s'appelle Teuximarque".

Le même raisonnement rend,d'ailleurs,compte du fait que tout au long de cette scène, où les deux frères"se-présentent" l'un à l'autre, c'est invariablement la construction la plus-usuelle, avec le terme dénominatif accordé au rang casuel du support de

---

1 Cf.,aux vers 574-575,le dialogue entre Phanostrate et Lampadion:

PHA.-Quo(i) illam dedisset exquisisse oportuit.
LA. -Quaesiui et dixit:meretric i Melaenidi:
"-Il aurait fallu arriver

la dénomination, qui est employée,cf.(430):

430 ME.I. -... Mihi est Menaechmo nomen.
ME.II.-... Immo edepol mihi.
ME. I.- Siculus sum Syracusanus.
ME.II.- Ea domus et patria est mihi.
.....
ME.II.- ... Quae haec fabulast?
Tu es Menaechmus?
ME.I. - Me esse dico,Moscho prognatum pa-/
/-tre.
etc.

Plt.Men.1068-1078:"-Je m'appelle Ménechme.-Mais non, par Pollux, c'est moi. - Je suis né en Sicile, à Syracuse. - C'est là que j'habite, c'est ma patrie. ... -Qu'est-ce que c'est que cette histoire? Tu es Ménechme,toi? -Oui, je le suis, je te l'affirme: je suis le fils de Moschus."

On relève aussi un petit nombre d'expressions "dénominatives" au début de certaines pièces, dans l'identification de celles-ci. Si notre interprétation des faits est juste, c'est en principe le nominatif du terme dénominatif qu'il faudrait s'attendre à voir employé dans ces contextes: pour le locuteur, personnage ou Prologue, qui a la charge de cette identification, l'objet du propos n'est pas, rigoureusement parlant, la présentation de l' être de la pièce en question, c'est-à-dire de l'existence même de cette pièce, puisque cette existence, étant implicite dans la situation, n'a pas à être annoncée. Ce qui, par contre, doit l'être , c'est le titre de la pièce. Et, effectivement,telle est la tournure employée dans trois des quatre exemples relevés,cf. (431):

à savoir à qui elle a donné la petite.-Je l'ai interrogée et elle me l'a dit: à une courtisane, Mélénis."

431 (a) Comoediai quam nos acturi sumus
et argumentum et nomen uobis eloquar.
Alazon Graece huic nomen est comoediae,
id nos Latine gloriosum dicimus:

Plt.Mil.84-87: "De la comé - die que nous allons vous jouer, j'ai et le sujet et le titre à vous dire. "Alazon" est, en grec, le titre de cette comédie ; c'est ce qu'en latin nous appelons "Le fan faron".

(b) Nunc quid processerim huc et quid mihi /
/uoluerim,
Dicam: ut sciretis nomen huius fabulae.
Nam quod ad argumentum attinet, sane bre-
/uest.
Nunc quod me dixi uelle uobis dicere
dicam: huic nomen Graece Onagost fabulae.
Demophilus scripsit,Maccus uortit barbare;
Asinariam uolt esse,si per uos licet:

Plt.As.6-12:"Maintenant,pour quoi je suis ici,sur le devant de la scè - ne, et ce que je veux, je vais le dire : c'est pour vous faire connaître le titre de cette pièce.Car,pour ce qui est du su- jet,il n'est pas bien long. Maintenant,ce que j'ai déclaré vouloir vous dire, je vais le dire: le nom de cettte comédie,en grec, est l'"Onagos"(=l'Anier).Démophile en est l'auteur,Maccus l'a traduite en langue barbare: c'est "Asinaria"qu'il vou drait l'intituler,s'il n'y a pas d'objec- tion de votre part".

NB: deux mss.de la tradition palatine,B et D ,donnent bien,au v.10, Ona- grost datif de Onager,"l'âne sauvage",,le- con qu'A;ERNOUT considère, et qui est sans doute, "invraisemblable". Onagost est la le çon d'un ms. du XIIème.siècle,appartenant à une autre tradition,et généralement retenue par les éditeurs.Sur ces questions,cf.l'ap- parat critique d'ERNOUT,ainsi que son Intro duction (édition Belles-Lettres,I) et la Notice consacrée à cette pièce (ibid. 79,n. 2).

(c) Hecyra est huic nomen fabulae:

Tér.H.1: "L'"Hécyre", voilà le nom de cette pièce."

NB: notre analyse rend,sem -

ble-t-il, sans objet la conjecture Hecyrae, proposée jadis par BENTLEY,cf.app.crit. de J.MAROUZEAU (éd.Belles-Lettres,III).

Un quatrième exemple fait pourtant difficulté, car le terme dénominatif y est employé au datif, en accord avec le rang casuel du support de la dénomination,cf. (432):

432 Sed de argumento ne exspectetis fabulae:
Senes qui huc uenient,i rem uobis aperient.
Huic Graece nomen est Thensauro fabulae.
Philemo scripsit,Plautus uortit barbare,
nomen Trinummo fecit.Nunc hoc uos rogat
ut liceat possidere hanc nomen fabulam:

Plt.Trin. 15-21:" Mais quant au sujet de la pièce vous n'avez rien à attendre de moi. Il y a des vieillards qui vont venir, c'est eux qui vous dévoileront la chose. Cette pièce,en grec, s'appelle "le Trésor".Philémon en est l'auteur,Plaute l'a traduite en langue barbare, et l'a intitulée "les Trois Ecus". A présent, il vous prie de consentir à ce qu'elle porte ce nom."

La structure du contexte est, on le voit, à peu près la même que dans (431)-(b): dissociation opérée entre la "chose nommée", c'est-à-dire la pièce, et le nom qu'elle porte, celui-ci étant opposé,dans les deux cas, à une autre propriété de la "chose nommée", soit son "argumentum"; même refus de s'attarder à décrire ce dernier; même insistance particulière sur la traduction du "nomen"; enfin, même "captatio beneuolentiae" pour la traduction latine proposée. Bref, si tout ce qui a été exposé est valable, on serait en droit de s'attendre à trouver ici le nominatif Thesaurus . Tout au plus remarque-t-on que l'attention portée par le locuteur au titre de la pièce est annoncée beaucoup plus franchement, d' emblée, dans (431)-(b),alors que dans (432) elle ne se déclare qu'a-

près court, mais cela paraît bien mince pour expliquer le choix différent dans les deux cas. En définitive, "non liquet". Faut-il aller jusqu'à supposer que le Thensauro de (432) - transmis, notons-le, par l'ensemble des manuscrits - résulterait d'une très ancienne altération de l'original grec θησαυρός , motivée, sous la plume d'un copiste quelque peu inattentif, par l'influence de la tournure la plus usuelle?

Une dernière observation, enfin, sur un cas d'emploi absolument général - si général qu'en général on n'en parle pas - du nominatif "dénominatif" en "rupture de construction". Il résulte, en effet, de la discussion qui précède que la tournure comportant l'accord, au datif, du terme dénominatif à son support de dénomination signifie une subordination du premier au second, l'énoncé qui possède une telle structure parlant avant tout de la "chose nommée", pour en déclarer la présence dans la situation délocutée; il présente l'être par le nom qu'on lui donne. Or cela implique, évidemment, que le locuteur possède ce nom, que celui-ci soit, autrement dit, une notion nominale déterminée. Mais si le locuteur ne possède pas cette définition notionnelle, s'il ignore quel est le nom que l'on donne à la personne en question, ou s'il ne peut ou ne veut que le situer dans l'espace, par un geste déictique, et non point l'identifier, ce terme dénominatif au contenu notionnel virtualisé ne peut plus lui apparaître, on le conçoit, comme une propriété, c'est-à-dire comme une dépendance du support de la dénomination, assumant le rang casuel de celui-ci. C'est pourquoi l'emploi du nominatif est de règle chaque fois que le terme dénominatif est un pronom interrogatif ou démonstratif - cf. les exemples (429), quid est tibi nomen? et id(hoc)nomen mihi est -, tandis que des énoncés tels que (433) sont, on peut en être sûr, inconce-

vables:

*433 (a) Cui est nomen nostrae matri?

(b) Ei (huic) est nomen mihi.

Ce qui revient à dire que demander le nom de quelqu'un, ou de quelque chose, ou bien indiquer la position de ce nom dans l'espace défini en fonction du locuteur, c'est toujours, forcément, conférer à ce nom un rang prééminent, non subordonné, dans la structure de l'événement délocuté.

NOMINATIF DANS LES TITRES

Au vrai, on peut se demander si la théorie qui fait du nominatif un "cas zéro", dépourvu de toute signification casuelle positive, aurait jamais vu le jour si l'on s'était donné la peine de réfléchir à certaines résistances très nettes à son emploi dans l'énoncé d'un titre - résistances, au demeurant, familières à tous les latinistes confrontés quotidiennement à la pratique du "thème", laquelle n'a pas, on le voit, que des inconvénients.

On sait, en effet, que, si l'on a à annoncer le contenu d'une oeuvre littéraire, par exemple, toutes les notions ne peuvent pas être mises au nominatif pour constituer ce titre. Cela n'est possible que si le contenu en question se laisse saisir par un nom représentant une réalité "concrète", qu'il s'agisse d'une personne, d'un objet, d'un événement, cf.: Cato Maior, Brutus, Amphytrio; Ibis, Culex; Bellum Iugurthinum, Bellum Catilinarium (titre par lequel les Anciens désignaient cette oeuvre de Salluste, cf. la

note d'A.ERNOUT,éd.Belles-Lettres,p. 54,n. 1),Bellum Africum , et sans doute aussi Bellum Gallicum (le titre traditionnel De bello gallico n'étant pas, semble-t-il, antérieur à la Renaissance, cf. L.-A.CONSTANS,éd.Hachette,p.XXX), etc.

Le recours au nominatif est, par contre, exclu, là où le contenu à annoncer apparaît ressortir d'une notion nominale"abstraite". Ainsi, il ne viendrait sans doute pas à l'esprit d'un auteur latin d'un traité sur l'amitié, ou sur le destin, de l'intituler: *Amicitia, *Fatum. Et pour cause: ce que représentent de telles notions n'a pas l'existence matérielle, immédiatement saisissable, "palpable", d'un être, d'une chose, d'un événement ; "l' amitié", ou "le destin" n'ont que l'existence immatérielle d'une conception de l'esprit, et c'est, selon nous, au compte de ce "défaut d'existence positive, objective", qu'il faut mettre l'impossibilité de les traiter - de les "voir" - comme des êtres qui existeraient de façon autonome dans l'univers du locuteur, comme des réalités qui s'imposeraient à son regard - ce qu'aurait signifié le nominatif . De ce "défaut de personnalité objective" procède aussi,d'autre part, l'impossibilité de verser de telles notions à l'accusatif dans l'énoncé d'un titre; "l'amitié" ou "le destin" qui constituent, ou vont constituer, la matière d'un exposé, d'un traité, ne sont pas choses qui, dans le présent dont l'auteur se voit être le centre fondateur, puissent lui apparaître comme un Autre soumis à son regard mais existentiellement indépendant de lui - à l'image, nous l'avons dit, de ce qu'est, dans le présent de locution, le TOI face au MOI. Mais comme,enfin, le contenu annoncé relevant de ces notions fait bel et bien partie du présent déterminé par l'existence de l'auteur, c'est très "logiquement" qu'il s'exprimera à l'ablatif, cas qui représente, comme nous l'avons dit (p. 835 ci-

dessus), tout ce qui apparaît dans le présent délocuté comme un objet absolument passif, simple dépendance de l'un ou l'autre des pôles constitutifs de ce présent - en d'autres termes comme une objet présent accessoirement.

Mais cette décision quant au rang casuel de la réalité à nommer ne va pas sans un ultime "ajustement", rendu nécessaire par une sorte d'écart, de discontinuité, que la pensée aperçoit entre les termes de cette relation de dépendance.[1] Car l'objet présent à titre accessoire est tel qu'il ne se laisse pas concevoir comme intégré à l'existence de ce dont il est vu dépendre au sein du présent délocuté. Le stylo, par exemple, avec lequel j'écrivais ces lignes, il était là, présent, avec moi, dans cet événement,comme une dépendance de moi et, mieux encore, comme entièrement intégré à mon existence, comme un prolongement, en quelque sorte, de celle-ci, dès lors que j'en disposais à ma guise. Il en va de même des troupes qu'un général a sous son commandement, du lieu dont quelqu'un saisit, dans son mouvement, chaque parcelle, ou du temps que met Saturne à accomplir sa révolution - cf. l'exemple (314)-(b). Mais tel n'est plus le cas de la matière au sujet de laquelle j'ai choisi de disserter; ni "l'amitié", ni "le destin", ni même "le nom latin", ne sont choses que l'on puisse "s'approprier",même si l'on s'estime autorisé à en parler, ni sur lesquelles on puisse exercer le moindre effet par le simple fait d'en parler; ces choses ne font qu'"être là", pendant qu'on en parle, momentanément soumises, ou plutôt, "sujettes" (subiectae "placées dessous"), à l'exer

---

1 Nous ne faisons qu'appliquer à l'explication de l'ablatif prépositionné le raisonnement exposé dans P. DE CARVALHO, 1980b: 23 - 106. Cf. encore notre Conclusion, p.1018 sqq. ci-dessous.

cice d'une opération qui, les concernant, ne les "touche" cepen - dant pas. C'est cette relation d'extériorité - en l'occurrence,cel le d'un "dessus" à un "dessous" - que vient saisir, déclarer,"nom mer", la préposition obligée: de Amicitia, de Fato.

Pour revenir, maintenant, à notre propos, il est des notions qui, s'agissant de l'énoncé d'un titre, se prêtent à une double interprétation. Ainsi, un nom d'agent comme orator est également capable d'évoquer une certaine fonction et une personne vue exercer cette fonction. Si l'ouvrage que l'on se propose d'écrire apparaît avoir comme contenu est l'exercice "abstrait" de cette fonction, indépendamment de toute personne en particulier,on l'intitulera, comme l'a fait Cicéron, de Oratore, et le lecteur sera fondé à avoir l'impression - mais ce n'est qu'un "effet de sens" - que le contenu annoncé est une discussion de ce sujet par plu - sieurs personnes (ERNOUT-THOMAS,1953: 12) En revanche, si l'image que veut créer l'auteur est celle d'une certaine personne donnée comme le prototype de l'exercice concret de cette même fonction , on préfèrera l'intituler Orator, comme l'a fait le même Cicéron pour un autre de ses traités concsacrés à l'art oratoire [1].

1

Cf. J.BAYET,1956:199: "L'Orator ... trace de façon didactique le portrait de l'orateur idéal". De même, E.COURBAUD,Introduction de l'édition Belles-Lettres du De Oratore,p.XV: "...avec l'Orator, le troisième de ses traités de rhétorique, Cicéron complètera le De Oratore et, traçant le portrait de l'orateur idéal, fixera de façon définitive la conception philosophique qu'il avait précédem ment esquissée."

Ainsi, l'étude détaillée, que nous venons d'entreprendre, des principaux emplois dits, bien improprement, "asyntaxiques" du nominatif latin, venant s'ajouter à ce qui avait déjà été avancé sur son emploi dans des énoncés uninominaux exclamatifs(cf. pp. 414-424 ci-dessus), permet de faire définitivement justice de l'hypothèse, finalement assez naïve [1], qui en faisait un cas de "pure référence" (A.W.DE GROOT,1956 : 189), dépourvu de tout signifié casuel proprement dit.

Il ne nous reste plus à présent qu'à envisager les manifestations de ce signifié positif que, pour notre part, nous pensons pouvoir lui imputer dans son emploi en position de sujet.

1

Un assez joli exemple de cette naïveté est cette définition de A.MARTINET relevée, non sans malice, par L.RUBIO,1966: 82: "Le nominatif, comme son nom l'indique [souligné par nous],sert essentiellement à nommer la personne ou l'objet, à présenter cette personne ou cet objet indépendamment de toute relation grammaticale".

CHAPITRE XII

LE NOMINATIF CAS DU NOM DU SUJET

Si les analyses et raisonnements proposés jusqu' ici ont quelque valeur, il s'ensuit, en effet, que le signifié casuel que nous pensons être celui du nominatif devrait se manifester au niveau de l'emploi de cette forme casuelle pour désigner l'être élu actant primordial ou sujet de la représentation d'un événement, c'est-à-dire celui dont la marque est inscrite dans le vocable verbal. Nous devrions, en somme, être à même de fixer avec une précision suffisante les conditions auxquelles doit obéir,en latin, la constitution d'un sujet nommable, ainsi que de relever et décrire quelques-uns, au moins, des effets de sens liés à l'exercice de cette fonction. Or voilà qui ne paraît pas impossible. Car il existe toute une série de faits qui, placés sous l'éclairage de nos propositions, en reçoivent une justification aisée, et méritent, à ce titre, d'être cités à témoigner de leur pertinence.

Il serait injuste, assurément, de prétendre que les grammairiens du latin n'auraient pas aperçu l'importance de chacun de ces faits,familiers qu'ils sont, tous, aux praticiens de la langue. Et cependant tout se passe comme si l'on ne s'était jamais avisé qu'au-delà de leur pertinence individuelle comme autant de traits du fonctionnement de la langue, ils se laissent tous - et d'autres encore, que nous n'avons pas su apercevoir - ordonner à un principe qui les transcende tous et qui touche aux fondements mêmes de

syntaxe latine.

Dans certains cas, il importe de le reconnaître aussi, on n'a pas été loin d'apercevoir cet aspect plus général de la question, mais la persistance de certaine conception quelque peu sommaire, pour ne pas dire simpliste, de ce que peut être un "sujet" n'a permis d'aboutir qu'à des observations excessivement floues, aux résultats si peu tangibles que, récemment encore, on a pu s'estimer fondé à dénier aux tendances ainsi vaguement entrevues tout intérêt proprement linguistique et à les reléguer au rang marginal de "faits stylistiques", ne méritant aucun effort d'explication. Nous pensons ici, bien évidemment, à certaines restrictions, bien connues, quant à l'emploi de substantifs représentant des notions "abstraites" ou des êtres inanimés en fonction de sujet dans l'expression d'événements appelant certaines classes de verbes représentatifs d'une "action", d'une "perception", d'une "volonté". Pour un J.HAUDRY, en effet, tout se ramènerait, en la matière, à des "habitudes stylistiques bien connues", consistant en ce qu' "un abstrait est évité en fonction de sujet si le verbe a une valeur concrète". (J.HAUDRY, 1970: 79); il est, d'ailleurs, significatif, à ce sujet, qu'évoquant, tout récemment, d'éventuelles traces d'un ancien ergatif dans le nominatif latin, le même auteur n'ait pas cru devoir recourir à cet argument (J.HAUDRY, 1979: 98). C'est, en somme, la même idée qu'exprimait, voici trente ans, Jules MAROUZEAU (1949 b:115), sous une formulation qui, pour être plus circonstanciée, n'était guère plus opératoire: "On a souvent observé que le nom abstrait apparaissait en latin frappé d'une sorte d'interdit du fait que normalement il n'est pas susceptible de figurer comme sujet d'un verbe d'action ou de perception. On sait aussi que ce principe souffre de nombreuses exceptions". (souligné par

nous).

On reconnaît là, en vérité, l'écho d'un thème constant dans la grammaire et la stylistique normatives de la fin du siècle dernier, notamment dans les pays de langue germanique[1] - thème qui est de toute évidence inséparable de la définition du nominatif comme le "casus actiuus" par excellence, dont L.HJELMSLEV avait relevé la trace dans des théories casuelles proposées depuis le début du même siècle[2]. Au total, l'impression qui se dégage de l'enseignement de ces excellents maîtres est celle d'une certaine perplexité. Ils sentent bien qu'il se passe, en ce domaine, quelque chose d'important, mais...quoi au juste? Les moyens conceptuels mis alors à leur disposition ne leur permettaient pas de le dire avec netteté.

Quant à nous, constatons simplement, pour commencer, que l'appartenance du substantif et du verbe à telle ou telle classe sémantique ne permet pas, à elle seule, et loin s'en faut, de définir les contraintes qui limitent la constitution du sujet en latin; les mailles du filet qui nous est habituellement proposé sont

---

1 On trouvera un aperçu utile de l'état de la question vers la fin de cette période dans l'ouvrage de G.BOCK, Subiecta rei cum actionis uerbis coniungendi usus, 1889, cf. notamment p. 1: "Notissimum est illud praecertum grammaticorum nostratium libris frequentatum, quo latine scribentes subiecta rei cum uerbis quae actionem significant coniungere uetantur". Mais BOCK d'ajouter aussitôt: "de hac quidem re nemo dubitabit; neque tamen facile est accuratius regulam describere." Voir d'autres indications bibliographiques dans HOFMANN-SZANTYR, 1964: 753). Cf., d'autre part, E.BERGER, 1939 [= 1912]: 284.

2 Cf. L.HJELMSLEV, 1935: 18-19 et surtout 26, à propos des vues de F.AST, grammairien qui, d'ailleurs, allait jusqu'à défendre l'hypothèse, pas aussi étrange que voulait bien le dire HJELMSLEV, d'un rapport particulier entre cas et genre grammatical, considérés comme deux argumentations distinctes d'un même principe, l'opposition "activité" vs. "passivité". Sur le nominatif comme "cas actif", voir aussi O.JESPERSEN, 1971 [=1924]: 227. L'idée remonte,

visiblement trop larges, et laissent passer l'essentiel. Tout latiniste peut affirmer sans risque d'erreur que des énoncés tels que (434) -empruntés à E.BERGER,ibid.:284 - ne seraient pas acceptables. Mais que dire d'énoncés aussi banals que (435) -empruntés, pour la plupart, aux relevés de G.BOCK,ibid.: 51, 78 sqq.mais cf. aussi K.F. von NÄGELSBACH, 1881:478-480 -,où l'on voit un nom de lieu, ou paraissant tel, un nom "abstrait", un nom d'être inanimé figurer en position de sujet d'un verbe signifiant une opération voire une disposition d'esprit:

* 434 (a) Hic liber agit de aliqua re:
"Ce livre traite un sujet."

(b) Roma misit legatos:
"Rome a envoyé des ambassadeurs".

(c) Roma de bello inferendo cogitabat:
"Rome envisageait de leur faire la guerre."

vs.

435 (a) si...liber Antiochi nostri uera loquitur:
Cic.ND. 1,16:"Si...le livre de notre ami Antiochus dit vrai."

(b) Auaritia senilis quid sibi uelit non intellego:
Cic.Sen. 66 : " L'avarice, chez un vieillard, je ne vois pas à quoi

---

d'ailleurs, à la grammaire grecque: selon HJELMSLEV,ibid. 7-8, le grammairien alexandrin Apollonius Dyscole employait,pour définir le nominatif (et le vocatif), le concept de ἐνέργεια, tous les autres cas étant, pour lui, des πάθη "des choses que l'on subit."

elle tend."

435 (c) ...quae sententia omnem societatem distrahit ciuitatis:

Cic.Off.3,28:"...cette opinion déchire tous les liens sociaux ‹qui font›une cité."

(d) ...cum in senatu uicisset sententia quae censebat reddenda bona ...:

T.-L. 2,4,3: "...comme, au sénat, l'avait emporté le point de vue qui prônait la restitution des biens..."

(e) ...agri cultura...eas res in quibus uersatur nominibus notauit nouis:

Cic.Fin.3,4:"...l'agriculture ... a désigné de noms nouveaux les choses dont elle s'occupe."

(f) haec oratio non modo deos spoliat motu et actione diuina sed etiam homines inertis efficit:

Cic.ND 1,102:"ce discours non seulement prive les dieux de mouvement, et de toute possibilité d'agir comme des dieux, mais encore a pour effet de rendre les hommes tout à fait inactifs."

(g) doctrina Graecia nos et omni litterarum genere superabat:

Cic.Tusc. 1,3: "Par sa culture, et par toute sa littérature, la Grèce nous dépassait."

(h) Caria et Phrygia et Mysia adsciuerunt aptum suis auribus opimum quoddam dictionis genus quod eorum uicini Rhodii numquam probauerunt, Athenienses uero funditus repudiauerunt:

Cic.Or. 25:"La Carie,la Phrygie, la Mysie se sont forgé un style rhétorique adapté à leurs oreilles, un style exubérant, que leurs voisins de Rhodes n'ont jamais adopté, et que les Athéniens,quant à eux, ont franchement repoussé."

435 (i) ... insula portum
efficit obiectu laterum...:
Virg.En.1,159-160:"...une île y fait un port,en déployant au devant ses côtes..."

Comment s'y prendre, dans ces conditions, pour y voir un peu plus clair, préciser avec une netteté suffisante ce que suggère cette espèce de vision intuitive des choses, née de la pratique quotidienne de plusieurs générations de latinistes? Par où faire passer, pour autant que cela soit possible, le seuil qui séparerait ce que la langue admet, plus ou moins, de ce qu'elle considère plus ou moins inacceptable? Difficulté redoutable de toute recherche portant sur un état de langue révolu, dont seule subsiste, matière à jamais inerte, la collection d'énoncés qu'il a permis d'engendrer, mais dont personne ne peut plus prétendre faire fonctionner, réactiver les mécanismes mis en oeuvre pour leur production.

Et pourtant il semble bien, malgré tout, que ce qui est ici soutenu quant au signifié du cas nominatif puisse contribuer à faire avancer les choses, en nous procurant des critères descriptifs plus fins, plus efficaces que ces oppositions, on ne peut plus sommaires, de verbes "à valeur concrète" aux verbes "non concrets" de verbes d'"action" à des verbes "d'état", de substantifs "animés" à des substantifs "inanimés", de "concrets" à "abstraits", etc.

SUJETS INANIMES ET OPERATIONS

Arrêtons-nous, par exemple, à réfléchir sur le premier énoncé du petit échantillon qui vient d'être proposé,(435) -

(a) si liber Antiocni nostri uera loquitur.

Si, par absurde, l'on s'avisait d'oublier d'autres arguments - le principal étant, bien entendu, l'existence,en latin, d'une voix "passive", ou du moins supposée et dite telle(cf. p.1049 ci-dessous)- , un énoncé comme celui-ci suffirait, par sa banalité même, à établir que l'activité réellement, matériellement déployée par l'être à nommer n'est pas, tant s'en faut, une condition "sine qua non" de la formation d'un sujet en latin; le nominatif, nous l'avons déjà dit (p.831 ci-dessus), n'a (plus?)rien,dans cette langue, d'un ergatif, ou "cas actif".Ne parlons même pas de "personnification"; rien n'indique qu'il y ait, dans (435)-(a),plus de "sens figuré" que dans les phrases françaises que l'on pourrait proposer comme équivalentes, et qui, elles,paraissent en être tout à fait dépourvues[1],cf. (436):

436 (a) Le livre de notre ami dit la vérité.
(b) Ce livre parle le langage de la raison.
(c) Ce livre raconte une histoire émouvante.

---

1 Nous inspirant des remarques, fort pertinentes,de I.TAMBA-MECZ, 1979: 10-13, nous dirions qu'aucun des énoncés, latins ou français, qui viennent d'être cités ne comporte la moindre part de cet effet "imageant", "déréalisant" obtenu lorsqu'on associe deux signifiés pris "à la lettre" pour donner naissance à une signification fictive contraire au sens commun (p.ex. casser le silence,L.-F.Céline). Au contraire, l'emploi qui est fait, dans nos exemples, du verbe latin loqui, et du français parler,résulte d'un glissement sémantique qui aboutit à "défaire la liaison contingente du signe à son référent extra-linguistique"; ils n'ont plus ici leur "sens primitif", c'est-à-dire ils ne désignent plus le comportement spécifique qu'est la parole humaine; leur signification s'étant généralisée, ils ont acquis le pouvoir de produire la représentation d'une parole "abstraite", assimilable, par ses effets, à la parole humaine, mais indépendante de toute activité humaine.

Il n'y a, en tout cas, aucun moyen de démontrer que, dans (435)-(a) le substantif liber, à la différence du sujet de (436), désignerait, par métonymie ou par métaphore, plutôt une personne humaine que l'objet inerte qu'il désigne habituellement; le pourrions-nous, d'ailleurs,que nous ne serions guère plus avancé, puisqu'il resterait alors à dire ce qui rend,ici, possible telle figure qui ailleurs eût paru inconcevable.

Quoi qu'il en soit,le fait est là: dans certains cas, au moins, le latin ne répugne pas à se représenter une opération,une activité comme"étant le fait" d'un objet inanimé. Mais alors pourquoi ne pourrait-on pas avoir (434)-(a) hic liber de ea re (eam rem)agit, à l'instar de eam rem (de ea re) ago [1] ?

La réponse, en l'occurrence, se laisse assez vite apercevoir. La réalité représentée par un substantif tel que liber (epistula, litterae,tabella,etc.) a beau être un objet matériellement inanimé, inerte, la notion que la pensée en possède, signifiée par ce substantif, n'en est pas moins indissociable de l' image d'une certaine modalité d'opération, la parole dont tout écrit est, par définition, dépositaire. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'un événement de l'ordre de la parole, ou des fonctions qu' elle peut assurer - récit, leçon, avertissement, ordre,etc.-se laisse représenter, couramment, comme"étant le fait" de ce que désigne chacun de ces substantifs, ou de tout autre habile à désigner un objet porteur d'une parole, ou consistant en une parole,cf.(437):

---

1 Cf. 10,31,10: Samnitium bella quae continue per quartum iam uolumen agimus; Cic.ND 1,17 de natura agebamus deorum .

437 (a) Quid enim est...quod scribi possit de eis de quibus nulla monumenta loquuntur nec aliorum nec ipsorum:

Cic.Brut.181: "Car qu'y a-t-il que l'on puisse écrire sur ceux dont aucun texte ne nous parle, que ce soit venant d'autres ou d'eux-mêmes."

(b) ...ut annales dicunt:

Var.LL 5,74: "comme nous le montrent les Annales."

(c) Iubet lex ea...iudicem quaestionis...quaerere de ueneno... Quid eadem lex statim adiungit? ... Etsi est apertum, ipsa tamen lex nos docet. Vbi enim omnis mortalis adligat, ita loquitur:

Cic.Clu.148:"Cette loi commande...que le président de ce tribunal .. instruise les affaires d'empoisonnement... Qu'ajoute aussitôt la même loi? Bien que cela soit clair, cependant la loi elle-même nous l'enseigne. Car là où elle lie tout le monde, voilà comment elle s'exprime."

(d) Tuas nunc epistulas...lego.Hae me paulum recreant.Primae monent et rogant ne me proiciam, proximae gaudere te ostendunt me remansisse:

Cic.Att.9,6,5:"A présent je suis en train de lire tes lettres. Celles que j'ai là me redonnent du courage. Les premières me mettent en garde, et en demeure de ne pas me laisser aller, celles qui viennent d'arriver montrent que tu te réjouis de ce que je sois resté."

(e) Libri augurum pro tempestate tempestutem dicunt supremum augurii tempus:

Var.LL 7,51:"Les Livres des Augures appellent "tempestus", au lieu de "tempestas", le dernier moment d'une opération augurale".

A la limite, n'importe quelle sorte de réalité peut, sous certaines conditions, apparaître comme l'actant primordial

d'une parole active, dès lors que tout peut devenir "parlant" pour quiconque sait en percevoir le sens, en capter le message,cf.(438):

438 (a) Res loquitur ipsa,iudices,quae semper ualet plurimum:

Cic.Mil.53: "La réalité des faits,juges, parle d'elle-même, c'est elle qui a le plus de force."

(b) non opus est te dicere, uoltus tuus loquitur:

Sén.Ben.6,12,1:"Je n'ai pas besoin que tu le dises, ton regard parle ‹de lui-même›."

(c) Nam et oculi nimis arguti quem ad modum animo affecti simus loquuntur et is qui appellatur uultus...indicat mores:

Cic.Leg.1,27:"Car les yeux‹de l'être humain›, ‹qui sont›extrêmement expressifs, montrent quel est notre état d'esprit, et ce que l'on appelle le regard manifeste notre caractère."

(d) Daphni,tuum Poenos etiam ingemuisse leones interitum montesque feri siluaeque loquun-/ /tur:

Virg.B. 5,26-27: "Daphnis,sur toi, même, en pays punique,les lions ont gémi, lorsque tu as disparu,les montagnes sauvages et les forêts le disent."

(e) ...Sed si praenoscere casus contentus,facilesque aditus multique pate-/ /bunt ad uerum:tellus nobis aetherque chaosque aequora et campi Rhodopeaque saxa loquentur:

Luc.6,615-618:"Mais si à connaître d'avance l'issue des événements tu t'en tiens,aisés sont les accès,et nombreux, qui devant toi s'ouvriront vers le vérité: la terre, pour nous, et l'éther,et le chaos, et les mers, et les plaines et,sur le Rhodope,les rochers parleront".

Ces derniers exemples nous ont, presque insensiblement,transpor

té dans le domaine d'une certaine forme d'expression figurée - ou, pour mieux dire, de l'utilisation du langage pour exprimer des visions plus ou moins éloignées de celles du sens commun. Et cependant, on le remarquera, d'un bout à l'autre de notre collection a été respectée, dans la genèse du sujet, une condition qui n'a rien à voir avec l'activité ou l'inactivité réelles de l'être nommé,soit l'exigence d'autonomie, de non-subordination - de non-passivité -, matérielle, visible, de cet être vis-à-vis de tout autre. Qu'un objet donné -un livre, une lettre ,un registre- soit "naturellement" porteur d'une parole, ou que, pin, montagne ou ciel, il ne la tienne que de moi, du libre jeu de mon imagination, cette parole ne résulte pas, chez lui, de sa manipulation ou de son utilisation par un autre, bref, de sa passivité; au contraire,étant dans l'objet, "réellement" ou par fiction, elle peut être vue naître spontanément de lui, et il n'a donc qu'à être, pour qu'elle se produise.

On objectera peut-être qu'aucun livre ne "parle",s'il n'y a, pour recueillir la parole qu'on voit être en lui,pour l'actualiser donc, un lecteur; le livre serait, ainsi, en quelque sorte , soumis, subordonné à l'action de celui qui le rend vraiment parlant, le "fait parler", ce qui serait en contradiction avec ce qui vient d'être dit. Mais tout est là, justement: dans cette "chronologie de raison" implicite dans les termes mêmes de l'éventuelle objection (et nous ne voyons pas qu'elle puisse s'exprimer autrement); l'action du "lecteur" sur "le livre" n'existe que secondairement, elle n'est,précisément, qu'actualisation de quelque chose qui, à l'état virtuel, lui préexiste, la puissance de parole supposée être contenue dans le livre.

Soit à présent l'"agrammaticalité", que tout paraît é

tablir, de *(434)-(a) Hic liber agit de aliqua re. A quoi peut-elle bien tenir? La réponse se déduit des remarques qui précèdent. On conviendra, en effet, que les rapports qu'apparaît entretenir, compte tenu de ce qu'il est matériellement, "dans la réalité des choses", l'objet nommé par liber avec les opérations respectivement représentées par loqui et agere ne sont pas du tout les mêmes. La parole est, par définition, enfermée dans "le livre", ou du moins n'en est-elle pas exclue; elle n'est pas, "a priori", dans "le ciel", ou dans "les forêts", mais rien n'interdit qu'on puisse l'y voir, sous les espèces d'une certaine aptitude à délivrer un message. Ce qui, par contre, paraît hautement inconcevable, même à l'imagination la plus débridée -mais l'imagination n'est-elle pas, elle aussi, soumise aux lois du système linguistique? - est qu'"un livre", chose en elle-même dépourvue de toute espèce d'"animation", de dynamisme, puisse être capable d'exercer, en toute indépendance, ce que représente le verbe agere, à savoir une action consistant à imprimer aux êtres qui y sont soumis un certain mouvement. En d'autres termes, du point de vue de la pensée qui s'exprime en latin, un objet qui ne porte pas en lui le principe du mouvement est, "a fortiori", définitivement incapable de "faire avancer" quoi que ce soit; et si cet objet est "un livre", et que l'on tienne à le faire apparaître comme le protagoniste d'un discours ayant pour objet une certaine question, il devra se contenter d'"être", de manière à ce que son existence, avec le discours qui lui est consubstantiel, "porte sur" ledit objet, comme dans (434)-(a'):

434 (a') ...eum librum, qui est de animo:
Cic.Tusc.1,24:"..celui (de ses ouvrages) qui a pour objet l'âme."

Notre analyse fait, donc, apparaître les raisons de l'inacceptabilité de (434)-(a); est-ce à dire pour autant qu'elle nous contraindrait, sous peine de nullité, à ne pouvoir déclarer acceptables, du point de vue de la syntaxe latine, que les énoncés où agere apparaît associé à un sujet "être animé", capable de produire des effets au-delà de sa propre personne, et à rejeter tous les autres, qui ne sont pourtant pas peu nombreux? Certainement pas!

D'abord, il y a "des choses" dont personne au monde ne serait disposé à soutenir qu'elles sont incapables d'"action". Ces "choses" inanimées, mais"naturellement" puissantes, sont,par exemple: des circonstances diverses déterminant tel ou tel comportement; une "force de la nature", un phénomène physique avec les effets qu'on les voit exercer; un objet possédant une efficacité propre, une "vertu"; des "fonctions" diverses caractérisant un être vivant,etc. Cf. (439):

439 (a) quam multa in foliis auium se milia con-/
/dunt
Vesper ubi aut hibernus agit de montibus/
/imber:

Virg.G.4,473-474:" aussi nombreux que sont,dans le feuillage,les milliers d'oiseaux qui s'y cachent, lorsque Vesper, ou une pluie d'hiver, les chasse des montagnes."

(b) illius ante oculos ut agant sua corpora/
/fluctus
optat:

Ov.M. 11,564-565:"Puissent devant les yeux de l'aimée son corps les flots rejeter, voilà le voeu qu'il fait".

(c) Nam cum mittitur⟨imago⟩extemplo protrudit/
/agitque
aera qui inter se cumque est oculosque lo-/
/catus:

Lucr.4,244-247: "Car,dès qu'elle est émise,⟨l'image⟩aussitôt met en mouvement et pousse en avant l'air qui se

trouve entre elle et nos yeux."

439 (d) felicis mali,quo non praesentius ullum
...
auxilium uenit ac membris agit atra uenena:

Virg. G.2,127-130:"...de ce fruit de salut‹qu'est›le citron: rien de plus efficace pour venir en aide ‹aux victimes d'empoisonnements› et pour purger le corps de l'atroce poison."

(e) "Quid facis"exclamat"quae te,germane,fu-/
/rentem
mens agit in facinus?"

Ov.M.5,13-14:"Qu'es-tu en train de faire", s'écrie-t-il,"frère de mon sang,quel est cet état d'esprit qui te rend fou et te pousse à commetre un crime?"

Il y a aussi, d'autre part, le signifié même du verbe agere, dont, pour la commodité de l'exposé, nous n'avions donné jusqu'ici qu'une idée toute approximative. En réalité,l'image d'une impulsion exercée par un être sur un autre être,de façon à le "faire avancer", n'est qu'un cas particulier de la représentation, plus générale, qui constitue la notion véhiculée par ce verbe, et qui l'habilite aussi à saisir le devenir interne, spontané,actif , dont tout être, quelle que soit, ou ne soit pas, son efficience,apparaît pourvu du simple fait de son existence - si l'on veut, sa "marche en avant" tout au long de la série d'instants qui constitue son devenir temporel, ou à travers l'espace qu'il occupe.C'est cet aspect plus "intérieur" du signifié de agere que manifestent les nombreuses expressions où figure ce verbe, avec un complément à l'accusatif, pour évoquer l'arrivée d'un être à un certain stade de son développement, sa progression dans l'espace, ou bien encore (cf. OLD,s.u.ago, n°12) une caractéristique qu'il présente, sur toute l'étendue de son être,cf. (440):

440 (a) simul ac folia agere coeperit ficus:

Col.Arb.21,2:"dès que le figuier commencera à se couvrir de feuilles".

(b) ossaque robur agunt medialque manente me-/ /dulla sanguis it in succos:

Ov.M.10,492-493:"Ses os acquièrent la dureté du bois et, alors que moëlle demeure, au milieu, son sang devient de la sève."

(c) dum se laetus ad auras palmes agit:

Virg.G.2,363-364:"pendant que le sarment, tout joyeux,s'élance dans les airs."

(d) tabernae mihi duae corruerunt reliquaeque rimas agunt:

Cic.Att.14,9,1:"J'ai deux boutiques qui se sont effondrées, et les autres sont en train de se fissurer."

(e) ⟨Euphrates⟩ cursum ad occasum solis agit:

Plin. NH 5,85:"⟨l'Euphrate⟩a un cours qui va au couchant."

(f) qua dorsum agit Taurus mons:

Vel. 1,21:"là par où le Taurus pousse son arête."

(g) utrimque prora paratam semper adpulsui frontem agit:

Tac.G.44,2:"de part et d'autre leur proue avance un front toujours prêt pour l'abordage."

Mais, une fois encore,rien,dans tout cela, qui enfreigne la condition plus haut énoncée: le figuier qui se couvre de feuilles,les os qui acquièrent la dureté du bois, le bâtiment qui laisse paraître des fissures ne dépendent, en définitive, lorsqu'ils le"font", que d'eux-mêmes, de ce qu'ils sont naturellement,avec le devenir potentiel qu'ils portent en eux.

Ainsi, la résistance que la syntaxe latine oppose à l'emploi d'une notion nominale caractérisée par le sème " inanimé" comme sujet d'un verbe signifiant une opération active,une action, ne tient pas, selon nous, à ce seul défaut d'animation;elle est déterminée, plutôt,par le fait que cet être inanimé ne paraît pas capable, en tant que tel, d'accomplir spontanément, de façon autonome, certaines opérations, autrement dit de les faire exister.

LIEUX ET OPERATIONS

Dans d'autres cas, la source d'une telle résistance n'est autre que l'aspect "étendu" de la réalité inanimée représentée, c'est-à-dire le fait qu'elle ne se laisse point concevoir comme une unité objective. Ainsi un lieu géographique, voué, par définition, à "contenir" les événements plutôt qu'à y "être contenu", ne peut être vu "intervenir" dans certains cas d'événements que par le truchement obligé des êtres animés qui en ce lieu ont et leur"source" et leur siège. C'est ce qui explique l'impossibilité de produire en latin des énoncés tels que *(484)-(b)Roma misit legatos (cf.E.BERGER, 1939[=1912]: 90 et 284).

Il importe cependant, à ce point de l'exposé, de prévenir rapidement, avant de poursuivre, une objection bien naturelle. Soit, on ne saurait certes dire Roma misit legatos;mais on ne saurait davantage avoir (441):

*441 (a) A Roma legati missi sunt.[1]

---

1 C'est-à-dire avec a Roma pour "complément d'agent". L'énoncé

* 441 (b) Bellum inter Romam et Carthaginem fuit.

NB:cf.T.-L. 23,10,13:eo tempore quo inter Romanos Campanosque bellum sit.

(c) Legati Romae ...

(d) Roma Carthagini bellum denuntiat.

NB: E.BERGER a tout à fait raison de soutenir (1939[=1912]: 90) que, lorsque Caton s'écrie,dans Cic.Sen. 18 : Carthagini male iam diu cogitanti bellum multo ante denuntio "Alors que Carthage,depuis longtemps,en nourrit le mauvais dessein,je prends largement les devants et lui déclare la guerre", "c'est à la ville même qu'il en veut", comme le confirme la suite du texte cicéronien:de qua uereri non ante desinam quam illa excisam esse cognouero "elle que je ne cesserai de craindre, avant d'avoir appris sa destruction." En effet, Carthagini ne désigne pas ici une "personne morale", une " puissance politique", mais une "personne collective permanente" (cf. p. 951 ci-dessous).

Ne serait-ce pas là une raison suffisante pour estimer que, plus (ou moins) que la définition du sujet en latin, ce phénomène illustrerait surtout certaines restrictions dans l' emploi de ces noms, restrictions traduisant l'impossibilité,de source non nécessairement linguistique, de traiter les réalités ainsi nommées comme des"personnes morales", comme des "puissances politiques"? Mais on peut aussi raisonnablement postuler,semble-t-il, que cette impossibilité a sa source dans un fait de syntaxe profonde, c'est-à-dire de morpho-syntaxe,à savoir les contraintes pesant sur la constitution du sujet en latin, et que c'est parce

---

(441)-(a)aurait en latin un sens tout différent,puisque Roma y désignerait un "lieu d'origine",soit:"des ambassadeurs ont été envoyés de Rome",cf.T.-L. 45,18,5:ceteras utique ab Roma mittenda esse nec aliter uim exercitus aut prouinciam teneri posse "que le reste de l'argent devait absolument être envoyé de Rome,car autrement ni l'armée ni la province ne pourrait être contrôlée " (a Roma en opposition avec la possibilité,évoquée précédemment,de prélever sur les populations locales une partie de cet argent).

que le signifié de Roma, ou Alba, ou Rhodus,etc.,se laisse difficilement penser comme sujet d'une opération que ces noms sont définitivement incapables de faire voir des "puissances politiques",autrement dit des "individus abstraits" susceptibles d'intervenir,activement ou passivement, dans l'accomplissement des événements historiques. Naturellement, nous n'avons aucun moyen de démontrer concrètement, par une preuve tangible, la validité de cette relation de causalité,qui affirme la priorité du fait linguistique. Et cependant des raisons de cohérence théorique, mais aussi de rentabilité explicative, nous font retenir cette hypothèse; on verra,en effet, dans les pages qui suivent, qu'elle s'insère sans difficulté dans le réseau d'arguments appuyant notre description du signifié du cas nominatif, et qu'en outre elle permet une description , simple et cohérente, de l'emploi des noms en question, "connotations stylistiques" comprises.

Mais il est temps, maintenant, de regarder d'un peu plus près ce terrain généralement négligé, car il se pourrait que certains clivages aient échappé à la perspicacité de la grammaire traditionnelle, dont le seul instrument conceptuel pour l'appréhension de ces choses, à savoir l'opposition "animé" vs " inanimé" , s'avère ici, bien vite, insuffisant.

NOMS DE LIEUX ET NOMS ETHNIQUES

Pour E.BERGER, donc, il y aurait lieu de distinguer deux cas (1939[=1912]: 90): les "noms de villes et petites îles,refusant absolument ce type d'emploi -par exemple: Roma,Athenae,Rhodus,etc.-, et les "noms de pays" - Graecia, Gallia, Caria,etc. - ,

qui, eux, l'accepteraient "quelquefois", en vertu d'une "métonymie ‹qui› n'appartient guère qu'à la langue poétique ou au style le plus élevé". Et BERGER de citer, pour illustrer ce partage, l'exemple cité en(435)-(h), qui est effectivement saisissant, d'alternance de ces deux traitements opposés - non d'ailleurs sans ajouter, par la suite, ce commentaire tout à fait pertinent : "on remarquera que Cicéron n'a pas osé personnifier Rhodus ni Athenae" (ibid.:284):

435 (h) Caria et Phrygia et Mysia adsciuerunt aptum suis auribus opimum quoddam dictionis genus ..., quod eorum uicini Rhodii numquam probauerunt, Athenienses uero funditus repudiauerunt (Cic.Or. 25).

Or il ne semble pas que l'on puisse se contenter ici de ce concept de "personnification", et ce pour plusieurs raisons. D'abord, il laisse intact l'essentiel: d'où vient-il que l'on sait " oser " ici ce qu'il ne sera plus permis d'"oser" un instant plus tard? De plus, ce raisonnement conduit à présenter comme un artifice rhétorique une construction qui, sans être à proprement parler banale - car ce qu'elle dit n'appartient pas au domaine de l'expérience la plus ordinaire (cf. p.940 ci-dessous) -, n'a rien d'un phénomène marginal, à preuve le court échantillon que voici,(442), où nous nous avouons, pour notre part, parfaitement incapable d'apercevoir le moindre caractère "poétique":

442 (a) Et quid in annos singulos uectigalis populo Romano Britannia penderet constituit:

Cés.BG 5,22,4:"Et il détermine le montant du tribut que chaque année les Bretons devaient payer au peuple

Romain."

NB:on remarquera l'opposition populo Romano vs. Britannia;il eût été impossible, semble-t-il,de dire,dans ce contexte, Romae.

442 (b) si Gallia omnis cum Germanis consentiret:

Cés.BG 5,29,6:" si l'ensemble des Gaulois faisaient cause commune avec les Germains..."

NB: sur l'alternance Gallia vs. Germanis, cf. p. 939 ci-dessous.

(c) ne stipendiariis Haeduorum expugnatis cuncta Gallia deficeret:

Cés.BG 7,10,1: "(de peur qu') après la soumission d'un peuple qui payait tribut aux Eduens l'ensemble des Gaulois ne fît défection".

(d) ut primum defecerat Gallia:

Hirt.BG 8,30,1:"dès le début de la défection des Gaulois".

(e) ne...bellum aliquod relinqueretur quod omnis Gallia libenter sine praesenti periculo susciperet:

Hirt.BG 8,49,2:"pour ne pas laisser ouverte la possibilité d'une guerre,que l'ensemble de la Gaule pourrait volontiers entreprendre,en l'absence d'une menace immédiate."

(f) ...uocabulum...quo frequentius Sicilia quam Italia usa...:

Var.LL 7,86:"...un mot que les Siciliens emploient plus souvent que les Italiens."

(g) perfacile enim sese Sicilia iam tuebatur:

Cic.Verr.2,5,8:"car déjà alors les Siciliens se gardaient..."

(h) uniuersa Italia arma aduersus Romanos cepit:

Vell.2,15,1:"toute l'Italie unanime prit les armes contre Rome".

NB:là encore, à noter l'opposition Italia vs. Romanos.

442 (i) ...ut<eos>hodie ...tota imitetur Asia:

Cic.de Or.2,95:"..de même que, de nos jours, toute l'Asie <les> imite..."

(j) ...Graecia, quae semper haec summa duxit:

Cic.de Or.2,6:"...les Grecs, qui ont toujours considéré cela comme le plus important..."

(k) ...uiros quibus stipendium Macedonia quondam tulit:

Curt.5,8,16:"...ces hommes à qui,autrefois,la Macédoine paya un tribut."

(l) aut Ararim Parthus bibet aut Germania Ti-/ /grim:

Virg.B.1,62:"ou bien un Parthe viendra boire les eaux de l'Arar ou bien les Germains<iront boire>celles du Tigre."

NB: pour d'autres exemples empruntés aux poètes,cf. Virg.G.1,38(Graecia), 474-5 (Germania),509 (Germania);3,20(Graecia); En.11,287 (Graecia);12,40-41(Italia); etc.

Mais, enfin et surtout, il faut souligner la totale inadéquation du concept même de "personnification" au phénomène dont il s'agit, si du moins l'on veut entendre par là la figure consistant à se représenter sous les traits, fictifs, d'une personne humaine quelque chose que le sens commun ne voit pas comme telle -, en d'autres termes, empruntés à P.FONTANIER (1968 [=1830]: 111),"à faire d'un être inanimé, insensible, ou d'un être abstrait et purement idéal, une espèce d'être réel et physique,doué de sentiment et de vie, enfin ce qu'on appelle une personne."

Il y a "personnification", par exemple, lorsqu'un Properce propose, en des termes proprement "épiques", la vision poétique, au sens propre du terme, d'un affrontement entre deux puissances mythiques, deux "numina" de signe adverse, pour symboliser le

conflit entre les réalités historiques que sont Rome et l'Egypte de Cléopâtre, ou Rome et les hordes teutonnes,cf.(443). Et il y a aussi "personnification" lorsque, chez Lucain, César prie la personne mythique "Rome" - invoquée comme "l'équivalent d'un 'numen' " - de favoriser son entreprise;cf.(444):

443 (a) Dixerat [=Phoebus] et pharetrae pondus con-
/sumit in arcus:
proxima post arcus Caesaris hasta fuit.
Vincit Roma fide Phoebi,dat femina poenas,
sceptra per Ionias fracta uehuntur a-/
/quas:

Prop.4,6,55-58: "Il avait fini de parler [=Phébus], et alors toute la charge de son carquois,il la fait passer dans son arc;tout de suite après, ce fut le tour de la lance de César. Triomphe Rome, grâce au soutien de Phébus,et il ne reste plus à la femelle qu'à subir le châtiment, et son sceptre est emporté,en morceaux, sur la surface des eaux Ioniennes."

(b) aut quibus in campis Mariano proelia signo
stent et Teutonicas Roma refringat opes:

Prop.3,43-44:" Ce n'est pas à toi de chanter les plaines auxquelles reste(à jamais attaché le souvenir de)la bataille livrée sous l'étendard d'un Marius, de Rome brisant la puissance des Teutons."

444 ...summique o numinis instar,
Roma, faue coeptis:

Luc.1,199-200: "Et toi,qui de la plus haute des puissances divines es l'égale, Rome,favorise mon entreprise."

NB:C'est d'ailleurs cette entité qui est "l'égale d'un numen" qui est, peut-être,le véritable protagoniste du poème de Lucain.C'est cette entité,et non l'être politique,historique,que nous nommons "Rome"- qui apparaît très souvent dans ce poème,comme sujet de différentes expressions opératives, ou qui est invo -

quée à plusieurs reprises:1,285;670-671;1, 21-23; 7,29-36;7,555-556; 8,237-238; 8 , 322; 8,842-843.

Et l'on peut encore parler, légitimement, de "per - sonnification" lorsqu'on voit, dans la conscience collective, se construire, à partir de la représentation d'une cité, le concept d'une personne divine. C'est ainsi, on le sait, qu'est née,d'as - sez bonne heure, une"déesse Rome", figurée sur des monnaies dès le milieu du IIIème siècle a.C., objet, plus tard, d'un culte et même dotée, par certains, d'une ascendance hellénique: diua flaua et candida Roma, Aesculapi filia (Marian.Poet.2,5).[1]

Il n'y a, par contre, rien de commun entre cette personnification-là et ce qui se passe dans les énoncés mentionnés en (442), où un substantif de la série Britannia, Gallia,etc., a rang de sujet dans l'expression d'événements opératifs, voire de comportements typiquement humains. Et, à bien y réfléchir,c'est même tout le contraire qu'attestent ces exemples. En effet, désigner du nom de Britannia, par exemple, un certain nombre d'individus que l'on aurait pu tout aussi bien appeler Britanni, qu'est-ce d'autre que renoncer à voir l'être singulier de chacun d'eux, pour ne plus les considérer que globalement, comme un ensemble au sein duquel toutes ces individualités se trouvent désormais diluées, fondues, pour ainsi dire,en une masse ? On aura, du reste, remarqué que dans cinq des douze exemples qui composent l'échantillon (442) le "nom de pays" -qui, en réalité, n'en est pas un, comme nous al-

---

1 Cf.T.-L.43,6,5 Alabandenses templum Vrbis Romae se fecisse commemorauere,et CIL,13,1706 ad templum Romae et Augustorum.

lons le montrer - supporte une détermination explicitant l'image, qu'il porte virtuellement en lui, d'une totalité, cf. (b) Gallia omnis, (c) cuncta Gallia, (e) omnis Gallia, (f) uniuersa Italia, (i) tota Asia; on peut y ajouter (f) quo frequentius Sicilia quam Italia usa, où la référence explicite à la totalité incluse dans Sicilia et Italia est opérée par frequentius, de frequens "rassemblé en foule, nombreux", le sens étant, selon nous: "sur l'ensemble des Siciliens, un nombre plus "dense" que le nombre correspondant sur l'ensemble des Italiens utilise ce mot" = "ce mot est plus courant en Sicile qu'en Italie". D'autre part, dans les énoncés restants, où cette image de totalité reste implicite, il serait parfaitement possible d'introduire une détermination de cet ordre, cf.:

(a) quid Britannia omnis uectigalis penderet

(d) ut primum defecerat omnis Gallia

(g) sese tota Italia iam tuebatur

(j) Graecia, quae tota semper haec summa duxit

(k) uiros quibus stipendium Macedonia omnis tulit

(l) bibet... Germania omnis Tigrim.

Il peut arriver, d'ailleurs, que cette "pluralité interne" à la notion véhiculée par ces substantifs entraîne l'accord du verbe, comme dans (445):

445 Propter eius uirtutes omnis Graecia gloriam atque gratiam praecipuam claritudinis inclitissimae decorauere monumentis:

Caton apud A.-Gel. 3,7,19 : "A cause de sa valeur, tout l'ensemble des Grecs lui accordèrent l'honneur d' une gloire et d'un prestige uniques, en lui élevant des monuments de la plus remarquable distinction".

Si bien que c'est plutôt d'une "dépersonnification" qu'il faudrait parler en l'occurrence, pour caractériser l'effet de sens déterminé par l'emploi des "collectifs ethniques" du type Britannia au lieu des "ethniques individualisants" correspondants (Britanni). Il reste qu'en dépit de ce correctif la remarque d'E.BERGER doit retenir l'attention, car elle pose un vrai problème: des substantifs propres en -ia ("ethniques collectifs") apparaissent assez souvent en position de sujet de verbes opératifs, alors que des substantifs comme Roma, Athenae, Rhodus, etc., sans en être absolument incapables, manifestent une résistance certaine à une telle utilisation, et, lorsqu'ils s'y prêtent, c'est

dans des conditions d'expressivité tout à fait particulières, que nous tâcherons de décrire bientôt.D'où provient-elle, cette différence d'aptitudes syntaxiques observables entre des noms qui, si l'on s'en remet aux apparences, semblent relever d'une même classe sémantique, celle des "noms de lieux"?

Plus d'une fois, au cours de cet ouvrage, nous avons dû réagir contre certaine tendance, trop répandue, qui fait imputer aux formes d'un système linguistique des discriminations qui leur sont parfaitement étrangères, et dont le principe est à chercher plutôt dans les réalités extralinguistiques à la saisie desquelles ces formes participent. C'est le même type de raisonnement qui nous est proposé ici, en sens inverse pour ainsi dire: de l'identité du référent on conclut à l'identité des formes linguistiques; du fait que les deux séries de substantifs qui nous occupent permettent de désigner des lieux géographiques on déduit que l'une et l'autre contiennent également des "noms de lieux". Rien, au vrai, ne nous paraît plus inexact, comme le laissait déjà claire -

ment voir ce que nous venons d'écrire sur la série Britannia,Graecia,etc., et même la manière dont nous avons traduit les exemples mentionnés. Plutôt que des "lieux", ces substantifs nous semblent représenter, cette affirmation dût-elle contredire certaines habitudes, bien ancrées, de traduction, des personnes - des personnes dérivées, secondes, engendrées en pensée latine par un processus de personnalisation, ou, plutôt, de "re-personnalisation" qui n'a évidemment rien à voir avec le fait stylistique de " personnification" évoqué à l'instant.

Le mécanisme de cette re-personnalisation paraît être ce qui suit:

1°au départ, engendrée par un mouvement de discernement, singularisant, la définition d'une personne de fondation,autrement dit la représentation d'un être qui se distingue de tous les autres par son appartenance ethnique,qui fait de lui "un Breton", et non, par exemple, "un Gaulois", "un Italien", "un Romain": Britannus " (un, le) Breton";

2°la généralisation, ensuite, par degrés numériques successifs, de cette image fondatrice livre un pluriel "externe" , multiplicatif, de plus en plus étendu - soit la représentation d'un nombre de plus en plus grand de "Bretons" - Britanni^{2}, Britanni^{3}, Britanni^{4}, etc. - jusqu'au degré extrême d'extension, celui au-delà duquel la pensée n'aperçoit plus d'êtres relevant de cette dénomination: Britanni^{n} "la série, désormais close, de tous les Bretons dénombrables";

3°cependant, à chaque degré successivement atteint d'extension,il se produit une réplique contre-généralisante,réductrice, "intensive", et génératrice de pluriel interne, avec rever-

sement de l'image plurielle à celle d'une unité contenante;le résultat de chacune de ces répliques est l'image d'un groupe, de plus en plus nombreux, de "Bretons", puis, à la limite, celle du groupe de"tous les Bretons dénombrables": Britanni^{n};

4° enfin, à partir de la représentation de pluriel interne obtenue en dernier lieu, nouvelle généralisation,qualitative cette fois, instituant une personne singulière autre,"seconde", fondée, non moins "réelle" que la première, quoique ressortissant d'un autre plan de réalité, et distincte de la première en ce qu'elle totalise un nombre indépassable de personnes individuelles, puisqu'elle est l'incarnation de la collectivité virtuelle que constituent "tous les Bretons présents, passés ou à venir". C'est cette "personne dérivée", intérieurement plurielle, que signifie -avec, notons-le, une rigoureuse précision- le thème morphologiquement dérivé Britannia-[1], obtenu, à partir de Britanno-, 1° par effacement de la voyelle thématique individualisante -o- , au profit de la marque -i- de pluriel; et 2° addition de la marque -a-, signifiant bien connu d'un pluriel contradictoire, "collectif" (cf.I.SCHON, 1971: 11,et chap.4), mais aussi - ce qui reste généralement inaperçu - d'un "plus générique" mêmement contradictoire, à savoir le genre "animé de signe -" qu'est le "feminin"; en effet, la personne dérivée que signifie Britannia apparaît dépourvue de cette"animation illimitée" - qui n'est, en fait, que l'aptitude à s'affirmer comme un être pleinement présent et autonome- que la langue reconnaît aux êtres classés comme"masculins".

Le mécanisme décrit peut être figuré comme ceci:

---

1 Ce qui suit rend caduque l'hypothèse,en elle-même hautement invraisemblable, consistant à chercher hors du latin le principe de ces formations (cf.p.ex. M.LEUMANN, 1977: 292).

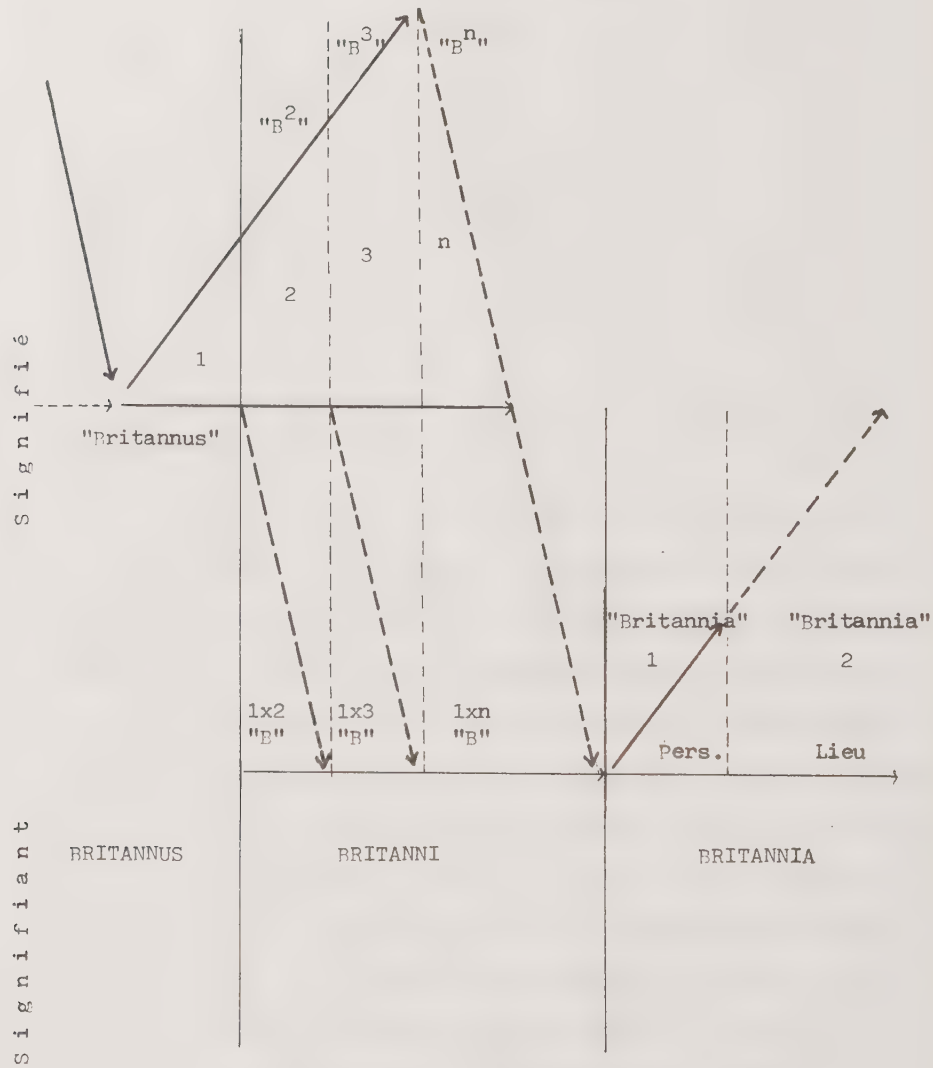
"B3"
"Bn"
"B2"
3
n
2
1
Signifié
"Britannus"
"Britannia"
1
"Britannia"
2
1x2
"B"
1x3
"B"
1xn
"B"
Pers.
Lieu
Signifiant
BRITANNUS
BRITANNI
BRITANNIA

FIG. XX

Il découle de cette façon de voir que le signifié de ces substantifs ethniques en -ia- n'est pas, comme on le croit généralement, la notion d'une portion de l'espace inanimé, mais, plutôt, celle d'une "personne animée II collective", inclusive de la pluralité virtuelle, indéterminée, de tous les exemplaires concevables de la "personne animée I individuelle" dont elle dérive.Et c'est en vertu de cette représentation que de tels substantifs conviennent aussi à nommer l'espace occupé par ladite "personne collective", espace dont celle-ci implique l'existence. Ainsi, le même nom qui livre une chose - le contenu ="Britannia[1]" - ,livrera également l'autre - le contenant = "Britannia[2]" [1]. Soit,en représentation schématique prolongeant et précédant la précédente:

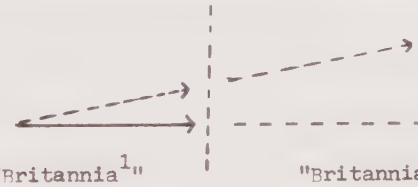

"Britannia[1]" = la nation bretonne, unique,et inclusive de pluralité

"Britannia[2]" = le lieu dont l'existence se déduit de celle de la nation bretonne -lieu éventuellement multipliable, par division interne: Britanniae,Galliae.

FIG. XXI

---

1 En vertu d'un processus de type métonymique, ou synecdochique, qui n'est pas sans rappeler certains phénomènes de signification lexicale observables en français,cf.par exemple:BUREAU: "bureau 1" (contenu:"meuble lié à une certaine fonction") → " bureau 2"(contenant:"pièce occupée par ce meuble avec sa fonction"); CAFE: "café 1" (contenu:"substance consommable") → "café 2" (contenant: "lieu où l'on propose cette substance à la consommation"); POSTE: "poste 1" (contenu: "service de distribution et acheminement du courrier") → "poste 2" (contenant:"lieu où fonctionne ce service, bureau de poste"; TUERIE:"tuerie 1" (contenu: "action de tuer en masse") → "tuerie 2" (contenant: "lieu où l'on pratique une telle opération, abattoir particulier"); GARAGE: "garage 1"(contenu:"action de garer un véhicule, état momentané d'un véhicule") → "garage 2" (contenant:"lieu destiné à l'accomplissement de cette action,occupé par des véhicules garés"); LOUIS: "louis 1" (con-

On voit, dès lors, combien nous paraît erronée la tradition, encore cautionnée par de bons ouvrages comme le récent Oxford Latin Dictionnary [1], qui consiste à décrire l'emploi de ces substantifs pour désigner les populations correspondantes comme le résultat d'un transfert métonymique opéré à partir d'un signifié primaire "lieu". C'est le contraire qui est vrai: l'existence linguistique du "lieu" comme réalité nommable découle,ici, de celles, qui lui préexistent en "chronologie de raison", d'une personne singulière nommée d'après son appartenance à l'ensemble que constitue sa multiplication et d'une collectivité virtuelle d'exemplaires de cette personne fondamentale. Elle ne les précède point. On voit aussi, et c'est le plus important pour notre propos actuel, que l'emploi des substantifs ethniques en -ia- comme sujet de verbes représentatifs d'opération typiquement "animées " ne contrevient aucunement aux termes de notre hypothèse quant au signifié du cas nominatif: la "personne animée II collective" que chacun d'eux signifie n'intervient pas, dans les situations dont parlent ces verbes, de façon moins autonome que la personne individuelle de fondation.

On remarquera d'autre part - si l'on veut bien nous permettre une rapide digression - que dans un certain nombre de

---

tenu:"personne représentée en effigie sur un certain objet") → "Louis 2" (contenant:"objet sur lequel est gravée cette effigie". Ce dernier exemple est emprunté à B.POTTIER,1974: 91.

1 Cf. par exemple s.u.Britannia, à propos de Pline, NH, 17,45 hac [=creta argentaria] maxime Britannia utitur - exemple qui, naturellement, serait à ajouter à notre échantillon (442).

cas le processus conduisant à la formation de la "personne collective dérivée" n'aboutit pas: de Sabinus, Bruttius, Paelignus, Marsus on ne tire pas * Sabinia, * Bruttia, *Paelignia, *Marsia. Ce qui entraîne, entre autres, cette conséquence bien connue mais non moins remarquable pour autant: si l'on veut, en latin, parler du lieu occupé par les populations que désignent ces substantifs, en lui attribuant un rang circonstanciel ("lieu où l'on est", ou "terme du mouvement",etc.), on n'a pas d'autre moyen que d'utiliser l'ethnique, comme dans (446):

446 (a) si uia sit in Bruttiis immunita:
Cic.Caec.54:"s'il y a une route impraticable dans le Bruttium".

(b) bos in Sabinis nata:
T.-L.1,45,4: "une vache née en Sabine".

(c) in arduos tollor Sabinos:
Hor.C.3,4,22: "je m'élève sur les hauteurs de la Sabine."

Cela revient à dire que, dans le cas particulier de ces notions, la personne collective dérivée, avec la représentation du lieu qu'elle postule, reste immanente à celle d'une pluralité déterminée, actuelle, dénombrable, d'êtres; elle ne s'en dégage pas. Très concrètement: dans la pensée latine qui se manifeste dans les textes disponibles, l'entité "la Sabine" (ou "la Pélignie", etc.) n'a point d'existence distincte; il n'y a que des "groupes de gens" reconnaissables comme "les Sabins", "les Péligniens",etc. Il s'agit en général, cela vaut d'être souligné, de groupes humains numériquement limités et, qui plus est, appartenant à l'espace géographique immédiatement centré sur Rome-grou-

pes humains qui, dès le début de la période de l'histoire du latin représentée dans les textes qui ont survécu jusqu'à nous, n'existent plus comme entités politiques face à Rome, et ne sont que des "dépendances" d'un espace mentalement, plus encore que matériellement, romanisé. C'est à ce trait "anti-généralisant",qui devait marquer, d'un point de vue romain, l'image de ces populations, qu'il faut, selon nous, rapporter l'absence, en latin, des notions substantives *Sabinia, *Paelignia, etc., répondant à Gallia, Britannia, etc., représentatives, celles-ci,de populations "non restreintes" qui existent face à Rome, dans un espace extérieur sur lequel Rome ne se voit pas avoir prise "a priori".Et il est tentant - sous réserve, bien entendu,d'une recherche philologique approfondie, qu'il n'est pas possible d'entreprendre ici - de voir une confirmation de ces remarques dans le fait que les substantifs en -ia- désignant des peuples italiens concernent en général des populations nettement périphériques, à savoir: Apulia, Campania, Etruria, Iapygia, Lucania, Venetia, Vmbria.

"NOMS DE LIEUX" PROPREMENT DITS

Nous pouvons maintenant revenir à notre propos principal, qui est l'examen des contraintes d'origine notionnelle imposées, en latin, à l'exercice de la fonction sujet, pour envisager cette fois le cas, tout opposé, des véritables "noms de lieux" que sont Roma, Athenae, Rhodus,etc.

Comme nous l'avions déjà indiqué, la résistance de ces noms à fonctionner comme sujet de verbes opératifs est incontestable; sauf circonstances particulières,sur lesquelles nous au

rons à nous expliquer, le latin évite de subordonner la vision de la plupart des représentations verbales de comportements dynami - ques à des notions de cette sorte. Cette résistance est, d' ail - leurs, bien mise en évidence par quelques exemples où le nom désignant les habitants d'une ville est repris, par anaphore, au moyen d'un terme - oppidum, urbs, ciuitas - indiquant clairement que ce qui s'impose au regard du locuteur n'est pas tant la somme de ces individus que l'unité politique qu'ils constituent, cf. (447):

447 (a) Interim Caesari nuntiatur Sulmonenses, quod oppidum a Corfinio VII milium interuallo abest, cupere ea facere quae uellet:

Cés.BC, 1,18,1:"Pendant ce temps, César se voit annoncer que Sulmone, ville située à sept milles de Corfinium, ne demande qu'à faire ce qu'il veut."

(b) Eisdem diebus Carmonenses, quae est longe firmissima totius prouinciae ciuitas, ... per se cohortes eiecit portasque praeclusit:

Cés.BC 2,19,4:"Au même moment, Carmona, qui est, de loin,la cité la plus forte de toute la province...,expulsa les trois cohortes et ferma ses portes derrière elles ."

Les raisons d'une telle résistance, déjà indiquées tout à l'heure (cf. p. 930 ci-dessus), demandent toutefois à être précisées, car, là aussi, la pratique dont nos textes conservent la trace est beaucoup plus nuancée que ne le laisseraient supposer les préceptes de la"stylistique" normative traditionnelle.

Comme nous l'avons maintes fois signalé, un actant

primordial, ou sujet, tel que le constitue le nominatif latin, ne se définit point comme un pur "objet de pensée" - extérieur,et antérieur, en tant que tel, au flux du devenir et, par conséquent , absent de celui-ci - qu'un mot verbal devrait venir, ensuite - c'est-à-dire: résultativement, comme un effet de cette association même - déclarer inclus, présent, dans un événement donné. Tout au contraire, le trait "inclusion, implication, présence" dans l'événement, quelle que soit la définition notionnelle de celui-ci, s'inscrit d'avance dans le signifié casuel nominatif.Celui-ci ne peut, dès lors, convenir qu'à des noms désignant des êtres qui , dans la situation délocutée, sont tels qu'on les voit - par une vision ordinaire, banale, ou, à défaut, par une vision moins banale et, à la limite, "extraordinaire", non cautionnée par le sens commun - "prendre part" , une part plus ou moins active, plus ou moins déterminante - mais en tout état de cause déterminante,puisqu'aussi bien elle en "oriente" la représentation -, à la mobilité du devenir.

Or considérons, par exemple, le cas d'une action quelconque menée, à l'extérieur de leur lieu propre, par les autorités romaines: envoi d'une ambassade, campagne militaire,etc.Cette action a, certes, son origine dans le lieu géographique "Rome", puisque c'est là que se tiennent, siègent ceux qui en ont pris l'initiative. On s'attendrait donc, en principe, à ce qu'il fût possible de faire du nom du lieu le sujet du verbe signifiant l'opération; le français ne s'y prend pas autrement, qui permet de dire : Rome a envoyé une ambassade, Rome a conduit les opérations avec énergie. Or rien ne paraît moins"latin".Pourquoi?C'est que, d'un certain point de vue,cette portion d'espace qui a nom

"Rome" ne se laisse pas abstraire de la relation qu'elle entretient avec un ensemble d'êtres humains dont elle est le lieu. L'image de cette relation, qui singularise cet espace comme une partie non quelconque de l'univers pensable, est donc inscrite dans la notion que la pensée latine en a et est, à ce titre, rigoureusement "inévitable". Et c'est parce qu'il est pris dans cette relation, qui est celle d'un contenant immobile et permanent à un contenu mobile et transitoire, que le signifié "Rome" apparaît frappé des traits qui le rendent difficilement compatible, dans certains cas d'expression, avec la représentation nominative. On conçoit que ce qui se définit comme un lieu immobile et permanent, par opposition à ce qu'il y a de mobile et transitoire en lui, ne puisse être vu "participer" à la dynamique du devenir qui emporte les êtres.

En d'autres termes, pour quiconque s'en tient à une vue très immédiate des choses, "au ras du sol" de l'expérience, pour ainsi dire - et c'est, selon nous, ce qui constitue et informe le système linguistique dont le cas nominatif est un élément -, l'espace dont on sait nommer les différentes parties n'est pas quelque chose d'homogène, qualitativement; les portions qui s'y laissent découper ne se distinguent pas uniquement entre elles par leurs noms, elles se distinguent aussi par leur appartenance à deux plans contradictoires et complémentaires de l'univers au sein duquel le moi se voit exister: le plan de l'espace contenant, antérieur au moi et à ce qu'il conçoit à sa propre image, et permanent; et celui des êtres contenus homologables au moi, soumis comme lui à la variabilité du devenir. Dans le cas qui nous occupe, il n'est pas possible à une pensée qui conçoit le monde en ces termes

de faire abstraction de l'intuition qui fait que "Rome" relève du premier de ces deux plans, et que, par conséquent, "Rome" ne saurait intervenir dans le cours des choses, dans l'histoire , comme source de quelque opération que ce soit, que de façon indirecte , par Romains interposés. De ce point de vue-là, "Rome sans les Romains" n'est pas; ce n'est jamais "Rome" qui agit, qui subit,bref qui vit, ce sont toujours "les Romains". Pour tout dire, en pensée latine, "Rome", en tant que personne historique, en tant qu'agent politique, n'existe tout simplement pas.

Mais à partir de ce qui vient d'être dit on peut aussi préciser les conditions dans lesquelles deviennent possibles des énoncés de l'espèce considérée, c'est-à-dire avec un "nom de lieu" (au sens strict défini ci-dessus) comme sujet d'un verbe opératif.

D'abord, il est des situations où un comportement qui est, matériellement, le fait des êtres contenus, mobiles et transitoires - "les Romains", par exemple - s'accomplit, néanmoins, entièrement dans les limites du lieu les contenant, "Rome", et,qui plus est, avec un degré de généralité, d'extension si considérable qu'il apparaît concerner, non pas seulement l'ensemble du contenu actuel, mais, au-delà, la totalité virtuelle de tous les êtres que l'on peut concevoir, par-delà la particularité d'un moment, comme ayant dans ce lieu leur siège. Tant et si bien qu'exclu au départ, le tout du lieu envisagé se trouve finalement engagé dans le déroulement opératif de l'événement. Et, cette condition d'immanence (à l'opération) ainsi satisfaite, Roma- pourra accéder, au même titre que Roman-, et en alternance avec celui-ci, au rang d'actant primordial dans l'expression de certaines modalités d'opérations, voi-

re de "réactions" typiquement humaines. Le principe de l'alternance est aisément prévisible: on dira Roma, ou Romani, selon qu'on voudra, ou non, neutraliser l'impression d'une quantité discontinue, et actuelle, qui s'attache toujours à cette dernière solution.

Ainsi, devant le spectacle d'une population venant saluer l'Empereur qui rentre à Rome en triomphateur, on peut dire Romani ducem salutauerunt, ou même omnes Romani ducem salutauerunt, sans, toutefois, que cette dernière précision, omnes, efface la connotation d'un nombre déterminé, limité, présent à un moment donné - fût-il, matériellement, le plus grand possible - qui s'attache à Romani. Mais on peut aussi vouloir aller plus loin, dépasser cette vision un peu "mesquine" d'une réalité qu'on voit "grandiose"; on dira alors, comme Martial, (448):

448 Hic lauru redimita comas et candida / / cultu
Roma salutauit uoce manuque ducem:

Mart.8,65,5-6:"C'est ici que s' étant ceint de laurier les cheveux, et toute de blanc vêtue, Rome venait saluer, de ses mains et de sa voix, son Chef,"

faisant ainsi participer à l'événement l'entier virtuel de tout ce qui se peut concevoir comme ayant, à travers les âges, son siège à Rome.

On aboutit, par là, à l'image prototypique, "mythique", d'une personne individuelle "trans-historique", solidaire d'un lieu, mais douée, dans ce lieu, d'une continuité temporelle qu'on ne saurait prêter aux êtres particuliers et dénombrables que cette personne "comprend" et qu'en quelque sorte elle incarne au

niveau d'une transcendance. C'est cette personne prototypique que l'on voit, dans (448), venir apporter son hommage à l'Empereur.Il y a là, on le voit, un emploi "non banal", absolument irréductible à ce qui pourrait passer pour en être l'équivalent dans une de nos langues indo-européennes occidentales modernes. Et c' est bien cette impression de "non banalité", ainsi que la connotation d'une rerrésentation "transcendante", que confirme le commentaire de Servius à un exemple virgilien comportant cette personne mythique en fonction vocative,cf.(449):

449 (a) Tu modo promissis maneas seruataque/
/serues,
Troia,fidem,si uera feram,si magna re-
/pendam:

Virg.En.2,160-161:"Toi, tiens ta promesse et, sauvée, garde-moi,Troie,ta foi,si je te dis la vérité, si je m'acquitte largement envers toi".

NB: paroles du transfuge Sinon s'adressant aux Troyens.

(b) "Serues,Troia,fidem: magnificentius quàm si diceret 'Troiani',quia quod rex promittit uidetur res publica polliceri":

Seru.ad l.: "Serues,Troia, fidem":l'expression est plus grandiose que s'il disait 'Troiani',car, quand c'est le roi qui promet, c'est la collectivité qui paraît s'engager".

NB: Sinon voudrait bénéficier d'une garantie plus "stable que celle que pourraient lui offrir "les Troyens" qu'il a devant lui; c'est donc à la personne mythique, permanente, "Troia" - incarnée en la personne du roi Priam (A.HAURY, communication orale) - qu'il adresse son appel.

Voici encore, en (450), d'autres exemples de ce type d'expression:

450 (a) Talem diues arat Capua et uicina Ve-/
/saeuo
ora iugo et uacuis Clanius non aequos/
/Acerris:

Virg.G.2,224-5:"Telle est ⟨la terre⟩ que laboure la riche Capoue, et le pays voisin du Vésuve, et le Clanius, qui pour Acerrae, désertée⟨par ses habitants⟩ n'est pas équitable".

(b) P.Scipioni Africano...duo Q.Petilii diem dixerunt...Alii non tribunos plebis, sed uniuersam ciuitatem quae id pati posset incusabant: duas maximas orbis terrarum urbes ingratas uno prope tempore inuentas, Romam ingratiorem, si quidem uicta Carthago uictum Hannibalem in exsilium expulisset, Roma uictrix uictorem Africanum expellat:

T.-L.38,50,5-7:"A l'encontre de P.Scipion l'Africain... deux personnages, qui s'appelaient tous les deux Q.Petillius, obtinrent une assignation à comparaître...Certains s'en prenaient,non aux tribuns de la plèbe, mais à la cité dans son ensemble, qui pouvait tolérer cette mise en accusation: ainsi⟨disaient-ils⟩ les deux plus grandes villes du monde se faisaient prendre, presque au même moment, en flagrant délit d'ingratitude, Rome étant la plus ingrate des deux, s'il est vrai que c'est après sa défaite que Carthage avait contraint à l'exil un Hannibal qui avait été vaincu, et que c'est après sa victoire que Rome va chasser un Africain victorieux".

NB: à noter uniuersam ciuitatem.

(c) Hos ediscit et hos arto stipata theatro
spectat Roma potens:

Hor.Ep.2,1, 60-61: " Voilà ceux qu'apprend par coeur, ceux qu' entassée, à l'étroit, dans un théâtre,va voir Rome toute puissante."

(d) cum timuit socias anxia Roma manus:

Ov.Am.3,15,10:"à l' époque où Rome craignait, angoissée, les forces alliées."

Les exemples (451) montrent, à leur tour, comment on peut jouer de l'alternance ici décrite pour produire l'impression d'un véritable changement qualitatif de plan temporel, c'est à-dire d'une transition d'un passé historique révolu - Ascanius , Albani, dans (a), urbes Albanae,dans (b) - au présent illimité,"éternel", où siège la personne prototypique, "trans-historique",représentée par Roma; dans (b), on notera, de plus,l'abandon de celle-ci au profit de la personne individuelle (et historique) pluralisée désignée par Romani, dès l'instant qu'il faut parler d'une action de la cité romaine à l'extérieur du lieu qu'elle occupe:

451 (a) Hunc morem... / Ascanius ...
rettulit et priscos docuit celebrare La-/
/tinos,
.....;
Albani docuere suos; hinc maxima porro
accepit Roma et patrium seruauit honorem:

Virg.En.5, 596-601:" Cette coutume...Ascagne ...la reprit,il apprit aux Latins primitifs à la célébrer; ... Albe en instruisit ses fils; puis l'adopta, à son tour, Rome la grande, et elle préserva ces pompes ancestrales."

(b) Mos erat Hesperio in Latio,quem protinus/
/ urbes
Albanae coluere sacrum, nunc maxima rerum
Roma colit, cum prima mouent in proelia/
/ Martem ,
siue Getis inferre manu lacrimabile bellum
..... parant seu tendere ad Indos:

Virg. En.7,601-605:"Un cérémonial existait, au Latium hespérien, que par la suite les villes albaines ont toujours observé,comme chose sacrée,et que de nos jours Rome,qui domine le monde,observe, lorsque les Romains mettent en branle Mars pour engager le combat, qu'ils se préparent à porter chez les Gètes,l'arme au poing, la guerre avec ses larmes,... ou à marcher contre l'Inde..."

On voit, donc, assez nettement, à l'intérieur de quelles limites un"nom de lieu" "stricto sensu" tel que Roma est habilité à figurer comme sujet d'un verbe signifiant une opéra - tion: chaque fois que sera en cause, non le lieu géographique i - nanimé, et incapable de devenir, mais la personne individuelle qui résume et incarne, à un niveau "transcendant", "trans-historique", "mythique", la collectivité dont ce lieu est le siège. Solidaire , par définition, de son lieu, la personne ainsi constituée est in capable de tout devenir extérieur à son être, elle ne saurait,par conséquent, "participer" à une action qui la contiendrait;si"les Romains" "prennent part" à l'histoire, la font ou la subissent , la personne "Rome" ne peut qu'être, durablement, indéfiniment.El- le n'en a pas moins pour autant un devenir propre, "interne"à el- le-même. C'est, parfois, l'activité visible d'une population qui s'assemble pour rendre hommage à son maître - (448) -ou, au con - traire, pour chasser le héros de la veille -(450)-(b)-,etc. Mais il peut s'agir aussi de l'état d'esprit que manifeste une commu - nauté - "comme un seul homme", mais pensée "sub specie aeternita- tis" - à l'égard d'un de ses membres dont la gloire rejaillit sur elle, cf.(452):

452 (a) meque inter seros laudabit Roma nepotes:

Prop.3,1,35:"et moi, Rome me célèbrera, au milieu de nos descen - dants, plus tard."

(b) Mantua Vergilio,gaudet Verona Catullo,
Paelignae dicar gloria gentis ego:

Ov.Am.3,15,7-8:"Mantoue est fière de Virgile, Vérone,de Catulle, et moi de la nation pélignéenne je me verrai désigner comme la gloire, moi."

Ailleurs, le devenir qui est vu s'accomplir dans les limites de l'être permanent, trans-historique, que la pensée conçoit comme la personne prototypique solidaire d'un lieu est le mouvement d'expansion qui l'habite, en tous points assimilable à un processus de croissance biologique, cf. (453):

453 (a) Hanc olim ueteres uitam coluere Sabini,
hanc Remus et frater;sic fortis Etruria/
/creuit
scilicet et rerum facta est pulcherrima/
/Roma
septemque una sibi muro circumdedit arces:

Virg.G. 2,532-535: "C'est cela, la vie que menaient,jadis,les Sabins, celle‹que menaient› Rémus, et son frère ; c'est comme cela que grandit, vaillante , l'Etrurie, et que Rome devint la merveille du monde, et qu'elle est parvenue, toute seule, à embrasser,derrière ses murailles, jusqu'à sept citadelles."

(b) En ...nate, ...illa incluta Roma
imperium terris,animos aequabit Olympo
septemque una sibi muro circumdabit arces,
felix prole uirum:

Virg.En. 6,781-784:"Voilà , mon fils, cette illustre Rome, qui son empire égalera à la surface du monde, et son courage, à l'Olympe, et qui parviendra, toute seule, à embrasser, derrière ses murailles, jusqu'à sept citadelles - elle dont la fécondité ‹se manifestera› dans la lignée de héros ‹qu'elle engendrera›."

Il y a, pourtant, quelques faits d'emploi qui,à première vue, sembleraient mettre en échec notre analyse.

Que dire, pour commencer, de l'emploi, dans des expressions somme toute assez courantes, d'un nom de lieu "stricto sensu" en position de sujet de certains verbes - dare, mittere - qui ont pourtant tout l'air de signifier des "comportements exté-

rieurs" de l'être? Cf. (454):

454 (a) Roma an Carthago iura gentibus daret
ante crastinam noctem scituros:

T.-L.30,32,2: "Quant à savoir si c'est Rome ou Carthage qui dicterait sa loi au monde,ils seraient fixés avant la nuit prochaine".

(b) ...stet Capitolium
fulgens triumphatisque possit
Roma ferox dare iura Medis:

Hor.O.3,3,43-44: "le Capitole peut se dresser resplendissant, et Rome, être assez puissante pour,après en avoir triomphé, imposer sa loi aux Mèdes."

(c) Virbius,insignem quem mater Aricia misit:

Virg.En.7,762:"Virbius,qui attire tous les regards,envoyé par sa mère Aricie..."

(d) ...Mothone,
quae sub Oetaeis latebrosa siluis
misit infestos Troiae ruinis
non semel arcus?

Sén.Tro.822-825: "Mothone, qui, cachée au fond des forêts de l'Oeta, envoya, funestes, pour la ruine de Troie, plus d'une fois, des arcs."

Mais la difficulté se réduit ici à une illusion d'optique; elle disparaît d'elle-même pour peu qu'on se débarrasse de certaines mauvaises habitudes nées des nécessités pratiques de la traduction, et qui font, plutôt sommairement, identifier dare à fr. "donner", mittere à fr. "envoyer".

En réalité, ni l'un ni l'autre de ces verbes latins ne livre, à proprement parler, la représentation d'une opération, c'est-à-dire de l'exercice, par un certain être, de la puissance,

qu'on lui prête, d'affirmer son existence, sa "personnalité",face au monde environnant, ce qui se traduit par un "comportement extérieur" qui peut revêtir les aspects les plus divers, plus ou moins dynamiques, plus ou moins efficaces: déplacement de l'être d'un lieu à un autre (ire, uenire, proficisci,etc.), attitude ou réaction affective devant un objet quelconque (metuere, timere , amare, etc.), saisie, matérielle ou immatérielle, opérée sur cet objet (perception -uidere,audire,sentire,etc.; appropriation physique - prehendere,accipere,capere,sumere), production d'un effet matériel quelconque (caedere,pellere,mouere,etc.).

Pour dire les choses un peu différemment:tous les verbes qui viennent d'être cités ont en commun de proposer l'image d'un être donné comme l'initiateur, plus ou moins dynamique , plus ou moins actif, efficace, d'un processus conduisant en droite ligne, immédiatement, à l'inscription d'un certain effet,plus ou moins matériel, soit sur la personne même de l'opérateur (son propre déplacement, son acceptation ou son refus d'un objet,l'intégration à sa personne de cet objet) ou sur celle d'un autre être soumis à sa puissance matérielle[1], à son efficace - initiateur et effet appartenant donc à un même plan temporel, selon la figu-

---

1 On aura compris que ce terme de "puissance", assez souvent utilisé mais rarement explicité en linguistique d'inspiration guillaumienne,est pris ici dans une acception beaucoup plus abstraite, beaucoup plus déliée des données de l'expérience, qu'on ne l'entend d'ordinaire. De ce point de vue, la puissance matérielle qu'exerce un être sur un autre (comme dans Pierre bat Paul, exemple cité par B.POTTIER,1974: 55) nous apparaît comme un cas particulier de la relation aperçue entre un certain être et l'univers auquel cet être est vu imposer sa présence, sa personnalité; en un certain sens, celui qui ne fait que se déplacer, ou qui aime quelqu'un, ou qui le craint, n'affirme pas moins sa présence face au monde -donc, sa puissance - que celui qui produit un effet matériel sur une partie de ce monde.

re suivante:

FIG.

Or ni dare ni mittere ne partagent cette propriété, ne se laissent réduire à la figure qui la décrit. Cette affirmation, qui peut paraître paradoxale, n'a pourtant rien qui puisse scandaliser un latiniste averti, et qui consentirait à se remémorer les emplois, qu'il connaît bien, de chacun de ces verbes. Chacun d'eux, en effet, s'emploie dans de nombreuses expressions dont le sens n'a incontestablement rien à voir avec l'exercice de la puissance d'un être sur le monde dont il fait partie. Des expressions qui, bien au contraire, invitent à voir dans chacune de ces deux notions la représentation de quelque chose comme un "comportement indirectement efficace" ou, si l'on préfère, des "comportements à effet différé".

Tout ce que nous voulons dire par là est que celui dont on dit, en latin, dat, ou mittit, n'apparaît pas directement engagé dans la production d'un effet, bref, n'est pas l'auteur de cet effet; il se borne à être origine, cause, de quelque chose qui, par le fait même, n'est plus que la persistance d'un certain état de choses découlant d'un principe extérieur et antérieur au plan que cette persistance à elle seule occupe tout entier. Soit, schématiquement:

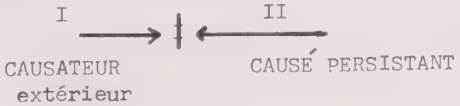

FIG.

En somme, s'il fallait condenser en une formule les termes de la description que nous venons de proposer, ce serait ce ci:

-dare = "faire en sorte, ou être tel" (plan I) que "tel état de choses se trouve exister et persister, se trouve posé comme un résultat acquis" (plan II);

-mittere = "faire en sorte, ou être tel" (plan I) que "tel objet, qui auparavant se trouvait là, en repos, se trouve n'être plus là, avoir quitté le lieu où siège l'être causateur".

Ainsi ce qui se présente, en pensée française, comme un comportement "opératif", immédiatement efficace - les opérations qui ont nom "donner", "envoyer" - ne seraient, en latin , que des cas particuliers des représentations plus larges que nous venons de décrire, à savoir:

-"faire en sorte" (I) que "tel objet se trouve être désormais la propriété d'un attributaire" (II) = aliquid alicui dare;

-"faire en sorte" (I) que "tel objet mobile se trouve avoir quitté sa position de repos et s'éloigner"(II)=aliquid mittere.

Comme on le voit, nous ne faisons que généraliser , à un plan autre que celui des effets de sens, et dans un cadre strictement synchronique, ce qu'avaient déjà entrevu lexicologues et étymologistes lorsqu'ils attribuaient à mittere le "sens premier" de "laisser aller, laisser partir, lâcher, lancer", ou, avec un infinitif, "omettre, cesser de"(cf.ERNOUT-MEILLET,DELL,s.u. mittere). Quant à la doctrine traditionnelle qui explique le latin

dare comme le résultat de la convergence, d'autres diraient de la confusion, de deux notions apparemment distinctes - soit *dō- / *dH- "donner", et *dheH^{1}/dhH^{1}"poser,placer" -, rien ne nous paraît moins indiscutable; on résiste mal à la tentation d'y voir une explication "ad hoc", permettant de trouver une issue à l'apparente aporie que constitue l'existence, sous un même signifiant,de signifiés qui paraissent aussi peu compatibles entre eux - du moins tant que l'on s'obstine à raisonner par traduction, en fonction des seuls effets de sens - que ceux que véhiculent, en français , les verbes donner et poser. Or cette aporie se résout naturellement dans le cadre de notre analyse, comme nous venons de le montrer.

A l'appui de cette analyse, on peut encore rappeler certains des emplois de dare ou de mittere irréductibles aux notions de "donner" ou d'"envoyer"auxquelles on les identifie habituellement , cf. OLD, s.uu., auquel nous empruntons la grande majorité des exemples qui suivent:

-DARE:

1° contionem (concilium, senatum) (alicui) dare (sujet "animé") = non pas, évidemment, "donner une réunion, une séance du sénat", mais "faire en sorte" (I) qu' "il y a réunion, séance du sénat" (éventuellement à l'intention de quelqu'un, pour lui permettre de s'exprimer devant cette instance) : legatis datum est concilium (T.-L.35,48,1),in contionem escendit quam Appius ei dedit (Cic.Att.4,2,3), legatis captiuorum senatus ab dictatore datus est (T.-L.22,59,1).

2° aliquid dare (sujet "animé")= "faire en sorte" qu'"un ob -

jet voué au mouvement, fait pour se déplacer est livré à ce mouvement", cf. litteras ad aliquem dare" = "faire partir une lettre à l'adresse de quelqu'un, la lui faire parvenir"[1]: neminem praetermisi,quem ad te peruenturum putarem, cui litteras non dederim(Cic. Fam. 2,1,1).

3° aliquid dare (sujet "animé")= "faire en sorte" qu' "un objet à vocation instrumentale, fait pour imposer une contrainte(p. ex. à un animal),se trouve livré à lui-même et, de ce fait, n'exerce plus son effet modérateur",cf. lora, frena dare "lâcher les rênes, la bride": flectit equos curruque uolans dat lora secundo (Virg.En.1,156).

4° alicui diem dare (sujet "animé")= "faire en sorte" qu'"une date se trouve être fixée à l'intention de quelqu'un,dans la perspective d'un comportement que l'on est mis en demeure d'adopter"= "citer à comparaître": Tulliola tibi diem dat (Cic.Att.1,10, 6).

5° aliquem + nom (au datif, ou à l'accusatif prép.) ou "adverbe" + dare (sujet"animé"ou"inanimé"): "faire en sorte,ou être tel, que quelqu'un se trouve dans tel état ou dans telle situation,placé quelque part",cf.aliquem (aliquid) leto,morti,exitio dare "causer la mort, la perte de..."; aliquem fugae (in fugam, in seruitutem,etc.) dare "contraindre quelqu'un à la fuite, à la servitude"; te...haec in bella dedisti "tu t'est mise dans cette guerre"(Virg. En.12,633);eas radices lato circum uitem "répandez ces racines autour de la vigne " (Cat.Agr.114,1); dabant in terram uolnere uic-

---

1 "Remettre une lettre à son destinataire" se dit généralement, on le sait, litteras reddere, Il est vrai que dans certains cas on trouve bien dare employé à propos de la remise au destinataire, cf.alteras Funisulanus multo mane mihi dedit (Cic.Att.5,4,1).

tos "elles jetaient à terre,‹déjà› vaincues par le coup ‹qui leur avait été porté›" (Lucr. 5,1321); aliquid in conspectum,palam dare "faire apparaître, rendre visible, mettre sous les yeux de tous", pessum dare "faire que quelque chose se trouve au fond, à son plus bas niveau" (cf.ERNOUT-MEILLET,s.u.pessum),"causer la perte de,...", uenum dare "offrir à la vente", "mettre en vente".

6° aliquid (=nom d'un phénomène, ou de l'effet par quoi il se manifeste) + dare (sujet "animé" ou "inanimé")= "être tel qu'en soi se produit ce phénomène"="se trouver être le siège de ce phénomène", "émettre (passivement, non intentionnellement) certaines manifestations physiques",cf. percussa mente dedere/ Dardanidae lacrimas "le coeur ému, les enfants de Dardanus fondirent en larmes " (Virg.En. 9,292-293); ara dabat fumos "l'autal émettait de la fumée, fumait" (Ov.F. 1,343); talis uirgo dabat ore colores "telles étaient les couleurs que la jeune fille présentait, portait sur son visage "(Virg.En.12,69).

7° aliquid (=nom d'un événement extérieur au sujet)dare (sujet "animé" ou "inanimé")= "être cause que ce phénomène soit vu exister",cf. pluuias decrescens dabit luna "la lune,en décroissant, apportera la pluie" (Pln. NH. 18,349,citant Varron); densior ...nuluis equitum speciem cogentium agmen dabat "un nuage de poussière plus épais créait l'illusion de cavaliers fermant la marche" (T.-L.10,41,6);sescenti nummi quid agunt, quas turbas dabunt! "ces six-cents écus,l'effet qu'ils produisent, la tempête qu'ils soulèvent"(Plt.Per.852).

8° aliquid alicui (substantif "abstrait" au datif) + dare(sujet "animé")= "créer, pour quelqu'un, une situation telle qu' il se trouve exposé à tel comportement ou attitude",cf. aliquid ali-

cui uitio,crimini,laudi dare "objecter quelque chose à quelqu' un comme un défaut, comme une accusation, comme un éloge".

9° aliquid (aliquem) + part."passé" ou "adj.verbal"+ dare (sujet "animé")="faire en sorte" que "quelque chose ou quelqu'un se trouve dans la situation acquise signifiée par le participe, ou dans la situation virtuelle signifiée par l'adjectif verbal",cf.: te mea dextera bello defensum dabit "mon bras va engager la bataille de façon à ce que tu sois hors de toute atteinte" (Virg.En.12, 437);sin homo amens diripiendam Vrbem daturus est "mais si ce fou est disposé à livrer Rome au pillage" (Cic.Fam.14,14,1).

10° dare + "prop.infinitive"= "faire en sorte" que "tel événement" existe: tu das epulis accumbere diuom " C'est toi qui fais que je prende part aux repas des dieux" (Virg.En.1,79); et dabit (urbs seruata) antiquos ductorum noscere mores "et (la ville ainsi sauvée) permettra que l'on connaisse ce qu'était,jadis, le caractère de nos chefs"(Sil.14,683).

-MITTERE:

1° aliquid mittere (sujet "animé")="être tel qu'un élément de soi s'en échappe",cf. animam mittere "laisser échapper son souffle vital"="perdre la vie", mais aussi timorem / mittite "laissez partir la peur (qui vous habite)".

2° aliquid mittere (sujet "animé" ou "inanimé")="être tel qu' "un effet émane de sa personne" = "émettre (non intentionnellement) une certaine manifestation physique": qua ratione/ tantulus ille queat tantum sol mittere lumen "comment il se fait que cette toute petite chose qu'est le soleil émette autant de lumière " (Lucr. 5,592-593); robora fumum mittunt ignesque uaporem "le bois

émet de la fumée, et la flamme, un souffle de chaleur"; Afrania - nos (milites) ...sui timoris signa misisse " (que) les troupes d'Afranius ont donné des signes de leur crainte " (Cés.BC,1,71,3).

3° aliquid (aliquem) mittere (sujet "animé" ou "inanimé")="être tel, ou se comporter de telle façon,que quelque chose,ou quelqu'un, s'échappe d'un certain lieu, s'en va, n'est pas retenu" = "laisser partir,laisser aller, lâcher, libérer, laisser tomber, omettre", etc.,cf.:(pessuli) sussilite,obsecro,et mittite istanc foras "(verrous), sautez, je vous en supplie, et laissez-la sortir" (Plt.Curc.151); eos omneis soluei,misei "eux tous, je les ai affranchis, et laissé partir "(CIL,1.594,44); cum (prouinciae) sanguinem miserit " après avoir fait couler le sang (de la province) " (Cic.Att.6,1,2); certa mittimus dum incerta petimus(Plt. Ps.685) "nous laissons filer ce qui est sûr en cherchant à atteindre un objectif incertain"; mitto haec omnia "je laisse de côté tout cela" (Cic.Verr.4,116),etc.

Ces quelques exemples montrent assez, semble-t-il, que nos deux verbes, dare et mittere, et quelques autres sans doute, ont en commun, comme nous l'avons dit, de ne pas enfermer dans un même plan la personne causatrice et l'effection du résultat;les deux choses restent, dans la représentation qu'ils produisent,rigoureusement discriminées - d'un côté, l'avant, la cause, et l'autre, l'après, l'effet. Ce qui revient à dire que dare et mittere ne livrent pas l'image, à proprement parler, de la causation, de la production d'un effet - c'est-à-dire: de l'opération de cet effet. Ils se bornent à déclarer l'existence successive de ces deux êtres: "il y a là une personne qui, par son comportement -qui peut être, d'ailleurs, un refus d'agir - ou du simple fait de sa seule

existence, qui est cause d'un certain effet - une personne "causale",donc, plutôt que véritablement "causatrice" -, et il y là aussi, subséquemment, et dans son plan propre, l'effet qui en découle.

Nous sommes, dès lors, à même de comprendre pourquoi la"personne causale" impliquée dans la sémantèse d'un verbe comme dare, ou mittere, peut, même si elle doit être désignée par un nom de lieu "stricto sensu", recevoir rang de sujet. C'est tout simplement qu'à l'être appelé à constituer cette personne il n'est pas demandé d'intervenir directement , "du dedans", dans la production d'un effet; il n'a "rien d'autre à faire" qu' "exister comme l'avant, c'est-à-dire comme cause - plus ou moins dynamique - de l'existence d'un certain effet. Et nous pouvons alors préciser, à partir de cette analyse sémanto-syntaxique - et bien au-delà des traductions qui sont d'ordinaire proposées - le sens des expressions qui nous occupent.

Ainsi on se gardera de voir dans (454)-(b)possit Roma dare iura Medis l'expression d'une possible "action politique"; il n'y a là que l'évocation d'un état de choses durable, où "Rome" est vue comme le centre d'un monde organisé selon le droit, ou selon son droit:"puisse Rome être la source à partir de laquelle s'étendra, jusqu'aux Mèdes compris, l'empire du (de son) droit" = " puisse Rome voir s'étendre le (son) droit jusqu'aux Mèdes". A charge, naturellement, pour "les Romains", et eux seuls, d'agir concrètement pour ramener à la raison ceux qui ne seraient pas immédiatement séduits par les avantages de ce droit-là ...

De même, (454)-(a) Roma an Carthago iura gentibus daret évoque un débat quant à l'existence même de "Rome" ou de "Carthage" comme centre du monde. De même encore,(454)-(c)Virbius quem

mater Aricia misit n'évoque pas, tant s'en faut, l'exercice d'une volonté politique tendue vers un objectif particulier - comme le ferait, par exemple, un énoncé français tel que Paris a envoyé des troupes au Liban. L'énoncé virgilien,ainsi que tous les autres de même espèce,renvoie à un tout autre plan que celui de l'accomplissement historique, et ce que désigne Aricia n'a rien d'un centre de décision et d'action politique;c'est, là encore,la "personne prototypique" du lieu qui, touchée par le retentissement,véritablement "cosmique", d'un certain événement, y "fait écho", en renvoyant -par une réaction tout à fait "spontanée", "automatique"- en direction du lieu de cet événement, une réponse physique, à savoir, en l'occurrence, la matière humaine indispensable à toute guerre.

C'est le même type de construction que l'on retrouve dans les exemples (455); dans certains cas, on le remarquera,l'adjectivation fait explicitement référence à la matérialité du lieu nommé, confirmant ainsi qu'il ne saurait s'agir ici d'une "personne morale et historique":

455 (a) Hyrtacides,comitem Aeneae quem miserat Ida
uenatrix iaculo celerem leuibusque sagit-/
/tis:

Virg.En. 9,176-177: "⟨Nisus,⟩ fils d'Hyrtacus, que pour faire partie de la suite d'Enée avait laissé partir l'Ida des grandes chasses -⟨Nisus⟩ rapide à manier le dard et les flèches légères".

NB: la traduction proposée par J.PERRET contourne, fort élégamment , la difficulté, finement perçue, que pose ce type d'emploi de mitto: " un compagnon qu'Enée avait vu venir...". Quant à l'explication selon laquelle Ida désignerait une nymphe de la montagne (cf.note de J. PERRET,éd.Belles-Lettres, ad l.),elle résulte manifestement d'une "lecture" déjà

quelque peu "moderne" de la construction.

455 (b) ... quos frigida misit Nursia:

Virg.En.7,715-716:"des hommes dont la froide Nursia est l'origine".

(c) Et te montosae misere in proelia Nersae, Vfens ...:

Virg.En.7,744-745:"Et toi, Ufens, ta patrie ce sont les monts de Nersa,⟨que tu as quittée⟩pour venir au combat."

Il existe, enfin, un autre type d'emplois qui sembleraient, à première vue, contredire ce qui est dit ici sur le peu d'aptitude des noms de lieux "stricto sensu" - "noms de villes et de petites îles" - à constituer le sujet d'un verbe signifiant une opération. Il s'agit de l'expression de situations où une cité accepte une alliance (se tradere) ou, au contraire, y renonce (deficere, desciscere), cf. (456):

456 (a) Capua Hannibali se tradidit,

cf.

Capuam ...Hannibali se tradidisse:

T.-L. 23,11,11:" ⟨que⟩ Capoue s'est livrée à Hannibal."

(b) cum Fidenae aperte descissent:

T.-L.1,27,3: "alors que Fidènes avait publiquement fait défection".

(c) His consulibus Fidenae obsessae,Crustumeria capta,Praeneste a Latinis desciuit:

T.-L.2,19,2: "Sous leur consulat, Fidènes ⟨a été⟩assiégée, Crustumeria prise, et Préneste abandonna l'alliance avec les Latins."

(d) defecerat Samus,desciuerat Hellespontus:

C.Nep.3,1:"Samos avait fait défection,et H.,abandonné l'alliance".

La difficulté provient,ici, de ce qu'il paraît difficile de parler d'une "personne prototypique permanente": c'est bien la réalité historique du lieu "Capoue", ou "Fidènes", etc. , qui est en cause dans les événements dont parlent ces énoncés.On remarquera, toutefois, que dans la tournure en question le " nom de lieu" désigne toujours le sujet d'une forme verbale de "per - fectum" - représentative, donc,d'un événement dont l'accomplissement opératif, à quelque époque qu'on le situe, apparaît dépassé-[1] et qu'en outre rien ne prouve qu'un tel "choix de sujet" soit possible si ces verbes sont associés à une notion verbale anti-ré - sultative, par exemple un "verbe de volonté" (cupio,uolo,etc.) ou "de puissance" (possum); nous n'avons, en effet, relevé aucun exemple d'énoncés tels que (457):

*? 457 (a) Capua Hannibali se tradit,etc.

(b) Capua a Romanis deficit (desciscit),etc.

(c) Capua a Romanis desciscens.

NB: cf.,toutefois,mais beaucoup plus tard, Hier.Chron.an.Abr. 2314 : Alexandria a Romana potestate desciscens.

(d) Capua a Romanis uult(cupit,potest) desciscere.

A partir de cette première indication,on peut es - sayer de comprendre ce qui rend possible les tournures attestées par (456), et en définir le sens. Des verbes comme desciscere,deficere, (aliquem) tradere sont porteurs d'une représentation émi-

---

1. Ceci soit dit en marge du débat actuel - auquel nous nous réservons d'apporter,par la suite, notre propre contribution -sur la pertinence de l'opposition "infectum"vs."perfectum" -pertinence vigoureusement niée par certains:cf.G.SERBAT,1975(1976)et1976 (1977),ainsi que,à l'opposé,H.VAIREL,1978 (1979).

nemment "ambiguë", au sens propre du terme, puisque l'opération signifiée par chacun d'eux est inséparable, en pensée, de l' image d'une situation qui en résulte, à savoir une certaine modalité de relation, vis-à-vis d'un autre être,qui vient se substituer à celle qui existait jusque-là. D'où deux interprétations possibles du même contenu notionnel, selon que prévaudra la vision "opérative", "subjective", de l'initiative prise par une communauté, ou,au contraire, celle, "résultative", "objective", de l'état de choses nouvellement institué, à savoir le fait qu'à partir d'un certain moment, "il y a", ou "il n'y a plus", relation d'alliance, ou de sujétion, entre, par exemple, "Capoue" et "Rome".

Ainsi, si l'on considère l'ensemble des emplois,chez Tite-Live, de desciscere et deficere avec un sujet "nom de lieu " et "nom du peuple d'une cité", on s'aperçoit , sans véritable surprise, que dans les contextes où il est question de la cause,de la motivation déterminant la rupture d'une alliance, ou des conditions dans lesquelles elle survient, c'est invariablement le nom de la population concernée, ou le terme désignant la communauté (ciuitas, populus), qui apparaît en position de sujet, cf. (458):

458 (a) Ardeatium populus ob iniuriam agri abiudicati desciuit,

d'après:

Laeti ergo audiere patres Ardeatium populum ob iniuriam agri abiudicati descisse:

T.-L.4,1,4: "Ce fut donc avec joie que les Pères apprirent que le peuple d'Ardée, au motif de l'acte injuste qui lui avait enlevé un territoire, avait rompu avec Rome."

(b) Et Locrenses desciuere ad Bruttios Poenos que prodita multitudine a principibus:

T.-L.23,30,8: "Et Locres rompit avec Rome et s'allia aux Bruttiens et aux Carthaginois,la masse ayant été trahie

par ses leaders."

458 (c) Itaque Metapontini extemplo metu quo tenebantur liberati ad Hannibalem defecere:

T.-L.25,15,6:"Et c'est pourquoi Métaponte, sitôt libérée de la peur qui la retenait, passa du côté d'Hannibal".

(d) Insperata pax Cephallaniae adfulserat, cum repente una ciuitas, incertum quam ob causam, Samaei desciuerunt:

T.-L.38,28,7: "Une paix inespérée venait de jeter ses rayons sur Cephallania, lorsque,soudain,une cité,Samé, on ne sait pas bien pourquoi, se révolta."

Dans d'autres cas, l'attention du locuteur se porte, visiblement, sur le fait même de la survenance de la rupture diplomatique, ou sur sa réalité, plus ou moins nettement établie,sa date, le changement d'attitude qu'elle lui paraît révéler,ou, même , l'"audace" qu'elle constitue; visée, donc, nettement "opérative" , et c'est encore le nom des gens, plutôt que celui du lieu, qui est employé comme sujet,cf.(459):

459 (a) Eodem anno desciuerunt Antiates, d'après:
Eodem anno descisse Antiates apud plerosque auctores inuenio:

T.-L.3,23,7:"Cette même année Antium se révolta, ainsi que je le découvre chez plusieurs autorités".

(b) Campani a Romanis ad nos desciuerunt, d'après:
Sidicinos in fidem receptos, Campanos ab se ad nos descisse, exercitus nos parare aduersus Samnites, foederatos suos, audierunt nec mouerunt se ab urbe. Unde haec illis tanta modestia, nisi a conscientia

uirium et nostrarum et suarum?

T.-L.8,4,9:"Sidicinum est passée sous notre protection,la Campanie a rompu avec elle pour se joindre à nous,nous levons une armée contre les Samnites, leurs alliés: ils ont appris tout cela et n' ont pas bougé de leur ville.D'où leur vient une telle modération, sinon qu'ils connaissent bien l'état et de nos forces et des leurs"?

NB: un des chefs des Latins, Annius, rappelle toutes les actions récentes des voisins de Rome, qui,contre toute attente, n'ont suscité aucune réaction de la part de celle-ci.

459 (c) Sub idem fere tempus et Caunii desciuere ab iis, et Mylassenses Euromensium oppida occuparunt:

T.-L.45,25,11:"A peu près au même moment, non seulement Caunos se sépara d'eux [=de Rhodes] mais encore Mylassa s'empara de villes d'Eurome."

(d) Tusculani ab societate desciuerunt, d'après:

"extemplo se Romam captiuos ducturum ait, ne patres ignari sint Tusculanos ab societate descisse:

T.-L.6,25, 2: Il déclare qu'il allait aussitôt emmener les prisonniers à Rome, pour que les pères n'ignorent pas que Tusculum a rompu l'alliance".

NB: après la défaite des Volsques, on s'aperçoit que des gens de Tusculum s'étaient battus contre Rome; interrogés, d'ailleurs, ceux-ci déclarent qu' ils étaient venus se battre à titre tout à fait officiel. Camille décide de les emmener séance tenante à Rome,pour informer le sénat du revirement inopiné de Tusculum.

Dans (460), le propos concerne la responsabilité de l'initiative de la rupture:

460 (a) Si non Hieronymus ad Hannibalem defecisset, sed populus Syracusanus et senatus...:

T.-L.26,30,7: "Si ce n'a -

vait pas été Hiéronymus qui avait provoqué la rupture pour s'allier à Hannibal, mais le peuple de Syracuse et le sénat".

460 (b) Sin autem desciuerunt (=Syracusani) a populo Romano, si legatos nostros ferro atque armis petierunt ... quis passos esse hostilia, cum fecerint, indignatur?

T.-L.26,31,3: "Mais s'ils ont rompu l'alliance avec le peuple Romain, s'ils s'en sont pris, les armes à la main, à nos représentants ...qui s'indigne de ce qu'ils ont été traités en ennemis, après s'être comportés en ennemis?"

On remarque, enfin, que le "refus de rompre une alliance" s'exprime avec un sujet "nom du peuple", cf. (461):

461 (a) querebantur uri ac uastari agros a finitimis Etruscis quod desciscere à populo Romano nollent:

T.-L.10,45,4:"Ils se plaignaient de ce que leurs champs étaient brûlés et pillés par leurs voisins Etrusques,parce qu'ils ne voulaient pas se révolter contre Rome."

(b) Qui ...aut non desciuerant aut redierant in amicitiam...:

T.-L.25,40,4: "Ceux qui ne s'étaient pas révoltés ou qui avaient rétabli des relations d'amitié..."

Au contraire,la construction que nous avons décrite comme "résultative" ou "objective" - celle, selon nous,qui a pour sujet le "nom du lieu" - apparaît toujours, dans notre "corpus"livien, dans des contextes sensiblement dominés par la présence de la donnée de fait que constitue la situation nouvelle créée par la rupture (ou la reddition). Par exemple, lorsque l'historien

dresse le bilan des événements d'une période,(456)-(c),ou le tableau d'une situation à un moment donné,(456)-b) et (462)-(a -c):

456 (c) His consulibus Fidenae obsessae, Crustumeria capta, Praeneste ab Latinis ad Romanos desciuit,nec ultra bellum Latinum ...dilatum:

T.-L.2,19,2: "Sous leur consulat, Fidènes fut assiégée,Crustumérie prise; Préneste quitta les Latins pour s'allier à Rome,et la guerre contre les L. ne fut pas ajournée davantage."

456 (b) Fidenates, colonia Romana,Veientibus sociis adsumptis, pacto transitionis Albanorum ad bellum atque arma incitantur . Cum Fidenae aperte descissent, Tullus exercitum contra hostem ducit:

T.-L.1,27,3-4: "Fidènes,colonie de Rome,après s'être assuré le concours de Véies, et avec la promesse que Albe changerait de camp,se décide à prendre les armes. Quand Fidènes fut entrée en rébellion ouverte, Tullus conduit son armée contre l'ennemi."

NB: glissement particulièrement instructif: de l'action entreprise,avec certains soutiens,par Fidènes,on passe à la situation créée par cette entreprise, et à laquelle doit faire face Tullus."

462 (a) Ecetranum ad Volscos desciuit,

d'après

Haud dubium erat quin cum Aequis alter consulum bellum gereret.Itaque Aequi ab Ecetranis Volscis praesidium petiere.Quo cupide oblato...bellum summa ui parabatur . Sentiunt Hernici et praedicunt Romanis Ecetranum ad Aequos descisse:

T.-L.3,4,2: "Il n'était guère douteux que l'un des consuls dût faire la guerre aux Eques.Aussi les Eques demandèrent-ils aux Volsques d'Ecétra une protec

tion. Celle-ci leur ayant été accordée avec empressement,ils mettaient toute leur énergie à préparer la guerre. Les Herniques s'en rendent compte, et vont annoncer à Rome qu'Ecetra était passée aux Eques."

462 (b) ...cogitatio Locros urbem recipiendi, quae sub defectionem Italiae desciuerat et ipsa ad Poenos:

T.-L.29,6,1:"...le dessein de reprendre la ville de Locres, qui,juste après la rébellion de l'Italie était passée, elle aussi, du côté de Carthage."

(c) Legatus in Macedoniam Q.Marcius est missus, iussus idem in Peloponneso sociorum res aspicere.Nam ibi quoque et ex ueteribus discordiis residui motus erant,et Messene desciuerat a concilio Achaico:

T.-L.39,48,5:"Fut envoyé en mission en Macédoine Q.Marcius, avec, en même temps, ordre d'aller voir où en étaient les affaires de nos alliés dans le Péloponnèse. Car, là aussi, il y avait des troubles qui étaient le résidu d'anciens conflits, et Messene avait quitté la Ligue Achéenne."

NB:cf.encore 24,41,7:Castulo, urbs Hispaniae ualida ac nobilis,...ad Romanos defecit.

Il ressort, donc, de l'étude que nous venons d'entreprendre, que l'alternance de ces deux expressions d'un même référent - à savoir, le fait qu'une cité rompt l'alliance dont elle faisait partie - recouvre une différence sémantique non négligeable, en fonction précisément des conditions d'exercice de la fonction sujet; Capua a Romanis desciuit et Campani a Romanis desciuerunt ne sont pas deux"habillages" neutres, et arbitrairement employés, d'un même contenu, mais deux "manières de voir", et de "faire voir" , selon un point de vue spécifique, une même situation matérielle. Campani a Romanis desciuerunt parle de ce qui apparaît comme un comportement humain, pour en montrer les ressorts, la peur ou l'intérêt qui font agir, le courage ou l'esprit dont on

fait preuve en agissant. Plus rien de tel dans Capua a Romanis desciuit, simple constat d'un état de choses - celui où "Capoue" se trouve n'être plus l'alliée de Rome - tel que pourrait le faire, par exemple, l'historien soucieux de mesurer l'importance du préjudice causé à la politique romaine.

Or tout cela n'est possible que parce que la notion verbale l'autorise, et d'abord en ceci que l'opération signifiée ne remet pas en question la solidarité inévitable, en pensée latine, entre la réalité nommée et un certain espace réel, qu'elle occupe, mieux, qu'elle constitue singulièrement, et dont elle ne saurait être vue s'évader. En d'autres termes: "Capoue" peut rompre avec "Rome" sans pour autant avoir à quitter son lieu propre, mais on ne saurait dire, en latin, * Capua agrum Tarentinum occupauit, comme on peut dire, en français, Capoue a envahi le territoire de Tarente, l'Allemagne envahit la France, ou, dans un tout autre registre, la France est allée à Moscou pour les Jeux Olympiques, l'Italie a battu le Brésil, etc. Pour la bonne raison que "Capoue", qui est quelque chose qui "ne bouge pas", ne peut pas se faire attribuer un degré quelconque de mobilité spatiale ou temporelle.

Certes, des notions telles que desciscere, deficere, tradere, représentent bien des comportements extérieurs de l'actant primordial qu'elles impliquent; elles parlent, sans aucun doute, d'une certaine façon qu'a cet être d'opérer face au monde qui l'entoure. Mais leur particularité est que dans leur cas l'action débouche sur un résultat d'un type particulier, une certaine "position" de ce même actant, consécutive à son action: l'"agir" devient " se tenir". Et c'est, nous l'avons vu, au titre de cette deuxième in -

terprétation que ces verbes admettent que leur actant primordial soit un "nom de lieu". Avec les conséquences sémantiques qui ont été dites: Capua a Romanis desciuit ne parle pas d'une initiative de "Capoue", mais d'une structure politique où "Capoue" n'est plus.

En résumé, donc: les propriétés de la fonction sujet telle que la constitue, en latin, le cas nominatif sont telles qu'un "nom de lieu" "stricto sensu" (cf. p. 946 ci-dessus)ne peut occuper cette position auprès d'une notion verbale représentant une opération qu'aux cas et avec les effets de sens suivants:

1° le "nom de lieu" ne désigne plus le lieu réel,mais une "personne mythique, permanente", conçue comme solidaire de ce lieu.

2° le " nom de lieu" désigne le lieu vu dans sa matérialité, comme siège d'une opération "spontanée","automatique";

3° le "nom de lieu" désigne le lieu réel en tant que "personne collective" aperçue dans l'exercice d'un comportement interne à elle-même;

4° le "nom de lieu" désigne le lieu réel comme la source statique d'une certaine organisation du monde, ou comme une portion d'espace"faisant partie" ou "ne faisant plus partie" d'une certaine structure politique.

"INSTRUMENTS" ET OPERATIONS

Il y aurait encore, on s'en doute, beaucoup à dire sur les contraintes limitant, en latin, l'accès de certaines classes de notions nominales à l'exercice de la fonction de "personne

primordiale" dans la représentation phrastique de situations requérant l'emploi de certaines classes de notions verbales. Cependant l'utilité d'une longue démonstration, appliquée à d'autres domaines que celui que l'on vient d'étudier,ne semble pas s'imposer dans les limites du présent ouvrage. Dans ces conditions,l'on nous permettra sans doute de nous en tenir, dans la partie finale de ce chapitre, à quelques indications sommaires; appelant, certes, des approfondissements ultérieurs, au plan proprement philologique, elles suffiront pour l'heure à corroborer l'ensemble de nos hypothèses, en montrant comment celles-ci permmettent de cerner, de justifier, de préciser certaines intuitions heureuses de la tradition grammaticale.

Nous pensons ici, en première ligne, aux notions de type "instrumental", c'est-à-dire représentatives d'êtres ou de choses qui paraissent exister ou être faits pour "servir",sous les ordres ou entre les mains d'une personne animée, à l'accomplissement de certaines opérations. Cette simple définition suggère déjà, compte tenu de ce que nous avons dit être les propriétés du sujet en latin, que l'on doit s'attendre à constater une vive résistance à la formation de sujets typiquement "instrumentaux". Or c'est bien ce que semble confirmer l'observation de la pratique attestée par les textes latins: chaque fois qu'il faut parler d'une situation où un être animé accomplit une opération au moyen d'un instrument ou d'un outil approprié, la construction la plus "spontanée", la plus "naturelle", est celle qui confère rang de sujet à l'opérateur, l'autre tournure, avec sujet "instrumental",n' apparaissant que très exceptionnellement,et dans des conditions expressives tout à fait particulières, consistant précisément à annuler , dans l'image de l'objet nommé, tout ce qu'il comporte,dans

la réalité pratique, d'instrumental, c'est-à-dire de subordination à l'emprise d'un opérateur.[1]

Evidemment, on pourrait ici, en se référant aux remarques, fort pertinentes de J.DUBOIS (1967: 91 sqq.), sur l'ordre "canonique" "animé" → "inanimé", nous objecter qu'il en va exactement de même dans une langue comme le français; que,dans cette dernière langue aussi, la solution la plus "naturelle",la première qui se présente à l'esprit, sera toujours, dans cette sorte d'expressions, celle qui consacre la prééminence de l'opérateur animé. Pour utiliser un exemple devenu célèbre, on préfèrera "instinctivement" (a)Seymour a coupé le salami avec son couteau à (b)Le couteau de Seymour a coupé le salami, cette dernière solution étant nettement perçue comme ressortissant à un degré "second" dans l'expression. Sans aucun doute. Aussi bien ce que nous croyons pouvoir soutenir est qu'en latin l'écart séparant le type (a) du type (b) est incomparablement plus grand, et que le parcours de (a) à (b) implique pour ainsi dire le franchissement d'un seuil qualitatif; avec (b), là où cette solution est possible,on n'aurait plus une représentation différente d'une même situation perçue comme étant "objectivement" la même, mais bien plutôt celle d'une situation "autre", relevant d'un ordre "second" de réalité.

---

1 Les analyses présentés dans la suite s'appuient sur des sondages opérés sur les matériaux suivants: 1° relevés de K.AHLEN,1877, et C.BOCK,1889; 2° relevés personnels, sur l'OLD et les fascicules parus du TLL, des emplois de noms désignant des outils, notamment, mais pas uniquement, militaires (ensis,gladius,hasta, iaculum,sagitta, telum,aratrum, clauis,claustrum);3° dépouillement personnel, dans l'Enéide, et dans la Pharsale, des énoncés exprimant une opération dans laquelle intervient un instrument.

Pour le faire comprendre, il nous faut reprendre rapidement l'analyse d'un énoncé français déjà utilisé dans un autre compartiment de cet ouvrage, soit (351)-(b) La raquette à double cordage de Vasselin a battu Higueras. Il avait été dit,en effet, que les lois de formation de sujet sont telles, dans une langue comme le français, qu'elles autorisent à concevoir une opération donnée comme "émanant" d'un objet qui, pourtant, dans la réalité des choses, n'en a pas l'initiative. Il se produit,donc, du moins au niveau de la genèse de la phrase (cf.ci-après, ainsi que p. 721 ci-dessus), quelque chose que l'on serait tenté d'appeler, avec Ch.J.FILLMORE, une "neutralisation" du trait "instrumental " caractérisant cette notion; le locuteur "ne tient pas compte" -parce que sa syntaxe l'autorise à ne pas en tenir compte, à ne pas le voir - du fait qu'"une raquette",dans la situation réelle relatée, est nécessairement asservie à une manipulation. Il restait seulement à ajouter à cette analyse les deux remarques suivantes:

1° d'une part,on n'oubliera pas que,dans (351)-(b),"la raquette" nommée comme sujet incarne le degré extrême, ou "fort", de la relation "instrumentale", celui que l'on peut attribuer à un objet entièrement et constamment soumis à l'emprise de l'opérateur, un objet qui reste toujours en contact avec celui-ci et qui, par conséquent, n'apparaît à aucun moment du déroulement de l'opération investi de la moindre part d'autonomie, ou de mobilité propre. Or on peut concevoir des degrés inférieurs de subordination instrumentale: celui de la flèche ou du javelot qui, une fois lancés, sont entièrement"livrés à eux-mêmes", et "vont", ou ne vont pas, atteindre leur cible, sans que l'opérateur y puisse désormais quoi que ce soit; celui de l'instrument de musique, qui,

tout en restant toujours "au contact" de l'exécutant, n'en impose pas moins à celui-ci la contrainte résultant de sa propre structure, c'est-à-dire une certaine manière de s'en servir requérant de lui qu'il soit plus qu'un simple manipulateur; celui, aussi, d'un moyen de locomotion qui, certes, ne se déplacerait pas, fût - il "auto-mobile", sans l'action préalable d'un opérateur, mais qui, une fois mis en mouvement, impose son mouvement à son conducteur, au point, bien souvent, d'échapper à son contrôle; etc. Autant de distinctions, nous dira-t-on, parfaitement "théoriques", dépourvues de toute pertinence, dès lors qu'aucune de ces caractéristiques n'interdit, en français pas plus que dans les langues qui nous sont familières, au nom de l'instrument d'avoir rang de sujet dans l'expression de l'opération où il intervient, cf. (463):

463 (a) Sa roide javeline qu'il pousse avec force frappe devant lui Dryops sous le menton:
J.PERRET, traduisant (édition Belles-Lettres) Virg.En.10,345 et rigidā Dryopem ferit eminus hastā, phrase dont le sujet, implicite, est l'opérateur Clausus.

(b) Dès les premières mesures, le piano fait entendre le motif central du concerto.

(c) Un hélicoptère ministériel est venu chercher, pour les transporter à Paris, les cent kilos de foie gras, de pâtés truffés et de confits commandés pour le réveillon.
Presse régionale.

Il se pourrait, néanmoins, que de telles distinctions soient utiles pour la compréhension de la syntaxe de cette classe de notions nominales latines.

2° il importe, d'autre part, de faire observer que, comme nous l'avons déjà indiqué (p.739 ci-dessus),ainsi "neutralisé", au niveau du processus de structuration de la composante spatiale de la phrase, le trait "instrumental" marquant l' objet à nommer - "la raquette", dans (351)-(b)- n'est pas pour autant perdue de vue; il reste là, comme une donnée d'arrière-plan, et c'est de sa présence que résulte en définitive la signification de la phrase, connotation de "méchanceté" comprise (cf.p.739 ci-dessus). En d'autres termes, chacun en conviendra, (351)-(b) ne signifie point que cette fameuse raquette se serait soudain trouvée par l'effet de quelque miracle, affranchie de sa servitude.Au contraire, c'est bien comme un outil qu'elle est appelée à constituer la personne primordiale de la représentation de cet événement . Ainsi, en "promouvant" "la raquette" au poste de sujet, on n'a en rien porté atteinte à la vision ordinaire des choses, selon laquelle il y a là, dans ce cas particulier d'expérience, un manipulateur, nommé "Vasselin", et un "manipulé", nommé "la raquette"; on s'est contenté, en vérité, d'inverser la mesure de leurs interventions respectives, en majorant la part du "manipulé" au détriment de celle du "manipulateur". De là, sans aucun doute, la connotation ironique, voire assez "méchante", qui caractérisait cet énoncé dans le contexte qui l'avait suscité. Mais de là aussi, au plan proprement syntactico-sémantique, la possibilité, restée ouverte,de mentionner explicitement l'opérateur entendu comme tel, et ce sous la forme d'une détermination situant cet opérateur "à l'arrière -plan" (cf. p.712 ci-dessus): la raquette à double cordage de Vasselin = utilisée par V. dans l'accomplissement de ce que signifie le verbe.

Or l'observation de l'usage latin suggèrerait que toutes les notions nominales de type "instrumental" ne se prêtent pas également à occuper la position de sujet dans la représentation d'une opération; parmi les exemples, assez nombreux, que nous avons pu relever, il s'agit presque toujours de notions représentatives d'instruments qui conservent, dans le déroulement réel de l'opération représentée, une certaine marge d'autonomie par rapport à l'opérateur, et notamment:

-des armes de jet (hasta,sagitta,telum,iaculum,etc.),cf.(464):

464 (a) Inrita tela suas peragunt in gurgite/
/caedes,
et quodcumque cadit frustrato pondere/
/ferrum,
exceptum mediis inuenit uulnus in undis:

Luc.3,580-582: "Des traits perdus vont accomplir dans le gouffre leur besogne de mort,et tout fer égaré par son poids,en plein milieu des ondes où il a été recueilli trouve une blessure à infliger."

(b) Hunc primo leuis hasta Themillae
strinxerat,ille manum proiecto tegmine/
/demens
ad uolnus tulit;ergo alis adlapsa sagitta
et laeuo infixa est lateri manus,abdita-/
/que intus
spiramenta animae letali uolnere rupit:

Virg.En.9,576-580:"L'avait, d'abord, effleuré, légère,la pique de Thémillas; lui,jetant son bouclier, le fou, porta la main à sa blessure;alors une flèche glissant sur ses ailes l'atteignit - sa main resta clouée à son flanc gauche - et, enfoncée profondément, rompit, par un coup mortel, les soupiraux de son âme."

On remarquera que la situation relatée par (464)-(b)

est nettement envisagée du point de vue de l'être atteint par le projectile - hunc,v.576,en position "thématique" (cf. p. 510 ci-dessus). De plus il est clair que, dans la deuxième partie - sagitta...rupit,vv. 578-580-, le locuteur s'intéresse d'abord au devenir propre de la flèche - lancée, d'ailleurs, par une main anonyme, comme c'était déjà le cas dans (464)-(a)-, c'est-à-dire à son trajet. C'est dire que rien ne permet de dire que le projectile en question soit conçu comme un instrument, si bien que rupit, au v.580, désigne moins le résultat intentionnellement produit par l'opérateur - ici, parfaitement indiscernable - que l'effet de la "vertu" propre à l'objet, à sa morphologie de "flèche dotée d'ailettes" (alis,v.578).

Il est inutile de multiplier les exemples d' énoncés de cette sorte. Nous nous bornerons à fournir, pour contrôle, la liste de ceux relevés dans l'oeuvre de Virgile; aucun d'eux, on s'en rendra compte immédiatement, ne parle d'une situation où l'objet nommé en position de sujet aurait un rôle purement "instrumental", au sens strict défini p.982 ci-dessus, c'est-à-dire absolument subordonné à l'action d'un opérateur déterminé.Cf.:

-hasta: En. 9,411-412 hasta uolans...uenit aduersi in tergum Sulmonis ibique / frangitur ac fisso transit praecordia ligno; 745-746 uolnus Saturnia Iuno/detorsit ueniens portaeque in figitur hasta; 10,335-337 illa uolans clipei transuerberat aera Maeonis et thoraca simul cum pectore rumpit; 339-340 traiecto missa lacerto / protinus hasta fugit seruatque cruenta tenorem; 10, 522 at tremibunda superuolat hasta; 588-589 subit oras hasta per imas / fulgentis clipei, tum laeuom perforat inguen; 777-778 at illa uolans clipeost excussa proculque / egregium Antoren latus inter et ilia figit; 783-786 illa per orbem/ aere cauom triplici,

per lignea terga tribusque/transiit intextum tauris opus imaque sedit / inguine, sed uiris haud pertulit; 11,644-645 latos huic hasta per armos acta tremit duplicatque uirum transfixa dolore;11, 799 ergo ut missa manu sonitum dedit hasta per auras; 803 - 804 hasta sub exsertam donec perlata papillam /haesit uirgineumque alte bibit acta cruorem; 12,270-276 Hasta uolans.../egregium forma iuuenem .../transadigit costas fuluaque effundit harena; 492 -493 anicem tamen incita summum hasta tulit summasque excussit uertice cristas; 537 olli per galeam fixo stetit hasta cerebro; 923 - 926 Volat atri turbinis instar / exitium dirum hasta ferens orasque recludit/ loricae et clinei extremos sentemplicis orbis;/ per medium stridens transit femur; 9,418-419 hasta.../traiectoque haesit tepefacta cerebro;

-sagitta: En.9,632-633 effugit...sagitta/perque caput Remuli uenit; 12,319-320 ecce uiro stridens alis adlapsa sagitta est/ incertum qua pulsa manu...; 856-859 non secus ac neruo per nubem impulsa sagitta/...Parthus quam .../Parthus siue Cydon...torsit,/stridens et celeris incognita transilit umbras (métaphore d'une des Dirae, envoyée par Juniter); 5,502-504 (sagitta) aduersique infigitur arbore mali.

-telum (teli cuspis): En. 10,482-485 at clipeum ../ uibranti cuspis medium transuerberat ictu/ loricaeque moras et pectus perforat ingens.

-des instruments de musique[1] (tibia,tuba, lituus), cf.(465):

---

1 Il est, d'ailleurs, tout à fait significatif que l'on ne puisse pas dire, en français, *outil de musique : instrument préserve l'autonomie de l'objet, ce que ne fait pas outil (cf. l'étymon: ustensilia).Aussi bien un "instrument de musique" ce n'est pas pas un objet "dont on se sert pour faire de la musique", mais un

465 (a) aut ubi curua choros indixit tibia/
Bacchi:

Virg.En.11,737:"où lorsque une flûte recourbée a annoncé la ronde de Bacchus".

(b) et tuba commissos medio canit aggere ludos:

Virg.En.5,113:"et la trompette, au milieu du talus, sonne⟨pour annoncer⟩que les jeux⟨sont⟩ouverts."

(c) aereaque adsensu conspirant cornua rauco:

Virg.En.7,615:"et le bronze des cornes manifeste l'adhésion générale ⟨ à l'appel du consul ⟩ par un concert de souffles rauques."

(d) at tuba terribilem sonitum procul aere /
/canoro increpuit:

Virg.En.9,503:"Mais voici que la trompette fit retentir le chant terrifiant ⟨qu'envoie⟩au loin son bronze sonore."

NB: cf.encore,chez Virgile: En.3,129 ubi clara dedit sonitum tuba; 9, 618 ubi...biforem dat tibia cantum; 8,1-2 ut belli signum Laurenti Turnus ab arce / extulit et rauco strepuerunt cornua cantu; 7,519-520 qua bucina signum cantu / dira dedit; 11,474-5 bello dat signum rauca cruentum / bucina.

Dans (466), il s'agit manifestement de visions plus ou moins "extraordinaires" d'un objet miraculeusement investi de l'autonomie d'une personne: trompette qui, animée par la puissan-

---

objet qui contient, en lui, une puissance de musique qu'il appartient à l'exécutant de réaliser.Le lexicologue ne dit pas autre chose, qui attribue à instrument le trait "plus grande complexité" (cf. d'ailleurs p. 989 ci-dessous) et à outil le trait "utilisation directe par la main",cf.P.ROBERT,DAALF,s.uu. On notera , pour finir, que l'instrument donne son nom, par dérivation,à son opérateur - piano→pianiste,lat. tibia→tibicen,etc.

ce du "carmen" qui l'habite, continue de sonner toute seule,après la mort de celui qui en jouait; flûte personnifiée, à qui l'exécutant demande de le soutenir dans son chant de mort (cf.les connotations funéraires de cet instrument pour la pensée antique), non, d'ailleurs, sans rappeler son origine divine et l'"animation" qui lui vient de cette origine:

466 (a) Quomque caput caderet,carmen tuba sola/
/ peregit :

Enn.An.519-520 VAHLEN (1928)= 499-500 E.H.WARMINGTON (éd.Loeb): "Et alors que la tête tombait,⟨il y avait,continuait à se faire⟩entendre⟩la musique,⟨que⟩ la trompette toute seule joua jusqu' au bout."

(b) Incipe Maenalios mecum,mea tibia,uersus.
Maenalus argutumque nemus pinosque loquen/
/tis
semper habet; semper pastorum ille audit /
/amores
Panaque,qui primus calamos non passus iner/
/ tis :

Virg.B.8,21-24:"Entame, sur le Ménale, en m'accompagnant, o ma flûte, ta pitournelle. Le Ménale "porte"son bois harmonieux et ses pins qui parlent, toujours, toujours des bergers il entend,lui, les amours, et Pan, qui fut le premier à ne pas accepter que des roseaux demeurent inactifs" .

NB: les vers 22-24 expliquent les termes du refrain (Maenalios , et incipe,mea tibia):sur l'ensemble de ce passage,cf.J.PERRET,note ad l.,édition de la collection "Erasme",PUF,1961). Sur le sens de habet, cf. p.800 ci-dessus.

-des objets qui concourent à la production d'un certain effet en vertu de leur seule présence, donc indépendamment, au-delà de toute manipulation: une pièce assurant la cohésion des parties d'un assemblage ,un vêtement, un médicament dont on décrit la "vertu", cf. (467):

467 (a) Temo dictus a tenendo: is enim continet iugum et plaustrum:

Var. LL 7,75: "Le "temo"(=timon) tire son nom de "tenere": car c' est ce qui tient ensemble joug et chariot."

(b) centum aerei claudunt uectes aeternaque/ /ferri robora:

Virg.En.7,609-610:"Cent barreaux de bronze les tiennent fermées, et la solidité éternelle du fer.."

(c) hic fessas non uincula nauis ulla tenent,unco non alligat ancora morsu:

Virg. En.1,168-169:"dans ce lieu pour retenir les navires fatigués il n'y a point de chaînes, point d'ancre au croc mordant".

(d) ⟨pharetram⟩lato quam circum amplectitur / / auro balteus et tereti subnectit fibula gemma:

Virg.En.5,312-313:"⟨un carquois⟩ que maintient autour du corps un baudrier fait d'une large bande d'or et que fixe par en-dessous une agrafe faite d'une pierre fine."

NB: cf.encore 7,815-816 ut fibula crinem internectat,

(e) ...et primum pedibus talaria nec-/ / tit aurea,quae sublimem alis siue aequora supra seu terram rapido pariter cum flamine / /portant:

Virg.En. 4,239-241:"et d'abord à ses pieds il attache ses talonnières - ⟨elles sont⟩en or - qui là-haut de leurs ailes, soit au-dessus des mers ou de la terre, le portent, à la vitesse du vent."

(f) haec [=brassica] omnia ulcera purgabit sanaque faciet sine dolore:

Cat.Agr.157,3: "Il[=le chou] assainira toutes plaies et les guérira, sans que cela fasse mal".

-des objets assez complexes, ou aux proportions trop considérables pour dépendre de l'action d'un opérateur unique, et pouvant, de ce fait, produire l'impression d'un mouvement autonome: véhicule à traction animale, machines et appareillages divers,cf.(468):

468 (a) quorum plaustra uagas rite trahunt domos:

Hor.O.3,24,10:"⟨les Scy - thes⟩ dont les chariots traînent -c' est l'usage chez eux - les maisons errantes."

(b) trahuntque siccas machinae carinas :

Hor.O.1,4,2: "les engins font glisser à sec les quilles".

NB:cf.Enist.2,2,73 torquet nunc lapidem, nunc ingens machina tignum.

(c) scandit fatalis machina muros feta armis:

Virg.En.2,237-238:"La machine fatale escalade la muraille, grosse de gens en armes."

(d) multaque per trocleas et tympana pondere/ /magno commouet atque leui sustollit machina nisu:

Lucr.4,905-906:"et nombreuses ⟨sont⟩ les choses qu'au moyen de pou - lies et de grues, en dépit de leur grand poids un engin déplace et, d'un effort léger, soulève."

(e) quodcumque est solidae Cereris,caua machi-/ /na frangat :

Ov.F.6,381:" tout ce qu' ils ont comme grain entier, que l'engin creux le broie."

(f) regia naue ingentis magnitudinis, quam sedecim uersus remorum agebant:

T.-L.45,35,3:"...sur le vaisseau royal,qui était immense,et que faisaient avancer seize rangées de rames."

(g) quamuis murum aries percusserit:

Cic.Off.1,35:"quels qu'aient pu être les coups que le bélier a portés à leur muraille."

468 (h) priusquam murum aries attigisset:

Cés.BG 2,32,1:"avant que le bélier n'eût porté le premier coup à la muraille".

(i) hunc aries ferro ballistaque limite torta promoueat:

Luc.6,200-201:"Que l'abatte un bélier de son fer,ou une baliste à la trajectoire recourbée."

(j) inque recens caesi tergo prolapsa iuuenci aequoream rota ducebat per gramina puppim:

Sil.12,445-446:"et,glissant sur la peau d'un veau que l'on venait d'abattre, la roue entraînait sur l'herbe la poupe faite pour l'eau."

NB: un stratagème d'Hannibal, présenté d'ailleurs comme une entreprise hors du commun,cf.v.437 miranda mouens.

Beaucoup plus rares sont, en revanche, les phrases dont le sujet est le nom d'un instrument entièrement et constamment solidaire de l'action d'un opérateur: épée, poignard, faux[1], etc. Dans les quelques exemples relevés, l'examen du contexte fait apparaître des conditions particulières d'expressivité, le trait principal de ces énoncés étant l'indétermination de l'image de l'opérateur.

---

1 Ce n'est évidemment pas le cas lorsque la "faux" est celle qui garnit la roue d'un char de combat, comme dans les exemples suivants (sujet à l'accusatif dans phrase nominalisée):Lucr.3,649-650 nec tenet amissam laeuam...abstraxe rotas falcesque rapaces "il ne s'aperçoit pas que sa main gauche est perdue,que roues et faux destructrices l'ont emportée";Q.Curc. 4,15,4 alios...demissae falces lacerauere "d'autres,des faux pendantes les ont déchiquetés."

Parfois, en effet, le pronos se situe à un niveau tout à fait général, virtuel, et vise, non pas à décrire la production effective, actuelle, dans une circonstance déterminée, de l'effet propre à l'objet, mais à définir ses possibilités, telles qu'elles résultent de sa forme, de sa constitution, ou même de sa nature "inanimée"; c'est ce qui se passe, par exemple, lorsqu' un locuteur veut dire, justement, qu'"une épée toute seule n'a jamais tué personne" - (469)-(a) -, ou qu'elle peut exercer des effets d'intensité fort variable, selon la manière dont on l'utilise,cf. (469)-(b,c):

469 (a) Erratis qui incommoda diuitiis imputatis. Illae neminem laedunt: aut sua nocet cuique stultitia aut aliena nequitia, sic quemadmodum gladius neminem occidit, occidentis telum est:

Sén.Lucil.87,30:"Vous vous trompez,vous qui imputez à la richesse nos désagréments. Elle ne fait de mal à personne:le mal vient ou de notre propre stupidité, ou de la méchanceté d'autrui,exactement comme l'épée ne tue pas,elle n'est que l'arme dont se sert le tueur."

(b) sicut in telis eadem ferri uis est,sed infinitum interest utrum excusso lacerto torqueantur an remissa manu effluant, gladius idem et stringit et transforat, quam presso articulo uenerit,refert:

Sén.Ben.2,6,1: "de même que, s'agissant d'armes offensives, la force du fer est, dans tous les cas , la même,mais il y a une différence infinie selon qu'on les lance de toute la force de son bras , ou qu'elles s'échappent d'une main molle, ⟨ainsi⟩ le même glaive ou bien égratigne ou bien transperce,et c'est l'intensité de la pression qui dirige son mouvement qui compte."

469 (c) Sed ita est, iudices, ut, si gladium paruo puero aut si imbecillo seni ac debili dederis, ipse impetu suo ne - mini noceat, sin ad nudum uel fortis simi uiri corpus accesserit, possit a cie ipsa et ferri uiribus uulnerare:

Cic.Sest.24: "Mais voilà, juges: un glaive, si on le confie à un petit garçon, ou à un vieillard affaibli, ou infirme, de son propre mouvement il ne fera de mal à personne; mais s'il vient à se trouver au contact du corps d'un homme, fût-ce le plus vigoureux, il peut, par son tranchant même et par la dureté du fer, causer une blessure."

NB: à noter: 1° contraste entre l'inertie du glaive, donnée comme quelque chose d'immédiat (noceat, et non possit nocere), et le fait, tout théorique, qu'il puisse, à l'occasion, causer une blessure; 2° dans ce dernier cas, l'effet résulte de la simple présence de l'objet (cf. p. 925 ci-dessus).

Cette visée généralisante peut, d'ailleurs, se manifester au sein même de la description d'une situation actuelle, comme lorsqu'un Lucain, relatant un épisode de la guerre entre partisans de César et Marseillais, tient à mettre en évidence le caractère tout à fait particulier d'un combat naval transformé, par l'astuce d'un général, en un corps-à-corps terrestre, où le premier rôle revient à l'épée, cf. (470):

470 Iam non excussis torquentur tela lacertis
nec longinqua cadunt iaculato uulnera ferro,
miscenturque manus. Nauali plurima bello
ensis agit:

Luc.3,567-570: "Déjà on n'en est plus à lancer, en ouvrant largement le bras, ses traits; ce n'est plus au loin que vont tomber les coups portés par un fer que l'on lance: c'est la mêlée. Dans ce combat naval, c'est à l'épée de faire

le plus gros."

NB: on voit que cette dernière phrase ne décrit plus, à proprement parler, la réalisation d'une opération en particulier; elle ne fait que résumer la situation précédemment relatée, en la commentant pour dégager le trait qui en fait la singularité.

Ailleurs, l'emploi du nom d'un objet instrumental"absolument inerte" en position de sujet du verbe signifiant l'opération où cet objet intervient est très clairement lié à l'expression d'une vision "non banale" des choses, en vertu de laquelle le locuteur, en "gommant" l'image de l'opérateur, confère à l'objet une fiction d'autonomie; un poignard, une épée,etc., se trouvent alors érigés en symboles d'une puissance destructrice.Tel ce poignard où Cicéron voit s'incarner, se "personnifier", les menaces que, de Catilina à Clodius, les "populares" font, à l'en croire , peser sur les honnêtes gens,cf.(471):

471 Itaque quando illius postea sica illa quam a Catilina acceperat conquieuit? Haec intenta nobis est, huic ego uos obici pro me non sum passus, haec insidiata Pompeio est, haec istam Appiam monumentum sui nominis nece Papiri cruentauit, haec eadem longo interuallo conuersa rursus est in me; nuper quidem, ut scitis, me ad regiam paene confecit:

Cic.Mil.37:"Quand donc le poignard de cet individu, qu'il avait reçu de Catilina, a-t-il, depuis ce temps, trouvé du repos? C'est lui qui a été levé contre nous,c'est à lui que je n'ai pas accepté de vous voir exposés, c'est lui qui a tendu un piège à Pompée, c'est lui qui a ensanglanté la Voie Appienne que vous voyez, et qui est un monument du nom qu' il

porte - et ce par le meurtre de Papirius; c'est encore lui qui, après une longue pause, s'est à nouveau retourné , mais contre moi; récemment encore, vous le savez, il a failli en finir avec moi, près de la Regia."

NB: de toute évidence, cette "sica" ainsi personnifiée n'est que la métaphore de son propriétaire,Clodius, comme le confirme l'emploi du réfléchi sui, à la ligne 6 de l'exemple.

Telle encore l'épée à quoi l'Agamemnon de Sénèque attribue, en partie, la responsabilité des excès auxquels il a pu se livrer dans l'ivresse du combat,cf. (472):

472 Quicquid indignum aut ferum
cuiquam uideri potuit,hoc fecit dolor
tenebraeque,per quas ipse se irritat furor,
gladiusque felix,cuius infecti semel
uecors libido est;

Sén.Tro.281-285:"Tout ce qui a pu, dans mon comportement, paraître indigne, cruel, l'a fait le ressentiment, les ténèbres, à la faveur desquels la folie s'excite spontanément, et un glaive chanceux, dont la passion, une fois qu'il est souillé de sang, devient déraison."

Telle,ènfin, l'épée qui représente, aux yeux du Sage stoïcien, son suprême espoir de délivrance,cf. (473):

473 Caesarianus portas miles obsideat,Cato
qua exeat habet; una manu latam libertati uiam faciet. Ferrum istud, etiam
ciuili bello purum et innoxium, bonas
tandem ac nobiles edet operas: libertatem, quam patriae non potuit, Catoni dabit:

Sén.Prou.2,10: "De César la

soldatesque peut bien assiéger nos portes, Caton a par où s'évader; il a assez de son bras pour s'ouvrir une large route vers la liberté. Le fer que voilà, qui est encore, en dépit de la guerre que se font nos concitoyens, pur et innocent, il aura enfin l'occasion d'accomplir bonne et illustre besogne; la liberté, qu'à la patrie il n'a pu assurer, à Caton il va la donner."

Et c'est encore une vision non banale des choses que celle de ces glaives qui, chez Lucain, viennent assaillir César en songe, après Pharsale, à la fois remords et prémonition,cf.(474):

474 Hunc omnes gladii,quos aut Pharsalia ui-/
/dit
aut ultrix uisura dies stringente senatu,
illa nocte premunt,hunc infera monstra fla/
/gellant:

Luc.7,781-783:"Sur lui tous les glaives que vit Pharsale, ou que devait voir le jour de la vengeance,entre les mains des sénateurs, cette nuit-là s'abattent, et des visions d'enfer le fouettent."

Dans un autre groupe d'exemples, (475), la notion instrumentale est pensée comme le symbole d'une forme d'activité, d'où l'autonomie formelle qui permet d'en faire le sujet du verbe d'opération:

475 (a) Rura colit nemo,mollescunt colla iuuencis,
non humilis curuis purgatur uinea rastris,
non glebam prono conuellit uomere taurus,
non falx attenuat frondatorum arboris um-/
/bram,
squalida desertis rubigo infertur aratris:

Catul.64,38-42:" Cultivant la terre il n'y a, (alors),personne;se relâche le cou des boeufs; la vigne, qui

traîne à terre,n'est plus nettoyée par les hoyaux recourbés; plus de taureau déchirant la glèbe avec le soc qui s'enfonce; plus de serpe des émondeurs pour éclaircir l'ombrage de l'arbre; la rouille rugueuse envahit les charrues abandonnées."

475 (b) inclusaeque gelu stabunt in marmore puppes
nec poterit rigidas findere remus aquas:

Ov.Tr.3,10,46-47:"Emprisonnés par le gel se dresseront, immobiles, dans un bloc de marbre les vaisseaux,et la rame ne sera plus capable ‹trouvant› l'eau rigide, de la fendre."

(c) amplexu multoque mero somnoque uirorum
profliganda acies,quam non perfregerit/
/ensis,
non ignes, non immissis Gradiuus habenis:

Sil.11,397-399:" C'est par les caresses, par l'excès de vin et de sommeil qu'il faut abattre cette armée que l'épée n'a pu mettre en pièces,ni le feu, ni le dieu des charges, lâché à bride abattue."

(d) non mihi falx nimias Saturnia deputat/
/umbras,
duratam renouat non mihi fossor humum:

Ov.Nux,63-64:" La faux de Saturne n'élague point l'excès de mes ombrages, et,lorsque la terre est dure,personne ne vient me la renouveler en la bêchant."

NB: cf. encore 13-14 (furca), 68 (pertica), 132 (saxa).

Pour clore la discussion sur ce point, nous commenterons maintenant, en guise de contre-épreuve, un passage de l'Enéide qui paraît, à première vue, faire problème, dans la mesure où l'on y voit un nom d'instrument absolument inerte en position de sujet d'un verbe désignant l'opération à laquelle participe cet objet. Pourtant, il semble bien que, si l'on consent à le lire à la lumière de notre analyse, l'interprétation de ce texte se trouve sensiblement approfondie. Il s'agit de la mise à mort du jeune

Lausus, fils de Mézence, par Enée, cf. (476):

476 ...extremaque Lauso
Parcae fila legunt:ualidum namque exigit/
/ensem
per medium Aeneas iuuenem totumque recon-/
/dit.
Transiit et parmam mucro,leuia arma mina-/
/ cis,
et tunicam,molli mater quam neuerat auro,
impleuitque sinum sanguis:

Virg.En.10,814-819:"et ce sont les tout derniers fils que, pour Lausus, rassemblent les Parques: car Enée lui pousse, par le milieu du corps, sa puissante épée, et il l'enfonce tout entière. La pointe va traverser le bouclier léger,défense bien faible de qui a une attitude menaçante, et la tunique, tissée, par sa mère, d'un matériau tendre, l'or; le sang emplit les plis de sa robe."

Remarquons tout d'abord que mucro ne désigne pas l'épée dans sa totalité, mais simplement la pointe, qui va se trouver plongée dans le corps de l'adversaire: premier élément d'une relative autonomie par rapport à l'opérateur. Relevons en outre qu'avec transiit on ne parle plus, rigoureusement, de l'opération exécutée par une personne au moyen d'une épée; le regard se porte déjà sur le moment subséquent, où l'objet se laisse voir comme livré à lui-même, accomplissant son trajet destructeur. Bref, tout se passe ici comme si le narrateur tenait à dédoubler sur deux plans la représentation de cet événement: d'un côté,le geste meurtrier du héros troyen - ualidum exigit ensem totumque recondit -,saisi, l'espace d'un court instant, par le "furor" guerrier; de l'autre, l'effet destructeur de ce geste sur la personne de Lausus. On voit aussitôt ce que gagne le personnage d'Enée à cette présentation des

choses: encore un peu et l'on jurerait qu'il n'est pour rien dans le triste sort de son jeune adversaire, d'autant que tout est fait, par ailleurs, pour dégager sa responsabilité: rappel de la fatalité de la mort précoce de Lausus, attitude menaçante de celui-ci, légèreté d'un équipement fait pour l'apparat plutôt que pour un combat véritable.

Les éléments de réflexion que nous venons d'exposer nous encouragent, au terme de ce chapitre, à risquer la généralisation suivante: en syntaxe latine, la promotion du nom d'un instrument au poste de sujet d'un verbe d'opération est conditionnée par l'absence, dans le champ de vision du locuteur, de toute image d'un opérateur animé particulier, et, partant, d'une subordination de l'instrument à un tel opérateur; lorsqu'elle se produit, elle traduit cette absence. En d'autres termes: pour qu'un nom d'instrument puisse accéder à ce rang dans ce type de contextes, il faut que l'instrument à nommer se présente dépouillé de sa vocation instrumentale, livré au mouvement autonome qu'est effectivement le sien une fois que l'opérateur l'a lancé (cas des projectiles), au "fonctionnement" qui l'anime dès l'instant où on l'a actionné (engins, dispositifs plus ou moins complexes), à la production de l'effet spécifique inhérent à sa forme, à sa constitution interne, à sa nature (instruments de musique, médicaments, etc.); ou bien alors qu'il apparaisse investi, par généralisation symbolisante, d'une fiction d'autonomie - ce qui n'arrive qu'exceptionnellement, dans des circonstances particulières d'expressivité.

CONCLUSION

R E S U L T A T S

E T

P E R S P E C T I V E S

CONCLUSION

RESULTATS ET PERSPECTIVES

Voici donc venu le moment de tenter un bilan de ces quelques années d'exploration des arcanes de la morpho-syntaxe du nom latin. Quels résultats pouvons-nous, raisonnablement, tenir, et proposer, pour acquis, et immédiatement intégrables à la connaissance générale de cette langue? Quels sont, d'autre part, s'il y en a, les perspectives qui, au débouché de cette recherche, apparaissent ouvertes, les solutions entrevues pour des problèmes anciens, les problèmes nouveaux, enfin, qui s'en trouvent posés, appelant une réflexion ultérieure?

VERBE ET PHRASE EN LATIN

Au chapitre des acquis, l'on nous permettra peut-être d'inscrire, en tout premier lieu, une réévaluation sensible des rôles respectifs du nom et du verbe en syntaxe latine. Il nous apparaît, désormais, avec la force d'une évidence, que le mot verbal, célébré, quasi unanimement, comme la cheville ouvrière de toute syntaxe, ne mérite certainement pas, pour ce qui est du latin, cet excès d'honneur. Cela peut se soutenir à deux niveaux.

D'abord, le verbe latin n'est pas - la démonstration en a été faite tout au long de notre Première Partie - responsable de l'instauration de la phrase comme forme; l'unité phrasti-

que existe comme telle, c'est-à-dire comme un tout structuré, indépendamment de la construction,en pensée, du mot verbal,et toute description de la phrase latine comme résultant - pour emprunter des termes utilisés ailleurs, à propos de la syntaxe romane (cf . J.-Cl. CHEVALIER, 1978: 200) - "de la traversée du verbe par la matière à communiquer" serait, à nos yeux, dénuée de toute pertinence.

Cela revient à dire que le vocable verbal n'est pas encore, en latin, ce grand rassembleur qui, dans nos langues indo européennes occidentales actuelles, convoque le nom et l'emploie, en s'employant lui-même, à la "re-présentation", dans le dire effectif mobilisant la langue pour la saisie du réel, des multiples événements dont est faite l'expérience de l'être parlant. En latin, le verbe n'emploie pas, n'a pas à employer le nom, pour la bonne raison que celui-ci inclut en lui la "prévision"-la"pré-vision " - de son propre emploi, soit: de la référence, qui est sa raison d'être, à la réalité spatiale vue impliquée dans la particularité d'une situation variable. Et lorsque le verbe, enfin, se présente , ou mieux, "vient à se présenter" , il ne fait plus que résumer, pour l'identifier notionnellement, une structure qui s'est montée, ou qui aurait dû se monter, avant lui; il n'a plus, dès lors, qu'une fonction dénominative.

Mais il faut prendre garde, ici, de ne pas opposer , comme on le fait beaucoup trop souvent à notre goût, "formel", ou "grammatical", à "sémantique". Car, en apportant à une structure spatio-temporelle préalablement engendrée, ou simplement virtualisée, "court-circuitée" (cas des phrases à verbe initial, cf. p. 541sq.ci-dessus), une qualification notionnelle - un "nom" -, avec les attributs morphologiques inhérents à cette classe de notions-

soit: les catégories verbales de "personne", "diathèse", "temps", "mode" -, le mot verbal vient tout de même parachever, et clore , la définition formelle de la phrase, ou du moins de "quelque chose" dans la phrase, à savoir son "immanence" ou, si l'on veut,son "noyau dur" - puisqu'aussi bien il peut y avoir, nous l'avons dit, des phrases "plus-que-parfaites", à verbe médian. Ce faisant, le verbe soustrait l'événement délocuté au présent immédiatement discerné au centre duquel siège le locuteur, et lui confère une forme générale, c'est-à-dire le verse à la série extensive des cas d'événement "non-présents" et, donc,"représentables" - et ce aux fins d'en faire ressortir, sur ce fond de généralité, la singularité, ou bien encore, au contraire, de faire apparaître ce qui,en lui, renvoie à ladite série.

Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur les conséquences, déjà exposées (cf. p. 503 sqq.), de cette approche sur l'explication, en termes morpho-syntactico-sémantiques, des variations de l'"ordre des mots" en latin. Il suffira de rappeler que, placé sous ce nouvel éclairage, ce dernier aspect de la constitution d'une phrase latine se trouve intégré, de plein droit, à la "syntaxe" proprement dite; la place d'un élément dans la chaîne phrastique n'apparaît plus, désormais, comme le résultat d' un choix arbitraire et insignifiant, non plus que comme la manifes - tation d'on ne sait quelle fidélité à des stéréotypes venus on ne sait d'où; elle traduit, plutôt, l'opération d'une "syntaxe seconde" , "complémentaire", qui organise, au niveau de "l'événement qu'est la phrase", ce qui, compte tenu des moyens morpho-sémantiques de la langue, a été acquis au niveau de "l'événement que la phrase dit". Par là, cette "syntaxe seconde" parachève la constitution du sens de la phrase.

Nous noterons encore, pour en finir avec ce premier point, que l'analyse proposée, en affirmant ainsi le caractère "subordonné" du mot verbal dans la formation de la phrase en latin, n'est pas sans faire penser à certains phénomenes prosodiques touchant cette classe de mots dans d'autres parties du domaine indo-européen. On sait, en effet, qu'en védique le verbe personnel non initial en phrase autonome est en principe atone (cf.L.RENOU,1968: 548); ceci recoupe, remarquons-le au passage, ce qui a été dit (p. 457 ci-dessus), sur la résistance de principe que le latin oppose à l'existence de phrases nominalisées non verbales, et l'on est tenté d'interpréter la tonicité du verbe védique en subordonnée comme renvoyant au même principe. Que l'on veuille bien se souvenir, d'autre part, que la "règle" qui, en grec, fait remonter aussi loin que possible le ton dans l'accentuation de l'immense majorité des formes verbales a pu être interprétée comme une généralisation du principe de l' enclise ; le mot verbal serait, autrement dit, enclitique par définition (cf.J.VENDRYES, 1945 [=1902-1903]: 111-115).

THEORIE DES CAS ET VERBE

Mais soutenir que le vocable verbal n'est pas l'élément central de la syntaxe latine n'impliquait pas seulement que l'on fît, comme nous avons pu le faire, la démonstration des propriétés prédicatives du nom dans l'état de langue considéré;cela engageait aussi à élaborer une théorie des cas nominaux indépendante du verbe. C'est ce que nous avons tenté, et pensons avoir réussi, dans la Deuxième Partie de cet ouvrage, donnant ainsi

raison à ceux qui, avant nous, affirmaient déjà, comme H.VAIREL (1975: 153), "la primauté syntaxique du cas sur le verbe". Mais il faut ici bien prendre la mesure d'une telle position,de tout ce qu'elle entraîne pour la compréhension même des énoncés latins. A s'y tenir fermement, l'on s'obligerait à ne plus enseigner, par exemple, que dans un énoncé aussi simple que (260) Antiochus epistulis bellum gerit, les noms epistulis et bellum sont des "compléments" - respectivement, selon la terminologie scolaire française, "circonstanciel de moyen" et "d'objet" - du verbe gerit ; si notre interprétation des faits est correcte,cela n'a rigoureusement aucun sens, aucun verbe latin n'étant tel qu'il faille le"compléter", et, corrélativement, aucune forme casuelle du nom latin n'étant faite pour exister "en fonction" du verbe. Mais on devrait aussi, par la même occasion, en tirer les conséquences au plan de l'interprétation sémantique d' une telle phrase, et reconnaître qu'elle ne parle pas d'un cas particulier de l'événement signifié par le verbe gerere, celui que définirait l'inclusion, en lui, d'un "instrument" (="des lettres") et d'un "objet" (="la guerre"), ainsi que d'un "sujet" (="Antiochus"), mais bien plutôt d'un événement encore à définir, dans lequel le locuteur a reconnu, avant même que de parvenir à cette définition, la présence d'un "actant primordial" et de deux actants non primordiaux, à des degrés divers. En d'autres termes , si l'on nous permet de concrétiser ces observations au moyen d'une traduction forcément approximative, (260) devrait se rendre en français, non pas par"Antiochus fait la guerre en se servant de lettres"mais, plus rigoureusement, par "Antiochus(a recours à)des lettres(pour)la guerre <qu'> il fait."

En ce qui concerne la théorie casuelle proprement dite, le temps nous aura finalement manqué pour discuter dans le détail les différents emplois de chacun des cas du système. C'est qu'il y avait des tâches plus urgentes: déblayer le terrain,le débarrasser de certains malentendus qui n'ont que trop longtemps gêné l'effort d'élaboration théorique. A tort ou à raison, nous avons estimé que la proposition d'une nouvelle approche ne pouvait, sous peine de paraître arbitraire et de ne pas retenir l'attention, que résulter d'une discussion aussi serrée que possible, mais toujours "constructive", de certaines théories - choisies de façon toute subjective, nous le concédons volontiers -ayant cours en la matière, discussion ayant pour but de montrer, non seulement leur insuffisance explicative, mais encore les impasses théoriques à quoi elles pouvaient éventuellement conduire. Nous osons espérer qu'ainsi présentée, ou même, mieux, qu'ainsi "pensée", notre propre théorie aura pu apparaître non comme une réfutation de ses devancières, mais, plutôt, comme un dépassement de celles-ci, prenant en compte leurs acquis, justifiant, plus simplement qu'elles ne l'avaient fait, certains faits, intégrant certains autres, qu'elles n'avaient pas été en mesure de s'approprier, et, enfin, mettant en évidence les raisons de leurs échecs. Ceci, naturellement, en attendant qu'une approche plus puissante vienne à son tour, mais en respectant, toujours, cette obligation de "dépassement" hors laquelle il n'y a pas, à nos yeux, de véritable progrès de la connaissance, "remettre à leur place" - celle des idées qui ne servent plus - l'ensemble de ces propositions.

Bien entendu, cet effort de clarification nous a contraint de sacrifier la description particulière des emplois de chaque cas, et il est probable qu'un lecteur pressé, qui voudrait

savoir, avant tout, comment nous rendons compte de telle ou telle tournure mettant en oeuvre un cas donné, se sentira quelque peu frustré. Puisse-t-il, au moins, nous reconnaître, comme une circonstance atténuante, le mérite de n'avoir pas évité la plupart des emplois traditionnellement réputés "difficiles" pour la théorie des cas, et même d'avoir amené au premier plan quelques autres faits généralement négligés, encore que non moins bien connus.

Ce dernier point appelle, d'ailleurs, une remarque. Un reproche couramment, et constamment, adressé aux projets théoriques comme celui qui est présenté ici est qu'ils ne tiendraient pas suffisamment compte de ce que l'on nomme "les faits".Or, bien souvent, de telles appréciations reposent elles-mêmes sur une vision des"faits" étrangement, et inconsciemment, sélective, sinon sommaire, ne retenant, de l'usage observable, qu'une sorte de"vulgate" réservée aux débats des grammairiens. C'est ainsi,nous l'avons montré, que l'on a pu proposer une théorie du "nominatif cas zéro" qui ne tient pas le moindre compte du "fait" incontestable qu'est la marque sémiologique généralement affectée à ce cas, ou encore de cet autre "fait" que son emploi est loin d'être prédominant là même où la notion nominale paraît être, du moins à un regard superficiel, employée "hors syntaxe". C'est ainsi, encore , que l'on a, généralement, décrit l'emploi de ce même cas comme sujet sans prendre en considération certaines contraintes existant, de toute notoriété, quant à l'exercice de cette fonction. Or de tels faits, que notre approche nous a permis de voir et d'intégrer aisément, se trouvent désormais au premier plan de la théorie casuelle, et ils devront nécessairement trouver place dans tout nouveau projet dont celle-ci pourrait être l'objet.

DU "LOCATIF" ...

Deux questions importantes pour la théorie des cas latins n'auront pas eu, au cours de cet ouvrage, le traitement qu'elles méritent. Il s'agit, d'une part, du statut synchronique des formes dites de "locatif", d'autre part, des rapports entre la catégorie du cas et la préposition.

Sur le "locatif" de la grammaire traditionnelle,nous nous en tiendrons à la position exprimée ailleurs (P.DE CARVALHO, 1980 c : 271-272), et qui consiste à décrire ces formes comme le résultat d'un "traitement" spécifique réclamé par certaines notions, en vertu de leurs propriétés sémantiques particulières , chaque fois qu'elles doivent apparaître au rang casuel ablatif , dans la représentation de certaines modalités d'événements. Plus concrètement: des noms comme Roma, ou domus, ou bellum,livrent la représentation d'unités d'espace qui sont, ou peuvent être, conçues comme un "contenant", c'est-à-dire comme un "lieu". Or comme presque toute notion nominale latine, celles-ci peuvent être appelées à participer à une structure phrastique au rang "présent accessoire, marginal" signifié, ainsi qu'il ressort de notre théorie, par le cas ablatif. Seulement, le propre de ce cas est de réduire la notion - dans la mesure, naturellement, où elle "se laisse faire" - à l'image d'un objet contenu (dans l'espace du présent délocuté). Si bien que des formes typiquement, explicitement, "ablatives", telles que Roma, domo, bello ont nécessairement pour effet d'annuler,dans ces notions, toute vision d'un "contenant",elles ne sont, donc, acceptables que si le présent délocuté est tel que de lui-même il exclut, pour la notion en cause, ce trait. Ce

. .

qui est le cas, par exemple, lorsque les réalités désignées par Roma, domus, interviennent dans le présent délocuté comme un "lieu quitté, dépassé comme lieu", c'est-à-dire comme un "lieu de..." qui ne l'est plus, puisqu'il n'est plus vu comme un "contenant", mais comme un point dans l'espace (abire domo, Roma proficisci). C'est aussi le cas lorsqu'un nom comme bellum se rapporte à l'activité déployée par une personne: in sua Gallia quam bello uicisset "dans ce pays qui lui appartenait, la Gaule, qu' en faisant la guerre il avait vaincu" (Cés. BG, 1,34,4).

Les formes typiquement "ablatives" s'accusent, en revanche, disconvenantes là où le locuteur voit, et veut faire voir, "Rome", ou "la demeure", ou "la guerre", comme des "lieux" qui, contenus (à titre accessoire) dans le présent délocuté, y contiennent, à leur tour, tel autre être à nommer. On a recours, alors, à la forme "seconde" en -i, où cette désinence joue le même rôle de signe d'élargissement, d'extension, qu'on lui voit jouer ailleurs, par exemple au génitif singulier (domini= extension casuelle absolue, cf. fig.), ou au datif singulier (puellae: extension casuelle restreinte, limitée), ou encore au nominatif pluriel (domini, puellae: extension numérique).

En d'autres termes, tout se passe comme si la pensée latine apercevait une sorte de contradiction entre, d'un côté, l'impression d'"étroitesse" qui s'attache au cas ablatif - l'"étroitesse" d'un "objet contenu" - et celle d'une " largeur contenante" inhérente à certaines notions nominales; lorsque se déclare cette contradiction, la forme seconde, en -i, d' ablatif (="locatif") vient la lever, en présentant comme un espace étendu, "élargi", ce qu'un signe proprement "ablatif" n'eût pas manqué de présenter comme un "objet contenu". Ceci revient à dire

que les "locatifs" tels que Romae, domi, belli sont, en réalité, des ablatifs qui, tout en fonctionnant comme tels - ce que dénon ce l'accord d'un adjectif éventuel: humi arido atque harenoso"sur un sol desséché et sablonneux" (Sall.Iug. 48,3),cf. ERNOUT-THOMAS, 1953: 97, et MEYER-STEGMANN, 1976: I 485 -, sont revêtus d' une forme qui, au singulier, est plutôt celle d'un génitif et/ou da - tif.

Nous pensons, ici, à un cas tout à fait comparable de discordance entre le signifié et son signifiant - ou plutôt:de " mattrapage " du premier par le second: pour des raisons qu' il ne devrait pas être impossible de discerner, des notions catégo - risées comme "masculines", et fonctionnant comme telles, peuvent être pourvues d'un signifiant typiquement "féminin", cf. poeta Romanus, nauta Graecus, scriba quaestorius; inversement, des signifiés "féminins" ont, parfois, des dehors "masculins", cf.alta fagus.

... ET DE LA PREPOSITION

Sur la préposition aussi, et ses rapports avec la catégorie du cas, nous avons pu nous expliquer ailleurs (P. DE CARVALHO, 1980b : 23-105). Nous y rapprochions le fonctionnement de cette partie de langue du mécanisme qui, dans nos langues indo-européennes actuelles, préside à l'emploi de l'article. Comme celui-ci, en effet, la préposition est un moyen d'appréhender, identi - fier, et, donc, "réduire", une relation d'extériorité, "transitive", aperçue entre une notion nominale et la structure syntaxique pour l'édification de laquelle elle est convoquée.

Or cela implique, pour commencer, que l'on renonce, une fois pour toutes, à définir la préposition comme un "mot - outil" - sauf, bien entendu, à considérer comme "outils" tous les mots de la langue, mais ce serait, alors, parler pour ne rien dire. Catégorie morpho-sémantique à part entière, autant que peuvent l'être le nom ou le verbe, la préposition porte, en tant que telle, un signifié "notionnel", qu'il ne faut pas confondre avec le signifié lexical propre à chaque préposition, signifié notionnel en vertu duquel elle s'applique à la saisie d'une "réalité" extérieure à elle-même. Elle est donc, à sa façon, aussi "prédicative" que le nom ou le verbe, au sens où, comme ceux-ci, "elle se dit de quelque chose"; elle est, pour ainsi dire, "le nom de quelque chose".

La différence est, naturellement, qu'alors que nom et verbe se disent des différents aspects de la réalité extra-linguistique dont l'être parlant a la notion, la préposition, elle -comme l'article ou la conjonction -, est dépourvue de ce "contenu référenciel", dès lors que ce dont elle "se dit" est une "réalité" d'un tout autre ordre, à savoir celui des relations que le locuteur sait établir entre les notions qu'il a su se donner pour parler du monde. La préposition illustre, donc, de façon exemplaire, cette activité "réflexive" qui était, très tôt, apparue à Gustave GUILLAUME (1919: 35-36; cf. aussi A.JACOB, 1970:174 sqq.) comme un des moteurs du fonctionnement du langage; après avoir "pensé le monde", la pensée parlante "se pense" elle-même, et le résultat de cette pensée réflexive, ce sont les notions, qu'elle se donne, secondairement, des relations aperçues entre ses propres créations.

Cependant, si le principe de l'existence de la pré -

position est, évidemment, le même dans les langues qui, comme le latin et le français, possèdent cette espèce de mots, on doit s'attendre à ce qu'elle ne fonctionne pas, ici et là, de la même façon, solidaire qu'elle est des autres parties du système dans chaque état de langue considéré. Comme nous l'avons dit ailleurs (1980 b : 48), si la préposition rend partout les mêmes services, son champ d'opération n'est pas, partout, le même.

Ainsi, en français, la notion nominale se conçoit et se présente sous une forme casuelle unique, qui est celle d'un "objet" (de pensée) extrêmement généralisé, c'est-à-dire extérieur à toute situation particulière variable. Mais cet "objet de pensée", absent par définition, n'en retient pas moins,de la déclinaison outrepassée, une sorte de "prédisposition" à s'associer directement à un mot, le verbe, spécialement chargé désormais de dire, par le jeu même de cette association, la présence de l'être nommé au coeur de l'événement à dire.G.GUILLAUME ne disait pas autre chose, lorsqu'il soutenait que le nom,sous la forme casuelle "synthétique" qui est la sienne dans la plupart des langues romanes modernes, "involue", indiscriminées en lui -mais aussi, ajoutait-il,"préfigurées", "prévues" -les fonctions "centrales de "sujet", "objet" et "attribut"(1974 : 45 sqq.).

Dans ces conditions, qui sont celles du français et plus généralement des langues indo-européennes occidentales modernes, il appartient au mot prépositionnel de porter en phrase toute notion nominale qui, requise de contribuer à la représentation de l'événement, n'y apparaît pas pour autant investie d' un rang casuel central. La préposition peut, donc, être définie, en ce qui concerne son état indo-européen moderne, comme l'indice

du fait qu'une notion nominale se trouve momentanément privée de sa centralité syntaxique virtuelle [1].

Tant et si bien que nous parlerions volontiers d'une "grammaticalisation" de la préposition en syntaxe indo-européenne moderne - comme, du reste, d'une "grammaticalisation"du verbe - si ce concept n'emportait pas, dans l'usage qui en est fait généralement (cf.,tout récemment encore,Chr.LEHMANN,1982: 20),la connotation d'une perte de substance sémantique. "Grammaticalisation", oui, de la préposition comme du verbe, mais au sens d' un signifié devenu, par généralisation, inévitable. Dans le cas de la préposition, elle apparaît désormais indispensable à la genèse de toute phrase qui ne se réduit point à un noyau prédicatif;elle partage, désormais, avec le verbe - et avec l'article -la propriété d'employer le nom; elle est quelque chose comme un "anti-verbe", puisqu'elle emploie le nom par exclusion, alors que le verbe le fait par inclusion.

Tout autrement se présentent les choses en latin.En

---

1 Un cas particulier de la situation qui vient d'être décrite est celui où ce que représente la notion nominale n'intervient que pour une partie de lui-même dans la structure syntaxique. C'est le fameux "partitif" français: des gens sont venus, je mange du pain, vs. les gens sont venus, je mange le pain: la forme prépositionnée du syntagme nominal signifie, dans ces expressions, que seule une partie, petite ou grande, de l'extension totale de chacune de ces notions est "employée" par le verbe, c'est-à-dire est déclarée présente à la situation délocutée, le reste en étant exclu. Point n'est besoin, on le voit, de faire intervenir ici la notion guillaumienne d'un "mot inverseur" qui serait distinct de la préposition de (G.GUILLAUME,1964:176); c'était là, sans doute, le tribut payé par GUILLAUME à une définition trop étroite de la préposition-trop asservie, encore, à ce à quoi elle apparaît servir dans la phrase achevée- soit:l'établissement d'une relation entre deux mots-, et insuffisamment attentive à son rôle opératoire dans l'édification même de la phrase, qui est d'assigner au mot nominal une fonction dans la structure en instance de construction (sur l'opposition de relation à fonction, cf. p.713sq.ci-dessus).

effet, fonctionnant conjointement avec un nom déclinable, qui inclut en lui, par définition morphologique, la prévision d'un certain rang du signifié nominal dans la structuration de l'événement, elle n'a pas à employer le nom, puisque celui-ci est prêt à l'emploi, "prêt-à-porter" en quelque sorte; elle n'a pas, autrement dit, à lui assigner une fonction dans la représentation de l'événement. Elle ne fait, en latin, qu'adapter la notion nominale, là où le besoin s'en fait sentir, à certains rangs casuels - ceux, précisément, qui, par l'impression d'"étroitesse",ou d'"inclusion" , qui s'y attache - l'accusatif, l'ablatif - peuvent, dans certains contextes sémanto-syntaxiques, paraître disconvenir à la généralité extensive inhérente à certaines classes de notions.

Pour l'accusatif, la démonstration en a été faite dans l'étude à laquelle il a déjà été renvoyé(P.DE CARVALHO,1980 b : 23-105);il n'eût guère été utile d'y revenir ici, n'était la nécessité de répondre, aussi brièvement que possible, à une objection, fort légitime, suscitée par notre analyse.

Soit, nous suggère-t-on (M.FRUYT, 1981: 142-143),admettons, d'une part, que, dans eo Romam, l'accusatif Romam traduise bien la vision d'un être compris, comme sa limite finale , dans le déroulement d'une opération, et, d'autre part, que l'absence de la préposition généralement requise par ce type de contextes résulte,ici, de l'aspect "ponctuel" de la notion, en vertu de son extrême singularité sémantique. Mais alors: (a) comment appliquer ce raisonnement à stat ante portam, "où l'accusatif est concomitant avec une absence de mouvement?" (b)"pourquoit dit-on aussi eo in Vrbem, lorsque Vrbs a la même singularité sémantique

que Roma? Pourquoi Cicéron écrit-il in Tusculanum lorsqu'il se rend dans sa maison de campagne, lieu qui bénéficie d'une particularité aussi grande que domum ou rus ?"

Notre aimable contradictrice nous permettrait- elle de la mettre en garde contre le "péché de réalité" qui paraît être à l'origine de cette double objection? "Les mots - quand il y en a - ont été faits pour parler du monde. C'est lui qui nous intéresse et non eux. Et c'est eux pourtant dont nous sommes familiers. C'est eux qui nous conduisent à lui, ou c'est par eux qu'il vient à nous. De sorte que le monde n'est jamais là qu'ils ne le soient aussi, et entre lui et nous. Que nous les confondions l'un et les autres n'est pas pour surprendre. Que nous le fassions dans l'ordinaire des jours, il n'y a même aucune gravité à cela:le destin des mots est de s'effacer lorsqu'ils ont fait leur office,lorsqu'ils ont déposé le monde à nos pieds...Mais que celui qui s'occupe des mots, que celui qui prétend les entendre, eux et la relation qu'ils entretiennent avec le monde, conserve la même insouciance, et voilà le premier péché. En effet, il est en risque sans cesse de prendre l'un pour les autres. De fourrer dans les mots ce que l'analyse du fragment de réalité qu'ils désignent a pu lui fournir; de substituer, sans même s'en aviser, une représentation à une autre: celle qu'il sait se monter par la considération d'un objet du monde à celle qui constitue l'armature même du mot dont il use pour évoquer ledit objet. De donner enfin l'une pour l'autre: ce qui est faire le 'péché de réalité'." (J.-Cl. CHEVALIER, 1982: 93-94).

Aussi, il serait vain, assurément, dans l' affaire qui nous occupe, de chercher à déceler dans la situation relatée

la moindre trace d'un mouvement conduisant réellement un être d'un lieu à un autre. Il n'empêche que "la porte" est bel et bien une donnée présente dans le champ occupé par le déroulement temporel de l'événement "statique" qui a nom stat - présente, non pas comme un "actant primordial", puisque ce n'est pas de la position de "la porte" qu'il est question, mais pas davantage comme une donnée accessoire, puisqu'aussi bien est-ce "la porte" qui oriente - qui détermine, "a fine" - sinon le mouvement réel, qui n'existe pas, du moins la position durable du sujet de stat. Ce qui revient à dire que "la porte" jouit, dans la situation en cause, de toute la présence - ni plus ni moins - que l'on peut reconnaître à un objet délocuté sans aller jusqu'à en faire le centre organisateur de la représentation de l'événement. Ni plus ni moins, c'est-à-dire: ni l'autonomie caractéristique d'un "actant primordial" ou "protagoniste", figure du moi -, ni la subordination absolue, "passive" - "absolument passive" - d'un simple " accessoire". Et de cette "présence d'objet" que signifie l'accusatif, le terme auquel aboutit un mouvement réel - mais qui, en même temps, détermine, "a fine", l'accomplissement de celui-ci - n'était,nous l'avions dit (1980 b: 55-56), dans eo Romam, qu'un cas particulier parmi d'autres (tout comme l'accusatif dit "d'objet" de Romam uideo).

Mais, d'autre part, cette "porte" qui est bien là,commandant, du côté de la fin, le mouvement, ou l'orientation d' une position, et appelée, de ce fait, à constituer le pôle terminal de la représentation d'un cas de l'existence, "dynamique" ou "statique", d'un certain sujet, cette "porte", disions-nous,ne se laisse pas à vrai dire réduire à ce rang, dans la mesure précisément

où elle reste absolument extérieure à cette existence, c'est-à-dire à toute opération ou à toute intention émanant de ce protagoniste; elle n'est pas "saisie" par cette existence (comme l'est, par exemple, "une porte" que l'on "voit", "touche","prend",etc., ou encore, en pensée latine, comme le lieu "étroit" que l'on s'approprie, que l'on "gagne", en y arrivant: eo Romam). C'est, pensons-nous, cette extériorité de "la porte" par rapport à ce qui, dans l'événement délocuté, apparaît orienté vers elle que vient appréhender, et identifier, la préposition ante, laquelle désigne, "nomme", un des cas concevables en latin d'une telle extériorité, celle qui s'institue entre un "situé" et un"situant" que le premier a devant lui, dans le sens de sa progression, effective ou virtuelle, à travers l'espace.

La même observation vaudra pour la deuxième partie de l'objection exprimée par M.FRUYT. Que le nom urbs et le nom Roma puissent désigner le même lieu réel n'implique pas qu' ils comportent la même connotation de "singularité sémantique".Roma, Athenae, Brundisium ne peuvent se dire - en tout cas pour un locuteur latin - que de lieux uniques au monde, alors que le nom urbs convient également à toute une série d'objets réels répondant à la définition qu'il propose - et ce, même si, comme tout substantif latin, celui-ci désigne d' abord, en l'absence de toute autre précision, le cas le plus immédiat de cette notion pour toute personne parlant latin, soit ce lieu singulier qu'est "Rome" (de même frater, c'est, d'abord, "mon frère", ou le frère de celui dont je parle). Il s'ensuit que le substantif urbs est incapable d'évoquer l'image d'un point déterminé dans l' espace, et c'est ce qui rend nécessaire l'opération de réduction d'extension signifiée par la préposition in dans l'expression d'un

déplacement réel. Il en va de même pour l'expression cicéronienne in Tusculanum: en désignant sa maison de campagne au moyen d'un adjectif, Cicéron le caractérise par une propriété qui n'appartient pas en propre à cet objet. Au contraire, les notions véhiculées par les substantifs domus (et ptg. casa) et rus sont telles qu'elles peuvent se concevoir comme "marquées" par rapport à une personne donnée. Pour toute personne concevable,en effet, on peut prévoir qu'il existe une "domus" et un "rus" spécifiques, "non quelconques", c'est-à-dire qui ne font pas partie , aux yeux de cette personne, de la série infinie des objects susceptibles d'être désignés par chacune de ces notions - à savoir: le "siège urbain" et le "siège rural" qui sont les deux pôles entre lesquels un Romain voit, au moins idéalement, se dérouler sa propre existence, et qui, pour lui, ne sont pas des lieux "où l'on se trouve", mais des lieux que"l'on a comme une propriété inaliénable". Aussi bien, le mouvement qui conduit quelqu'un dans une portion d'espace nommée "domus", ou "rus", peut aisément apparaître, dans une telle vision du monde, non comme un "déplacement", mais comme une " (ré) appropriation " , par cette personne, de la place qu'elle "tient" dans l'espace.

PREPOSITION ET ABLATIF

Quant à l'emploi de la préposition avec l'ablatif,il serait aisé de la justifier selon les termes du raisonnement proposé [1]. On s'apercevrait alors que la notion de "variante syntaxi-

---

1

Une de nos étudiantes, A.NIAUSSAT-SIOZAC, a d'ailleurs bien voulu s'y employer, dans un mémoire de maîtrise - Le signifié du syntagme cum et ablatif (Université de Bordeaux III, 1980)-, dont un

que libre", c'est-à-dire immotivée, et indifférente au plan du sens, n'a pas plus de pertinence ici qu'ailleurs. Deux ou trois exemples suffiront, non pas à démontrer - ce n'est plus le moment, et cela viendra en son temps - mais à illustrer cette affirmation:

1° On sait que l'ablatif est couramment employé seul auprès des verbes qui signifient une modalité quelconque de "séparation" ou "éloignement". La Syntaxe d'ERNOUT et THOMAS (1953: 83) propose, ici, une répartition sans doute assez schématique, mais qui peut servir de base de réflexion, car elle semble réfléter l'essentiel de l'usage, soit: "verbes de privation et disette " sans préposition - priuare aliquem oculis,etc. - vs. "verbes de sens matériel fort" , pour lesquels"la préposition était habituelle " (dans les deux cas, souligné par les auteurs - aliquid de manibus, a corpore,etc.,eripere, abstrahere,etc. L'enseignement de F.BLATT (1952: 88-91) semble se référer à une répartition du même ordre,à ceci près qu'il laisse entendre que dans le cas des verbes désignant "la libération, la privation, l'éloignement" l'absence de préposition pourrait avoir un rapport avec ce qui apparaît à l'auteur comme un emploi de l'ablatif "au sens figuré"- c'est-à-dire, apparemment, dans des expressions qui ne se réfèrent pas à l'éloignement réel , matériel, visible, d'une chose par rapport à une autre.

Or ce que ni ERNOUT-THOMAS ni BLATT ne semblent avoir remarqué, c'est que, dans un nombre significatif de cas d'em

---

résumé sera donné dans le prochain numéro des Cahiers "Orphea Voce" (Université de Bordeaux III, juin 1983).

ploi du tour sans préposition, le verbe signifie une opération consistant à rompre le lien existant entre un être et un de ses attributs ou propriétés, c'est-à-dire à le priver de quelque chose qui "fait ensemble" avec sa personne. Ainsi exuere hostem armis "dépouiller un ennemi de son équipement", c'est,au départ,exercer sur l'ensemble "l'ennemi" + "son équipement", une opération telle que, désormais,"l'ennemi" n'a plus "son équipement". Ce qui revient à dire que la réalité qui a nom"arma" n'est pas, en cette circonstance, un simple repère "circonstanciel"; elle est, plutôt, associée à l'"objet" aliquem, comme une dépendance de celui-ci, dans l'accomplissement, dont ce complexe matériel apparaît être le support passif, de l'opération exuere.

On voit, dès lors, que l'absence, dans les expressions de cette sorte, de l'"auxiliaire prépositionnel"attendu,selon la théorie classique, d'après la relation "logique" (=" séparation", "éloignement")identifiable entre le verbe et le nom - signifie, en fait, très précisément, le refus de tenir compte de cette relation, c'est-à-dire de la "voir". Une tournure telle que exuere hostem armis ne parle pas - pas encore - d'un "éloignement", d'un "état de privation", mais de l'opération qui produit ce résultat.

Dans le même ordre d'idées, il devrait être possible de montrer, par un examen minutieux des faits d'emploi,que les énoncés où figure l'ablatif loco, seul, auprès d'un verbe comme cedere, ou mouere, traduisent une vision des choses mêmement "opérative"; ils évoquent le moment où un être donné prend l'initiative, ou est contraint, de "lâcher prise", c'est-à-dire d'abandonner la position qu'il détenait jusque-là, "sa" position. C'est e-

xactement ainsi qu'un Tite-Live fait alterner les deux tournures possibles, dans l'énoncé suivant: ut ille graui uolnere ictus ex acie cessit, interfectum rati gradum rettulere, cessissentque loco ni consul alter ... "dès que le consul, grièvement blessé, se trouva hors des rangs [ex acie: la position de ille,mis hors de combat],(ses soldats), le croyant tué, reculèrent, et ils auraient lâché prise [loco cessissent = le mouvement de repli que les troupes étaient sur le point d'accomplir], si l'autre consul..."(T.-L. 2,47,2-3). Même alternance chez César: ea re constituta secunda uigilia magno cum strepitu ac tumultu castris egressi nullo certo ordine neque imperio "ayant arrêté ce plan, dès la deuxième veille, au milieu d'un grand vacarme et d'une énorme confusion ils quittent leur camp, sans obéir à aucun ordre ni à aucun commandement [castris egressi: le moment même où l'on quitte le camp, cf. toutes les précisions relatives à l'accomplissement même de l'opération] (Cés.BG,2,11,1) vs. prima nocte e castris Heluetiorum egressi ad Rhenum finesque Germanorum contenderunt "dès la première nuit, après avoir quitté le camp des Helvètes, ils se dirigèrent vers le Rhin et le territoire des Germains" [e castris egressi: vision résultative=la durée consécutive au départ du camp] (Cés.BG,1,18,3). Sur cette alternance, cf.L.RUBIO,1966: 153, qui voit bien qu'il y a là deux formes syntaxiques distinctes, mais n'est pas en mesure de traduire son intuition en termes sémantiques.

2° On a pu remarquer que dans les expressions évoquant l'ascendance d'une personne, la préposition a d'autant plus de chances d'être emplovée qu'il est question d'une origine indirecte, plus ou

moins éloignée,cf.F.BLATT, 1952: 92, et KUHNER-STEGMANN, 1976: I 376. En d'autres termes, distinction serait faite, en latin, entre, d'une part, l'ascendance "actuellement" impliquée, présente, dans l'être actuel d'une personne, comme un élement constitutif de cet être ou de son existence - cf. parentibus nati humilibus "nés de parents très modestes" (Cic.Lael.70),Idaeo Alcanore creti "nés d'Alcanor de l'Ida" (Virg.En. 9,672), ainsi que les tours identifiant une personne par référence à son origine géographique,par exemple N.Magius Cremona "N.Magius de Crémone"(Cés.BC,1,24,4) - et, d'autre part, l'ascendance extérieure à l'être, c'est-à-dire la personne ou le lieu "inactuel" dont l'être "actuel" est vu " dériver", "dépendre", "être le descendant" - cf. Belgas esse ortos a Germanis "que les Belges sont issus des Germains" (Cés.BG, 2,4,1), quem ait a Deucalione ortum "qui, dit-il, vient de Deucalion" (Cic.Tusc. 1,21).

Mais ce n'est là, bien entendu, qu'une première approche, qui n'exclut pas une description plus fine, faisant intervenir des facteurs dont nous ne pouvons,ici, que donner une idée. Ainsi , en parlant d'un être qui est, réellement, matériellement, un ascendant direct d'une certaine personne, le locuteur peut être amené considérer, non l'être actuel du descendant (avec la part que celui-ci tient de son ascendance), mais l'être inactuel de l'ascendant. C'est le cas, par exemple,lorsqu'on définit celui-ci à l'aide d'une qualification adjectivale ,cf. ex improbo patre nasci "naître d'un père malhonnête, avoir pour père quelqu'un de malhonnête" (Cic.Rosc.com. 30: exemple donné, à tort, par ERNOUT-THOMAS, 1953: 82, comme représentatif de la tournure la plus usuelle). De même, si l'ascendant doit être désigné par un pronom (personnel,démonstratif, relatif), cela implique qu'il n'a pas, ou qu'on ne lui

attribue pas, une identité notionnelle aux termes de laquelle une relation pourrait être aperçue entre cet être et un autre. Désigner, par exemple, un être du nom de "pater", ou "genus", ou "remora", c'est nécessairement poser l'existence de quelqu'un qui, "fils" de ce "père", "rejeton" de cette "souche", ou "originaire" de ce "lieu", porte en lui, dans ce qu'il est présentement, "quelque chose" d'identifiable, de reconnaissable qui l'y rattache. En revanche, en me référant à un être x par son rang dans l'acte de parole (ego, tu), par sa position dans l'espace (hic, iste, ille, is) ou dans le discours même (relatif), je lui refuse toute identité, toute particularité notionnelle susceptible de se reconnaître dans un autre, puisque "tu", "hic" ou "qui", cela peut-être n'importe qui, ou n'importe quoi. C'est, à notre avis, de cette "indétermination" notionnelle que procède l'obligation d'employer la préposition dans ce cas: ex eo natus " né d'un tel homme " (Cic. Fin. 2,61), ex quo Proserpinam natam (Cic. NT. 3,53), ex me atque hoc natus es (Ter. Heaut. 1030). Cette obligation résulterait donc d'une nécessité de représentation; elle n'aurait rien à voir avec un quelconque "désir d'éviter, autant que possible, l'apparition de monosyllabes qui concentreraient en eux trop de sens" (c'était, on se souvient, l'explication de WACKERNAGEL et E.LOFSTEDT, reprise par F.BLATT, 1952: 91, mais rejetée à juste titre par L.RUBIO, 1966: 159, lequel, cependant, ne voit pas clairement ce qui est en jeu.).

Inversement, l'ascendant peut être aussi éloigné de son descendant, séparé de lui par autant de générations que l'on pourra ou voudra imaginer, cela n'empêche pas que l'on puisse apercevoir, dans le deuxième, la présence de "quelque chose" qui le rattache à ses lointaines origines, et l'on dira alors, comme

Cicéron, quibus ortus sis, non quibuscum uiuas considera "c' est de qui tu es issu, et non avec qui tu vis, que tu dois considé - rer" (Cic.Phil. 2,118) - et l'on voit que la conjecture a adop - tée, ici, par les éditeurs, n'est nullement nécessaire - ou,com- me Tacite, quod regibus Arcadiae ortus ueterrimam nobilitatem u- sui publico postponeret "parce qu'issu des rois d'Arcadie il n'en faisait pas moins passer l'extrême ancienneté de son lignage a- près l'intérêt public" (exemples cités, parmi d'autres, par KUHNER-STEGMANN, 1976: I 376).

3° On ne mentionnera que pour mémoire, tant le principe de ces distinctions paraît maintenant évident:

(a) l'absence de préposition dans la représentation du lieu, non pas intégrant, contenant, mais progressivement intégré, gagné par l'accomplissement du procès, en un mot parcouru: uia Appia profectus est.

(b) l'opposition, bien connue, dans l'expression du "complé - ment du passif", de l'ablatif de "l'agent personnel déterminé" , prépositionné, à l'ablatif seul, exprimant la cause ou le facteur inanimé, ou la collection d'êtres animés réduits au rôle d'" en - tourage", "masse de manoeuvre", etc., cf.: quod a nonnullis Gallis sollicitarentur "car ils étaient sollicités par un certain nombre de Gaulois" (Cés.BG. 2,1 ,3) vs. his rebus cum iter impediretur "comme il y avait cet état de choses en vertu de quoi la marche ne pouvait se poursuivre" (Cés.BG. 2,17,5); qui stipatus semper sicariis, saeptus armatis fuit "lui qui s'est toujours trouvé au milieu d'une bande de porteurs de poignards, entouré de gens en armes " (Cic.Sest.95). Cf. ERNOUT-THOMAS, 1953: 206-207).

L'ABLATIF LATIN, UN "INSTRUMENTAL"

Il convient, d'ailleurs, de faire observer que cette approche du problème des rapports existant entre le cas ablatif et l'emploi de l'auxiliaire prépositionnel récupère, tout en la justifiant, une assez remarquable intuition de la grammaire antique, qui ne semble pas avoir bénéficié, dans les temps modernes, de toute l'attention qu'elle méritait.

On sait, en effet, que depuis Quintilien au moins se fait jour l'idée d'un "septimus casus" distinct de l'ablatif et par certaines valeurs relevant de ce qu'il est convenu d' appeler l'"instrumental" - cf. l'exemple donné par Quintilien lui-même(1, 4,26) hasta percussi - et, corrélativement, par l'absence de toute préposition, en contraste avec les emplois régulièrement prépositionnés de l'"ablatif proprement dit". Cf. par exemple, parmi d'autres témoignages rassemblés et commentés par G.CALBOLI (1975: 103-110), ceux de Donat (Gramm.IV 377,20-23), quidam adsumunt etiam septimum casum, qui est ablatiuo similis, sed sine praeposi - tione ab, ut sit ablatiuus casus 'ab oratore uenio', septimus casus 'oratore magistro utor': "certains adoptent même un septième cas, qui est semblable à l'ablatif, mais sans la préposition ab, si bien que l'on a l'ablatif, dans 'ab oratore uenio', et le septième cas dans 'oratore magistro utor'; et Consentius (Gramm. V, 351,12-17),qui septimus casus ablatiui formam habet, sed praepo - sitione subtracta "lequel septième cas présente la forme de l'a - blatif, mais avec suppression de la préposition."

Il découle de cette dernière observation que l' on pourrait dire, en un certain sens, que l'ablatif latin est en lui-

même, essentiellement, un "instrumental", si toutefois l'on é - tait prêt à entendre par là, selon une acception strictement for_ melle de ce terme, la forme casuelle de toute notion qui appa - raît intégrée, intimement et totalement mêlée, mais comme un "ac_ cessoire", à l'accomplissement opératif de l'événement délocuté. En ce sens très précis, il n'y a aucune contradiction entre la notion d'"instrumental" et des "rôles logiques" tels que ceux d'"origine", "lieu", " temps": un lieu qu'un être, en se déplа - çant, s'approprie , c'est-à-dire intègre à son mouvement - uia Appia profectus est - ou qu'au contraire il abandonne,quitte, lâ- che, c'est-à-dire sur lequel il renonce à exercer son emprise-ce- dere loco-; le temps que cet être "met", "dépense" à faire quel - que chose - paucis diebus magnas copias collegit - ne sont pas moins des "actants accessoires" de l'accomplissement de ces opéra_ tions que tel objet utilité en vue de l'obtention d'un résultat - hasta percussi.

Au demeurant, et pour conclure sur ces questions,cet_ te façon d'envisager les rapports du cas avec la préposition em- porte une conséquence méthodologique de la première importance,dé_ passant de beaucoup le point particulier dont il s'agit.Car, dans cette perspective, l'emploi de l'auxiliaire prépositionnel et le traitement "locatif" peuvent être définis comme deux moyens, si - non analogues du moins tout à fait comparables, de régler un "pro_ blème de concevabilité" [1], celui auquel se trouve confrontée la

---

1 Au sens où G.GUILLAUME parlait du "problème de l'article,et sa solution dans la langue française" (cf. 1919). C'est là, d'ail - leurs, à notre avis, une des plus puissantes intuitions, parmi tant d'autres, de ce savant. Tout, en fait, dans le fonctionne - ment du langage est "problème" - le problème que pose, à la conti_ nue, à l'homme parlant, et qui ne reçoit jamais de réponse jugée

pensée commune latine du fait d'une disconvenance aperçue entre la structure formelle et les contenus notionnels dont elle dispose pour saisir l'expérience humaine: disconvenance, d'une part, "par excès d'affinité", entre la propriété d'étroite singularité de certaines notions "locatives" et un rang casuel, l'ablatif, qui, sous son signifiant ordinaire, général, en les réduisant à l'image d'un objet (contenu dans le présent délocuté), leur eût interdit d'apparaître comme des "contenants actuels", d'où la nécessité de ce traitement "élargissant", "extensif", par -i, propre à mettre en évidence - c'est-à-dire: à actualiser - les virtualités "locatives" inhérentes aux dites notions; disconvenance, d'autre part, mais "par défaut d'affinité", ou "conflit", entre un certain rang casuel - accusatif, ablatif -, auquel, à l'exclusion de toute autre - et avec ce que ce rang implique d'"inclusion", de "présence" à l'événement délocuté - apparaît promise la notion nominale, et certaines propriétés de cette notion - son aspect "extensif", sa "généralité" - qui font qu'elle échappe, plus ou moins, par quelque côté, à cette "inclusion" - et c'est, nous l'avons dit, la vue de cette "extériorité", de cet "écart", qui détermine la présence d'une préposition. Dans un cas comme dans l'autre, on croirait surprendre la réaction, sur elle-même, d'une pensée qui se heurte aux cadres qu'elle s'était elle-même fixés, et dont cette réaction, précisément, dénonce l'étroitesse.

1

définitivement satisfaisante - tant il se nourrit, en quelque sorte, des solutions trouvées -, son aptitude à saisir, et à "se re-présenter" le monde qui le contient. On gagnerait beaucoup à se figurer le langage comme étant, à chaque instant de son exercice, un effort, indéfiniment poursuivi, de discrimination et d'entende-ment. C'est là, sans doute, à l'intérieur même d'une synchronie donnée, le moteur du devenir qui finit par la révoquer.

LA QUESTION DU SUJET

Mais si nous avons dû renoncer à traiter par le menu, dans le corps même de l'ouvrage qui touche ici à sa fin, des aspects de la morpho-syntaxe du nom latin aussi importants que ceux qui viennent d'être seulement survolés, c'est qu'il y avait, à notre avis, grande urgence à promouvoir au premier plan de la théorie casuelle certaines propriétés - généralement négligées par les linguistes, bien qu'elles eussent été entrevues par la grammaire descriptivo-normative traditionnelle - du sujet tel que le prévoit et constitue, en latin, le cas nominatif.

Pour être à même de bien cerner ces propriétés, il nous a fallu, naturellement, nous libérer de l'illusion - car ce n'est pas autre chose - d'un nominatif "cas zéro", c'est-à- dire dépourvu de tout signifié casuel positif et, par là, extérieur à la "syntaxe" proprement dite. Cette illusion que rien ne soutenait, ni dans la sémiologie de ce cas latin ni, nous pensons l'avoir démontré, dans ses possibilités d'emploi, reposait,au vrai, sur un grave malentendu où il entrait, on peut le craindre, pour une bonne dose, un curieux raisonnement par traduction, au cours duquel les catégories morpho-syntaxiques des langues indo-européennes modernes et leurs homologues dans les langues anciennes s'envoient constamment, sans que l'on y prenne garde, les unes aux autres.

Cela consistait, pour l'essentiel, à supposer, d'abord, que le cas unique de nos langues indo-européennes actuelles serait, en lui-même, l'héritier du nominatif latin, et ce au mé -

pris des indications les plus évidentes, les plus indiscutables, de la "grammaire historique", laquelle nous apprend que le dit cas unique résulte, en réalité, de la réduction de l'ancienne déclinaison à un accusatif-ablatif généralisé à l'extrême. Après quoi, il ne restait plus qu'à interpréter à la lumière de ce cas unique - avec la représentation, qu'il porte effectivement, d' un "objet de pensée", c'est-à-dire d'un objet absent, et l'obligation qui lui est faite de s'associer, dans la phrase, à un mot, le verbe, chargé de l'impliquer dans l'actualité d'une structure particulière - une terminologie héritée de la réflexion philosophique antique sur les cas, en lui faisant dire ce que ses inventeurs n'ont, peut-être, jamais voulu dire.

Alors, ce que ceux-ci présentent comme l'ὀνομαστικὴ πτῶσις, le "nominatiuus casus", c'est-à-dire "le cas (du nom) comme nom", ou "(du nom) nommant", ou encore "(du nom) pleinement, typiquement nom, (du nom) par excellence", devient celui "de la pure et simple nomination", entendue par là la propriété, ainsi arbitrairement projetée sur cette forme de la déclinaison, de faire référence à une notion "abstraite", antérieure à toute "mise en relation syntaxique".

Or c'est là, nous semble-t-il, faire comme si "nommer" devait être un acte "métaphysique", et "a priori" - comme si, en somme, l'on ne pouvait pas concevoir une "nomination de reconnaissance", motivée, "a posteriori", par la présence aperçue de la chose à nommer. Et c'est aussi oublier que pour un Aristote, par exemple, des termes comme ὄνομα et ῥῆμα ne se réfèrent pas à des "parties de langue" proprement dites - c'est-à-dire à des catégories d'un ensemble systématique abstrait - mais bien plutôt aux "constituants principaux" d'un λόγος, c'est-à-di

re de ce que produit l'usage de la parole, soit un "discours" - et même d'une certaine modalité de λόγος , soit l'ἀποφαντικὸς λόγος " discours qui fait paraître, déclaratif, indicatif" (cf. G.CALBOLI,1975: 90). En d'autres termes, ces deux concepts semblent correspondre, dans la pensée d'Aristote, à ce qu'un grammairien génératif nomme, de nos jours, respectivement le SN(syntagme nominal) et le SV (syntagme verbal) dont la conjonction constitue, à ses yeux, la phrase (cf.G.CALBOLI,ibid. 89,n.8) .

Bref, s'il est vrai que pour Aristote notre "nominatif" de la tradition ne semble pas constituer une πτῶσις ,un"casus" à proprement parler - ce contre quoi, on le sait, s'insurgeait la grammaire stoïcienne -, rien, par contre, ne semble autoriser à déceler, ni chez lui, ni chez les Péripatéticiens, ni, " a fortiori ", chez les Stoïciens - pour qui toutes les formes déclinées sont des πτώσεις, la seule chose qui ne mérite pas ce nom étant "le produit de la pensée siégeant dans l'esprit",τὸ ὄνομα τὸ ἐν τῇ ψυχῇ ,cf.G.CALBOLI,ibid. 92 - , la présence d'une conception qui opposerait un cas "abstrait, pré-relationnel,non casuel" à des cas "relationnels, véritablement casuels".

Tout au contraire, et seule la surprenante vitalité de certains préjugés a pu, jusqu'ici, empêcher de l'apercevoir , bien des indices suggèrent que, dans l'esprit de ces penseurs , ce qui devait se fixer sous la dénomination d'ὀνομαστικὴ πτῶσις n'a pas grand'chose à voir avec une "pure notion". Chez le même Aristote, par exemple, les πτώσεις nominales véritables sont celles qui ne se prêtent pas à constituer avec une forme indicative du verbe d'existence un énoncé intelligible, vrai ou faux, cf. περὶ ἑρμ. 2, 16 b ; cf.aussi Boèce,Comment. in lib.Arist.perì hermeneías,I 2,53 et 65 (cité par L.RUBIO,1966:77-78),ce qui,sauf

erreur, laisserait entendre que la forme nominale qui s'y prête est perçue comme convenant à déclarer l'existence de l'être nommé dans le monde. Va dans le même sens un autre terme utilisé par Aristote pour désigner le nominatif: κλῆσις "action d'appeler à soi, invoquer (κατὰ τῶν θεῶν), inviter, convoquer, assigner", bref "faire être présent" (de καλέω). Au demeurant, d'autres adjectifs utilisés dans la tradition philosophique grecque à propos de ce cas - à savoir ὀρθή "droit, correct" (en latin: "rectus"), et εὐθεῖα "direct, immédiat" - font manifestement référence, non à une absence de position, mais plutôt à une position déterminée, conçue comme "la première" et "la bonne",et par rapport à laquelle toutes les autres apparaissent comme autant de déviations.

En résumé, donc: rien, apparemment, de ce que nous disent les philosophes grecs sur les cas -y compris Aristote, quoi qu'en pense L.RUBIO,1966: 80 - ne nous autorise, dans l'état actuel de nos connaissances - et sous réserve du réexamen de ces sources que semble annoncer C.SERRAT,1981b:10 [1] -,à penser qu'ils auraient vu dans le nominatif de leur propre langue la représentation d'un "nomen absolutum".Quant à la métaphore qui s'exprime dans le choix du terme πτῶσις (là encore,cf. SERRAT, ibid.14-15), traduit en latin par casus, elle n'implique pas nécessairement une telle vision des choses: si "chute" il y a,lorsqu'on passe du nominatif à tel autre cas, ce n'est pas forcément par rapport à un univers immatériel, où siègeraient, créées par quelque "onomatothète", des "idées" correspondant aux objets à nommer, ni même, comme le soutenaient les Stoïciens, par rapport à un "concept déposé dans l'âme". Cela peut être tout aussi bien

[1] Cf.cependant,du même auteur,1981a:120,acceptant sans discussion l'idée d'un nominatif "cas-pancarte",de"simple nomination"

la "chute" du signifié nominal d'un état de "pleine présence", identifiée comme un "plus d'être", à des états de "moindre présence", de "moins être", dans lesquels la réalité nommée apparaît, à des dégrés divers, subordonnée à un cas du devenir où elle ne règne pas en maître et qui ne peut donc pas être conçu comme étant "le sien".

Quant à cette "présence pleine", à ce "plus d'être" que signifie, selon nous, le nominatif latin (et, sans doute aussi, grec) - et qui n'implique pas une quelconque part d'"activité spontanée" -, nous avons essayé de la caractériser en étudiant certaines résistances qui limitent considérablement l'exercice de la fonction sujet par certaines classes de noms dans certains contextes. Cela nous a permis d'intégrer, au passage, de fines intuitions de la "stylistique" traditionnelle. Mais d'autres aspects du fonctionnement de la syntaxe latine auraient pu être convoqués pour témoigner de la pertinence de nos vues. Nous en retiendrons, dans cette conclusion, deux, renvoyés, faute de temps pour un examen détaillé, à une étude à laquelle nous entendons nous consacrer très prochainement.

SUJET ET "IDEOGENESE"

Le premier de ces deux aspects a trait à l'application des thèses ici développées en amont de la phrase, c'est-à-dire avant même la mise en relation, en quoi consiste celle-ci, de certaines notions. Il apparaît, en effet, que le signifié positif que nous pensons devoir attribuer au cas "nominatif" se répercute au plus profond de la constitution des notions verbales, autrement dit au niveau de ce qui a pu être décrit comme une "i-

déogénèse" ou " lexigénèse " (cf.J.-Cl.CHEVALIER, 1979:75 sqq.).

Cet aspect des choses, il est vrai, avait déjà été largement entamé dans la Deuxième Partie de cet ouvrage (cf. p. 804 ci-dessus, ainsi que P.DE CARVALHO, 1980 a: 9-10), à propos de la syntaxe des expressions d'appartenance ou possession , et des notions verbales représentatives de certains "états dépressifs" de la personne humaine (pudere, paenitere, etc.). Mais il y a encore d'autres notions verbales, habituellement classées sous la rubrique "impersonnels", dont le comportement syntaxique se laisserait justifier selon les termes de notre analyse. On pourrait même, à la lumière de celle-ci, introduire, pour le décrire, le concept de "quasi-sujet", ou "sujet contrarié", en entendant par là un actant "thématique" impliqué dans la sémantèse du verbe, "promis", même, en quelque sorte, au statut de support formel de celle-ci, et néanmoins privé, pour ainsi dire "in extremis", de ce rang privilégié.

Des verbes comme paenitere, ou pudere, par exemple, représentent bien des états affectifs d'une personne humaine -et c'est,d'ailleurs, ce qui autorise le latin à engendrer des formes telles que paenitens, pudens, possum paenitere,etc. (cf. p. 812 ci-dessus)-, mais le rapport aperçu entre cette personne et cet événement est tel que ladite personne n'apparaît pas conforme à ce que signifie, de par sa position dans le système casuel latin, le nominatif, à savoir: la représentation d'une existence pleinement "affirmative", "positive", vis-à-vis de son propre devenir.

Ce raisonnement conviendrait aussi, non seulement à d'autres verbes "d'état affectif" - iuuare, libere (lubere),placere -, mais encore à ceux de "permission" et d'"obligation"-li-

cere, decere, oportere: une "permission", une "obligation"ne se conçoit, nécessairement, que par rapport à un être déterminé , dont elle conditionne le comportement, ou l'existence. Or l'ac - tant impliqué dans ces sortes d'événements n'est pas plus maître de ce qui lui arrive que ceux des verbes "d'état affectif" , et c'est pourquoi il ne lui est pas permis de se constituer en su - jet de ces verbes, son "cas" étant tantôt le datif tantôt l'accu satif, selon que la notion verbale engagera ou non l'ultériorité résultative du présent délocuté.

Une question qui mérite un intérêt tout particulier, s'agissant des incidences de l'image du sujet sur la constitution morpho-syntaxique des notions verbales, est celle des verbes re - présentatifs d'événements météorologiques. Il nous apparaît,en ef fet, que les possibilités syntaxiques de cette classe de verbes , en général sensiblement sous-évaluées, apportent un argument sé- rieux à l'appui de notre analyse, même si celle-ci doit nous con- duire, une fois de plus, à rompre avec une tradition vénérable-la quelle, il est vrai, n'a peut-être pour elle que le poids qui lui vient d'une habitude invétérée.

Cette tradition veut qu'il y ait là des verbes "sans sujet", ou "impersonnels", dès lors que les processus naturels pour la saisie desquels ils sont faits n'apparaissent évidemment pas, dans la réalité des choses, comme des "comportements", ex - ternes ou internes, d'une personne identifiable comme leur su - jet. Mais comme il n'est tout de même pas possible d'ignorer cer tains emplois "personnels" de ces verbes, deux sortes de raison- nements, d'ailleurs parfaitement contradictoires, viennent à la rescousse d'une opinion ainsi mise à mal.

Tantôt - c'est, sans doute, l'argumentation la plus ancienne- on fait de ces tournures "personnelles" une rémanence d'une construction prétendument originelle, et progressivement abandonnée parce que liée à une conception "primitive" de ces phénomènes comme manifestations ou émanations d'un auteur divin. Ainsi, suggérait A.MEILLET (1948: 196), "quand un poète de l'époque védique disait vâti, il voulait dire que vâyn, qui est le vent, mais qui est aussi un agent ayant une personnalité, un "dieu", exerce son activité spécifique de 'venter'." (cf. encore HOFMANN-SZANTYR, 1965: 415; A.RONCONI, 1968: 15).

Tantôt, au contraire, on préfère ne voir dans l'emploi de ces verbes avec un sujet "personne divine" qu'une "extension secondaire", assez "artificielle". E.BENVENISTE, évoquant rapidement le problème au cours de sa réflexion sur la "non-personne" (1966 [=1946] : 230) était, là-dessus, on ne peut plus catégorique: "Dans ὕει, tonat, it rains, c'est bien comme non-personnel qu'est relaté le procès, en tant que pur phénomène, dont la production n'est pas rapportée à un agent, et les locutions Ζεὺς ὕει sont, à n'en pas douter, récentes et en quelque sorte rationalisées à rebours. L'authenticité de ὕει tient à ce qu'il énonce positivement le procès comme se déroulant en-dehors du 'je - tu' qui seuls indiquent la personne".

Sans pouvoir nous attarder ici à une critique approfondie de ces deux conceptions, il nous sera tout de même permis, dans cette conclusion qui se veut beaucoup plus qu'un simple résumé de choses déjà dites, de risquer à ce sujet deux observations qui nous paraissent susceptibles de renouveler l'approche du problème, à partir des vues exposées sur la morpho-syntaxe d'une

langue comme le latin.

La première sera que d'une manière générale la discussion autour de ces choses se fait en des termes tout à fait abstraits, se référant à des catégories logiques "a priori",mais parfaitement indifférents aux propriétés morphologiques des expressions étudiées. On n'hésite pas, ce faisant, à poser d'emblée, comme si elle allait de soi, une équivalence entre des choses qui résultent, très visiblement, de mécanismes morpho-syntaxiques assez dissemblables. Ainsi, E.BENVENISTE ne manque pas de faire remarquer, quelques lignes plus loin dans le texte que nous venons de citer: "Ce sujet [=d'une forme verbale latine] ne fait qu'ajouter en apposition une précision jugée nécessaire pour l'intelligence du contenu, non pour la détermination de la forme. Ainsi uolat auis ne signifie pas 'l'oiseau vole', mais 'il vole (scil.) l'oiseau". La forme uolat se suffit à elle-même et, quoique non personnelle, inclut la notion grammaticale de sujet."

Ce n'est pas nous, on s'en doute, qui nous aviserions de contester, pour le latin, la validité de cette affirmation.Mais il faut être cohérent: si uolat, indépendamment de son contenu,"inclut la notion grammaticale de sujet", pluit le fait tout autant. Mais alors il y a tout lieu de s'interroger sur l'appelation "impersonnel" accolée aux expressions verbales latines de cette espèce. A-t-on vraiment le droit de soutenir, avec BENVENISTE,que "dans *uel*, tonat... c'est bien comme 'non personnel' qu'est relaté le procès?"

La deuxième des observations qui nous semblent s'imposer concerne les conséquences sémantiques de l'apparition d'une notion nominale au rang de sujet de ces verbes. Le fait est qu'elles n'ont rien à voir avec ce qui se passe dans une langue indo-eu-

ropéenne moderne lorsqu'on subordonne une notion verbale météoro logique à un sujet "personnel", distinct de la "personne d' univers" (C.MOIGNET,1974[=1972]:92) désignée pronominalement dans l'emploi banal de ces verbes (il pleut, it rains, es regnet).

En français, par exemple, un tel traitement syntaxique implique nécessairement une altération radicale de la référence de la notion verbale: il pleut parle d'un phénomène météorologique, mais il n'y a plus que l'évocation, métaphorique,d'un comportement personnel dans des énoncés tels que: les coups pleuvent, la mousseline pleut abondamment devant les fenêtres (Baudelaire), des pétales neigent sur le tapis (A.Gide) (exemples empruntés à M.GREVISSE,BU,§605,p.543). Il n'est d'ailleurs pas interdit de parler en ces termes - c'est-à-dire:en le présentant comme un comportement personnel - de ce qui reste, matériellement, un phénomène météorologique - derrière moi un gros nuage pleuvait sur le Rhin (V.Hugo)-,mais un tel énoncé produit, on en convien-dra, un effet de sens assez particulier; il n'évoque plus,à proprement parler, le phénomène réel, de nature, appelé "pluie",mais une action imaginairement attribuée à quelque chose qui a nom "le nuage".

Or il ne semble absolument pas qu'il en soit de même en latin. Lorsqu'un auteur latin dit, par exemple, (a) Eurique Zephyrique tonat domus "d'Eurus et Zéphyr tonne la demeure" (Virg. G. 1,371: description d'une tempête), ou encore (b) ter tonuit sine nube deus "par trois fois tonna,⟨dans un ciel⟩sans nuage, un dieu" (Ov.F. 3,369), rien n'indique qu'il n'a pas en vue le phénomène météorologique de l'expérience ordinaire nommé "tonnerre",même si dans les circonstances particulières que relatent ces énoncés il a pu s'estimer fondé à discerner une partie de l'univers ,

ou une personne divine, comme la source déterminant ce qui reste un "fait de nature". Aussi bien les traductions "naïves" que nous venons d'assigner à ces deux énoncés nous paraissent-elles foncièrement inexactes; il faut comprendre plutôt, si l'on ne tient pas à laisser échapper l'essentiel, pour (a): "c'est d'Eurus et de Zéphyr la demeure qui est impliquée, comme sa source, dans le tonnerre qui se fait entendre", et pour (b): "par trois fois, ce fut le tonnerre, ‹dans un ciel› sans nuage: ‹c'était› un dieu [qui, dans cet événement, était l'être déterminant]."

Ces dernières propositions indiquent assez quelle est, selon nous, la manière correcte de poser le problème, en respectant la donnée morphologique d'après laquelle tonat, ou pluit, ne sont pas plus "impersonnels" que uolat. Toute la difficulté procède, ici, au vrai, d'une certaine idée qu'est prêt à se faire spontanément du sujet quiconque est habité par les mécanismes morpho-syntaxiques en vigueur dans nos langues indo-européennes occidentales modernes - idée en vertu de laquelle le sujet est l'unité d'être à partir de quoi, en fonction de quoi, est conçue la notion temporelle livrée par le verbe. Ou, pour emprunter à C. MOIGNET une formulation qui convient parfaitement à la syntaxe indo-européenne moderne - mais à elle seule : le sujet est le " point fixe " , existant "a priori", "absolument", "par lequel le temps peut être senti fluer" (1974: 61).

C'est, à l'évidence, cette façon de concevoir le sujet qui commande la lecture faite par MEILLET et par BENVENISTE des emplois "personnels" des verbes météorologiques en sanskrit, en grec ou en latin: la tournure supposée "primitive" par l'un *(vaŷn) vâti "le vent vente", et celle, par l'autre donnée comme "secondaire", Ζεὺς νεῖ* "Zeus pleut", évoqueraient, toutes deux,

en vertu d'un tel raisonnement, des comportements d'une "personne permanente" - divine, en l'occurrence-, c'est-à-dire d'une entité personnelle d'abord, en elle-même, extérieure, et antérieure, à la fluence du devenir, et, ensuite, engagée dans celle -ci par la notion verbale.

Or ce n'est pas exactement ainsi que l'on se représente, en pensée latine, l'élément spatial dont la marque est inscrite dans le vocable verbal et dont le nom, s'il peut et doit être énoncé, se présente au cas nominatif. Si tout ce qui a été exposé dans le corps de cet ouvrage, aussi bien sur les rôles syntaxiques respectifs du nom et du verbe que sur la signification des cas, a quelque valeur; si, d'autre part, il est légitime de soutenir, comme nous pensons pouvoir et devoir le faire - en plein accord avec ce qui est depuis longtemps admis sur l'"auto - suffisance" du vocable verbal latin (cf.le texte de BENVENISTE cité à l'instant)-, que le contenu sémantique d'un tel vocable comprend en lui l'image, non d'un simple "rang personnel" (le rang d'une personne qui serait extérieure à ce que le verbe signifie), mais d'une véritable "personne" positivement définie, posée comme étant là, et, à ce titre, impliquée dans la substance même du verbe; alors il faut admettre que le sujet, en latin, n'a rien de ce "point fixe", de cette "personne permanente", "absolue, dont parlait, à propos du français, G. MOIGNET.

Bien au contraire: l'être qui apparaît comme "personne primordiale" ne bénéficie pas, en latin, de ce privilège d'"extra-temporalité; autonome, par rapport à tout autre être que lui-même, il n'est pas moins que tout le reste une "dépendance"de ce cas particulier de temps qui le contient, qui l'a apporté et qui

doit l'emporter. Bref: aucune forme verbale latine ne produit la représentation d'un devenir variable considéré en fonction d'une personne permanente et invariable dans son être, comme un comportement d'une telle personne.

Il s'ensuit que morphologiquement, syntaxiquement, sémantiquement, il n'y a aucun sens à parler d'"impersonnel" au sujet de pluit, tonat, ninguit, etc., formes que, de ce triple point de vue, rien ne distingue de uolat, dicit ou amat. Chaque forme personnelle du verbe latin livre, par constitution interne, et préalablement à toute particularisation lexicale, d'abord l'image d'un cas d'événement, puis, appelée par celle-ci, celle d'un support spatial en l'absence duquel aucun devenir ne peut être conçu - mais un "support" qui, justement, et pour paradoxal que cela puisse paraître, n'est, dans la composition du vocable verbal latin, qu'un apport nécessaire à l'intégrité de la représentation. Le verbe latin reflète donc, on le voit, dans son être même, l'organisation de la structure phrastique dans laquelle il vient s'insérer: apport conclusif, nous l'avons montré (p. 475 ci-dessus), dans la genèse d'une phrase qui par là-même se présente comme une marche à l'étroit, il se définit lui-même comme contenant la représentation d'un événement qui aboutit à une référence personnelle obligée.

En termes plus concrets, tout cela revient à dire:

1° que toute forme personnelle du verbe latin est représentation d'un phénomène, perçu globalement et, éventuellement, analysable; elle identifie "ce qui se passe" à un moment donné de l'expérience du locuteur, et qui se rapporte à un certain support personnel, pensé comme une dépendance de l'événement. Le latin en re

tire la propriété d'ignorer, au plan de l'expression, toute opposition entre "représentation de phénomène" et "représentation de comportement"; à ses yeux il n'y a que des phénomènes.

2° que,rigoureusement parlant - et quoi qu'en pense H.VAIREL, 1979: 43 -, ce "support personnel d'échéance"(=l'"élément N exprimé par les désinences verbales",dans l'analyse de H.VAIREL,ibid.) n'est pas encore -c'est-à-dire:du simple fait qu'il y soit inscrit - un "sujet".Ce n'est pour l'instant qu'une "présence" - la "présence" d'une personne encore non identifiée ,et qui peut ne pas l'être -,et il n'y aura "sujet",à proprement parler, que lorsque le locuteur aura pu découvrir,impliqué dans la situation à dire, un être manifestant assez de "personnalité autonome"-une "personnalité nominative"-pour pouvoir s'identifier à cette "présence"[1],c'est-à-dire pour pouvoir apparaître comme la toute première "dépendance" du phénomène que le verbe identifie,celle qui, au sein de ce phénomène,s'impose à toutes les autres qu'il pourrait éventuellement comporter.

Quant à ce deuxième point,tout dépend,en définitive, des propriétés spécifiques à chaque notion verbale:dicere,amare,audire,se réfèrent,par définition,à des phénomènes "qui arrivent"à des êtres déterminés,ils "sont faits" pour parler de tels êtres,aussi bien les employer c'est déjà en postuler l'existence dans la situation délocutée: leur "support d'échéance" apparaît , d'avance, identifiable. Au contraire, tonare, ninguere, pluere , etc., se réfèrent, d'abord, à des effets sensibles, et, à ce titre, n'impliquent pas nécessairement la possibilité d'une telle identification, tout en ne l'excluant pas non plus. Ils peuvent

---

1 Comment ne pas penser, ici,à ce qu'écrivait P.BOYANCE à propos de la mentalité religieuse romaine: "Ce qui reste vrai,selon nous,

donc être employés dès que le locuteur se rend compte qu'"il se passe quelque chose" qui se manifeste sous la forme d'un certain effet - un bruit entendu, l'arrivée d'une certaine matière -,même s'il n'est pas sûr de pouvoir identifier, en amont de cet effet , une "réalité primordiale", dont cet effet dépendrait, et à laquel le il devrait être rapporté.

Cependant, la possibilité d'une telle identification reste toujours, virtuellement, ouverte, et lorsqu'elle se pro - duit[1], cela n'implique pas le moins du monde que la notion verbale renonce à sa propriété de représenter une phénomène météorologi - que. C'est ce qui rend compte de l'existence d'énoncés tel que ceux précédemment cités ,(a) Euri Zephyrique tonat domus,et (b) ter intonuit sine nube deus.

---

ce qui est caractéristique de l'esprit romain en matière reli - gieuse, c'est que souvent chez lui la constatation pour ainsi dire expérimentale d'une présence divine précède son identifi - cation, que même parfois celle-ci apparaît ou impossible ou su- perflue. On pourrait parler d'une sorte d'empirisme." (1972 [= 1955] : 6).

1

Il faut, d'ailleurs, signaler que tous ces verbes ne se prê - tent pas également à une telle identification: très rares sont les emplois attestés de pluere ou ninguere avec un sujet nomina- tif, et il paraît douteux que l'on ait pu dire * Iuppiter pluit, ou même *caelum pluit, ninguit. Cela pourrait tenir, selon nous, au fait que ces verbes, à la différence de tonare, impliquent la vision d'un effet matériel durable; ils enferment, pour ainsi di re le regard dans le champ d'un résultat présent, rendant ainsi quasiment impossible toute "remontée" vers une "causalité" acti- ve ou permissive. Point n'est besoin, dans ces conditions,pour rendre compte de ces différences de comportement, de recourir à des explications de type sociologique, comme celle que propose H.LE BOURDELLES,dans une tentative par ailleurs estimable de cla rification des choses. D'après cet auteur, si l'on dit Iuppiter tonat, et pas * Iuppiter pluit, ce pourrait être "en grande par- tie" parce que "la fonction de Jupiter comme dieu de la pluie a été reléguée au second plan par rapport à sa fonction tonnante" (1966: 378).

SUJET "CAUSATEUR EXTERIEUR"

"Autonomie existentielle" mais, en même temps,"in - clusion", comme une "dépendance" de celui-ci, dans l' événement délocuté, lui interdisant d'apparaître comme un "point fixe",comme une "personne permanente": voilà, donc, les deux propriétés à assigner, selon nous, à tout sujet engendré dans une phrase latine, par actualisation de la représentation prévisionnelle qui constitue le signifié du cas nominatif. Il reste, pour parfaire cette sorte de "portrait-robot", à faire état d'une troisième caractéristique. Mais sur cette question nous pouvons nous permettre d'être plus bref, dans la mesure où elle sera traitée de façon détaillée dans une étude à paraître prochainement (P. DE CARVALHO, 1983).

Ce troisième aspect de la signification qui s'attache au sujet, en latin, peut être décrit comme une "discontinuité" aperçue entre l'être investi de cette fonction - tout impliqué, "plongé" qu'il est, dans la masse du phénomène délocuté- et la notion verbale particulière qui identifie celui-ci. C'est en vertu de cette "discontinuité" qu'il est possible d'engendrer,en latin, des phrases dont le verbe a pour sujet le nom d'un être qui, pourtant, n'intervient pas directement, "personnellement" , dans l'accomplissement de l'opération signifiée. Ou, comme dit J. HAUDRY - d'une façon, il est vrai, trop restrictive: "... la relation du sujet du procès pouvait en latin présenter la particularité singulière de désigner non pas celui qui agit, mais celui qui fait agir" (J.HAUDRY,1970: 75). Cf. par exemple:(a)illa

crux in quam iste ciuem Romanum ... sustulit "la croix où il fit hisser un citoyen Romain" (Cic.Verr. 4,24) et (b) tum Phaethonti adas musco circumdat amarae/ corticis atque solo proceras erigit alnos "alors ⟨ le chanteur ⟩ fait voir les soeurs de Phaéthon être enveloppées dans la mousse d'une écorce amère, et se dresser, aunes élancées,au-dessus du sol." (Virg. B. 6,62-63).

C'était là,d'ailleurs, une conséquence tout à fait prévisible, au plan sémantique, de ce qui a été exposé, dans la Première Partie de cet ouvrage, sur l'indépendance, par rapport au verbe, de la composante spatio-temporelle de toute phrase latine. Conséquence prévisible, certes, mais aussi largement sous-estimée par les grammairiens modernes du latin, là encore sous l'influence de la syntaxe indo-européenne moderne , qui fait que tout, dans la phrase, dépend,"tourne autour" d'une notion verbale particulière. D'où, parfois, certaines méprises à quoi peuvent s'exposer les latinistes les mieux avertis, faute d'avoir prêté une attention suffisante aux mécanismes grammaticaux mis en oeuvre dans la production des textes qu'ils se proposent d'interpréter . C'est ainsi que l'on a pu, tout récemment, comprendre l' exemple (b) comme l'expression d'une véritable métamorphose: dans ces vers de la sixième Bucolique, Virgile ne se limiterait pas à évoquer le contenu du chant de l'enchanteur Silène - à savoir:la métamorphose des soeurs de Phaéthon en aunes -, il irait même jusqu'à suggérer "que le chanteur lui-même semble produire la métamorphose" (G.LIEBERG, 1982: 255).

Or il y a, dans cette lecture, à notre avis, un abus d'interprétation caractérisé, dont la source est précisément la difficulté qu'éprouve une pensée moderne à concevoir un "sujet "

qui n'interviendrait pas, de près ou de loin, à un moment quelconque du déroulement du procès signifié par "son" verbe - qui n'aurait pas "d'actie liée" avec une notion verbale particulière. De telles tournures sont, pourtant, assez courantes en latin (cf. [illegible] 1921: 320), et ce qui les rend possibles se situe [illegible] de toute mythologie personnelle d'un locuteur donné ou de tout "langage figuré" caractéristique d'un certain genre littéraire. C'est, plus simplement, et beaucoup plus généralement, l'autonomie formelle du nom en syntaxe latine, et en particulier du nom comme s'identifiant au "support d'échéance" de la notion verbale - autonomie par rapport, non à la structure événementielle désignée par cette notion, mais à la spécificité sémantique de celle-ci (sur cette discrimination entre "structure de l'événement" et "son nom", cf. p.56 ci-dessus).

Ainsi dans l'exemple cicéronien (a), le pronom qui constitue en sujet le support personnel d'échéance du verbe <u>sus-tulit - iste</u> - se borne à déclarer qu'un des éléments impliqués dans le phénomène dont on parle est une personne existant de façon autonome, et que c'est à cette personne qu'il faut rapporter ce qu'apporte de particulier le phénomène en question, à savoir la production d'un certain effet produit sur telle autre personne mêmement impliquée, mais à un autre rang, dans ce phénomène : "il y a là <u>y</u> (=<u>iste</u>), vu dans l'exercice de son existence autonome - celle, qu'on lui connaît, d'une personne investie d' un commandement, c'est-à-dire d'un pouvoir qui lui permet de déterminer l'existence matérielle de certaines activités -, de telle façon qu'il en découle qu'il y a là, aussi, "dans le même temps", ce qu'une telle existence est habile à produire, soit l'existen-

ce matérielle de l'opération nommée sustulit que celle-ci soit accomplie, "personnellement", par y ou par quelqu'un dont l'e - xistence est subordonnée à la sienne".[1]

De même - mais, naturellement, compte tenu des contenus notionnels mobilisés, (b) serait à comprendre:"il y a là y [non nommé, mais nommable= Silène], vu dans l'exercice de son existence autonome - celle du chanteur qu'on sait qu'il est, ou qu'il s'est fait pour la circonstance -, de telle façon qu'il en découle qu'il y a là, aussi, "dans le même temps", ce qu' une telle existence est habile à produire, soit la représentation,la vision de l'opération nommée circumdat, et de celle nommée eri - git" = "Silène fait en sorte que l'on voit les soeurs de Ph. ê - tre enveloppées..., se dresser...".

Il ne faudrait du reste pas croire - et c'est en ce la que la formulation de J.HAUDRY mentionnée à l'instant nous paraissait beaucoup trop étroite - que cette sorte d'énoncés n'est possible qu'avec des sujets "actifs". Par exemple:

1° dans une situation donnée, un être "inanimé" peut cependant "être tel" , "se présenter dans un état tel" qu'il "porte" en lui l'accomplissement - par ses opérateurs attitrés, qu'il n'est pas jugé utile d'évoquer - d'une certaine opération, et que celle-ci peut, par conséquent, apparaître comme une dépendance de cet ê - tre,cf.: et medio tostas aestu terit area fruges "et c'est au plus fort de la saison chaude qu'a lieu, opéré sur une moisson grillée par le soleil , le broyage dont l'aire fait l'expérien-

---

1 On notera, au passage, que cette analyse ménage l'espace où pourrait s'introduire - mais sous un statut parfaitement syn - chronique - l'instrumental "désubjectif" dont parle J. HAUDRY (1970: 49 sqq.).

ce, ou que l'aire vit, connaît,etc., comme lieu de cette opéra - tion ." (Virg.G. 1,298).[1]

2° dans une situation donnée, un être "inanimé" peut être dans un état tel qu'il autorise l'accomplissement d'une certaine opération: iam uinctae falces, iam falcem arbusta reponunt "voilà que les vignes sont déjà attachées, voilà que l'état de la plantation permet de déposer la serpe" (Virg. G. 2,416).

3° dans une situation donnée, le produit, par définition "inanimé", d'une certaine activité peut"être de telle nature"qu'il détermine, résultativement, l'existence matérielle d'une certaine opération: C.Claudi sententia consules armabat in tribunos , Quinctiorum Cincinnatique et Capitolini sententiae abhorrebant a caede "le point de vue exprimé par C.Claudius tendait à armer,voulait que l'on armât les consuls (qu'on leur donnât la force armée) pour agir contre les tribuns, celui des Quinctii, Cincinnatus et Capitolinus, voulait que l'on se gardât d'attenter à leur personne." (T.-L.4,6,7).

4° dans une situation donnée, un être "animé" peut être vu "inactif" mais, en même temps, "placé dans de telles conditions " qu'il a pouvoir d'accomplir une certaine opération: petentibus Saguntinis ut ... Italiam spectatum irent... duces dati " comme les gens de Sagonte demandaient qu'il leur fût permis d'aller visiter l'Italie, on leur fournit des guides" (T.-L.28,39,21), et cui Metellus petenti more regum ut sellam iuxta poneret " comme il[= Gauda, héritier du trône numide] lui demandait[= à Metellus]

---

1 Au sens où l'on dit, en français, par exemple: "Ce jour-là le marché a connu une grande animation".

qu'il lui fût permis [=à lui, Cauda] de placer , selon l'usage des rois, son siège à côté ⟨de celui du consul⟩, Metellus ..." Scil. on ne demande pas à un autre d'agir soi-même,de telle ou façon, mais seulement "d'avoir l'autorisation " de le faire.

5° dans une situation donnée, enfin, un être, "animé" ou "inanimé", peut"être tel" ou "se trouver dans une situation telle" que cela seul suffit à déterminer l'existence d'une opération,signifiée par une forme verbale "passive",dans laquelle l'être en question est impliqué comme "patient": ubi Crassus animaduertit suas copias propter exiguitatem non facile diduci (tournure qui suppose copiae non facile diducebantur) "lorsque Crassus se fut aperçu que ses troupes, vu leur petit nombre, ne se prêtaient pas facilement à être déployées, n'étaient pas faciles à déployer " (Cés.BG.3,23,7); causae quae ambiguntur "des causes qui donnent lieu à débat" (Cic.de Or. 2,110); ciuitate cum donarentur⟨mili - tes Praenestini⟩ob uirtutem, non mutauerunt " alors qu'ils [=les soldats de Préneste] étaient en position de se faire accorder le droit de cité, se voyaient offrir le droit de cité, pour prix de leur vaillance, ils n'on pas voulu changer de citoyenneté"(T.-L. 23,20,2).(cf.K.F.NAGELSBACH, 1881: 320: "merkwürdig"). Un cas typique d'une telle structure, auquel on ne prête guère atten - tion, est celui de uideor ,qui, comme chacun sait, ne signifie pas "je suis vu ..." mais, plutôt, "je suis tel qu'on me voit..."= "je donne l'impression, j'ai l'air d'être ..."

Les exemples d'énoncés comme ceux que nous venons de mentionner sont bien moins rares que ne le laisserait suppo - ser le silence quasi général , à leur sujet, des syntaxes lati - nes actuellement disponibles. Nous retrouvons là, en vérité, un chapitre fort à l'honneur dans l'ancienne "stylistique", celui de

"l'omission", en latin, de certains "verbes phraséologiques" ou "auxiliaires modaux" couramment employés dans nos langues modernes(cf. NÄGELSBACH,1881: 314 sqq., ainsi qu'E.BERGER,1939 [=1912]: 255 sqq.). Formulation, certes, éminemment discutable, et cependant révélatrice d'une fine intuition des choses, que les linguistes de ce temps feraient bien de méditer.[1]

SUJET ET DIATHESE VERBALE

Ces dernières observations nous conduisent,enfin,à attirer l'attention sur une ultime incidence - mais pas nécessairement la moins importante- de la réflexion qui s'achève. En effet - mais le lecteur aura déjà, de lui-même, entrevu la conclusion qui s'impose -, si nos raisonnements et analyses sont fondés, alors une révision totale apparait nécessaire de l' idée que l'on se fait généralement des voix verbales en latin;si tout sujet latin possède vraiment cette"autonomie existentielle" dont nous pensons pouvoir le créditer, nous ne voyons pas comment l'on pourrait continuer d'admettre l'existence, dans cette langue,d'une diathèse passive. En clair: le vrai passif de *amo* ne serait pas, comme on l'enseigne , *amor*, mais *me amant*. Quant aux formes dites "passives" du verbe latin, elles sont à considérer comme signifiant, toujours, un état de choses dont le "sujet patient" est, par définition, "responsable", d'une manière ou d'une autre: par ce qu'il fait, par ce qu'il est, ou par la situation où

---

1 Cf,encore MADVIG, 1885 : 227: "On peut encore remarquer que les Latins n'emploient ordinairement qu'un simple verbe au passif, là où le français emploie l'actif en y ajoutant:*je me fais*,*je me laisse*,par exemple *tondeor* "je me fais raser",*rapior* ,*trahor* " je me laisse emporter,entraîner",*non sum deterritus* "je ne me suis point laissé effrayer"...*cogor* "je me vois forcé."

il "vient à" se trouver.

Cette affirmation, délibérément "brutale", apparaîtra cependant moins subversive au souvenir de certains efforts - que rappelait, en son temps, J.STEFANINI,1962: 171 sqq. -tendant à atténuer, pour le latin, la pertinence de l'opposition "actif" vs. "passif", au profit de celle, jugée plus conforme à l' usage observable, de l'"actif" au "moyen". Cette volonté de "tirer" le "passif" latin du côté du "moyen" a donné lieu à quelques enquêtes philologiques qui établissent clairement qu'un nombre considérable d'occurrences de formes "passives" dans nos textes sont à lire, plutôt, comme se référant à des événements où le sujet prétendument "pur patient" déploie, en réalité, à des degrés divers, une modalité quelconque de dynamisme, cf. en particulier E. F. CLAFLIN, 1927; 1943; 1946; mais aussi J.WACKERNAGEL:1926:130.

A peu près contemporaine de ces recherches est la réflexion de G.GUILLAUME sur la voix verbale (1964 [=1943]: 127 sqq.; 1974 [=1950]: 167 sqq.), qui l'a conduit, on le sait,à redéfinir l'opposition des voix verbales en latin comme étant celle d'une voix "active", dans laquelle "le sujet apparaît au regard de la pensée mener l'événement sans être mené par lui", à une voix "mixte" ou "de synthèse", où "le sujet apparaît mener l'événement et simultanément être mené par lui - les deux situations d'agent et de patient ayant contracté une alliance intime où la proportion de chacune s'indétermine." (1964 [=1943]: 135). Dans cette perspective, ce qu'on appelle communément le "passif" n'a plus, en latin, à proprement parler, d'existence "catégorique" , "morphologique"; ce n'est plus qu'un cas particulier de la "voix de synthèse", celui où la part d'"agentivité" du sujet, tendant vers la nullité, en devient finalement négligeable.

Plus récemment, il faut signaler, naturellement, la thèse de P.FLOBERT sur le déponent latin (1975) - déponent qui, pour GUILLAUME justement, témoignait de la persistance,dans cette langue, d'un "moyen", c'est-à-dire d'une "voix de synthèse"alliant dans le sujet des parts variables, mais non nulles,d'"agentivité" et de "passivité" (1974[=1950]: 177). Il est vrai que P. FLOBERT voudrait bien, lui, "tirer le déponent du côté du passif"; fidèle à l'opposition classique d'un pôle "actif" à un pôle "passif", il place le déponent dans l'orbite de ce dernier. Mais il est vrai aussi que cela s'accompagne d'une redéfinition du "passif". P.FLOBERT voit, en effet, dans celui-ci ,avant tout, un "intransitivant", dans lequel "le procès se referme sur le sujet" (1975:1043) - soit, plus précisément: sur son "patient " promu sujet, et donné, de ce fait, comme étant l'origine du procès ("passif intrinsèque"). Quant au "passif" habituel,dans lequel l'origine du procès est extérieure au sujet patient ("passif extrinsèque"), ce ne serait, d'après P.FLOBERT, qu'une "valeur extrême" d'une catégorie plus générale.[1] On n'est pas loin , on le voit, de la vision des choses qui apparaît, théorisée,dans la conception guillaumienne - superbement ignorée, soit dit en passant,dans la thèse de FLOBERT -d'une opposition "voix active" vs. "voix mixte, ou de synthèse".

Et cependant il faut bien reconnaître que toutes ces tentatives de clarification du mécanisme de la diathèse verbale latine laissent toujours subsister, peu ou prou, un "passif vrai" avec un sujet éminemment et uniquement "patient". Or c'est à l'élimination de ce dernier "lambeau" du"passif" latin que conduiraient, tout droit, nos vues sur les propriétés du sujet dans cet

---

1 On notera,en tout cas,que P.FLOBERT se refuse à considérer le sujet du passif comme un objet patient (ibid.:949;962).

te langue. En d'autres termes: toute forme verbale "passive" impliquerait, chez l'être nommé comme sujet, une part de "présence affirmative" dans l'existence même de l'opération dont il apparaît être le patient; il serait toujours, pour ainsi dire, "responsable", d'une manière ou d'une autre, de "ce qui lui arrive".

Quelques exemples - les derniers - suffiront à préciser notre propos:

1° "responsable de ce qui lui arrive" est, pour commencer, cette jeune fille , symbole d'une jeunesse pervertie, qui, dans une des Odes dites "romaines" d'Horace, "se fait enseigner", trop précoce, les lascives danses d'Ionie, et "se laisse façonner" aux artifices: motus doceri gaudet Ionicos / matura uirgo et fingitur artibus (Hor.Od.3,6,21-23).

2° L'est, tout autant, n'importe quelle faculté d'un être vivant atteinte par un processus naturel de dégénérescence, qui n'est que la réalisation d'une virtualité inscrite dans son être: At memoria minuitur "mais la mémoire est sujette à diminuer" (Cic.Sen.21).

3° On peut aussi être "responsable" d'une dénomination dont on est l'objet, dans la mesure où l'on apparaît "avoir ce nom" comme une propriété de soi, c'est-à-dire "le porter" : a se ui sum esse in eo colle Romulum qui nunc Quirinalis uocatur " que Romulus s'était fait voir par lui [= lui était apparu] sur cette colline qui à présent porte le nom de Quirinal" (Cic.Rep. 2, 20, dans un contexte faisant état, comme par hasard, de l'identification de Romulus à Quirinus). C'est aussi le cas d'un être qui tire son nom du lieu où il se trouve exister - Taurini uocantur de flumine qui ... "les Taurini tirent ce nom du fleuve qui ..."

(Cat.Orig.3,1)- ou bien, encore, de celui qui"est tel" qu'on lui donne tel nom: nominor quia leo (rex): "parce que je suis ce - lui qu'on nomme le lion" (ou: "le roi") (Phèd. 1,5,7).

4° Mais on n'est pas moins "responsable " de ce qui vous arrive lorsque, dans une circonstance donnée, on "est là" et, étant là, on apparaît être apte à intervenir, comme patient,dans l'ac - complissement d'une opération - lorsqu'autrement dit, l'on appa - raît "être tel que vous revient telle situation": Mittitur ad eos conloquendi causa C.Arpineius, eques Romanus, familiaris Q.Titurii, et Q.Iunius ex Hispania quidem, qui iam ante missu Caesaris ad Ambiorigem uentitare consuerat " Celui à qui il revient d'ê - tre envoyé [=celui qui se voit envoyer] auprès d'eux,pour parler, c'est C.Arpineius, chevalier Romain, un ami de Q.Titurius,et c'est aussi Q. Iunius, un qui venait d'Espagne, et qui déjà auparavant avait l'habitude de se rendre, mandaté par César,auprès d'Ambiorige" (Cés.BG. 5,27,1: à noter l'insistance à faire valoir la qualification de ces deux personnages pour l'accomplissement de cette mission).

5° Une autre manière d'apparaître comme "responsable" de l'opération dont on est l'objet patient est celle qui consiste à "exister dans des circonstances telles, ou avec des caractéristiques telles " que cela conditionne l'existence de l'opération : illi [=legati] etsi ab hoste ea dicebantur, tamen non neglegenda existimabant maximeque hac re permouebantur quod ..."Eux [= les légats], même si c'étaient des choses venant de l'ennemi qui étaient dites [=même si c'étaient là des paroles venant de l'ennemi], jugeaient qu'elles n'étaient pas à dédaigner, et c' était principalement par ceci qu'ils en étaient venus à être tout à fait troublés,à savoir que..." (Cés.BG.5,28,1); res disputatione

ad mediam noctem perducitur "l'affaire, avec le débat qu'elle provoque, est telle qu'on la prolonge jusqu'au milieu de la nuit=l'affaire provoque un débat qui se prolonge jusqu'à minuit" (Cés.BG . 5,31,1).

6° A la limite, une chose peut apparaître comme responsable de l'opération qu'elle subit du seul fait de son existence,sans laquelle l'opération en question n'aurait pas été possible. L' emploi du "passif" permet, alors, d'affirmer l'existence de l'objet patient, en la dégageant de l'opération dans laquelle il apparaît impliqué: uix tria aut quattuor nominantur paria amicorum " il y a à peine trois ou quatre que l'on cite en fait de couples d'amis" (Cic.Lael. 15); omnes uici atque omnia aedificia ... incendebantur, pecora interficiebantur, praeda ex omnibus locis agebatur "il y avait [=c'était] la totalité des villages, et la totalité des bâtiments que l'on brûlait , et il y avait le bétail,que l'on exterminait, et il y avait du butin, que de partout l'on emportait(Cés.BG 6,43,2).

Voilà donc comment il serait possible, selon nous,de donner tout son sens à une lumineuse intuition de G.GUILLAUME -et c'est justice qu'une recherche commencée et menée sous ses auspices vienne à se clore par cet ultime hommage rendu à la pénétration de ses vues sur le langage -, intuition d'après laquelle toute forme verbale"passive" du latin contiendrait une "affirmation d'existence", soit: amor = "je suis" + "on m'aime" (1974: 182) . Mais la démonstration de tout cela ne nous appartient plus. C'est déjà, comme on dit, une autre histoire.

§§§

L I S T E B I B L I O G R A P H I Q U E

K. AHLEN

1877: De subiectis rei apud Ciceronem cum verbis quae actionem significant coniunctis commentatio (Upsala).

J. ANDERSON

1975: "La grammaire casuelle": Langages, n° 38 ,juin 1975: La grammaire des cas (Paris,Didier-Larousse): 18-64.

J. ANDRE

1956: Lexique des termes de botanique en latin (Paris, Klincksieck).

E. BACH

1968: "Nouns and Noun Phrases": E.BACH-R.T. HARMS,éds.,Universals in Linguistic Theory (New-York,Holt,Rinehart and Winston,Inc.): 90-122.

Ch. BALLY

1922: "Copule zéro et faits connexes":Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, t. 23 : 1-6.

H. BARDON

1952: La littérature latine inconnue,I:L'époque républicaine (Paris,Klincksieck).

M.BASSOLS DE CLIMENT

1956: Sintaxis latina,t.I (Madrid,Consejo Superior de Investigaciones Cientificas)

J. BAYET

1956: Littérature latine, 7ème édition,revue et corrigée (Paris,A.Colin).

E. BENVENISTE

1966: Problèmes de linguistique générale(I) (Paris, Gallimard). Cf. notamment: "La phrase nominale",1950 (Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, t.46): 151-167.

1969: Le vocabulaire des institutions indo-européennes, I (Paris,Ed.de Minuit) .

E. BENVENISTE

1973: Origines de la formation des noms en indo-européen (1935).4ème.tirage(Paris, Adrien-Maisonneuve).

1975: Noms d'agent et noms d'action en indo-européen (1948)(Paris,Adrien-Maisonneuve).

E. BERGER

1939: Stylistique latine. Traduite de l'allemand, et remaniée,par M.BONNET et F. GACHE. 4ème. édition, revue et augmentée (1912), nouveau tirage (Paris , Klincksieck). NB: 1ère.éd.française: 1884.

Cl.BLANCHE-BENVENISTE et A.CHERVEL

1966: "Recherches sur le syntagme substantif": Cahiers de Lexicologie (Paris , Didier-Larousse), vol. IX 2: 3-37.

F. BLATT

1952: Précis de syntaxe latine (Lyon, Edition IAC).

J. BLOCH

1906: "La phrase nominale en sanskrit":Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, t. 14(1906-8): 27-96.

G. BOCK

1889: Subiecta rei cum actionis verbis coniungendi usus quo modo in prisca... latinitate sit exortus(Diss.Leipzig)

A.-M.BOLKESTEIN

1976: "Accus.c/inf. and ut-Clauses with verba dicendi in Latin": Glotta,54, 3-4 : 263-289.

1979: "Subject-to-Object Raising in Latin ?": Lingua (Amsterdam), 48: 15-34.

M. BOUCHEZ

1960: Grammaire Allemande (Paris, E.Belin).

P. BOYANCE,

1972: Etudes sur la religion romaine(Rome, Ecole Française de Rome). Cf. en particulier: "Les origines de la religion romaine.Théories et recherches récentes" (1955): 1-16).

G. CALBOLI

1975: La linguistica moderna e il latino. I casi (1972). Ristampa corretta (Bologna, Pàtron Editore).

J. CARCOPINO

1957: Les secrets de la Correspondance de Cicéron, t. I-II (Paris,L'Artisan du Livre).

P. CHANTRAINE

1963: Grammaire homérique,t.II: Syntaxe (Paris, Klincksieck).

F. CHARPIN

1975: L'idée de phrase grammaticale et son expression en latin. Thèse pour le Doctorat d'Etat (Paris, Sorbonne).

1979: "Les Latins et la notion de phrase grammaticale" (présentation de la thèse ci-dessus): L'Information Grammaticale (Paris), n° 3: 29-32.

J.-Cl. CHEVALIER

1978: Verbe et phrase (Les problèmes de la voix en espagnol et en français).Thèse pour le Doctorat d'Etat (Paris , Editions Hispaniques).

1980: "Syntaxe des pronoms compléments": Cahiers de Linguistique Hispanique Médiévale (Publication du Séminaire d'Etudes Hispaniques de l'Université de Paris - XIII), n° 5 (mars 1980):25-66.

1981: "Verbe et Phrase" (présentation de la thèse ci-dessus): L'Information Grammaticale (Paris), n° 8: 28-35.

1982: "Le péché de réalité": Langues et Linguistique (Québec, Université Laval), n° 8, t. 2: 91-125.

N. CHOMSKY

1975: Questions de sémantique(1972).Traduit de l'anglais par B.CERQUIGLINI (Paris, Editions du Seuil).

E.F. CLAFLIN

1927: "The nature of the Latin passive, in the light of recent discoveries":American Journal of Philology,47: 157-175.

E. F. CLAFLIN

1943: "Videor as a Deponent in Plautus": American Journal of Philology, 64: 71-79.

1946: "The Middle Voice in the De Senectute": American Journal of Philology, 67: 193-221.

J. COLLART

1954: Varron, De Lingua Latina, Livre V. Texte établi, traduit et annoté par Jean COLLART (Paris, Les Belles Lettres).

1969: Grammaire du latin (Paris,Presses Universitaires de France, "Que sais-je?", n° 1234).

J. DAMOURETTE et Ed. PICHON

1911- 1930: Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française (Paris,D'Artrey),t.II.

P. DE CARVALHO

1970: Recherches sur la catégorie du nombre en latin. Le "pluriel poétique".Thèse pour le Doctorat de 3ème.Cycle (Université de Bordeaux III).

1971: "Note de sémantique latine.Fas, fastus-feriae, festus,etc.": Revue des Etudes Anciennes, 73, 3-4: 319-326.

1974: "Remarques sur certains signes de pluriel dans la déclinaison latine": Revue des Etudes Anciennes, 76, 3-4:243-265.

1976: "Structures abstraites et phrase conditionnelle en latin" (Discussion de Chr.LEHMANN,1973,cité ci-après): Revue des Etudes Anciennes, 78-79: 208- 212.

1980a: "Réflexions sur le cas: vers une theorie des cas latins": L'Information Grammaticale (Paris), n° 7: 3-11.

1980b: "Cas et préposition en latin(à propos de Virg.En.1,1-3)": Orphea Voce,Cahiers du Groupe de Recherches sur la Poésie Latine de l'Univ.de Bordeaux III, n°1: 23-106.

1980c: "Cas et personne.Propositions pour une theorie morpho-sémantique des cas latins": Revue des Etudes Anciennes, 82: 3-4: 243-274.

P. DE CARVALHO

1981: "Syntaxe latine et nomenclature des fonctions impériales": Revue des Etudes Anciennes, 83 (à paraître).

1982: "Le système des cas latins.Aperçu d'une théorie morpho-sémantique": H. PINKSTER ,éd., Theoretical and Descriptive Studies in Latin Linguistics:Proceedings of the 1st International Colloquium on Latin Linguistics(april 1981).

"Sur une propriété du sujet en latin": Orphea Voce.Cahiers du Groupe de Recherches sur la Poésie Latine de l'Université de Bordeaux-III, n° 2 (à paraître).

A. W. DE GROOT

1956: "Classification of the uses of a case illustrated on the genitive in Latin": Lingua (Amsterdam), 6: 8-65.

B. DELBRUCK

1900: Vergleichende Syntax der indogermanischen Sprachen,III (Strasbourg) = BRUGMANN-DELBRUCK,Grundriss der vergl. Grammatik der Idg.Sprachen, V.

J. DUBOIS

Grammaire structurale du français: le verbe (Paris, Larousse).

(...et alii) 1970: Rhétorique générale (Paris, Larousse).

F.DUBOIS-CHARLIER

"Avant-Propos: Les premiers articles de FILLMORE": Langages, n° 38, juin 1975: La grammaire des cas (Paris, Didier-Larousse): 3-17.

O. DUCROT

1968: Qu'est-ce que le structuralisme? I.Le structuralisme en linguistique (Paris, Seuil).

C. EDWARDS et Ed. WÖLFFLIN

1900: "Von dem sogenannten Genetivus und Ablativus qualitatis": Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik, 11: 197-211, 469-490.

A. ERNOUT

1957: Recueil de textes latins archaïques. Nouvelle édition(Paris,Klincksieck).

A. ERNOUT et
A. MEILLET

1959: Dictionnaire Etymologique de la Langue Latine.Histoire des mots. 4ème . édition,revue, corrigée et augmentée d'un Index(Paris, Klincksieck).

A. ERNOUT et
F. THOMAS

1953: Syntaxe latine. 2ème.édition, revue et augmentée (Paris, Klincksieck).

Ch. J.FILLMORE

1968: "The Case for Case": E.BACH-R.T.HARMS, éds., Universals in Linguistic Theory (New-York, Holt, Rinehart and Winston, Inc.): 1-88.

1975: "Quelques problèmes posés à la gram - maire casuelle" (1971): Langages, n° 38, juin 1975: La Grammaire des Cas (Paris, Didier-Larousse): 65-80.

P. FLOBERT

1975: Recherches sur les verbes déponents latins. Thèse pour le Doctorat d' Etat présentée devant l'Université de Paris-IV Sorbonne (1973) (Lille,Service de Reproduction des Thèses de l'Université).

P. FONTANIER

1968: Les Figures du discours (1830) (Pa - ris, Flammarion).

H. FREI

1954: "Cas et dèses en français": Cahiers F. de Saussure (Genève), 12: 29-47.

M. FRUYT

1981: compte-rendu de P.DE CARVALHO,1980b, ci-dessus: Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 76, 2:140-142.

H. FUGIER

1983: "Le vocatif dans la phrase latine". Communication au IIème.Colloque de Linguistique Latine (Aix-en-Provence, mars 1983) (à paraître).

L. GALAND

1980: "Une intégration laborieuse: les 'verbes de qualité' en berbère": Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 75, 1: 347-362.

S. GILI Y GAYA

1955: Curso Superior de Sintaxis Española. Quinta edición (Barcelona, Publicaciones y Ediciones Spes,S.A.).

M. GREVISSE

1964: Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française aujourd'hui. 8ème.édition revue (Gembloux, Editions J.Duculot,S.A.).

P. GRIMAL

1975: Le siècle des Scipions. Rome et l'hellénisme au temps des guerres puniques. 2ème. édition refondue et augmentée(Paris, Aubier-Montaigne).

G. GUILLAUME

1919: Le problème de l'article et sa solution dans la langue française (Paris, Hachette).

1964: Langage et science du langage (Paris, Nizet - Québec, Presses de l'Université Laval).

1965: Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps (1929)
suivi de
L'architectonique du temps dans les langues classiques (1945)
(Paris, Champion).

1971a: Leçons de linguistique 1948-1949. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française, I. (Paris, Klincksieck - Québec, Presses de l'Université Laval).

1971b: Leçons de linguistique 1948-1949. Psycho-systématique du langage.Principes, méthodes et applications, I. (Paris, Klincksieck - Québec, Presses de l'Université Laval).

1973: Leçons de linguistique 1948-1949. Grammaire particulière du français et

grammaire générale, IV (Paris, Klincksieck - Québec, Presses de l'Université Laval).

G. GUILLAUME

1974: Leçons de linguistique 1949-1950. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française, II (Paris, Klincksieck - Québec, Presses de l'Université Laval).

Ch. GUIRAUD

1962: La phrase nominale en grec d'Homère à Euripide. Thèse pour le Doctorat d'Etat (Paris, Klincksieck).

H. HAPP

1976: Grundfragen einer Dependenz-Grammatik des Lateinische (Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht).
Discussion par P.DE CARVALHO, "Syntaxe et Sémantique. Verbe et phrase en latin": Revue des Etudes Anciennes, 80 (1978), 3-4: 239-247.

1978: "Syntaxe latine et théorie de la valence: essai d'adaptation au latin des théories de Lucien Tesnière" : Langages, n° 50, juin 1978: Linguistique et latin (Paris, Didier-Larousse): 51-72.

J. HAUDRY

1968: "Les emplois doubles du datif et la fonction du datif indo-européen": Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 63, 1: 141-159.

1970: "L'instrumental et la structure de la phrase simple en indo-européen": Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 65, 1: 44-84.

1973: "Parataxe, hypotaxe et corrélation dans la phrase latine": Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 68: 147-186.

1977: L'emploi des cas en védique. Introduction à l'étude des cas en indo-européen (Lyon, Editions L'Hermès).

1979: L'indo-européen (Paris, Presses Universitaires de France, "Que sais-je ?", n° 1798.

J. HAUDRY

1980: "La 'syntaxe des désinences' en indo-européen": Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 75:131-166.

A. HEIDEMANN

1893: De Ciceronis in epistulis verborum ellipsis usu (Diss. Berlin).

L. HJELMSLEV

1935: La catégorie des cas.Etude de grammaire générale.Première Partie (Aarhus,Universitetsforlaget I).

1971: "Le verbe et la phrase nominale" (1948: Mélanges Marouzeau): Essais Linguistiques (Paris, Editions de Minuit): 174-200.

"Essai d'une théorie des morphèmes " (1938: Actes du IVème.Congrès International de Linguistes,Copenhague, 1936): Essais Linguistiques (Paris,Editions de Minuit): 161-173.

J.-B. HOFMANN

1958: El latin familiar (Lateinische Umgangsprache, 3.Auflage;Heidelberg,C.Winter, 1951). Traducido y anotado por Juan COROMINAS (Madrid, Instituto Antonio de Nebrija).

J.-B. HOFMANN et A. SZANTYR

1965: Lateinische Syntax und Stilistik (München,C.H.Beck).

J. HUMBERT

1954: Syntaxe grecque (Paris,Klincksieck).

G. de HUMBOLDT

1974: Introduction à l'oeuvre sur le kavi (1835) et autres essais. Traduction par P. CAUSSAT (Paris, Seuil).

A. JACOB

1970: Les exigences théoriques de la linguistique selon Gustave Guillaume (Paris, Klincksieck).

R. JAKOBSON

1963: Essais de linguistique générale(Paris, Editions de Minuit).

R. JAKOBSON

1966: "Beitrag zur allgemeinen Kasuslehre" (1936: Travaux du Cercle Linguistique Prague, 6): E. P. HAMP , F.W. HOUSEHOLDER et R. AUSTERLITZ,éds., Readings in Linguistics II (The Uni - versity of Chicago Press): 51-69.

O. JESPERSEN

1971: La philosophie de la grammaire (1924). Traduit de l'anglais par A.-M.LEONARD (Paris, Editions de Minuit).

A. JURET

1933: Système de la syntaxe latine.2ème.édition (Paris, Les Belles Lettres).

J. KAWAGUCHI

1979: " 'Etre' et 'avoir' chez Benveniste : L'Information Grammaticale (Paris),n° 3: 6-9.

E.-L. KEENAN

1976: "Towards a universal definition of 'subject' ": Ch.N. LI et S.A.THOMPSON, éds., Subject and Topic (New-York,Academic Press Inc.): 303-333.

G. KLEIBER

1980: "Où en est-on de l'opposition relative restrictive / relative appositive?": L'Information Grammaticale (Paris),n° 7: 12-17.

J. Ph.KREBS

1905: Antibarbarus der lateinischen Sprache: 7.Auflage,von J. H. SCHMALZ (Basel).

J. KRISTEVA

1981: Le langage, cet inconnu. Une initiation à la linguistique(1969). (Paris, Seuil).

R. KUHNER et
C. STEGMANN

1976: Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache, I - II. 5. Auflage (repr. de l'éd. 1914, avec add.et corr. des éds. 1955,1962 et 1976,par A.THIERFELDER) . (Hannover, Hahnsche Buchhandlung).

J. KURYŁOWICZ

1960: "Le problème du classement des cas " (1949):Esquisses Linguistiques(Wrocław-Krakow).

J. KURYŁOWICZ

1964: The inflectional categories of Indo-European (Heidelberg,C.Winter).Cf.en particulier "Case and number": 179 - 206.

R. LAFON

1962: compte-rendu de l'article de A.CHANIDZE sur "le sujet grammatical auprès de quelques verbes intransitifs en géorgien (Dzveli Kartuli enis Katedris sromeli,Tbilissi,1961):Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 57, 2: 173-178.

J. L. LAUGIER

1969: Tacite(Paris,Seuil,"Ecrivains de toujours).

H. LE BOURDELLES

1966: "Pluit - tonat: Présence et absence du dieu sujet-agent auprès de ...": Revue des Etudes Latines,44:377-406.

Chr. LEHMANN

1973: Latein mit abstrakten Strukturen (München, Fink Verlag).

1979: Der Relativsatz. Typologie seiner Strukturen. Theorie seiner Funktionen. Kompendium seiner Grammatik. Arbeiten des Kölner Universalien-Projekts, n° 36 (Köln, Institut für Sprachwissenschaft des Universität).

1980: "Der indogermanische * Kwi/Kwo- Relativsatz im typologisch Vergleich": Current Issues in Linguistic Theorie,vol.19(Linguistic Reconstruction and Indo-European Syntax.Proceedings of the Colloquium of the Indogermanische Gesellschaft) (Amsterdam, John Benjamins B. V.): 155-169.

1982: Thoughts on Grammaticalization. A programmatic sketch.Vol.I. Arbeiten des Kölner Universalien-Projekts, n° 48 (Köln,Institut für Sprachwissenschaft Universität).

M. LEUMANN

1977: Lateinische Laut- und Formenlehre.Neuausgabe der 1926-1928 Aufl. (München, C.H.Beck).

C. LIEBERG

1982: "Virgile et l'idée de poète créateur dans l'Antiquité": Latomus,41,2:255-284.

B. LOFSTEDT

1963: "Zum lateinischen possessiven Dativ": Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, 78: 64-83.

E. LOFSTEDT

1959: Late Latin (Oslo,H.Aschehoug & Co. - Paris, Les Belles Lettres).

J.R. MADVIG

1885: Grammaire latine.Trad.N.Theil. 4 ème. édition (Paris, Firmin Didot).

J. MAROUZEAU

1910a: L'emploi du participe présent à l'époque républicaine (Paris,Champion).

1910b: La phrase à verbe "être" en latin (Paris, Geuthner).

1935: Traité de stylistique appliquée au latin (Paris, Les Belles Lettres).

1938: L'ordre des mots dans la phrase latine, II: Le verbe (Paris, Les Belles Lettres).

1949a: L'ordre des mots dans la phrase latine, III: Les articulations de l'énoncé (Paris, Les Belles Lettres).

1949b: Quelques aspects de la formation du latin littéraire (Paris,Klincksieck).

1950: Précis de stylistique française (Paris,Masson).

A. MARTINET

1956: "Linguistique structurale et grammaire comparée": Travaux de l'Institut de Linguistique, I: 7-21.

1958: "La construction ergative et les structures élémentaires de l'énoncé": Journal de Psychologie,55: 377-392.

1962: "Le sujet comme fonction linguistique et l'analyse syntaxique en basque" : Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 57,1: 73-82.

A. MARTINET

1970: Eléments de linguistique générale (1960) (Paris, Armand Colin).

1972: "Cas ou fonctions? A propos de l'article 'The Case for Case' de Charles J. Fillmore": La linguistique,8,1:5-24.

A. MAZON

1963: Grammaire de la langue russe (Paris, Institut d'Etudes Slaves).

A. MEILLET

1906: "La phrase nominale en indo-européen": Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, 14 (1906-8): 1-26.

1948: Linguistique historique et linguistique générale (Paris, Champion).Cf. en particulier: "Sur les caractères du verbe" (1920):175-198.

A. MEILLET et J. VENDRYES

1968: Traité de grammaire comparée des langues classiques. 4ème.édition.Nouveau tirage revu par J.VENDRYES (Paris , Champion). NB: 1948=2ème.édition.

M. MESLIN

1978: L'homme romain des origines au Ier.siècle de notre ère. Essai d'anthropologie (Paris, Hachette).

G. MOIGNET

1965: Le pronom personnel français. Essai de psycho-systématique historique (Paris, Klinckesieck).

1973a: "Incidence verbale et transitivité" : Travaux de Ling.et de Litt.publiés par le Centre de Philologie et de Littérature Romanes de l'Univ.de Strasbourg, XI,1 (Mélanges P.Imbs): 363-379.

1973b: Grammaire de l'ancien français.Morphologie et syntaxe (Paris, Klincksieck)

1974: Etudes de psycho-systématique française (Paris, Klincksieck). Cf. notamment: "L'incidence de l'adverbe et l'adverbialisation des adjectifs"(1963) : 118-136; "Sur le système de la personne en français" (1972): 87-97.

G. MOIGNET

1975: "Incidence et attribut du complément d'objet": Travaux de Ling.et de Litt. publiés par le Centre de Philologie et de Littératures Romanes de l' Univ. de Strasbourg,XIII,1: 253-270.

1980: "Diathèse verbale et verbes fondamentaux en français": A. JOLY et W.M. HIRTLE,éds;, Langage et psycho-mécanique du langage (Lille, Presses Universitaires - Québec,Presses de l'Université Laval): 268-283.

M. MOLHO

1969: Linguistiques et Langage (Bordeaux,Editions Ducros).

1972: "Systèmes linguistiques et chronologies de raison": Revue de Laryngologie (Bordeaux), V 93,7-8: 371-391.

1975a: Sistemática del verbo español, I-II (Madrid, Gredos).

1975b: "Le facteur temps dans les langues romanes": S.DE VRIENDT, J.DIERICK et M. WILMET, éds., Grammaire générative et psycho-mécanique du langage (Bruxelles,AIMAV- Paris,Didier):139-150.

1980: "Sur la grammaire de l'objet en espagnol": Travaux de Ling.et de Litt. publiés par le Centre de Philologie et de Littératures Romanes de l'Université de Strasbourg, XVIII,1 (Hommage à la mémoire de G.MOIGNET):215-225.

P. MONTEIL

1970: Eléments de phonétique et de morphologie du latin (Paris,F. Nathan).

K.F.von NÄGELSBACH

1881: Lateinische Stilistik für Deutsche (Nürnberg,C.Geiger).

M. NIEDERMANN

1953: Précis de phonétique historique du latin. 3ème.édition revue et augmentée. (Paris, Klincksieck).

R.G.M.NISBET et M. HUBBARD

1970: A commentary on Horace:Odes Book I . (Oxford, At the Clarendon Press).

D. PANHUIS

1980: "Capping in Latin": The Classical Journal, 75: 229-241.

1981: The Communicative Perspective in Latin Word Order. Thèse pour le PH D en Linguistique (Université du Michigan).

G. PASQUALI

1962: Storia della tradizione e critica del testo.2a.edizione (Firenze,Le Monnier).

J. PERRET

1965: "La signification du génitif adnominal": Revue des Etudes Latines, 43: 466-482.

1969: Le verbe latin. 2ème.tirage (Paris,Centre de Documentation Universitaire).

J. PERROT

1966: "Le fonctionnement du système des cas en latin": Revue de Philologie,40:217-227.

H. PIERON

1960: Psychologie expérimentale.8ème.édition revue (Paris,A.Colin).

H. PINKSTER

1972: On latin Adverbs (Amsterdam,North Holland Publishing Company).

M. PLENAT

1979: "Du vocatif latin, et, principalement, qu'il n'existe pas": Pallas (Université de Toulouse-Le Mirail), 26:53-61.

K. POPPER

1978: La connaissance objective (1972).Traduit de l'anglais par C.BASTYNS (Bruxelles, Editions Complexe).

B. POTTIER

1974: Linguistique générale. Théorie et description (Paris, Klincksieck).

P. POTTIER

1980: "Temps et espace": Travaux de Ling.et de Litt.publiés par le Centre de Philologie et de Littératures Romanes de l'Université de Strasbourg,18,1:31-42.

L. RENOU

1968: Grammaire sanscrite (Paris,Adrien-Maisonneuve).

A. ROCHETTI

1980: "De l'indo-européen aux langues romanes: une hypothèse sur l'évolution du système verbal": A.JOLY et W.H.HIRTLE, éds., Langage et psycho-mécanique du langage (Lille, Presses Universitai - res - Québec, Presses de l'Univ.Laval): 254-267.

A. RONCONI

1968: Il verbo latino.Problemi di sintassi storica. Edizione rinnovata e ampliata (Firenze, Le Monnier).

J.R. ROSS

1970: "Gapping and the order of Constituents": BIERWISCH et HEIDOLPH,éds.,Progress in Linguistics (The Hague,Mouton): 249 - 259.

L. RUBIO

1966: Introducción a la sintaxis estructural del latín,I; Casos y preposiciones(Barcelona, Ariel).

1976: Introduccion a la sintaxis estructural del latin, II: La oracion (Barcelona , Ariel).

N. RUWET

1967: Introduction à la grammaire générative (Paris, Plon).

1972: Théorie syntaxique et syntaxe du français (Paris, Seuil).

M. SANDMANN

1954: Subject and Predicate (Edinburgh,At the University Press).

E. SAPIR

1967: Le langage. Introduction à l'étude de la parole (1921).Trad.française par S. M. GUILLEMIN (Paris, Payot).

F. de SAUSSURE

1979: Cours de linguistique générale, publié par Charles BALLY et Albert SECHEHAYE (1915). Edition critique préparée par Tullio DE MAURO (Paris, Payot).

R. SCHENK

1892: De dativi possessivi usu Ciceroniano (Progr. Bergedorf).

A. SCHERER

1975: Handbuch der lateiniscen Syntax (Heidelberg, Carl Winter).

N. SCHNEIDER

1912: De uerbi in lingua latina collocatione (Diss. Münster).

I. SCHON

1971: Neutrum und Kollektivum. Das Morphem -a im Lateiniscen und Romanischen (Innsbruck, Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft).

J. SCHUNCK

1900: Quantum intersit inter dat.poss.usum Cic. et Plauti (Progr. Zweibrücken).

A. SECHEHAYE

1950: Essai sur la structure logique de la phrase (Paris, Champion).

C. SERBAT

1975: Les structures du latin. Le système de la langue classique; son évolution jusqu'aux langues romanes (Paris, Picard)

1976: "Les temps du verbe en latin. III: Le parfait de l'indicatif actif": Revue des Etudes Latines, 54: 308-352.

1981a: "Der Nominativ und seine Funktion als Subjektskasus im Lichte modernen Sprachtheorien": Glotta, 59,1-2: 119-136.

1981b: Cas et fonctions. Etude des principales doctrines casuelles du Moyen Age à nos jours (Paris, Presses Universitaires de France).

1982: "Le système casuel est-il systématique ? ": Revue des Etudes Latines, 59: 298-317.

S. STAROSTA

1975: "Les visages du cas" (1973):Langages n°38, juin 1975: La grammaire des cas (Paris,Didier-Larousse):104-127.

J. STEFANINI

1962: La voix pronominale en ancien et en moyen français (Aix-en-Provence,Editions Ophrys).

C. STUHL

1900: Quibus condicionibus Tacitus ellipsim verbi admiserit (Diss. Würzburg).

B. A. TALADOIRE

1972: Térence. Un théâtre de la jeunesse(Paris, Les Belles Lettres).

I. TAMBA-MECZ

1979: "Sens figuré et changement de sens" : L'Information Grammaticale (Paris),n° 3: 10-13.

C. TCHEKHOFF

1978: Aux fondements de la syntaxe: l' ergatif (Paris, Presses Universitaires de France).

L. TESNIERE

1966: Eléments de syntaxe structurale.2ème. édition, revue et corrigée (3ème.tirage:1976) (Paris, Klinckesieck).

Chr. TOURATIER

1978: "Quelques principes pour l'étude des cas (avec application à l'ablatif latin": Langages, n° 50, juin 1978: Linguistique et latin (Paris, Didier -Larousse): 98-116.

W.M. URBAN

1952: Lenguaje y realidad. La filosofia del lenguaje (1939).Trad.espagnole par C. VILLEGAS et J.PORTILLA (México-Buenos Aires, Fonde de Cultura Economica).

H. VAIREL

1975: Exclamation. Ordre et défense.Analyse de deux systèmes syntaxiques en latin (Paris,Les Belles Lettres).

1978: "La valeur de l'opposition infectum / perfectum en latin": Revue des Etudes Latines, 56: 380-412.

M. VAIREL

1979: "Le problème de la 'personne' ":L'Information Grammaticale (Paris), n° 2: 39-46.

1980: "La personne du nom: 3ème.personne et absence de personne": Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 75, 1: 267-283.

1981: "The position of the Vocative in the latin case system": American Journal of Philology, 102: 438-447.

J. VENDRYES

1945: Traité d'accentuation grecque(1902-1903) (Paris, Klincksieck).

J. VEYRENC

1974: "Cas et verbe": Critique n°322, mars 1974 ("R.JAKOBSON"): 246-259.

J. WACKERNAGEL

1926: Vorlesungen über Syntax, mit besonderer Berücksichtigung von Griechisch, La - teinisch und Deutsch. Erste Reihe,Zweite Auflage (Basel, E.Birkhäuser).

R.L. WAGNER et J. PINCHON

1962: Grammaire du français classique et moderne (Paris, Hachette).

E.H. WARMINGTON,éd.

1956: à 1979 Remains of Old Latin (London, Heinemann-Cambridge,Massachusetts,Harvard University Press: The Loeb Classical Library)

H. WEIL

1879: De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes (1844).3ème.édition (Paris,F.Vieweg).

Th. WINTER 1907 De ellipsi verbi esse apud Catul.,Verg., Ov.,Stat.,Iuv.obvia (Diss.Marburg).

E.C. WOODCOCK 1959: A new Latin Syntax (London, Methuen).

§§§

I N D E X R E R U M

ABLATIF:

-"ablatif": 594, 614.
-actant second: 641 sqq.
-vs.ACCUS.=opp.cruciale:857.
-app.synt.-sém.:638-654.
-attribut: 708.
-"casus Latinus": 857.
-"circonstant": 638 sqq.,835.
-"durée"(résultat mesuré):621-2.
-et INSTRUMENTAL: 1025 sqq.
-sa "licentia": 639.
-"lieu": 735.
-"d'objet": 641 n.é.
-"objet passif": 835,911-912.
-et ORDRE DES MOTS: 528 sqq.
-position systématique: 835.
-et PREPOS.: 912-913,1018 sqq.
-"prix effectif"(vs.GENITIF du "prix estimé",etc.):646,842.
-"qualité"(vs.GENITIF): 648.
-"reste": 835.
-signifié casuel: 653-654.
-titres: 911 sqq.

"ABSTRAITS":

-refus du NOMINATIF dans les titres: 911.

-et SUJET: 916.

ACCUSATIF:

-"accus.c.inf.": 385 n.1, 682sq. 684("vbs.de volonté"),685- 686 (rôle du cas), 840-841.
- ≠ "apassivant": 701.
-app.synt.-sém.:620-621.
-et"attrib.d'identité":887 sqq.
-" centre " du système: 838.
-dans CITATIONS: 879 sqq.
-et "déponents": 702.
-de"direction"ou"but":615,840.
-"double": 700, 704.
-" durée "(opérativ/accomplie): 621-622,840.
-dans EXCLAMATIONS:414sqq.,838.
-fondamental: 838.
-et "intransitifs": 702.
-et "lieu": 705, 736, 840.
-"non-protagoniste privil.":833-834.
-et "personnalité"de l'être dél.: 686, 701, 705, 709, 715.
-pluriel en -IS: 694.
-position systématique: 832-833.
-et PREPOSITION: 705, 1014-1018.
- signifié casuel: 832.
-et"transf.passive":614,699sqq.

"ACTIF" (cas): 917,et n.2.

-v.ERGATIF

ADJECTIF:

-dans"attr.d'ident.":893-894.
-incid.sém.ext.:402.
-statut en latin: 233 n.1.
-au VOCATIF: 849.

"ADJ.VERBAL en -ND":

-et gérondif: 690.
-et PHRASE NOMINALE: 379,388.
-signifié:379,689-690.

ADVERBE:

-autonomie synt.en latin: 289.
-"de manière":v.SUBST.ADVERBIAL

AGENT:

-agentivité et SUJET:735-736.
-et cas: 608,645, 1024(ABL.),801 (DATIF), 631 (GENITIF).

"ALLOMORPHE": 610, 613.

AMBIGUITE (SYNT.):

-de l'app.I,nominal: 478.

ANTERIORITE ("Prés.Antérieure"):
-cas de l'...(GENITIF): 712.

APOSIOPESE: 155.

APPARTENANCE:

-ou "possession"(DAT+esse):324.
-v.POSSESSION.

APPROFONDISSEMENT:

-du signifié verbal et ORDRE DES MOTS: 578 sqq.

ARTICLE:

-omis,en français,dans PHRASE NOMINALE "double",proverb.: 135.

"ASCENDANCE"(dir.vs.indir.):

-ABLATIF ± PREPOS.:1021 sqq.

ASSERTIONS PROVERBIALES:
-et PHRASE NOMINALE: 424 sqq.

"ASYNTAXIQUE":
-NOMINATIF: 863 sqq.

ATTRIBUT:
-et CAS: 706-708.
- ="objet",en français: 706-707.
- ≠"objet",en latin: 707 sqq.
-"subordonné"(après esse): 585.
-substantif,dans PHR.NOM.:328sqq.

ATTRIBUTION D'IDENTITE:
-et CAS: 883 sqq.,887.

AUTONOMIE:
-"auton.existentielle"(préservée par l'ACCUS.): 709,715.
-propriété du SUJET latin: 925.
-et INCLUSION,propr.du SUJET en latin: 1039, 1043.

AUTOSUFFISANCE:
-du mot verbal latin: 1039.

CAS:
-et contenu lexical: 653.
-et "endophrastie": 56.
-et "expérience préal.": 509.
-et FONCTION: 712.
-"gramm."vs."sémant.": 609sqq.
-et IDEOGENESE VERBALE: 1032sqq.
-"PRESENCE"vs."NON-PRES.":692sqq.
-"prés.forte"vs."moindre prés.": 695 sqq.
-et "prévision de struct.": 53.
-et "représentation": 780.
-signifié des cas latins: 712.
-et syntaxe verbale: 1032 sqq.
-et TEMPS: 38-40,654n.£;801.
-et "temps verbal": 969 sqq.
-et VERBE: 1004 sqq.

-v. GENRE.

"CAS-PANCARTE": 1031 n.1.

CAS UNIQUE (roman):
- ≠ NOMINATIF: 858, 1029.
- = "Objet": 858.

"CAS ZERO": 698,838,864sqq.,1028sqq.

"CASUS":
- ="chute": 1031-1032.
- "Septimus": 1025.

CATON: 23.
-v.SUBORDONNANT POSTPOSE.

"CAUSATEUR EXTERIEUR":
-comme SUJET en latin: 1043sqq.

CESAR:
-emploi de la PHR.NOM.: 160.
-"fanatique du verbe final":526, 544.
-tend.à posposer son nom:558sq.

CHRONOGENESE: 676 sqq.

CICERON:
-fréq.de la PHRASE NOMINALE dans Correspondance: 160.

"CIRCONSTANT":
-et ABLATIF: 608,641sqq.,652, 735,772,775.

CITATIONS:
-à l'ACCUSATIF: 879 sqq.
-au NOMINATIF: 866 sqq.

COLLECTIFS ETHNIQUES EN -IA-:
-désignant des "Lieux": 943.
-vs. "Noms de LIEUX" en position de SUJET: 932 sqq.

COMPARATIF (regard): 28.

COMPLEMENTAIRE (actant):
-ABL. vs.ACCUS. vs.GENITIF:841.

COMPLEXITE SYNTAXIQUE:
-et ORDRE DES MOTS:518,561-562.

"COMITATIF": 594.

"CONDITIONNELLE" ("Subord."):
-et PHRASE NOMINALE: 464 sqq.

CONTINUITE SYNTAXIQUE:
-PHRASE NOMINALE vs. verbale: 476.

" COPULE ":

-et verbe d'existence: 401,581sqq.
-"copule zéro": 153.

DATIF: 614, 725.

-"d'agent"et "possessif":801 n.1.
-attribut (707);...en latin:708.
-dans ATTRIB.D'IDENTITE:884sqq., 893.
-et "DESTINATAIRE": 606.
- ="futur casuel": 836.
- initial et"SUJET SECOND": 515.
-et ORDRE DES MOTS:513-514,570 sq., 574 sqq.
-position systématique: 836.
-"présence ultérieure": 712.
-signifié casuel: 712, 836.
-du "terme de mouvt." 849 .
- " postposé au verbe: 572.
- v. APPARTENANCE POSSESSION.

DECLINAISON:

-de l'ADJECTIF: 694, 695.
-défective: 658 sqq.
-des démonstratifs: 694, 696.
-hétérogène(des infinitifs et gérondifs): 687.
-des prons.personnels: 695.
-sémiologie (="morphologie"):692 sqq., 856-857.
-v. GENRE.

"DELATIF": 594.

"DEPERSONNIFICATION": 939.

DESACTUALISATION PHRASTIQUE(du NOM):

-en français: 633.
-en portugais: 627.
-en latin(GENITIF):624 sqq.,714.

DESACTUALISATION SYNTAXIQUE(de PHRASE): 457.

-v. NOMINALISATION SYNTAXIQUE.

"DESTINATAIRE":

-au DATIF: 606.
-divin (d'un voeu),au DATIF antéposé au verbe: 574.

"DESUBJECTIF" ("Instrumental"): 1046 n.1.

DIACHRONIE: 24.

-"dans"SYNCHRONIE: 1026n.1.

DIATHESE:

-et SUJET: 1049 sqq.

DISCERNEMENT vs. ENTENDEMENT:

-dans la genèse de la phrase latine: 540-541.
-dans le fonctionnement du langage: 1026 n.1.

DISCONTINUITE:

-caract.essentielle de la phrase latine: 519 sqq.

"DISCOURS" (BENVENISTE):

-et PHRASE NOMINALE: 326,371-372, 454.

"DISSIMILATION SEMANTIQUE":611 sqq.

"DUREE":

-ACCUS. vs.ABL.: 621-622.
-ABL.: 735.

"ELATIF": 594.

EMPLOI(de la forme ling.):

-et signification: 748.

ENCLISE:

-et accentuation du verbe grec: 1004.

ENDOPHRASTIE:

-et CAS: 55.

ENTENDEMENT:

-v. DISCERNEMENT.

ERGATIF: 830,n.1,865,917.

-et "passé": 40.

ESPACE vs. TEMPS: 33.

"ETAT D'AME":

v."IMPERSONNELS"

ETHNIQUES (Noms):

-v.COLLECTIFS ETHNIQUES.

εὐθεῖα πτῶσις :1031.

EVENEMENT:

-"que la phrase dit" vs."qu'est la phrase": 529.

EVENEMENT DELOCUTE:

-comme "cas d'exist.d'un sujet"(en syntaxe moderne): 536.
-comme "présence d'une situation donnée": 536.
-comme "phénomène" (en syntaxe latine): 1040.

EVOLUTION:

-de la structure synt.i.-e.:771.

EXCLAMATIFS (ENONCES):

-ACCUS. vs. NOMIN.:414-424.

EXISTENCE (Notion d'...):581 sqq.

EXPLICATION:

-et description: 28.

EXPRESSION :

-Linguistique de l'...: 123.

"FAITS": 1007.

-"marginaux": 161.

FEMININ:

-"Animé" "moins": 941.
-"surdéterm.génér.":854,856 n.2.

FINALES ("Subord."):

-et PHRASE NOMINALE: 458.

FONCTION:

-réalisation du CAS: 712.
-vs. RELATION: 713, 1013 n. 1

"FORTES" (Formes):

-vs. "faibles dans la décl.:692-693.

"GENE": 758 sqq.

GENITIF:

-"adverbal": 843.
-"d'agent": 631.
-app.synt.-sém.:624sqq.
-ATTRIBUT (en lat.):708.
-dans ATTRIB.D'IDENT.: 887 sqq.
-désactualisant: 624sqq.,714.
-"déterm.lâche": 836 n.1.
-généralisant: 836 n.1, 889.
-"d'objet": 641.
-"d'obj.nié"(russe): 624 n.1.
-"prés.d'arrière-plan":634,700,712.
-et "perfectum"(memini):654 n.1.
-et "passé": 836.
-position systématique: 836.
-"prix estimé,indét.,relatif" vs. ABL."prix effectif": 646.
-signifié casuel: 712.
-et "transformations":623 sqq.
-"transposant"ABL.,DAT.:625sqq.
-virtualisant: 836 n. 1.

GENRE:

-et CAS: 917 n. 2.
-et DECLINAISON: 694-695.

GERONDIF:

-v.SUBSTANTIF GERONDIF

"GESAMTBEDEUTUNG": 712.

"GRAMMAIRE DES CAS":

-FILLMORE: 716 sqq.
-"postfillmorienne": 763 sqq.

GRAMMATICALISATION:

-du couple conceptuel "espace"/ "temps": 34.
-de la PREPOSITION et du VERBE en syntaxe moderne: 1013.

"GRAMMATICAUX"(cas):614 sqq.,718.

"GRUNDBEDEUTUNG": 712.

"HEROS DE L'HISTOIRE":623,740.

HETEROGENE:

-v.DECLINAISON.

"HOLISTIQUE"(interprétation):
-vs."PARTITIVE": 742.

"IDEOGENESE" (verbale):
-et CAS: 1032 sqq.

"ILLOCUTOIRE" (Force): 457 n.1.

IMAGE (EFFET IMAGEANT): 921 n.1.

IMPERATIVE (Formulation):
-et SUBJECTIVISATION: 745 sqq.

"IMPERSONNEL":
-concept non pertinent en synt. latine: 1038 sqq.

"IMPERSONNELS":
-"d'ETAT D'AME": 804 sqq.;leur signifié: 808.
-de "permission" et d'"obligation": 1033-1034.
-"météorologiques": 1034 sqq.

IMPLICATION:
-v. INCLUSION.

INANIMES:
-et SUJET: 918, 920 sqq.

INCIDENCE: 42.

INCLUSION:
-propriété du SUJET latin: 1039,1043.

"INCUSATIVE" ("Dèse"): 707.

INDICATIF (Mode): 679.

INDICATIVE (parole):346, 433.

"INFECTUM" vs. "PERFECTUM":
-"de phrase": 476-477.
-dans le verbe latin: 969 n.1
-"PART.PRES." vs."vb.principal" au parfait: 502.

INFINITIF:
-v.SUBSTANTIF INFINITIF.

"INFINITIF DE NARRATION" :680-681.

"INFINITIVE"("Proposition"):
-v.ACCUS.:"accus.C.inf."

INSTRUMENTAL:
-et ABLATIF: 1025 sqq.
-et ATTRIBUT: 707.
-"DESUBJECTIF": 1046 n. 1.
-"primitif": 771, 778.
-"sociatif": 644.

"INSTRUMENTALE"(interprétation):599
-"relation spatiale": 614.

"INSTRUMENTS" (Noms d'...):
-"dépendance"(de la personne):750-751.
-en français: 738 sqq.
-et ORDRE DES MOTS: 527.
-comme SUJET de verbes d'opération en latin: 977 sqq.; ...avec effacement de l'image de l'opérateur: 993, 998.

"INTENTION":
-expression, et ORDRE DES MOTS: 523 sqq., 566-568.

INTERROGATION:
-et PHRASE NOMINALE: 436 sqq.

JUSSIFS (Enoncés):
-et PHRASE NOMINALE: 444 sqq.

"LÂCHE" (Détermination):
- =GENITIF : 836 n.1

LANGUE:
-et discours: unité de fonctionnement: 42 n.2.

"LEXIGENESE": 757 sqq.
-et "GRAMMAIRE DES CAS": 758,762.
-v. IDEOGENESE.

"LIEU" ("Rôle"):

-et ABLATIF: 735.
-et ACCUSATIF: 705,736.
-"objectivisé":718, 741.
-"parcouru": ABL.-PREPOS.: 1024.
-"subjectivisé": 741.

LIEUX (Noms de):

-vs."ETHNIQUES": 932 sqq.
-désignés par ETHNIQUES:945.
-comme "PERSONNE HISTORIQUE": inconcevable en latin: 950.
-comme SUJET de vbs.d'opération:918,930sqq.,946sqq.,977.
-comme "PERSONNE TRANS-HISTORIQUE,mythique": 951 sqq.

"LOCATIF": 27,614,1008-1010.
-réponse à un "problème":1026-1027.

"MARGINAL" (actant):

-ABLATIF: 772.
-v."CIRCONSTANT".

"MARGINAUX" (FAITS): 161.

METEOROLOGIQUES (Verbes):

-v."IMPERSONNELS"

MODAUX (Auxiliaires): 1049.

"MONTEE DU SUJET":
-d'une phrase "enchâssée",limites en français: 767 n.1

"MORPHEMES CASUELS": 594.

"MORPHOLOGIE PROFONDE":

-et syntaxe verbale: 762.

"MORPHOLOGIE":

-v.DECLINAISON,sémiologie.

NEUTRALISATION:

-v. RÔLE.

NEGATION:

-et "PHRASE NOMINALE": 447.

NOM:

-app.formel et matériel:477sqq.
-et chose en latin: 868 sqq.
-à contenu temporel: 34-35.
-et "NON-MOI": 828 sqq.
-postposé au verbe:558sqq.;... apport addit.:564.
-postp. au vb.dans bilans,évaluations,etc.:562.
-postp.au vb.=post."réelle":563-564.
-postp.au vb.,et "en série":561, 566.
-postp.au vb.=effet de "surprise": 564.
-et struct.synt.:41.
-en synt.française: 42 sqq.
-et variabilité temp.: 35.

NOM vs. VERBE: 33 sqq.,960 sqq.

-opp."notionnelle","non-synt."en latin: 57,477 sqq.,537-538.
-et ORDRE DES MOTS: 523 sqq.,566-568.

NOMINALISATION SYNTAXIQUE:

-en latin: "interne" vs. "externe": 385 n.1.

NOMINATIF:

-et "ABSTRAITS" dans titres:910 sqq.
- et "animé": 831.
-"ASYNTAXIQUE": 623,698.
-et ATTRIBUT: 706.
-dans ATTRIB.D'IDENT.:883 sqq., 893.
-dans VARRON, L.L.:877-878.
-"dénominatif": 623.
-cas "dérivé": 865.
-"héros de l'histoire": 623.
-"présence forte": 712;..."subordonnante": 825, 1032.
-dans ENONCES EXCLAMATIFS:414-424.
-dans Trag.de SENEQUE: 422.
-interpr."positive"vs."négative": 871 sqq.
-et "PRESENTATION" de dénomination": 896 sqq.
-et "progrès en généralité": 831-832. v. ERGATIF.
-et RÔLES: 717.
-position systématique: 830.
-signifié casuel:712,chap.XI-XII.
-et SUJET: 915 sqq.

-dans les titres: 910 sqq.
-vestiges en français:858 n.1.
-et VOCATIF(alternance):847.

NOMINATION:

-"a priori" vs."a posteriori": 1029 sqq.

NOMINATIVUS CASUS: 1028 sqq.

NON PASSIVITE:

-propriété du sujet latin:925.

OBJECTIVISATION:

-effet sémantique: 743.

OBJET:

-ABL.vs.GEN.vs.DAT.:641.
-ACCUS.vs.ABL.vs.GEN.:841.
-ACCUS.antép.au verbe:531-2.
-et ATTRIBUT: 706.
-incapacités en latin: 706.
-et "LIEU": 718.
-" second(contigu)":ACCUS.vs. GEN.vs.ABL.: 704 n.2

ὀνομαστικὴ πτῶσις : 1028 sqq.

OPERATION DESACTUALISEE:

-et PHRASE NOMINALE: 184.

OPTATIFS (énoncés):

-et PHRASE NOMINALE: 444.

"ORDRE DES MOTS":503sqq.,1003.

-"liberté"vs."licence":512 sqq.
-et "PERSPECTIVE COMMUNICATIVE": 521 sqq.
-et syntaxe: 51,491,513-514,529, 1003.
-syntaxe "subjective":529 n.2.

ὀρθὴ πτῶσις : 1031.

"OUTILS" (Mots): 1011.

PARFAIT latin: 186 n.1.

PARTICIPE:

-et PHRASE NOMINALE:373 sqq.
-prédicatif:497 sqq.;posposé au verbe: 565.
-au VOCATIF: 849.

PARTICIPE 'PRESENT":

-"INFECTUM"vs."PERF.":502.
-et "PASSIF": 382 n.2
-et PHRASE NOMINALE: 380-381.

"PARTITIF" (français):1013 n.1.

(interprétation):

-v."HOLISTIQUE".

PERFECTUM:

v.INFECTUM.

PERSONNE:

-et TEMPS: 36 n.2.

PERSONNE "ABSOLUE"("permanente"):

-inexistante en latin: 1039-1040.

PERSONNE "ABSTRAITE":

-d'un LIEU,inexist.en latin:950

"PERSONNE AFFECTEE":

-et DATIF: 726.
-et SUBJECTIVISATION:745 sqq.

PERSONNE COLLECTIVE DERIVEE:941, 943.

-non conçue dans certains cas:945.

PERSONNE "TRANSHISTORIQUE"("mythique"):

-d'un LIEU: 951 sqq.

PERSONNE "D'UNIVERS": 1037.

PERSONNIFICATION: 778,933,935 sqq.

"PERSPECTIVE COMMUNICATIVE":

-v. "ORDRE DES MOTS".

"PHENOMENE":

-v.EVENEMENT DELOCUTE.

PHRASE:

- ="nom" d'un moment d'expérience": 42 n.2.
-en français: "création de structure": 47; "tout abstrait": 46.

PHRASE(latine):

-"en extension absolue",à verbe initial: 547-548.
-réduite au verbe: 541.
-et système casuel,analogie:835 n.1.
-et TEMPS: 118.

PHRASE NOMINALE:

-et ASSERTIONS PROVERBIALES: 424 sqq.
-attributive,chez PLINE l'ANCIEN: 332.
-et catégories "non-marquées": 94, 95-96.
-et discours technique: 391.
-et INTERROGATION: 436 sqq.
- et NEGATION: 447.
-opérative: 162 sqq.;apport sémantique: 188.
-et PARTICIPES: 373 sqq.
-et "passé" en skr.:98.
-et "présent (continu)":67.
-"pure": 91.
- = "réaction": 343, 388, 445.
-et "récit": 371.
-caractère "second": 161.
-et subordination: 457 sqq.
-et "vérités générales":112sqq. 316 sqq.

-v. "DISCOURS"

"PHRASE-PREDICAT":127 sqq.,145

-et "phrase pleine",juxtaposées en français: 150-151.

PHRASE QUASI-NOMINALE:372 sqq.

-et "accus.c.inf.":398.
-exprimant évs."marquants": 395.
-à PARTICIPE "futur":382; "passé": 379 sqq.; "présent":380-1.
-et subordination: 385.
-chez TITE-LIVE: 396.

PLURIEL INTERNE:

-v.COLLECTIFS ETHNIQUES.
-"de phrase": 480,502.
-et SUJET: 823.
-et "temporalité" du NOM latin: 13.

"POINT FIXE":

-et SUJET: 1038 sqq.

POSSESSIF:

-et SUBORDONNANT POSTPOSE:492.

POSSESSION PERSONNELLE:

-expression en latin: 782 sqq.

"PRÄDIKATIVUM": 473.

PREPOSITION:

-et "extériorité":1010 sqq.
-chez FILLMORE: 731.
- ="transition":633,733,1010.
-et VERBE: 1013
- =réponse à un "problème de représentation": 1026 sqq.

-v. ABLATIF
ACCUSATIF.

"PRESENCE":

-v. CAS.

"PRESENTATION":339,342,391,896.

"PRESENTATIVE":

-attitude: 433.
-parole: 346.

"PROBLEMES" (de représentation):1026sqq.
-et fonctionnement du langage:1026n.1.

"PRODUCTIVITE":

-d'une forme linguistique: 642.

"PROFIL":

-de la fonction syntaxique: 712.

PROGRAMME DE PHRASE: 538.

PROSPECTIVITE SYNTAXIQUE: 44.

PROTAGONISTE: 833.

PROVERBES:

-v.ASSERTIONS PROVERBIALES.

PUISSANCE: 958 n.1.

QUALITE:

-ABL.vs.GEN. : 648 sqq.

QUASI-NOMINAL (Mode):

-v.VERBO-NOMINALE(France).

QUASI-NOMINALE (PHRASE):

-v.PHRASE QUASI-NOMINALE

QUINTILIEN:

-et la place du verbe en latin: 49 n.1, 539.

"REACTION":

-v.PHRASE NOMINALE.

"REALITE (péché de...)":1025 sqq.

RECIT:

-peu réceptif à la PHRASE NOMINALE:371.
-et PHRASE QUASI-NOMINALE:397.

"RHEMATICITE"

-degrés: 521 sqq.,530,567.

RHEME:

-vs.THEME: 521 sqq.

RELATION SYNTAXIQUE: 713 sqq.

-vs.FONCTION:713sqq.,1013 n.1.
-hiérarchie:766.
-reflet du CAS: 780 sqq.
-relativité:778,780.

RELATIVES (Subordonnées):

-à structure nominale: 459 sqq.
-au subjonctif: 462.

"REPERSONNALISATION":940.

REPRESENTATION:

-et CAS: 780.
-vs. "réalité représentée":754, 785, 939 sqq.

"RESPONSABILITE":

-propriété du SUJET latin: 1052 sqq.

ῥῆμα : 1029 sqq.

RETROSPECTIVITE:

-en syntaxe romane: 44 n.1.

ROLES (sémantiques):

-et CAS: 602,621.
-"étiquettes de...":734.
-fillmoriens: 720 n.1.
-et "intuition":722 sqq.
-"neutralisés":622,721,740,743,749, 900.
-et NOMINATIF:717.
-et RELATIONS SYNT.:719.

"RUPTURE DE CONSTRUCTION":873,891,902, 909.

SEMANTIQUE:

-vs."Grammatical"ou "formel":1002.
-et "réalité":611,754,773.
-vs.SYNTAXE: 640, 716.

"SEMANTIQUES" (CAS):

-apport syntaxique:636 sqq.

SENEQUE:

-énoncés exclamatifs au NOMINATIF dans tragédies: 422.

"SEPARATION":

-"verbes de..." + ABL.: 1019.

SIGNIFICATION:

-et emploi: 748.

SIGNIFIE SYNTAXIQUE: 551.

SIGNIFIES CASUELS: 711-712.

SIGNIFIE VERBAL:

-et "ORDRE DES MOTS": 540 sqq.,577 sqq.

"SIMPLIFICATION":

-de la flexion nominale i.-e.:603-4.

"SITE": 750 sqq.

STATISTIQUE(Argument): 158.

STYLISTIQUES("habitudes","faits"):778, 916.

"SUBDUCTION":

-v.APPROFONDISSEMENT.

SUBJECTIVISATION:

-effet sémantique;743,751sqq.,756.
-et formul.impérative:745sqq.
-de l'"INSTR."en français:738sqq.
...avec mention de l'opérateur: 982.
-du "LIEU"en français:741-743.
-limites en francais:767.
-d'une "PERS.AFFECTEE":745sqq.
-et propriétés synt.des verbes: 743-744.
-de "RÔLES"distincts en coordination: 749 sqq.

SURJONCTIF:

-et CHRONOGENESE:679.
-dans RELATIVES: 462.

SURORDINATION:

-et PHRASE NOMINALE: 457 sqq.

SUBORDONNANT POSTPOSE: 489 sqq.

-chez CATON: 491.
-v.POSSESSIF.

SUBORDONNEE COMPLETIVE:

-postposée au verbe: 523 sqq., 566-570.

SUBSTANTIF:

-ADVERBIAL (d'eff.accessoire): 289-293.
-GERONDIF:669sqq.;signifiant: 687 sqq.;signifié:689:rapp.avec "ADJ.VERBAL":690.

SUBSTANTIF INFINITIF: 669 sqq.

-"objet de pensée": 680.
-"reste"notionnel du verbe:682.
-rapp.sémiologique avec ACCUSATIF et ABLATIF: 687.;avec SUBJONCTIF: 686.

SUJET (français):

-"animé"conçu comme "objet":757.
-"complément d'un vb.à venir : 858.
-v."MONTEE DU SUJET".

SUJET (latin):

-et "ABSTRAITS":916.
-et "affirmation d'être":809.
-et "autonomie matérielle":925.
-antép.vs.postp.au verbe:558sqq.
-"CAUSATEUR EXT.":1043 sqq.
-et DIATHESE: 1049 sqq.
-IMPLICATION : 1039 sqq.
-et "inanimés": 918 sqq.
-et "INSTRUMENTS":977 sqq.;avec effacement de l'opérateur: 998.
-et "LIEUX": 930sqq.,946sqq.,977.
-"PATIENT": 1051 n.1.
-comme "POINT FIXE",inexistant en latin: 1039 sqq.
-Postposé au verbe: 571.
-Propriétés: 1028 sqq.
-Responsable:1052 sqq.
-"Second"(DATIF):570,896.
-"subordonné":560,571,586 sqq.
et SUPPORT PERSONNEL du verbe: 1041.

-v."IMPERSONNELS" POSSESSION PERSONNELLE.

SUPIN:

-postposé au verbe: 523 sqq.;569-570.

SUPPORT PERSONNEL (du verbe):

-statut "conclusif": 1040.
-et SUJET: 1041.

"SURPREDICATIF"(traitement): 489.

"SYMETRIQUES" (verbes):

-en français: 757 sqq.,767.

"SYNAPSE": 693-694.

SYNCHRONIE: 22-23.

-et DIACHRONIE: 25, 26-28.
-intégrant principe d'évolution:1026n.1.

SYNCRETISME CASUEL: 557-558.

SYNTAGME NOMINAL:

-antép.au verbe:523 sqq.,566-568.
-concept non pertinent en latin:233n.1.

SYNTAXE:

-et "ORDRE DES MOTS":491,513-514,515-516, 523, 527,529, 536, 570 sqq.
-vs. "SEMANTIQUE": 640, 716.

SYNTAXES:

-"rétrosp."("de reconnaissance") vs. "prospective" ("de représentation"): 144 sqq.,475.

-"subjective"(="ORDRE DES MOTS") vs. "objective": 529 n.2, 536.

SYSTEME:

-et "résidus": 25.

SYSTEME CASUEL:

- =programme de positions mentales: 691.
-et genèse phrastique: 835 n.1.

TACITE: 23.

-PHRASE NOMINALE attributive dans son oeuvre: 349.
-prédilection pour PHRASE NOMINALE: 160.

TEMPS:

-vs.ESPACE: 19.
-et PHRASE NOMINALE: 369.
-représentation du ...:17.
-représenté par le VERBE: 105.

TENSION:

-vs. EXTENSION dans la genèse de la phrase latine: 537 sqq.

"TERME DU MOUVEMENT":

-DATIF postposé au verbe: 572.

THEME:

-et CAS: 510 sqq.
-constitué par le verbe: 518,542.
-vs."RHEME": 521 sqq.

TITE-LIVE:

-emploi de noms de "LIEUX" comme sujet de vbs.opératifs:970 sqq.
-emploi de la PHRASE QUASI-NOMINALE : 396.

TITRES:

-v.ABLATIF
NOMINATIF.

TRADUCTION:

-raisonnement par ...: 28,118, 186 n.1, 535, 605, 731, 626n.1, 641 n.1,730 sqq.,744,772.

TRANSFORMATIONS:

-et CAS: 697 sqq.
-intérêt heuristique: 626 n.1.

TRANSITIVITE:

-"interne": 704 n.2.

ULTERIORITE ("présence ult."):

-CAS DE (=DATIF):618, 712.

UNIVERS:

-voir PERSONNE D'UNIVERS.

VARRON:

-emploi de la PHRASE NOMINALE attributive: 329 sqq.

VERBE:

-atone en phrase autonome(védique): 1004.
-et CAS: 1004 sqq.
-enclitique et accentuation du verbe grec: 1004.
-et PREPOSITION: 1013.
-"présent" et construction de "non présent": 474, 677 sqq.
-"sous-entendu": 153.

-v. GRAMMATICALISATION
NOM vs. VERBE.

VERBE (français et/ou roman):

-"fait exister" la structure:44.
-"grammaticalisé": 1013.
-contient "rang personnel": 65, 1039.

-v.EVENEMENT DELOCUTE.

VERBE (latin):

-"ambiguïté syntaxique: 538.
-apport conclusif: 49 n.1,474-475, 538-539, 1040.
-comme apport "formel"et "matériel": 547.
-autosuffisance formelle:1039.
-fonction dénominative:56,159,340, 537-538,1002.
-fonction formelle: 56,340, 378 ; dans INTERROGATION:438,474,1003.
-comme "nom": 538.

- ≠opérateur de structure: 520, 537,1001.
-et "ORDRE DES MOTS":antép.à objet ACCUS.et ABL.:532 sqq.;final:552-553; initial: 541-542, 544;...avec effet de "soudaineté": 546;...dans réponses:545-546;...="ext.absolue" de la phrase: 548;...annonçant discours subséquent:551;...thématique:542-548; médian:553 sqq. non-final: 541 sqq.;signifié syntaxique de ces variations : 551, 556-557.
-incluant PERSONNE "positive" : 1039.
-comme représentation de "PHENOMENE": 1040-1041.
-"prés." et cst.de "non-présent": 474,677 sqq.
-résume en lui la forme de la phrase: 1040.
-singularisant: 552-553.
-statut conclusif de son SUPPORT personnel: 1041.
-formellement subordonné: 1004.

-v.CHRONOGENESE
EV.DELOCUTE
VERBONOMINALE (FRANGE)
VIRGILE.

VERBO-NOMINALE (Frange):

-du verbe latin: 382 n.1

"VERITES GENERALES": 112 sqq.,431;

"VILLES" (NOMS DE):

-et PREPOSITION:1018.

VIRGILE:

-emploi de la PHRASE NOMINALE attributive: 347 sqq.,389sqq.
-variation de la place du verbe dans B.10,19-26: 553 sqq.

VOCATIF: 828-829,846 sqq.

-d'un ADJECTIF: 849.
-comme constituant "en phrase": 849.
-vs.NOMINATIF dans l'emploi:847-848.
-d'un PARTICIPE: 849.
-et" personnalisation " du délocuté: 846.
-"présence forte":695.
-"présence vraie":829.
-signifiant: 696,828,850-851;indiscriminé dans deus,populus : 852 sqq.;rapproché de iste,ille, etc.:852; indiscriminé au plu - riel: 850.

VOIX:

-v.DIATHESE.

ZEUGMA verbal:

-et asyndète: 61.
-et continuité syntaxique:81.
-définition:58 n.1.
-prospectif en français:59n.1.
-prospectif en latin: 60 sqq.
-prospectif,avec postp.du verbe:77.

§§§

lat. accedere: 578sqq.
aequora: 14.
agere : 926-928
angl.ASK : 723.
fr. AVOIR : 783 sqq.
lat. bella : 15.
carere : 641,704 n.2.
fr. CASSER : 761 sqq.
lat. circumdare: 773 sqq.
fr. CONNAÎTRE: 748 sqq.
lat. copulari : 699.
cum : 1013 n.1.
damnare : 704 n.2.
dare : 727sqq.,574 sqq.,959sqq. 956-957.

fr. DE : 1013 n.1.
lat. decere : 699,1033.
dee : 853- 854.
deficere : 968 sqq.
fr. DEMANDER : 723 sqq.
lat. desciscere:968 sqq.
deus : 853 sqq.
docere : 700.
domum : 1018.
donare : 727 sqq.
effici : 579.
egere : 644,843-844.
eo Romam : 706.
esse: 322,403,580 sqq.
esp. ESTAR:119.
fr. ÊTRE :756.
lat. fabulae: 419.
facere: 1007.
fas : 658 sqq.
fides : 803 n.1.
all. FOLGEN: 724.
angl.FOLLOW: 724.

fr. FONDRE: 759sqq.
lat. frui: 644.
fungi: 644.
gerrae: 419.
angl.GIVE: 722, 728.
lat. habere:782sqq.801sqq.
homo: 651-652.
imperare: 685.
indigere: 641.
indui: 699.
interdicere: 641.
iste: 852.
ius: 660.
iuuare: 1033.
fr. JE SOUSSIGNE: 26.
lat. latere:699,703,715.
latine loqui,etc:709sq.
libere (lubere): 1033.
licere: 1033.
logi: 419.
loqui: 921 n.1.
manere:699-703.
fr. MANQUER: 767 n.1.
lat. memini: 610,654n.1,843.
miserere (-ri):704n.1., 814 sqq.
angl.MISS: 767 n.1.
lat. mittere: 956 sqq.
fr. MOURIR: 744 sqq.
lat. nefas: 658 sqq.
nemo: 666-668.
ne multa(multis),plura: 453.
ne quid: 455 sqq.
nihil: 658, 661 sqq.
nihilum: 663-664.
ninguere: 1042 n.1.
nugae, nugas: 419sqq.
obliuisci: 843.

lat. oportere:1033.
optare: 685.
opus est: 641.
fr. OUVRIR:757 sqq.
lat. paenitere:806,812-814, 821.
fr. PARLER:921 sqq.
lat. persequi:699.
petere: 723,726.
pigere: 807.
placere:1033.
populus: 855.
potiri: 607sqq., 621n.1,641 sqq., 704n.2, 842.
pudere:699,703,715 807,810,821,840 , 1033.
fr. QUE: 131.
lat. quid:441sqq.
quod: 385 n.1.
relinqui: 579.
rogare: 723.
rus: 1018.
fr. SAVOIR: 744 sqq.
lat. sequi: 579.
esp. SER: 119.
fr. SUIVRE: 724.
lat. taedere:804sqq. , 808,821.
tonare:1037,1042n.
tradere: 968 sqq.
uesci: 644.
uir: 651-652.
urbs Roma:628.
uti:644,704 n.2.
fr, VOIR: 744 sqq.

§ § §

FIG. I: Genèse de la phrase transitive romane 43

II: Du NOM au VERBE, une "chronologie de raison" 124

III: Mécanisme de la phrase nominale romane 130

IV: Mécanisme de la phrase nominale double, proverbiale 134

V: "Phrase-réaction" vs. "Phrase-représentation" 144

VI: Structure phrastique d'après H. PINKSTER 277

VII: Mécanisme unique de la phrase latine 475

VIII: "Phrase nominale" vs. "phrase verbale" en latin 477

IX: Echelle de "dynamisme communicatif" (D. PANHUIS) 522

X: Postériorisation de l'"Instrument" à l'"Action" 528

XI: Postériorisation de l'"Objet" à l'"Action" 528

XII: Une chronologie de ... "chronologies de raison" 531

XIII: Tension et extension dans la phrase latine 541

XIV: Anticipation du signifié verbal et anticipation du mot verbal dans la phrase 588

XV : Les deux visions successives de la "possession" en latin . . 797

XVI : Système casuel latin: "présent vrai" vs."év. représenté". . 829

XVII : "Présent réel de locution" vs. "prés.vive de l'év.délocuté". 834

XVIII : Le système casuel latin: une série ordonnée d'actes de position 837

XIX : Schéma d'utilisation-actualisation du système casuel latin . 839

XX : Mécanisme génétique de la "personne dérivée collective" . . . 942

XXI : De la "personne collective" à son "lieu" 943

XXII : Du sujet "initiateur" à l'"effet" 959

XXIII : Du sujet "causateur extérieur" à "l'état de choses causé". . 959

§ § §

TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

EPIGRAPHES 7

AVANT-PROPOS 9

I N T R O D U C T I O N . . . . . .13 - 29

-Une intuition première: "pluriel interne" et mode de représentation du nom latin (13).
-Une hypothèse de travail: la "temporalité" du nom latin (16).
-Présentation de l'ouvrage (18).
-Questions de méthode: étendue chronologique du champ d'observation (23); synchronie et diachronie (24); système et "résidus" (25); pour une "synchronie dynamique" (27); comparaison et explication (28).

PREMIERE PARTIE

LE NOM ET LA GENESE DE LA PHRASE LATINE

Chap.I:

N O M, V E R B E E T P H R A S E . . . . . 33 - 48

Espace et Temps, nom et verbe (33). Nom et variabilité temporelle (35). Nom et phrase en syntaxe romane (41).

Chap.II:

N O M, V E R B E E T P H R A S E E N L A T I N .49-90

Construction rigide et expression des relations syntaxiques (49). Cas et "prévision de "structure" (53). Cas et endo-phrastie (56). Phrase et verbe en latin (56). Caractère purement "notionnel",non "fonctionnel" de l'opposition NOM vs. VERBE en latin (57). Du zeugma verbal en latin (58): zeugma "prospectif" (60); disconvenance modo- temporelle dans les énoncés zeugmatiques (65); disconvenance notionnelle (69); zeugma et place du verbe (72); zeugma rétrospectif (77); zeugma avec rupture de niveau syntaxique (81).

Cham.III:

LA THEORIE DE LA PHRASE NOMINALE 91-151

A. MEILLET et la phrase nominale indo-européenne (91); phrase nominale et catégories "non - marquées" (94); "phrase nominale pure" parlant du passé en sanskrit (J.BLOCH) (93); phrase nominale et "lieux temporels" (99).
Une théorie fonctionnaliste de la phrase nominale: L. HJELMSLEV (100); phrase nominale et "présent immédiat" du locuteur, antérieur au temps "représenté"(105); l'apport de HJELMSLEV à la théorie de la phrase nominale (109).

E. BENVENISTE et la phrase nominale: un retour à la doctrine classique (110); exclusion des phrases nominales parlant d'opérations (111); phrase nominale et "vérités générales" (112).
Les limites de la théorie de BENVENISTE:position de P. CHANTRAINE (116), de Ch.GUIRAUD (117).Causes de ces insuffisances (117); pour E.BENVENISTE, tout se ramène à un "problème d'expression " (119).
La phrase nominale en psycho-systématique d'après M. MOLHO(123); elle résulterait d'une suspension du mouvement allant au verbe (124). La structure de la phrase nominale moderne: limites de l'ana - lyse de M. MOLHO (126).La "phrase-prédicat"(127): différentes modalités de support extra-linguistique(128); les énoncés constitués par deux "phra - ses-prédicat" (Excellent, votre café !) (130); proverbes et maximes de forme nominale (132); absence d'article dans ces énoncés (135);énoncés publicitaires et journalistiques à structure nomi - nale (137). Phrase nominale et "antériorité notionnelle": il manque à l'analyse de MOLHO une dimension proprement "syntaxique" (140-143).

Syntaxe "de réaction" (="phrase-prédicat", nominale) vs. syntaxe "de représentation" (=phrase verbale nécessairement, en roman) (144).Rupture radicale, en français, entre deux modalités de phrase qui s'excluent (145);

CONCLUSION: Des deux syntaxes (148); opposition radicale,en syntaxe "moderne",entre "syntaxe ré - trospective" ou "de pure reconnaissance"vs. "syntaxe prospective" ou "de représentation " (150) .

Ou'en latin toute syntaxe est nécessairement "rétrospective" (151).

Chap. IV:

LA PHRASE NOMINALE LATINE.

I. POSSIBILITES ET LIMITES 153-312

"Phrase nominale" vs. "phrase sans verbe" (153).
L'"aposiopèse" ou "réticence"(155).
Distribution inégale,dans les textes, des énoncés non verbaux (157): fréquente dans la Correspondance de Cicéron (159),la phrase nominale est absente chez César (160) . La phrase nominale en latin: en cas "second", "minimal" - "réduit au minimum" - de phrase (161).
La phrase nominale opérative: expression d'un déplacement, notamment dans les lettres à Atticus de Cicéron (162). Les explications usuellement avancées du choix de la phrase nominale:expres - sion "économique", "affectivité" (172), "qualité" du destinataire (174). Vers une explication en

termes de mécanisme linguistique: la phrase nominale parle le plus souvent d'une "arrivée",ou, moins souvent, d'un "projet de déplacement",mais jamais d'un "déplacement effectif" (178).
La phrase nominale traduit l'effacement du "devenir opératif" (185);elle privilégie ce qu'il y a de stable dans l'événenement délocuté(188):une présence atteinte,ou une présence qui se prolonge.

PHRASE-NOMINALE vs. PHRASE-VERBALE: une contre-épreuve en trois temps:
1° énoncés de Cicéron parlant du voyage vers la Cilicie,ou de ses déplacements en qualité de gouverneur (190);
2° énoncés parlant du retour à Rome (196);
3°expressions dé déplacement dans Att.XIV-XVI(202).

Expression d'un déplacement en fonction du lieu d'origine: emploi peu fréquent de la phrase nominale, elle évoque alors une "présence qui se prolonge"(221).

La phrase nominale opérative "transitive": elle indique un apport stable; par là, elle singularise l'événement délocuté (224)
Examen, pour confirmation, des énoncés évoquant, dans Cic.Att.XIV-XVI,la production d'une parole, d'un message écrit ou oral, l'envoi d' une lettre,etc. (225)

Phrase nominale et expressions d'opérations en général (256): différents cas selon la nature de l'"apport stable"": parole,message,etc.(250);résultat matériel (état de choses ou objet)(259); apport fait à un destinataire, à un lieu(261);résultat acquis ou à acquérir (264); apport souhaité (265);apparition d'un être, d'un "état de choses" (269); indication "adverbiale" d'un"effet accessoire" (272). De l'apport adverbial (275); analyses de H.PINKSTER, emplois adverbiaux qui ne se laissent pas analyser comme des " adjoints" ("nucléaires" ou "périphériques"),cf.les adverbes "modaux" de la tradition (276).La solution proposée par PINKSTER: des "disjoints d'attitude" (277); prédominance de ce type d'emplois dans les phrases nominales étudiées (278).Insuffisance de cette explication(280): nécessité de distinguer "disjoint d'attitude" et "adverbes modaux", ou "de phrase",de la syntaxe i.-e. moderne(281),Recherche d'une autre solution:l'incidence externe,"de second degré",de l'adverbe en linguistique psycho-mécanique(287) est tributaire de la syntaxe "moderne"(288);autonomie syntaxique de l'adverbe en latin: un apport de plus , "substantif" (289). Réexamen des emplois problématiques(289). Redéfinition des "adverbes de ma-

nière en morpho-syntaxe latine:"des substantifs adverbiaux d'effet accessoire"(293).Application du concept aux emplois(296):publice scribere,bene esse alicui, bene dicere,etc.(297);latine loqui, scire (299)."Subst.adv.d'eff.access."et"objets seconds"(302). Les phrases nominales à apport "adverbial" (303).

CONCLUSION: le signifié positif de la phrase nominale, tel qu'il se dégage de l'analyse des expressions d'opérations (311).

Chap.V:

LA PHRASE NOMINALE LATINE.

II. LA PHRASE NOMINALE ATTRIBUTIVE 313-403

Différentes modalités d'"attribut"(313).Phrase nominale et "vérités générales"(316);réfutation de la théorie de E.BENVENISTE (324).Quasi-impossibilité des phrases nominales à attribut substantif : sa raison d'être(325). Phrase nominale et "discours"(au sens de BENVENISTE) (326) . Une condition "sine qua non": l'attribut doit se référer à une propriété"non essentielle" de l'être qualifié (327). Phrases nominales à attribut substantif(328): dans Varron,R.R.I(330), dans Pline, N.H. XXVII (332),dans Varron, L.L. (302). Les expressions interrogatives du type quid id ?(306).
Motivation positive de la phrase nom.attributive: "présentation" de l'attribut(339).
Attribution "affirmative" ou "confirmative" exprimée par esse (340); la phrase à esse: "temps représentable et représenté"(342); omnia prae - clara rara (346), insula natura triquetra(seul ex.chez César,B.G.) (347); exemples virgiliens (347);l'emploi de la phrase nom.attrib. chez Tacite (350).
Motivation négative de la phrase nominale attributive,par "défaut d'objectivité de l'événement délocuté (360):analyse de Miser M.Crassus (362); quelques exemples d'alternance(365);sondage sur expressions du type aliquis consul (fuit) dans T.-Live II (367).

Phrase nominale et "expression du temps" (369); le contenu prétendument "atemporel"de la phrase nominale (370); phrase nominale et "présent d'indicatif" (370).Fréquence de la phrase nominale dans le discours technique (Varron),dans les lettres et oeuvres philosophiques de Cicéron, sa relative rareté dans le récit (371). Le cas partitulier de Tacite (372).

La phrase quasi-nominale (372); inexistence de phrases à attribut "part.présent",rareté de celles à attribut "part.futur"(374);affinité "phrase quasi-nominale" et "prop.dépendante" (375);

raisons de ces résistances et affinités (378).

L'apport sémantique de la phrase quasi-nominale (388).

"Copule" et "verbe d'existence" (401).

Chap.VI:

LA PHRASE NOMINALE LATINE.

III. ASPECTS "SYNTAXIQUES". . . . 405-472

La phrase nominale: moyen de dire ce qui est "immédiatement accessible",avant toute "représentation", au regard du locuteur. Domaine par excellence: assertion positive,phrase autonome (405). Phrase uninominale et énoncés exclamatifs(406) ; possibilité de "prop.subordonnées" de forme nominale (407). Discussion de l'analyse,par H.VAIREL, des énoncés uninominaux exclamatifs: l'opposition accusatif vs. nominatif dans ces énoncés (411); explication de nugas ! vs. gerrae!,logi! fabulae!(419); véritable nature de l'opposition o fortunatos agricolas vs. o fortunati mercatores!(421); énoncés exclamatifs au nominatif dans les tragédies de Sénèque(422).
Phrase nominale et assertions proverbiales (424).
Phrase nominale et interrogation(436);"interrogations oratoires" de forme nominale (437);le type quid multa, quid ille? (441).
Phrase nominale dans énoncés optatifs et jussifs: "réaction affective" plutôt que "visée positive de résultat" (444).
Phrase nominale dans assertions négatives(447) ; une remarque de MEILLET (447); emploi très rare de la phrase nominale dans les négations d'onérations(448), exceptions apparentes (451); ne multa, ne plura (453).
Phrase nominale et subordination: différents degrés de résistance(457),très marquée des finales (458) vs. faible des relatives (450) et des hypothétiques en si (464).

Chap.VII:

LA PREDICATION NOMINALE INTEGREE
ET
LE MECANISME DE L'ORDRE DES MOTS. . 473-589

La phrase nominale intégrée (474),continuité de la phrase nominale et de la phrase verbale(476); "ambiguïté" de l'apport nominal initial(478);ordre d'apparition des constituants nominaux et traitement prédicatif (483); traitement surprédicatif et subordonnant postposé (489),exemples relevés dans Caton,Agr. (491).
Phrase nominale intégrée et personne verbale: la tournure Hannibal peto pacem: "présentation" du sujet (493).
Constructions prédicatives participiales (497);

possibilité d'interrogation portant sur le participe (500): particules attestant la transition du prédicat participial au prédicat verbal (501)

Ordre (ou désordre?) des mots dans la phrase latine (502).
Discussion de l'analyse de P.GUERIN (514):la"discontinuité", caractéristique vraiment "essentielle" de la phrase latine(515).
Ordre des mots et "perspective communicative" : discussion de l'analyse de D.PANHUIS (521);l'ordre des mots, expression d'une syntaxe "individuelle", "subjective" (H.WEIL),se superposant , dans"l'événement qu'est la phrase", à la syntaxe "morpho-syntaxique" générale, "grammaticale",qui structure "l'événement que la phrase dit"(529) .
L'antéposition de l'"objet" à l'"instrument"(530), de l'"objet" au verbe (531),du verbe à l' "objet" (532). L'"ordre communicatif de base": une projection,sur le latin, de la syntaxe indo-européenne moderne(535).

La place du verbe ou: "Tension" et "Extension " dans la genèse de la phrase latine(537);l'opposition nom vs. verbe n'est que subsidiairement syntaxique (538). L'"ambigüité" syntaxique du verbe latin (538). Discernement matériel et entendement formel dans la genèse de la phrase latine (539).

Phrases à verbe non-final: la désignation de l'opération n'est plus qu'un "relais"(532),ne fait que résumer le contenu d'une phrase précédente (543), en est une conséquence immédiate (544),ou bien est la réponse à une question posée (545) ; position initiale et "relief" du verbe (546).
Phrase à verbe initial=conçue en "extension absolue" (548); permet d'annoncer un discours subséquent (551), installe l'év.dél.dans la série des événements concevables"(552).
Propriétés formelles de la phrase à vb. médian , combinant "tension" et "extension": commentaire de Virg.B. 10,10-26 (553).
Définition générale de l'apport significatif respectif de la phrase à verbe final, initial et médian (556-557).

Les apports nominaux post-verbaux (558): postériorisation liée : (a)au contexte (559), (b) au contenu spatial de l'év.dél.(561),p.ex.postposition de certaines "prop.subordonnées"(566),(c) à la structure relationnelle de l'év.dél.,réflétée dans la "composition actantielle" du verbe à employer (570). Pertinence sémantique de la place du nom par rapport au verbe,en fonction du sémantisme de celui-ci: dare vs. facere (574).
Le signifié du verbe et sa place dans la phrase (577): tendance à l'antép.inversement proportionnelle à l'"effectivité"du signifié verbal: cas

des verbes susceptibles d'"approfondissement"sémantique dans le sens d'une "déclaration d'existence" (accedere, relinqui, sequi,etc.) (578). Statut du verbe d'existence en latin (580): esse livre toujours la représentation de l'existence d'un état de choses adynamique, dont la place finale, médiane ou initiale du verbe spécifie une modalité particulière, caractérisée par l'apport "plein", "moins plein" ou "nul" de l'instant génétique I, préverbal, de la phrase (582-587).

DEUXIEME PARTIE

LA THEORIE DES CAS ET LE SYSTEME CASUEL LATIN

Chap.VIII:

C A S, V A L E U R S E T F O N C T I O N S .593-859

Les "valeurs sémantiques" traditionnelles(" agent", "patient",etc.),conçues comme des "entités" par la "synt.historique"(593),mais aussi par la ling. "moderne",p.ex. l'analyse de l'ablatif en "morphèmes casuels" par Chr.TOURATIER (594). Postulat de la présente recherche: réaction contre le "réalisme naïf"(595-596).
Que la forme casuelle n'est pas l'"expression " d'un "rôle sémantique" (597):rapport des "valeurs sémantiques" avec les contenus lexicaux(598); la part du cas dans ces interprétations (602).Chaque cas = une unité formelle,morpho-sémant., négligée par la ling.hist.-comparative (603-4).
Des cas "non sémantiques": la théorie casuelle de J. KURYŁOWICZ (609);absence de justification synchronique des emplois "secondaires",grammaticaux, des cas en principe "sémantiques" (610).
L'opposition "cas grammaticaux"vs."cas concrets , sémantiques" (614). Deux séries d'objections:
1° les fonctions "synt."ont une contrepartie "sémantique (cf.G.SERBAT):aduenire Romam vs...Romam (617);le rapport entre fonction "primaire"des cas ("non sémantiques") et leurs fonct."second."(="sémantiques") ne peut être que...sémantique(cf. G. SERBAT)(619); mais nécessité de redéfinir "sémantique" (619). Exs.:-l'apport sémantique de la"subordination synt."déclarée par l'ACCUSATIF(620-1) -et de la "non subordination" déclarée par le NOMINATIF =le "héros de l'histoire"(623);-l'apport sémantique du GENITIF,cas primaire"synt."selon J. K.="désactualisation phrastique"(624).Critique des analyses "transformationnelles" du GEN.(625).Différences entre latin et langues romanes quant à la "désact.phrast."(627):résistances à l' emploi de urbs Romae="la ville de R."(628).Ex.de "contrainte" déterminant "désact.phrast.":un "génitif d'agent" (?) dans discerptum regem patrum manibus (631).Un postulat et une hypothèse:la "désa

ctual.phrast."=fonction nécessaire,universelle,à laquelle chaque langue répond à sa façon,et cette réponse,en latin,est le GENITIF (632),signifiant une "présence d'arrière-plan"(634).
2° la fonction "synt."des cas "sémant."(634),reconnue par K.lui-même(636).L'apport syntaxique de l'ABLATIF:rejet de la définition(C.SERBAT)qui en fait un "circonstant"sémantiquement"plastique"(638);elle fait l'impasse sur les emplois liés à la "valence"verbale(641);la "licentia" de l'ABLATIF n'est pas illimitée(645); "agent"ABLATIF vs.DATIF(646);"prix"ABL.vs."estimation"GEN.(646);influence du contenu lexical sur le choix du cas (647):"qualité"ABL.vs.GEN.(648).
Première définition du sign.casuel ABLATIF:un des cas de la "présence de l'être",de "l'être existant présentement" (653).

L'unité du système casuel(654),tenant à l'identité et à la généralité du signifié nominal(657), elle est confirmée par l'observation de l'appareil sémiologique("morphol.")de la déclinaison latine(658):la décl."défect."de fas,nefas(659), de nihil(661),des "subst.infinitifs"(669),à déclinaison "hétérogène"(672);attaches des infs.avec le "présent existentiel"(673),signification profonde du rapp.sémiol.amare/amarem,amauisse/amauissem (674-5). Attaches du verbe avec le "présent",révision nécessaire de la chronogénèse guillaumienne (676):le verbe se construit à partir du présent (678),le conjuguer=construire,par généralisation, différents cas de "non-présent"(679).Le mode quasi-nominal(subst.et adjs.verbaux)=év."déréalisé", conçu comme un "objet de pensée"(680); remarque sur l'"inf.de narration"(681).Les substantifs infinitifs=des "objs.de pensée"liés au "prés.existentiel"de l'év.déloc.(681-2);l'"accus.c.inf." et les conditions de son emploi(682-683).Rapports sémiol.des infs.avec certains subjonctifs,mais aussi avec des formes d'accus.neutre(amare/mare) et d'ablatif (amâre/duce)(687).Sémiol.du subst.géron dif(687-8),son signifié=repr6s.de la "capacité opérative" d'un suj et(689);sign.de l'"adj.vbal. en -nd-",résultat d'une ultime généralisation:l'attitude,commune à toute chose,à être affectée par un comportement virtuel (690).L'unité morphologique profonde du "gérondif" et de l'"adj.vbal."(690).
Une "hiérarchie des cas": cas de la "présence"(NOMINATIF/ACCUS.)vs. "cas de moindre présence"(692), contraste sémiol."prés."vs."non-prés."(692),"prés. forte"vs."autres degrés de prés."(695).

Cas et transformations(697):l'argument "transf." dans le raisonnement de J.K.(697);résistance du GENITIF et de l'ACCUSATIF à une déf."transformationnelle"(699);intégration de leurs emplois problématiques à l'hypoth.proposée(700).GENITIF,cas de la "présence positive d'un inactuel"(700);ACCUSATIF,cas de "prés.posit.d'un actuel sub."(701).

Profil de la fonction "objet"réalisée par l'AC - CUSATIF latin: n'est pas "apassivante"(701); objets "seconds contigus" à l'ACCUS.(702);ACCUSA - TIF et "déponents"(702),"intrans."(703). Un cas particulier d'"objet": le "lieu où l'on va"(705). Incapacités de la fonction "objet"telle qu'assumée par l'ACCUSATIF latin(706):impossibilité de *latinum loqui vs.latine loqui(709).

CONCLUSION: appréciation d'ensemble sur la théorie casuelle de J.KURYŁOWICZ(710-711);définition du cas nominal en termes "morpho-sémanto-syntaxiques" ("morphol.profonde"): représ.d'un " rang de présence" de l'objet délocuté (=la "personne troisième"nominale) à l'événement délocuté(712); fonction synt.=réalisation,dans la genèse de la phrase, de la prévision signifiée par le cas(712).

Chap. IX:

CAS ET RELATIONS SYNTAXIQUES 713-825

Discrimination "fonction"vs."relation"(713). "Surfaces" et "profondeurs": la "grammaire des cas"de FILLMORE (716);"cas" et "formes casuelles" (720). Objections:
1° la définition"intuitive"des "cas",conditionnée par la syntaxe de certaines langues i.-e.modernes:fr.demander quelque chose à...vs.angl.to ask someone for...vs.lat.aliquid ab aliquo petere,aliquem aliquid rogare(723).Une remarque , d'ailleurs simplificatrice,de C.CALBOLI,relative à l'expression,en latin,de "donner": dare vs. donare (727);le "cas"("profond"),chez F.,est décrit en fonction de la "surface"(cf.G.SERBAT)(729).
2° la "préposition"dans le raisonnement de F. : encore une projection des données de la synt.i.-e.moderne(731).Une propos.contraire à la "gram. des cas": le "rôle" ne préexiste pas à la structure, il en est plutôt le résultat (736).
3°le sens de la relation synt.(737);difficultés reconnues par F.(737);effet sémant.de la subjectivisation d'un "instrument"(738),...de la sub - ject.ou object.d'un "lieu": "holistique"vs."partif"(741).Apport sémant.du sujet et propriétés synt.du verbe:fr.mourir,voir,savoir,leurs aptitudes à la formulation "impérative"(744),mais , aussi, leurs résistances (746). Le sujet: l'être qui détermine l'"existence conçue" de l'év.signifié par le verbe: une expl. non"fillmorienne" de * Jean et le marteau ont brisé la vitrine (749).
Le sens du sujet(751):les analyses de N. RUWET (752);nécessité de distinguer "réalité matérielle" et "forme" (754).
Sujet et diathèse:le mécanisme du "passif analytique"en synt.i.-e.moderne(756);le sujet "irresponsable" de certaines phrase actives du fran - çais (757); les verbes "symétriques", limites de l'analyse de J.-Cl.CHEVALIER:elle néglige l'apport sémantique de la relation syntaxique(757-8).

Une "grammaire des cas" post-fillmorienne(762). D'une "évolution" de la structure synt.i-e.:les analyses de J.HAUDRY (768);affirmation du "primat de la fonction" (769) et de la spécificité, selon les langues, de la définition des relations syntaxiques (770);de la structure "primitive" à la structure"moderne" (771-772); danger d'un raisonnement "par traduction"(772);absence, chez H., d'une vision véritablement"systématique",tendance à confondre "analyse de la réalité matérielle" et "analyse formelle"(772-773); la "théorie des deux modèles"(773): statut synchronique de circumdare muro urbem vs. circumdare murum urbi (775); absence,chez J.H., de toute justification de l'évolution suggérée (778). Le "cas actif" "primitif" dans le raisonnement de J.HAUDRY(778);l'accession des notions "instrumentales" au poste de sujet:simple affaire d'"habitudes stylistiques",ou de "personnification"? (778).
La relation syntaxique: un reflet du cas (778). Que le cas nominal n'est pas un habillage superficiel d'une modalité de relation,mais une réponse à un problème général de représentation(780). Le "cas primordial" dans le système latin,définition de ses propriétés, à travers l'étude de l'expression de la "possession personnelle"(782); et de la syntaxe des verbes "impersonnels" "d'état d'âme" (804); définition, "a contrario" ,des propriétés du sujet en latin: une " affirmation d'être" (809).

Chap. X:

L E S Y S T E M E C A S U E L L A T I N...827-859

Appartenance du VOCATIF au système casuel (828). Les cas de la personne délocutée représentée:l'opposition NOMINATIF vs. ACCUSATIF,homologue de l'opp. MOI vs. TOI=le "dedans"de la "présence vive" de l'év.déloc.(830-835);l'ABLATIF, homologue de la "pers.troisième"=ce qui "reste"à voir dans la "prés.vive"(835);le DATIF="pers.déloc.inact. ultérieure",et le GENITIF="pers.déloc.inact.ant., exclue de la "prés.vive" comme de la "subséquence" de l'év.déloc. (836);représ.schématique du système casuel (837).
Le cas "central","pivot"du fonctionnement du système: l'ACCUSATIF (cf.MADVIG)(838-839).
Aperçu d'une syntaxe des cas:
1° ACCUSATIF d'"obj."vs."terme de mouvt.","durée", etc. (840).
2° ACCUS. lié aux verbes "d'état d'âme"(840).
3° ACCUS. support d'infinitif (841).
4° urbem capere vs. urbe potiri vs. rerum potiri (841-842).
5° ABLATIF "du prix (effectif)"vs.GENITIF "de la valeur estimée,indéterminée,relative" (843).

6°Emplois "adverbaux" du GENITIF (843).
7°Emplois du DATIF (844-845).

Aspects de l'emploi du VOCATIF: emploi du NOMINATIF "aux lieu et place" du VOC."attendu"(847) ; adjectif et participe au VOCATIF: "pénétration " de celui-ci dans l'espace du délocuté(849).Remarques sur le signifiant du VOCATIF: inexistence d'un "pluriel"(850);la"synapse" NOM./VOC. (850). Analyse du signifiant spécifique de VOC.:domine, fili(851-852);rapprochement domine/iste (852). Notions qui ne discriminent pas un VOCATIF:deus (853),populus(855).

Confirmation de la théorie proposée par l'examen des "synapses"dans la déclinaison latine(856-7). Trois remarques finales:
1° la singularité de l'ABLATIF (857).
2° le caractère crucial de l'opposition ACCUS . vs. ABLATIF, et le cas unique des langues romanes (858).
3° La complémentarité du cas et de la préposition (859).

TROISIEME PARTIE

SYNTAXE DU NOMINATIF
ET PROPRIETES DU SUJET EN LATIN

Chap. XI:

LE NOMINATIF DIT "ASYNTAXIQUE" 863-914

Le NOMINATIF "cas zéro":un "préjugé" (864). Son emploi dans les citations(866),relativement"exceptionnel",relevant d'une motivation particulière,par interpr.négative du signifié du cas (871);emplois du NOMINATIF "de citation" dans Varron,L.L. (877);ACCUSATIF "de cit." dans Var. L.L. (879-883).
NOMINATIF en "attribution d'identité":tournures "y a nom,s'appelle x" (883).Résistances à l'emploi du NOMINATIF: "faible",dans"$_{y}$dat.nomen est x"(rupt.d'accord),"forte"dans"$_{y}$nom.x nomen alicui dat(887).Apport sémant.de l'emploi du NOMINATIF dans ces expressions:valorisation impressive(891),"présentation"du terme dénominatif(895); l'usage de Plaute et de Térence (901).
NOMINATIF dans les titres (910):impossible si le nom est un "abstrait"(911); De Oratore (libri) vs. Orator (913-914).

Chap. XII:

LE NOMINATIF, CAS DU NOM DU SUJET 915-998

Quelques faits familiers aux latinistes,mais généralement négligés (915-916),nécessité d'un affinement (918).
Sujets "inanimés" et opérations(920): qu'"un li-

vre", en latin, peut "parler",mais pas "faire avancer" les choses (922);des choses "naturellement" puissantes (927);le signifié de agere (928). Lieux et opérations: l'impossibilité de *Roma misit legatos (930).Distinction à opérer:"noms de lieux" (Roma)vs."noms collectifs ethniques"(Gallia)(932);insuffisance de la notion de "personnification" pour justifier l'emploi des "ethniques" comme sujet des vbs.d'opération(933).Analyse du signifié des "ethniques" en -ia(940)="personne animée, collective,II";conviennent aussi à désigner,par extension métonymique,le lieu où siège cette personne (943);inexistence,en pensée latine, de *Sabinia,*Bruttia,etc. (945). "Noms de lieux" proprement dits (946): un "lieu" n'a pas de "mobilité" historique,il n'"intervient"pas dans le cours des événements (948):"Rome" n'existe pas, en pensée latine, comme "personne morale historique" (950). Cas particuliers: nom de "lieu" comme sujet d'une opération se déroulant en son sein : "personne individuelle trans-historique, solidaire du lieu" (951);tournures du type Roma iura dat, Virbius quem mater Aricia misit (957);signifié de dare, mittere (959). Les tournures du type Capua Hannibali se tradidit (968). Résumé:les possibilités d'emploi d'un nom de lieu"stricto sensu" comme sujet d'un vb.d'opération(977).
Instruments et opérations (977);caractère exceptionnel de l'emploi d'un nom d'"instr."comme sujet d'un vb.d'op.(979);différents degrés de résistance selon le degré d'autonomie relative de l'objet instrumental (armes de jet,instruments de musique,etc.)(983). Importance du niveau de généralité du propos: le nom d'instrument comme sujet d'un verbe d'opération, s'il s'agit de la capacité opératoire de l'objet instrumental (921).

CONCLUSION

RESULTATS ET PERSPECTIVES. 960-1054

Verbe et phrase en latin (960). Théorie des cas et verbe (963); la"primauté syntaxique" du cas (H.VAIREL)(1005); du nécessaire respect des faits (1007).
Du "locatif" (1008) et de la préposition (1010).
ACCUSATIF et préposition: réponse à une objection (1014). Préposition et ABLATIF (1018).
L'ABLATIF latin: un "Instrumental" (1025).
La question du sujet (1028). Qu'il y a plus d'une manière de "nommer" (1029). Le NOMINATIF latin, un cas de "position"(1031). Sujet et idéogénèse verbale (1032): "impersonnels d'état d'âme" (1033), "météorologiques" (1034); inadéquation de la notion d'"impersonnel" à la syntaxe latine(1036).
Sujet et "point fixe"(G.MOIGNET)(1039).Le verbe

latin: représentation de "phénomène"(1040).
Sujet "causateur extérieur": une autre propriété du sujet en latin, à étudier (1043).
Sujet et "diathèse" verbale: suggestions pour une révision qui s'impose (1049-1052).

EN GUISE DE POSTFACE 1055

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE 1057-1075

INDEX RERUM 1077-1088

INDEX VERBORUM 1089

INDEX SCHEMATUM. 1091

TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES. 1093-1105

§ §

§§